

le groupe banque populaire

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2007



Banque et populaire à la fois.

Sommaire

I	PRÉSENTATION	7	8	RAPPORTS FINANCIERS 2007	173
	1.1 Chiffres clés 2007	8		8.1 Rapport financier de la Banque Fédérale des Banques Populaires	174
	1.2 Historique du Groupe	10		8.1.1 Rapport de Gestion La gestion des risques	174 179
	1.3 Faits marquants de l'exercice 2007	12		8.1.2 États financiers consolidés	203
	1.4 Organigramme du Groupe Banque Populaire au 31 décembre 2007	13		8.1.3 Notes et annexes consolidées	211
	1.5 Le Groupe dans le monde	14		8.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	327
2	ORGANISATION DU GROUPE	17		8.2 Rapport financier du Groupe Banque Populaire	329
	2.1 Le sociétariat	18		8.2.1 Rapport de Gestion La gestion des risques	329 336
	2.2 Les Banques Populaires	20		8.2.2 États financiers consolidés	358
	2.3 La Banque Fédérale des Banques Populaires	28		8.2.3 Notes et annexes consolidées	367
	2.4 Les mécanismes financiers internes au Groupe	48		8.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	487
3	INFORMATIONS RELATIVES À LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	50	9	DÉVELOPPEMENT DURABLE	491
	3.1 Renseignements concernant la société	52		9.1 L'engagement du Groupe	492
	3.2 Renseignements concernant le capital	54		9.2 Les Ressources Humaines	495
	3.3 Composition du capital	55		9.3 Mécénat et sponsoring	503
	3.4 Marché des titres	57		9.4 Annexes NRE - Informations sociales	505
	3.5 Marché des actions	59		9.5 Annexes NRE - informations environnementales	515
	3.6 Comptes sociaux	60	10	INFORMATIONS GÉNÉRALES	525
4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	97		10.1 Contrats importants	526
	4.1 Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)	98		10.2 Investissements	526
	4.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration	115		10.3 Situation de dépendance	526
	4.3 Organe de Direction	123		10.4 Tendances	527
	4.4 Règles de gouvernance dans les Banques Populaires	125		10.5 Changements significatifs	527
5	LES MÉTIERS DU GROUPE BANQUE POPULAIRE	131		10.6 Procédures judiciaires et arbitrage	527
	5.1 Les Particuliers	132		10.7 Responsables du contrôle des comptes	528
	5.2 La Gestion Privée et les Activités Immobilières	135		10.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	532
	5.3 Les Professionnels	139		10.9 Communication financière	534
	5.4 Les Entreprises et Institutionnels	142		10.10 Documents accessibles au public	534
6	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	147	II	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	537
	6.1 Organisation générale	148		11.1 Personne responsable du document de référence	538
	6.2 Les procédures de suivi et de contrôle des risques	156		11.2 Attestation du responsable	539
	6.3 Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable	164		TABLE DE CONCORDANCE	540
7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	169			

document de référence 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2008 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document de référence a été établi par le Groupe Banque Populaire et engage la responsabilité de ses signataires.

NOTES

Les valeurs du Groupe Banque Populaire

Actif depuis des décennies dans l'économie régionale et nationale de notre pays, le Groupe Banque Populaire exprime au quotidien un style qui lui est propre. Il s'est forgé une personnalité forte. Demain, comme hier, il reconnaîtra comme principes d'action trois valeurs fondamentales : l'Audace, la Coopération, l'Homme.

L'Audace Fondé par des entrepreneurs au service d'entrepreneurs, le Groupe Banque Populaire cultive l'envie d'entreprendre. Il aime mettre en mouvement l'énergie créatrice de ses clients et collaborateurs. Il respecte le courage, la ténacité et l'enthousiasme des porteurs de projets professionnels ou de projets de vie. L'Audace d'entreprendre implique l'optimisme. Elle fait progresser constamment.

La Coopération Son histoire, son fonctionnement, son expérience quotidienne illustrent l'aptitude du Groupe Banque Populaire à faire vivre la Coopération. La Coopération, c'est agir ensemble pour gagner ensemble, en assumant toutes ses responsabilités à l'égard du partenaire et de la société. Elle implique la confiance réciproque. Elle n'a de sens que dans la durée. Elle résiste à la pression du court terme.

L'Homme Le Groupe Banque Populaire s'est construit sur le respect des parcours de vie, des sensibilités, des attentes, des particularités de ses clients et partenaires. Chaque porteur de projet est unique : pour se mettre en mouvement avec les meilleures chances de succès vers son objectif, il a besoin d'être écouté, d'être informé de façon claire et transparente, d'être compris. Placer l'Homme au cœur des préoccupations donne tout son sens et toute sa force à la relation bancaire.

Message du Président

Philippe Dupont
Président du Groupe
Banque Populaire



Dans un contexte de crise financière qui touche plus particulièrement la banque de financement et d'investissement, le Groupe Banque Populaire enregistre de bonnes performances commerciales dans la banque de détail et confirme sa solidité financière. Fidèle à ses valeurs coopératives et grâce à l'implication de ses 40 800 collaborateurs, il développe son offre de produits et services et ses actions de proximité vis-à-vis de ses clientèles et se renforce en France comme à l'international.

L'activité de banque de détail résiste bien dans le contexte de turbulences de l'année 2007. Les Banques Populaires ont enregistré de bons résultats qui traduisent à la fois la pertinence de la stratégie de conquête du Groupe et l'efficacité de la relation de proximité que nous entretenons avec notre clientèle de particuliers, comme de professionnels. Elle témoigne également de la dynamique des partenariats à long terme noués par le Groupe.

Les investissements réalisés au cours des années de forte expansion dans la banque de détail : l'ouverture de nouvelles agences, les fusions de Banques, les migrations vers la plateforme informatique commune, portent leurs fruits. Les revenus additionnels qu'ils procurent s'accompagnent d'une maîtrise des frais généraux dont la hausse est contenue à 3,6 % en 2007.

Sur le marché des particuliers, les Banques Populaires ont gagné plus de 140 000 nouveaux clients - dont une forte proportion de jeunes - et continuent d'améliorer le taux d'équipement de la clientèle, avec désormais neuf contrats en moyenne par client. Le Groupe confirme aussi ses positions fortes sur le marché des professionnels et des entreprises et gagne 17 000 nouveaux clients sur l'exercice. Les encours de crédit enregistrent des progressions à deux chiffres et atteignent sur l'ensemble des marchés 123 milliards d'euros. Les encours d'épargne gérée ressortent à 168 milliards d'euros.

Les fondamentaux financiers des Banques Populaires sont le reflet de cette dynamique : le produit net bancaire, supérieur à 5,8 milliards d'euros progresse de près de 5 %. Les Banques

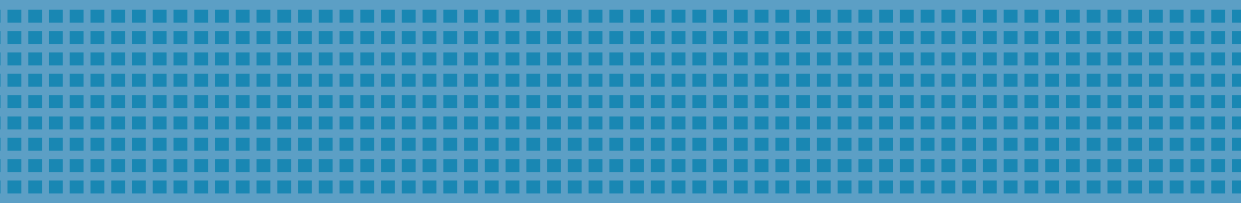
Populaires bénéficient toujours d'un des meilleurs coefficients d'exploitation de la Place avec 62,7 %. Le résultat net part du groupe s'élève à 1,34 milliard d'euros, en hausse de près de 12 %.

Les résultats consolidés du Groupe Banque Populaire reflètent les bonnes performances des Banques Populaires. Malgré la crise qui l'impacte fortement dans son activité de banque de financement et d'investissement, la contribution de Natixis représente plus de 25 % du PNB du Groupe, ce dernier atteignant 7,4 milliards d'euros. Le résultat net part du groupe ressort à 1,06 milliard d'euros.

Les résultats 2007 sont aussi marqués par la reprise en direct et la recapitalisation de CIFG, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Anciennement filiale de Natixis, cette structure de rehaussement de crédits a subi de plein fouet la crise de l'immobilier américain. CIFG étudie aujourd'hui, avec ses actionnaires, toutes les options possibles pour son avenir.

En 2007, le Groupe Banque Populaire a également enregistré les premiers retours sur son investissement dans FONCIA au cours du premier semestre. FONCIA poursuit son développement par croissance organique et par croissance externe avec l'acquisition de 49 nouveaux cabinets en 2007, en France et en Europe. Les synergies avec les Banques Populaires sont également au rendez-vous et devraient produire leur plein effet dès 2008.

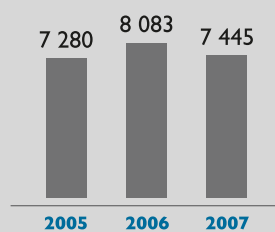
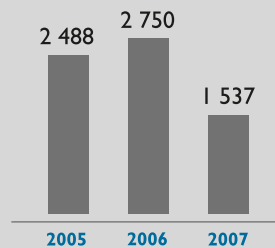
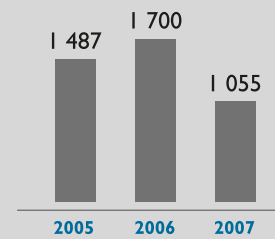
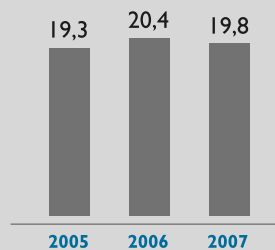
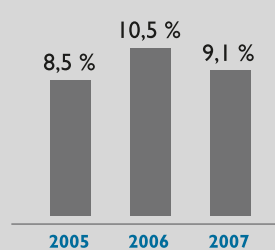
Le Groupe Banque Populaire bénéficie d'une excellente solidité financière. Après l'acquisition de FONCIA et après impact des pertes de CIFG, les fonds propres s'élèvent à 19,8 milliards d'euros. Il a ainsi les moyens de son développement et vient de le prouver en ce début 2008, en entrant en négociations exclusives avec HSBC pour l'acquisition de sept banques régionales dans le sud de la France. En saisissant une opportunité unique de développement dans la banque de détail en France, le Groupe franchit une nouvelle étape importante dans sa stratégie de conquête et commence l'année 2008 sous de bons auspices, malgré la crise.



Présentation

1.1	CHIFFRES CLÉS 2007	8
1.2	HISTORIQUE DU GROUPE	10
1.3	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2007	12
	1.3.1 Banques Populaires	12
	1.3.2 Banque Fédérale des Banques Populaires	12
	1.3.3 Groupe Banque Populaire	12
1.4	ORGANIGRAMME DU GROUPE BANQUE POPULAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2007	13
1.5	LE GROUPE DANS LE MONDE	14

I. | Chiffres clés 2007

Groupe
Banque PopulairePRODUIT NET BANCAIRE
en millions d'eurosRÉSULTAT BRUT
D'EXPLOITATION
en millions d'eurosRÉSULTAT NET PART
DU GROUPE
en millions d'eurosFONDS PROPRES TOTAUX
en milliards d'euros - au 31 décembreRATIO TIER ONE
au 31 décembreRATIO INTERNATIONAL
DE SOLVABILITÉ
au 31 décembre

NOTATIONS

	Long terme	Court terme	Solidité financière
Standard and Poor's	AA-	A-1+	-
Moody's	Aa2	P-1	B-

Données 2005-2006 : Données proforma

20

Banques Populaires ⁽¹⁾

64

Sociétés
de Caution
Mutuelle

3 300 000

sociétaires

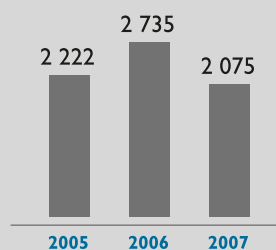
7 800 000

clients

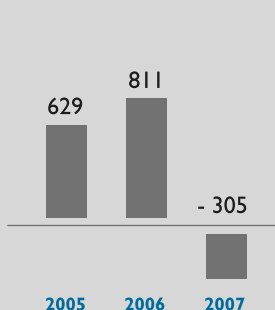
(1) 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif

Banque Fédérale des Banques Populaires

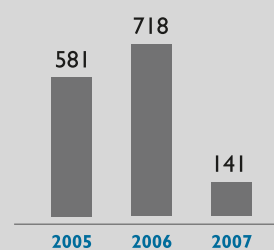
PRODUIT NET BANCAIRE
en millions d'euros



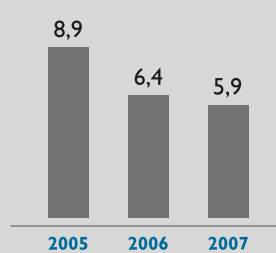
RÉSULTAT BRUT
D'EXPLOITATION
en millions d'euros



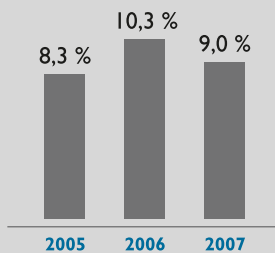
RÉSULTAT NET
PART DU GROUPE
en millions d'euros



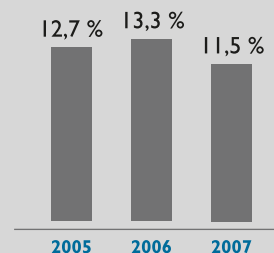
FONDS PROPRES TOTAUX
en milliards d'euros - au 31 décembre



RATIO TIER ONE
au 31 décembre



RATIO INTERNATIONAL
DE SOLVABILITÉ
au 31 décembre



Données 2005-2006 : données proforma

40 800
collaborateurs ⁽²⁾

2 938
agences

Présent dans 73 pays ⁽³⁾

(2) L'effectif est exprimé en Equivalent Temps Plein (CDI + CDD) au 31/12/2007.

(3) Implantations de Natixis et ses filiales et participations dans les filiales BFBP

1.2 Historique du Groupe

Les origines du Groupe Banque Populaire remontent à la fin du XIX^e siècle avec la création des premières Banques Populaires dans différentes régions de France (Angers, Menton, Montceau-Les-Mines, Toulouse, etc.) à l'initiative de commerçants, industriels, artisans se regroupant en association pour faciliter l'accès au crédit de leurs sociétaires.

13 mars 1917

Vote de la loi créant les Banques Populaires

Créées pour favoriser le crédit au commerce et aux petites et moyennes entreprises, les Banques Populaires sont constituées sous forme de sociétés coopératives dont les détenteurs exclusifs sont leurs sociétaires.

20 juin 1921

Création de la Caisse Centrale des Banques Populaires

74 Banques Populaires, conscientes d'une identité commune, créent une structure centrale qui a pour mission de garantir la solidarité entre Banques Populaires dont elle centralise, gère et place les excédents de trésorerie.

23 mai 1929

Création de la Chambre Syndicale des Banques Populaires

Second organisme central, il renforce la sécurité collective par l'exercice d'une triple mission de contrôle, de représentation et de concertation.

Et plus récemment,

2 juin 1998

Offre Publique d'Achat amicale du Groupe Banque Populaire sur Natexis SA.

Natexis SA est alors le holding du groupe Natexis, lui-même issu du rapprochement en 1996 du Crédit National et de la Banque Française du Commerce Extérieur. À l'issue de cette opération, la Caisse Centrale des Banques Populaires détient 53,2 % de Natexis SA et le Groupe en détient 71,4 % au total. Ce pourcentage est porté à 74,36 % fin 1998.

27 juillet 1999

Constitution de Natexis Banques Populaires

Cette opération est réalisée par transfert des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires à Natexis SA.

23 décembre 1999

La Caisse Centrale des Banques Populaires devient la Banque Fédérale des Banques Populaires

Transfert du siège social au Ponant de Paris. Fin 1999, le Groupe détient 88,06 % de Natexis Banques Populaires. Fin 2000, ce pourcentage est ramené à 79,23 % à la suite de la première augmentation de capital publique de Natexis Banques Populaires dans sa nouvelle configuration.

31 mai 2001

Transformation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en société anonyme

En application de l'article 27 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, dissolution de la Chambre Syndicale des Banques Populaires et transfert de la totalité de ses biens, droits et obligations à la Banque Fédérale des Banques Populaires. Transfert également à cette dernière du fonds collectif de garantie.

18 novembre 2002

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Coopératif

10 janvier 2003

Protocole d'accord signé entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel

30 janvier 2003

Le Crédit Coopératif adopte le statut de société anonyme coopérative de Banque Populaire

À l'issue de son Assemblée Générale extraordinaire, le Crédit Coopératif est devenu une Banque Populaire, à l'instar des autres Banques Populaires et entre ainsi dans le périmètre de solidarité du Groupe Banque Populaire.

1^{er} août 2003

La Banque Fédérale des Banques Populaires devient l'organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel

Suite au changement législatif intervenu au cours de l'été 2003 (article 93 de la loi de Sécurité Financière N°2003-706) et conformément au protocole signé en janvier 2003 entre le Groupe Banque Populaire et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est substituée à la Caisse Centrale du Crédit Coopératif comme organe central des établissements du Crédit Maritime Mutuel.

17 novembre 2006

Création de Natixis

Natixis résulte de la mise en commun des activités de banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services financiers du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Les deux groupes détiennent chacun 45,52 % du capital de Natixis, avant placement des titres Natixis sur le marché, comme indiqué ci-après.

18 novembre - 5 décembre 2006

Placement des titres Natixis sous forme d'Offre à prix ouvert en France pour les particuliers et d'un placement global pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France.

13 janvier 2007

Acquisition de FONCIA

Signature d'un protocole d'accord entre la Banque Fédérale des Banques Populaires, Jacky Lorenzetti et le holding familial SEIP pour l'acquisition de FONCIA, leader français des services à l'immobilier résidentiel.

4 mai 2007

Succès de la garantie de cours sur les titres FONCIA, suivi d'une offre de retrait des titres FONCIA, la Banque Fédérale des Banques Populaires et Jacky Lorenzetti détiennent, de concert, 100 % du capital de FONCIA.

1.3 Faits marquants de l'exercice 2007

1.3.1 Banques Populaires

Les Banques Populaires poursuivent activement leur politique de conquête sur tous leurs segments de clientèle. Cette dynamique a été renforcée par la création d'un nouveau marché dédié à la gestion privée et aux activités immobilières.

- Les particuliers : l'accent a été mis sur la clientèle des fonctionnaires et, en termes de produits, sur le crédit à la consommation et l'assurance vie. Le savoir-faire du Groupe en matière de monétique a permis d'élargir l'offre avec de nouveaux produits.
- Les professionnels : de nouvelles conventions de partenariats avec des organismes professionnels ont été signées pour proposer des services ou produits adaptés.

- Les entreprises : les Banques Populaires confortent leur position de leader et développent leurs relations banque-entreprise avec notamment les produits de gestion du poste clients.

Par ailleurs, les adaptations structurelles ont continué avec la migration de la Banque Populaire Lorraine Champagne sur la plate-forme informatique i-BP, la montée en puissance de la banque au quotidien multiaccès réalisée par MA BANQUE et la poursuite de l'adossement du Crédit Maritime Mutuel aux Banques Populaires du littoral.

1.3.2 Banque Fédérale des Banques Populaires

La Banque Fédérale des Banques Populaires a piloté la mise en œuvre de projets structurants pour l'ensemble des composantes du Groupe : les grands projets réglementaires d'une part et d'autre part le développement d'un contrôle de gestion Groupe et d'une gestion actif-passif (ALM) basée sur un nouvel outil.

En outre, la création d'une filiale (Banques Populaires Covered Bonds) pour l'émission d'un programme de «covered bonds» permettra aux Banques Populaires de profiter de la qualité de leurs actifs immobiliers, sous jacents à ce programme, pour diversifier leurs outils de refinancement.

1.3.3 Groupe Banque Populaire

Pour le Groupe Banque Populaire, la prise de contrôle de FONCIA a été une initiative majeure. Cette opération, réalisée dans un calendrier serré grâce à de bonnes relations bilatérales, répond aux objectifs du Plan Stratégique Groupe dans la constitution d'un pôle de croissance orienté vers les services immobiliers.

Les synergies d'activité entre le Groupe et FONCIA, clés de la réussite de ce rapprochement, ont été mises en œuvre rapidement. Elles se déclinent en deux catégories : le développement de l'offre produits Banque Populaire dans le réseau FONCIA et l'organisation d'une communication croisée.

Au cours de cette année 2007 caractérisée par de fortes tensions des marchés financiers, le Groupe Banque Populaire, conjointement avec le Groupe Caisse d'Épargne, a confirmé sa confiance envers la stratégie et le management de Natixis, banque de financement, d'investissement et de services, filiale commune des deux groupes. Cette marque de confiance a été soulignée par :

- La possibilité d'un renforcement dans le capital de Natixis selon les termes définis par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 août 2007 n°207C1812 ;

- Le démenti, en date du 23 octobre 2007, d'une rumeur d'évolution du capital de Natixis ;

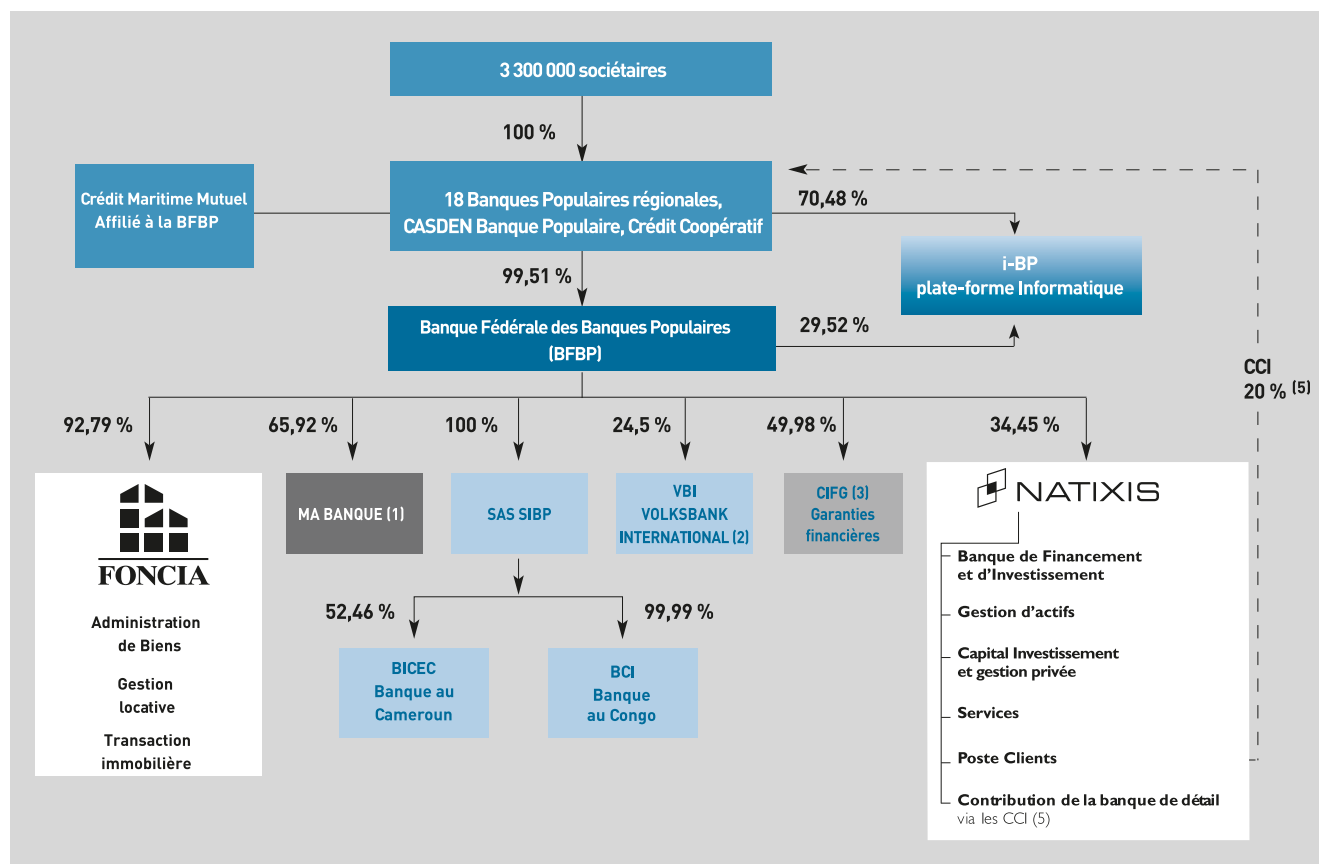
la reprise de la filiale de rehaussement de crédit de Natixis, CIFG, en date du 20 décembre 2007.

Avec pour chacune de ces actions un communiqué de presse.

Tout au long de l'année 2007, de nombreuses actions ont joué un rôle important dans le renforcement de la cohésion du Groupe :

- le projet SAGA : ce projet consiste en l'attribution d'actions gratuites Natixis à l'ensemble des salariés des trois groupes (Groupe Banque Populaire, Groupe Caisse d'Épargne et Natixis).
- La participation au « Grenelle de l'environnement » : le Groupe se positionne, ainsi, comme une des banques de référence sur les questions de financement de l'environnement.
- La réunion nationale du sociétariat sur le thème « Sociétariat : un jardin et un tremplin ».
- Le lancement d'un « grand projet coopératif pour une grande banque » : un projet pour mieux affirmer la spécificité coopérative du Groupe.
- La relance de la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire.
- Le sponsoring voile avec les retombées de la transat Jacques Vabre et la construction du futur *Maxi Banque Populaire V*.

1.4 Organigramme du Groupe Banque Populaire au 31 décembre 2007



(1) Filiale de la BFBP, de MAAF et MMA

(2) VBI Volksbank International est une banque de droit autrichien présente dans 9 pays de la zone PECO

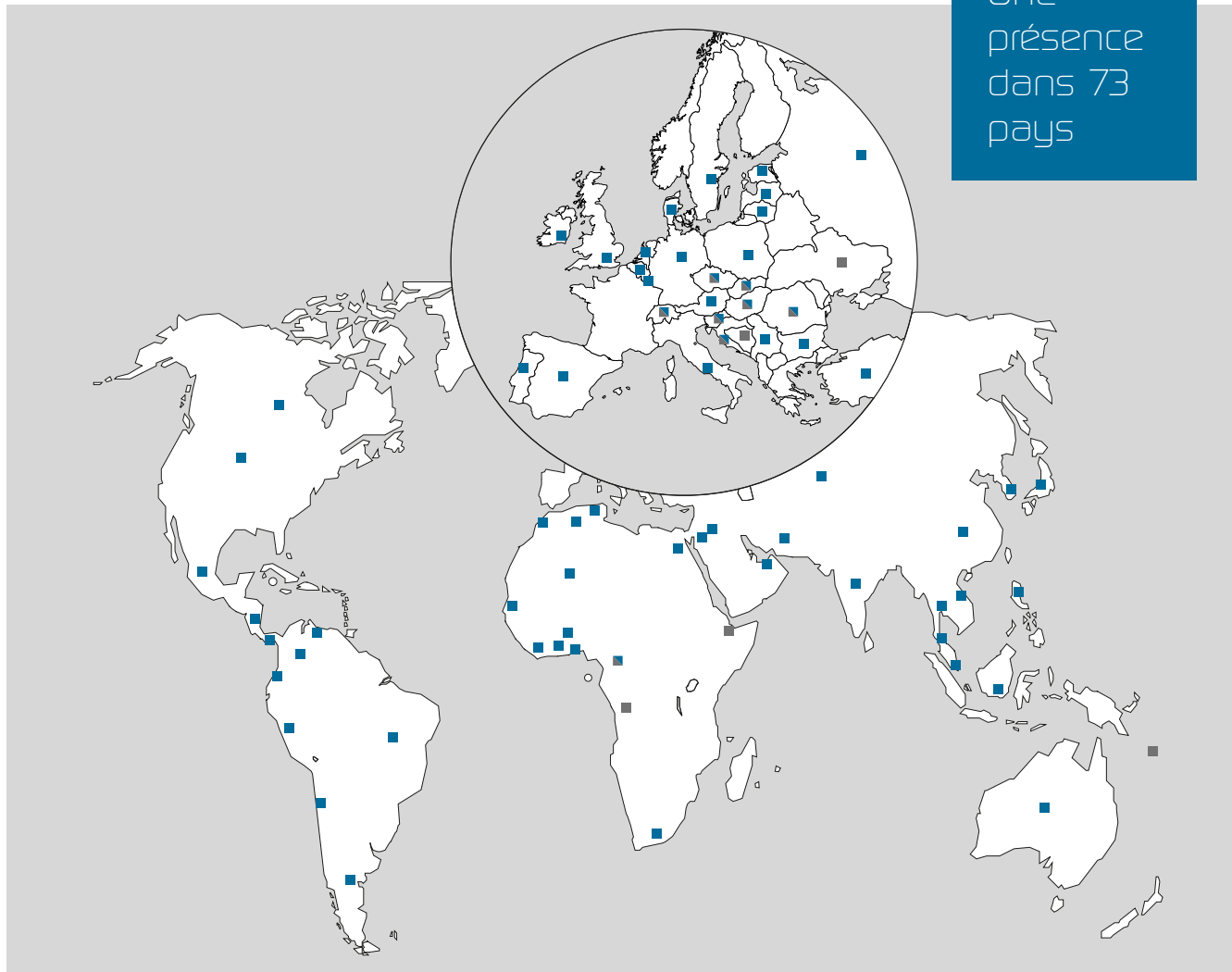
(3) Participation à parité et à hauteur de 49,98 %, avec la CNCE organe central du Groupe Caisse d'Épargne.

(4) Société commune avec le Groupe Caisse d'Épargne.

(5) Certificats coopératifs d'investissement : participation dans les réseaux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne

1.5 Le Groupe dans le monde

Une
présence
dans 73
pays



Europe

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Bosnie-Herzégovine
- Bulgarie
- Croatie
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Hongrie
- Irlande
- Italie
- Kazakhstan
- Lettonie
- Lituanie
- Luxembourg
- Pays-Bas
- Pologne
- Portugal
- République tchèque
- Roumanie
- Royaume-Uni
- Russie
- Serbie
- Slovaquie
- Slovénie
- Suède
- Suisse
- Turquie
- Ukraine

Amériques

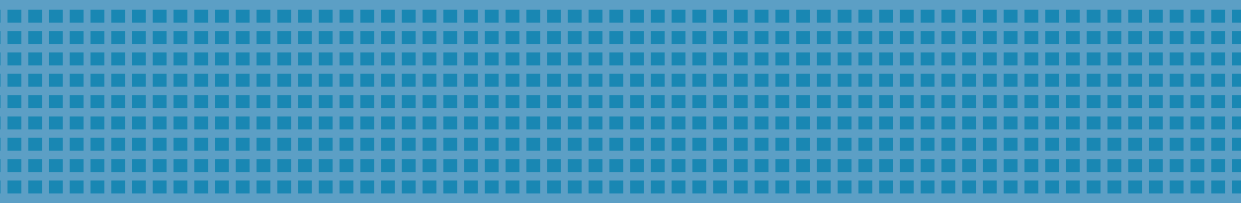
- Argentine
- Brésil
- Canada
- Chili
- Colombie
- Costa Rica
- Équateur
- États-Unis
- Mexique
- Panama
- Pérou
- Venezuela

Afrique/Asie océanie

- Afrique du Sud
- Algérie
- Australie
- Bénin
- Burkina Faso
- Cameroun
- Chine (Rép.Pop.)
- Congo-Brazzaville
- Corée du Sud
- Côte d'Ivoire
- République de Djibouti
- Égypte
- Émirats arabes unis
- Inde
- Indonésie
- Iran
- Israël
- Japon
- Liban
- Malaisie
- Mali
- Maroc
- Sénégal
- Singapour
- Taïwan
- Thaïlande
- Togo
- Tunisie
- Vanuatu
- Vietnam

- Implantations de Natixis et ses filiales
- Participations dans les filiales de la BFBP (VBI, BCI, BICEC) et/ou de la BRED Banque Populaire
- Implantations multiples

NOTES



Organisation du Groupe



2.1	LE SOCIÉTARIAT	18
	2.1.1 Des initiatives sociétales valorisées	18
	2.1.2 Une animation du sociétariat renforcée en 2007	19
	2.1.3 Societatis, un site intranet dédié au réseau et aux administrateurs	19
	2.1.4 La Banque Populaire, premier partenaire de l'ADIE	20
2.2	LES BANQUES POPULAIRES	20
	2.2.1 Des banques d'essence coopérative	20
	2.2.2 Le sociétaire client au cœur de l'organisation	21
	2.2.3 Un fort ancrage régional	21
	2.2.4 Des acteurs régionaux de premier plan	21
	2.2.5 La banque de toutes les proximités	22
	2.2.6 Les statuts	22
	2.2.7 Liste et implantations des Banques Populaires	24
2.3	LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	28
	2.3.1 Présentation générale	28
	2.3.2 Ses principales filiales	29
	2.3.3 Ses autres filiales	47
2.4	LES MÉCANISMES FINANCIERS INTERNES AU GROUPE	48

Introduction

Le Groupe Banque Populaire est un groupe coopératif constitué de 20 Banques Populaires (les 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif). Le capital de celles-ci est en totalité détenu par leurs sociétaires.

Les Banques Populaires sont les maisons mères de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel.

Depuis fin 2006, la BFBP est également, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), l'organe central de Natixis, véhicule coté commun au Groupe Banque Populaire et au Groupe Caisse d'Épargne. La BFBP et la CNCE possèdent, à fin décembre 2007, et à parité, 34,45 % du capital de Natixis, banque d'investissements et de projets.

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct ou indirectement d'autres participations en France et à l'étranger.

2.1 Le sociétariat

À fin décembre 2007, le Groupe Banque Populaire a franchi la barre des 3 300 000 sociétaires, soit une progression de 5,7 % par rapport à décembre 2006 avec une progression de 6,9 % pour les dix-huit Banques Populaires régionales, de la CASDEN Banque Populaire, du Crédit Coopératif et du Crédit Maritime Mutuel réunis s'élève à 3 537 167 000⁽¹⁾ euros, en hausse de 2,5 %.

Au-delà des chiffres, la dynamique du sociétariat témoigne de l'attachement du Groupe Banque Populaire à sa culture coopérative et incite les Banques Populaires à amplifier le développement et l'action

commerciale, sur leur territoire respectif, dans la durée. Fier de ses origines et de son parcours dans l'histoire économique de la France, le Groupe Banque Populaire a été créé par des entrepreneurs, des artisans, des commerçants exclus des circuits bancaires installés, et qui cherchaient des financements pour se développer.

Cet engagement de proximité au service des projets personnels, professionnels et de citoyenneté de ses sociétaires est la marque caractéristique de « L'esprit Banque Populaire ».

↗ 2.1.1 Des initiatives sociétales valorisées

En lançant « Les routes de l'Audace », programmes courts diffusés sur les chaînes publiques régionales de France 3 (Alsace et Aquitaine) en 2007, le Groupe Banque Populaire confirme l'intérêt qu'il porte à une communication régionale inédite, fondée sur la proximité relationnelle et géographique entre la Banque Populaire, ses clients, ses sociétaires

et l'environnement socio-économique. « Les routes de l'Audace » mettent en valeur des initiatives sociétales au service de la collectivité, menées par des clients ou des sociétaires, et récompensées par la Banque Populaire.

(1) Pour les Banques Populaires, capital social hors CCI et hors parts détenues par les sociétés de portage, et pour le Crédit Maritime Mutuel, hors parts détenues par les Banques Populaires.

À travers « Les routes de l'Audace », la Banque Populaire crée une image conforme à ses valeurs – proximité géographique, goût d'entreprendre, solidarité, sens de l'humain – et démontre son engagement dans le développement et l'animation de la vie locale et régionale. Outil de communication différenciant et efficace pour installer un discours qualitatif sur les valeurs d'entrepreneuriat et de solidarité,

« Les routes de l'Audace » donnent envie aux téléspectateurs d'agir au bénéfice de leur collectivité d'appartenance. Le dispositif est jugé innovant dans son fonctionnement et puissant dans son propos : une forme de communication utile et inédite dans l'univers bancaire, qui suscite, en interne, un réel intérêt de la part du réseau.

➤ 2.1.2 Une animation du sociétariat renforcée en 2007

En 2007, dans chacune des dix-huit Banques Populaires, des initiatives diverses et originales ont continué à donner corps à la coopération et à l'envie d'entreprendre. Les Clubs Déclic, les Prix Initiatives Région, les Réunions Pépinières, les Conseils de Sociétaires, les Universités d'été, les Oscars du Bénévolat, les Prix de l'Initiative en Économie Sociale... sont autant de façons d'activer les énergies créatrices et la capacité à agir au service de la collectivité.

Une dynamique qui trouve écho auprès des sociétaires qui tiennent un rôle de plus en plus actif dans les actions d'animation engagées par le réseau et accompagnées par des budgets de plus en plus conséquents.

À la fin de 2007, cinq Banques Populaires (Centre Atlantique, Nord, Occitane, Ouest, Provençale et Corse) optaient pour les Clubs Déclic. Cette forme d'animation représente plus de 100 Clubs Déclic qui recouvrent près de 300 projets financés.

Onze Banques Populaires (Alpes, Alsace, Bourgogne Franche-Comté, Centre Atlantique, Loire et Lyonnais, Massif Central, Occitane, Ouest, Sud, Sud-Ouest, Val de France) organisent des Prix Initiatives Région ; la Banque Populaire Provençale et Corse les rejoindra en 2008. Sur le même principe, la Banque Populaire du Nord a lancé, en 2007, sa première édition des Oscars de l'Initiative.

Le champ d'action des Prix Initiatives Région de certaines Banques Populaires s'étend à des domaines sociétaux tels que le développement

durable, la solidarité, les accidents de la vie. Les dotations de certains Prix sont en hausse, et une banque a même fait le choix d'associer des élèves d'un collège et un quotidien régional à ses Prix Initiatives Région : la Banque Populaire du Massif Central.

Dix-huit Banques Populaires régionales et le Crédit Coopératif mettent en place des Réunions de Sociétaires ; six d'entre elles organisent des Réunions Bienvenue ou Réunions Pépinières, qui rassemblent des centaines de nouveaux clients au cœur même des agences. En 2007, plus de 1 000 réunions ont rassemblé plus de 100 000 sociétaires.

La Banque Populaire Lorraine Champagne anime annuellement ses Universités d'été auxquelles participent plus de 1 500 sociétaires. En 2007, pour fêter son centenaire, la banque a organisé sept manifestations auxquelles ont été conviés plus de 7 000 sociétaires.

La Banque Populaire Atlantique reconduit les Oscars du Bénévolat depuis dix-sept ans, et le concours Pop-Reporter, organisé depuis trois ans, mobilise, chaque année, près de 4 000 élèves des collèges.

La Banque Populaire du Sud-Ouest organise, chaque année, l'opération « Jeunes Reporters Patrimoine », en liaison avec l'Éducation nationale et le journal *Sud-Ouest*. En 2007, l'opération a élargi son champ thématique pour devenir « Jeunes Reporters éco-citoyens », avec un partenaire supplémentaire, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

➤ 2.1.3 Societatis, un site intranet dédié au réseau et aux administrateurs

Societatis, l'intranet du sociétariat, est un outil fédérateur d'informations sur l'actualité du sociétariat du Groupe Banque Populaire. Il a été conçu comme un observatoire des bonnes pratiques. C'est un espace de communication qui capitalise les expériences réussies en matière d'initiatives régionales, de formation, de communication et d'animation

sur le sociétariat, c'est aussi un instrument de veille concurrentielle, une base documentaire (publications internationales sur la coopération), un tableau de bord (suivi trimestriel des données chiffrées sur le sociétariat), une revue de presse Banque par Banque.

➤ 2.1.4 La Banque Populaire, premier partenaire de l'ADIE

En 2007, le partenariat initié en 2006 avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) et les Banques Populaires régionales se renforce : après les Banques Populaires d'Alsace, de Bourgogne Franche-Comté, de Lorraine Champagne, du Massif Central, du Nord et de Rives de Paris, c'est au tour de la Banque Populaire Atlantique de signer une convention de partenariat-tutorat bénévole. La Banque Populaire du Sud-Ouest s'engage, aux côtés de l'ADIE Aquitaine, à développer des crédits solidaires aux personnes en recherche d'emploi. La Banque Populaire Occitane finance la création de 200 entreprises dans la région Midi-Pyrénées : la banque consent un prêt de 600 000 euros. La Banque Populaire Provençale et Corse alloue

une ligne de crédit de 400 000 euros aux futurs créateurs-repreneurs d'entreprise chômeurs ou Rmistes.

Le Groupe Banque Populaire a pratiquement doublé, en 2007, le montant de son refinancement à l'ADIE et conforte sa première position comme prêteur de l'association. Au cours de l'année 2007, l'ADIE et cinq Banques Populaires pilotes ont expérimenté avec soin une initiative originale en proposant à des sociétaires de Banques Populaires d'assurer l'accompagnement bénévole de créateurs d'entreprise financés par l'ADIE. Ces bénévoles, formés par l'ADIE, sont devenus pleinement opérationnels au dernier trimestre 2007.

2.2 Les Banques Populaires

Fidèles à leurs valeurs coopératives, les Banques Populaires cultivent une relation étroite et durable avec leurs clients sociétaires. Elles sont, dans leurs territoires, des acteurs clés de l'économie régionale.

➤ 2.2.1 Des banques d'essence coopérative

Leur racine coopérative et la pratique quotidienne de leurs règles de fonctionnement transmettent aux Banques Populaires l'énergie nécessaire à la poursuite du mouvement qui a présidé à leur création : la volonté d'un certain nombre d'hommes de prendre en main leur destinée.

Elles s'inscrivent ainsi dans un univers coopératif qui met l'Homme (client, sociétaire ou collaborateur) au centre de leur préoccupation.

Cet esprit coopératif a été réaffirmé, en 2007, avec « l'engagement coopératif ». Cette démarche rappelle les valeurs coopératives fondatrices du Groupe Banque Populaire et valide la pertinence de ces principes fondateurs à son développement.

La dimension coopérative du Groupe Banque Populaire est représentée par les Banques Populaires, sociétés anonymes à capital variable (à capital fixe en ce qui concerne la BRED Banque Populaire).

Fin 2007, elles sont au nombre de 20 : 18 Banques Populaires régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif.

Avec ce statut coopératif, les clients de chacune de ces banques peuvent accéder au statut de client sociétaire dès lors qu'ils répondent aux critères définis par les Banques Populaires dans le cadre de leur politique de sociétariat. Le client devenu client sociétaire détient des parts sociales constituant la grande partie du capital de la Banque

Populaire. Leur rémunération ne peut pas excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées.

Au terme de l'exercice 2007, les Banques Populaires appartiennent à 3,3 millions de sociétaires incarnant l'esprit coopératif au quotidien.

Ce statut coopératif inscrit le développement des Banques Populaires dans la durée. C'est la nature même d'une société coopérative que d'être une association de personnes volontairement réunies pour répondre durablement à leurs impératifs économiques communs.

Cet attachement à des valeurs coopératives largement partagées a contribué à l'agrandissement du périmètre. En 2003, le Crédit Coopératif a fait le choix de devenir une nouvelle Banque Populaire ; le Crédit Maritime Mutuel est devenu, quant à lui, un établissement affilié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le développement des Banques Populaires est accompagné par une plate-forme informatique commune, i-BP (informatique Banques Populaires), créée il y a 6 ans. Elle est détenue par les Banques Populaires et la Banque Fédérale des Banques Populaires. Présente sur plusieurs sites, ses métiers sont organisés en trois segments : la mise en œuvre du système d'information (développement, conception et intégration des applications), l'assistance technique (assurer la maîtrise et l'évolution des environnements techniques) et l'exploitation (garantir au quotidien un fonctionnement optimum de la plate-forme).

➤ 2.2.2 Le sociétaire client au cœur de l'organisation

Le sociétaire client n'est pas un associé comme un autre. Sa souscription au capital ne peut avoir un caractère spéculatif et il n'est pas dans une logique d'appropriation du profit par la maximisation d'un dividende. Le client sociétaire, parce qu'il n'est pas un investisseur classique, n'est pas non plus un client classique. Il adopte cette valeur coopérative par excellence qu'est la fidélité. Il inscrit donc sa relation dans la durée et a vocation à être un prescripteur naturel participant ainsi à l'élargissement naturel du mutualisme.

Le statut coopératif donne la priorité à l'investissement collectif sur l'investissement individuel. L'optimisation du surplus, critère

d'appréciation de l'efficacité de toute entreprise, est un moyen nécessaire au service du projet communautaire d'une entreprise coopérative. Ce projet s'inscrit dans le temps en l'absence de conflit d'intérêt entre le sociétaire et le client. Les réserves ne concourent pas à la valeur des parts sociales et ne sont que le bien collectif des sociétaires actuels et futurs.

Le client sociétaire participe à la vie de la banque ; il en comprend les contraintes ; il en soutient les ambitions et en stimule les progrès au quotidien.

➤ 2.2.3 Un fort ancrage régional

Les Banques Populaires, banques coopératives régionales, pratiquent chaque jour toutes les formes de proximité avec leurs clientèles ; elles ont fait de cette dimension coopérative et humaine l'axe majeur de leur développement.

De leur origine, les Banques Populaires ont conservé la pratique d'une véritable activité régionale tout en la développant. Pour chacune d'elles, être régionale, ce n'est pas seulement inscrire son organisation dans un découpage géographique, c'est aussi être une banque de proximité, pleinement engagée dans la réussite économique et humaine du territoire sur lequel elle est implantée.

Les Banques Populaires comptent 290 administrateurs (hors Crédit Coopératif où les administrateurs sont des personnes morales) dont 170 exercent, ou ont exercé, la fonction de chef d'entreprise, 31 celle d'artisan ou de commerçant, 23 de cadre d'entreprise, 19 d'agriculteur

ou de viticulteur, et 25 une profession libérale. Parmi la centaine d'administrateurs des huit Caisses régionales de Crédit Maritime Mutuel adossées aux Banques Populaires du littoral, on compte une cinquantaine de représentants des professionnels de la mer actifs (pêche, ostréiculture et conchyliculture). Tous entretiennent des relations étroites avec les organisations socioprofessionnelles locales et les organismes consulaires où siègent bon nombre d'entre eux.

Grâce à cette présence de leurs administrateurs dans toutes les institutions régionales, les Banques Populaires disposent d'une connaissance réelle de la vie économique locale. Elles entretiennent ainsi une relation particulière aux territoires et sont des acteurs clés du développement régional. Elles concilient les intérêts de leurs sociétaires, de leurs clients, de leurs collaborateurs et de leur environnement local socio-économique.

➤ 2.2.4 Des acteurs régionaux de premier plan

Dans la dimension européenne qui redonne plus que jamais une place essentielle aux territoires et aux régions, plusieurs Banques Populaires ont pris l'initiative de se rapprocher. La création d'acteurs régionaux de premier plan permet de mieux accompagner les clients, d'assurer des assises financières encore plus solides, de renforcer l'image régionale, de gagner des parts de marché et d'offrir aux collaborateurs un plus grand potentiel de mobilité.

Depuis 1999, 22 Banques Populaires ont répondu à ce mouvement de rassemblement des compétences et des forces.

L'évolution des techniques et des moyens de communication a conduit également à poursuivre l'amélioration de « l'informationnel » pour optimiser les moyens mis en œuvre, sans perdre de vue l'aspect essentiel qui demeure la proximité entre la banque, ses sociétaires, ses clients et les multiples acteurs de l'économie régionale.

➤ 2.2.5 La banque de toutes les proximités

Les Banques Populaires font de la proximité géographique et relationnelle avec leurs clients, la clé de voûte de la relation commerciale. Cette proximité de tous les jours, rendue possible par des équipes compétentes et motivées, est étayée par une recherche systématique des meilleures solutions pour le client dans le cadre d'une approche globale de ses besoins.

Pour chacun des collaborateurs des Banques Populaires, l'objectif n'est pas d'aboutir au placement immédiat de tel ou tel produit d'épargne ou de crédit mais bien d'appréhender l'ensemble des souhaits et des besoins de chaque client. L'adaptation aux demandes du client et la prise en compte, à tout moment, des changements souhaités par celui-ci ont développé une dynamique à travers l'ensemble du réseau des Banques Populaires. C'est cette même dynamique qui permet d'inscrire la relation avec la clientèle dans une perspective de long terme.

Le réseau d'agences des Banques Populaires s'accroît continuellement. Au cours de l'année 2007, le nombre d'agences s'est accru de 63 (créations nettes) portant le nombre total d'agences du Groupe à 2 938 à fin décembre.

Pour les Banques Populaires, la banque de proximité reste le principal vecteur de développement par le nombre et la qualité de ses clients.

Cette proximité s'accompagne d'une proximité de décision avec des centres de décisions les plus proches des clients en responsabilisant chaque acteur de la relation clientèle.

Elle est renforcée par la technologie des canaux de relation à distance qui permet de bénéficier de tous les services de banque en ligne.

Pour répondre à l'ensemble des demandes de leurs clients, les Banques Populaires ont accru leurs capacités dans tous les domaines avec, notamment, la création d'un nouveau marché spécialisé dans la gestion patrimoniale, le développement des Socama (sociétés de cautionnement mutuel artisanales), des ACEF (Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires) et de la CASDEN Banque Populaire (banque dédiée aux personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture).

➤ 2.2.6 Les statuts

Les Banques Populaires sont des sociétés anonymes coopératives de banque populaire régies par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier, et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre 1^{er} du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application ainsi que par leurs statuts.

Ces derniers ont été refondus pour être harmonisés avec les dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques du 15 mai 2001.

Pour permettre la consolidation des comptes du Groupe Banque Populaire selon les nouvelles normes comptables internationales IFRS, dont la norme IAS 32 relative aux instruments de dette et de capital, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 15 décembre 2004 a demandé aux Banques Populaires à capital variable de procéder aux modifications statutaires nécessaires à la reconnaissance comptable de la nature d'instruments de capital des parts sociales de Banques Populaires à capital variable.

Ces modifications statutaires ont été soumises à l'approbation de leurs sociétaires, lors de l'Assemblée Générale mixte réunie à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice 2004.

Les Banques Populaires ont également dans le courant de l'automne 2006 procédé à la modification de leurs statuts pour leur permettre

- dans le cadre de la constitution de Natixis - d'augmenter leur capital par voie d'émission de Certificats Coopératifs d'Investissement.

Les Banques Populaires sont des établissements de crédit et à ce titre réalisent :

- toute opération de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaire ou non. Elles apportent leur concours à leur clientèle de particuliers, participent à la réalisation de toute opération garantie par les Sociétés de Caution Mutuelle, attribuent aux titulaires de comptes ou plans d'épargne logement, tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers et reçoivent des dépôts de toute personne ou société ;
- toute opération connexe visée à l'article L.311-2 du code monétaire et financier. Elles peuvent fournir les services d'investissement prévus aux articles L.321-1 et L.321-2 du code précité ainsi que toute opération de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ;
- tout investissement immobilier ou mobilier. Elles peuvent souscrire ou acquérir pour elles-mêmes tout titre de placement, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tout groupement ou association et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Par ailleurs, est admise comme sociétaire, participant ou non aux opérations de banque et aux services des Banques Populaires, toute personne physique ou morale. Pour être admis comme sociétaire, il faut être agréé par le conseil d'administration et être reconnu digne de crédit.

Les statuts des Banques Populaires prévoient qu'en cas de refus d'admission, le conseil d'administration n'a pas à faire connaître les motifs de son refus.

La responsabilité de chaque sociétaire est limitée à la valeur de ses parts.

Tout sociétaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Tout sociétaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Banque Populaire dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

En application de l'article L.512-5 du code monétaire et financier, aucun sociétaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux parts qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 0,25 % du nombre total de droits de vote attachés aux parts de la Banque Populaire.

Le capital des Banques Populaires est composé, de parts sociales nominatives. Les parts ne peuvent être négociées qu'avec l'agrément du conseil d'administration. Ce capital est variable (excepté celui de la BRED Banque Populaire). Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés au nom de la Banque Populaire par le conseil d'administration ou par la souscription de nouvelles parts par les sociétaires avec l'agrément de ce même conseil.

Le conseil d'administration peut fixer un plafond pour le nombre de parts sociales pouvant être détenues par un sociétaire. Ce plafond peut être différent selon les catégories de sociétaires.

Enfin, le capital peut être réduit par suite de reprises d'apports sans toutefois qu'il puisse l'être conformément à la loi au-dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Banque Populaire sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ni au-dessous du capital minimum auquel la Banque Populaire est astreinte en qualité d'établissement de crédit.

Les statuts précisent par ailleurs que les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'Assemblée

Générale sans que son montant puisse excéder le taux moyen de rendement des obligations privées publié par le ministre chargé de l'Économie (article 14 de la loi de 1947 portant statut de la coopération et article L.512-3 du code monétaire et financier).

En cas de souscription ou de remboursement de parts sociales au cours de l'année sociale, l'intérêt des parts du sociétaire est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession des parts. Le remboursement des parts ne peut excéder leur valeur nominale. Il intervient au plus tard le trentième jour qui suit l'Assemblée Générale ayant approuvé les comptes de l'exercice au cours duquel la sortie du sociétaire et le remboursement des parts ont été agréés par le conseil. Le paiement des intérêts intervient conformément aux dispositions de l'article 39 des statuts, c'est-à-dire dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice. Les modalités de mise en paiement sont fixées par l'assemblée ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Le capital des Banques Populaires est composé, d'autre part, à hauteur de 20 % de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) dont l'émission a été réservée à Natixis.

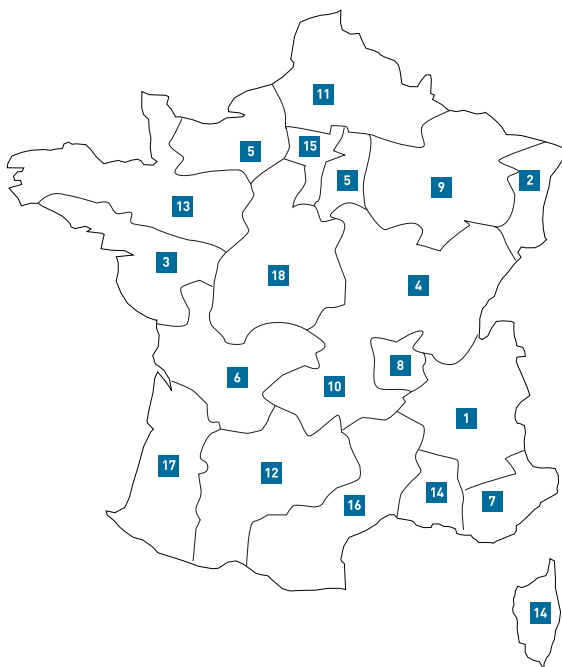
Les CCI sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatifs des droits pécuniaires attachés aux parts de capital. Ils sont régis par le titre II quater de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et par le décret n° 91-14 du 4 février 1991 relatif à l'Assemblée Générale des titulaires de CCI. Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Ils ont également droit à une rémunération fixée par l'Assemblée Générale annuelle en fonction des résultats de l'exercice. Cette rémunération est au moins égale à celle versée aux parts sociales.

La Banque Fédérale des Banques Populaires peut autoriser les Banques Populaires à incorporer à leur capital social une fraction de leurs réserves. Cette incorporation ne peut intervenir qu'à l'occasion d'une augmentation de capital réalisée pour moitié au plus par ladite incorporation et, pour le reste, par une souscription en numéraire. En outre, la fraction de réserves ainsi incorporée ne saurait dépasser la moitié desdites réserves.

En cas d'incorporations successives, la fraction de réserves incorporables ne peut excéder la moitié de l'accroissement de réserves constaté depuis la précédente incorporation.

L'augmentation de capital réalisée au moyen de souscription en numéraire doit être au moins égale au montant du prélèvement opéré sur les réserves (article R.512-1 du code monétaire et financier).

↗ **2.2.7** Liste et implantations des Banques Populaires



- 1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES
- 2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE
- 3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
- 4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- 5 BRED BANQUE POPULAIRE⁽¹⁾
- 6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
- 7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- 8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
- 9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE
- 10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL
- 11 BANQUE POPULAIRE DU NORD
- 12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE
- 13 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- 14 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE
- 15 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
- 16 BANQUE POPULAIRE DU SUD
- 17 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST
- 18 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
- 19 CASDEN BANQUE POPULAIRE⁽²⁾
- 20 CRÉDIT COOPÉRATIF⁽²⁾

Chiffres au 31 décembre 2007⁽³⁾, Dirigeants en poste au 31 décembre 2007.

I BANQUE POPULAIRE DES ALPES

Président

Jean Clochet

Directeur général

Laurent Worbe

Nombre de sociétaires : 122 913

Effectif : 1 519

Nombre d'agences : 155

Capitaux propres part du groupe : 787 M€

Produit net bancaire : 257 M€

Résultat net part du groupe : 45 M€

www.alpes.banquepopulaire.fr

Directeur général

Dominique Didon

Nombre de sociétaires : 90 067

Effectif : 1 326

Nombre d'agences : 102

Capitaux propres part du groupe : 641 M€

Produit net bancaire : 202 M€

Résultat net part du groupe : 36 M€

www.alsace.banquepopulaire.fr

2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE

Président

Thierry Cahn

3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Président

Jean-Pierre Cahingt

Directeur général

Yves Gevin

Nombre de sociétaires : 100 041

Effectif : 1 798

1) La BRED Banque Populaire est présente également dans les pays, départements et collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion, Mayotte.

(2) Banque Populaire à compétence nationale.

(3) Les données financières correspondent aux données consolidées des Banques Populaires en normes françaises, à l'exception de la BRED Banque Populaire et du Crédit Coopératif dont les données consolidées sont en normes IFRS. Les capitaux propres consolidés en normes françaises s'entendent « y compris FRBG ». Effectif en Equivalent Temps Plein (CDI + CDD)

Nombre d'agences : 156
Capitaux propres part du groupe : 922 M€
Produit net bancaire : 288 M€
Résultat net part du groupe : 54 M€
www.atlantique.banquepopulaire.fr

4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Président

Jean-Philippe Girard

Directeur général

Bernard Jeannin

Nombre de sociétaires : 146 936
Effectif : 1 895
Nombre d'agences : 183
Capitaux propres part du groupe : 1 089 M€
Produit net bancaire : 346 M€
Résultat net part du groupe : 70 M€
www.bpbfc.banquepopulaire.fr

5 BRED BANQUE POPULAIRE

Président

Stève Gentili

Directeur général

Jean-Michel Laty

Nombre de sociétaires : 107 056
Effectif : 3 492
Nombre d'agences : 316
Capitaux propres part du groupe : 2 020 M€
Produit net bancaire : 822 M€
Résultat net part du groupe : 230 M€
www.bred.banquepopulaire.fr

6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Président

Jacques Raynaud

Directeur général

Gonzague de Villèle

Nombre de sociétaires : 71 140

Effectif : 990
Nombre d'agences : 104
Capitaux propres part du groupe : 439 M€
Produit net bancaire : 152 M€
Résultat net part du groupe : 23 M€
www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR

Président

Bernard Fleury

Directeur général

Jean-François Comas

Nombre de sociétaires : 57 732
Effectif : 1 146
Nombre d'agences(*) : 97
Capitaux propres part du groupe : 387 M€
Produit net bancaire : 174 M€
Résultat net part du groupe : 30 M€
www.cotedazur.banquepopulaire.fr

8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS

Président

Hervé Genty

Directeur général

Olivier de Marignan

Nombre de sociétaires : 70 099
Effectif : 1 216
Nombre d'agences : 105
Capitaux propres part du groupe : 583 M€
Produit net bancaire : 196 M€
Résultat net part du groupe : 27 M€
www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr

9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE

Président

Raymond Oligier

Directeur général

Jacques Hausler

(*) Monaco inclus.

Nombre de sociétaires : 160 300
Effectif : 1 720
Nombre d'agences : 138
Capitaux propres part du groupe : 1 149 M€
Produit net bancaire : 341 M€
Résultat net part du groupe : 58 M€
www.lorrainechampagne.banquepopulaire.fr

10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL

Président

[Dominique Martinie](#)

Directeur général

[Christian du Payrat](#)

Nombre de sociétaires : 75 030

Effectif : 872

Nombre d'agences : 86

Capitaux propres part du groupe : 402 M€

Produit net bancaire : 138 M€

Résultat net part du groupe : 21 M€

www.massifcentral.banquepopulaire.fr

11 BANQUE POPULAIRE DU NORD

Président

[Jacques Beauguerlange](#)

Directeur général

[Gils Berrous](#)

Nombre de sociétaires : 76 072

Effectif : 1 153

Nombre d'agences : 110

Capitaux propres part du groupe : 434 M€

Produit net bancaire : 164 M€

Résultat net part du groupe : 21 M€

www.nord.banquepopulaire.fr

12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Président

[Michel Doligé](#)

Directeur général

[Alain Condaminas](#)

Nombre de sociétaires : 138 031

Effectif : 2 324

Nombre d'agences : 219

Capitaux propres part du groupe : 1 226 M€

Produit net bancaire : 381 M€

Résultat net part du groupe : 87 M€

www.occitane.banquepopulaire.fr

13 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST

Président

[Pierre Deloumel](#)

Directeur général

[Yves Breu](#)

Nombre de sociétaires : 81 757

Effectif : 1 786

Nombre d'agences : 131

Capitaux propres part du groupe : 792 M€

Produit net bancaire : 270 M€

Résultat net part du groupe : 36 M€

www.ouest.banquepopulaire.fr

14 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE

Président

[Jean-Louis Tournet](#)

Directeur général

[François-Xavier de Fornel](#)

Nombre de sociétaires : 50 132

Effectif : 809

Nombre d'agences : 82

Capitaux propres part du groupe : 364 M€

Produit net bancaire : 127 M€

Résultat net part du groupe : 26 M€

www.provencecorse.banquepopulaire.fr

(1) La BRED Banque Populaire est présente également dans les pays, départements et collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion, Mayotte.

(2) Banque Populaire à compétence nationale.

(3) Les données financières correspondent aux données consolidées des Banques Populaires en normes françaises, à l'exception de la BRED Banque Populaire et du Crédit Coopératif dont les données consolidées sont en normes IFRS. Les capitaux propres consolidés en normes françaises s'entendent « y compris FRBG ». Effectif en Equivalent Temps Plein (CDI + CDD)

15 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Président

Marc Jardin

Directeur général

Jean Criton

Nombre de sociétaires : 352 588

Effectif : 2 908

Nombre d'agences : 223

Capitaux propres part du groupe : 1 292 M€

Produit net bancaire : 505 M€

Résultat net part du groupe : 84 M€

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

16 BANQUE POPULAIRE DU SUD

Président

Claude Cordel

Directeur général

François Moutte

Nombre de sociétaires : 155 577

Effectif : 1 814

Nombre d'agences : 150

Capitaux propres part du groupe : 921 M€

Produit net bancaire : 322 M€

Résultat net part du groupe : 55 M€

www.sud.banquepopulaire.fr

17 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

Président

François de la Giroday

Directeur général

Francis Thibaud

Nombre de sociétaires : 85 250

Effectif : 1 153

Nombre d'agences : 103

Capitaux propres part du groupe : 475 M€

Produit net bancaire : 184 M€

Résultat net part du groupe : 31 M€

www.sudouest.banquepopulaire.fr

18 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Président

Gérard Bellemon

Directeur général

Yvan de La Porte du Theil

Nombre de sociétaires : 142 400

Effectif : 2 293

Nombre d'agences : 209

Capitaux propres part du groupe : 1 350 M€

Produit net bancaire : 379 M€

Résultat net part du groupe : 71 M€

www.bpvf.banquepopulaire.fr

19 CASDEN BANQUE POPULAIRE

Président-Directeur général

Pierre Desvergnès

Nombre de sociétaires : 1 129 010

Effectif : 463

Nombre d'agences : 1

Capitaux propres part du groupe : 1 386 M€

Produit net bancaire : 187 M€

Résultat net part du groupe : 38 M€

www.casden.banquepopulaire.fr

20 CRÉDIT COOPÉRATIF

Président

Jean-Claude Detilleux

Directeur général

Philippe Jewtoukoff

Nombre de sociétaires : 41 490

Effectif : 1 755

Nombre d'agences⁽⁴⁾ : 99

Capitaux propres part du groupe : 975 M€

Produit net bancaire : 346 M€

Résultat net part du groupe : 88 M€

www.credit-cooperatif.fr

(4) Périmètre : Crédit Coopératif + BTP Banque + Coopamat, Inter-Coop, Sicomi Coop.

2.3 La Banque Fédérale des Banques Populaires

2.3.1 Présentation générale

Au cœur d'un groupe multimétier en continuelle évolution, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) est au carrefour d'un ensemble d'acteurs aux exigences grandissantes. Sa mission se traduit par trois rôles fondamentaux dont le contenu et l'équilibre s'adaptent à l'évolution du Groupe et de son environnement.

Elle réunit les fonctions dévolues à l'ex-Chambre Syndicale des Banques Populaires, c'est-à-dire les fonctions de tutelle, de contrôle et d'organe central au sens du code monétaire et financier et celles de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires recentrée, depuis 1999, sur sa fonction financière de centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et de la gestion de leur refinancement.

Elle est responsable de l'optimisation de la valeur économique du Groupe, dans le respect des orientations arrêtées avec ses sociétés mères. Elle veille à ce que la création de valeur au sein du Groupe soit équilibrée. Elle définit et met en œuvre les politiques transversales au Groupe nécessaires à son développement et à sa gestion. Elle définit également le reporting adéquat au suivi de ses objectifs.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est une des particularités qui distingue le Groupe Banque Populaire dans l'univers financier. Elle se définit non pas comme le siège central du Groupe mais comme un organe central issu de celui-ci. Ce rôle d'organe central constitue l'un de ses rôles auquel s'ajoutent ceux de chef de réseau et de holding.

Organe central

La Banque Fédérale des Banques Populaires est l'organe central du réseau des Banques Populaires, du Crédit Maritime Mutuel et des Sociétés de Caution Mutuelle. Elle est aussi l'organe central de Natixis, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

À ce titre :

- elle garantit l'application des dispositions législatives et réglementaires ainsi que les engagements pris envers le régulateur ;
- assure la sécurité technique et financière du Groupe pour lequel elle est le garant de sa solvabilité par des mécanismes internes de solidarité financière décrits en page 48 ;
- représente le Groupe en France et à l'international et défend ses intérêts dans les instances de Place et les organismes professionnels.

Son rôle d'organe central s'est accru avec l'évolution de la réglementation et la multiplication des référentiels.

Chef de réseau

Au sens de l'article L.512-12 du code monétaire et financier, le « réseau » des Banques Populaires comprend :

- les Banques Populaires, sociétés anonymes coopératives de banque populaire ;
- les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM), qui accordent statutairement l'exclusivité de leur cautionnement aux Banques Populaires ; et
- la Banque Fédérale des Banques Populaires, société anonyme de droit commun.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est le chef de réseau des Banques Populaires. Elle pilote le processus de définition des orientations stratégiques. Elle anime le processus de développement de l'offre à destination de ses différentes clientèles et les marchés correspondants.

Elle organise et coordonne les moyens permettant d'atteindre efficacement les objectifs du Groupe.

Ce rôle s'est étoffé avec l'accroissement de la taille du Groupe et de ses acteurs, et avec la nécessité de maintenir une organisation optimale s'appuyant sur les forces existant du Groupe.

Son conseil d'administration, composé de Présidents et Directeurs généraux des Banques Populaires, délibère sur des sujets qui, une fois approuvés, s'imposeront aux entités du Groupe.

La participation de chacune des banques du Groupe se traduit aussi à travers des instances régulières de travail et de concertation avec la Banque Fédérale des Banques Populaires :

- le comité fédéral qui réunit les membres du conseil d'administration, des Présidents de commission et responsables hiérarchiques ;
- la conférence fédérale composée de l'ensemble des Présidents, Directeurs généraux et de responsables techniques ; et
- les commissions fédérales qui étudient des sujets demandés par le conseil d'administration, sur proposition du Président du Groupe.

De compétences transversales, les commissions apportent leurs réflexions et leurs expertises en matière de développement et de communication, de technologie et d'informatique, de risques et finances, de ressources humaines et de développement en Europe et à l'international.

Également établissement de crédit agréé en qualité de banque, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie et les besoins de refinancement des Banques Populaires. Cette mission est confiée, en grande partie, à Natixis dans le cadre d'une convention spécifique.

Holding

La Banque Fédérale des Banques Populaires détient pour le compte de ses sociétés mères un ensemble de participations importantes dont Natixis. Elle est ainsi le holding du Groupe ; un holding qui se doit d'être léger et réactif, même si son rôle évolue en fonction de la taille, de la diversité de métier et de la dimension internationale des participations.

La mise en œuvre de ses missions

La mise en œuvre de ses différentes missions a conduit à de nombreuses réalisations parmi lesquelles :

- depuis sa création en 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires, a lancé le processus d'intégration du Crédit Coopératif, initié la décision de rachat du groupe Coface par Natixis Banques Populaires, promu une charte de coopération entre les Banques Populaires des régions littorales et le Crédit Maritime Mutuel, banque affiliée à la Banque Fédérale des Banques Populaires et pris une participation majoritaire dans la BICEC au Cameroun ;
- en 2006, elle a été au cœur de la constitution de Natixis, un événement majeur et historique pour le Groupe Banque Populaire ;
- cette même année, elle est devenue actionnaire à 24,5 % et membre du Directoire de Volksbank International AG (VBI), holding de banques de détail en Europe centrale et orientale, aux côtés de l'ÖVAG, organe central des banques populaires autrichiennes, et des deux banques centrales coopératives allemandes DZ Bank et WGZ Bank ;
- elle a contribué à la poursuite de l'implantation du Groupe en Afrique centrale (Congo-Brazzaville) avec l'acquisition de la Banque Commerciale Internationale (BCI).
- La BFBP a aidé la BRED Banque Populaire à s'implanter à Djibouti et aux Comores ;
- en 2007, l'acquisition de FONCIA apporte un relais de croissance à fort potentiel ;

- avec sa filiale i-BP (plate-forme informatique du Groupe), elle a poursuivi le chantier de migration informatique des Banques Populaires et la mise en place des projets réglementaires ;
- elle a été le pilote de grands chantiers : le projet Mac Donough, mené par la Direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires est en phase d'homologation par la Commission Bancaire ;
- la Directive MIF régie par la direction du Développement ;
- et le SEPA mené par la Direction des Technologie, avec l'appui de la Direction du développement ;
- la démarche stratégique du Groupe avait abouti fin décembre 2005 à la formalisation et à l'approbation du Plan Stratégique Groupe (PSG). Cette démarche a donné lieu au cours du premier semestre 2006 à la contractualisation des objectifs de chaque Banque Populaire, qui a présenté à la BFBP sa propre stratégie selon le PSG et son niveau d'appropriation de l'ambition Groupe sur chacun des indicateurs stratégiques préétablis ;
- enfin, un projet d'entreprise « Défi 2010 » a revalidé les fonctions de la Banque Fédérale des Banques Populaires et les a complétées par la définition de 5 ambitions au service du développement équilibré du Groupe.

Ces ambitions se déclinent en 3 engagements vis-à-vis des sociétés mères (les Banques Populaires), de leurs clients et des partenaires, pour être l'accélérateur de la croissance du Groupe mais aussi le garant de ses équilibres :

- animer un développement maîtrisé et équilibré,
- promouvoir l'efficacité collective,
- garantir la responsabilité sociétale du Groupe.

À ces 3 engagements s'ajoutent 2 autres envers les hommes et les femmes de l'entreprise et de son fonctionnement : un engagement au bénéfice du Groupe et un fonctionnement optimal et transparent.

↗ 2.3.2 Ses principales filiales

FONCIA

En 2007, année de son intégration au Groupe Banque Populaire, FONCIA a poursuivi le développement de ses activités de Gestion Locative, Location, Syndic de Copropriétés et Transactions, tant en France qu'à l'international, tout en mettant en place de solides synergies avec les différentes composantes du Groupe Banque Populaire. Au 31 décembre 2007, FONCIA compte 5 806 ⁽²⁾ collaborateurs et affiche une progression de 11 % de son effectif. Ses collaborateurs, hors de France, représentent 7 % de l'effectif global.

Dans un marché encore très éclaté, le mouvement de concentration amorcé depuis le début des années 90 s'accélère progressivement. La concentration s'opère autour d'une douzaine d'opérateurs à dimension interrégionale ou nationale. Qu'il s'agisse de groupes pour la gestion de copropriétés et la gestion locative ou de réseaux de franchisés, notamment dans le secteur des transactions, les leaders renforcent leurs positions. Ils représentent aujourd'hui près de 45 % du marché des professionnels. Dans ce contexte, FONCIA a accéléré en 2007 sa politique de croissance externe, à travers l'acquisition de

(2) Effectif total.

49 cabinets, représentant 152 000 lots (123 000 lots de copropriétés et 29 000 de gestion locative), nombre le plus élevé jamais atteint sur une année.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 font apparaître les principaux postes suivants :

- le chiffre d'affaires se porte à 484 millions d'euros en progression de 12 % ;
- le résultat net part du groupe de l'exercice 2007 s'élève à 28 millions d'euros, contre 41 millions pour 2006. Retraité d'éléments exceptionnels ou non récurrents, le résultat net progresse de 10,7 % ;
- les investissements se sont élevés à 100 millions d'euros ;
- le total du bilan atteint 1 298 millions d'euros, dont une dette financière nette de 240 millions d'euros.

FONCIA s'appuie sur un modèle économique qui, chaque année, confirme sa qualité. Non seulement ses revenus ne sont pas exposés aux fluctuations cycliques mais la rentabilité des agences intégrées depuis plus de 2 ans progresse régulièrement. La capacité de FONCIA à améliorer ses offres packagées et la solide expérience de ses équipes contribuent fortement à ces bonnes performances.

Dans chacun des métiers de base de FONCIA, l'exercice 2007 marque une nette progression de l'activité et un renforcement des positions de l'entreprise :

- en gestion locative, le nombre de lots gérés au 31 décembre 2007 s'élève à 215 500 lots, soit une progression de 11,4 % (+ 22 000 lots) en 1 an. Le taux de vacance au 31 décembre 2007 reste bien maîtrisé : 2,4 % contre 2,3 % au 31 décembre 2006 ;
- en location, le chiffre d'affaires 2007 est en hausse de 8,5 % par rapport à 2006 avec une croissance externe de 7,1 % et une croissance interne de 1,4 %. FONCIA a réalisé 52 276 locations en 2007 contre 49 133 en 2006, soit une progression de 6,4 % ;
- en copropriété, le chiffre d'affaires progresse de 13,9 % par rapport à 2006 avec 8,1 % de croissance externe et 5,8 % de croissance interne. Au 31 décembre 2007, FONCIA gère un parc de 904 000 lots et 28 000 immeubles. En 1 an, le nombre de lots a augmenté de 12,1 % (+ 97 361 lots) et le nombre d'immeubles de 13,9 % (+ 3 459 immeubles) ;
- en transaction, le chiffre d'affaires de l'activité en 2007 a progressé de 8,6 % par rapport à 2006. FONCIA a réalisé 9 745 ventes en 2007 contre 9 229 en 2006, soit une progression de 5,6 %. À noter que ce résultat positif s'explique par l'impact de la croissance externe, qui fait plus que compenser la baisse des ventes de l'ordre de 7 à 8 % à périmètre constant.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	484	431	360
EBIT	56	62	56
Résultat net part du groupe	28	35	33

L'année 2007 a vu le lancement de l'activité « Franchise » qui renforce la présence de FONCIA dans des villes petites et moyennes, et permet d'accroître la notoriété globale de l'enseigne, à travers un réseau de professionnels indépendants franchisés FONCIA. À fin 2007, au terme de quelques mois d'activité, ce réseau complémentaire compte 61 cabinets. Il a vocation à fortement se développer sur les prochains exercices.

Au 31 décembre 2007, le réseau intégré de FONCIA est constitué de 123 cabinets répartis en 377 agences (dont 13 cabinets et 27 agences à l'international). Le réseau de la Franchise est constitué de 61 cabinets pour 74 agences. L'ensemble représente 451 agences.

L'exercice 2007 a également été marqué par les travaux de mise en place des synergies avec le nouvel actionnaire, le Groupe Banque Populaire. Dès les premiers mois de son intégration au Groupe, FONCIA a mis en place une série de chantiers destinés à transférer vers les entités du Groupe tous les comptes des cabinets et comptes « mandants », toutes les garanties financières et tous les financements corporate. Cette phase, qui se traduit par l'apport de plusieurs milliers de comptes et de plusieurs centaines de millions d'euros d'encours au Groupe Banque Populaire, a été menée à bien d'avril 2007 à janvier 2008.

Enfin, les prestations commerciales à la clientèle de FONCIA comportant un volet financier ou d'assurance ont également été « transférées dans l'univers Banque Populaire » pendant la même période. À titre d'exemple, sur le second semestre 2007, environ 15 000 contrats d'assurance habitation ont été souscrits par des locataires de FONCIA auprès d'Assurances-Banque Populaire.

Par ailleurs, des contacts étroits ont été établis au niveau local entre le réseau FONCIA et celui des Banques Populaires régionales pour développer les synergies commerciales de proximité, qui se traduisent, d'ores et déjà, par des prescriptions croisées de clientèle.

Ainsi, encore renforcé par son intégration réussie dans le Groupe Banque Populaire, FONCIA aborde l'avenir avec confiance.

Fondé sur l'excellence opérationnelle du « modèle FONCIA », un plan à 3 ans lui fixe de nouvelles ambitions de développement en France et en Europe, appuyées par une optimisation de ses outils, notamment des systèmes d'information et une intensification des synergies avec le réseau Banque Populaire.

FONCIA entend ainsi conforter sa position de leader des services immobiliers résidentiels en France et devenir un acteur majeur de ces métiers à l'international.

Autres éléments

	31/12/2007
Agences	451
Effectif	5 806
Copropriétés gérées	904 000
	2007
Locations	52 276
Ventes	9 745

MA BANQUE

Créé en janvier 2006, MA BANQUE (Multi Accès Banque) est un organisme bancaire qui propose un concept d'ingénierie bancaire originale. Avec un système d'information et une organisation structurée, elle permet à différents distributeurs de commercialiser des offres sur mesure dans le respect de leur modèle industriel et leur stratégie commerciale.

L'offre comprend une large gamme de produits et services tant en termes d'épargne que de crédits.

Pour sa deuxième année de croissance, MA BANQUE a atteint 160 000 clients et conclu de nouveaux partenariats avec le réseau FONCIA et le groupe Zéphir⁽³⁾. L'encours de crédit à la clientèle a

augmenté de 12 % à 664 millions d'euros, et celui des dépôts de 20 % à 182 millions d'euros.

Le management des équipes, l'organisation du travail et des process, la souplesse de l'outil informatique ont permis de faire évoluer le dispositif de production et d'accueil téléphonique au rythme et aux spécificités des campagnes commerciales de chaque partenaire.

L'offre de banque au quotidien - comptes et cartes bancaires associés à des garanties d'assurance - a été mise en test dans quelques agences pilotes des enseignes MAAF et MMA avant généralisation à l'ensemble de leur réseau en 2008.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

<i>En millions d'euros</i>	2007	2006
Produit net bancaire	28	26
Résultat brut d'exploitation	8	6
Résultat d'exploitation	7	6
Résultat net	6	6

(3) Le Groupe Zéphir est une société anonyme de Gestion et de Courtage d'Assurances.

BICEC

La BICEC (Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit) est née de la restructuration nécessaire de la BICIC (Banque internationale pour le commerce et l'industrie au Cameroun).

En mars 1997, le conseil d'administration de la BICIC a donc décidé de mettre en place la BICEC, dont la gestion a été confiée au Groupe Banque Populaire.

En 2000, la BICEC devient une filiale du Groupe Banque Populaire.

La BICEC se présente aujourd'hui comme un acteur de référence du paysage bancaire camerounais, avec des performances d'ensemble solides. Elle représente, avec 28 agences, le premier réseau bancaire de ce pays et est fortement ancrée dans les 10 provinces camerounaises.

Sa clientèle est constituée de particuliers (150 000) parmi lesquels des fonctionnaires avec une part de marché de 50 %, de professionnels (8 000), de PME (2 000) et de grandes entreprises (690) auprès desquelles elle détient une place de leader.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produit net bancaire	47	44	44
Résultat brut d'exploitation	20	20	20
Résultat d'exploitation	21	19	15
Résultat net	11	10	10

BCI

La BCI (Banque Commerciale Internationale) a commencé son activité le 4 octobre 2006. Détenue à 100 % par la SAS SIBP et dotée d'un capital de 3 millions d'euros, la BCI est née de la scission - liquidation de la Cofipa Investment Bank.

La BCI est, après le succès du développement de la BICEC au Cameroun, la deuxième implantation du Groupe Banque Populaire dans la zone CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale). Le réseau des agences de la BCI est constitué de 16 agences et d'un bureau. Plus des deux tiers des établissements sont concentrés sur Brazzaville et Pointe-Noire. Ce réseau, le plus important du pays, représente à lui seul la moitié des agences bancaires implantées au Congo.

Le fonds de commerce de la banque est constitué d'environ 43 000 clients répartis entre 40 000 clients particuliers et 3 000 clients entreprises, grandes et moyennes, essentiellement situés à Pointe-Noire.

Après 15 mois d'activité, l'évolution des encours se révèle conforme et même supérieure aux objectifs :

- concernant les ressources
 - les dépôts moyens mensuels à décembre 2007 s'établissent à 85 millions d'euros, en augmentation de 19,2 % par rapport au début de l'exercice, ce qui correspond à une part de marché stable d'environ 13 % (statistiques BEAC ⁽⁴⁾ de juillet 2007),
 - les dépôts rémunérés (Dépôts à terme et Comptes sur Livrets) représentent 32 % des dépôts de la BCI ;
- concernant les emplois
 - les crédits moyens mensuels à la clientèle ont augmenté de 92,7 % depuis octobre 2006 pour atteindre 35 millions d'euros en décembre 2007, ce qui situe la BCI autour de 20,4 % de part de marché,
 - l'encours moyen cumulé des crédits de la période octobre 2006 à novembre 2007 de la BCI est conforme à l'objectif fixé.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007 (sur 15 mois)
Produit net bancaire	8
Résultat brut d'exploitation	(1)
Résultat net	(0,4)

Cette filiale n'est pas encore intégrée dans le périmètre de consolidation.

(4) La Banque des États de l'Afrique centrale ou BEAC est une institution officielle de la CEMAC groupant plusieurs États en Afrique centrale. Elle est notamment en charge de l'application de la politique monétaire commune.

VBI

En 1991, la VBI - Volksbank AG a été l'une des premières banques à s'engager en Europe centrale et orientale sur les marchés prometteurs de ses voisins, en fondant une filiale en Slovaquie.

Depuis fin 2004, la DZ bank AG / WGZ bank, conjointement, ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) en France détiennent des participations dans VBI - Volksbank International AG (VBI) à hauteur de 24,5 % chacune.

VBI, dont le siège est à Vienne (Autriche), gère un réseau bancaire présent dans 9 pays d'Europe centrale et orientale (PECO). Chacun de ces pays est couvert par une ou deux banques : Slovaquie (L'udova Banka), République Tchèque (Volksbank CZ,a.s), Hongrie (Magyarorszagj Volksbank Zrt), Slovénie (Volksbank Ljudska Banka d.d), Croatie (Volksbank d.d), Roumanie (Volksbank Romania SA), Bosnie-Herzégovine (Volksbank BH d.d et Volksbank a.d Banja Luka),

Serbie (Volksbank a.d) et Ukraine (Elektron Bank). Une filiale à Malte complète le réseau.

Les activités de ces banques sont orientées principalement sur les segments de la clientèle privée et des PME. Elles répondent aux attentes de leur clientèle avec la gamme la plus large de produits et services financiers dont un grand nombre d'entre eux sont standardisés afin de garantir l'homogénéité des services proposés dans les PECO.

Les 1,4 millions de comptes clients sont servis par un réseau de 545 agences.

VBI affiche les performances d'un groupe en forte expansion : sur la période 2003-2007, le réseau s'est renforcé de 402 agences, de 3 000 collaborateurs et 840 000 comptes clients.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produit net bancaire	348	226	167
Résultat brut d'exploitation	134	72	31
Résultat d'exploitation	91	54	20
Résultat avant impôt	85	48	16

CIFG

Présente sur le marché de la garantie financière, aux États-Unis et en Europe, l'activité de CIFG est le rehaussement des risques sous-jacents qui sont au minimum « investment grade ».

Société de prise de participations, CIFG Holding Ltd est constitué de quatre filiales, dont les deux principales sont des assureurs monoline exerçant leur activité en Europe (CIFG Europe basé à Paris et Londres) et aux États-Unis (CIFG Assurance North America basé à New York).

Ces filiales se positionnent sur tous les segments de la garantie financière : le secteur public local américain, les opérations d'infrastructures, les partenariats public/privé et le rehaussement de crédit pour les tranches des véhicules de titrisation.

Avec 555 opérations réalisées en 2007, les encours garantis nets atteignent 94,7 milliards de dollars au 31 décembre 2007.

En date du 20 décembre 2007, la reprise de cette filiale de Natixis par ses deux réseaux parents (Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Épargne) s'est accompagnée d'une injection de fonds propres d'un montant total de 1,5 milliard de dollars répartie à parité entre les 2 nouveaux actionnaires.

Par la suite, les premières mesures prises ont été le renouvellement de la gouvernance de l'entreprise et la refonte en profondeur de l'évaluation et du suivi des risques.

Actuellement, la nouvelle gouvernance étudie tous les scénari pour adapter CIFG aux nouvelles données d'un marché en pleine reconstruction.

En 2007, les conditions très difficiles de marché ont conduit à des ajustements de valeurs. Le montant total de ces dépréciations est indiqué dans les rapports financiers.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	72	56	38
Résultat avant impôts	(1 388)	37	23
Résultat net part du groupe	(1 383)	22	16

NOTATIONS LONG TERME AU 12/03/2008

	Rating
Standard and Poor's	A+
Moody's	A1
Fitch ratings	AA-

NATIXIS

L'activité de Natixis, banque de financement, d'investissement et de services commune au Groupe Banque Populaire et au Groupe Caisse d'Épargne, s'articule autour de 4 lignes d'activités.

Banque de financement et d'investissement

(PNB : 1 833 M€ - RNPG : - 177 M€)

Une offre globale, des solutions innovantes et sur mesure

Opérateur de référence sur les métiers de la Banque de financement et d'investissement (BFI), Natixis propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une large gamme de prestations incluant les crédits, les financements structurés, les produits de marchés de capitaux, les produits de flux et de crédit-bail, la titrisation, le conseil, l'ingénierie financière et la recherche.

La BFI s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des métiers de Natixis pour élaborer et mettre en place des solutions innovantes et sur mesure. Avec plus de cent vingt implantations dans le monde, Natixis développe une relation au plus proche des besoins des clientèles locales.

L'année 2007 a été marquée par la fusion juridique Natixis-IXIS CIB qui a pris effet le 31 décembre 2007. Les équipes, réunies en grande majorité au cours du premier semestre 2007, ont partagé leurs expériences respectives, générant des synergies de revenus plus élevées que prévu, malgré le contexte difficile pour les marchés financiers.

Par ailleurs, la BFI a annoncé en décembre 2007 un projet d'organisation (soumis pour avis aux instances représentatives du personnel) construit autour de trois grandes Directions métiers (Couverture, Marchés, Dettes & Financements), de deux plates-formes régionales (États-Unis et Asie) et de fonctions supports plus concentrées :

- une Direction Couverture animant mondialement la relation avec les clients. Cette Direction gère également les financements vanille, les flux, le crédit-bail, les fusions et acquisitions ;

- une Direction Marchés construite autour de deux grands pôles d'expertise Actions et Commodities d'une part, Fixed Income (trading & distribution) intégrant la trésorerie d'autre part ;
- une Direction Dettes & Financements regroupant les activités de Financements Structurés et celles de Principal Finance & Titrisation, et intégrant le Compte Propre Crédit. Le regroupement des forces d'origination et de structuration de produits de dette et de crédit au sein d'une même Direction permet de mieux coordonner l'approche vis-à-vis des émetteurs/emprunteurs. En renforçant les liens entre financements structurés et titrisation, Natixis est en mesure d'offrir à ses clients une plus vaste palette d'options de financement, tout en favorisant une meilleure utilisation de son bilan et l'amélioration du ROE ;
- deux plates-formes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposant de moyens dédiés leur permettant de conduire leur développement de façon maîtrisée, en liaison étroite avec les métiers, le coverage et les fonctions supports ;
- une nouvelle Direction Systèmes, Organisation, Opérations & Finances regroupant la Direction des Systèmes d'Informations (DSI BFI), les Opérations – CMO, le Business Support, le Contrôle de Gestion, le Service des Résultats et la Gestion pour compte de tiers ;
- une nouvelle Direction Supervision & Gestion active des risques regroupant le Risk Management, le Senior Credit Officer, le Credit Portfolio Management et les Affaires spéciales & Contentieux.

Pour les prochaines années, l'objectif pour la BFI est un développement pérenne, maîtrisé et rentable, grâce aux investissements appropriés dans les plates-formes, à une vigilance permanente en matière de contrôle des risques et au renforcement des instruments de pilotage.

Une relation de proximité avec sa clientèle

Au sein de la Banque de financement et d'investissement, la Direction des Relations Entreprises et Institutionnels (Coverage) gère les activités de financement classique (dont le crédit-bail) et les offres de produits de flux et de cash management. Natixis entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des plus grands groupes corporate et

institutionnels et dispose d'un fort positionnement sur le marché des moyennes et grandes entreprises françaises.

Parallèlement, transversale à l'ensemble des métiers, la Direction coordonne l'action commerciale vis-à-vis des clients de Natixis. Elle l'exerce dans un cadre de maîtrise des risques et de recherche d'optimisation de la rentabilité globale de la relation avec le client dans la durée. Elle offre l'ensemble des produits et services des métiers de Natixis : BFI, gestion d'actifs, Capital investissement et Gestion Privée, services bancaires, financiers et informatiques, gestion du poste clients.

Organisée autour des types de clientèle – Entreprises et Fonds d'investissement, Institutionnels et Secteur Public –, la démarche commerciale de la Direction s'articule entre banquiers conseils, groupes sectoriels et Directions régionales, en privilégiant proximité de la relation et expertise sectorielle.

En matière de crédit-bail, Natixis Lease conçoit et offre une gamme complète de financements locatifs des investissements mobiliers et immobiliers, en France, en Espagne et en Italie. Intervenant majeur en crédit-bail immobilier et mobilier, Natixis Lease a consolidé sa position avec la réalisation d'opérations significatives sur de grands comptes. Il a élargi son offre vers la location opérationnelle informatique avec la création de Lease Expansion, et vers le financement de partenariat public privé. Au-delà d'une présence toujours prépondérante dans le financement des parcs éoliens (plus de 100 millions d'euros de production en 2007), Natixis Lease se positionne sur le marché prometteur des investissements photovoltaïques.

L'activité Cash management intervient dans un environnement toujours plus concurrentiel, exacerbé par les perspectives du SEPA (Single Euro Payments Area) et les évolutions technologiques (Swiftnet...). Natixis a su maintenir sa position (le taux de succès aux appels d'offres s'établit à environ 60 %), soutenu par le renforcement de son expertise sur les process de communication banque/entreprise, la poursuite d'une politique active de développement des produits et services (sécurité des transactions notamment) et la qualité du traitement des réclamations. La certification ISO 9001 a été renouvelée fin 2007 dans la gestion des flux, les crédits documentaires et garanties émises, ainsi que le processus de conception des produits et services de cash management.

Des activités largement internationalisées

La Direction Internationale assure le suivi d'une clientèle corporate et d'institutions financières étrangères, avec une responsabilité directe sur les métiers de financement classique, de correspondent banking et de financement du commerce international. L'expansion du réseau à l'étranger s'est traduite par le renforcement du dispositif existant et par la création de nouvelles implantations à Panama, Dubaï, Sydney et Sao Paulo.

La gamme produit Global Trade Services (GTS) répond aux besoins de financement et de sécurisation des paiements générés par les contrats internationaux, notamment des financements « cross border ». Les contrats internationaux traités par GTS ont pour sous-jacents des matières premières, des biens d'équipement et des services, des contrats clef en main, des investissements avec intervention d'agences de crédit export. Les mandats remportés par GTS, dont le nombre est en forte augmentation, confirment le développement du métier en France et dans le réseau international. Les pays principalement représentés dans le portefeuille sont le Mexique, l'Afrique du Sud, le

Brésil, la Russie, la Chine, le Vietnam, la Turquie, le Pakistan et l'Algérie. Le dispositif métier au sein des implantations à l'étranger a été étendu par l'installation d'équipes à Panama, Pékin, Moscou et Alger; tandis que les équipes de Milan, Francfort, Madrid, Londres, Sao Paulo, Singapour, Shanghai et Hong-Kong ont été renforcées.

Sur les institutions financières, Natixis a affirmé son positionnement de bookrunner dans des opérations de crédit syndiqué, notamment en Inde, Russie et Turquie. En Europe, Natixis a renforcé ses relations avec les institutions financières principalement en Italie et à Londres. Aux États-Unis, l'activité poursuit son développement sur des transactions plus structurées : ligne de back-up de liquidité, fronting, financements sécurisés pour des fonds de capital investissement.

Natixis Pramex International, filiale de conseil en développement international pour les entreprises, renforce sa dimension de cabinet d'affaires des entreprises à l'international. Il accompagne les dirigeants d'entreprise dans leurs projets les plus complexes, y compris dans la détection et l'acquisition d'entreprises étrangères ; à ce titre, de très belles opérations de croissance externe ont été réalisées en 2007 sur des destinations comme la Chine, le Brésil, les États-Unis, l'Italie... Grâce à leur connaissance des pays, les équipes locales de Natixis Pramex International définissent avec l'entreprise la stratégie à adopter, puis la mettent en œuvre sur le terrain ; elles accompagnent le client dans chaque phase du projet, depuis l'analyse du marché jusqu'à la création et la gestion de filiales locales.

Financements structurés : un positionnement d'arrangeur au niveau mondial

Le développement des lignes d'activités à l'international s'est accompagné d'une montée en gamme des positionnements de Natixis dans les opérations, conformément aux objectifs fixés. La complémentarité des savoir-faire des équipes nées de la fusion a permis de gagner des mandats hors du marché européen.

L'activité Financements de projets, tant dans le domaine du conseil que de l'arrangement, a confirmé son rôle majeur dans le financement des infrastructures en obtenant des distinctions de place, dont le Middle-east airport deal of the year pour le financement de l'Aéroport Queen Alia en Jordanie (source : PFI et Jane's Transport Finance), et le Euromoney transport « tunnel » deal of the year pour Tyne tunnel. L'activité en France a également été récompensée par le prix du meilleur financement autoroutier en Europe, transaction A 65 (source : Jane's Transport Finance). En Espagne, l'activité a confirmé son positionnement dans le secteur des énergies renouvelables (transactions Extresol I, Forlosa, Andalucia).

Les Financements d'acquisition et de LBO, malgré une conjoncture pénalisant l'accès à la liquidité au second semestre, ont renforcé leur positionnement d'arrangeur sur le marché domestique (opérations phares B&B village, Pasteur Cerba, Loxam, ou encore Courtepaille) et développé cette compétence à l'international, notamment en Asie (Myclin).

Les Financements de matières premières ont multiplié le nombre de mandats sur tous les segments (énergie, métaux et matières premières agricoles) et continué leur développement géographique en Amérique Latine, Afrique, Asie/Océanie et Émirats Arabes Unis. La filière poursuit son action commerciale auprès des grands clients, des juniors producteurs de matières premières et des traders spécialisés. Elle confirme sa présence en tant que Mandated Lead Arranger, Bookrunner et Agent dans des facilités majeures de

type préfinancement, ou en accompagnement du mouvement de consolidation dans les métaux et l'énergie. Elle a par exemple dirigé plusieurs préfinancements d'exportation tels que Ghana Cocobod ou UC Rusal, des financements d'acquisition comme Mechel/Yakutugol, les Borrowing base de Duferco SA et Cormin et le financement Reserve Based Lending de Sterling Energy.

L'activité immobilière, tant du côté investissement (via la filiale Natixis Immo Développement) que financement, a consolidé son positionnement d'intervenant incontournable en obtenant 13 mandats relatifs à des opérations de place en Italie (refinancement de la Rinascente), en Allemagne (Alstria) et en France (Alteara/ Cogedim, Technocentre Renault).

Dédiée au financement aéronautique, la filiale Natixis Transport Finance a développé son rayon d'action, non seulement en Asie en participant notamment au financement des flottes d'Air China et de Shanghai Airlines, mais également en Amérique Latine où le titre de « Financement Aéronautique de l'année » lui a été décerné par Air Finance Review pour une transaction adaptée aux besoins du constructeur Embraer.

L'année a été également soulignée par la réussite de l'activité Shipping qui, grâce à un maillage international et sectoriel ciblé, a arrangé et syndiqué avec succès 40 transactions pour des acteurs de l'offshore (Gulmar en Asie notamment) et du transport (Shanghai Puyuan Co. Ltd - 1^{er} financement maritime libellé en renminbi arrangé par une banque étrangère et Xylas en Grèce).

Ces équipes ont bénéficié de la forte capacité d'innovation et de structuration pluridisciplinaire de l'Ingénierie financière qui, en parallèle, a renforcé son activité dans les opérations de financement d'acquisitions minoritaires sur le segment des grandes capitalisations cotées.

Dans les crédits syndiqués, en dépit du resserrement de la liquidité, l'activité réalise une performance comparable à celle du précédent exercice en comptabilisant 148 mandats de Mandated Lead Arranger en zone EMEA, dont 49 rôles de bookrunner. Elle bénéficie des effets de sa stratégie d'accompagnement des autres lignes d'activités, tant en matière de produits que de développement géographique.

Enfin, répondant au besoin de financement à long terme des clients PME des Banques Populaires, l'équipe Structuration & solutions rattachée à l'activité Debt Solutions a mis en place avec succès un véhicule innovant de refinancement baptisé « Horizon PME ».

Une gamme complète de produits sur les marchés de taux et de change

Sur les marchés de taux et de change, Natixis est un acteur historique de référence et propose une large gamme de produits sur les principales devises européennes, américaines et asiatiques.

En 2007, Natixis a conforté ses positions sur les produits vanille et a poursuivi le développement de son offre de produits structurés. Natixis se classe dans le Top 10 sur les dérivés de taux en Europe. L'activité a bien résisté dans des conditions de marchés particulièrement dégradées sur le second semestre. Les structurés de taux soutiennent principalement l'activité, suivis des produits vanille, du primaire obligataire et des produits de change. Sur le marché des changes, Natixis est un intervenant important en Europe et en Asie.

Sur le marché primaire obligataire, l'équipe Debt Capital Market constitue une plate-forme unique et globale d'origination des produits

de dette pour les Souverains, Agences, Supranationaux, établissements financiers, assurances et entreprises. L'équipe, spécialiste en conseil de financement, accompagne sa clientèle en dirigeant des solutions et restructurations de dette ou financement d'acquisition dans quasiment toutes les zones géographiques du Monde (États-Unis, Canada, Europe et Asie). En 2007, Natixis s'est impliqué dans près de 300 mandats primaires obligataires dont près de 80 % dans lesquels la banque a joué le rôle de chef de file.

Un nouveau leader sur le marché obligataire de l'Euro

Premier bookrunner (en montant et en nombre) sur les émissions publiques des émetteurs français (source Dealogic/Bondware) en 2007, Natixis a particulièrement renforcé sa pénétration en Europe, notamment en Espagne, Italie, Grèce, Allemagne, Europe du Nord, Royaume-Uni et Irlande.

Ce positionnement de premier plan témoigne de la confiance des émetteurs en l'expertise de Natixis dans ce métier. Ainsi, Air Liquide, ASF, Auchan, Carrefour, Casino, Ciments Français, Géophysique (C.G.V), Imerys, Schneider, Sodexo ou encore Wendel ont mandaté la banque pour réaliser leurs opérations avec succès dans un contexte souvent difficile.

Pour répondre aux besoins de l'intégralité de cette clientèle, l'équipe diversifie ses spécialités et renforce sa capacité d'origination sur le segment des émissions à haut rendement.

Sur le segment des assurances et établissements financiers européens, Natixis affine son expertise et répond aux besoins particuliers de cette clientèle. Cette année, plus d'une quarantaine de clients ont mandaté Natixis pour diriger leurs émissions de dettes de tout type : senior, subordonné, hybride et titrisation. Natixis se positionne désormais parmi les 10 premiers en Europe sur ce segment.

Le succès de la création de Natixis sur le marché de l'euro s'est matérialisé auprès des émetteurs les plus prestigieux - agences et émetteurs supranationaux - qui lui ont confié le chef de filat de leurs opérations benchmark, comme la CADES ou la Banque Européenne d'Investissement, pour des montants compris entre 3 et 5 milliards d'euros.

Expert sur le marché des obligations sécurisées

Natixis s'est hissé au 2^e rang sur le marché mondial des jumbo covered bonds (source : IFR/Thomson Financial). En Europe, Natixis a été impliqué comme chef de file sur près d'une opération sur deux. Il anticipe les évolutions et les nouvelles orientations en s'imposant actuellement sur les nouveaux marchés : Finlande, Canada, Italie, Portugal. Natixis se spécialise également dans la structuration de ces opérations en accompagnant les nouveaux entrants comme le Groupe Banque Populaire en 2007.

Un développement en dehors d'Europe

Natixis renforce sa couverture globale et établit une force d'origination entièrement dédiée à sa clientèle américaine et canadienne depuis New York et asiatique depuis Hong Kong. Ce déploiement s'est concrétisé par des succès comme le premier mandat américain pour Royal Bank of Canada.

Intermédiation actions : une excellente année 2007

L'intermédiation actions de Natixis s'articule autour des entités Natixis Securities (issu de la fusion de Ixis Securities et Natixis Bleichroeder SA en milieu d'année), de Natixis Bleichroeder Inc à New York, et d'une présence à Londres dans le domaine des matières premières et de l'énergie. Malgré un second semestre caractérisé par une forte volatilité des marchés actions, l'intermédiation actions de Natixis a réalisé en 2007 une bonne performance.

Spécialistes du marché français tous produits confondus, les équipes reconnues d'analystes de Natixis Securities couvrent également les grandes entreprises européennes. 3^e broker français en 2006, Natixis Securities s'est classé 2^e en décembre 2007 : 1^{er} broker pour la Vente Actions et le Trading & Execution, et numéro 2 pour la Recherche en France avec plus de 350 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2007, la recherche sur valeurs françaises a obtenu 25 podiums dont 19 positions en progression par rapport à 2006 (source : Thomson Extel Focus France – décembre 2007). De son côté, Natixis Bleichroeder Inc obtient une notoriété croissante dans les trois domaines dans lesquels il s'est spécialisé (énergie, santé, médias), ainsi que dans son analyse chartiste, avec près de 140 valeurs suivies. Cette notoriété s'est illustrée notamment par le succès rencontré par sa première conférence Hidden Gems (80 sociétés, 200 investisseurs institutionnels, 600 entretiens individuels investisseurs/sociétés) et par le classement de deux de ses analystes dans l'enquête annuelle Institutional Investors aux États-Unis.

Une capacité d'origination croissante sur le marché primaire actions

Dans le domaine de l'Equity Capital Markets, Natixis offre un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée sur le marché primaire actions, avec une capacité d'origination renforcée grâce à son partenariat avec Lazard en France.

En 2007, Natixis et Lazard-Natixis ont ensemble doublé leur part de marché globale en montant pour atteindre 8,5 % du marché en France, et se sont classés au 3^e rang en nombre de transactions (vs numéro 8 en 2006) et en 5^e position en volume (source : Bloomberg – décembre 2007). Ainsi, un grand nombre d'opérations de taille significative ont été dirigées, dont l'augmentation de capital de Veolia Environnement, l'une des cinq plus grandes opérations Equity du marché français en 2007.

Natixis a également étendu son positionnement comme bookrunner sur des opérations de taille moyenne : introductions en Bourse de Europa Corp, Vivalis, Homair Vacances, Eurogerm, augmentation de capital de Züblin Immobilière.

Plusieurs opérations particulièrement remarquées ont été placées avec succès dans des conditions de marché parfois très difficiles (augmentation de capital d'Eurosic en tant que coordinateur global et seul bookrunner; introduction en Bourse d'Outremer Telecom).

Aux États-Unis, Natixis Bleichroeder a conforté et diversifié sa position sur les activités de Corporate Finance.

Dans le secteur de l'énergie, il a poursuivi sa collaboration fructueuse avec Natixis Houston, permettant d'accroître la franchise globale de la banque dans ce secteur. Il a participé à plusieurs opérations d'Equity Capital Markets significatives, confortant son positionnement d'acteur spécialisé pour les sociétés souhaitant lever des capitaux sur le marché. Enfin, il a élargi son expertise en dehors du secteur traditionnel de

l'exploration-production, en participant à deux opérations en énergies alternatives.

Natixis Bleichroeder a étendu son activité au secteur de la Santé. Il a participé à trois opérations, dont l'introduction en Bourse de Biodel, et bénéficie d'un pipeline important pour 2008, deux opérations ayant déjà été exécutées sur les premiers mois de l'année, en dépit de conditions de marché dégradées.

L'appui des équipes de Paris, New York et Londres a ainsi permis à Natixis de poursuivre le développement de sa franchise internationale dans les secteurs des matières premières et de la santé.

Un acteur majeur en Europe sur les dérivés actions

L'activité dérivés actions a consolidé ses positions grâce à la diversité de son portefeuille et une expertise reconnue dans la gestion des risques. Ses équipes ont par ailleurs développé des produits d'options qui associent des sous-jacents hybrides, du trading de portefeuille d'actions et de l'Equity finance.

Par ailleurs, Natixis déploie un large éventail d'activités d'arbitrage sur actions, indices, obligations convertibles, options listées et obligations.

Des investissements importants ont été engagés pour doter Natixis d'une capacité à gérer en temps réel des flux sur des volumes importants, tant sur des produits vanille que sur des produits qualifiés d'exotiques.

Par ailleurs, le déploiement des activités d'arbitrage et de dérivés en Asie se poursuit à Tokyo et Hong Kong.

Présentes à Paris, New York et Tokyo, les activités de prêts/emprunts d'actions enregistrent de bons résultats.

Sur les marchés des matières premières, Natixis a lancé en 2007 une plate-forme de dérivés OTC sur sous-jacent commodities basée principalement à Londres : elle propose d'ores et déjà une gamme de produits dérivés sur un éventail de sous-jacents de matières premières. Par ailleurs, spécialisé dans le trading, l'intermédiation et la vente de matières premières, Natixis Commodity Markets (NCM) intervient aussi bien sur les produits dérivés de gré à gré (options, swaps) que sur les marchés organisés (LME, Nymex, ICE, Comex, Liffe, Euronext, DGCX) et certains marchés « physiques ».

Un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée

Corporate Solutions offre réactivité, confidentialité et capacité d'exécution. Sur la base d'une analyse approfondie des problématiques de haut de bilan, de financement ou de gestion des risques, l'équipe Corporate Solutions propose à ses clients des opérations sur mesure, destinées à gérer et optimiser leur bilan et/ou leurs risques, dans le cadre de projets de restructuration, d'acquisition ou de co-investissement et les met en œuvre en toute confidentialité.

Dans un contexte économique favorable, l'activité s'est fortement développée en 2007 sur les marchés et produits traditionnels, mais aussi :

- au plan géographique pour les opérations à sous-jacent action (Moyen-Orient, Europe de l'Est, Inde) ;

- en termes de produits (participation à une titrisation de risques assurance automobile, structuration d'opérations en matière de réassurance vie et de certificats d'émission carbone).

À fin décembre 2007, l'équipe comprenait 140 personnes et était présente dans 12 pays, couvrant ainsi les centres financiers principaux de 3 continents.

Sur le marché des fusions-acquisitions, Natixis Finance a profité du dynamisme du marché en menant à bien des mandats de conseil auprès d'entreprises à forte notoriété : conseil de Entrepote Contracting pour l'acquisition de Amec Spie Capag (Groupe Amec plc) puis pour sa cession à Vinci, conseil de Soletanche Bachy pour sa cession à Vinci, de CFF Recycling dans le cadre de sa fusion-absorption par sa filiale Penauille Polyservices en vue de créer le Groupe Derichebourg, conseil de Thalès pour la cession de Faceo à Apax Partners, conseil du Groupe Dassault pour la cession du Football Club de Nantes, conseil du Groupe allemand Haniel pour la cession de deux filiales françaises (CWS cédé à Elis et NaefTerag cédé à Alsico), conseil de Sofiproteol pour l'acquisition de la majorité du capital de Groupe Glon, et conseil du management de Ceva Santé Animale dans le cadre de son second LBO.

Dans le domaine du conseil sectoriel aux grands corporates des secteurs des infrastructures et utilities et de l'immobilier, Natixis a été conseil d'Altarea pour l'acquisition de Cogedim, banque coprésentatrice de l'OPE sur Eurotunnel, conseil de Casino sur la cession de 255 murs de superettes et supermarchés et est conseil d'Eiffage.

La recherche, une priorité stratégique

La recherche économique : une analyse reconnue

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique offre aux clients une expertise reconnue et approfondie qui intègre un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change et d'actions, des évaluations par pays et une stratégie d'investissement. Le champ d'analyse porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents.

La recherche quantitative : au cœur de l'innovation financière

La recherche quantitative est consacrée au développement et au maintien des modèles de valorisation et de gestion des risques des produits financiers, comme les produits dérivés et les transactions structurées complexes. Vecteur d'adaptation de l'offre produit de la banque, elle intervient pour le compte des traders et des structureurs. La Fondation d'entreprise Natixis pour la recherche quantitative finance des bourses de thèses de doctorat et des travaux de recherche universitaire sur des thèmes en prise directe avec les préoccupations des institutions financières. Elle participe à l'effort de veille technologique de la banque, qui lui garantit l'intégration des dernières évolutions en matière d'ingénierie financière.

La recherche crédit : des expertises sectorielles pointues

Les équipes de stratégie et d'analyse crédit associent les approches quantitative et fondamentale qui permettent une analyse complète et indépendante de plus d'une centaine d'émetteurs privés sur le marché obligataire de la zone euro. Au travers de leurs publications, ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur les marchés.

L'analyse financière

Grâce à une Recherche actions à valeur ajoutée combinée avec une bonne dynamique marketing sur 350 valeurs européennes, le bureau d'études de Natixis Securities bénéficie d'une véritable reconnaissance auprès des investisseurs institutionnels. Ses 65 analystes, dotés d'une expérience moyenne proche de 10 ans, ont été récompensés en octobre 2007 par une 1^{re} place dans le classement Starmine qui mesure la qualité des prévisions et des recommandations boursières. En décembre 2007, Natixis Securities a été classé 2^e meilleure recherche sur valeurs françaises dans l'étude Thomson Extel Focus France.

Gestion d'actifs

(PNB : 1 710 M€ - RNPG : 260 M€)

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis produit une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats sur l'ensemble des classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié). Son architecture originale, avec une plate-forme de distribution globale adossée à des gérants multi-spécialistes, confère à ce pôle une réelle compétitivité. Sous le pilotage de la holding, Natixis Global Asset Management, le pôle a poursuivi sa politique d'expansion sur l'ensemble des marchés mondiaux et des clientèles : institutionnels, grandes entreprises, intermédiaires, ou particuliers. Un important travail de fusion des sociétés de gestion françaises et une réorganisation dans le cadre de la mise en place de Natixis ont été réalisés.

Dans un contexte économique marqué par la crise financière au second semestre et la baisse du cours du dollar, le montant des actifs sous gestion fin 2007 a légèrement progressé passant de 583 milliards d'euros à 591 milliards. La collecte nette s'élève à plus de 24 milliards d'euros.

NATIXIS GLOBAL AM : Un acteur mondial de la gestion d'actifs

Natixis Global Asset Management – l'un des pôles d'expertise de Natixis les plus présents à l'international – se situe dans le top 15 des asset managers mondiaux ⁽⁵⁾ et dispose de positions de force en Europe, principalement en France, ainsi qu'aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique.

Structuré en organisation fédérale, le pôle est composé d'une holding, Natixis Global Asset Management, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge les fonctions de pilotage et de développement, d'une structure de distribution mondiale, Natixis Global Associates, ainsi que d'une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées basées principalement en France, aux États-Unis et en Asie. Il compte environ 2 800 collaborateurs dont près de 1 700 aux États-Unis.

Ce modèle d'organisation valorise au mieux les expertises de chaque société de gestion tout en bénéficiant d'un réseau de distribution mondial. Les différentes expertises des sociétés de gestion couvrent toutes les classes d'actifs et tous les styles de gestion. Elles s'adressent à une clientèle très variée : institutionnels et entreprises, compagnies d'assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et gestion de fortune.

Cette organisation multispécialiste répond aux évolutions du marché mondial de l'asset management caractérisé par le développement

(5) Source : Le Classement Cerrulli (juin 2007) portant sur les encours à fin 2006 situe le nouveau pôle Asset management de Natixis à la 14^e position.

de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe) et l'émergence de distributeurs globaux, ainsi qu'une demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail et la clientèle de gestion de fortune).

Après une année 2006 de forte collecte, 2007 a été une année d'activité plus contrastée : après un premier semestre très favorable, le second semestre a été marqué par les soubresauts des marchés financiers et les difficultés apparues sur les produits monétaires dynamiques en particulier en France. En revanche, l'activité aux États-Unis est restée soutenue tout au long de l'année. Les actifs sous gestion s'établissent à 591 milliards d'euros répartis entre l'Europe (392 milliards d'euros), les États-Unis (198 milliards d'euros, soit 291 milliards de dollars) et l'Asie Pacifique pour le solde. Le produit net bancaire, en progression de 15 % en 2007, atteint 1,7 milliard d'euros.

NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES : une plate-forme de distribution mondiale

Natixis Global Associates est la plate-forme de distribution mondiale du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Elle commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires. Aux États-Unis, l'activité de Natixis Global Associates est tournée principalement vers les distributeurs de produits d'épargne pour la clientèle retail. À l'international, Natixis Global Associates commercialise les produits des sociétés de gestion du Groupe aux clientèles institutionnelles, grâce à des équipes dédiées par zone géographique.

Le réseau de distribution de Natixis Global Associates couvre d'ores et déjà les clients d'une trentaine de pays sur tous les continents. Les produits commercialisés par Natixis Global Associates au profit de l'ensemble des sociétés de gestion sont en progression constante. Fin 2007, ils représentent un encours de 83 milliards d'euros.

Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer sur leur cœur de métier, la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et de fonctions supports mises en commun.

L'activité de Natixis Global Associates est donc complémentaire d'une distribution directe par les sociétés de gestion pour la clientèle institutionnelle aux États-Unis et en France, et retail en France via les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

NATIXIS ASSET MANAGEMENT : un acteur de référence en Europe

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2007, 392 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

En France, 2007 a été l'année de création de Natixis Asset Management (367 milliards d'euros d'actifs sous gestion), le principal centre de gestion du pôle en Europe, issu du rapprochement d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management. Natixis Multimanager (plus de 6 milliards d'euros d'actifs sous gestion), spécialisé dans la multi-gestion, a également été créé fin juin, par fusion d'Ixis Private Capital Management avec Natexis Asset Square.

Natixis Asset Management se situe ainsi parmi les tout premiers gestionnaires d'actifs européens et propose à une clientèle d'institutionnels, de grandes entreprises, ainsi qu'aux clients du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, une gamme élargie de solutions performantes de gestion.

2007 est également une année de changements pour Ecureuil Gestion dont l'activité de distribution des OPCVM et des fonds garantis dans le réseau des Caisses d'Épargne évolue : la gestion des fonds a été transférée à Natixis Asset Management et le projet de création de « Natixis Epargne Financière », entité de distribution commune aux deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne, doit aboutir début 2008.

Enfin, l'activité de gestion d'actifs immobiliers du pôle Gestion d'actifs a été réorganisée : NAMI (Natixis Asset Management Immobilier) est devenue une filiale d'AEW Europe, société de gestion d'actifs immobiliers présente dans 10 pays européens, et notamment à Paris et à Londres. Cet ensemble gère plus de 17 milliards d'euros d'actifs immobiliers. Partenaire historique et investisseur immobilier de premier plan, la Caisse des dépôts est entrée au capital d'AEW Europe à hauteur de 40 %.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques : monétaire, taux, actions et immobilier, et des expertises à forte valeur ajoutée telles que les CDO (Collateralised Debt Obligations), les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

Ce socle d'expertise s'appuie pour son développement, d'une part, sur les filiales de commercialisation de Global Associates qui sont présentes en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne ainsi qu'à Dubaï où une filiale a été ouverte en 2006 pour accroître les ventes sur la zone du Moyen Orient, et d'autre part sur les forces de ventes de Global Associates qui couvrent de nombreux pays européens (Autriche, Scandinavie, Benelux, Portugal, Espagne, Suisse, etc.)

Les principales récompenses 2007

« Investir Magazine » a décerné à Natixis Asset Management un Laurier d'argent dans la catégorie Gestion obligataire pour plusieurs fonds gérés pour le compte de la CNP et un Laurier de Bronze pour le fonds « Natixis Emerging Europe Fonds RC » dans la catégorie des fonds sur 5 ans. Aux Grands prix de la Gestion d'actifs de l'Agefi, les fonds « Ecureuil Harmonie » et « Natixis AMA RIM Equities » ont été classés respectivement à la première place dans la catégorie « Diversifié Euro-trois ans » et à la 2e place dans la catégorie « Actions Asie hors Japon ».

AEW Europe a gagné le prix « Europroperty-IPD » pour sa gestion de la « Foncière Ecureuil » dans la catégorie des « Diversifiés ».

Forte activité commerciale aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique

Aux États-Unis, les encours sous gestion pour la douzaine de filiales américaines ont atteint, fin 2007, 291 milliards de dollars (198 milliards d'euros). La collecte nette, la plus forte jamais réalisée, s'élève à 32 milliards de dollars, soit + 34 % dont les deux tiers ont été générés via Natixis Global Associates. Elle s'est portée très majoritairement sur les fonds de Loomis Sayles et Harris Alternatives, même si la quasi-totalité des sociétés de gestion progresse.

En 2007, l'acquisition intégrale de Hansberger Global Investments a été finalisée et deux acquisitions de sociétés de gestion de taille modeste mais à compétences pointues ont été réalisées : Gateway Investment Advisers spécialisée dans le « hedged equity », et Alpha Simplex spécialisée dans la gestion quantitative et alternative.

Les dix-sept sociétés de gestion aux États-Unis et en Asie qui couvrent ensemble une gamme étendue d'expertises ont poursuivi leur développement avec le lancement de produits nouveaux, l'acquisition de nouveaux clients et l'amélioration de la performance de leurs fonds.

Elles assurent directement la distribution pour les clients institutionnels nord américains. Elles bénéficient, pour le retail en particulier, de l'appui de Natixis Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Natixis Global Associates est fournisseur notamment de grands distributeurs tels que Merrill Lynch, Schwab, UBS et aussi de conseillers privés en investissements.

Natixis Global Associates contribue également à la croissance des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie (via un partenariat exclusif formalisé en 2007 avec la société Apostle AM).

Les principales récompenses 2007 aux États-Unis

Financial Research Corporation a attribué à Natixis Global Associates la 1^{re} place pour la croissance de ses fonds entre novembre 2006 et 2007. Dan Fuss et Kathleen Gaffney de Loomis Sayles arrivent seconds dans la catégorie des « Gérants obligataires de l'année » de Morningstar. Le SmartMoney Fund screen a nommé les fonds « CGM Focus Fund » meilleur fonds Mid Cap de l'année et Ken Heebner a été nommé meilleur Manager de l'année. Oakmark Select, Oakmark International, CGM Focus et Loomis Sayles Bond ont été classés par Kiplinger's Personal Finance parmi la liste des 25 meilleurs fonds d'investissements aux États-Unis.

Services

(PNB : 1 299 M€ – RNPG : 310 M€)

Avec plus de 4 500 collaborateurs, le pôle Services réunit six métiers complémentaires et interactifs, tant au plan commercial que technique.

Quatre d'entre eux – Assurances, Cautions et garanties financières, Crédit à la consommation, Ingénierie sociale – sont spécialisés dans la conception de produits commercialisés notamment par les réseaux de distribution auprès de leurs clientèles.

Les deux autres métiers – Paiements et Titres – complètent le dispositif en assurant le traitement des flux de paiements et des opérations d'instruments financiers.

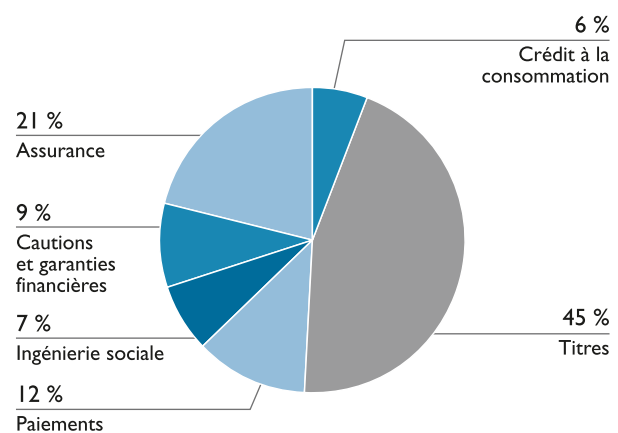
Toutes ces prestations sont déclinées pour répondre aux attentes particulières de chaque typologie de clientèle (particuliers, institutionnels, entreprises et professionnels). Elles sont développées selon un double principe. Les systèmes et les traitements sont industrialisés et mutualisés afin d'offrir aux réseaux de distribution performance et compétitivité. Des systèmes intégrés et ouverts sont privilégiés afin de répondre aux attentes du marché européen.

Le pôle s'attache à renforcer sa présence auprès des deux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires, tout en recherchant à élargir sa clientèle à l'extérieur des deux groupes ainsi qu'à poursuivre les travaux d'optimisation opérationnelle déjà engagés.

Classements (version 2007)

- 1^{er} gestionnaire d'épargne salariale en France ;
- 1^{er} assureur des cautions en France ;
- 10^e acteur mondial pour la conservation institutionnelle (avec CACEIS) ;
- 2^e acteur français pour la conservation de détail ;
- 3^e opérateur monétique en France ;
- 4^e bancassureur français en IARD.

RÉPARTITION DU PNB DES MÉTIERS DU PÔLE SERVICES



L'ensemble des activités du pôle Services progresse de manière satisfaisante en 2007.

Assurances : Consolidation des bons résultats 2006

En matière d'assurances, l'offre de Natixis couvre toutes les composantes de l'activité : l'assurance vie et prévoyance pour la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; l'assurance IARD commercialisée auprès des particuliers et des professionnels.

D'excellents résultats en assurance vie

En assurance vie, Natixis Assurances a confirmé les excellents résultats réalisés en 2006 et dépassé le cap des 31 milliards d'encours. Le dynamisme des réseaux de distribution et le succès commercial des nouvelles offres et services, lancés en 2006, ont permis d'enregistrer une collecte brute de 4,5 milliards d'euros.

Le succès se confirme pour Fructi-Pulse, contrat d'assurance vie multisupport clé en main dont l'innovation réside dans le rééquilibrage automatique des avoirs entre les différentes classes d'actifs afin de maintenir la répartition constante entre le Fonds Général et la part actions, selon le profil d'investisseur retenu.

En 2007, Natixis Assurances a étendu ce mécanisme de gestion pilotée à l'ensemble de sa gamme de contrats d'assurance vie via l'option BALANCÉO.

BALANCÉO permet de saisir les opportunités des marchés financiers sans souci de gestion et en toute tranquillité. L'épargnant détermine le profil d'investissement correspondant à la part de l'épargne investie en actions. Si les marchés financiers sont en hausse, les plus-values

sont redistribuées entre chaque support dans le respect de la formule choisie. Une part de ces plus-values est donc réinvestie sur le Fonds Général, en toute sécurité. Si les marchés baissent, le rééquilibrage automatique déclenche l'acquisition d'actions à moindre coût.

L'offre à destination de la clientèle privée s'est considérablement développée avec notamment l'adossement de Foncier Assurance à Natixis Assurances fin juin 2007. Filiale à 60 % de Natixis Assurances – le solde étant détenu par le Crédit Foncier de France – Foncier Assurance est totalement intégré à sa maison mère. Natixis Assurances vise, avec cette nouvelle filiale, une part de marché, sur les canaux de distribution des CGPI et les partenariats, équivalente à celle détenue en bancassurance, soit un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros en 2011.

L'assurance prévoyance en progression régulière

L'activité prévoyance s'est développée avec un chiffre d'affaires en progression de 19 %. Autonomis, l'offre dépendance de Natixis Assurances, atteint 11 500 contrats en portefeuille, un an à peine après son lancement.

Le nombre de contrats Multirisque des Accidents de la Vie a augmenté régulièrement pour dépasser 110 000 contrats en portefeuille.

L'activité prévoyance a également été marquée par le déploiement de l'offre assurance emprunteur dans plusieurs Banques Populaires qui représentent environ 40 % de la production nouvelle des crédits amortissables du Groupe Banque Populaire.

L'assurance IARD, poursuite du développement

L'assurance IARD, toujours soumise à un environnement très concurrentiel, notamment au plan tarifaire, a connu en 2007 une période de transition : l'activité enregistre une production brute de 150 000 contrats, ce qui porte à près de 690 000 le nombre de contrats en portefeuille. Une révision des tarifs auto en 2008 vise à accentuer la compétitivité de l'offre.

Devenir un acteur de référence du crédit à la consommation en France et en Europe

Natixis Financement complète et renouvelle l'offre de crédit renouvelable pour les Caisses d'Épargne et pour les Banques Populaires.

Il assure également la gestion des prêts personnels pour les Caisses d'Épargne au travers de l'outil « IZICEFI » qui permet de multiplier les opportunités de ventes de prêts personnels dans les meilleures conditions de rentabilité. Cette activité enregistre en 2007 une croissance soutenue : les encours gérés atteignent 3,5 milliards d'euros à comparer à 1,1 milliard en 2006.

La carte de crédit renouvelable Teoz, distribuée par les Caisses d'Épargne, enregistre une progression de 3 % par rapport à 2006 avec plus de 198 000 nouveaux contrats, portant à près de 755 000 le nombre de comptes Teoz. L'encours des financements est en croissance de 9 % et s'élève à 799 millions d'euros.

L'année 2007 a été marquée par le succès du lancement de la carte de crédit Créodis, développée pour les Banques Populaires. Lancée à partir du mois d'octobre par trois Banques Populaires à titre pilote, Créodis enregistre, fin 2007, près de 11 000 contrats pour plus de 9 millions d'euros de financement. Ce résultat encourageant permet

d'aborder la distribution généralisée de l'offre en 2008 dans les meilleures conditions.

Les encours gérés ou portés (prêt personnel et crédit renouvelable) par Natixis Financement enregistrent une forte progression passant de 2 milliards d'euros en 2006 à 4,5 milliards d'euros fin 2007.

Accompagner les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire dans leur développement en France comme à l'international, et développer une politique de partenariats extérieurs marquent la volonté de Natixis Financement de se positionner en acteur de référence du crédit à la consommation.

Un leader des cautions et des garanties financières

(Engagements donnés : 46,6 milliards d'euros)

Multimétier, l'offre « garanties » de Natixis Garanties compte parmi les plus pertinentes et les plus compétitives du marché.

Une plate-forme d'expertises répond aux enjeux du financement des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Deuxième acteur français du cautionnement des crédits immobiliers aux particuliers, Natixis Garanties a instruit 124 000 dossiers en 2007 et enregistre une augmentation de 13 % des primes acquises.

Dans le marché de l'immobilier, la garantie d'achèvement des constructeurs de maisons individuelles (Loi de 1990) a couvert plus de 22 500 maisons. Avec une part de marché de 27 %, le métier est le garant co-leader de la profession.

Il est, de même, le deuxième garant (Loi Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens (près de 4 000 cautions).

Une note globale de 8/10 attribuée lors d'une enquête de satisfaction sur les clients constructeurs de maisons individuelles et un taux de satisfaction global de 90 % évalué par le Baromètre Satisfaction Métier 2007 du réseau des Caisses d'Épargne, ont confirmé la bonne perception générale des services et prestations aux entreprises et aux professionnels.

Natixis Garanties se différencie en jouant la carte des nouvelles technologies dans un secteur d'activité très attaché au « papier », où le document signé fait foi. Cette stratégie novatrice se traduit par la télétransmission des dossiers des partenaires bancaires, l'accord de caution en ligne, la saisie de la demande de caution par Internet.

« Zéro papier, zéro délai »

www.saccef.fr spécialement développé pour les banques, donne un accès direct au suivi des demandes de cautions pour les interlocuteurs en agences comme pour les back-office.

De plus, l'automatisation du traitement des dossiers télétransmis apporte un gain de productivité et une rapidité de réponse à la clientèle de particuliers sollicitant un prêt immobilier.

En 2007, 60 % de la production, provenant des Caisses d'Épargne a été traitée par voie électronique.

De même, la clientèle des professions libérales, des commerçants et des artisans peut obtenir une caution en 7 minutes, sans envoi de papier, pour un prêt d'investissement inférieur à 80 K€.

www.cautiandemarche.com permet aux entreprises d'effectuer leurs demandes de caution en temps réel, sans formalité papier, ce qui

allège considérablement la gestion administrative. Ainsi, les cautions de retenues de garanties, soumissions, restitution d'acompte et autres garanties de paiement aux sous-traitants sont disponibles sous 24 heures.

Le pari sur les nouvelles technologies s'applique également à la stratégie de conquête commerciale. Le nouveau site www.deveniragentimmobilier.fr permet de communiquer « autrement » auprès des futurs agents immobiliers et de les faire profiter de l'expertise de Natixis Garanties.

Natixis Garanties prépare, avec une recherche de performance de ses outils et de ses services en ligne, de nouvelles solutions dans la diversité des canaux d'échanges avec sa clientèle. Elles doivent le conduire à une position d'acteur de référence de la garantie financière multimétier, au plan européen, ainsi qu'à un équilibre des activités réalisées pour les Groupes Caisse d'Épargne, Banque Populaire et pour d'autres partenaires.

Une offre complète d'ingénierie sociale

L'ingénierie sociale développe une gamme complète de produits pour répondre à la politique salariale et sociale des entreprises et des professionnels : produits d'épargne salariale (participation, PEE, Perco, actionnariat...), produits de retraite et de prévoyance complémentaires et collectives (article 83 et 39, Indemnités de fin de carrière...), titres spéciaux de paiement (titre restaurant, chèque emploi service universel préfinancé, chèque cadeau...).

Leader de la tenue de comptes d'épargne salariale depuis plusieurs années, Natixis Interépargne a maintenu le rythme de développement de son fonds de commerce, avec une augmentation de 15 % du nombre d'entreprises clientes (plus de 35 000).

À fin 2007, la gestion de 2,9 millions de comptes de salariés représente une part de marché de 27,5 % (source : AFG au 30/06/2007).

Natixis Interépargne propose des offres spécifiques d'épargne salariale pour les professionnels et les PME, distribuées par les Banques Populaires et, depuis octobre 2007, par les Caisses d'Épargne.

En 2007, Natixis a poursuivi la rationalisation de ses gammes de FCPE afin de gagner en productivité et d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale. Avec 18,5 milliards d'euros de capitaux gérés en épargne salariale, Natixis est également n° 1 de la gestion financière de l'épargne salariale et détient près de 20,4 % du marché.

En assurance vie collective, l'année 2007 a été marquée par le développement de l'activité pour le compte des grandes entreprises françaises, avec notamment la signature d'un contrat retraite de plusieurs centaines de millions d'euros avec une entreprise de 150 000 salariés.

Après le lancement du Titre CESU préfinancé en 2005 puis de CADO Chèque en 2006, Natixis Intertitres a encore enrichi sa gamme de compléments de rémunération en 2007, en créant deux nouveaux titres spéciaux de paiement : le Chèque de Table du Bénévole et le Chèque de Table du Volontaire. Destinés à encourager l'activité associative, ces titres restaurant permettent à l'association d'offrir à ses bénévoles et volontaires un moyen simple de régler leurs repas pendant leurs missions.

Le nombre de titres émis au cours de l'année a augmenté de 8 %, tous produits confondus.

Paiements, une plate-forme puissante

La ligne métier Paiements conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires à la gestion des flux de paiements.

Les services s'appliquent à l'échange de l'ensemble des opérations dans les systèmes nationaux et internationaux de masse. Ils traitent également l'ensemble des opérations de gros montants.

Natixis Paiements, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau Banque Populaire, traite 3,6 milliards d'opérations échangées dans le SIT (Système Interbancaire de Télécompensation) et des flux de gros montants échangés via la Centrale des Règlements Interbancaires (CRI).

L'année 2008 sera marquée par la mise en œuvre du SEPA (Single Euro Payments Area) avec le traitement de Sepa Credit Transfer (SCT) à compter du 28 janvier 2008.

Les systèmes d'information sont également mis à niveau pour le démarrage de la France dans Target 2 à compter du 18 février 2008.

Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de 5,9 millions de cartes bancaires, Natixis Paiements a traité 1,5 milliard d'opérations par cartes en 2007.

Pour accompagner le développement du marché des cartes de particuliers, Natixis Paiements élabore, en collaboration avec le réseau des Banques Populaires, des outils permettant la mise en marché de nombreux produits innovants (carte prépayée, affinitaire, multivisuel...).

Partecis, joint venture créée en partenariat avec BNP Paribas (50/50), développe et livre progressivement les premiers outils monétiques mutualisés.

Ayant d'ores et déjà une position commerciale forte sur le marché, Natixis a pour objectif de consolider sa position en France avant de constituer à terme un acteur européen majeur dans le secteur des flux et de la monétique.

Un intervenant majeur sur les titres

Natixis est un acteur européen majeur dans les domaines de la conservation de détail, de la conservation institutionnelle, de l'administration de fonds et des services aux émetteurs.

Dans le domaine de la conservation de détail, Natixis est le 2^e acteur en France (environ 25 % de parts de marché) et le premier prestataire du marché d'externalisation de l'activité.

Délivrés aux Banques Populaires, aux Caisses d'Épargne et aux autres entités de Natixis et ses filiales, les services complets à forte valeur ajoutée du métier de conservation de détail de Natixis accompagnent aussi, dans leur développement commercial domestique et international, une large clientèle de premier plan : banques de réseaux, banques spécialisées avec ou sans réseaux et établissements financiers.

Dans un contexte de marché moins porteur en 2007, l'activité de conservation de détail de Natixis a enregistré un léger retrait du nombre de comptes-titres gérés proche de 5,2 millions, pour un niveau d'encours conservés de 377 milliards d'euros, en baisse de 1 % par rapport à 2006.

En 2007, le métier de conservation de détail de Natixis a investi significativement en informatique pour adapter ses plates-formes aux nouveautés réglementaires et réformes de place ou européennes. Elles répondent ainsi avec succès aux évolutions du règlement de l'Autorité des marchés financiers, modifiant les responsabilités du dépositaire, à la migration ESES (règlements livraisons de la zone Euronext) ainsi qu'à la Directive européenne Marché des Instruments Financiers (MIF).

En 2008, Natixis engagera la réorganisation de son métier de conservation de détail et la construction de sa future plate-forme unifiée. Ce vaste projet permettra à Natixis d'être, à l'horizon de 3 à 4 ans, un acteur de tout premier plan dans le métier de la conservation de détail.

Dans le domaine de la conservation institutionnelle, principalement menée au sein de CACEIS, sa filiale commune avec Crédit Agricole SA, (les activités exercées au sein de Natixis et Natixis Investor Servicing ayant vocation à rejoindre en 2008 le périmètre de CACEIS), Natixis offre une gamme élargie de services financiers post-marché aux sociétés de gestion, aux institutionnels et aux entreprises en France et à l'étranger :

- banque dépositaire et tenue de compte conservation en France, au Luxembourg, en Allemagne et en Irlande ;
- administration de fonds on et off shore en Europe et en Amérique du Nord ;
- services aux émetteurs.

Au 31 décembre 2007, CACEIS et Natixis assuraient la conservation de 2 492 milliards d'euros d'actifs confortant leur position parmi les leaders mondiaux du global custody pour les institutionnels. Avec près de 1 100 milliards d'euros d'actifs administrés, CACEIS et Natixis Investor Servicing se classent à la première place des administrateurs de fonds européens.

L'année 2007 a été marquée par une activité soutenue, un élargissement de la gamme de services proposés (nouvelle offre complète et modulaire pour accompagner la croissance du private equity, outil de calcul de value at risk et de simulation de stress-tests à destination des sociétés de gestion, etc.) et deux opérations de croissance externe significatives :

- CACEIS a finalisé le rachat des activités de conservation institutionnelle de HypoVereinsbank, renommée CACEIS Bank Deutschland en février 2008. Cette acquisition positionne CACEIS parmi les principaux acteurs de la conservation en Allemagne ;
- le rachat d'Olympia Capital, renommée CACEIS Fastnet Alternative Administration, dote CACEIS d'une offre complète et performante de services aux sociétés de gestion de fonds alternatifs et élargit le vivier de clients de CACEIS aux sociétés de gestion américaines.

Capital investissement et Gestion Privée

(PNB : 504 M€ - RNPG : 245 M€)

Un partage d'expériences et de savoir-faire

Le pôle Capital investissement et Gestion Privée regroupe les métiers de capital investissement et de gestion privée de Natixis.

Le capital investissement est une activité historique de Natixis qui intervient, depuis vingt ans, sur ce marché par le biais de sa filiale Natixis Private Equity (NPE). NPE est aujourd'hui reconnu comme un des principaux acteurs en France dans le capital investissement dédié

aux PME, avec un portefeuille de plus de six cents participations et 3,2 milliards d'euros de capitaux gérés en 2007.

La gestion privée recouvre pour sa part trois activités : la gestion de fortune en direction d'une clientèle disposant de plus d'1 million d'euros d'épargne financière, la gestion privée, en faveur d'une clientèle d'avoirs compris entre 150 000 et 1 million d'euros, et la gestion collective.

Natixis Private Equity

Un des principaux acteurs en France dans les métiers du capital investissement dédiés aux PME, Natixis Private Equity est un opérateur de référence en Europe (Allemagne, Espagne, Italie et Pologne) et un acteur à la visibilité croissante sur les marchés à très fort potentiel que sont la Chine, l'Amérique du Sud et l'Inde. NPE est présent sur tous les métiers du capital investissement – venture, expansion, transmission et fonds de fonds – avec dix-huit équipes, 163 professionnels et plus de six cents participations.

Avec plus de 3 milliards d'euros consacrés à la croissance des PME, Natixis Private Equity constitue la première et la plus importante source de capitaux propres pour les entreprises valorisées jusqu'à 500 millions d'euros. Il sponsorise, dès leur création, tous les fonds qu'il gère, et en reste le principal souscripteur, grâce au soutien actif de Natixis.

Composant majeur du business model de Natixis Private Equity, l'accompagnement sur fonds propres assure aux professionnels, aux entrepreneurs et aux investisseurs la pérennité de son engagement, quelle que soit l'évolution des cycles économiques ou des marchés de l'investissement.

Parallèlement, la présence des plus grands investisseurs institutionnels dans les fonds de NPE contribue à approfondir la visibilité et les réseaux de Natixis Private Equity au bénéfice des entrepreneurs, en France et à l'international.

Ce modèle économique original, s'adressant exclusivement aux PME, offre à Natixis Private Equity un véritable avantage concurrentiel et des perspectives de développement soutenu.

La Banque Privée Saint Dominique

La Banque Privée Saint Dominique est un établissement spécialisé de gestion de fortune au service exclusif des clients particuliers disposant d'un patrimoine élevé, des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants.

L'expérience de ses gérants lui assure la maîtrise des problématiques patrimoniales ainsi qu'une capacité d'analyse approfondie de chaque situation individuelle. Avec l'appui de ses experts patrimoniaux, elle propose des solutions structurantes prenant en compte les dimensions personnelles et professionnelles propres à chacun de ses clients.

Elle a développé par ailleurs une connaissance approfondie des problématiques liées à l'accompagnement des entreprises et de leurs dirigeants. Ainsi, elle s'est dotée d'une expertise en ingénierie financière spécifiquement dédiée à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan.

La Banque Privée Saint Dominique dispose d'une offre large en matière de gestion financière, tant au travers de supports gérés par ses propres équipes que de produits structurés ou encore de placements

sélectionnés auprès de sociétés de gestion parmi les plus performantes des différentes places.

Enfin, elle est en mesure d'offrir à sa clientèle un ensemble de produits et services dans les domaines de l'assurance, de l'optimisation fiscale et de l'art.

La Compagnie 1818 – Banquiers privés

Créée en 2005, La Compagnie 1818 - Banquiers Privés -, dédiée au service des grands clients privés, rassemble des spécialistes de la gestion de fortune et des experts de haut niveau en ingénierie juridique et fiscale pour la mise en place de solutions sur mesure en gestion financière, produits structurés, fonds dédiés... Moderne et innovante, elle fédère trois activités :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle propre avec une offre globale et ouverte afin de pouvoir proposer les meilleurs produits et les meilleurs gérants, y compris des financements ;
- la gestion patrimoniale privée en support aux enseignes du Groupe Caisse d'Épargne (Caisse d'Épargne, Banque Palatine, Financière Océor, Crédit Foncier) ;
- la gestion patrimoniale d'une clientèle de conseillers en gestion patrimoine indépendants (CGPI) fédérés sous l'enseigne Centre Français du Patrimoine.

Natixis Private Banking International

Natixis Private Banking International, banque de gestion de fortune implantée à Luxembourg depuis 1989, au Royaume-Uni (Londres) et en Suisse (Genève), est dédiée à l'accompagnement d'une clientèle privée haut de gamme internationale.

Façonnée autour de sa gestion privée regroupant l'ingénierie financière et patrimoniale, la banque a pour objectif prioritaire d'apporter des solutions personnalisées pour des problématiques variées telles les transmissions d'entreprises, les donations et successions à l'international et la création de fonds d'investissement innovants pour des investisseurs privés.

La banque peut également accompagner sa clientèle par la mise en place de financements privés et corporate (financement d'acquisition, ou de garantie de passif).

Poste clients

(PNB : 916 M€ - RNPG : 187 M€)

Une synergie d'expertises

Le pôle correspond au périmètre de Coface Holding, créée en 2007 par l'addition de Coface et de Natixis Factor. Il fournit des solutions aux entreprises pour gérer, protéger et financer leur poste clients et exerce son expertise dans quatre métiers : l'information d'entreprise, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage. Outre ces quatre métiers, le pôle gère en France les garanties publiques à l'exportation confiées par l'État respectivement à Coface et à Natixis, notamment l'assurance prospection, l'assurance-crédit pour les exportations financées à plus de deux ans, l'assurance change et la garantie des investissements à l'étranger.

En France, le pôle s'appuie sur les réseaux de Natixis et de ses principaux actionnaires les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, sur le réseau de Coface et sur des courtiers spécialisés. À l'étranger,

il utilise les mêmes canaux et des partenaires locaux regroupés dans le réseau CreditAlliance. Coface Holding a ainsi réalisé en 2007 près de 60 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France. Présente directement dans 64 pays fin 2007 (60 fin 2006), Coface Holding y déploie progressivement ses quatre métiers : le pôle est déjà pour chacun d'entre eux numéro un mondial pour la couverture géographique.

Les métiers du pôle Poste clients

L'information d'entreprise permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter des opportunités commerciales (information marketing). L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients. La gestion de créances offre aux entreprises un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues. L'affacturage permet aux entreprises de financer leur poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

Une activité en progression

L'activité 2007 du pôle a été très satisfaisante avec un résultat record, et une hausse du chiffre d'affaires de 7,8 % par rapport à 2006.

La ligne information d'entreprise enregistre une croissance de 16,2 %, grâce entre autres à l'acquisition en mars 2007 de Kompass France et Belgique (et de leurs succursales). Elle a été déployée en 2007, dans quatre nouveaux pays : la Suisse, la Serbie, Dubaï, et l'Algérie.

Le chiffre d'affaires de la ligne gestion de créances a augmenté de 21 %, par rapport à 2006. Cette performance s'est accompagnée d'un rapide développement de cette ligne dans le monde, puisque huit nouveaux pays la proposent aux entreprises en 2007 : la Serbie, le Bénin, le Burkina-Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

La ligne assurance crédit (domestique et export) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 3,9 % par rapport à 2006, et deux nouveaux pays sont désormais en mesure de proposer ces services : la Roumanie et le Maroc. Le chiffre d'affaires de l'assurance-crédit export a progressé de 9,1 % grâce à la bonne tenue des exportations en Allemagne et en Autriche, au dynamisme du marché asiatique et à la bonne performance de l'activité en Italie. L'assurance-crédit domestique a progressé plus modestement avec une croissance de chiffre d'affaires de 3,8 %. Le résultat opérationnel bénéficie d'un excellent ratio de sinistres à prime (49 %, même niveau que l'année précédente).

La ligne affacturage s'appuie en France sur Natixis Factor qui a consolidé en 2007 sa position de troisième factor national (source : ASF), avec un volume de créances affacturées en hausse de 18,3 % et des performances particulièrement élevées dans les Dom-Tom (+ 33 %) et à l'exportation (+ 35 %). Natixis Factor gère désormais trois marques commerciales : Banque Populaire Factorem pour le Groupe Banque Populaire, GCE Solutions Clients pour le Groupe Caisse d'Épargne et Natixis Factor pour le réseau Natixis et les courtiers. À l'international, le pôle a poursuivi son déploiement rapide : commencé en Allemagne en 2000 (où Coface Finanz est désormais numéro 1) le réseau est passé de 8 pays à la fin 2006 à 16 pays à la fin 2007. Au total, le chiffre d'affaires de la ligne a progressé de 22,3 %.

« Devenir le numéro un mondial du poste clients en 2015 »

Les objectifs de développement du pôle à long terme sont ambitieux. Son plan stratégique lancé en 2005 vise à faire de Natixis le numéro un mondial du poste clients en 2015. Fin 2007, les premiers résultats sont prometteurs, tant en termes de croissance du chiffre d'affaires, de rentabilité, de développement de l'offre des quatre métiers dans chacun des pays de présence, que d'investissements pour bâtir une infrastructure informatique mondiale. Pour les années 2008 à 2010, le plan prévoit, outre la croissance du chiffre d'affaires et des résultats financiers, la consolidation de sa position de leader en France, le renforcement de ses engagements vis-à-vis de ses clients et l'optimisation de la gestion de ses ressources humaines.

Agrément Coface comme agence de notation

En 2007, Coface a été agréée ECAI (External Credit Assessment Institution) par la Commission bancaire, pour son activité de notateur en France, grâce à son Score@rating dont elle confirme ainsi la qualité. Ce statut garantit aux établissements financiers qui utilisent cette notation, l'objectivité de la notation (résultats fiables et suivis), l'indépendance du processus de production de la notation (il n'est soumis à aucune pression politique et/ou économique), un large accès aux notes (le Score est vendu, à un prix peu élevé, sur internet par

Coface Services), la transparence et la crédibilité de la méthodologie ainsi que des moyens humains adaptés.

Développement d'un numéro d'identification unique de l'entreprise dans le monde : EASY NUMBER

Coface, en partenariat avec le numéro 1 européen des services de credit management, l'allemand Creditreform, a lancé en 2006 un système de recherche et d'identification des entreprises au niveau mondial : le EASY NUMBER. L'attribution à chaque entreprise d'un numéro unique et universel permettra de constituer le premier système ouvert avec 50 millions d'entreprises référencées dès 2008. EASYNUMBER facilite et sécurise la gestion de leurs données d'entreprises par les multinationales.

La banque de détail

Ces 4 lignes d'activités sont complétées par les activités de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Par les Certificats Coopératifs d'Investissements, la contribution économique de ces activités au résultat de Natixis est, en 2007, de 570 millions d'euros.

Les mouvements du titre Natexis Banques Populaires

L'AMF (Autorité des marchés financiers) a informé le Président du Directoire de Natixis, en date du 2 mars 2007, du classement de l'enquête ouverte le 28/11/2005 sur les mouvements du titre Natexis Banques Populaires à compter du 1/7/2004.

Natixis établit un document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Chiffres clés

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE (100 %)

En millions d'euros	2007	2006	2005
Produit net bancaire	6 043	7 322	6 006
Résultat brut d'exploitation	902	2 354	1 921
Résultat d'exploitation	658	2 304	1 810
Résultat net part du groupe	1 101	2 100	1 727

NOTATION LONG TERME AU 31/12/2007

	Rating
Standard and Poor's	AA
Moody's	Aa2
Fitch ratings	AA-

ÉVOLUTION DE L'ACTION NATIXIS EN 2007

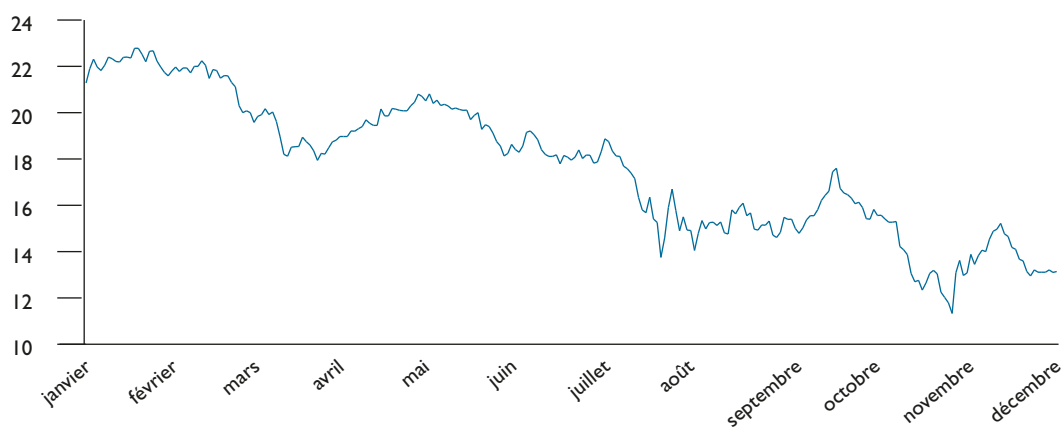
Marché : Eurolist compartiment A,
Place de cotation : Euronext Paris,
Code Isin : FR0000120685

Ticker : KN.

Capitalisation boursière de Natixis au 31 décembre 2007 : 16,0 milliards d'euros.

Mois	+ haut	+ bas	Volume global mois (en nombre de titres)
Janvier	22,78 €	21,28 €	39 526 871
Février	22,24 €	20,00 €	27 718 854
Mars	20,17 €	17,97 €	57 530 204
Avril	20,18 €	18,21 €	39 291 926
Mai	20,81 €	19,28 €	44 087 640
Juin	19,40 €	17,79 €	45 318 449
Juillet	18,87 €	15,68 €	51 038 800
Août	16,70 €	13,75 €	113 672 634
Septembre	16,09 €	14,61 €	48 605 669
Octobre	17,60 €	15,27 €	79 175 565
Novembre	14,22 €	11,33 €	119 836 427
Décembre	15,22 €	12,95 €	53 470 821

ÉVOLUTION DU TITRE NATIXIS (EN 2007)



➤ 2.3.3 Ses autres filiales

Click & trust	CA 2007	Résultat 2007	Paiement sécurisé sur internet	Développement des solutions de paiement sécurisé sur internet.
	2,3 M€	0,4 M€		
i-BP	CA 2007	Résultat 2007	Plate-forme informatique Groupe	Centre de traitement informatique qui regroupe les activités des centres informatiques des Banques Populaires et met à la disposition des Banques Populaires une plate-forme informatique commune.
	233,3 M€	3,4 M€		
Banque Populaire Covered bonds	PNB 2007	RNPG 2007	Émission de covered bonds	Société dédiée au programme de covered bonds au service des Banques Populaires. Pas d'émission en 2007.
	ns	ns		
SAS SIBP	CA 2007	Résultat 2007	Holding	La SAS SIBP porte les participations du Groupe dans la BICEC (Banque au Cameroun) et dans la BCI-Banque Commerciale Internationale (Banque au Congo). Elle porte aussi une participation minoritaire dans la BIAT (banque tunisienne) et une autre, depuis mars 2007, dans la SCI Congolaise Immobilière de Gestion.
	ns	2,5 M€		
SAS BP CRÉATION	PNB 2007	RNPG 2007	Gestion valeurs mobilières	Acquisition, gestion et cession de valeurs mobilières d'entreprises innovantes de moins de 7 ans.
	ns	1,2 M€		
SNC BANKEO	CA 2007	Résultat 2007	Investissements informatiques	Réalisation d'investissements dans les secteurs informatiques et bureautiques à destination du secteur bancaire, acquisition de tous droits de propriété intellectuelle relatifs à des logiciels ou technologies à destination du secteur bancaire et la disposition de ces droits, et réalisation de toutes prestations de service afférentes aux secteurs informatiques, bureautiques et bancaires.
	7,4 M€	-0,2 M€		
SAS PONANT 2	CA 2007	Résultat 2007	Société de prise de participation	Société de prise de participation. Peu d'activité.
	ns	-0,2 M€		
SCI PONANT PLUS	CA 2007	Résultat 2007	Immobilier	Créée en septembre 2002 pour l'acquisition d'une partie de l'immeuble Ponant 2 (immeuble du 19 au 29 rue Leblanc).
	0,3 M€	- 1,1 M€		
BATEAU BANQUE POPULAIRE SARL	CA 2007	Résultat 2007	Exploitation du trimaran	<p>Cette société gère les dépenses liées au trimaran. Elle a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'engager le voilier dans les courses nationales et internationales, en s'assurant les services d'un skipper et d'un équipage qualifié, de gérer la préparation, l'entretien et la logistique ; - d'organiser toutes opérations de communication externe, relations publiques, manifestation sportives, etc. ; - de concevoir, réaliser et commercialiser tout objet publicitaire, actions de formation, prestations de conseil, en matière de navigation et courses de mer.
	5,3 M€	1,3 M€		

2.4 Les mécanismes financiers internes au Groupe

Bénéficiaire du système de garantie du réseau des Banques Populaires : d'une part, les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle exclusives, la Banque Fédérale des Banques Populaires ; d'autre part, les autres établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application des dispositions du code monétaire et financier.

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L.511-30, L.511-31, L.511-32 et L.512-12 du code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En tant qu'en sa qualité de chef de réseau, la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale et, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires.

Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires, avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L.512-69 du code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossesment.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

L'affiliation de Natixis

Le 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la CNCE et la BFBP affilient Natixis.

Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L.511-31 du code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne.

NOTES

Informations relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires



3.1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	52
	3.1.1 Dénomination sociale et siège social	52
	3.1.2 Forme juridique	52
	3.1.3 Date de constitution et durée	52
	3.1.4 Objet social	52
	3.1.5 RCS et code APE	53
	3.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques	53
	3.1.7 Exercice social	53
	3.1.8 Répartition des bénéfices	53
	3.1.9 Assemblées générales	53
3.2	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	54
	3.2.1 Forme et mode d'inscription en compte des actions	54
	3.2.2 Montant du capital social	54
	3.2.3 Capital autorisé non émis	54
	3.2.4 Autres titres donnant accès au capital	54
	3.2.5 Évolutions du capital	54
	3.2.6 Autres renseignements sur le capital	54
3.3	COMPOSITION DU CAPITAL	55
	3.3.1 Contrôle abusif	56
	3.3.2 Changement de contrôle	56
	3.3.3 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition au cours des 3 dernières années	56

3.4	MARCHÉ DES TITRES	57
	3.4.1 Instruments financiers de la Société admis aux négociations sur un marché réglementé (Ticker = BFBPFP)	57
3.5	MARCHÉ DES ACTIONS	59
	3.5.1 Dividendes	59
3.6	COMPTES SOCIAUX	60
	3.6.1 Faits significatifs de l'exercice	60
	3.6.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation	60
	3.6.3 Bilan et compte de résultat publiable au 31/12/2007	61
	3.6.4 Bilan - Actif	64
	3.6.5 Bilan - Passif	67
	3.6.6 Hors bilan	68
	3.6.7 Compte de résultat	69
	3.6.8 Annexes	70
	3.6.9 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	96

3.1 Renseignements concernant la société

3.1.1 Dénomination sociale et siège social

Banque Fédérale des Banques Populaires - en abrégé « BFBP »
Le Ponant de Paris
5 rue Leblanc
75 511 Paris Cedex 15

Le nom de Banque Fédérale des Banques Populaires a été adopté par l'assemblée générale des actionnaires du 23 décembre 1999.

3.1.2 Forme juridique

La Banque Fédérale des Banques Populaires est une société anonyme de droit commun à conseil d'administration depuis le 31 mai 2001.

3.1.3 Date de constitution et durée

La société a été constituée sous le nom de Caisse Centrale des Banques Populaires le 20 juin 1921 pour une durée de 99 ans. La société expirera donc le 19 juin 2020.

3.1.4 Objet social

La Banque Fédérale des Banques Populaires a pour mission d'orienter et de promouvoir les activités et le développement du réseau des Banques Populaires comme de l'ensemble du Groupe. Elle contribue à l'amélioration de la compétitivité et veille à la sécurité, la qualité de la gestion et à la rentabilité de chacune des Banques Populaires comme de l'ensemble du réseau et du Groupe.

À cet effet :

En qualité d'organe central du réseau des Banques Populaires,

en application des articles L.511-30, L.511-31, L.511-32, L.512-11, L.512-12 du code monétaire et financier, elle a notamment pour mission de :

- représenter les Banques Populaires pour faire valoir leurs droits et intérêts communs ;
- définir la politique et les orientations stratégiques du réseau des Banques Populaires ;
- négocier et conclure au nom des Banques Populaires les accords nationaux et internationaux ;
- agréer les dirigeants des Banques Populaires et définir les conditions de cet agrément ;
- approuver les statuts des Banques Populaires et leurs modifications ;
- veiller à la cohésion du réseau des Banques Populaires, prendre toute mesure utile à l'organisation, au bon fonctionnement et au développement du réseau des Banques Populaires et appeler les cotisations nécessaires à l'accomplissement de ses missions d'organe central ;
- veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres aux Banques Populaires et exercer un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion, ainsi que sur l'organisation et la gestion des filiales directes ou indirectes et de celles des Banques Populaires ;
- prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque Banque Populaire comme de l'ensemble du réseau.

et au titre d'établissement de crédit agréé en qualité de banque,

elle a pour fonction :

- d'assurer la centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et leur refinancement ;
- d'exercer plus généralement la fonction de Caisse Centrale des Banques Populaires en réalisant tant en France qu'à l'étranger, toutes les opérations permises aux banques par la législation en vigueur ainsi qu'en fournissant les services d'investissement prévus aux articles L.321-1 et L.321-2 du code monétaire et financier et qui sont susceptibles de faciliter ou de se rattacher directement ou indirectement à l'exercice de cette fonction.

Elle prend toutes participations dans toutes sociétés,

notamment bancaires et financières, françaises ou étrangères, tous groupements ou associations concourant au développement du Groupe Banque Populaire et plus généralement, effectue toutes opérations de quelque nature se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

La Banque Fédérale des Banques Populaires a également pour objet d'être l'organe central des autres établissements de crédit qui lui sont affiliés en application du Code monétaire et financier.

➤ 3.1.5 RCS et code APE

R.C.S. Paris B 552 028 839
Code APE : 651 D

➤ 3.1.6 Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires peuvent être consultés au siège social de la société, 5 rue Leblanc – 75 511 Paris Cedex 15.

Les statuts sont consultables, dans leur intégralité, sur le site www.banquepopulaire.fr dans l'espace « communication financière » à la rubrique « Informations générales »

➤ 3.1.7 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

➤ 3.1.8 Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est effectué un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.

Le solde, augmenté le cas échéant, des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable, sur lequel il est prélevé successivement les sommes que l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, jugera utile d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires avec ou sans affectation spéciale, ou de reporter à nouveau sur l'exercice suivant.

Le solde sera réparti aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en action. Cette option peut être également accordée en cas de mise en paiement d'acomptes sur dividendes.

➤ 3.1.9 Assemblées générales

Mode de convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Conditions d'admission

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les Banques Populaires actionnaires participent aux assemblées par leur Président ou par un administrateur désigné à cet effet par lui ou par leur Directeur général ou par toute personne désignée par ce dernier.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. Aucun actionnaire ne peut disposer dans les assemblées, par lui-même ou par mandataire, au titre des droits de vote attachés aux actions qu'il détient directement et/ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, de plus de 5 % du nombre total de droits de vote attachés aux actions de la Société.

La limitation instituée au paragraphe précédent ne concerne pas le Président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L.225-106 du code de commerce.

Le nombre de droits de vote détenus directement ou indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient, à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L.233-7 et suivants dudit code.

Déclarations de franchissements de seuil

Néant.

3.2 Renseignements concernant le capital

3.2.1 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

3.2.2 Montant du capital social

Au 31 décembre 2007, le capital est de 1 303 815 555 euros, divisé en 86 921 037 actions de 15 euros chacune et de même catégorie. Le capital de la BFBP est constitué d'actions nominatives.

3.2.3 Capital autorisé non émis

Néant.

3.2.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

3.2.5 Évolutions du capital

Dates	Nature de l'opération	Nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission	Nombre d'actions émises ⁽¹⁾	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
31/12/1996	Capital au 31/12/1996	-	-	-	1 608 151 000 F	-
22/05/1997	Réinvestissement du dividende en actions	95 329 300 F	Néant	953 293	1 758 151 000 F	17 581 510
26/06/1997	Réinvestissement du dividende en actions	150 000 000 F	Néant	1 500 000	1 853 480 300 F	18 534 803
20/01/1998	Augmentation de capital par apport en numéraire	1 853 480 300 F	Néant	18 534 803	3 706 960 600 F	37 069 606
23/12/1999	Augmentation de capital par apport en numéraire	229 775 300 F	Néant	2 297 753	3 936 735 900 F	39 367 359
30/05/2000	Conversion du capital en euros	-	-	-	590 510 385 €	39 367 359
19/12/2001	Augmentation de capital par apport en nature	304 005 180 €	Néant	20 267 012	894 515 565 €	59 634 371
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en nature	8 549 265 €	22 085 601 €	569 951	903 064 830 €	60 204 322
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en nature	5 062 440 €	35 163 571 €	337 496	908 127 270 €	60 541 818
19/12/2002	Augmentation de capital par apport en numéraire	4 358 955 €	46 424 205 €	290 597	912 486 225 €	60 832 415
31/12/2003	Capital au 31/12/2003	-	-	-	912 486 225 €	60 832 415
31/12/2004	Capital au 31/12/2004	-	-	-	912 486 225 €	60 832 415
30/06/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	18 154 260 €	81 331 084,80 €	1 210 284	930 640 485 €	62 042 699
15/11/2005	Augmentation de capital par apport en numéraire	18 248 175 €	81 751 824 €	1 216 545	948 888 660 €	63 259 244
17/11/2006	Augmentation de capital par apport en nature	238 544 265 €	1 756 802 132,11 €	15 902 951	1 187 432 925 €	79 162 195
02/07/2007	Augmentation de capital par apport en numéraire	116 382 630 €	869 067 892,42 €	7 758 842	1 303 815 555 €	86 921 037

(1) Parts sociales jusqu'au 31/05/2001

3.2.6 Autres renseignements sur le capital

Il n'existe actuellement aucun pacte d'actionnaires ni d'action de concert. La Banque Fédérale des Banques Populaires n'a procédé, par ailleurs, à aucun nantissement de ses titres.

3.3 Composition du capital

Au 31 décembre 2007, le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires est détenu majoritairement à 99,31 % par les 20 Banques Populaires. Sa composition, à cette même date, est la suivante :

Actionnaires	Nbre de Titres	Participation (en %)
BANQUES POPULAIRES	86 325 454	99,3148
Banques Populaires actionnaires de la BFBP avec une participation > 5 %		
CASDEN Banque Populaire	8 291 220	9,53880
BRED Banque Populaire	8 217 084	9,45350
Banque Populaire Rives de Paris	7 724 139	8,88639
Banque Populaire Val de France (St Quentin en Yvelines)	7 453 120	8,57459
Banque Populaire Occitane (Toulouse)	6 886 514	7,92272
Banque Populaire Lorraine Champagne (Metz)	5 745 006	6,60945
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté (Dijon)	5 494 567	6,32133
Banques Populaires actionnaires de la BFBP avec une participation < 5 %		
Banque Populaire de l'Ouest (Rennes)	4 172 266	4,80006
Banque Populaire d'Alsace (Strasbourg)	3 911 569	4,50014
Banque Populaire Atlantique (Nantes)	3 783 853	4,35321
Banque Populaire du Sud (Perpignan)	3 553 859	4,08861
Banque Populaire des Alpes (Grenoble)	3 511 524	4,03990
Banque Populaire Loire et Lyonnais (Lyon)	3 071 213	3,53334
Banque Populaire Centre Atlantique (Niort)	2 587 160	2,97645
Banque Populaire du Nord (Lille)	2 415 697	2,77919
Banque Populaire du Massif Central (Clermont-Ferrand)	2 397 388	2,75812
Banque Populaire Côte d'Azur (Nice)	2 155 105	2,47938
Banque Populaire du Sud-Ouest (Bordeaux)	1 864 965	2,14559
Crédit Coopératif	1 743 101	2,00538
Banque Populaire Provençale et Corse (Marseille)	1 346 104	1,54865
AUTRES	595 583	0,6852
WGZ BANK	320 282	0,36847
SAS PONANT 2	105 845	0,12177
COFIBRED	103 833	0,11946
SEGIMLOR	61 677	0,07096
DIVERS	3 946	0,00454
TOTAL	86 921 037	100

↗ 3.3.1 Contrôle abusif

Compte tenu de la fonction d'organe central dévolue à la Banque Fédérale des Banques Populaires au sens de la loi bancaire, le contrôle du capital de celle-ci est assuré conjointement par les 20 Banques Populaires. De plus, compte tenu du plafonnement statutaire des droits

de vote, le contrôle des Banques Populaires sur la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est pas susceptible de revêtir un caractère abusif.

↗ 3.3.2 Changement de contrôle

À la connaissance de la Banque Fédérale des Banques Populaires et conformément à la réglementation européenne, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle. Les dispositions de l'article L.512-

10 du code monétaire et financier obligent les Banques Populaires à détenir 51 % au moins du capital et des droits de vote de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

↗ 3.3.3 Modifications éventuelles intervenues dans la répartition au cours des 3 dernières années

Évolution de la répartition du capital de la société depuis le 31 décembre 2005 :

	31/12/2005		31/12/2006		31/12/2007	
	Nombre d'actions	Capital (en %)	Nombre d'actions	Capital (en %)	Nombre d'actions	Capital (en %)
Banques Populaires	61 563 770	97,32	76 965 009	97,22	84 582 353	97,30
Crédit Coopératif ⁽¹⁾	1 265 401	2,00	1 586 433	2,00	1 743 101	2,00
Banques Populaires Étrangères	320 282	0,51	320 282	0,41	320 282	0,37
Divers	109 791	0,17	290 471	0,37	275 301	0,32
TOTAL	63 259 244	100	79 162 195	100	86 921 037	100

(1) Le crédit Coopératif a adopté le statut de banque populaire depuis le 30 janvier 2003.

3.4 Marché des titres

➤ 3.4.1 Instruments financiers de la Société admis aux négociations sur un marché réglementé (Ticker = BFBPFP)

Les titres subordonnés et les obligations émises sur le marché français par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) sont cotés sur l'Eurolist Paris (leur cotation est publiée sous la rubrique « Titres de créances – secteur privé »).

Les obligations émises sur le marché international par la BFBP sont cotées à la Bourse de Luxembourg ou sur l'Eurolist Paris.

L'ensemble des instruments financiers, non échus au 31 décembre 2007, émis par la BFBP se compose comme suit :

EMPRUNT	DATE D'ÉMISSION	CODE ISIN	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS (en euros)
Senior				
ORD P3R JUIN 2000	26/05/2000	FR0000499287	16/06/2010	250 000 000
ORD P3R NOV 2000	19/10/2000	FR0000499287	16/06/2010	328 000 000
ORD 5,375 % MARS 2001	02/03/2001	FR0000485757	02/03/2011	147 500 000
Titre Subordonné Remboursable (TSR)				
TSR 6,00 % JUILLET 97	25/07/1997	FR0000586042	21/12/2009	69 364 302
TSR 6,00 % DEC 97	15/12/1997	FR0000586059	09/06/2010	62 504 097
TSR 5,40 % FEV 98	25/02/1998	FR0000586075	06/06/2010	76 224 508
TSR 5,00 % MAI 98	18/05/1998	FR0000586083	27/06/2008	132 153 479
TSR CNO TEC10 MAI 98	18/05/1998	FR0000586109	27/05/2008	16 769 391
TSR 5,00 % JUILLET 98	15/07/1998	FR0000586125	27/09/2008	39 941 642
TSR CNO TEC10 JUILLET 98	15/07/1998	FR0000586133	27/07/2008	28 812 864
TSR 4,70 % OCTOBRE 98	05/10/1998	FR0000586141	27/12/2008	47 106 746
TSR 4,50 % NOV 98	14/12/1998	FR0000586158	05/02/2009	47 564 093
TSR 4,00 % FEV 99	15/02/1999	FR0000186041	02/03/2009	72 600 000
TSR 4,30 % AVRIL 99	14/04/1999	FR0000186140	28/05/2009	51 200 000
TSR 5,00 % JUIN 99	28/06/1999	FR0000186371	04/07/2009	80 000 000
TSR 5,80 % NOV 99	17/11/1999	FR0000186488	27/11/2009	95 100 000
TSR 6,00 % FEV 2000	28/02/2000	FR0000186645	04/05/2010	100 000 000
TSR 5,60 % JUIN 2000	28/06/2000	FR0000186843	18/08/2010	80 100 000
TSR 5,70 % OCT 2000	02/10/2000	FR0000187064	21/11/2010	98 100 000
TSR 5,20 % JANV 2001	13/01/2001	FR0000187296	16/02/2011	48 700 000
TSR 5,50 % JUIN 2001	29/06/2001	FR0000187619	15/07/2011	50 000 000
TSR 5,30 % OCT 2001	10/09/2001	FR0000487134	16/10/2011	45 000 000
TSR 4,90 % DEC 2001	19/11/2001	FR0000188096	09/01/2012	37 200 000

EMPRUNT	DATE D'ÉMISSION	CODE ISIN	DATE D'ÉCHÉANCE	ENCOURS (en euros)
TSR 5,20 % MARS 2002	04/03/2002	FR0000188252	27/03/2012	43 000 000
TSR 5,50 % JUIN 2002	17/06/2002	FR0000188443	23/07/2012	63 000 000
TSR 4,70 % OCTOBRE 2002	18/10/2002	FR0000181232	25/11/2002	46 000 000
TSR 4,90 % DECEMBRE 2002	24/12/2002	FR0000188856	04/02/2013	150 000 000
TSR 4,- % JUIN 2003	25/06/2003	FR0000475469	25/06/2013	59 000 000
TSR 4,30 % OCTOBRE 2003	27/10/2003	FR0010018929	27/10/2013	81 000 000
TSR 4,60 % DECEMBRE 2003	22/12/2003	FR0010032821	13/02/2014	63 000 000
TSR 4,50 % JUIN 2004	23/06/2004	FR0010091041	04/08/2014	81 000 000
TSR 4,10 % OCTOBRE 2004	18/10/2004	FR0010115733	06/11/2014	77 000 000
TSR 3,90 % DECEMBRE 2004	20/12/2004	FR0010135012	28/01/2015	45 000 000
TSR 3,50 % JUIN 2005	20/06/2005	FR0010194597	23/08/2015	59 000 000
TSR 3,30 % OCTOBRE 2005	03/10/2005	FR0010230995	29/11/2015	51 000 000
TSR 3,60 % DECEMBRE 2005	12/12/2005	FR0010255422	05/01/2016	42 000 000
TSR 4,20 % MAI 2006	23/05/2006	FR0010318808	22/07/2016	73 000 000
TSR 3,80 % OCTOBRE 2006	23/10/2006	FR0010376392	04/11/2016	61 000 000
TSR 4,20 % FEVRIER 2007	19/02/2007	FR0010422766	13/03/2017	70 000 000
TSR 4,50 % JUIN 2007	25/06/2007	FR0010479774	10/07/2017	79 000 000
TSR 4,60 % OCTOBRE 2007	06/11/2007	FR0010522342	07/12/2017	90 000 000
TSR 4,60 % DECEMBRE 2007	28/12/2007	FR0010550806	28/01/2018	54 000 000
Titre Subordonné à Durée Indéterminée (TSDI)				
TSDI P3R MAI 98 -2008	18/05/1998	DOC004937002	27/09/2049	61 741 853
TSDI P3R JUIL 98 -2008	15/07/1998	DOC004937005	27/09/2049	8 689 594
TSDI CNO TEC10 JUIL 98	16/07/1998	FR0000209793	16/07/2049	38 112 250
TOTAL				3 399 484 819

3.5 Marché des actions

Les actions de la Banque Fédérale des Banques Populaires ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Aucun programme de rachat d'actions n'a été voté pour l'exercice 2007.

↗ 3.5.1 Dividendes

Politique de distribution

La politique de distribution est proposée par le conseil d'administration de la Société à l'Assemblée Générale. La Société ne peut garantir le montant des dividendes qui pourront être versés au titre d'un exercice quelconque.

L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions. Cette option peut également être accordée en cas de mise en paiement d'acomptes sur dividendes.

Dividendes par action pour les cinq derniers exercices

	2003	2004	2005	2006	2007
Dividende net par action	1,40 €	1,40 €	1,73 €	2,10 €	4,41 €
Montant des dividendes distribués	85,16 M€	85,16 M€	109,44 M€	166,24 M€	383,32 M€ ⁽¹⁾

(1) Des acomptes ont été versés en numéraire pour un montant total de 164,281 millions d'euros soit 1,89 euro par action. Pour le solde, soit 219,041 millions d'euros, l'assemblée générale de la BFBP (du 15 mai 2008) proposera soit un paiement en numéraire de 2,52 euros par action soit un paiement en action. Le délai d'option sera ouvert pendant la période du 23 mai 2008 au 20 juin 2008 inclus. Pour le paiement en numéraire, il s'effectuera à partir du 27 juin 2008

3.6 Comptes sociaux

3.6.1 Faits significatifs de l'exercice

- La Banque Fédérale des Banques Populaire a reçu le paiement en cash du dividende Natixis fin mai 2007 pour un montant de 361 millions d'euros.
- Deux acomptes sur dividendes ont été versés en septembre et décembre 2007 pour un montant global de 164 millions d'euros venant en déduction des fonds propres.
- La Banque Fédérale des Banques Populaires a absorbé en janvier 2007 dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine, sa filiale la SNC Champion, dégageant un mali de fusion de 66 millions d'euros et augmentant sa participation directe dans le capital de Natixis de 561,6 millions d'euros.
- La Banque Fédérale des Banques Populaires a également absorbé suite à une transmission universelle de patrimoine, en juillet 2007, ses filiales la SAS ELAN, dégageant un boni de fusion de 0,1 million d'euros et en décembre 2007 la SAS CYBERT PLUS MARKET, dégageant un mali de fusion de 0,2 million d'euros.
- Les sociétés GUIDEO et VALMY LIBERTE CONSEIL ont fait l'objet d'une liquidation au cours de l'exercice 2007.
- En décembre 2007 la Société CLIVEO a été cédée par la Banque Fédérale des Banques Populaires à i-BP pour 33,7 millions d'euros.
- La Banque Fédérale des Banques Populaires a pris des participations significatives dans les sociétés suivantes :
 - FONCIA pour 1 241 millions d'euros soit 93 % ;
 - CIFG pour 1 euro soit 50 % et suivi d'une augmentation de capital de 648 millions de dollars, cette ligne a été provisionnée dans sa totalité au 31 décembre 2007 rendant le résultat comptable de la Banque Fédérale des Banques Populaires déficitaire pour cet exercice.
 - Banque Populaire Covered Bonds pour 40 millions d'euros soit 100 %, société créée pour l'émission de covered bonds ;
- Enfin, en décembre 2007, La Banque Fédérale des Banques Populaires a souscrit à l'augmentation de capital de la VBI Beteiligungs GMBH pour 49 millions d'euros.

3.6.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Référentiel comptable et présentation des comptes

Les états financiers de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006.

2. Changements de méthodes comptables et nouvelles options fiscales intervenus sur l'exercice 2007

L'avis du CNC 2008-05 prévoit une option pour les frais d'acquisition des titres de participation soit l'activation soit l'enregistrement en charges. La BFBP a choisi l'activation de manière irréversible à compter du 1^{er} janvier 2007 en anticipant l'application de cet avis.

3. Conversion des opérations en devise

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les produits et les charges payés ou perçus en devises sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les créances, dettes et engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change définitifs ou latents sont enregistrés en compte de résultat.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché (art 10).

Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir.

Les immobilisations et titres de participation en devises acquis en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

La Banque Fédérale des Banques Populaires ne supporte pas de risque de change significatif.

↗ 3.6.3 Bilan et compte de résultat publiable au 31 / 12 / 2007

I.a Bilan publiable au 31 / 12 / 2007

ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
POSTES		
1 Caisse, banques centrales, ccp	416 039	265 574
2 Effets publics et valeurs assimilées	0	0
3 Créances sur les établissements de crédit	20 819 014	16 330 391
4 Opérations avec la clientèle	85 740	72 544
5 Obligations et titres à revenu fixe	3 334 686	2 337 287
6 Actions et titres à revenu variable	266 133	220 081
7 Participations et autres titres détenus à long terme	410 955	348 163
8 Parts dans les entreprises liées	4 845 705	6 013 407
9 Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
10 Location simple	0	0
11 Immobilisations incorporelles	69 495	3 432
12 Immobilisations corporelles	124 454	127 103
13 Capital souscrit non versé	0	0
14 Actions propres	0	0
15 Autres actifs	186 297	32 644
16 Comptes de régularisation	140 696	111 848
TOTAL DE L'ACTIF	30 699 216	25 862 475

PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
POSTES		
1 Banques centrales, ccp	10	12
2 Dettes sur les établissements de crédit	19 557 816	17 055 689
3 Opérations avec la clientèle	100	298
4 Dettes représentées par un titre	733 352	796 299
5 Autres passifs	1 789 833	56 776
6 Comptes de régularisation	16 684	29 522
7 Provisions pour risques et charges	129 499	45 428
8 Dettes subordonnées	2 833 159	2 932 212
9 FRBG	449 560	439 340
10 Capitaux propres hors FRBG	5 189 200	4 506 898
11 Capital souscrit	1 303 816	1 187 433
12 Primes d'émission	3 507 201	2 638 133
13 Réserves	511 128	502 539
14 Écart de réévaluation	-	-
17 Prov. Réglementées et subv d'invest	1 192	0
15 Report à nouveau	(27 280)	7 023
16 Résultat de l'exercice	(106 856)	171 771
TOTAL DU PASSIF	30 699 216	25 862 475

I.b Hors-bilan publiable au 31 / 12 / 2007

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Engagements donnés		
Engagements de financement :	474 289	495 000
901 - en faveur d'établissement de crédit	474 289	495 000
- en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie :	-	-
- d'ordre d'établissement de crédit	-	-
- d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titre :	95 498	0
9219 - autres engagements donnés	95 498	-
Engagements reçus		
Engagements de financement :	53 105	4 153 325
902 - reçus d'établissement de crédit	53 105	4 153 325
Engagements de garantie :	-	-
- reçus d'établissement de crédit	-	-
Engagements sur titre :	-	-
- titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
- autres engagements reçus	-	-

I.c Compte de résultat publiable au 31 / 12/2007

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/07	31/12/06
Intérêts et produits assimilés	1 039 271	730 564
Intérêts et charges assimilés	(1 014 418)	(740 059)
Produits s/opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Charges s/opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
Produits s/opérations de location simple et assimilées	-	-
Charges s/opérations de location simple et assimilées	-	-
Revenus des titres à revenus variables	397 026	195 403
Commissions (produits)	4 018	2 488
Commissions (charges)	(543)	(414)
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	(2 623)	49 822
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de placement et assimilées	9 466	4 860
Autres produits bancaires	159 706	133 590
Autres charges bancaires	(7 101)	(5 851)
Produit net bancaire	584 802	370 404
Charges générales d'exploitation	(148 595)	(161 074)
Dotations aux amortissements	(8 791)	(6 632)
Résultat brut d'exploitation	427 415	202 698
Coût du risque	15 473	(16 500)
Résultat d'exploitation	442 888	186 198
Résultat sur actifs immobilisés	(527 677)	(11 792)
Résultat courant avant impôt	(84 789)	174 406
Résultat exceptionnel	(3 316)	(12 209)
Impôts sur les bénéfices	(7 338)	10 311
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	(11 412)	(737)
RÉSULTAT NET	(106 856)	171 771

2. Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(art.133,135, et 148 du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales)

	2003	2004	2005	2006	2007
Capital en fin d'exercice					
Capital social	912 486	912 486	948 889	1 187 433	1 303 816
Nombre d'actions émises	60 832 415	60 832 415	63 259 244	79 162 195	86 921 037
Capitaux propres (hors FRBG)	2 135 783	2 227 581	2 447 699	4 506 898	5 024 919
Opérations et résultat de l'exercice					
Produit net bancaire	184 065	212 626	250 913	370 404	584 802
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations	27 709	98 477	133 482	190 664	395 481
Impôts sur les bénéfices	1 827	2 744	9 508	(10 311)	7 338
Participation des salariés au résultat de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68 572	125 016	108 317	171 771	(106 856)
Dividende distribué aux actionnaires	85 165	85 165	109 438	166 241	383 322
Résultat par action					
Résultat après impôts et participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et dépréciations	0,43	1,57	1,96	2,54	4,47
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements et dépréciations	1,13	2,06	1,71	2,17	(1,23)
Dividende versé par action	1,40	1,40	1,73	2,10	4,41
Personnel					
Effectif moyen des salariés	463	481	495	533	530
Montant de la masse salariale de l'exercice	26 041	28 805	30 087	33 526	35 782
Montant des sommes versées au titre des charges sociales	13 285	15 679	15 266	16 683	18 676

➤ 3.6.4 Bilan - Actif

I. Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

- Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les

valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- Créances douteuses

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière. Pour les collectivités locales le délai réglementaire de neuf mois a été ramené à six mois. Depuis le 1^{er} janvier 2007, cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement 2002-03 modifié par le règlement 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances et engagements sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque conduit à ne provisionner que les intérêts enregistrés et non encaissés. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute mais dépréciés à due concurrence et inscrits en produit net bancaire. Les commissions dues non perçues sur clients douteux sont en coût du risque.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme ou lors de la résiliation du contrat de crédit-bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour les créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel. Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « *Coût du risque* » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « *Intérêts et produits assimilés* ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « *Intérêts et assimilés* ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « *Coût du risque* » au compte de résultat pour la partie du capital et en « *Intérêts et produits assimilés* » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

2. Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, et d'investissement suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilés » lorsque l'émetteur est l'État, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

- Portefeuille de transaction

Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais exclus et, le cas échéant, en incluant les intérêts courus). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde des gains et pertes latents et réalisés sur cessions est porté au poste du compte de résultats « gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ». Les titres de transaction ne peuvent pas être reclassés dans une autre catégorie de titres.

- Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation estimée à partir du cours de Bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces provisions sont évaluées de manière individuelle. La différence entre le prix d'acquisition frais exclus et la valeur de remboursement d'un titre à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats de la couverture sont pris en compte pour la détermination des provisions.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

- Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet d'un financement spécifique (notamment les accords de refinancement, les emprunts subordonnés et les comptes à terme) et pour certains bénéficient d'une couverture adéquate en matière de risque de taux (essentiellement des contrats d'échange de taux dont le marché est liquide). Le reclassement éventuel en titres de placement s'opère à la valeur comptable à la date du déclassement déterminée selon les règles de la catégorie d'origine. En cas de cession anticipée, les plus et moins-values de cession sont comptabilisés au poste du compte de résultat « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Ces titres à revenu fixe font l'objet d'un étalement de la surcote/décote par rapport à la valeur de remboursement sur la durée résiduelle selon la méthode actuarielle.

- Titres de participation, autres titres détenus à long terme et Parts dans les entreprises liées

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais d'acquisition inclus par application de l'avis du Conseil national de comptabilité paru en mars 2008.

Les titres sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes. La valeur d'utilité fait référence

à différents critères comme le cours moyen de Bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

La principale participation de la BFBP est Natixis détenue à 34,66 % au même niveau que la CNCE.

Les titres Natixis ne font l'objet d'aucune dépréciation, la baisse du cours de Bourse n'étant pas de nature à modifier la valorisation de cette entité détenue à long terme.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de la SNC Champion intervenue en janvier 2007, un mali est enregistré en immobilisations incorporelles pour un montant de près de 66 millions d'euros. Ce mali a un sous-jacent constitué exclusivement de titres Natixis. Il n'est pas à déprécier puisque additionné à la valeur totale du portefeuille titres Natixis à la BFBP (principe de fongibilité des titres) le coût unitaire d'acquisition du titre Natixis reste supérieur à la valeur réelle du titre, valeur supérieure au cours de Bourse au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la BFBP porte notamment le Groupe FONCIA détenu à 93 % spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens), diverses entités en Europe de l'Est (VBI) et en Afrique sub-saharienne (BICEC) et le Groupe CIFG (activité de rehaussement de crédit essentiellement aux États-Unis) à 50 % à parité avec la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) racheté à Natixis fin décembre 2007 pour un euro. Les deux groupes détiennent la totalité de CIFG.

De plus, le soutien financier des deux groupes à CIFG est apporté à parité, sous la forme d'une augmentation de capital de 1,3 milliard USD.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 1^{er} janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien.

Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations.

Les durées d'utilité retenues par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour les biens immobiliers sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 ans
Fondations/ossatures	60 ans
Ravalement	10-20 ans
Équipements techniques	15 ans
Aménagements techniques	10-20 ans
Aménagements intérieurs	12 ans

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles sont réputées nulles.

Les dépenses de sécurité ou de mises en conformité sont comptabilisées à l'actif dès lors qu'elles répondent de manière cumulative aux dispositions réglementaires comptables.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes sont intégrés au coût d'acquisition de l'immobilisation.

La nature des biens mobiliers détenus n'a pas conduit à l'identification de composants les concernant. Ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

Biens	Durée d'utilité
Matériel informatique	1 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 7 ans

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées ; les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

- Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciation. Ont été enregistrés en fond de commerce le mali technique de confusion dégagé lors de la transmission universelle de patrimoine de la SAS SBE en 2005 pour 2,1 millions d'euros, le mali technique de la transmission universelle de patrimoine de la SNC CHAMPION en 2007 pour 66 millions d'euros, ainsi que celui de la SAS CYBERT PLUS MARKET pour 0,2 million d'euros.

Les logiciels acquis et développés en interne sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

➤ 3.6.5 Bilan - Passif

I. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les frais d'émission sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel l'émission a été effectuée.

Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par fractions égales.

Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de comptes de résultat.

2. Provisions

Provisions pour passifs sociaux

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires),
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 4,46 % et le rendement attendu des actifs de 6,10 % ; le taux d'inflation retenu est de 2 % ;
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 4,32 % et le taux de rendement attendu de 3,60 % ;
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 4,17 %.

La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/06 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits).

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 51 %.

Provisions au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA)

Les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés de la Banque Fédérale des Banques Populaires ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Fédérale des Banques Populaire sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31 décembre 2007, elle a fait l'objet d'un provisionnement intégral en charges de personnel pour un montant de 0,5 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn-over.

3. Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les sommes que la Banque Fédérale décide d'affecter au Fonds Fédéral de Solidarité.

➤ 3.6.6 Hors bilan

I. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent avec des limites déterminées par la Direction générale.

- Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan),
- positions spéculatives,
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste "intérêts et produits assimilés".

4. Capitaux propres

Le capital est réparti entre les Banques Populaires. Il a fait l'objet d'une augmentation au cours de l'exercice 2007 : 7 758 842 actions nouvelles ont été créées de nominal 15 euros au prix d'émission de 112,01 euros soit une augmentation du capital de 116,4 millions d'euros et une prime d'apport de 869,1 millions d'euros.

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat. Si les montants sont significatifs, elles sont étalées prorata temporis sur la durée résiduelle du nouveau contrat en cas de remplacement ou sur la durée résiduelle de l'ancien contrat en cas de non remplacement.

- Instruments conditionnels

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

- Instruments de change

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises.

Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement 90-15 modifié du CRBF.

2. Engagement de garantie donné

- Arnhold & Bleichroeder Holdings

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis Banques Populaires lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis Banques Populaires a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis Banques Populaires.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc. s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 %

des actions d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 75,56 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis Banques Populaires, actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis Banques Populaires au cours proposé, au préalable, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas la cession des titres Natexis Banques Populaires à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

3.6.7 Compte de résultat

1. Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation.

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2. Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

3. Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

4. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés. Il s'agit essentiellement d'intérêts moratoires reçus sur dégrèvements fiscaux et de régularisations diverses sur exercices antérieurs.

5. Impôts sur les bénéfices

Des conventions d'intégrations fiscales ont été conclues entre la Banque Fédérale des Banques Populaires, tête de Groupe et, la SAS Ponant 2, la SAS SIBP et la SARL Bateau Banque Populaire. Ces sociétés versent à la Banque Fédérale des Banques Populaires l'impôt qui aurait grevé leurs résultats si elles avaient été imposées distinctement. À la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés ne sont titulaires à raison de cette situation, d'aucune créance sur la Banque Fédérale des Banques Populaires.

↗ 3.6.8 Annexes

Sommaire

Note 1	Opérations interbancaires et assimilées - Actif	71
Note 2	Actif - Opérations avec la clientèle	71
Note 2 bis	Coût du risque	72
Note 3	Portefeuille titres ventilé par portefeuille	73
Note 4	Évolution des titres d'investissement	74
Note 5	Détail et variation des immobilisations financières	74
Note 6	Évaluation des titres de participation	75
Note 7	Détail des immobilisations corporelles et incorporelles	75
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	77
Note 9	Opérations interbancaires et assimilées - Passif	78
Note 10	Passif - Opérations avec la clientèle	78
Note 11	Dettes représentées par un titre	79
Note 12	Comptes de régularisation et autres passifs	79
Note 13	Provisions	80
Note 14	Évolution des dettes subordonnées	81
Note 15	Évolution des capitaux propres	82
Note 16	Engagements de financement donnés et reçus	83
Note 17	Engagements de garantie donnés et reçus	83
Note 17 bis	Engagements sur titres	84
Note 18	Opérations sur instruments financiers et change à terme	84
Note 18 bis	Durée résiduelle des opérations sur instruments financiers et change à terme	86
Note 19	Intérêts et assimilés	87
Note 20	Revenus des titres à revenu variable	88
Note 21	Commissions	88
Note 22	Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles	89
Note 23	Autres produits et charges bancaires	89
Note 24	Charges générales d'exploitation	90
Note 25	Résultat sur valeurs immobilisées	90
Note 26	Résultat exceptionnel	91
Note 27	Ventilation de l'impôt société comptabilisé	91
Note 28	Filiales et Participations	92
Note 29	Acquisitions de titres entraînant des franchissements de seuil	94
Note 30	Ventilation des équivalents risques pondérés	94
Note 31	Durée résiduelle des éléments à terme	95

↗ Note 1 Opérations interbancaires et assimilées – Actif

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Caisse, banques centrales, CCP	413 204	262 803
- créances rattachées	2 835	2 771
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit		
- à vue	4 706 402	4 221 039
- prêts à terme JJ	530 000	150 000
- prêts à terme	12 902 654	9 386 070
- prêts subordonnés à durée déterminée	2 431 190	2 356 700
- prêts subordonnés à durée indéterminée	108 544	108 544
- valeurs non imputées	-	-
- créances rattachées	140 224	108 038
TOTAL	21 235 053	16 595 965

↗ Note 2 Actif - Opérations avec la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Comptes ordinaires débiteurs	26 487	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	37 100	36 958
Prêt à la clientèle financière	1 766	1 649
Prêts subordonnés	10 100	10 100
Créances rattachées et valeurs non imputées	267	244
Créances douteuses nettes	10 020	23 593
Provisions pour risques pays affecté	-	-
TOTAL	85 740	72 544

↗ **Note 2 bis** Coût du risque

CRÉANCES DOUTEUSES

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Déclassement	Nouvelles avances	Reclassement	Retour à sain	2007
Montants bruts						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	0
Autres concours à la clientèle	39 810	990	18 300	38 090	10 000	11 010
Prêt à la clientèle financière	-	-	-	-	-	0
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	0
Créances rattachées	283	37	-	-	283	37
Valeurs brutes	40 093	1 027	-	-	10 283	11 047

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	2007
Dépréciations					
Créances commerciales	-	-	-	-	0
Autres concours à la clientèle	(16 500)	(1 027)	-	(16 500)	(1 027)
Prêt à la clientèle financière	-	-	-	-	0
Prêts subordonnés	-	-	-	-	0
Total dépréciations	(16 500)	(1 027)	0	(16 500)	(1 027)
MONTANTS NETS	23 593	-	-	-	10 020

↗ **Note 3** Portefeuille titres ventilé par portefeuille

en milliers d'euros	2007				2006			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Montants bruts								
- Titres non cotés - émis par des organismes publics	-	-	-	0	-	-	-	0
- Titres non cotés - autres émetteurs ⁽¹⁾	1 738 792	1 300 000	279 305	3 318 097	-	1 996 000	311 303	2 307 303
- Titres non cotés - BMTN	-	-	0	0	-	-	0	0
Créances rattachées	-	13 397	3 192	16 589	-	23 330	6 654	29 984
Valeurs brutes	1 738 792	1 313 397	282 497	3 334 686	0	2 019 330	317 957	2 337 287
Dépréciations								
- Titres non cotés - BMTN	-	-	0	0	-	-	0	0
Total dépréciations	0	0	0	0	0	0	0	0
MONTANTS NETS	1 738 792	1 313 397	282 497	3 334 686	0	2 019 330	317 957	2 337 287
Actions et autres titres à revenu variable								
Montants bruts								
- Titres cotés - OPCVM	-	267 193	-	267 193	-	221 270	-	221 270
- Autres Titres cotés	-	0	-	0	-	0	-	0
Créances rattachées	-	-	-	0	-	-	-	0
Valeurs brutes	0	267 193	0	267 193	0	221 270	0	221 270
Dépréciations								
- Titres cotés - autres OPCVM	-	(1 060)	-	(1 060)	-	(1 189)	-	(1 189)
- Autres Titres cotés	-	0	-	0	-	0	-	0
Total dépréciations	0	(1 060)	0	(1 060)	0	(1 189)	0	(1 189)
MONTANTS NETS	0	266 133	0	266 133	0	220 081	0	220 081
Résultats latents								
Moins-values latentes dont :								
- estimations au cours de Bourse	-	0	-	0	-	0	-	0
- autres méthodes	-	(1 060)	-	(1 060)	-	(1 189)	-	(1 189)
Plus-values latentes dont :								
- estimations au cours de Bourse	-	0	-	0	-	0	-	0
- autres méthodes	-	56 445	41	56 486	-	85 751	483	86 234

(1) La décote enregistrée sur les FCC comptabilisés en titres d'investissement s'élève à 1 073,24 eur (valeur de rembt 7 585 460,80 euros).

↗ Note 4 Évolution des titres d'investissement

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Achats	Cessions	Remboursements	Décote/ surcote	Transferts	Autres (écart chge)	2007
Effets publics								
Valeur brute	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat des cessions réalisées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres TRF								
Valeur brute	311 303	-	-	-	2	-	(32 000)	279 305
Résultat des cessions réalisées	-	-	-	-	-	-	-	-

↗ Note 5 Détail et variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Achats	Cessions	Autres Variations	2007
Montants bruts					
Parts dans les entreprises liées	6 039 285	1 899 120	(3 074 378)	0	4 864 027
Participations et autres titres à long terme	366 598	510 317	(3 270)	0	873 645
Avances en comptes courants d'associés	960	-	-	-	960
Parts de sociétés civiles immobilières	0	-	-	-	0
Valeurs brutes	6 406 843	2 409 437	(3 077 648)	0	5 738 632

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Dotations	Reprises	Autres Variations	2007
Dépréciations					
Parts dans les entreprises liées	(25 878)	(16 613)	24 169		(18 322)
Participations et autres titres à long terme	(18 435)	(444 991)	736		(462 690)
Avances en comptes courants d'associés	(960)	-	-		(960)
Parts de sociétés civiles immobilières	0	-	-		0
Total dépréciations	(45 273)	(461 604)	24 905	0	(481 972)
Montants Nets	6 361 570	1 947 833	(3 052 743)	0	5 256 660

➤ Note 6 Évaluation des titres de participation

en milliers d'euros	Ventilation selon la cotation				Valeur estimative des titres		
	Sociétés cotées		Sociétés non cotées		2007	Selon le cours de Bourse	Autres méthodes
	Brut	Déprec.	Brut	Déprec.			
Participations et autres titres détenus à long terme							
Participations/établissements de crédit	-	-	372 847	(157)	372 690	-	473 626
Participations/autres sociétés	6 734	(4 394)	494 063	(458 138)	38 265	2 340	43 071
Avances en comptes courants	-	-	960	(960)	0	-	0
	6 734	(4 394)	867 870	(459 255)	410 955	2 340	516 697
Parts dans les entreprises liées							
Participations/établissements de crédit	3 441 076	-	103 910	-	3 544 986	5 532 419	111 188
Participations/autres sociétés	-	-	1 319 041	(18 322)	1 300 719	-	1 320 861
	3 441 076	-	1 422 951	(18 322)	4 845 705	5 532 419	1 432 049
TOTAL	3 447 810	(4 394)	2 290 821	(477 577)	5 256 660	5 534 759	1 948 746

➤ Note 7 Détail des immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros	2006	Augmentations	Diminutions	Autres	2007
Valeurs brutes					
Immobilisations en cours	260	1 128	0	-	1 388
Total valeur brutes	260	1 128	0	0	1 388
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS EN COURS	260	1 128	0	0	1 388
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	2 127	66 131	-	-	68 258
Logiciels	18 318	2 050	0	0	20 368
Autres	129	-	-	-	129
Total valeur brutes	20 574	68 181	0	0	88 755
Amortissements et dépréciations					
Immobilisations incorporelles d'exploitation					
Droits au bail et fonds commerciaux	0	-	-	-	0
Logiciels	(17 074)	(2 117)	-	-	(19 191)
Autres	(68)	-	-	-	(68)
Total des amortissements	(17 142)	(2 117)	0	0	(19 259)
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 432	66 064	0	0	69 496

Détail des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Augmentations ⁽¹⁾	Diminutions	Autres	2007
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	32 557	-	-	-	32 557
Façades non destructibles	10 550	-	-	-	10 550
Façades destructibles/Étanchéité	1 172	-	-	-	1 172
Fondations/Ossature	42 451	-	-	-	42 451
Équipements techniques	15 501	823	-	-	16 324
Autres	47 203	1 634	-	-	48 837
Total valeur brutes	149 434	2 457	0	0	151 891
Immobilisations corporelles d'exploitation					
Terrains	0	-	-	-	0
Constructions	0	-	-	-	0
Façades non destructibles	(1 582)	(528)	-	-	(2 110)
Façades destructibles/Étanchéité	(703)	(235)	-	-	(938)
Fondations/Ossature	(2 123)	(707)	-	-	(2 830)
Équipements techniques	(2 854)	(1 047)	-	-	(3 901)
Autres	(19 979)	(3 720)	-	-	(23 699)
Total des amortissements	(27 241)	(6 237)	0	0	(33 478)
Montant net des immobilisations corporelles d'exploitation	122 193	(3 780)	0	0	118 413
Immobilisations corporelles hors exploitation					
Terrains	326	12	-	-	338
Façades non destructibles (constructions)	4 998	-	(254)	-	4 744
Autres	1 652	689	-	-	2 341
Total valeur brutes	6 976	701	(254)	0	7 423
Immobilisations corporelles hors exploitation					
Terrains	0	-	-	-	0
Façades non destructibles (constructions)	(1 591)	(267)	-	(7)	(1 865)
Autres	(735)	(171)	-	-	(906)
Total des amortissements	(2 326)	(438)	0	(7)	(2 771)
Montant net des immobilisations corporelles hors exploitation	4 650	263	(254)	(7)	4 652
MONTANT NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	126 843	(3 517)	(254)	(7)	123 065

↗ **Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers**

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Autres actifs et emplois divers		
Instruments conditionnels achetés	1 872	1 629
Règlement d'opérations sur titres	-	-
Impôts différés actifs	-	-
Promotion immobilière	-	-
Autres stocks et emplois divers	-	-
Débiteurs divers (*)	184 425	31 015
Créances douteuses nettes	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	186 297	32 644
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	57 311	33 626
Opérations pour le compte du réseau	706	0
Comptes d'écart	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	-	-
Charges constatées d'avance	1 389	367
Produits à recevoir	79 664	76 202
Primes d'émission restant à étaler	1 588	1 635
Autres charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	38	18
TOTAL	140 696	111 848

(*) Dont 164 281 K€ correspondant aux acomptes sur dividendes versés en numéraire au cours de l'exercice.

↗ Note 9 Opérations interbancaires et assimilées - Passif

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Caisse, banques centrales, CCP	10	12
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
- à vue	6 452 194	5 325 187
- emprunts à terme JJ	530 000	150 000
- emprunts à terme	12 462 448	11 259 953
- valeurs non imputées	-	-
- créances rattachées	113 174	90 790
Titres donnés en pension livrée	-	-
- à vue	0	228 317
- créances rattachées	0	1 442
TOTAL	19 557 826	17 055 701

↗ Note 10 Passif - Opérations avec la clientèle

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Comptes ordinaires créditeurs	-	-
Comptes d'épargne à régime spéciale	-	-
Titres données en pension livrée	-	-
Emprunts auprès de la clientèle financière	-	-
Compte créditeur à terme	96	285
Dettes rattachées	4	13
TOTAL	100	298

➤ Note II Dettes représentées par un titre

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Bons de caisse et bons d'épargne	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables dont :	-	-
- souscrits par établissements de crédit	-	-
- souscrits par la clientèle financière	-	-
- souscrits par la clientèle	-	-
Obligations émises	725 500	788 766
(Primes de remboursement/obligations émises : 5 K€)	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Dettes rattachées	7 852	7 533
TOTAL	733 352	796 299

➤ Note I2 Comptes de régularisation et autres passifs

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Autres passifs		
Instruments conditionnels vendus	-	-
Règlement d'opérations sur titres	1 738 792	-
Impôts différés passifs	-	-
Dettes de titres	-	-
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	-	-
Créditeurs divers	51 041	56 776
Subvention d'investissement	-	-
Fonds publics affectés	-	-
Dettes rattachées	-	-
TOTAL	1 789 833	56 776
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement	-	-
Comptes d'ajustement	-	-
Opérations pour le compte du réseau	2 671	7 665
Comptes d'écart	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués	-	-
Produits constatés d'avance	663	975
Charges à payer	12 392	20 806
Autres comptes de régularisation	958	76
TOTAL	16 684	29 522

↗ Note 13 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Augmentations	Diminutions		Autres	2007
			Part utilisée	Part non utilisée		
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions sur engagements hors bilan	0	69 289	-	-	-	69 289
Provisions pour risques pays	0	-	-	-	-	0
Provisions sectorielles	0	-	-	-	-	0
Provisions pour litiges clientèle	0	-	-	-	-	0
Autres provisions clientèle	0	-	-	-	-	0
	0	69 289	0	0	0	69 289
Provisions pour risques de dépréciation						
Portef. titres et instruments financiers à terme	0	828	-	-	-	828
Immobilisations financières	0	-	-	-	-	0
Promotion immobilière	0	-	-	-	-	0
Autres actifs	0	-	-	-	-	0
	0	828	0	0	0	828
Provisions pour charges futures d'exploitation						
Engagements pensions, complément retraite et assimilés	29 724	8 474	(13 338)	-	31 244	56 104
Charges d'impôts et taxes	10 422	-	(10 422)	-	-	0
Charges SAGA	-	537	-	-	-	537
Contrôle URSSAF	996	-	(6)	-	-	990
Autres provisions	4 214	-	(3 134)	-	-	1 080
	45 356	9 011	(26 900)	0	31 244	58 711
Provisions exceptionnelles						
Provisions pour passage à l'euro	0	-	-	-	-	0
Provisions pour restructurations informatiques	0	-	-	-	-	0
Provisions pour restructurations exceptionnelles	0	-	-	-	-	0
Provision TVA sur OPCVM	0	-	-	-	-	0
Autres provisions exceptionnelles	72	750	(150)	-	-	672
	72	750	(150)	0	0	672
TOTAL	45 428	79 878	(27 050)	0	31 244	129 500

↗ **Note 14** Évolution des dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Augmentations	Diminutions	Autres	2007
Dettes subordonnées à durée déterminée					
Titres subordonnés	2 494 731	293 000	(222 290)	-	2 565 441
Emprunts subordonnés	100 000	-	-	-	100 000
Dettes rattachées	60 630	58 759	(60 630)	-	58 759
	2 655 361	351 759	(282 920)	0	2 724 200
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Titres subordonnés	0	-	-	-	0
Emprunts subordonnés	276 238	-	(167 694)	-	108 544
Dettes rattachées	613	415	(613)	-	415
	276 851	415	(168 307)	0	108 959
TOTAL	2 932 212	352 174	(451 227)	0	2 833 159

➤ Note 15 Évolution des capitaux propres

en milliers d'euros	2006	Résultat	Augmentations	Diminutions	Affectations	Dividendes	Acomptes versés s/divid	Autres	2007 avant affectation	Projet d'affectation	Projet dividendes	2007 après affectation
Capital social ⁽¹⁾	1 187 433	-	116 383	-	-	-	-	-	1 303 816	-	-	1 303 816
Primes d'émission et assimilées	2 638 133	-	869 068	-	-	-	-	-	3 507 201	(517 458)	-	2 989 743
Réserve légale	49 847	-	-	-	8 589	-	-	-	58 436	-	-	58 436
Réserves statutaires	251 425	-	-	-	-	-	-	-	251 425	-	-	251 425
Réserves de réévaluation	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0
Autres réserves réglementées	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0
Autres réserves	201 267	-	-	-	-	-	-	-	201 267	-	-	201 267
Réserves de conversion	0	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	0
Report à nouveau	7 022	-	-	-	(3 058)	-	-	(31 244) ⁽⁴⁾	(27 280)	27 280	-	0
Résultat ⁽²⁾	171 771	(106 856)	-	-	(5 530)	(166 241)	-	-	(106 856)	-	383 322 ⁽³⁾	0
Capitaux propres hors FRBG	4 506 898	(106 856)	985 451	0	1 (166 241)	0	(31 244)	5 188 009	(490 178)	383 322	4 804 687	
Fonds pour risques bancaires généraux	439 340	-	17 306	(7 086)	-	-	-	-	449 560	-	-	449 560
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	4 946 238	(106 856)	1 002 757	(7 086)	1 (166 241)	0	(31 244)	5 637 569	(490 178)	383 322	5 254 247	

(*) Hors provisions réglementées et subvention d'investissement.

(1) Le capital social est constitué de 86 921 037 actions de nominal 15,00 euros.

L'augmentation de capital réalisée en 2007 a généré l'émission de 7 758 842 actions nouvelles de nominal 15,00 euros.

(2) Le résultat (perte) par action s'élève à -1,23 euro/action.

(3) Dividendes 2007 : 4,41 euros/action se décomposant en 1,89 euro/action au titre des acomptes sur dividendes versés en numéraire (pour 164 281 K€) et le solde de 2,52 euros/action en versement sous forme d'actions (pour 219 041 K€).

(4) L'ajustement porte sur le provisionnement de deux engagements relatifs aux passifs sociaux, le régime des Présidents des Banques Populaires et la Garantie de Ressources des Directeurs généraux des Banques Populaires. Compte tenu des dispositions contractuelles et conventionnelles portées sur les deux régimes, les engagements futurs seront assumés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. S'agissant d'engagements antérieurs à l'exercice, ces engagements ont été intégralement provisionnés dans les comptes par imputation sur ses capitaux propres d'ouverture à hauteur de - 31 M€.

➤ Note 16 Engagements de financement donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Engagements de financement donnés		
Aux établissements de crédit	474 289	495 000
À la clientèle	-	-
- Ouverture de crédits documentaires	-	-
- Autres ouvertures de crédits confirmés	-	-
- Autres engagements	-	-
Douteux	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	474 289	495 000
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	53 105	4 153 325
Douteux	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	53 105	4 153 325

➤ Note 17 Engagements de garantie donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	-	-
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires	-	-
- autres garanties	0	0
D'ordre de la clientèle	-	-
- cautions immobilières	-	-
- cautions administratives et fiscales	-	-
- autres cautions et avals donnés	-	-
- autres garanties données	0	0
Douteux	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	0	0
Engagements de garantie reçus	0	0

➤ Note 17 bis Engagements sur titres

en milliers d'euros	2007	2006
Engagements sur titres recus		
- Autres engagements	95 498	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS SUR TITRES RECUS	95 498	0

➤ Note 18 Opérations sur instruments financiers et change à terme

en milliers d'euros	2007				2006			
	Opérations de couverture			Total	Opérations de couverture			Total
	micro couverture	macro couverture	Autres Opérations		micro couverture	macro couverture	Autres Opérations	
Opérations fermes								
Opérations sur marchés organisés								
Contrats de taux	-	-	-	0	-	-	-	0
Contrats de change	-	-	-	0	-	-	-	0
Actifs financiers	-	-	-	0	-	-	-	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de gré à gré								
Accords de taux futurs	-	-	-	0	-	-	-	0
Swaps de taux	1 894 272	580 034	43 000	2 517 306	1 847 903	1 184 862	32 014	3 064 779
Autres contrats à terme	-	-	-	0	-	-	-	0
Sous-total	1 894 272	580 034	43 000	2 517 306	1 847 903	1 184 862	32 014	3 064 779
Contrats de change à terme								
Swaps cambistes								
- à recevoir	454 538	-	-	454 538	-	-	-	0
- à livrer	442 735	-	-	442 735	-	-	-	0
Swaps financiers								
- à recevoir	147 522	-	-	147 522	147 522	-	-	147 522
- à livrer	101 895	-	-	101 895	113 895	-	-	113 895
Autres contrats de change								
- à recevoir	-	-	-	0	-	-	-	0
- à livrer	-	-	-	0	-	-	-	0
Sous-total	1 146 690	0	0	1 146 690	261 417	0	0	261 417
TOTAL OPÉRATIONS FERMES	3 040 962	580 034	43 000	3 663 996	2 109 320	1 184 862	32 014	3 326 196

en milliers d'euros	2007				2006			
	Opérations de couverture			Total	Opérations de couverture			Total
	micro couverture	macro couverture	Autres Opérations		micro couverture	macro couverture	Autres Opérations	
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés								
Options de taux								
- achetées	-	-	-	0	-	-	-	0
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Options de change								
- achetées	-	-	-	0	-	-	-	0
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Autres options								
- achetées	-	-	61 891	61 891	-	-	63 731	63 731
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Sous-total	0	0	61 891	61 891	0	0	63 731	63 731
Opérations de gré à gré								
Options de taux								
- achetées	-	-	-	0	-	-	-	0
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Options de change								
- achetées	-	-	-	0	-	-	-	0
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Autres options								
- achetées	-	-	-	0	-	-	-	0
- vendues	-	-	-	0	-	-	-	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	0	0	61 891	61 891	0	0	63 731	63 731
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET CHANGE À TERME	3 040 962	580 034	104 891	3 725 887	2 109 320	1 184 862	95 745	3 389 927
Informations relatives à la juste valeur des instruments dérivés								
Opérations fermes								
Opérations de gré à gré								
Swaps de taux	3 415	(5 879)	(828)	(3 292)	42 293	(78)	759	42 974
Autres contrats à terme	-	-	-	0	-	-	-	0
Contrats de change à terme								
Swaps financiers	55 762			55 762	36 024			36 024
Opérations conditionnelles								
Opérations de gré à gré								
Options de taux achetées	-	0	-	0	-	0	-	0
Opérations sur marchés organisés								
Autres options achetées	-	-	3 263	3 263	-	-	1 377	1 377

➤ Note 18 bis Durée résiduelle des opérations sur instruments financiers et change à terme

2007

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total à terme
Opérations fermes					
Opérations sur marchés organisés	-	-	-	-	-
Contrats de taux	-	-	-	-	-
Contrats de change	-	-	-	-	-
Actifs financiers	-	-	-	-	-
Opérations de gré à gré	73 354	256 866	1 202 798	984 288	2 517 306
Accords de taux futurs	-	-	-	-	-
Swaps de taux	73 354	256 866	1 202 798	984 288	2 517 306
<i>micro couverture</i>	-	-	925 920	968 352	1 894 272
<i>macro couverture</i>	73 354	256 866	233 878	15 936	580 034
<i>autres opérations</i>	-	-	43 000	-	43 000
Autres contrats à terme	-	-	-	-	0
Contrats de change à terme	891 915	0	249 417	5 358	1 146 690
Swaps cambistes	-	-	-	-	-
- à recevoir	451 727	-	-	2 811	454 538
- à livrer	440 188	-	-	2 547	442 735
Swaps financiers	-	-	-	-	-
- à recevoir	-	-	147 522	-	147 522
- à livrer	-	-	101 895	-	101 895
Autres contrats de change	-	-	-	-	-
- à recevoir	-	-	-	-	-
- à livrer	-	-	-	-	-
Total opérations fermes	965 269	256 866	1 452 215	989 646	3 663 996
Opérations conditionnelles					
Opérations sur marchés organisés	-	61 891	-	-	61 891
Options de taux	-	-	-	-	-
- achetées	-	-	-	-	-
- vendues	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-
- achetées	-	-	-	-	-
- vendues	-	-	-	-	-
Autres options	-	-	-	-	-
- achetées	-	61 891	-	-	61 891
- vendues	-	-	-	-	-

2007

<i>en milliers d'euros</i>	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total à terme
Opérations de gré à gré			0		0
Options de taux					
- achetées	-	-	-	-	-
- vendues	-	-	-	-	-
Options de change					
- achetées	-	-	-	-	-
- vendues	-	-	-	-	-
Autres options					
- achetées	-	-	-	-	-
- vendues	-	-	-	-	-
Total opérations conditionnelles	-	61 891	-	-	61 891
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS ET CHANGE À TERME	965 269	318 757	1 452 215	989 646	3 725 887

➤ Note 19 Intérêts et assimilés

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec les établissements de crédit	(761 488)	768 415	(494 680)	504 154
Opérations avec la clientèle	(9)	2 213	(18)	3 011
Opérations de crédit-bail	-	-	-	-
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	(247 402)	259 891	(234 244)	198 981
Opérations de macro-couverture	(5 519)	8 752	(11 117)	24 418
Dotations nettes aux provisions sur intérêts douteux	-	-	-	-
TOTAL	(1 014 418)	1 039 271	(740 059)	730 564

↗ Note 20 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Dividendes reçus sur titres de placement	0	1 650
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille	-	-
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	397 026	193 753
TOTAL	397 026	195 403

↗ Note 21 Commissions

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie et interbancaire	-	3 008	(414)	2 488
Opérations sur moyens de paiement	-	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-	-
Opérations sur titres	(543)	-	-	-
Opérations de change	-	-	-	-
Engagements hors-bilan	-	1 010	-	-
Prestations de services financiers	-	-	-	-
Activités de conseil	-	-	-	-
TOTAL	(543)	4 018	(414)	2 488

➤ Note 22 Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles

<i>en milliers d'euros</i>	2007	2006
Portefeuille de négociation		
Résultat sur titres de transaction	-	-
Résultat sur opérations de change	(196)	6
Résultat sur instruments financiers à terme	(2 427)	49 816
Mouvements de provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE NÉGOCIATION	(2 623)	49 822
Portefeuille de placement et assimilées		
Dotations liées aux dépréciations	(422)	(1 022)
Reprises liées aux dépréciations	552	4 635
Moins-values de cession	(499)	(3 204)
Plus-values de cession	9 835	4 523
Autres éléments	0	(72)
TOTAL PORTEFEUILLE DE PLACEMENT	9 466	4 860

➤ Note 23 Autres produits et charges bancaires

<i>en milliers d'euros</i>	2007		2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Autres produits et charges d'exploitation				
Quote-part d'opérations faites en commun	-	0	-	0
Refacturations de charges	-	0	-	0
Cotisation BFBP	-	142 011	-	126 317
Autres produits et charges accessoires	(7 101)	17 695	(5 851)	7 273
TOTAL	(7 101)	159 706	(5 851)	133 590

↗ Note 24 Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros	2007	2006
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(34 858) ⁽¹⁾	(27 082)
Charges de retraite	(5 264) ⁽²⁾	(4 376)
Autres charges sociales	(13 249) ⁽³⁾	(12 160)
Intéressement des salariés	(4 134)	(4 062)
Participation des salariés	0	0
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(2 506)	(2 332)
Sous-total	(60 011)	(50 012)
Autres charges d'exploitation		
Taxes professionnelle	(1 549)	(1 180)
Autres Impôts et taxes	(2 342) ⁽⁴⁾	(1 950)
Autres charges générales d'exploitation	(84 694) ⁽⁵⁾	(107 932)
Sous-total	(88 584)	(111 062)
TOTAL	(148 595)	(161 074)
Effectifs actifs en équivalent temps plein	530	533
Effectifs actifs en fin d'exercice	538	541

(1) Incidences : reprise provisions risques et charges : 10 610 K€, dotation provisions risques et charges : 9 686 K€.

(2) Incidences : reprise provisions risques et charges : 233 K€, dotation provisions risques et charges : 75 K€.

(3) Incidences : reprise provisions risques et charges : 5 K€, dotation provisions risques et charges : néant.

(4) Incidences : reprise provisions risques et charges : néant, dotation provisions risques et charges : 4 061 K€.

(5) Incidences : reprise provisions risques et charges : 2 645 K€, dotation provisions risques et charges : néant.

Rémunérations et avantages de toutes natures versés aux mandataires sociaux : la rémunération brute globale, y compris les avantages de toutes natures, versée aux mandataires sociaux au cours de l'année 2007 par la Banque Fédérale des Banques Populaires s'élève à 2 189 631 €.

↗ Note 25 Résultat sur valeurs immobilisées

en milliers d'euros	2007				2006			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dotations liées aux dépréciations	(530 893)	-	-	(530 893)	(15 417)	-	-	(15 417)
Reprises liées aux dépréciations	27 168	-	-	27 168	3 241	-	-	3 241
Moins-values de cession	(24 087)	-	-	(24 087)	(644)	-	(94)	(738)
Plus-values de cession	87	-	48	135	-	-	1 122	1 122
TOTAL	(527 725)	0	48	(527 677)	(12 821)	0	1 029	(11 792)

➤ Note 26 Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2007	2006
Produits exceptionnels		
Reprise de provision/Fonds promotion et de publicité	0	0
Reprise de provision développement	0	0
Reprise de provision pour passage à l'Euro	0	0
Contribution à la Fondation pour la Shoah	0	0
Reprise de provisions fiscales	6 361	0
Reprise factures fournisseurs litiges	0	0
Reprise provision TVA s/OPCVM	0	0
Divers	183	104
	6 544	104
Charges exceptionnelles		
Redressement fiscaux	(676)	(4 609)
Provision médaille du travail	0	0
Surcoûts liés au passage à l'Euro	0	0
Contribution à la Fondation pour la Shoah	0	0
Provision/Fonds promotion et de publicité	0	0
Provision TVA sur OPCVM	0	0
Redressement fonds garantie des dépôts espèces	0	0
Subvention à caractère financier	(9 120)	(7 680)
Divers	(64)	(24)
	(9 860)	(12 313)
TOTAL	[3 316]	[12 209]

➤ Note 27 Ventilation de l'impôt société comptabilisé

en milliers d'euros	2007
Résultat de l'exercice (avant impôt)	(103 389)
Résultat des sociétés en intégration fiscale	4 461
Déductions	(462 943)
dont régime des sociétés mères	375 406
dont quote part sociétés de personnes	1 301
Réintégrations	575 020
Résultat fiscal	13 149
Calcul de l'impôt de l'exercice	
Impôt aux taux normal	4 383
Impôt aux taux réduits	0
Effets de l'intégration fiscale	(380)
Contributions et CSB	119
Crédits d'impôts	(655)
Carry back	0
Charges Redressement fiscal et régularisations	3 871
Charge d'impôt de l'exercice	7 338

Remarques :

Cf. 1^{re} conception de la répartition de l'impôt en intégration fiscale : l'IS est calculé dans les sociétés du groupe fiscal comme en l'absence d'intégration ; l'économie d'impôt est remontée dans la Société tête de groupe en compte de tiers.

➤ Note 28 Filiales et Participations

en milliers d'euros

Nom et siège social	Capital en devises locales (milliers d'unités)	Devises	Capitaux propres autres que le capital en devises locales (milliers d'unités)	Quote-part du capital détenue par la société mère en % direct	Valeur comptable brute des titres détenus par la société mère
Principales filiales et participations					
NATIXIS 45 rue Saint-Dominique - 75007 PARIS	1 955 268	€	15 327 563	34,45	3 441 076
FONCIA GROUPE 3 rue de Londres - 75009 PARIS	53 102	€	65 007	92,79	1 241 030
CIFG HOLDING Clarendon House 2 Church Street-HMI 1- HAMILTON-BERMUDES	1 302 064	USD	821 412	49,98	443 772
VBI - VOLKSBANK INTERNATIONAL ag Kolingasse 19 - 1090 WEIN - Autriche	64 385	€	773 166	24,50	183 049
VBI BETEILIGUNGS GmbH Peregringasse 3 - 1090 WEIN - Autriche	35	€	314 885	24,50	77 157
M.A. BANQUE 19 rue Leblanc - 75015 PARIS	44 878	€	57 892	65,92	63 910
SCI PONANT PLUS 5 rue Leblanc - 75015 PARIS	49 920	€	(9 139)	100,00	49 920
BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS 19 rue Leblanc - 75015 PARIS	40 000	€	-	100,00	40 000
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES 23 place de Wicklow Immeuble LE FUTURA 71880 MONTIGNY LE BRETONNEUX	89 733	€	(16 171)	29,52	31 220
S.A.S. SIBP 5 rue Leblanc - 75015 PARIS	5 353	€	6 840	100,00	14 519
Autres filiales et participations					
(dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de la B.F.B.P)	-	-	-	-	0
Renseignements globaux					
Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	-	1 409 378
Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	0
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	-	3 472 296
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	-	715 925

Valeur comptable nette des titres détenus par la société mère	Prêts et avances consentis par la BFBP	Cautions et avals donnés par la BFBP	Marge bancaire ou chiffre d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes nets encaissés par la BFBP en 2007	Observations
3 441 076	3 382 955	-	163 773 430	(467 184)	361 320	Provisions réglementées 47 000 €
1 241 030	26 487	-	26 555	25 656	26 484	-
0	-	-	4 938	44 026	-	-
183 049	982 166	-	-	44 235	4 118	Provisions réglementées 21 659 k€
77 157	-	-	N.S.	(4)	-	-
63 910	22 387	-	65 813	5 693	-	-
40 920	10 036	-	344	(1 135)	-	Amortissements dérogatoires 1 582 k€
40 000	-	-	-	-	-	1 ^{er} exercice social clos 31/12/2008
31 220	-	-	222 761	3 455	-	Provisions réglementées 4 431 k€
14 519	17 062	-	N.S.	2 514	-	-
0	0	0	-	-	0	-
1 409 378	75 972	0	-	-	26 484	-
-	-	-	-	-	0	-
3 472 296	3 382 955	0	-	-	361 320	-
260 206	982 166	0	-	-	4 118	-

➤ Note 29 Acquisitions de titres entraînant des franchissements de seuil

	2007	2006
Acquisitions de titres entraînant des franchissements de seuil	% de détention	% de détention
Souscription et apport		
ALBIREO	5,00 %	-
BP COVERED BONDS	100,00 %	-
SCI CONGOLAISE IMMOBILIERE DE GESTION	10,00 %	-
Augmentation de capital		
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE	29,52 %	20,71 %
Achats		
CIFG HOLDING Ltd	49,98 %	-
FONCIA GROUPE	92,79 %	-
NATIXIS	34,47 %	32,09 %
Cessions de titres entraînant des franchissements de seuil		
Ventes		
HUBWOO.com	4,95 %	6,87 %
SNC CLIVEO	-	99,98 %
Transferts universels de patrimoine à la Banque Fédérale		
SNC CHAMPION	-	100,00 %
SAS ELAN	-	100,00 %
SAS PONANT 2	-	100,00 %
Apports		
FCPR BP CREATION	-	13,96 %

➤ Note 30 Ventilation des équivalents risques pondérés

<i>en milliers d'euros</i>	2007				2006			
	Administrations	Ets de crédit OCDE	Autres contre- parties	Total	Administrations	Ets de crédit OCDE	Autres contre- parties	Total
Risques de crédits non pondérés avant compensation	-	56 893	-	56 893	-	173 418	-	173 418
Effets de la compensation et de la collatéralisation	0	0	-	0	0	(12 001)	-	(12 001)
Risques de crédits non pondérés après compensation	0	56 893	-	56 893	0	161 417	-	161 417
Pondération	0 %	20 %	50 %	-	0 %	20 %	50 %	-
Équivalents risques de crédit pondérés	0	11 379	0	11 379	0	32 283	0	32 283

Les équivalents risques pondérés sur instruments dérivés permettent de traduire les instruments dérivés en équivalents « encours de crédit », selon les règles définies pour le calcul des risques du ratio international

de solvabilité (ratio Cooke). La collatéralisation et la compensation sont des techniques de minoration du risque par compensation contractuelle des positions sur une même contrepartie.

➤ Note 31 Durée résiduelle des éléments à terme

en milliers d'euros	2007					
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total à terme
Emplois						
Créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	4 714 744	2 231 703	4 643 358	4 273 607	108 976	15 972 388
Créances sur la clientèle	133	126	11 427	47 300	-	58 986
Créances de crédit-bail	-	-	-	-	-	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 038 791	6 098	103 383	169 825	-	3 318 097
TOTAL DES EMPLOIS	7 753 668	2 237 927	4 758 168	4 490 732	108 976	19 349 471
Ressources						
Dettes sur établissements de crédit	4 816 690	1 955 769	2 785 774	3 434 215	-	12 992 448
Dettes sur la clientèle	-	-	96	-	-	96
Dettes représentées par un titre	-	-	725 500	-	-	725 500
Emprunts et titres subordonnés	0	264 801	1 180 892	1 219 748	108 544	2 773 985
TOTAL DES RESSOURCES	4 816 690	2 220 570	4 692 262	4 653 963	108 544	16 492 029
2006						
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total à terme
Emplois						
Créances sur établissements de crédit ⁽¹⁾	1 198 051	1 988 929	4 848 562	3 856 795	108 976	12 001 313
Créances sur la clientèle	0	421	7 149	56 640	8 090	72 300
Créances de crédit-bail	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 372 000	624 000	7 582	303 721	0	2 307 303
TOTAL DES EMPLOIS	2 570 051	2 613 350	4 863 293	4 217 156	117 066	14 380 916
Ressources						
Dettes sur établissements de crédit	1 560 158	4 096 598	2 836 371	3 145 143	0	11 638 270
Dettes sur la clientèle	-	-	285	0	0	285
Dettes représentées par un titre	-	-	63 266	725 500	0	788 766
Emprunts et titres subordonnés	31 252	191 038	1 241 241	1 131 200	276 238	2 870 969
TOTAL DES RESSOURCES	1 591 410	4 287 636	4 141 163	5 001 843	276 238	15 298 290

(1) Y compris les effets publics.

➤ 3.6.9 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Banque Fédérale des Banques Populaires SA

« Le Ponant de Paris » 5, rue Leblanc - 75511 PARIS CEDEX 15

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration de votre société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La participation détenue par votre société dans Natixis représente une part significative de son actif. Dans le cadre de notre audit, nous avons confronté la valeur nette comptable de cette participation dans les livres de votre société avec les informations disponibles sur sa valorisation (cours de bourse et évaluation interne).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Paris La Défense et Paris, le 21 avril 2008

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Constantin Associés

Michel Savioz
Associé

Brigitte Drème
Associée

Gouvernement d'entreprise

4

4.1	CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES (BFBP)	98
	4.1.1 Composition du conseil d'administration de la BFBP	98
	4.1.2 Honorabilité des administrateurs	99
	4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les administrateurs	100
4.2	RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	115
	4.2.1 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration	115
	4.2.2 Comités consultatifs	120
4.3	ORGANE DE DIRECTION	123
	4.3.1 Composition du comité de Direction	123
	4.3.2 Organisation	124
4.4	RÈGLES DE GOUVERNANCE DANS LES BANQUES POPULAIRES	125
	4.4.1 Les responsabilités du conseil d'administration	125
	4.4.2 Les responsabilités du Président	127
	4.4.3 Les responsabilités du Directeur général	128

4. | Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)

4.1.1 Composition du conseil d'administration de la BFBP

Lors de l'assemblée générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 31 mai 2007, huit résolutions (de la 5^e à la 12^e) relevaient de la composition de son conseil d'administration en raison de l'expiration du mandat de huit administrateurs.

Ces résolutions, proposées et adoptées par l'Assemblée Générale, ont procédé au renouvellement, pour une durée de trois ans à échéance 2010 (date à laquelle l'Assemblée Générale ordinaire statuera sur les comptes 2009), du mandat de Messieurs Jean Clochet, Pierre

Desvergnès, Yves Gevin. Concomitamment, ont succédé respectivement à Messieurs Christian Brevard, Michel Castagné, Jean-François Comas, Claude Cordel et Pierre Noblet, Messieurs Jean-Claude Detilleux, Michel Doligé, François Moutte, Bernard Fleury et Marc Jardin pour une durée également de trois ans à échéance 2010.

Par ailleurs, élu comme administrateur, Monsieur Jean-Claude Detilleux a démissionné de son mandat de censeur.

La composition du conseil d'administration, à compter du 31 mai 2007, est la suivante :

Fonction exercée dans la Société ⁽¹⁾	Date de 1 ^{re} nomination	Date d'échéance du mandat ⁽²⁾
Président-Directeur général		
Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire	08.07.1999	05.2008
Vice-Présidents		
Stève Gentili, Président de la BRED Banque Populaire	20.10.1999	05.2008
Yvan de La Porte du Theil, Directeur général de la Banque Populaire Val de France	22.05.2002	05.2008
Jean-Louis Tourret, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse	08.07.1999	05.2009
Secrétaire		
Bernard Jeannin, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	19.01.2005	05.2008
Administrateurs		
Jean Clochet, Président de la Banque Populaire des Alpes	27.05.2004	05.2010
Pierre Delourmel, Président de la Banque Populaire de l'Ouest	19.05.2005	05.2009
Pierre Desvergnès, Président-Directeur général de la CASDEN Banque Populaire	27.05.2004	05.2010
Jean-Claude Detilleux, Président du Crédit Coopératif	31.05.2007	05.2010
Michel Doligé, Président de la Banque Populaire Occitane	31.05.2007	05.2010
Bernard Fleury, Président de la Banque Populaire Côte d'Azur	31.05.2007	05.2010
Yves Gevin, Directeur général de la Banque Populaire Atlantique	22.02.2006	05.2010
Jacques Hausler, Directeur général de la Banque Populaire Lorraine Champagne	18.05.2006	05.2009
Marc Jardin, Président de la Banque Populaire Rives de Paris	22.05.2002	05.2010
François Moutte, Directeur général de la Banque Populaire du Sud	22.11.2001	05.2010
Christian du Payrat, Directeur général de la Banque Populaire du Massif Central	18.05.2006	05.2009

(1) Société : Banque Fédérale des Banques Populaires ou BFBP en abrégé.

(2) Date de l'Assemblée Générale qui statue sur la clôture des comptes.

Censeur

Natixis, représenté par François Ladam, membre du Directoire de Natixis

À titre consultatif

Michel Goudard, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Bruno Mettling, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Assistent aux réunions

Olivier Haertig, Secrétaire général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Pierre Ribuoat, représentant du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Martine Vega, représentante du comité d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires

↗ 4.1.2 Honorabilité des administrateurs

Conformément au règlement européen RE 809/2004 (14.1, 14.2) :

- Aucune des personnes, membre du conseil d'administration ou de la Direction générale :
 - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
 - n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours de ces cinq dernières années au moins ;
 - n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par les autorités statutaires ou réglementaires ;
 - n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours de ces cinq dernières années.
- Il n'existe pas de lien familial entre ces personnes.
- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des administrateurs à l'égard de la Banque Fédérale des Banques Populaires et leurs intérêts privés conformément à la réglementation européenne précitée. Par ailleurs, il n'existe pas de restriction acceptée par les administrateurs concernant la cession, dans un laps de temps, de leur participation dans le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les administrateurs ne détiennent aucune participation autre que celle requise pour l'exercice de leurs fonctions.
- Il n'existe aucun contrat de service liant les administrateurs à la Banque Fédérale des Banques Populaires qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions. Aucun des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires n'est lié à la société ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail.

➤ 4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les administrateurs

Philippe DUPONT

Né le 18/04/1951

Mandats au 31 décembre 2007

Président du Groupe Banque Populaire

Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du Directoire : Natixis

Vice-président : Confédération Internationale des Banques Populaires

Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire

Membre : Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, comité exécutif de la Fédération Bancaire Française

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006

Président : Groupe Banque Populaire

Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du Directoire : Natixis

Président du conseil de surveillance : Ixis Corporate & Investment Bank

Vice-président : Confédération Internationale des Banques Populaires

Président du conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire

Membre : Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, comité exécutif de la Fédération Bancaire Française

2005

Président : Groupe Banque Populaire, Natexis Banque Populaire

Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires

Vice-président : Confédération Internationale des Banques Populaires

Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire

Membre : Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, comité exécutif de la Fédération Bancaire Française

2004

Président : Groupe Banque Populaire, Natexis Banque Populaire, Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, Fédération Bancaire Française

Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du conseil de surveillance : Natexis Assurances

Vice-président : Confédération Internationale des Banques Populaires

Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire

Membre : Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts, Conseil National du Crédit et du Titre

2003

Président : Groupe Banque Populaire, Natexis Banque Populaire

Président-Directeur général : Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du conseil de surveillance : Natexis Assurances, Assurances Banque Populaire

Vice-président : Confédération Internationale des Banques Populaires, Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement

Président du conseil d'administration de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprises et de la Fondation d'Entreprise Groupe Banque Populaire

Premier Vice-président : Fédération Bancaire Française

Membre : Conseil de surveillance du Fonds de garantie des dépôts, Conseil National du Crédit et du Titre

Steve GENTILI

Né le 05/06/1949

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la BRED Banque Populaire

Membre du conseil de surveillance : Natixis

Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International

Administrateur : COFACE, Natexis Algérie, Pramex International Milan, Compagnie Financière de la Bred (Cofibred), LFI, BGF+, BRED Cofilease

Administrateur représentant la BRED Banque Populaire à : BICEC, BCI

Président : Agence Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bred Gestion

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-Bred (BIC-Bred)

Membre du conseil de surveillance : Prépar-vie

Président : Bureau international – Forum francophone des affaires

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006

Président : BRED Banque Populaire, Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bred Gestion, Bureau international – Forum francophone des affaires

Membre du conseil de surveillance : Natixis

Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management

Président du conseil d'administration de Natexis Pramex International

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, COFACE, Natexis Algérie, Natexis Pramex Italia SRL, Compagnie Financière de la Bred (Cofibred), LFI, BGF+, Bred Cofilease

Administrateur représentant la BRED Banque Populaire : BICEC

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-Bred (BIC-Bred)

2005

Président : BRED Banque Populaire, Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bred Gestion, Medef 94 à Créteil

Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management

Président du conseil d'administration de Natexis Pramex International

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, COFACE, Compagnie financière de la BRED, LFI, BRED Cofilease, Natexis Banques Populaires

Administrateur représentant la BRED Banque Populaire : BICEC

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-Bred (BIC-Bred)

Membre du directoire : Assemblée générale du Medef, Assemblée permanente du Medef, bureau international – Forum francophone des affaires

2004

Président : BRED Banque Populaire, Association Banque Populaire pour la Coopération et le Développement, Bred Gestion, Société de Participation, d'Investissement et de Gestion (SPIG), Medef 94 à Créteil, Bureau international – Forum francophone des affaires

Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Compagnie Financière de la Bred (Cofibred), Crédit Martiniquais Groupe Bred Banque Populaire, LFI, Natexis Banques Populaires

Administrateur représentant Natexis Banques Populaires au conseil d'administration de la COFACE

Président du conseil d'administration de Natexis Pramex International

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-Bred (BIC-Bred)

Membre du directoire : Assemblée générale du Medef, Assemblée permanente du Medef

2003

Président : BRED Banque Populaire, Bred Gestion, Société de Participation, d'Investissement et de Gestion (SPIG), Medef 94 à Créteil, Bureau international – Forum francophone des affaires

Président du conseil de surveillance : Banque Populaire Asset Management

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Compagnie Financière de la BRED (COFIBRED), Crédit Martiniquais BRED Banque Populaire, LFI, Natexis Banques Populaires

Administrateur représentant Natexis Banques Populaires au conseil d'administration de la COFACE

Vice-président du conseil de surveillance : Banque Internationale de Commerce-Bred (BIC-Bred)

Membre : Assemblée générale du Medef, Assemblée permanente du Medef

Yvan de LA PORTE DU THEIL

Né le 21/05/1949

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général de la Banque Populaire Val de France

Membre du conseil de surveillance : Natixis

Administrateur : COFACE, Natixis Pramex North America Corp, Natixis Private Banking

Administrateur représentant la Banque Populaire Val de France de I-BP

Président du conseil de surveillance : M.A. Banque

Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires

Membre du conseil de surveillance : Foncia

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006

Directeur Général : Banque Populaire Val de France

Secrétaire du conseil d'administration : Banque Fédérale des Banques Populaires

Membre du conseil de surveillance : Natixis

Vice-président représentant la Banque Populaire Val de France : I-BP

Président du conseil de surveillance : M.A. Banque

Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires

Administrateur : COFACE

Membre : Comité d'audit et des risques du Groupe Banque Populaire, Comité de rémunération de Natixis Banques Populaires

2005

Directeur Général : Banque Populaire Val de France

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, COFACE, Natexis Banques Populaires

Vice-président représentant la Banque Populaire Val de France : I-BP

Président du conseil de surveillance : SBE

Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires

Membre : Comité d'audit et des risques du Groupe Banque Populaire, Comité de rémunération de Natexis Banques Populaires

2004

Directeur Général : Banque Populaire Val de France

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, COFACE, Natexis Assurances, Natexis Banques Populaires, Natexis Asset Management Immobilier

Vice-président représentant la Banque Populaire Val de France de I-BP

Président du conseil de surveillance : SBE

Membre du conseil de surveillance : Pramex International

Membre du Comité exécutif : Confédération Internationale des Banques Populaires

Censeur : Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)

Membre : Comité d'audit et des risques du Groupe Banque Populaire

2003

Directeur Général : Banque Populaire Val de France

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Fructifrance SA, Fructiger, Natexis Asset Management Immobilier

Administrateur représentant Natexis Banques Populaires au conseil d'administration de la Coface

Vice-président : I-BP

Président du conseil de surveillance : SBE

Membre du conseil de surveillance : Pramex International

Membre : Comité exécutif de la Confédération Internationale des Banques Populaires

Censeur : Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)

Membre représentant la Banque Populaire Val de France au conseil de surveillance d'Assurances Banques Populaires

Jean-Louis TOURET

Né le 10/07/1943

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la Banque Populaire Provençale et Corse**Membre du conseil de surveillance :** Natixis**Président :** Natixis Private Banking

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006	2005	2004	2003
Président : Banque Populaire Provençale et Corse Vice-président : Banque Fédérale des Banques Populaires Vice-président du conseil de surveillance : Natixis Président : Natixis Private Banking	Président : Banque Populaire Provençale et Corse Vice-président : Banque Fédérale des Banques Populaires Administrateur : Natixis Banques Populaires Président du conseil d'administration d'Interépargne	Président : Banque Populaire Provençale et Corse Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Banques Populaires Président du conseil d'administration d'Interépargne et de Natixis Épargne Entreprise	Président : Banque Populaire Provençale et Corse Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Banques Populaires Président du conseil de surveillance : Interépargne

Bernard JEANNIN

Né le 19/04/1949

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté**Membre du conseil de surveillance :** Natixis**Administrateur :** Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire**Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de I-BP**

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006	2005	2004	2003
Directeur général : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté Membre du Conseil de surveillance : Natixis Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de I-BP	Directeur général : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Private Equity, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE, Institution de Prévoyance du Groupe Banque Populaire Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de I-BP	Directeur général : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Private Equity, Natixis Lease, C.A.R, IPMPE Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de I-BP Conseiller au conseil de surveillance : SPEF Président du conseil d'administration de Sud-Est Croissance	Directeur général : Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté Administrateur : Natixis Assurances, Natixis Paiements, C.A.R Administrateur représentant la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au conseil d'administration de CyberPlus Market Membre du conseil d'administration : I-BP Conseiller au conseil de surveillance : SPEF

Jean CLOCHET

Né le 05/02/1946

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la Banque Populaire des Alpes**Membre du conseil de surveillance :** Natixis**Administrateur :** Natixis Private Banking, Savoie Entreprendre, Syndicat national des fabricants de sirops**Président :** Natixis Global Asset Management**Membre élu :** CCI locale de Chambéry**Membre :** Directoire du Medef Savoie, CGPME Chambéry, Fédération des Entrepreneurs et Entreprises de France (FEEF)**Trésorier :** Syndicat Rhône-alpes des fabricants de liqueurs et de sirops

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Président :** Banque Populaire des Alpes**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique, Savoie Entreprendre, Syndicat national des fabricants de sirops**Membre :** CCI locale de Chambéry, Directoire du Medef Savoie, CGPME Chambéry, Fédération des Entrepreneurs et Entreprises de France (FEEF)**Trésorier :** Syndicat Rhône-alpes des fabricants de liqueurs et de sirops**2005****Président :** Banque Populaire des Alpes, Savoie Entreprendre**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Banque Privée Saint-Dominique**Membre :** CCI locale de Chambéry, Conseil d'orientation Ecole supérieure de commerce de Chambéry (CCI Savoie), Directoire du Medef Savoie, Fédération des Entrepreneurs et Entreprises de France (FEEF)**Conseiller :** Banque de France Savoie**Administrateur :** Syndicat national des fabricants de sirops**Trésorier :** Syndicat Rhône-Alpes des fabricants de liqueurs et de sirops**2004****Vice-président délégué :** Banque Populaire des Alpes**Administrateur :** Banque Privée Saint-Dominique**Membre :** CCI locale de Chambéry, Conseil d'orientation Ecole supérieure de commerce de Chambéry (CCI Savoie), Directoire du Medef Savoie, Association syndicale des moyennes entreprises patrimoniales**Conseiller :** Banque de France Savoie**Président :** Pays de Savoie Entreprendre**Président du conseil d'administration** de AAA Sicav Agroalimentaire**Administrateur :** Syndicat national des fabricants de sirops**Trésorier :** Syndicat Rhône-Alpes des fabricants de liqueurs et de sirops**2003****Vice-président délégué :** Banque Populaire des Alpes**Membre :** CCI locale de Chambéry, Conseil d'orientation Ecole supérieure de commerce de Chambéry (CCI Savoie), Medef Savoie, Association syndicale des moyennes entreprises patrimoniales**Conseiller :** Banque de France Savoie**Secrétaire :** Savoie Entreprendre**Président du conseil d'administration** de AAA Sicav**Administrateur :** Syndicat national des fabricants de sirops**Trésorier :** Syndicat Rhône-Alpes des fabricants de liqueurs et de sirops

Pierre DELOURMEL

Né le 26/06/1945

Mandats au 31 décembre 2007**Président de la Banque Populaire de l'Ouest****Administrateur** représentant la Banque Populaire de l'Ouest de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Finistère**Administrateur** représentant la Banque Populaire de l'Ouest de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral de la Manche**Membre du conseil de surveillance** : Foncia**Mandats au 31 décembre des exercices précédents****2006****Président** : Banque Populaire de l'Ouest**Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest** de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Finistère, de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral de la Manche**2005****Président** : Banque Populaire de l'Ouest**Administrateur** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Administrateur représentant la Banque Populaire de l'Ouest** de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Finistère, de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral de la Manche**2004****Président** : Banque Populaire de l'Ouest**2003****Président** : Banque Populaire de l'Ouest

Pierre DESVERGNES

Né le 23/11/1950

Mandats au 31 décembre 2007

Président de CASDEN Banque Populaire

Administrateur : Natixis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif

Administrateur représentant la CASDEN Banque Populaire au conseil d'administration de Natexis Altair

Administrateur représentant Parnasse Finance au conseil d'administration de Parnassienne de crédit

Membre du conseil de surveillance : Foncia représentant la BFBP

Président : Maine Gestion

Membre représentant la CASDEN Banque Populaire au conseil de surveillance de Parnasse Immo

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006

Président : CASDEN Banque Populaire, Line Bourse, Maine Gestion

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif

Administrateur représentant Parnasse Finance au conseil d'administration de Parnassienne de crédit

Administrateur représentant la CASDEN-Banque Populaire au conseil d'administration de Natexis Altair

Membre représentant la CASDEN Banque Populaire au conseil de surveillance de Parnasse Immo

2005

Président : CASDEN Banque Populaire

Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires

Président : Line Bourse, Maine Gestion, Fructi Actions Rendement

Administrateur : Natexis Asset Management, Parnasse Finance, Parnasse Maif

Administrateur représentant la CASDEN-Banque Populaire au conseil d'administration de Natexis Altair

Administrateur représentant la BFBP au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires

Administrateur représentant Parnasse Finance au conseil d'administration de Parnassienne de crédit

Membre représentant la CASDEN Banque Populaire au conseil de surveillance de Parnasse Immo

Vice-président représentant la CASDEN Banque Populaire au conseil d'administration de Valorg

2004

Président : CASDEN Banque Populaire, Line Bourse, Maine Gestion, Fructi Actions Rendement

Membre du conseil de surveillance : Natexis Asset Management

Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire au conseil d'administration de Natexis Altair

Administrateur : C2C, Parnasse Finance, Parnasse Maif

2003

Président : CASDEN Banque Populaire, Maine Gestion

Membre du conseil de surveillance : Natexis Asset Management

Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire au conseil d'administration de Natexis Altair

Administrateur : C2C, Parnasse Finance, Parnasse Maif

Jean-Claude DETILLEUX

Né le 16/04/1941

Mandats au 31 décembre 2007

Président du Crédit Coopératif**Président du conseil de surveillance :** BTP banque, Esfin gestion**Président :** Groupement national de la coopération, Conseil des entreprises, Employeurs et groupements de l'économie sociale, CEP-MAF**Vice-président :** Conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN**Administrateur :** Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopératives Europe, ADIE, Dot.Coop**Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de SICAV épargne éthique action, ECOFI-investissements****Membre :** Chambre professionnelle du Groupe « politique d'entreprise » de la Commission européenne**Personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'Agence nationale des services à la personne**

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Président et Directeur général :** Crédit Coopératif**Président du conseil de surveillance :** BTP banque, Esfin gestion**Président :** Groupement national de la coopération, Conseil des entreprises, Employeurs et groupements de l'économie sociale, CEP-MAF**Vice-président :** Conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN**Administrateur :** Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, Coopératives Europe, ADIE, Dot. Coop**Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de :** SICAV épargne éthique action, ECOFI-investissements**Censeur :** Banque Fédérale des Banques Populaires**Membre :** Chambre professionnelle du Groupe « politique d'entreprise » de la Commission européenne**Personnalité qualifiée au conseil d'administration :** Agence nationale des services à la personne**2005****Président et directeur général :** Crédit Coopératif**Président du conseil de surveillance :** Esfin gestion**Président :** Conseil national des entreprises et Groupement de l'économie sociale, Groupement national de la coopération, CEP-MAF**Vice-président :** Conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil supérieur de la coopération, ESFIN**Administrateur :** Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, ADIE, Dot.Coop**Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de BTP Banque****Censeur :** Banque Fédérale des Banques Populaires**Membre :** CCACE**Personnalité qualifiée au conseil d'administration de l'Agence nationale des services à la personne****2004****Président et directeur général :** Crédit Coopératif**Président du conseil de surveillance :** Esfin gestion**Vice-président :** Conseil de surveillance de l'Institut régional de développement Nord/Pas de Calais, Conseil de surveillance de SOPROMECC participations, ESFIN, Conseil supérieur de la coopération**Administrateur :** Alliance coopérative internationale, Natixis Asset Management, Natixis Private Equity, Inter-Coop SAS, Coopamat SAS, ADIE, Dot.Coop**Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de BTP Banque****Membre :** Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, CCACE, Comité consultatif de l'économie sociale, Chambre professionnelle du Groupe « politique d'entreprise » de la Commission européenne**Président :** Groupement national de la coopération CEP-CMAF, CEGES**2003****Président et directeur général :** Crédit Coopératif**Président du conseil de surveillance :** Esfin gestion**Vice-président :** Conseil de surveillance de la SDR Nord/Pas de Calais, Conseil de surveillance de SOPROMECC participations, ESFIN**Membre :** Conseil de surveillance de Natixis Asset Management, C.A de la Banque Fédérale des Banques Populaires**Administrateur :** Natixis Private Equity, Coopamat, Inter-Coop, A.C.I**Représentant permanent du Crédit Coopératif au conseil d'administration de BTP Banque**

Michel DOLIGE

Né le 30/06/1942

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la Banque Populaire Occitane**Président :** Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers**Administrateur :** Natixis Pramex International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne**Administrateur représentant Natixis Coficiné dans Media Consulting et Investment****Représentant de la Banque Populaire Occitane à la SAS Financière BP Occitane****Représentant de la SAS Financière BP Occitane à la SAS Sociétariat BP Occitane**

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Président :** Banque Populaire Occitane, Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers**Administrateur :** Natixis Pramex International, Natixis Private Equity, Socama Haute-Garonne**2005****Président :** Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers**Administrateur :** Natexis Pramex International, Natexis Private Equity, Socama Haute-Garonne**2004****Président :** Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, Natixis Coficiné, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers**Administrateur :** Natexis Pramex International, Natexis Private Equity, Socama Haute-Garonne**2003****Président :** Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, Gersinvest, Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation du Gers**Administrateur :** Natexis Coficiné, Natexis Pramex International, Natexis Private Equity, Socama Haute-Garonne**Bernard FLEURY**

Né le 15/07/1946

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la Banque Populaire Côte d'Azur**Président :** Natexis Interépargne**Administrateur :** Natixis Private Banking**Vice-président :** Club Mistral**Membre :** Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Président :** Banque Populaire Côte d'Azur, Natexis Interépargne**Administrateur :** Natixis Private Banking**Vice-président :** Club Mistral**Membre :** Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports**2005****Président :** Banque Populaire Côte d'Azur**Administrateur :** Natexis Interépargne, Banque Privée Saint-Dominique**Vice-président :** Club Mistral**Membre :** Assemblée des Chambres Françaises de commerce et d'Industrie ; Président de la commission Aéroports**2004****Président :** Banque Populaire Côte d'Azur**Administrateur :** Natexis Interépargne, Natexis Epargne Entreprises, Banque Privée Saint-Dominique**Vice-président :** Club Mistral**2003****Président :** Banque Populaire Côte d'Azur**Vice-président :** Club Mistral

Yves GEVIN

Né le 02/09/1958

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général de la Banque Populaire Atlantique**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de I-BP****Vice-président :** Natexis Factor**Administrateur :** Natexis Securities, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Sciences Com, Medef 44 à Nantes**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de SA Portzamparc****Membre du Conseil de surveillance :** Foncia**Directeur :** Natexis Bleichroeder Inc.**Président représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de Ouest-croissance Gestion****Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de SA Portzamparc****Membre du bureau :** F.B.F. Pays de Loire, Comité des banques des Pays de la Loire au titre de la F.B.F.**Membre :** Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, Bureau de Medef Pays de la Loire au titre de la F.B.F.**Membre élu :** Chambre locale de Commerce et d'Industrie de Nantes**Conseiller du Commerce Extérieur****Président représentant la Banque Populaire Atlantique de SAS Ludovic de Besse**

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Directeur Général :** Banque Populaire Atlantique**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Bleichroeder sa, C.A.R, Institut de Prévoyance des Banques Populaires, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, SA Atlantique Gérance, SA Portzamparc, SA LFI Gestion, Nantes Place Financière, Centre de Communication de l'Ouest, Sciences Com, Medef 44 à Nantes**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de I-BP****Vice-président :** Natexis Factor**Président :** Ouest-croissance Gestion**Membre du bureau :** F.B.F. Pays de Loire, Comité des banques des Pays de la Loire de la F.B.F., Medef Pays de la Loire au titre de la F.B.F.**Membre :** Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, Chambre locale de Commerce et d'Industrie de Nantes**Conseiller du Commerce Extérieur****Gérant :** Sarl SAVA**2005****Directeur Général :** Banque Populaire Atlantique**Vice-président représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de I-BP****Vice-président :** Natexis Factorem**Administrateur :** CAR, Institut de Prévoyance des Banques Populaires, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, SA Atlantique Gérance, SA Portzamparc, SA LFI Gestion, Nantes Place Financière, Centre de Communication de l'Ouest, Sciences Com, Medef Pays de la Loire au titre de la F.B.F., Medef Loire-Atlantique à Nantes**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil de Ouest-croissance****Président :** F.B.F. Pays de Loire, Comité des banques des Pays de la Loire de la F.B.F.**Membre :** Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, Chambre locale de Commerce et d'Industrie de Nantes**Conseiller du Commerce Extérieur****Gérant :** Sarl SAVA**2004****Directeur Général :** Banque Populaire Atlantique**Vice-président représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de I-BP****Vice-président de Natexis Factorem****Administrateur :** CAR, Institut de Prévoyance des Banques Populaires, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, ACEF Pays de Loire, Socacef Bretagne Atlantique, Socama Loire-Atlantique, Morbihan-Finistère-sud, Socami Bretagne Atlantique, SA Atlantique Gérance, SA Portzamparc, SA LFI Gestion, Nantes Place Financière, Centre de Communication de l'Ouest, Medef Anjou à Angers**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil de Ouest-croissance****Secrétaire :** Socama Anjou-Vendée**Président :** F.B.F. Pays de Loire**Membre associé :** Chambre locale de Commerce et d'Industrie d'Angers**Conseiller du Commerce Extérieur****Gérant :** Sarl SAVA**2003****Directeur Général :** Banque Populaire Atlantique**Vice-président représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil d'administration de I-BP****Vice-président :** Natexis Factorem, Socami Anjou-Vendée**Administrateur :** CAR, Institut de Prévoyance des Banques Populaires, ACEF, Socama Loire-Atlantique, Socama Morbihan-Finistère-sud, Socami Bretagne Atlantique, SA Atlantique Gérance, SA Portzamparc, SA LFI Gestion, Association Nantes Place Financière, Centre de Communication de l'Ouest, Medef Anjou à Angers**Administrateur représentant la Banque Populaire Atlantique au conseil de Ouest-croissance****Secrétaire :** Socama Anjou-Vendée**Membre associé :** Chambre locale de Commerce et d'Industrie d'Angers**Gérant :** Sarl SAVA

Jacques HAUSLER

Né le 11/10/1945

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général de la Banque Populaire Lorraine Champagne**Administrateur :** Natixis Private Banking, Socama Lorraine, AMETRA**Membre du conseil de surveillance :** Foncia, Foncière des Régions

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Directeur Général :** Banque Populaire Lorraine Champagne**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Private Banking International, Sogammelor**2005****Directeur Général :** Banque Populaire Lorraine Champagne**Administrateur :** Natixis Private Banking Luxembourg SA, Sogammelor, AMETRA**Président :** Comité régional de la Fédération des Banques Françaises**2004****Directeur Général :** Banque Populaire Lorraine Champagne**Administrateur :** +X Développement, Natixis Private Banking, Assurances Banque Populaire IARD, Sogammelor, AMETRA**Membre :** Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise**Président :** Comité régional de la Fédération des Banques Françaises**2003****Directeur Général :** Banque Populaire Lorraine Champagne**Administrateur :** +X Développement, Socama Champagne, Socami Champagne, Acef Marne, Acef Champagne**Membre du conseil de surveillance :** BPL**Marc JARDIN**

Né le 02/07/1945

Mandats au 31 décembre 2007

Président de la Banque Populaire Rives de Paris**Président du conseil d'administration** de Natixis Asset Management Immobilier**Administrateur :** Natixis Lease, Natixis Securities, Medef Essonne

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Président :** Banque Populaire Rives de Paris**Président du conseil d'administration :** Natixis Asset Management Immobilier**Administrateur :** Natixis Lease, Medef Essonne**2005****Président :** Banque Populaire Rives de Paris**Président du conseil d'administration :** Natixis Asset Management Immobilier**Administrateur :** Natixis Lease, Medef Essonne**Conseiller de la Banque de France****2004****Président :** Banque Populaire Rives de Paris**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Lease, Medef Essonne**Président du conseil d'administration :** Natixis Asset Management Immobilier**Conseiller de la Banque de France****Vice-Président de Medef Essonne Est****2003****Président :** BICS-Banque Populaire**Administrateur :** Banque Fédérale des Banques Populaires, Natixis Lease, Medef Essonne**Président du conseil d'administration :** Natixis Immo placement**Conseiller de la Banque de France****Vice-Président :** Medef Essonne Est

François MOUTTE

Né le 04/06/1948

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général de la Banque Populaire du Sud**Administrateur** représentant la Banque Populaire du Sud de I-BP

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006	2005	2004	2003
Directeur Général : Banque Populaire du Sud Administrateur représentant la Banque Populaire du Sud de I-BP	Directeur Général : Banque Populaire des Pyrénées Orientales Aude Ariège Administrateur : Natexis Pramex International	Directeur Général : Banque Populaire des Pyrénées Orientales Aude Ariège Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Pramex International, Natexis Assurances	Directeur Général : Banque Populaire des Pyrénées Orientales Aude Ariège Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis Assurances, Natexis Pramex International

Christian DU PAYRAT

Né le 05/04/1956

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général de la Banque Populaire du Massif Central**Administrateur :** Natexis LLD, Natixis Global Asset Management, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement, Auvergne Entrepreneur**Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration** de Natexis Lease, BICEC, i-BP**Président :** Comité Régional d'Auvergne de la FBF

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006	2005	2004	2003
Directeur Général : Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Banque Fédérale des Banques Populaires, Natexis LLD, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement, Auvergne Entrepreneur Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de Natexis Lease, BICEC, i-BP Secrétaire : Comité des Banques d'Auvergne	Directeur Général : Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD, Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, Association des Banques Populaires de France pour la Coopération et le Développement Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de Natexis Lease, i-BP	Directeur Général : Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD Administrateur représentant la Banque Populaire Massif Central au conseil d'administration de i-BP Membre : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise	Directeur Général : Banque Populaire du Massif Central Administrateur : Natexis LLD

François LADAM

Né le 09/01/1947

Mandats au 31 décembre 2007**Membre :** *Directoire de Natixis***Membre du conseil de surveillance :** *Assurances Banques Populaires IARD représentant Natixis Assurances***Administrateur représentant Natixis :** *Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Private Equity, Natixis Financement, COFACE***Administrateur :** *Natixis Interépargne***Mandats au 31 décembre des exercices précédents****2006****Membre du Directoire :** *Natixis***Censeur :** *Banque Fédérale des Banques Populaires représentant Natixis***Membre du conseil de surveillance :** *Assurances Banques Populaires IARD***Administrateur :** *Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Private Equity, Natixis Interépargne***Représentant légal :** *Natixis Banques Populaires***Gérant :** *Natixis arbitrage***2005****Directeur Général :** *Natixis Banques Populaires***Censeur :** *Banque Fédérale des Banques Populaires***Membre du conseil de surveillance :** *Assurances Banques Populaires IARD***Administrateur :** *Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Private Equity***2004****Directeur Général :** *Natixis Banques Populaires***Censeur :** *Banque Fédérale des Banques Populaires***Membre du conseil de surveillance :** *Assurances Banques Populaires IARD***Administrateur :** *Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Private Equity***2003****Directeur Général :** *Natixis Banques Populaires***Censeur :** *Banque Fédérale des Banques Populaires***Membre du conseil de surveillance :** *Assurances Banques Populaires IARD***Administrateur :** *Natixis Altair, Natixis Assurances, Natixis Private Equity*

Michel GOUDARD

Né le 05/09/1945

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires**Membre représentant la BFBP au conseil de surveillance** de Natixis**Administrateur** : Coface, Natixis Altair, Natixis Bleichroeder sa, Natixis Private Equity, Natixis Securities, Parteci**Administrateur représentant la BFBP au conseil d'administration de** : I-BP, BICEC, Natixis Assurances**Directeur** : Natixis Bleichroeder Inc.**Membre du conseil de surveillance** : M.A. Banque, Fonds de Garantie des Dépôts**Président** : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise, SAS Guidéo, SAS BP Création**Membre du Comité exécutif** : Confédération Internationale des Banques Populaires**Censeur** : Europay France

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006**Directeur Général délégué** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Membre représentant la BFBP au conseil de surveillance** de Natixis**Administrateur** : Natixis Private Equity, Natixis Altair, Natixis Bleichroeder sa**Administrateur représentant la BFBP au conseil d'administration** de I-BP, Natixis Assurances**Directeur** : Natixis Bleichroeder Inc.**Membre du conseil de surveillance** : M.A. Banque, Fonds de Garantie des Dépôts**Président** : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise**Membre du Comité exécutif** : Confédération Internationale des Banques Populaires**Censeur** : Europay France**2005****Directeur Général délégué** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Censeur** : Natixis Banques Populaires**Administrateur** : Natixis Private Equity, Natixis Paiements, Natixis Bleichroeder, Natixis Assurances, Altair, Novacredit, Line Bourse**Directeur** : Natixis Bleichroeder Inc.**Membre du conseil de surveillance** : SBE**Président du conseil d'administration** : Informatique Banque Populaire (I-BP)**Président** : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise**2004****Directeur Général** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Censeur** : Natixis Banques Populaires, Europay France**Administrateur** : Natixis Private Equity, Natixis Paiements, Natixis Bleichroeder, Natixis Assurances, Novacredit, Line Bourse**Vice-président du conseil de surveillance** : Altair**Membre du conseil de surveillance** : SBE**Président du conseil d'administration** : Informatique Banque Populaire (I-BP)**Président** : Association Banque Populaire pour la Création d'Entreprise**2003****Directeur Général** : Banque Fédérale des Banques Populaires**Censeur** : Natixis Banques Populaires, Europay France**Membre du conseil de surveillance** : Natixis Private Equity, SBE, BPL, Line Bourse, Novacredit, Natixis capital, Assurances Banque Populaire**Vice-président du conseil de surveillance** : Altair**Administrateur** : Natixis Bleichroeder sa**Président du conseil d'administration** : Informatique Banque Populaire (I-BP)

Bruno METTLING

Né le 30/03/1958

Mandats au 31 décembre 2007

Directeur Général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Membre du conseil de surveillance : Natixis

Administrateur : Natixis Private Banking, Natixis Financement représentant la BFBP

Président du conseil d'administration : Banque Commerciale Internationale (B.I.C.)

Président du conseil de surveillance : Foncia

Gérant représentant la BFBP : Bankéo

Membre de la commission : Prospective FBF

Mandats au 31 décembre des exercices précédents

2006	2005	2004	2003
<p>Directeur Général Délégué : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Membre du conseil de surveillance : Natixis</p> <p>Administrateur : Natixis Private Banking</p> <p>Président du conseil d'administration : Banque Commerciale Internationale (B.I.C.)</p>	<p>Directeur Général Adjoint : Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Directeur Général par intérim : Banque Populaire Centre Atlantique</p>	<p>Directeur Général Adjoint : Banque Fédérale des Banques Populaires</p>	

4.2 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration

Le Groupe Banque Populaire, à travers la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel, a choisi d'appliquer les recommandations résultant de la consolidation des rapports conjoints de l'AFEP, du Medef et de l'ANSA publiée en 2003, ceci en l'absence de législation en France relative au Gouvernement d'entreprise. S'agissant des administrateurs indépendants, cette notion n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Le Groupe Banque Populaire, tel que couvert par le présent rapport, s'entend sur base consolidée. Il comprend l'entité consolidante et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés, dans le cadre d'un contrôle exclusif ou conjoint. Le système de contrôle interne et son périmètre sont définis conformément aux exigences des règlements CRBF 97-02 et 2000-03.

Depuis le 17 novembre 2006, Natixis est contrôlé conjointement par ses deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Ce rapport fait partie intégrante du rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne en application de l'article L. 225-37 du code de commerce modifié par la loi de Sécurité Financière du 1^{er} août 2003. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Risques Groupe du 4 mars et au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires le 5 mars 2008.

4.2.1 Rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), société anonyme de droit commun depuis le 31 mai 2001, exerce un certain nombre de prérogatives légales qui incluent les responsabilités de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de sa fonction d'organe central du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel, et plus généralement au titre de sa mission de contrôle et de définition de la stratégie du Groupe Banque Populaire, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique...

L'administrateur doit être considéré comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Composition du conseil d'administration

La Banque Fédérale des Banques Populaires est administrée par un conseil composé de seize membres, élus par l'Assemblée Générale des actionnaires. Les administrateurs sont des personnes physiques dont au moins la majorité doit avoir la qualité de Président, d'administrateur ou de Directeur général de Banque Populaire.

Les administrateurs ayant l'une de ces qualités doivent être choisis parmi les candidats proposés respectivement par les collèges des Présidents et des Directeurs généraux de Banques Populaires selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au

cours de laquelle expire leur mandat. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Les fonctions des administrateurs prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de la Société de l'année de leur soixante-huitième anniversaire.

Convocation du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Banque Fédérale des Banques Populaires l'exige. Il examine toute question inscrite à l'ordre du jour par le Président. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du conseil peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou par tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil assistant à la séance. Sont obligatoirement convoqués à toutes les séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les représentants du comité d'entreprise désignés en conformité de la loi et des règlements. Peuvent assister également aux séances avec voix consultative toute(s) autre(s) personne(s) appelée(s) par le Président du conseil d'administration.

Constatation des délibérations – Procès-verbaux – Copies – Extraits

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de séance et au moins un administrateur ou, en cas d'empêchement du Président, par deux administrateurs au moins. Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du conseil d'administration, un Directeur général délégué ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Banque Fédérale des Banques Populaires est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la simple publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations

nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration a notamment les pouvoirs suivants :

- il définit la politique et les orientations stratégiques du réseau et du Groupe Banque Populaire ;
- il négocie et conclut au nom du réseau des Banques Populaires, les accords nationaux et internationaux ;
- il exerce plus généralement les compétences dévolues par la loi à la Société en sa qualité d'organe central ;
- il agréé les dirigeants des Banques Populaires et définit les conditions de cet agrément. Il peut retirer son agrément ;
- il approuve les statuts des Banques Populaires et leurs modifications ;
- il prend les mesures nécessaires à la garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires en définissant et en mettant en œuvre les mécanismes de solidarité financière interne nécessaires ;
- sur proposition du Président, il nomme et révoque le Directeur de l'Inspection, qui est chargé de l'audit de l'organisation et de la gestion des établissements du Groupe Banque Populaire et qui veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Le Directeur de l'Inspection communique au conseil les résultats des missions d'audit ;
- il institue un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont il définit la compétence, la composition et les règles de fonctionnement. Natixis, à compter du 17 novembre 2006, date de sa création, est membre de droit du CARG. La revue des relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires relève des missions du CARG, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires ;
- il édicte, plus généralement, en vue d'assurer les finalités définies à l'article L. 511-31 du code monétaire et financier, les prescriptions internes de caractère général s'imposant à l'ensemble des Banques Populaires ;
- il arrête le budget annuel de la Société et fixe les règles de calcul des cotisations dues par les Banques Populaires affiliées ;
- il arrête le bilan et les comptes annuels de la Société ;
- il examine les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire ;
- il adopte le règlement intérieur du conseil.

Toutefois, doivent réunir les deux tiers des voix des administrateurs présents les décisions ci-après :

- l'ouverture du capital à un tiers par voie d'augmentation de capital de la Société ;
- la fusion de deux ou plusieurs Banques Populaires, la cession totale ou partielle de leur fonds de commerce ainsi que leur dissolution ;
- la création d'une nouvelle Banque Populaire ;
- la radiation d'une banque affiliée ;
- l'adoption et la modification du règlement intérieur du conseil ;
- le changement de modalité d'exercice de la Direction générale.

Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son Président, soumet, pour avis à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. La création, les règles de fonctionnement et, le cas échéant, la rémunération de ces comités

sont décidées par le conseil à la majorité simple des voix des membres présents.

Les décisions du conseil d'administration prises dans le cadre de la mission d'organe central du réseau des Banques Populaires sont précédées d'une consultation de Natixis. Afin de permettre l'organisation de cette consultation, le Président du conseil d'administration transmet à Natixis, avant la date prévue pour la réunion du conseil d'administration, le projet de décisions ainsi que l'ensemble des informations communiquées aux administrateurs. Le cas échéant, il appartient au Président du conseil d'administration de transmettre aux administrateurs, avant la date prévue pour la réunion du conseil d'administration, les observations faites par Natixis.

Dans l'hypothèse où l'avis donné par Natixis ne serait pas suivi par le conseil d'administration, Natixis pourra demander, dans un délai de trois jours à compter de la date de réunion du conseil d'administration, à ce que la décision concernée fasse l'objet d'une seconde délibération. Cette seconde délibération interviendra au plus tôt 15 jours après l'adoption de la première décision.

Censeurs

L'Assemblée Générale ordinaire peut nommer des censeurs dont le nombre ne peut excéder cinq. Les censeurs sont choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux.

Depuis la constitution de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis est censeur de droit.

Les censeurs autres que Natixis sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions.

Le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale ordinaire.

Les censeurs désignés par l'Assemblée Générale ordinaire sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Les censeurs ont pour mission, sans que cela entraîne immixtion ou interférence dans la gestion de la Société, de veiller au respect des missions assignées à la Société et notamment de celles prévues par la loi. Natixis exerce plus spécifiquement les droits qui lui sont reconnus par les statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ils sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative, sans toutefois que leur absence puisse nuire à la validité de ces délibérations.

Le conseil d'administration peut rémunérer les censeurs par prélèvement sur le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale à ses membres.

Présidence-Direction générale

Le Président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend

compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La limite d'âge du Président est fixée à 65 ans.

Le Président du conseil d'administration assume sous sa responsabilité la Direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Société et tels qu'énumérés plus haut.

Par ailleurs, dans ses fonctions de Directeur général, le Président représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Enfin, le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sans que le nombre de ceux-ci puisse dépasser cinq. L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au(x) Directeur(s) général(aux) délégué(s) sont déterminés par le conseil d'administration en accord avec son Président. Les Directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président dans l'exercice de sa fonction de Directeur général. Le (ou les) Directeur(s) général(aux) délégué(s) ne peu(ven)t demeurer en fonction au-delà de la date de son (leur) soixante-cinquième anniversaire.

Élection du Président du conseil d'administration

Le règlement intérieur (article 2) rappelle que d'après l'article 12 des statuts de la Banque Fédérale des Banques Populaires « le conseil d'administration élit, à la majorité simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat d'administrateur » et que « le Président est rééligible ». Le quorum nécessaire pour la validité de l'élection est mentionné également dans les statuts (article 13, à savoir la moitié au moins des membres du conseil) ainsi que la majorité requise pour l'élection (même article, à savoir la majorité des voix des membres présents).

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires porte le titre de Président du Groupe Banque Populaire.

Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires assume sous sa responsabilité la Direction générale de cette dernière. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées générales ou qu'elle réserve spécialement au conseil d'administration ou qui, à titre de dispositions d'ordre interne, relèvent

de ce dernier en tant que relatifs aux compétences d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Dans ses fonctions de Directeur général, il représente la Banque Fédérale des Banques Populaires à l'égard des tiers. Le conseil d'administration, sur la proposition de son Président, peut nommer, pour l'assister, un ou plusieurs Directeurs généraux délégués, sans que leur nombre puisse dépasser cinq.

Organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins cinq fois par an, selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut, par ailleurs, convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent.

Au cours de l'année 2007, le conseil d'administration s'est réuni à dix reprises, deux fois à titre exceptionnel. L'absence d'un membre du conseil est exceptionnelle, le taux de présence atteignant 95,15 %.

Le Règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires réclame d'ailleurs l'assiduité des administrateurs, et leur participation à l'ensemble des réunions du conseil ainsi qu'aux Comités spécialisés auxquels ils appartiennent.

Les séances durent en moyenne quatre heures (nonobstant celle qui se tient après l'Assemblée Générale pour élire le bureau du conseil).

Elles comprennent systématiquement un point sur l'activité du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis la dernière séance ainsi qu'un point sur les questions d'actualité concernant l'exercice du métier bancaire.

Le conseil arrête les comptes semestriels et annuels de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. L'activité et les résultats de Natixis lui sont également présentés.

Il participe directement à la définition de la politique et des orientations stratégiques du Réseau et du Groupe Banque Populaire.

Un compte rendu détaillé des travaux du Comité d'Audit et des Risques Banque Fédérale et Groupe est effectué devant le conseil quatre fois par an. Il donne lieu à débat. Le conseil prend, à cette occasion, les décisions qu'il juge utiles sur proposition du Comité.

Un dossier est adressé aux membres du conseil huit jours environ avant la tenue de ses réunions.

Chaque séquence du conseil peut donner lieu à un débat ; les membres du conseil s'attachent à poser des questions aux rapporteurs des dossiers qui lui sont présentés ainsi qu'aux membres du Comité d'État Major du Groupe Banque Populaire (Président, Directeurs généraux délégués de la Banque Fédérale des Banques Populaires), systématiquement présents au conseil.

Un relevé des décisions prises est envoyé dans les trois jours ouvrés suivant le conseil à l'ensemble des dirigeants du Groupe Banque Populaire, avec un compte rendu synthétique de sa précédente réunion.

Un procès-verbal exhaustif des séances du conseil d'administration est rédigé. Il conserve trace des débats qui se sont instaurés, des prises de position et des questions posées. Il est communiqué exclusivement aux membres du conseil.

Il est à noter que depuis le 17 novembre 2006, date de la création de Natixis, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le conseil de surveillance de Natixis comportent cinq titulaires communs.

Principaux sujets traités par le conseil d'administration au cours de l'année 2007

Sur les dix séances tenues par le conseil, deux ont été convoquées exceptionnellement sur décision sur des opérations de croissance externe.

Il s'est agi notamment de l'acquisition de FONCIA et de la candidature du Groupe Banque Populaire à la reprise du Crédit Populaire Algérien.

Il a traité de sujets stratégiques tels que le fonctionnement de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans le nouveau périmètre Natixis, le projet coopératif du Groupe Banque Populaire et sa démarche Développement Durable.

Lui ont également été soumis le projet d'entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Plan d'Action Commerciale du Groupe Banque Populaire pour 2008, le choix d'une agence de communication, un point d'étape sur le Projet Stratégique du Groupe Banque Populaire 2006-2008.

Il a entendu à quatre reprises les comptes rendus des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe et a suivi l'ensemble des propositions de décisions effectuées par ce dernier.

Lui a notamment été présenté, dans sa séance du 29 mai, le rapport de contrôle interne 97-02 pour l'exercice 2006.

Il a approuvé et suivi le processus menant à l'homologation du dispositif Bâle II du Groupe Banque Populaire.

Le Président a présenté au conseil son rapport sur le contrôle interne dans sa séance du 14 mars 2007.

Il a suivi les recommandations du Comité de Rémunérations dans sa séance du 20 décembre 2007.

Il a approuvé les comptes annuels et semestriels de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, après avoir entendu le rapport du Comité des Comptes et l'avis des Commissaires aux Comptes.

Il a également approuvé l'arrêté des comptes sociaux au 3e trimestre 2007 de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Conventions réglementées présentées au conseil d'administration en 2007 et autorisées

- en janvier 2007
 - Signature d'une convention de compte courant non rémunérée avec sa filiale, la SARL Bateau Banque Populaire,
- En mai 2007 :
 - Signature d'une convention tripartite de facturation entre la Banque Fédérale des banques Populaires (BFBP), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et Natixis relative à l'affiliation de Natixis aux organes centraux.

- en octobre 2007 :
 - Signature, au profit de Banque Populaire Covered Bonds,
 - d'une convention cadre de crédit et de garantie financière de 25 000 000 000 d'euros (programme d'obligations sécurisées),
 - du contrat de banque teneuse de comptes et gestionnaire de trésorerie,
 - de la lettre de contrats de couverture,
 - de la lettre d'engagements,
 - du contrat de nantissement de soldes de comptes bancaires et du contrat de nantissement de comptes d'instruments financiers (programme d'obligations sécurisées),
 - du contrat de prêts subordonnés (25 millions d'euros pour 2008, plus 20 millions d'euros en 2009, plus 20 millions d'euros en 2010),
 - du contrat d'agent administratif,
 - du contrat d'agent de calcul,
 - du contrat d'agent payeur,
 - de la convention d'intégration fiscale,
 - du contrat de surveillance des actifs et du contrat d'agent de listing (programme d'obligations sécurisées),
- en décembre 2007
 - Signature du contrat de cession par Natixis à la BFBP et à la CNCE de la totalité des actions (à l'exception de deux) de CIFG Holding,
 - Signature avec Natixis d'un mandat de contrôle des risques et d'assistance du Groupe CIFG jusqu'au 31 décembre 2009,
 - Subvention financière accordée à MA BANQUE au titre de l'exercice 2007, d'un montant maximal de 9,2 millions d'euros, ramené à due proportion de la part détenue par la Banque Fédérale dans le capital de sa filiale (soit environ 6,07 millions d'euros).

Délibérations du conseil d'administration

Le règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires précise par ailleurs le mode de délibérations du conseil ; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique pour lesquels le Président saisit le conseil.

Bureau du conseil d'administration

Le bureau du conseil comprend, outre le Président du conseil, trois Vice-Présidents, dont deux sont issus du collège des Présidents, et un de celui des Directeurs généraux, ainsi qu'un secrétaire issu du collège des Directeurs généraux. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

Administrateurs indépendants

La notion d'administrateur indépendant, telle que définie par le rapport Bouton, n'est pas adaptée au cas de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En effet, s'agissant de l'organe central d'un groupe coopératif, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être composé de représentants des Banques Populaires, actionnaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (à hauteur de plus de 99 % au 31 décembre 2007), en leur qualité d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires de par la loi.

Pour autant, statutairement, on observe que les administrateurs ne sont pas des Banques Populaires en tant que telles, mais bien des personnes physiques. Bien que personnalités issues des Banques Populaires (Présidents et Directeurs généraux), elles ne siègent pas en qualité de représentants de leur banque mais au titre du gouvernement du Groupe Banque Populaire et des compétences dévolues à ce titre à la Banque Fédérale des Banques Populaires par la loi.

Règles de déontologie

Le règlement intérieur (article 12) appelle l'attention des administrateurs sur la législation relative aux opérations d'initiés compte tenu des informations confidentielles qu'ils seraient amenés à connaître en raison de leurs fonctions d'administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur des filiales cotées du Groupe Banque Populaire.

Indépendance de l'Inspection

Le conseil d'administration veille à l'indépendance de l'Inspection générale. Celle-ci est habilitée à se faire communiquer par les établissements audités tous éléments et toutes informations nécessaires au bon accomplissement de sa mission. Elle bénéficie d'un droit d'accès à l'ensemble des applications informatiques des établissements du Groupe Banque Populaire.

Évaluation du conseil

En novembre 2007, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration (administrateurs et censeur) pour recueillir leur opinion et leurs suggestions sur l'organisation des travaux du conseil : ordres du jour, durée et déroulement des séances, contenu et délais de mise à disposition des dossiers, précision et exhaustivité des comptes rendus, notamment sur les débats du conseil, forme des exposés, rôle dévolu au conseil, capacité des administrateurs à se forger une opinion éclairée sur un panel de thèmes traités par le conseil, implication dans la conduite des affaires, articulation des travaux avec les comités spécialisés, suivi des décisions.

Ce document a été présenté dans le même format que celui utilisé pour l'enquête de même type réalisée en 2005, pour une meilleure appréhension de l'évolution de l'opinion de membres du conseil. Il a été retourné sous forme anonyme au Secrétariat général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les résultats de cette enquête seront présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires lors de sa séance du 5 mars 2008.

En dépit d'un fort renouvellement du conseil en 2007, ils confirment l'appréciation favorable déjà portée en 2005 sur la présentation des dossiers, la clarté des exposés, le temps consacré aux débats, la réponse aux questions posées, l'exhaustivité du compte rendu du conseil et la restitution des débats.

Les administrateurs souhaitent que soit respectée la règle d'envoi des dossiers, cinq jours ouvrés au minimum avant le conseil.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence ⁽⁶⁾ fixé par l'Assemblée Générale est réparti par le conseil entre les administrateurs selon un principe égalitaire. La participation au bureau et aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour le bureau et chaque comité. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

4.2.2 Comités consultatifs

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et dans l'esprit du rapport Viénot de 1999, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a réexaminé le 20 juin 2001 son dispositif de gouvernement d'entreprise et a décidé d'instituer, à côté du Comité d'Audit et des Risques Groupe Banque Populaire, deux comités spécialisés : le Comité des Comptes et le Comité des Rémunérations.

Ces comités sont composés chacun de quatre administrateurs (deux Présidents et deux Directeurs généraux de Banques Populaires) choisis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité.

Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques Groupe, émettent des avis destinés au conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les avis sont pris à la majorité des deux tiers des membres présents. Pour délibérer valablement, trois membres au moins doivent être présents.

Le Comité des Comptes

Il a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué), les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui doivent être soumis au conseil ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture. Sa compétence s'étend aussi aux documents comptables et financiers diffusés par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il formule également un avis sur les choix des commissaires aux comptes, leur programme d'intervention et les budgets alloués. Depuis le 1^{er} janvier 2007, il formule un avis sur l'organisation de la sélection des commissaires aux comptes des établissements du Groupe Banque Populaire entrant dans le périmètre de consolidation afin de faciliter la coordination des travaux de certification des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Enfin, il a la faculté de rencontrer les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le Directeur Financier et le Directeur de l'Inspection générale assistent aux séances de plein droit.

Composition du Comité

	Président	Membres	Taux de présence	Nombre de séances en 2007
Comité des Comptes	1 ^{er} sem. 2007 : J.-F. Comas ⁽¹⁾	⁽¹⁾ : P. Desvergnès, J. Clochet, Y. de la Porte du Theil	100 %	2
	2 ^e sem. 2007 : Y. de la Porte du Theil ⁽¹⁾	⁽¹⁾ : P. Desvergnès, J. Clochet B. Jeannin		

(1) Nomination pour la durée de leur mandat d'administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(6) Se reporter au paragraphe « Rémunérations des mandataires Sociaux » pour les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs Rapports de gestion 2007.

Le Comité des Rémunérations

Ce comité est chargé, hors la présence des intéressés, de proposer au conseil tous sujets relatifs au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite.

Le Président du conseil d'administration peut également, avant de saisir le conseil d'administration, demander au comité de l'assister dans l'étude de toute question relative au statut personnel des mandataires sociaux du Groupe Banque Populaire, touchant à la politique générale de rémunérations ou des retraites.

Au cours de l'année 2007, le Comité des Rémunérations du Groupe Banque Populaire, présidé par le Président Philippe Dupont, s'est réuni

pour faire le point sur les rémunérations des dirigeants du Groupe Banque Populaire, ainsi que le définit sa mission.

Après un examen des rémunérations effectives des mandataires sociaux des Banques Populaires régionales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires, au titre de l'année 2006, les préconisations pour l'année en cours ont été élaborées ; elles ont été diffusées ensuite aux dirigeants des Banques Populaires régionales pour être validées par les Comités de Rémunérations régionaux.

Par ailleurs, les évolutions préconisées en 2006 pour 2007 ont été mises en œuvre.

Composition du Comité

	Président	Membres	Taux de présence	Nombre de séances en 2007
Comité des Rémunérations	1 ^{er} sem. 2007 : P. Dupont ^(1bis)	⁽¹⁾ : J.-L. Tourret, C. Cordel, J.-F. Comas, Y. de la Porte du Theil	90 %	2
	2 ^e sem. 2007 : P. Dupont ^(1bis)	⁽¹⁾ : J.-L. Tourret, S. Gentili, B. Jeannin, Y. de la Porte du Theil		

(1) Nomination pour la durée de leur mandat de membre du bureau du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(1bis) Lorsque le Comité des Rémunérations a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par Jean-Louis Tourret au 1S07 et au 2S07.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG)

Outre le Comité des Comptes et le Comité des rémunérations, il existe au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires un Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) dont la mission est définie par l'article 10 du Règlement intérieur de la Banque Fédérale des Banques Populaires, institué en application des pouvoirs d'organe central dont la Banque Fédérale des Banques Populaires est investie par l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en novembre 2002, a également institué un Comité d'Audit et des Risques uniquement dédié à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

- Le CARG tient quatre séances annuelles pour examiner – conformément à la réglementation bancaire – les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Il assure la surveillance globale des risques, a posteriori tout autant que prospective et indépendante sur la base d'un reporting normalisé et périodique des risques de contrepartie (sectoriels et géographiques selon ses trois composantes, interbancaire, souveraine et clientèle), ainsi que des risques de taux, de liquidité et opérationnels. Il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Au vu de ces constats, il propose au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire.

- Le CARG tient deux séances annuelles pour examiner les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires.
- Le CARG est présidé par le Président du Groupe Banque Populaire. Il comprend les quatre membres du bureau ainsi que les deux membres du Comité des Risques de Crédit Groupe issus du conseil d'administration. Natixis est membre de droit depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006. Y assistent également le Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Directeur de l'Inspection générale Groupe, le Directeur des Risques et le Directeur de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Lorsque le CARG examine les rapports relatifs à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il siège hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué). Peut être invité aux séances tout expert ou responsable opérationnel d'un établissement du Groupe Banque Populaire si la situation le requiert.
- Depuis le 17 novembre 2006, date de constitution de Natixis, le CARG examine les relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires.
- Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents. Les comptes rendus du CARG sont présentés au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires qui délibère.

Composition du Comité

	Président	Membres	Taux de présence	Nombre de séances en 2007
Comité d'Audit et des Risques Groupe CARG Trimestriel	1 ^{er} sem. 2007 ⁽¹⁾ : P. Dupont	J.-L. Tourret, C. Cordel, Y. Gevin, Y. de la Porte du Theil, J.-F. Comas, B. Jeannin, ^(3bis) : F. Ladam	97,72 %	4 consacrées au Groupe
	2 ^e sem. 2007 ⁽¹⁾ : P. Dupont ^(1bis)	⁽²⁾ : J.-L. Tourret, J. Hausler, S. Gentili, Y. de la Porte du Theil, Y. Gevin, B. Jeannin, ^(2bis) : F. Ladam		2 consacrées à la BFBP

(1) 1^{er} semestre 2007 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 18 mai 2006.

2^e semestre 2007 : nomination par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 31 mai 2007.

(1bis) Lorsque le CARG a examiné les questions relatives à la Banque Fédérale des Banques Populaires, il a été présidé par Jean-Louis Tourret.

(2) Nomination pour une durée allant jusqu'à la date de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2007.

(2bis) Natixis, représenté par François Ladam, est membre de droit du CARG depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006. Il en était auparavant l'invité permanent.

4.3 Organe de Direction

↗ 4.3.1 Composition du comité de Direction

Tout au long de l'année 2007, la Présidence et la Direction générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires étaient composées des membres suivants :

- Philippe Dupont, Président-Directeur général et Président du Groupe Banque Populaire
- Michel Goudard, Directeur général délégué
- Bruno Mettling, Directeur général délégué

Michel Goudard a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} février 2008.

À compter de cette date, la composition de la Présidence et de la Direction générale devient la suivante :

- Philippe Dupont, Président-Directeur général et Président du Groupe Banque Populaire
- Bruno Mettling, Directeur général délégué
- Philippe Queuille, Directeur général adjoint

Le comité de Direction générale de la Banque Fédérale comprend 15 membres :

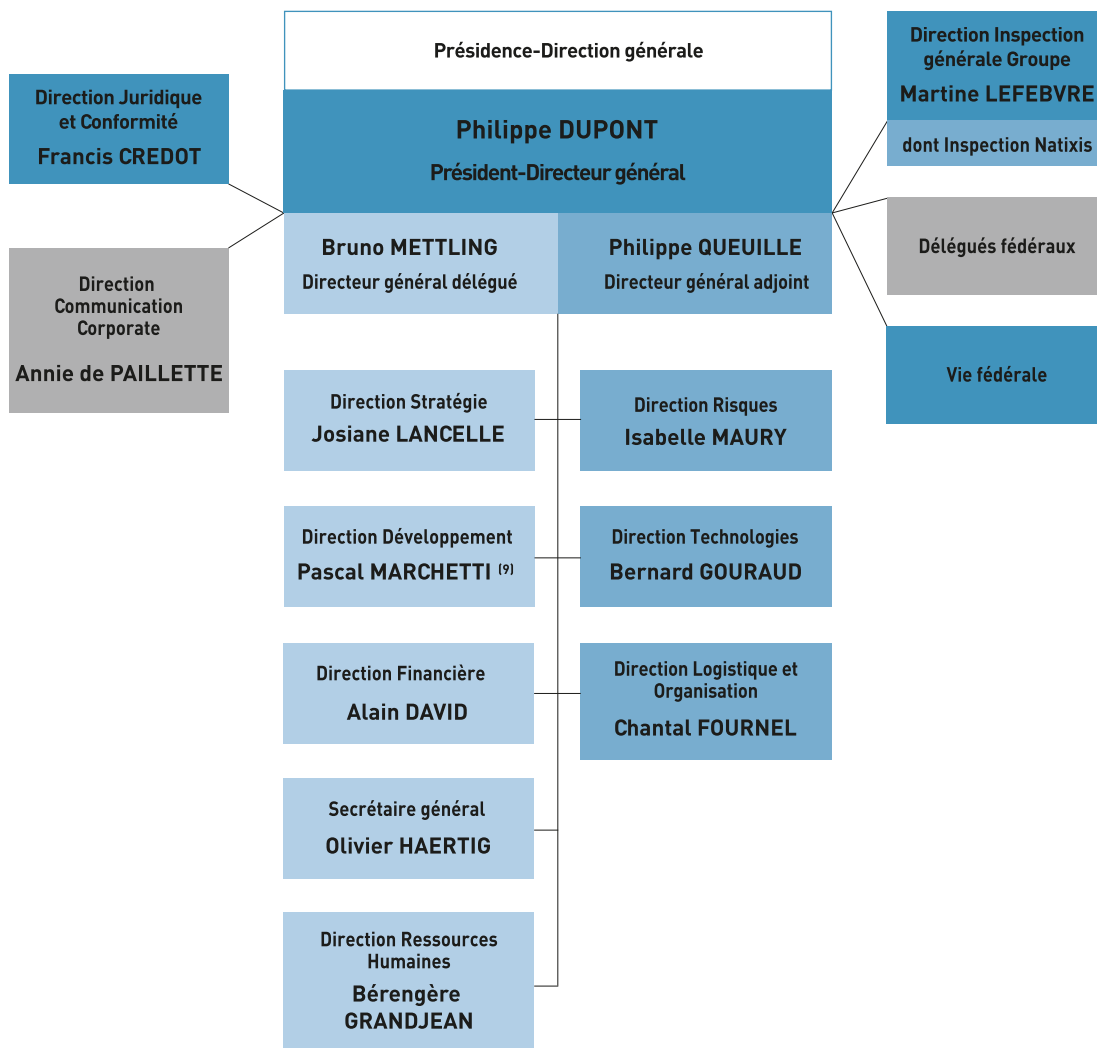
- Philippe Dupont, Président-Directeur général
- Bruno Mettling, Directeur général délégué
- Philippe Queuille, Directeur général adjoint
- Francis Crédot : Direction Juridique et Conformité
- Alain David : Direction Financière
- Chantal Fournel : Direction Logistique et Organisation
- Dominique Garnier ⁽⁷⁾ : Directeur adjoint de la Direction Stratégie
- Bernard Gouraud : Direction Technologies
- Bérengère Grandjean : Direction Ressources Humaines
- Olivier Haertig : Secrétariat général
- Josiane Lancelle : Direction Stratégie
- Martine Lefebvre : Direction Inspection générale Groupe
- Pascal Marchetti ⁽⁸⁾ : Direction Développement
- Isabelle Maury : Direction des Risques
- Annie de Paillette : Direction Communication Corporate

(7) Dominique Garnier a rejoint la Banque Fédérale des Banques Populaires le 7 janvier 2008.

(8) Pascal Marchetti a été nommé Directeur général de la Banque Populaire des Alpes le 1^{er} mars 2008. À compter de cette date, Laurent Worbe lui a succédé en tant que Directeur du développement et devient membre du comité de direction.

➤ **4.3.2 Organisation**

L'organisation de la Banque Fédérale des Banques Populaires est structurée selon l'organigramme suivant :



(9) Pascal Marchetti a été nommé Directeur général de la Banque Populaire des Alpes le 1^{er} mars 2008. À compter de cette date, Laurent Worbe lui a succédé en tant que Directeur du développement.

4.4 Règles de gouvernance dans les Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme corpus de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des comités consultatifs qu'elle institue dans les Banques Populaires : Comité d'Audit (avec possibilité de se dédoubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires ; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple, un Comité du Sociétariat).

Les Banques Populaires, banques coopératives, mettent naturellement leurs clients sociétaires, au cœur de leur organisation. Leurs conseils d'administration sont composés d'administrateurs qui sont des clients sociétaires parmi d'autres. La prévention des conflits d'intérêts concernant leurs administrateurs, dans le domaine des crédits, est assurée par le Comité des Risques de Crédit Groupe.

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

➤ 4.4.1 Les responsabilités du conseil d'administration

Les conseils d'administration tiennent leur légitimité des sociétaires, personnes physiques et morales, parmi lesquels sont élus les administrateurs. Les sociétaires sont réunis en Assemblée Générale, temps fort de la vie sociétariale, avec ce qu'il implique en termes de large participation, d'informations dispensées, de transparence, de pédagogie et de dialogue.

Le conseil d'administration est l'instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des sociétaires et auquel s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise coopérative Banque Populaire.

Les administrateurs n'ont de pouvoirs que collégalement au sein du conseil d'administration. Ils ne détiennent aucun pouvoir de gestion individuellement.

Déontologie de l'administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des sociétaires et se comporter comme tel dans l'exercice de sa mission.

Il doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, être assidu aux réunions du conseil, et de l'Assemblée Générale. Des actions de formation sont organisées à son attention en tant que de besoin.

S'agissant des informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions, il est non seulement tenu à une obligation de confidentialité mais aussi astreint au secret professionnel.

Les administrateurs membres des comités consultatifs sont tenus au respect des mêmes devoirs que ceux imposés aux administrateurs : devoir de loyauté, de diligence, de compétence, d'assiduité, d'obligation de confidentialité et de respect du secret professionnel.

L'administrateur contribue plus généralement à la promotion de l'image de la Banque Populaire dans l'environnement socio-économique régional. Il a un rôle actif de prescription.

Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration élit en son sein son Président pour un mandat de trois ans renouvelable, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son soixante-cinquième anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante-huitième anniversaire.

Le conseil nomme, sur proposition de son Président, un Directeur général, choisi en dehors de ses membres, pour un mandat de cinq ans renouvelable, dans la limite de son soixantième anniversaire ; à compter de son soixantième anniversaire, la durée de son mandat est d'un an sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée à la date de son soixante-cinquième anniversaire.

Le conseil institue un règlement intérieur qui régit notamment l'organisation des séances et des travaux du conseil et des comités consultatifs.

Sur proposition du Président, le conseil d'administration institue des comités consultatifs dont il fixe la composition. Il s'agit :

- d'un Comité d'Audit et des Risques ;
- d'un Comité des Comptes.

Ces deux comités peuvent être regroupés en un seul, suivant le choix du conseil, sous l'appellation générique de Comité d'Audit.

Ces comités ont pour mission :

- d'examiner, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements tirés de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection ;
- d'analyser les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la banque à l'occasion de l'arrêt des comptes et d'approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil.

Par ailleurs, le conseil d'administration peut instituer deux autres comités :

- un Comité des Rémunérations chargé (hors la présence des intéressés) de proposer au conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux. Les propositions du comité doivent s'inscrire dans le cadre de la politique du Groupe en matière de rémunérations des dirigeants ;
- un Comité « Politique de Sociétariat ». Il est chargé de faire des propositions relatives au développement et à l'animation du sociétariat (accroissement régulier du nombre des sociétaires, division et répartition équilibrée du capital, politique de communication, d'engagement coopératif local...).

Compétences du conseil d'administration

Les stratégies et la structure organisationnelle

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale de la banque, en cohérence avec la stratégie et la politique du Groupe Banque Populaire.

Concrètement, il définit les politiques stratégiques essentielles, sur propositions concertées du Président et du Directeur général et il en contrôle périodiquement la mise en œuvre dans leurs aspects fondamentaux de développement, de rentabilité, de sécurité, en adéquation avec les moyens déployés.

La maîtrise des risques

Il veille à la maîtrise des principaux risques encourus (dont le risque de non-conformité) par la banque, et s'assure de la qualité et la fiabilité du système de contrôle interne, conformément à la réglementation prudentielle (règlement 97.02).

- S'agissant de la politique des crédits, il en définit les orientations générales, en fixe les limites prudentielles (division des risques, répartition, rapport avec les fonds propres...), indique les seuils des engagements relevant de sa compétence, veille au respect des procédures relatives à la compétence du Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) institué à la Banque Fédérale des Banques Populaires, suit l'évolution des engagements par l'information régulière qui lui est donnée globalement sur les dossiers relevant dudit comité comme sur l'ensemble du portefeuille.
- Il fixe les limites globales des autres gros risques financiers au regard de la capacité de la banque à absorber les pertes potentielles, surveille le respect de ces limites et le niveau des risques, par l'information régulière qui lui est donnée en la matière.
- Le conseil est également informé des dispositions prises en matière de gestion des risques opérationnels (informatiques, comptables, fraudes internes ou externes, procédures, risques d'environnement juridique).
- Il formule des objectifs en matière de contrôle interne et de maîtrise des risques, après analyse de ces différents reportings, en particulier dans le cadre de l'examen des rapports prescrits par la réglementation.

Les résultats des contrôles sur place diligentés tant par la Banque Fédérale des Banques Populaires que par la Commission Bancaire et les autres régulateurs lui sont présentés pour débat. Le conseil s'assure du suivi des recommandations issues de ces contrôles ; il lui appartient de prendre sans tarder les mesures et dispositions correctrices que peut appeler, le cas échéant, la préservation des équilibres financiers et économiques de la banque et, par conséquent, la préservation de sa compétitivité.

Plus généralement, le conseil s'assure que les contrôles sont suffisants et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La politique de rémunération du capital

Le conseil fixe le taux de rémunération du capital constitué par les parts sociales et les Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) souscrits par Natixis. Ce taux doit être compatible avec les dotations aux provisions et aux réserves indispensables à la couverture des risques et aux moyens de développement de la banque. Le taux de

rémunération des parts sociales est fixé dans la limite du plafond légal de l'intérêt aux parts sociales. La rémunération des CCI, déterminée conformément aux pratiques de marché, est réglementairement au moins égale à celle versée aux parts sociales.

Le conseil décide des incorporations de réserves au capital social en veillant au respect de leur caractère exceptionnel.

➤ 4.4.2 Les responsabilités du Président

Le Président est l'un des deux dirigeants responsables au sens du code monétaire et financier. À ce titre, il est l'un des deux interlocuteurs privilégiés des autorités bancaires et doit disposer, pour accomplir sa mission, d'une vision d'ensemble de l'activité de la banque.

Du fait de la dissociation des fonctions, il n'assume pas la responsabilité de la Direction générale. Il n'est pas le représentant légal de la banque, qu'il ne peut engager vis-à-vis des tiers.

Animation du conseil d'administration

Le Président est à la fois l'animateur du conseil d'administration et l'interlocuteur naturel de la Direction générale, de ses sociétaires et des tiers dans leurs rapports avec le conseil.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la banque (conseil d'administration, Direction générale, assemblées générales) et au respect des dispositions légales concernant la compétence du conseil : fixation de la rémunération des dirigeants, fixation et répartition des indemnités de présence dont le montant maximum est voté par l'Assemblée Générale, information du conseil sur les conventions libres et les conventions réglementées.

Il organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale. À cet égard, le rapport de gestion du conseil à l'assemblée fait part de l'activité du conseil : nombre de réunions dans l'année, principaux sujets abordés, travaux des comités consultatifs...

Il dispose d'un pouvoir d'évocation des sujets par la fixation de l'ordre du jour des réunions du conseil.

Il veille à ce que les comptes rendus des travaux du conseil d'administration résumés de manière exhaustive les travaux du conseil. La Banque Fédérale des Banques Populaires est destinataire de ces comptes rendus sitôt leur adoption par le conseil.

Les décisions du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires sont là pour lui permettre d'éclairer le conseil d'administration sur les orientations à suivre et les impératifs à respecter.

Relations avec le Directeur général et le Groupe

Le Président prépare, avec le Directeur général, les choix stratégiques soumis au conseil que le Directeur général est chargé de mettre en œuvre.

Étant avec le Directeur général l'un des deux interlocuteurs privilégiés du Groupe, il veille à la cohérence de la politique définie par le conseil d'administration avec celle décidée au niveau du Groupe. Il participe activement à la vie fédérale du Groupe : conférences et commissions fédérales, réunions des Présidents de Banque Populaire.

Il représente sa Banque Populaire aux Assemblées Générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires. En cas d'impossibilité, cette représentation est assurée soit par un administrateur désigné par lui, soit par le Directeur général.

Dans ses contacts permanents avec la Direction générale, il doit veiller à la mise en œuvre des stratégies et des politiques approuvées par le conseil d'administration et, plus généralement, se tenir informé de la vie de la banque.

Le Président appose sa signature sur les dossiers relevant du CARG au même titre que le Directeur général et veille au respect des décisions de cette instance. Il est, comme le Directeur général, systématiquement informé par la Banque Fédérale des Banques Populaires des notations du CARG.

Le Président est destinataire des rapports d'inspection de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Commission Bancaire et veille à ce que les résultats des contrôles sur place diligentés par la Commission Bancaire et les autres régulateurs soient communiqués au conseil. Il veille également à ce que le procès-verbal de la séance du conseil au cours de laquelle la lettre de suite de la Commission Bancaire a été présentée soit transmis à cette dernière.

➤ 4.4.3 Les responsabilités du Directeur général

Un dirigeant responsable

Le Directeur général, en sa qualité de dirigeant responsable au sens du code monétaire et financier; prépare, avec le Président, les choix stratégiques de la banque proposés au conseil d'administration, en veillant à leur cohérence par rapport à la stratégie et la politique définies au niveau du Groupe.

Il est, à ce titre, avec le Président, le représentant et l'interlocuteur pour la banque auprès des instances du Groupe et des autorités de tutelle et de contrôle. Il participe également à la vie fédérale du Groupe.

Le Directeur général a la responsabilité de la mise en œuvre des stratégies et politiques approuvées par le conseil d'administration.

Mandataire du conseil d'administration et responsable devant celui-ci de la bonne exécution de son mandat, il rend compte périodiquement, à la demande du Président, de la mise en œuvre de la politique définie par le conseil.

Un dirigeant chef de l'entreprise Banque Populaire et manager des collaborateurs

Le Directeur général est le représentant légal de la banque à l'égard des tiers et en justice. Il est investi des pouvoirs de gestion les plus étendus dans l'ordre externe. Il est le chef de l'entreprise Banque Populaire, responsable de la bonne gestion opérationnelle et quotidienne.

Il a par ailleurs la responsabilité du management des collaborateurs de la banque. En accord avec le Président, et conformément à la réglementation bancaire, il informe le conseil de la désignation des responsables de l'audit, des contrôles permanents et de la conformité et veille à leur indépendance.

La maîtrise des risques

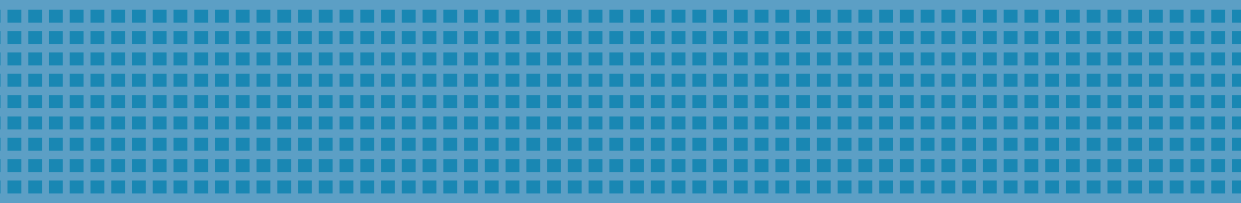
Le Directeur général a, avec le Président, la responsabilité de la mise en œuvre du système de contrôle interne visant à garantir la sécurité au regard des risques auxquels est exposée la banque (risques de crédit et de marge, risques de taux global, de marché, de change, de liquidité, de non-conformité et opérationnels, risques de filiales...). Il en surveille régulièrement le bon fonctionnement, s'assure de la bonne adéquation des moyens dévolus au contrôle interne au regard des risques et veille à la mise en force du processus de reporting au conseil d'administration.

Le Directeur général a, en outre, la responsabilité du système des délégations en matière d'engagements. Il veille à l'adéquation des délégataires aux délégations qui leur sont consenties, en termes de compétence et de formation.

Il doit avoir le souci constant de la maîtrise des risques et cultiver, au sein du personnel de la banque, une forte culture d'appréciation du risque.

Concernant les risques opérationnels et plus particulièrement le risque juridique porteur d'un risque d'image, le Directeur général s'assure de l'existence d'une politique de maîtrise du risque pénal.

NOTES



Les métiers du Groupe Banque Populaire

5

5.1	LES PARTICULIERS	132
	5.1.1 Un dispositif de distribution qui confirme la stratégie du Groupe	132
	5.1.2 Une stratégie commerciale claire et volontariste	132
	5.1.3 Une adaptation permanente de l'offre	133
	5.1.4 Une activité commerciale en hausse en 2007	134
5.2	LA GESTION PRIVÉE ET LES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	135
	5.2.1. L'approche de la Gestion Privée dans le Groupe Banque Populaire	135
	5.2.2. L'offre dédiée aux clients de la Gestion Privée	136
	5.2.3. Développement des synergies entre FONCIA et les Banques Populaires	137
5.3	LES PROFESSIONNELS	139
	5.3.1 Un acteur de premier plan	139
	5.3.2. Une offre en évolution permanente	139
5.4	LES ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS	142
	5.4.1. Acteur de référence sur le marché des Entreprises	142
	5.4.2. Le Groupe renforce ses positions sur le marché des Institutionnels	144

5.1 Les Particuliers

Depuis son origine, le Groupe Banque Populaire fait de la proximité et de la relation client des priorités de son développement.

➤ 5.1.1 Un dispositif de distribution qui confirme la stratégie du Groupe

Une politique de maillage du territoire toujours très active et au service de toutes les clientèles

Au cœur de la stratégie de conquête du Groupe, la politique de maillage du territoire s'est confirmée en 2007. Après l'ouverture de 77 points de vente en 2006, ce sont 63 nouvelles agences (net) qui sont venues renforcer en 2007 le réseau au service de la conquête et de la relation client. À fin 2007, Le Groupe Banque Populaire compte désormais 2 938 agences.

Une progression continue de la banque à distance

La banque en ligne a poursuivi en 2007 sa très forte progression en comptabilisant 1,9 million d'abonnés aux différents sites internet du Groupe et des Banques Populaires. Le nombre de connexions a ainsi très fortement augmenté, enregistrant une croissance de 32 % par rapport à l'an passé. En complément des services accessibles via internet et dans un souci d'amélioration continue, l'activité des plateformes téléphoniques s'est fortement accrue. Fin 2007, ce sont 8,7 millions de contacts qui ont été traités par 860 téléopérateurs, répartis sur 25 plateaux téléphoniques. De leurs côtés, ils ont émis 770 000 appels sortants en direction des clients et prospects. Enfin, 460 000 e-mails ont été traités, soit une augmentation de 10 % par rapport à 2006. Pour compléter ce dispositif de relation à distance, 15 millions de SMS ont été envoyés, soit à l'initiative des clients via le services « SMS + » pour répondre à une sollicitation, soit en automatique afin de connaître régulièrement la position du compte.

L'ensemble de ces actions, preuve d'une mobilisation constante au service de notre clientèle, a été brillamment récompensé en 2007 par les clients des Banques Populaires

Le Groupe Banque Populaire plébiscité par ses clients

Le 7 juin 2007, le Groupe Banque Populaire s'est vu remettre le 1^{er} Prix du « Podium de la Relation Durable 2007 » pour le secteur de la banque. Organisé depuis 2003 par TNS SOFRES et le cabinet conseil BearingPoint⁽¹⁰⁾, ce prix récompense les entreprises qui satisfont au mieux les attentes de leurs clients.

Réalisée auprès de 4 000 personnes utilisatrices de services ou produits de plus de 100 entreprises dans 10 secteurs, l'étude a permis de mettre en avant certains points particuliers de la relation client : la réponse aux besoins, la réactivité, le service après-vente mais aussi fidélité et innovation... Pour l'édition 2007, le Groupe Banque Populaire a obtenu la première place sur les critères de qualité de contact, de compréhension des besoins des clients, de proposition de produits et de services adaptés, de capacité à prendre en compte les réclamations et enfin de respect de la confidentialité.

Le Groupe se place au 2^e rang pour les critères suivants : informations sur les frais des produits et services, réactivité et prise d'initiative du conseiller, respect du client dans la démarche commerciale et enfin respect de l'environnement, des salariés. Une réussite qui récompense tout d'abord le travail du réseau et la mobilisation des 35 000 collaborateurs et confirme ensuite le choix de la proximité et de la relation humaine comme priorités pour le Groupe Banque Populaire.

➤ 5.1.2 Une stratégie commerciale claire et volontariste

En 2007, le Groupe Banque Populaire a maintenu son effort de conquête sur certains segments de clientèles identifiés comme prioritaires à savoir la Fonction publique, comprenant enseignants et fonctionnaires, et le marché des jeunes.

Une action soutenue auprès de la Fonction Publique

Le Groupe Banque Populaire a poursuivi en 2007 sa montée en puissance sur le marché des fonctionnaires. Il a pu notamment s'appuyer sur le positionnement et l'expertise de la CASDEN Banque Populaire.

(10) BearingPoint est l'un des leaders mondiaux du conseil en management et en technologie.

Banque du Groupe à vocation nationale, elle est composée de 104 délégations départementales et anime au quotidien un réseau de plus de 3 500 correspondants travaillant pour l'Éducation nationale. Bien représentée auprès des enseignants, la CASDEN Banque Populaire est également largement implantée auprès des fonctionnaires de la Recherche et de la Culture.

Parallèlement et après de bons résultats depuis sa création en 2005, l'opération « CAP 100 000 » a été reconduite en 2007. Dédié aux personnels des établissements des secteurs primaire, secondaire et supérieurs, ainsi qu'aux étudiants et professeurs stagiaires en IUFM, ce rendez-vous permet, à l'occasion de permanences régulières, de présenter les différentes offres et services de la CASDEN Banque Populaire et du Groupe Banque Populaire. Des dizaines de milliers de contacts ont ainsi été générés, contribuant à la conquête de nouveaux clients. En décembre 2007, la CASDEN Banque Populaire comptait pratiquement 1 300 000 clients dont 870 000 dans les Banques Populaires régionales.

Par ailleurs, le partenariat du Groupe Banque Populaire avec les Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF) lui permet d'amplifier son action auprès de cette cible (hors Éducation nationale, Recherche et Culture). Dans le cadre de cette action, une initiative innovante a été mise en place pour la première fois en 2007. Trois bus à impériale, totalement décorés aux couleurs de l'ACEF ont sillonné tout le territoire français. Originale et inédite, l'opération a permis de générer le double du nombre de contacts prévus, ainsi qu'une forte progression des nouveaux clients issus de ce segment avec un taux de conquête de 3,9 %.

Des offres attractives et ciblées en direction des jeunes

Enjeu stratégique pour le développement du Groupe, le marché des jeunes a bénéficié de nouvelles offres en 2007. Le Groupe a ainsi largement diversifié sa gamme de produits afin de leur proposer des services et produits spécialement dédiés. Ainsi, des avantages sont proposés aux jeunes apprentis en cas d'ouverture de compte et les jeunes licenciés de la Fédération Française de Voile ont pu bénéficier d'une réduction sur l'achat de leur licence au travers d'une opération commerciale spécifique.

Par ailleurs, le partenariat établi en avril 2006 avec la Mutuelle des Étudiants (LMDE) a pris forme en région. Il facilite l'accès des étudiants aux crédits et renforce l'autonomie financière des jeunes. Grâce à la création d'un Fonds de Garantie des Solidarités Étudiantes, géré par le Crédit Coopératif, les étudiants adhérents de la LMDE peuvent bénéficier de prêts et de financements adaptés sans avoir recours à la caution parentale ou d'un tiers.

Dans le cadre de ce partenariat, il est également prévu que l'association ASE (Autonomie et Solidarité pour les Étudiants) dont sont membres des représentants de la LMDE, de la BFBP, de la BRED Banque Populaire et du Crédit Coopératif, puisse apporter des réponses concrètes aux attentes et aux besoins des étudiants en matière bancaire et financière. Si la plupart des « réponses produits » bancaires suggérées par l'ASE couvrent les besoins individuels des étudiants, il lui faut également répondre à ceux, collectifs des étudiants, au travers de la vie associative et des diverses associations étudiantes. Le rôle majeur de l'ASE est enfin de se positionner comme un interlocuteur référent auprès des établissements, acteurs institutionnels de l'enseignement supérieur et collectivités territoriales.

Le Groupe Banque Populaire se mobilise également pour les aider à maîtriser leur budget. Dans le cadre de ce partenariat, il est prévu que l'association ASE (Autonomie et Solidarité pour les Étudiants) dont sont membres des représentants de la LMDE, de la BFBP, de la BRED Banque Populaire et du Crédit Coopératif, puisse apporter, en matière bancaire et financière, des réponses aux besoins collectifs des étudiants, au travers de la vie associative, et des diverses associations étudiantes. L'ASE a ainsi l'ambition de se positionner comme interlocuteur référent auprès des établissements, acteurs institutionnels de l'enseignement supérieur et collectivités territoriales.

Cette relation, a donné lieu en 2007 à de nouvelles et nombreuses entrées en relation (NER) : le taux de conquête brute LMDE en septembre 2007 est de 66,4 % (2 120 NER pour un total de 3 194 clients LMDE recensés au 1^{er} janvier 2007). C'est une première année qui a permis de mettre en contact des correspondants LMDE avec les agences Banques Populaires. Le partenariat devra en 2008 trouver son rythme de croisière.

La dynamique constatée sur l'ensemble de la clientèle des jeunes s'est traduite par un taux de conquête significatif de 15,7 % à fin décembre 2007 (13,3 % sur les plus de 18-25 ans).

➤ 5.1.3 Une adaptation permanente de l'offre

Des produits performants en assurance vie multisupport

Après avoir lancé avec un franc succès le contrat « Fructi-Pulse Vie » en 2006, le Groupe confirme en 2007 sa volonté d'innovation avec l'enveloppe fiscale du PEA. Simplifiant l'accès à la Bourse des épargnants, ce contrat offre la possibilité aux clients de choisir plusieurs supports. En outre, l'arbitrage gratuit et automatique permet de maintenir, et ce quelle que soit l'évolution des marchés, le capital de départ.

Accompagnant le dispositif en 2007, le lancement de « Fructi-Pulse PEA » a permis d'enregistrer l'ouverture de 121 266 nouveaux PEA. Avec « Fructi-Pulse Vie », ce sont deux solutions homogènes en multisupport qui sont proposées à la clientèle. Ces contrats permettent également de rester cohérents avec les recommandations faites par les équipes commerciales en termes d'allocation d'actifs. La gestion pilotée a été incorporée en 2007 au sein des contrats d'assurance vie existants afin de la proposer aux clients déjà équipés.

Une nouvelle offre de crédit permanent

Le Groupe Banque Populaire s'est investi également sur le secteur du crédit permanent avec le lancement de Créodis, une nouvelle offre gérée par Natixis Financements, elle-même en partenariat avec Cetelem. Les premiers résultats sont extrêmement encourageants.

Entre le 3 octobre et le 16 décembre 2007, 6 000 cartes ont été commercialisées par la première banque pilote. Une seconde a pris le relais en novembre 2007 et le déploiement de l'ensemble des autres banques est prévu pour le premier semestre 2008. Cette nouvelle offre doit constituer une réserve de croissance importante pour les années à venir.

5.1.4 Une activité commerciale en hausse en 2007

La mobilisation du réseau au travers de la multiplication des actions commerciales sur le segment des jeunes et des fonctionnaires et l'enrichissement de sa gamme de produits permet au Groupe Banque Populaire d'enregistrer d'excellentes performances commerciales tant dans le domaine des crédits que dans celui de l'épargne.

Parallèlement au lancement de la nouvelle offre Créodis, les cartes « Réserve Banque Populaire Aurore » et « Réserve Plus », liées à l'ancienne offre, ont continué à être commercialisées. Le total de cartes se porte à 1 66 649 pour un encours de 100,42 millions d'euros (NOVACRÉDIT).

Une activité crédits toujours très soutenue

Les crédits aux particuliers ont continué leur progression enregistrant une croissance de 7 % de la production qui atteint au 31 décembre 2007 17 milliards d'euros. L'encours total de crédits atteint 66 milliards d'euros, affichant une hausse de 14 %.

Bien que les taux soient orientés à la hausse, dans un marché immobilier qui connaît toujours des niveaux de prix élevés, la production de crédit immobilier est restée très soutenue en 2007 en atteignant 17 milliards d'euros soit + 9 %. Les encours s'élevaient à 59 milliards d'euros en progression de 16 %.

Le crédit à la consommation continue à se développer, atteignant 7 milliards d'euros. De nouvelles actions ont été réalisées sur les prêts personnels à l'image des opérations de prêts pré-scorés et de prêts à cocher. Entièrement personnalisables par les Banques Populaires, elles ont eu un écho très positif auprès de la clientèle.

Épargne et Assurance vie en forte croissance

L'encours des produits d'épargne bilantielle a progressé de 5 % en 2007, pour atteindre 58 milliards d'euros. Ce sont principalement les livrets bancaires avec une hausse de 27 % de leurs encours pour les livrets Développement Durable et de 11 % pour les Livrets Jeunes et surtout les comptes à terme, + 66 %, qui ont porté cette croissance.

L'assurance vie a progressé de + 6 % en encours, soit un total de 32,4 milliards d'euros. La collecte a atteint en 2007 4 milliards d'euros.

Les PEA affichaient, quant à eux, un encours en hausse de 6 % à 10 milliards d'euros.

5.2 La Gestion Privée et les Activités Immobilières

➤ 5.2.1. L'approche de la Gestion Privée dans le Groupe Banque Populaire

Une vision de la Gestion Privée liée aux valeurs du Groupe

Le Groupe Banque Populaire met à la disposition de ses clients, sous la dénomination Banque Populaire Gestion Privée, une expertise forte qui repose sur l'approche globale de la situation patrimoniale du client, dans la logique de proximité et d'accessibilité qui caractérise le Groupe et ses valeurs. C'est une approche qui considère chaque situation patrimoniale comme spécifique et que toute décision en matière de stratégie patrimoniale induit des conséquences durables sur la situation personnelle du client.

Ainsi, dans un environnement juridique, fiscal et financier mouvant, où il est indispensable de s'appuyer sur un panel d'experts capables de préconiser des solutions à long terme, nos conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP) s'attachent à comprendre les attentes des clients, puis à définir les moyens d'y parvenir; à anticiper les grands changements possibles de l'environnement et les d'opportunités qu'ils comportent.

Des conseillers experts dans chaque Banque Populaire

Une politique volontariste définie par le Groupe Banque Populaire en matière de Gestion Privée est mise en place au sein des Banques Populaires (segmentation de la clientèle, stratification des forces de ventes et recrutement de CGP et d'ingénieurs patrimoniaux).

Les CGP des Banques Populaires, au nombre d'environ 470 dans le Groupe jouent un rôle clef dans le conseil à nos clients patrimoniaux et fortunés par leurs connaissances tant en matière d'ingénierie fiscale et juridique que d'épargne et de placement. Le Groupe leur garantit un haut niveau d'expertise grâce à un vaste choix de formations et de diplômes universitaires. Ces experts s'appuient en permanence sur le réseau d'agences du Groupe avec lequel ils travaillent en synergie.

Ils ont recours en cas de besoin à des ingénieurs financiers (montages dans le cadre de vente ou de reprise d'entreprises par exemple) ou sociaux (conseil aux entrepreneurs en termes d'optimisation de leur rémunération ou de celle de leurs salariés par exemple). Ils s'appuient le cas échéant, en fonction de la complexité des problématiques, sur des ingénieurs patrimoniaux en Banque Populaire ou sur notre filiale spécialisée, Banque Privée Saint Dominique.

Une campagne de communication ambitieuse

Dans cette logique, au 1^{er} semestre 2007, le Groupe s'est attaché à communiquer dans le cadre d'une campagne presse sur le thème : « Banque Populaire Gestion Privée : pour nous, votre patrimoine, c'est beaucoup plus que de l'argent ». Cette campagne image a permis d'affirmer auprès d'un large public la présence forte du Groupe sur le segment de la clientèle aisée. Cette campagne a soutenu les efforts de conquête des CGP et du réseau.

Un dispositif de communication et d'information dense

Parallèlement, le Groupe propose à ses clients une information complète et pratique sur les thèmes patrimoniaux d'actualité, au travers d'un dispositif éditorial comprenant le magazine « Synthèses », qui s'adosse maintenant à un site internet très complet sous l'adresse www.gestionprivée.banquepopulaire.fr. Dès sa mise en ligne, ce site a connu un net succès avec plus de 11 000 visites par mois. Une newsletter bimensuelle envoyée à plus de 20 000 clients vient compléter ces médias.

La mise à la disposition des clients de telles informations était particulièrement appropriée en 2007. L'année 2007 s'est, en effet, caractérisée d'une part, par de profonds bouleversements dus à la loi TEPA impactant les stratégies patrimoniales, et d'autre part, par la mise en place de la directive MIF, qui modifie en profondeur l'approche des marchés d'instruments financiers.

La mise en place du marché au niveau national

La création d'un marché de la Gestion Privée à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) permet d'assurer une animation nationale des filières Gestion Privée dans les banques du Groupe afin de définir en commun les priorités de développement, de fédérer les énergies et de favoriser l'échange de bonnes pratiques. Ce dialogue avec l'ensemble des Banques Populaires fait émerger un plan d'action commercial commun et les grandes orientations du développement commercial. Il a aussi vocation à préparer les mises en marché nationales de produits et de services pour assurer une efficacité commerciale optimale, en préparant des solutions structurées, des méthodes d'approche clientèle, des argumentaires, des supports commerciaux, etc.

Par ailleurs, le marché de la Gestion Privée à la BFBP joue un rôle d'appui technique aux CGP en Banques Populaires en facilitant le partage des informations en termes d'actualité juridique et fiscale, la mise en commun de solutions structurées, d'outils de suivi etc. Il participe également à l'élaboration des formations destinées aux CGP et proposées aux Banques Populaires.

Les principaux segments de clientèle visés

Il convient de rappeler que, en dépit de la forte progression du nombre de clients patrimoniaux et fortunés des Banques Populaires, la part de marché du Groupe dans ce domaine est encore nettement en dessous du poids naturel estimé. Ce poids naturel se justifie par la forte implantation du Groupe sur des clientèles à potentiel. Il s'agit donc pour la Gestion Privée de focaliser les efforts et les moyens mis en œuvre sur les segments de clientèle suivants :

Les clients aisés, les cadres supérieurs

Une première cible « naturelle » de la Gestion Privée comprend les clients possédant des actifs en Banque Populaire compris entre 50 000 euros et 150 000 euros : ils évoluent naturellement et confient peu à peu des actifs supplémentaires aux Banques Populaires. Dans certains cas, il s'agit ainsi de clients potentiels pour la Gestion Privée. Ainsi, les clients qui faisaient partie du segment « aisés » en décembre 2005 représentent aujourd'hui 19 % du total des clients patrimoniaux et fortunés. 66 % de ces clients ont connu une augmentation très significative des avoirs confiés à la Banque Populaire (+ 30 %) à l'occasion de ce changement de segment.

Le segment des cadres supérieurs et des cadres dirigeants est potentiellement concerné par un vaste champ de thématiques, nécessitant des expertises variées.

Les Professionnels et Professions Libérales

Une partie significative des clients professionnels, et une part encore plus élevée des Professions Libérales sont susceptibles de devenir clients de la Gestion Privée. Le segment « Premium » des clients Professionnels ainsi que les segments « Premium » et « avec potentiel » des Professions Libérales constituent une cible privilégiée pour les Banques Populaires, sur laquelle l'intervention des conseillers en Gestion de Patrimoine (CGP), en appui des « conseillers Professionnels » favorise l'activation de la relation à titre privé en plus de la simple relation à titre professionnel.

Un facteur de succès pour la réalisation de ce potentiel repose dans la capacité des Banques Populaires à diagnostiquer pour quels clients professionnels il est opportun de mettre en place une stratégie patrimoniale avec l'appui d'un CGP. Le scoring des clients Professionnels et la réalisation d'actions communes entre les marchés et les conseillers Gestion Privée et Professionnels, en particulier en matière de défiscalisation, ont constitué en 2007 une première étape en vue de cet objectif.

Les dirigeants de PME

Les dirigeants de PME familiales se situent dans les segments de clients aisés ou patrimoniaux pour une grande part pendant leur vie professionnelle. C'est cependant une clientèle qui dispose de très peu de temps pour organiser son patrimoine et penser à la transmission du bien professionnel. Une équipe alliant les compétences des chargés d'affaires Entreprises au sein des 160 agences spécialisées du Groupe et des CGP ainsi que des ingénieurs patrimoniaux, sans oublier la filiale Banque Privée Saint Dominique, permet d'offrir aux chefs d'entreprise clientes le conseil de proximité et la proactivité dont ils ont besoin. Par ailleurs, bon nombre des dirigeants de PME clientes sont amenés à transmettre leur entreprise, ainsi, le Groupe a une présence légitime sur 1 000 à 2 000 cessions de PME par an.

➤ 5.2.2. L'offre dédiée aux clients de la Gestion Privée

L'offre du Groupe répond à tous les besoins d'une clientèle haut de gamme, et propose notamment des solutions permettant de protéger les proches, sécuriser leurs actifs et les faire fructifier, sans toutefois se limiter à la seule situation financière mais en tenant compte de la structure et de l'évolution familiale.

Les produits d'épargne défiscalisants

La diversification avant tout

La constitution d'un patrimoine doit s'appuyer sur un véritable souci de diversification. Panacher ses investissements sur plusieurs types de supports permet en effet de profiter des différents cycles économiques tout en limitant la prise de risque globale. D'autant que certaines stratégies bénéficient d'un avantage non négligeable : une fiscalité incitative. C'est pourquoi Banque Populaire Gestion Privée

s'attache à offrir une vaste gamme de produits de défiscalisation, en s'appuyant notamment sur les expertises de Natixis.

La défiscalisation liée à l'immobilier (Diversimmo)

L'immobilier constitue un des piliers de l'investissement patrimonial des clients de la gestion Privée, aux côtés de l'épargne financière. À ce titre, le Groupe Banque Populaire est en mesure d'accompagner ses clients dans ce domaine complexe. En effet, les multiples facettes de l'investissement immobilier permettent la réalisation de deux objectifs majeurs :

- la constitution ou la diversification du patrimoine ;
- l'obtention de revenus complémentaires, notamment en prévision de la retraite.

Le but est aussi de profiter du dynamisme de la pierre tout en bénéficiant d'une optimisation fiscale.

Pour répondre à ces besoins, l'offre qui se met en place en 2007 sur un nombre croissant de Banques Populaires consiste à proposer, à la clientèle patrimoniale des banques, des investissements en immobilier direct locatif via une plate-forme de sélection de produits appelée « Diversimmo ». Il s'agit d'une centrale de réservation de biens immobiliers sélectionnés avec soin, permettant de présenter à la clientèle patrimoniale, via une filiale Loi Hoguet et dans le cadre d'une approche patrimoniale globale, un produit immobilier bénéficiant d'un régime fiscal avantageux.

Une centaine de ventes de biens locatifs ont ainsi été réalisées cette année à travers Diversimmo.

La gamme de produits d'assurance

La gamme d'assurance vie dédiée à la Gestion Privée

Malgré les changements induits par la loi TEPA, l'assurance vie reste un des constituants principaux des stratégies patrimoniales de nos clients.

Les contrats d'assurance vie dédiés à la clientèle Privée et accessibles à partir de certains montants d'investissements (gamme « Solévia ») sont attractifs, tant en termes de performances que de diversité de supports d'investissement proposés.

À cette gamme vient s'ajouter une offre haut de gamme de contrats d'assurance vie luxembourgeois à travers Natixis Life. Ceux-ci offrent une souplesse particulière en termes de stratégies d'investissement, dans un cadre fiscal français classique.

Les clients de Banque Populaire Gestion Privée bénéficient dans ce domaine de l'expertise d'ingénieurs patrimoniaux de notre société d'assurance Assurances Banque Populaire-Vie (ABP-Vie) et de Natixis Life.

Ainsi, la collecte sur la gamme « Solevia » a progressé de manière significative en 2007 par rapport à 2006 (+ 6 %). (Natixis Assurances)

Prévoyance dédiée

La mise en avant de l'offre de prévoyance auprès de nos clients haut de gamme s'inscrit dans le cadre d'un objectif de conquête, en particulier sur les clients patrimoniaux et fortunés disposant d'actifs peu liquides. Cependant, ce sont aussi de véritables outils de gestion patrimoniale.

Le produit de prévoyance haut de gamme d'ABP-Vie, « TISSEA », a été profondément remanié en 2007 et permet de répondre au mieux aux attentes de la clientèle.

La gestion de l'épargne financière

Épargne financière sur mesure

Le Groupe met à la disposition des clients de la Gestion Privée, outre la gamme « cœur de l'Épargne » de Natixis Asset Management, une gamme de fonds spécifiques destinés à une clientèle avertie, spécialisés sur un secteur, un style de gestion ou une zone géographique, il s'agit de la gamme « Épargne financière sur mesure ». Dans cette gamme, Natixis Euro Opportunités et Fructi Euro Value se démarquent cette année en obtenant 20/20 (à l'occasion des XXII^{es} Corbeilles du mensuel « Mieux vivre votre argent ») avec une performance supérieure de 20 % à la moyenne de leur catégorie. Ces résultats témoignent de l'expertise reconnue à Natixis Asset Management en gestion actions.

Offre de négoce de titres par internet

L'offre du Groupe Banque Populaire permet à nos clients d'accéder via internet au marché français et par téléphone aux autres places boursières mondiales. Et pour diversifier son portefeuille, divers produits négociables sont disponibles : actions, OPCVM, warrants (selon le mode de passage d'ordre), trackers, et aussi, obligations, bons de souscription et certificats.

Cette offre performante qui accompagne et informe le client au cours de ses transactions en fonction de son degré d'expertise représente, en 2007, plus de 54 % des transactions en Bourse effectuées par nos clients.

Mandats de gestion

Chaque Banque Populaire met localement à la disposition de la clientèle de la Gestion Privée des équipes d'experts des marchés financiers. Ces experts bénéficient en particulier des analyses de Natixis Securities et de Natixis Asset Management pour faire évoluer les allocations d'actifs des portefeuilles (part d'actions, obligations, liquidités) et sélectionner les titres en tenant compte du profil de gestion choisi par le client après une étude personnalisée.

Ces mandats de gestion sont disponibles au travers de différentes enveloppes : comptes titres, PEA, assurance vie et en fonction des montants investis et des préférences des clients soit en OPCVM soit partiellement ou totalement en titres directs.

➤ 5.2.3. Développement des synergies entre FONCIA et les Banques Populaires

FONCIA, relais de croissance pour le Groupe

En avril 2007, le Groupe Banque Populaire finalisait l'acquisition du leader français des services immobiliers résidentiels, FONCIA. Ce

rapprochement s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de l'offre de services du Groupe, lui permettant d'élargir et de fidéliser son portefeuille, en proposant notamment des prestations en bancassurance aux clients de FONCIA.

Au cours du premier semestre 2007, les solutions Banque Populaire de substitution à celles des concurrents ont été définies ainsi que leurs plans de mise en œuvre, déployés au cours du second semestre 2007.

Mise en œuvre de synergies opérationnelles

Les synergies opérationnelles entre FONCIA et les Banques Populaires ont été regroupées en trois domaines :

- le domaine « Corporate », abordant essentiellement la gestion financière et le financement du développement de FONCIA ;
- le domaine « Communication », traitant à la fois de la communication externe et interne autour du rapprochement Banque Populaire / FONCIA ;
- le domaine « Commercial », visant la distribution croisée des produits commercialisés par les réseaux des deux groupes.

À décembre 2007, la situation est la suivante :

Domaine « Corporate »

Chantier Gestion des flux/Trésorerie : les 120 « comptes sociaux » ont été transférés à la Banque Populaire Rives de Paris, dont dépend le siège de FONCIA situé à Antony et les 8 400 « comptes mandants », représentant un encours moyen de 650 millions d'euros, au sein des Banques Populaires. Le transfert de la bancarisation de FONCIA vers les Banques Populaires devant être finalisé fin janvier 2008.

Garanties financières : le choix a été fait de transférer les garanties financières, représentant 750 millions d'euros, vers Natixis Garanties, avec une possibilité d'émission de contre-garantie par les Banques Populaires.

Une syndication du Financement Corporate nécessaire au développement du Groupe FONCIA est en cours de mise en place au sein des Banques Populaires, le chef de file étant confié à la Banque Populaire Rives de Paris.

Domaine « Commercial »

Crédit à la consommation « Passe Location » : FONCIA propose à ses locataires (50 000 locations par an) un prêt « Passe Location » pour financer le premier loyer, le dépôt de garantie de deux mois de loyer et les honoraires FONCIA. L'objectif cible est de 30 % d'équipement.

Le partenariat existant avec SOFINCO a été transféré dès mi-juin auprès de MA Banque. À fin 2007, 4 338 dossiers ont été mis en place pour un encours de 7 071 330 euros. (FONCIA)

Assurance multirisque Habitation pour les locataires : l'offre d'assurance multirisque Habitation proposée aux locataires FONCIA, initialement souscrite auprès de Covéa Risks et Gan Eurocourtage, est maintenant proposée par Assurances Banque Populaire-Vie. La bascule a été effectuée au 1^{er} juillet dernier et sur ces premiers mois d'activité, plus de 16 000 contrats ont été souscrits au 31 décembre 2007. (FONCIA)

Prescription de crédits immobiliers : FONCIA a créé « Solufimmo », courtier en crédit, pour proposer un financement aux 10 000 acquéreurs annuels. L'accord entre les Banques Populaires et Solufimmo a été déployé auprès de l'ensemble des Banques Populaires sur le deuxième semestre 2007.

Les premiers résultats sont satisfaisants et, à fin 2007, 763 demandes de prêts ont été transmises aux Banques Populaires, 635 prêts ont été acceptés. (FONCIA)

Offre « Bienvenue Banque Populaire » : une offre de bienvenue a été mise en place au profit des clients FONCIA non clients Banque Populaire, avec un chèque « Bienvenue » de 50 euros à valoir sur les services et produits souscrits à l'ouverture de compte.

Enfin, d'autres axes de collaboration sont en cours d'étude pour renforcer les synergies : offre de gestion locative de FONCIA, mandat de vente...

Domaine « Communication »

La politique volontariste du Groupe Banque Populaire et de FONCIA en matière de recherche de synergies, d'accès facilité au réseau du partenaire et d'accélération du développement les ont rapidement conduits à mener une double communication institutionnelle et commerciale valorisant ce rapprochement (sur les sites internet, brochures commerciales, etc.).

Depuis fin 2007, des actions de communication (sous forme de réunions intitulées « Faisons connaissance ») dans l'ensemble des Banques Populaires visent à développer une coopération commerciale sur le terrain entre les deux réseaux. L'animation se poursuivra dans le cadre de réunions semestrielles réunissant les correspondants FONCIA en Banque Populaire et les Directeurs de région FONCIA.

5.3 Les Professionnels

Le Groupe Banque Populaire confirme sa place de leader auprès des artisans et commerçants et poursuit sa montée en puissance auprès des agriculteurs et des Professions Libérales. Son expertise métier dans le domaine de la monétique, de l'affacturage et de l'ingénierie sociale, et ses liens privilégiés avec les organisations professionnelles

lui permettent de répondre au mieux aux attentes de cette clientèle servie par 2 400 conseillers de clientèle.

En 2007, le Groupe confirme sa 2^e place sur le marché des Professionnels en France ⁽¹⁾ avec un taux de pénétration de 21 %.

➤ 5.3.1 Un acteur de premier plan

Le Groupe Banque Populaire, banque de référence des Très Petites Entreprises (TPE) a poursuivi son développement sur les marchés de l'Artisanat et du Commerce et accentué son activité en direction des agriculteurs et des Professions Libérales. Il s'appuie pour ce faire sur 30 Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales (SOCAMA), animées par 800 chefs d'entreprise. Les expertises métiers de Natixis permettent en outre au Groupe d'enrichir sa gamme de produits et de répondre à tous les besoins de ses clients, tant privés que professionnels.

Les Banques Populaires intensifient également leurs actions sur le secteur fortement porteur de la Création - Reprise d'Entreprise.

Elles s'appuient sur leurs partenariats avec les Chambres de métiers et de Commerce, et les réseaux d'accompagnement des créateurs tels que l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) et les plates-formes d'initiatives locales. Leader dans les prêts à la Création - Reprise d'Entreprise (Source : OSEO ⁽²⁾ et initiateur des prêts Transmission - Reprise avec des cautions personnelles limitées, le Groupe Banque Populaire confirme son engagement auprès des créateurs d'entreprise, fidèle en cela au goût d'entreprendre, placé au cœur de son identité.

➤ 5.3.2. Une offre en évolution permanente

Le Groupe Banque Populaire a continué à renforcer son offre monétique avec des offres innovantes. L'offre nationale « Cartexpert », destinée à rationaliser et labelliser sa gamme dédiée aux Professionnels a été lancée. Tout comme l'offre « GPRS » dédiée aux commerçants itinérants et qui complète les dispositifs du Groupe à destination de cette clientèle. Sur le secteur de la vente à distance, les opérations, via « Cyberplus paiements », ont continué à progresser très fortement avec une augmentation de l'ordre de 80 %.

De même, le Groupe avec une offre complète tant en épargne salariale grâce à Natixis Interépargne, leader national, qu'en titres de services (CESU, titres restaurants) grâce à Natixis Intertitres, poursuit la fidélisation de sa clientèle et propose des solutions adaptées à chaque TPE. Le nombre de contrats d'ingénierie sociale a ainsi connu une progression de 17 % en 2007. Enfin, via le poste Client, le professionnel peut disposer d'une offre adaptée à ses besoins tant au niveau de l'information commerciale avec « Créance Info », que de l'assurance et de l'affacturage proprement dit. Le chiffre d'affaires progresse de l'ordre de 12 % comparativement à l'année passée.

Marchés de l'Artisanat, du Commerce, et de la Création-Reprise d'Entreprise

Le Commerce - La Franchise

Banque numéro 1 en de la Franchise

Pour la 4^e année consécutive, l'Enquête annuelle sur la Franchise réalisée par le Groupe Banque Populaire et la Fédération Française de la Franchise, en collaboration avec le CSA confirme le leadership du Groupe Banque Populaire dans ce secteur important du commerce. Premier banquier des franchisés et des franchiseurs, il enregistre un taux de pénétration de 27 % auprès des franchisés et de 50 % auprès des franchiseurs. Par ailleurs, 53 % des franchiseurs recommandent à leurs franchisés le Groupe Banque Populaire.

(1) Enquête CSA Pépites 2007 (Centre d'Analyse Stratégique).

(2) OSEO est un établissement public de l'État dont la mission est de financer et d'accompagner les PME.

Renforcement et déploiement des partenariats avec les enseignes du commerce associé de la Franchise

En 2007, le Groupe Banque Populaire a accompagné 11 nouvelles enseignes et développé les partenariats existants. Pour aller plus loin dans la relation et les aider à évoluer, le Groupe Banque Populaire propose une offre complète de produits et services allant de l'installation à la transmission d'enseigne. Aujourd'hui, le Groupe Banque Populaire accompagne plus d'une centaine d'enseignes tête de réseau.

Présent au Salon Franchise Expo de Paris, le Groupe Banque Populaire a conforté sa position de banque numéro 1 de la Franchise auprès des franchiseurs et franchisés. Parallèlement, à l'occasion du 33^e Challenge du Commerce et des Services organisé en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie, neuf commerçants parmi 23 lauréats et 5 unions commerciales parmi 8 lauréats ont été parrainés par le Groupe Banque Populaire.

L'Artisanat

Banque de référence des Artisans

Partenaire historique des Chambres de métiers et de l'Artisanat, le Groupe Banque Populaire reste le leader incontesté sur ce marché : un artisan sur trois est client du Groupe Banque Populaire. Le Groupe a renforcé cette position par la signature avec l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers (APCM) d'un accord cadre pluriannuel. Destiné à favoriser la promotion et le développement de l'Artisanat, cet accord de coopération permet de développer des actions de promotion et de soutien de l'Artisanat, notamment au travers de l'apprentissage avec « l'offre spéciale Apprentis » et de la Création - Reprise d'entreprises artisanales avec le « Carnet de route créateur-repreneur d'entreprise ».

Accompagnement des Apprentis

Afin de soutenir l'apprentissage, véritable vivier des entrepreneurs de demain, le Groupe Banque Populaire propose aux apprentis, une offre spéciale pour les accompagner au mieux dès le début de leur formation jusqu'à leur installation. Ils bénéficient ainsi de solutions avantageuses en matière d'épargne, de financement et de garantie.

Création-Transmission de TPE : 1^{er} distributeur de Prêt à la Création d'Entreprise

Akteur majeur de la Création - Reprise d'Entreprise, le Groupe Banque Populaire est le premier distributeur de Prêts à la Création d'Entreprise (PCE) et enregistre une part de marché de 27 % (Source OSEO).

Pour amplifier son action, le Groupe Banque Populaire s'appuie sur les nombreux partenariats conclus avec les Organismes Consulaires que sont les Chambres de métiers et de l'Artisanat et les Chambres de Commerce et d'Industrie, mais également avec les principaux réseaux d'accompagnement de proximité de la création d'entreprise à l'image de Réseaux Entreprendre, France Initiative, les Boutiques

de Gestion, France Active ou encore l'ADIE dont le Groupe, avec le Crédit Coopératif, est le premier partenaire.

Le Groupe a continué à renforcer ses liens avec l'APCE (Agence Pour la Création d'Entreprises) afin d'accompagner les internautes - créateurs et repreneurs - et faciliter la mise en relation avec un conseiller professionnel.

Premier partenaire bancaire de l'ADIE

En 2007, le Groupe Banque Populaire avec le Crédit Coopératif a ouvert 9,7 millions d'euros de lignes de crédit à l'ADIE, soit 40 % du refinancement total.

Le Groupe Banque Populaire avec le Crédit Coopératif est ainsi le premier partenaire bancaire de l'ADIE.

Stars & Métiers : une ambition au service des artisans dynamiques et innovants

Partenaire historique des artisans, le Groupe Banque Populaire, associé à l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers, se sont associés pour récompenser et faire connaître les talents d'entrepreneurs des artisans. Renommé « Stars & Métiers », ce prix a récompensé neuf chefs d'entreprise d'exception, faisant preuve au quotidien de dynamisme et d'innovation tant technique que commercial et social. Quatre principaux critères ont été mis en avant : l'innovation technologique, la stratégie globale d'innovation, la dynamique en matière de gestion des ressources humaines et enfin la dynamique commerciale.

30 SOCAMA au service de l'Artisanat et des TPE-PME

En 2007, les 30 SOCAMA et les Banques Populaires ont intensifié leur action de financement des investissements d'équipement et de reprise d'entreprise. Avec une nouvelle progression de 9 % de la production de crédits, les SOCAMA ont apporté leur caution à 35 000 entrepreneurs pour plus d'un milliard d'euros garantis.

Professions Libérales

Une part de marché en augmentation

L'année 2007 a été particulièrement marquée par la poursuite des efforts menés auprès des Professions Libérales. Le Groupe confirme son développement sur ce secteur avec une progression annuelle de 2,8 %.

Une visibilité renforcée

Le Groupe a renforcé sa visibilité par la mise en place de campagnes de presse dédiées et une forte présence sur les Salons majeurs de la profession comme le MEDEC ⁽¹³⁾, le Salon de la Rééducation, le Congrès ADF ⁽¹⁴⁾, ou encore la Journée Nationale des ARAPL ⁽¹⁵⁾.

(13) MEDEC - Congrès annuel de la Médecine générale.

(14) ADF - Association Dentaire Française.

(15) ARAPL - Association Agréée de Gestion des Professions Libérales.

Enrichissement de l'offre

Parallèlement à cet important effort de communication, le Groupe Banque a largement enrichi sa gamme de produits afin de proposer une offre complète et différenciée à ses clients allant de l'offre de financement adaptée, à des conditions attractives, aux solutions de défiscalisation s'appuyant sur son contrat d'épargne salariale, unique sur le marché, dédié aux Professions Libérales : l'ES-PL ⁽¹⁶⁾. Une démarche de prospection active est conduite, particulièrement en direction des Professions paramédicales, dont l'évolution du marché laisse entrevoir de belles perspectives de croissance.

Un partenariat mené avec l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Le Groupe capitalise également sur son partenariat avec l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes en développant la double relation professionnelle-privée sur l'ensemble des 65 000 professionnels concernés. Un effort significatif de conquête a été également réalisé auprès d'autres professions comme les Orthophonistes. Le partenariat récemment conclu avec la Fédération Nationale des Étudiants Orthophonistes constitue ainsi un important levier de conquête.

L'offre en monétique Santé s'est par ailleurs enrichie depuis début 2007 de solutions monétiques Santé pour faciliter et sécuriser les encaissements d'honoraires.

L'Agriculture

La confirmation d'un rôle moteur dans le Groupe

Le Groupe Banque Populaire, fortement ancré dans les régions, est un partenaire privilégié des agriculteurs. Au nombre de 52 900 (+ de 15 % des exploitations professionnelles ⁽¹⁷⁾), les clients agriculteurs représentent aujourd'hui 6,5 % du fonds de commerce des Professionnels. L'objectif d'un taux de pénétration de 20 % est désormais à la portée des Banques Populaires.

En 2007, le Groupe Banque Populaire a poursuivi ses efforts de formation de ses chargés de clientèle en formalisant un cursus complet de formation baptisé « Cible Agri ». Dans le domaine des prêts, la signature par le Groupe, de la convention d'habilitation à la délivrance des prêts bonifiés pour la période 2007-2013, marque sa volonté de s'engager dans la durée auprès des agriculteurs.

L'action des Banques Populaires sur le terrain se voit par ailleurs confortée par la présence du Groupe dans les organisations

professionnelles et auprès des pouvoirs publics. Le Prix National de la Dynamique Agricole et de la Pêche, créé par le Groupe il y a quatorze ans, illustre cette stratégie et confirme son engagement auprès des agriculteurs et des pêcheurs. Manifestation réunissant chaque année agriculteurs, responsables des syndicats agricoles, de la FNSEA ⁽¹⁸⁾ et des Chambres d'Agriculture, elle a permis de valoriser la capacité des agriculteurs à entreprendre et à promouvoir leur production. Cinq catégories - installation, savoir-faire technique, valorisation et innovation technique, diversification, pêche et cultures marines - ont permis de récompenser neuf lauréats en 2007, clients des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel pour leur autonomie et leur qualité d'adaptation.

Des partenariats structurants

Champs & Lycées

Organisé par le Groupe Banque Populaire, le ministère de l'Agriculture, Arvalis - Institut du végétal - et Syngenta Agro ⁽¹⁹⁾, ce concours est destiné aux étudiants de l'enseignement agricole. Il a pour objectif de sensibiliser les jeunes aux perspectives d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et rentable. Pour la 5^e édition, ils seront guidés et accompagnés sur les questions économiques par les conseillers Agriculture des Banques Populaires.

Oribase Web Éleveur

Ce partenariat donne au Groupe Banque Populaire l'opportunité de renforcer sa présence auprès des agriculteurs en leur apportant des solutions spécifiques et pratiques adaptées aux différents aspects de leur exploitation ou de leurs projets. En effet, 45 associations, regroupant plus de 25 000 éleveurs, pourront, grâce à un logiciel de gestion accessible sur internet, à la fois satisfaire aux obligations réglementaires (notification, carnet sanitaire), assurer la gestion commerciale du cheptel, mesurer les performances technico-économiques de l'élevage et contacter directement leur conseiller Agriculture.

Agriaffaires, site internet d'annonces de matériel agricole d'occasion. Le Groupe Banque Populaire intervient en tant que banquier conseil des agriculteurs « agrinautes » apportant des solutions de financements sur mesure et des réponses adaptées pour l'achat du matériel.

(16) ES-PL - Épargne Salariale - Professions Libérales.

(17) Source AGRESTE : 349 529 exploitations professionnelles.

(18) FNSEA - Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

(19) Syngenta Agro - Société n°3 mondial sur le marché de la protection des plantes.

5.4 Les Entreprises et Institutionnels

➤ 5.4.1. Acteur de référence sur le marché des Entreprises

Le Groupe Banque Populaire accompagne les entreprises de leur création à leur développement, mais aussi lors de leur transmission ou de leur introduction en Bourse.

Cette démarche d'approche globale reflète une relation de partenariat dans la durée, tant au niveau national qu'international.

En 2007, le Groupe Banque Populaire occupe une position de leader auprès des Entreprises. Ce rang est confirmé par la dernière Enquête TNS SOFRES 2007.

Une organisation commerciale dédiée

Le Groupe Banque Populaire poursuit son développement sur le marché des Entreprises en s'appuyant sur le fort ancrage régional des Banques Populaires et l'expertise de Natixis. Au cœur de ce dispositif, incluant depuis 2003 le Crédit Coopératif et le Crédit Maritime Mutuel, la Banque Fédérale des Banques Populaires qui est en charge des grands choix stratégiques du Groupe et de l'animation du réseau.

L'organisation commerciale du Groupe Banque Populaire reflète parfaitement cette synergie, garante de réactivité et de compréhension des attentes spécifiques des Entreprises. Le Groupe s'appuie ainsi sur les agences Entreprises des Banques Populaires régionales, au nombre de 160.

Dans les Banques Populaires, le chargé d'affaires, véritable pivot de la relation commerciale, mobilise un réseau d'expertises dans des domaines aussi variés que les financements structurés et spécialisés, la gestion des flux et des capitaux, les ingénieries sociales, internationale ou financière. Aux côtés du chargé d'affaires, le conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP) propose aux chefs d'entreprise des solutions adaptées à leurs attentes en matière de gestion des biens, de défiscalisation ou encore de cession-transmission d'entreprise.

Le Crédit Coopératif développe une présence spécifique auprès des entreprises coopératives et groupements d'entreprises. En partenariat avec les groupements et fédérations qui rassemblent ces entreprises et qui sont sociétaires de la banque. Il est ainsi présent auprès des PME-PMI regroupées au sein de coopératives financières, des SCOP (Sociétés coopératives de production) avec deux Sociétés de Caution Mutuelle⁽²⁰⁾, des coopératives de transporteurs, d'artisans, de commerçants...

Au sein du Crédit Coopératif, la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics développe, en partenariat avec les fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics, une spécificité reconnue dans la profession.

Poste clients : une position de leader confirmée

Le poste clients est l'une des valeurs principales du bilan des Entreprises puisqu'il représente en moyenne 40 % de leurs actifs. D'où la nécessité, pour elles, de gérer, financer et protéger leurs relations avec leurs partenaires commerciaux : clients, fournisseurs, sous-traitants...

Fort de l'expertise conjugquée de Natixis Factor et de Coface, le Groupe Banque Populaire dispose de positions de premier plan en France et dans le monde sur les quatre métiers du poste clients :

- l'information d'entreprise permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter ainsi des opportunités commerciales avec des clients solvables (information marketing) ;
- l'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients ;
- la gestion de créances offre aux entreprises un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues ;
- l'affacturage permet aux entreprises de financer leur poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

L'année 2007 a vu naître « Banque Populaire Factorem », la marque commerciale dédiée aux Banques Populaires. Cette nouvelle marque témoigne de la volonté de Natixis Factor de renforcer son écoute et sa proximité auprès du réseau.

Accompagner l'Entreprise aux moments clés de son évolution

L'affacturage est actuellement la 2^e source de financement court terme. Les besoins de trésorerie d'une entreprise varient fortement en fonction des axes de son développement et des différentes phases de son évolution. Le recours à ce type de financement n'a pas le même sens ni la même importance selon que l'entreprise est en voie de création, sur le point de développer son activité ou bien en train d'être transmise.

L'offre affacturage développée par Banque Populaire Factorem s'attache à répondre à l'ensemble de ces situations et ainsi à accompagner l'entreprise aux moments clés de son évolution.

(20) Les Sociétés de Caution Mutuelle (SCM) sont des établissements de crédit spécialisés dans l'obtention de garanties concernant des opérations engagées par leurs membres.

Une proximité renforcée

La campagne poste clients réalisée en 2006 et destinée à accompagner les Banques Populaires dans la commercialisation des offres du poste clients a été prolongée et amplifiée en 2007. La croissance du chiffre d'affaires affacturé a été de 12 % en 2007. Des actions de communication ont permis de sensibiliser les clients à l'occasion de plusieurs « Rencontres du Poste clients » organisées en région : Montpellier, Lille, Toulouse, Rennes... Les chargés d'affaires ont bénéficié de formations et d'animations de terrain, ainsi que de « Journées Experts » chez Natixis Factor.

Par ailleurs, Natixis Factor continue de déployer progressivement sa présence locale en renforçant ses équipes commerciales sur les régions les plus dynamiques.

Une démarche qualité généralisée

Dans un environnement très concurrentiel, le Groupe Banque Populaire axe son développement sur la qualité de ses services. L'organisme BVQI (Bureau Veritas Quality International) ⁽²¹⁾ a confirmé en 2007 la certification de services obtenue en 2005 par Natixis Factor. Celle-ci atteste du respect d'engagements précis et chiffrés auprès de la clientèle sur l'ensemble des prestations d'affacturage, l'un d'entre eux consistant notamment à « financer 100 % des remises de factures dès le lendemain de leur réception ».

En effet, au-delà de la certification Qualité, qui est un des volets de la démarche Qualité, Natixis Factor a décidé de faire de la Qualité un véritable projet d'entreprise. Celle-ci fédère l'entreprise autour d'un objectif phare : le client. Avec un taux de satisfaction globale de plus de 92 % et une progression de 4 points de la part de clients très satisfaits en 2 ans, le 3^e factor français continue à être apprécié pour son professionnalisme, son sens de l'écoute et sa réactivité (source : Artenice). 92 % des clients sont prêts à le recommander à leurs connaissances. L'importance prise par l'outil transactionnel « CREANCEnet » est un point marquant de ce baromètre. 82 % utilisent ce service devenu incontournable et l'apprécient pour l'ensemble de ses fonctionnalités (94 % de satisfaction).

Une forte dynamique à l'international

L'année 2007 a confirmé la forte croissance de l'affacturage export apparue en 2006. Le chiffre d'affaires affacturé par les Banques Populaires est en hausse de 12 % à fin décembre 2007, grâce notamment à l'offre « CREANCEexport ».

Le rythme de développement international de l'affacturage a mobilisé fortement Natixis Factor via le Centre d'Excellence Affacturage, créé conjointement avec Coface Finanz qui accompagne le déploiement de l'activité d'affacturage dans le monde.

En Allemagne, le Groupe Banque Populaire dispose d'un relais de croissance avec VR Factorem, en joint-venture avec VR Leasing (filiale de DZ Bank) qui a vu son PNB croître de 24 % en 2007. Cette année, l'objectif majeur de la filiale a été d'intensifier le développement grâce à une animation accrue des réseaux bancaires.

Gestion d'actifs : une expertise forte et une diversité de compétences

Une activité 2007 soutenue

Issu du rapprochement d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management, et depuis novembre 2006, filiale de Natixis ⁽²²⁾, Natixis Asset Management appartient au pôle de gestion d'actifs de Natixis.

Natixis Asset Management a poursuivi en 2007 son développement commercial sur le marché français : à fin décembre, les actifs gérés s'élevaient à 373,6 milliards d'euros, en progression de 15,7 milliards d'euros depuis le début de l'année (soit + 4,4 %).

L'intensité des efforts commerciaux pendant la phase de fusion entre Ixis Asset Management et Natexis Asset Management, qui s'est traduite par une collecte sur les fonds gérés par la nouvelle entité Natixis Asset Management (+ 14,7 milliards d'euros) sur les 9 premiers mois de l'année, est atténuée par une forte décollecte au cours du dernier trimestre (- 9,0 milliards d'euros) due principalement à des mouvements cycliques de trésorerie, amplifiés par la concurrence des produits de bilan avec des niveaux de spreads très élevés. La collecte annuelle s'établit donc à 5,7 milliards d'euros en 2007.

Par classes d'actifs, on retiendra principalement les évolutions suivantes :

- les évolutions croisées des encours obligataires (+ 28,8 milliards d'euros, soit + 16 %) et des encours actions (- 15,7 milliards d'euros, soit - 24 %) sous l'effet de la réallocation intervenue sur les mandats d'assurance, et des titres d'entreprises clientes, dans le cadre de l'activité d'épargne salariale (+ 0,7 milliards d'euros soit + 9 %),
- la baisse contenue des encours monétaires (- 4,3 milliards d'euros soit - 6 %) malgré la forte décollecte intervenue au troisième trimestre et à fin décembre.

Des produits et une qualité de gestion récompensés

La collecte au 31 décembre 2007 a représenté 200 millions d'euros au titre du réseau Banque Populaire (en intégrant les personnes morales). Ceci est principalement dû à la contraction des encours de trésorerie de la clientèle Personnes morales, elle-même liée au contexte actuel des marchés.

Les succès commerciaux

Natixis Asset Management s'est vu notamment confier un mandat obligataire de 125 millions d'euros par une compagnie d'assurances cliente du Groupe Banque Populaire. De plus, le lancement d'un fonds dédié à une institution du monde judiciaire cliente du Groupe Banque Populaire, a été une véritable réussite.

La qualité des fonds et de la gestion

Une qualité reconnue : plusieurs fonds gérés par Natixis Asset Management et proposés aux clients des Banques Populaires ont été primés.

(21) Depuis septembre 2006, cette filiale indépendante de Bureau Veritas est devenue, Bureau Veritas Certification.

(22) Depuis le 17 novembre 2006, Natixis est la société commune du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne.

« Natixis Euro Opportunités » a reçu le 1^{er} prix des Fund Awards organisés par le *Financial Times* et Standard & Poor's dans la catégorie « Equity Euroland Sector sur 1 an ».

« Fructi Obli Corporate » diversifié a été nommé meilleur fonds dans la catégorie « Obligations Zone Euro sur 3 ans » aux Victoires des Sicav de la *Tribune* en partenariat avec Standard & Poor's.

Le Label Performance 2002-2006 du magazine *Mieux Vivre Votre Argent* a, quant à lui, été décerné en 2007 au fonds « Natixis Euro High Yield » pour les Obligations à haut rendement.

Enfin, les Lipper Fund Awards ont désigné « AAA-Actions Agro-Alimentaire » et « BP Valeurs du Japon couvert » meilleurs fonds, respectivement dans les catégories suivantes : Actions Secteur Consommation et Services non-cycliques sur 5 ans et Actions Japon sur 3 ans.

La qualité de gestion de Natixis Asset Management a donc été largement saluée par la presse spécialisée en 2007. Cette filiale a permis aux Banques Populaires de faire leur grand retour sur le podium des « Corbeilles Mieux Vivre Votre Argent » en obtenant la 3^e place sur 1 an et la 4^e place sur 5 ans dans la catégorie « Banques à grands réseaux ».

Les FCP de la gamme « Odéis » dédiés à la clientèle Privée ont permis de collecter plus de 1,5 milliard d'euros après 3 années de distribution, et les performances d'ores et déjà affichées par ces fonds sont prometteuses.

Enfin, en 2007, on remarque une progression de 25 % du nombre de comptes « Privilège PEA » ouverts dans l'année, comptes dont les performances confirment la pertinence du modèle de gestion et le chiffre de 14 000 ouvertures de comptes pour le nouveau « Fructi Pulse PEA ».

5.4.2. Le Groupe renforce ses positions sur le marché des Institutionnels

Le marché des Institutionnels, au sein du Groupe Banque Populaire, comprend, d'une part les institutionnels au sens strict (sociétés d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et caisses de retraite, établissements sanitaires et sociaux, associations et congrégations) et d'autre part, le Secteur Public Territorial qui regroupe les collectivités locales (communes, départements, régions, intercommunalités) et leurs satellites, le secteur public hospitalier, le logement social, les sociétés d'économie mixte, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de métiers - des segments très hétérogènes dont les acteurs sont fortement imbriqués entre eux.

Le Groupe Banque Populaire s'affirme auprès de ces deux segments de clientèle comme un partenaire privilégié grâce à l'ancrage régional de son réseau, au savoir-faire du Crédit Coopératif, ainsi qu'à l'expertise de ses filiales spécialisées. Il propose aux acteurs nationaux, régionaux et locaux des prestations répondant à leurs nouveaux besoins dans un environnement réglementaire en pleine évolution : décentralisation et ouverture à une bancarisation des services pour le Secteur Public Territorial, accélération des opérations de regroupement dans le secteur de la mutualité.

Partenaire privilégié des Institutionnels

Les exigences du nouveau Code de la Mutualité, qui imposent aux Institutionnels de mettre en place des normes prudentielles et comptables contraignantes, associées au désengagement de plus en plus marqué de la Sécurité Sociale, ont provoqué dans les secteurs des mutuelles santé, des institutions de prévoyance et caisses de retraite, un mouvement de concentration sans précédent. Pour répondre à

l'accélération des opérations de regroupement des acteurs de ce marché (6 000 mutuelles en 2003 ; moins de 700 en 2007) dont la finalité est la recherche de gains de productivité en matière de gestion des liquidités, le Groupe Banque Populaire offre des solutions adaptées aux nouveaux besoins de ce marché, notamment en matière de traitement des flux et de la gestion de trésorerie. En 2007, il a ainsi lancé « ACTIFLOW Encaissements », une nouvelle offre liée à la centralisation de recettes.

Le savoir-faire du Groupe Banque Populaire dans la gestion des flux lui a permis de renforcer son partenariat avec l'OCCE⁽²³⁾ (Office Central de la Coopération à l'École).

Au travers de son expertise en matière de gestion d'actifs, le Groupe a renforcé ses liens avec la CARPA⁽²⁴⁾ de Paris par la mise en place de produits de placement dédiés, destiné à la gestion de ses fonds séquestres.

En matière d'ingénierie sociale, plusieurs institutions de prévoyance et caisses de retraite ont choisi le Plan d'Épargne Entreprise du Groupe Banque Populaire.

Par ailleurs, avec le Crédit Coopératif, le Groupe Banque Populaire dispose de la banque de référence pour les acteurs de l'économie sociale (organismes et services d'intérêt général, entreprises coopératives ou groupées, associations). Il est également très présent dans le secteur médico-social, dans le logement et l'aménagement, et dans les établissements d'insertion par l'économique. Enfin, il propose une gamme complète de services télématiques et de télétransmission dédiés aux gérants de tutelle professionnels et reste leader sur les produits d'épargne solidaire : livret « AGIR », carte « AGIR »...

(23) L'Office Central de la Coopération à l'École est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique d'environ 50 000 coopératives scolaires et foyers coopératifs.

(24) La Caisse Autonome des Règlements Pécuniaires des Avocats (CARPA) est une institution prévue par la réglementation qui garantit la représentation des fonds des clients des avocats.

Des positions renforcées sur le marché du Secteur Public Territorial

La mise en place des nouvelles réformes (décentralisation, modernisation et dématérialisation des moyens de paiement) touchant le Secteur Public Territorial, associée à la substitution des organismes de droit privé aux organismes de droit public, offrent aujourd'hui au Groupe Banque Populaire une opportunité de développer de manière significative sa présence auprès des acteurs locaux.

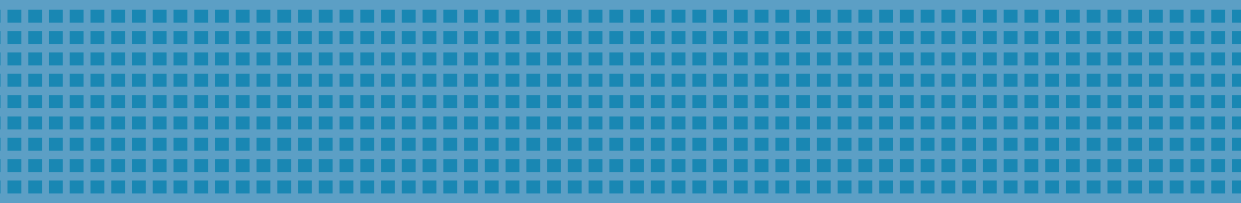
Comptant parmi les principaux banquiers des Entreprises, le Groupe met son expérience et son expertise au profit du Secteur Public Territorial en proposant des outils d'accompagnement, de gestion des flux (cartes affaires « Mission Plus », Carte d'Achat) et d'ingénierie sociale (titre CESU pré-financé, chèque de Table, « CA DO Chèque », chèque « 100% Culture » et chèque « Interservices ») adaptés à leurs besoins et à leurs spécificités locales.

Cette démarche volontariste a porté ses fruits en 2007, avec la signature d'un contrat avec le ministère de l'Économie, des finances et de l'emploi sur l'attribution de cartes affaires « Mission Plus » à des collaborateurs pour le règlement et la gestion de leurs dépenses.

Par ailleurs, la ville de Cannes a choisi de remettre à ses agents salariés des Chèque de Table du Groupe Banque Populaire leur permettant ainsi de régler plus facilement leur repas.

Parce qu'il souhaite être partenaire des projets des collectivités territoriales et les accompagner dans la durée, le Groupe Banque Populaire apporte au Secteur Public Territorial des solutions de financement qui répondent à ses attentes : crédits court terme, crédits relais, financements classiques et spécialisés, produits de gestion de dette, financement de projets d'infrastructures... À titre d'exemple, le Groupe a remporté un appel d'offres concernant le financement du traitement des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand.

Enfin, le Groupe Banque Populaire bénéficie d'une forte légitimité auprès des élus locaux, via les ACEF (Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires). Cette position vient conforter ses ambitions commerciales sur ce marché.



Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne



6.1	ORGANISATION GÉNÉRALE	148
	6.1.1 L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées	148
	6.1.2 L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral	149
	6.1.3 Les instances décisionnelles du Groupe Banque Populaire	150
	6.1.4 Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis	153
6.2	LES PROCÉDURES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES RISQUES	156
	6.2.1 Organisation de la gestion des risques	156
	6.2.2 Le risque de crédit	156
	6.2.3 Les risques de marché	157
	6.2.4 Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité	158
	6.2.5 Les risques opérationnels	159
	6.2.6 Les risques de non-Conformité	161
6.3	LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE	164
	6.3.1 Processus d'établissement des comptes consolidés	164
	6.3.2 Processus de contrôle	165
	6.3.4 Rôle de l'organe délibérant	166
	6.3.5 Perspectives	166

Ce rapport fait partie intégrante du Rapport complet du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne. Il a été présenté au Comité d'Audit et des Risques Groupe du 4 mars et au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires le 5 mars 2008.

6.1 Organisation générale

Le système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire et financière et aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire. La réglementation bancaire et financière prévoit des dispositifs généraux d'organisation, notamment dans le cadre de l'application du règlement CRBF 97-02, ainsi qu'un dispositif de contrôle externe spécifique assuré par la Commission Bancaire et l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les principes régissant le système de contrôle interne ont été définis par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne. L'évolution du règlement sur le contrôle interne, parue le 31 mars 2005, a entraîné une réorganisation du dispositif mis en œuvre dans les établissements du Groupe Banque Populaire. Complétant la charte du système de contrôle interne, cinq chartes ont été élaborées en 2005, couvrant l'ensemble des domaines Risques, Conformité et Audit.

Ces chartes se sont traduites par la mise en place au 1^{er} janvier 2006 d'une nouvelle organisation qui s'articule autour de filières distinctes :

- le contrôle permanent des risques (opérationnels, crédits, financiers) ;

- le contrôle permanent des risques de non-conformité ;
- le contrôle périodique.

Pour tenir compte de la création de Natixis et du contrôle conjoint exercé par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, une réactualisation de ces chartes a été soumise au Comité d'Audit et des Risques Groupe le 4 mars 2008.

Ces chartes sont et seront complétées par des référentiels, de manière à assurer par famille de risques – crédits, financiers, opérationnels et de non-conformité – un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe Banque Populaire.

La mise en place des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle II), coordonnée au niveau du Groupe Banque Populaire, a permis de mettre à jour et compléter les référentiels existants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, la gestion, le suivi des risques et l'organisation du système d'informations de contrôle interne reflètent son organisation décentralisée et s'effectuent à deux niveaux : celui de chaque établissement, sur base consolidée le cas échéant, et celui de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

➤ 6.1.1 L'organisation du contrôle interne à l'échelon des entités consolidées

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a approuvé le 20 novembre 2002 la Charte de gouvernement d'entreprise des Banques Populaires et le Règlement Intérieur Cadre de leurs conseils d'administration.

Cette charte s'impose aux Banques Populaires comme *corpus* de règles de gouvernement d'entreprise et de normes de comportement. Elle détaille les responsabilités du conseil d'administration, du Président, du Directeur général et des Comités Consultatifs qu'elle institue dans les

Banques Populaires : Comité d'Audit (avec possibilité de se dédoubler avec un Comité des Comptes) et Comité des Rémunérations sont obligatoires ; d'autres sont laissés à l'initiative du conseil (par exemple, un Comité du Sociétariat).

Bien avant la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Économiques, les Banques Populaires avaient déjà optimisé l'efficacité de l'action de leurs organes d'administration et de Direction en séparant les fonctions de stratégie et de contrôle de celles de leur mise en œuvre et de la gestion opérationnelle, par la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a actualisé le 6 septembre 2006, la charte du système de contrôle interne du Groupe Banque Populaire approuvée initialement le 21 janvier 2004. Une nouvelle actualisation pour tenir compte de la création de Natixis a été présentée le 4 mars 2008 au Comité d'Audit et des Risques Groupe. Cette charte fixe les grands principes régissant le Système de Contrôle Interne. Dans chaque entité significative du Groupe Banque Populaire, le Système de Contrôle Interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel de l'établissement à l'échelon le plus élevé.

Le Directeur général de l'établissement, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit les responsabilités et moyens de manière optimale pour assurer, conformément aux orientations définies par le conseil d'administration, la couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Les acteurs internes du contrôle

Trois moyens de contrôle sont mis en œuvre :

- premier niveau :
 l'autocontrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation ;
- deuxième niveau :
 le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'établissement ainsi que l'existence, la permanence et

la pertinence des contrôles. Conformément aux chartes des filières de contrôle, il s'organise autour d'entités en charge du Contrôle des Risques (crédits, financiers, opérationnels) et d'une entité en charge de la Conformité, ces entités pouvant être rattachées à un responsable unique des contrôles permanents, ainsi que l'autorise la réglementation. Le contrôle permanent, conjointement avec d'autres acteurs de l'entreprise, couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, la sécurité des systèmes d'information, ainsi que des contrôles imposés par la loi et la réglementation ;

- troisième niveau :
 le contrôle périodique rassemble l'Audit et/ou l'Inspection qui agissent par voie d'enquêtes et de missions. Il a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposé. Un responsable supervise l'ensemble de ces travaux d'audit.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées par l'exécutif. Il rend compte de l'exercice de sa mission au Comité d'Audit et à l'organe délibérant.

Le rôle de l'organe délibérant (conseil d'administration ou conseil de surveillance)

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'analyser, conformément à la réglementation bancaire, sur une base sociale et consolidée, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'inspection. Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer, en tant que de besoin, les actions complémentaires.

Pour la surveillance des comptes, il institue également un Comité des Comptes dont le rôle est décrit plus loin dans la partie relative à l'information financière et comptable. Ces deux comités peuvent être fusionnés.

↗ 6.1.2 L'organisation du contrôle interne à l'échelon fédéral

Organe central en application du code monétaire et financier, la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et du Crédit Maritime Mutuel et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement comme de l'ensemble du réseau en s'appuyant sur une instance de contrôle, le Comité d'Audit et des Risques Groupe. Plus généralement, elle surveille et contrôle l'ensemble des établissements qui composent le Groupe Banque Populaire, et en particulier ses

filiales. L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des entités entrées dans le périmètre de consolidation de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2007 – FONCIA, CFIG – se poursuivra en 2008, plus spécifiquement sur les aspects de contrôle permanent et en fonction de la spécificité des activités et des risques en résultant.

La Banque Fédérale des Banques Populaires est également, conjointement avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, l'organe central de Natixis.

Les acteurs internes du contrôle

Pour accomplir sa mission de surveillance centrale, le Comité d'Audit et des Risques Groupe s'est appuyé en 2007 sur trois Directions de la Banque Fédérale des Banques Populaires : la Direction de l'Inspection générale, la Direction de la Conformité et la Direction des Risques, la création au 1^{er} janvier 2006 de ces deux dernières résultant de la séparation des fonctions de contrôles décidée en application de la réforme du règlement CRBF 97-02. Ces Directions animent les filières de contrôle du Groupe Banque Populaire, dans le cadre des chartes approuvées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

- La Direction Inspection générale Groupe est directement rattachée à la Présidence-Direction générale. Elle assure ses missions effectives de contrôle périodique au travers de deux piliers :
 - un département est dédié à l'animation et à l'accompagnement méthodologique et technique des audits internes des établissements du Groupe Banque Populaire en application de la charte d'audit interne du Groupe Banque Populaire adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005 et réactualisée en 2008. Il vise à faire converger leurs réalisations autour des *best practices* identifiées dans les banques. Son action en 2007 a principalement porté sur l'animation d'un chantier visant, à partir d'un référentiel méthodologique commun à tous les services d'audit du Groupe Banque Populaire, à constituer une bibliothèque de guides d'audit couvrant tous les domaines d'une banque de détail ainsi que l'organisation et le management de deux audits Groupe, le premier sur la maîtrise du risque global de taux et le second sur l'organisation et l'animation des fonctions de contrôle permanent des risques, hors conformité. Un « état des lieux » permettant d'évaluer les systèmes de contrôle interne est réalisé annuellement à destination du Comité d'Audit et des Risques Groupe dans le cadre du rapport 97-02 Groupe ;
 - l'Inspection générale, comprenant deux entités plus particulièrement en charge de l'audit informatique et de l'audit des modèles quantitatifs, procèdent à des audits périodiques des entités du Groupe Banque Populaire, conformément à la charte de l'Inspection générale approuvée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ces missions se déroulent suivant un planning qui concilie le traitement prioritaire des principales zones de risques identifiées notamment par les filières de contrôle permanent, le contrôle récurrent de l'ensemble des composantes du Groupe Banque Populaire selon des périodicités pluriannuelles ainsi que le respect des exigences de validation régulière des outils de notation Bâle II. Les travaux réalisés couvrent l'analyse quantitative et qualitative des risques, ainsi que celle de la qualité des systèmes d'informations et de contrôle interne. Plus globalement, ils s'assurent du bon fonctionnement des entités revues. L'Inspection générale rend compte de ses missions à la Présidence-Direction générale du Groupe Banque Populaire et ses rapports sont communiqués au conseil d'administration. Le suivi de ses recommandations fait l'objet d'un reporting au Comité d'Audit et des Risques Groupe.
- La charte de la Conformité adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2005, et réactualisée en 2008, organise la création d'une filière « Conformité » à l'échelle du Groupe Banque Populaire. Celle-ci se structure autour de la Direction de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattachée à la Direction Juridique et Conformité, dépendant elle-même directement de la Présidence-Direction générale.
- La Direction des Risques, directement rattachée à la Direction générale, n'est pas impliquée dans la décision commerciale. Elle a en charge l'animation de la filière Risques du Groupe Banque Populaire en application de la charte du contrôle permanent des risques définie en 2005, et réactualisée en 2008. À ce titre, elle assure l'harmonisation des règles Groupe au moyen de référentiels et le déploiement de méthodes et d'outils adaptés de contrôle des risques ainsi qu'une mission de surveillance permanente des risques prévus par le CRBF 97-02 : crédits/contrepartie, taux, liquidité, et risques opérationnels du Groupe Banque Populaire. Elle supervise par ailleurs le bon déroulement du processus d'homologation Bâle II pour le Groupe Banque Populaire et gère la base risques du Groupe Banque Populaire et les moteurs nécessaires à la notation de l'ensemble des engagements du Groupe Banque Populaire.
- Depuis le 17 novembre 2006, les contrôles périodique et permanent du Groupe Natixis sont assurés dans le cadre d'un fonctionnement en filières, conjointement par les deux organes centraux actionnaires, Banque Fédérale des Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, selon des modalités décrites ci-après.

6.1.3 Les instances décisionnelles du Groupe Banque Populaire

Le Comité des Risques de Crédit Groupe (CRCG)

Le Comité des Risques de Crédit Groupe supervise de manière opérationnelle les risques de crédit supportés par l'ensemble du Groupe Banque Populaire.

Le Comité des Risques de Crédit Groupe se réunit onze fois par an, avec les missions de :

- noter les principaux risques de contreparties portés par chaque établissement du Groupe Banque Populaire sur base consolidée ou par le Groupe Banque Populaire ;
- noter les engagements portés sur les mandataires sociaux, jouant ainsi un rôle dans la prévention des conflits d'intérêts ;
- examiner les reportings périodiques sur les risques de crédit.

L'examen des dossiers et la validation d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques Groupe (DRG). Pour les risques interbancaires, la Banque Fédérale des Banques Populaires recense les limites que les établissements se sont fixées et les encours par contrepartie. La Direction des Risques du Groupe Banque Populaire surveille le niveau de risques porté sur chaque contrepartie. Les différences d'appréciation au sein du Groupe Banque Populaire sur les niveaux de risques sont portées à la connaissance du Comité des Risques de Crédit Groupe mensuel pour arbitrage. Une présentation des comptes rendus des réunions du Comité Normes et Méthodes Groupe et du Comité Normes et Méthodes Confédéral est réalisée.

Suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées au Comité des Risques Confédéral (CRC) qui réunit des représentants des organes exécutifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Natixis. Le Comité des Risques de Crédit Groupe examine les comptes rendus des réunions du Comité des Risques Confédéral.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe (CNMG)

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe, institué début 2006, se réunit tous les deux mois ou à une fréquence plus importante en fonction des besoins.

Le Comité des Normes et Méthodes Groupe valide les normes en matière de risques (identification, mesure, organisation et outils), ainsi que les méthodes et modèles présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Il garantit le maintien et l'évolution :

- de la cartographie des risques ;
- des normes de contrôle et de reporting ;
- des méthodologies et des normes du Groupe Banque Populaire en matière de Risques Financiers, Risques de Crédit et Risques Opérationnels ainsi que leur mise à jour résultant de changements réglementaires ou prudentiels, de la création de nouveaux produits ou des résultats des différentes campagnes de *backtesting*.

Le Comité de gestion actif-passif (Comité GAP)

Le Comité GAP se réunit semestriellement (trimestriellement à compter de 2008) et a pour missions :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de risque de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reporting) et les améliorations à lui apporter ;
- de formuler des avis au conseil d'administration sur les orientations de la politique de gestion actif-passif ;

- de définir le fonctionnement de la filière GAP.

Il prend appui sur le département GAP de la Banque Fédérale des Banques Populaires, rattaché à la Direction Financière, qui a pour missions :

- de produire des taux de cession internes en collaboration étroite avec le contrôle de gestion, suivant des modèles ALM d'écoulements stricts ;
- d'établir des règles de modélisation ALM de l'ensemble des Banques Populaires régionales ;
- de calculer la provision épargne logement suivant la méthodologie qu'il a définie.

Le Comité de Développement Groupe (CDG)

Le Comité de Développement Groupe, qui se réunit en moyenne tous les deux mois, est l'instance de validation des nouveaux produits et services du Groupe Banque Populaire. Des réunions exceptionnelles peuvent être organisées chaque fois qu'un projet l'exige. Le Comité de Développement Groupe valide les projets initiés par une des instances du Groupe pour le compte de plusieurs établissements du Groupe.

Dans le cas de projets initiés et conduits par un établissement du Groupe pour son seul compte, le Comité de Développement Groupe n'a pas compétence à intervenir et la responsabilité de validation incombe au « Comité Nouveaux produits » de l'établissement concerné.

Le champ d'action du Comité de Développement Groupe porte sur :

- les produits nouveaux ;
- les modifications significatives envisagées sur un produit existant ;
- les modifications substantielles de processus relatifs à un produit existant ;
- les nouveaux modes de commercialisation d'un produit existant ;
- les nouvelles cibles de clientèle ;
- les nouvelles activités.

La procédure de saisine du Comité de Développement Groupe se déroule en trois étapes :

- analyse du dossier par la Direction du Développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- transmission aux Directions des Risques et de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- émission d'un avis par ces deux Directions avant de soumettre la demande au Comité de Développement Groupe.

Lorsqu'un projet présente un caractère exceptionnel, le Comité de Développement Groupe peut demander une présentation au conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans le cadre de ce comité, la Direction des Risques Groupe et la Direction de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires peuvent opposer un veto à l'utilisation de certains produits ou au développement de certaines activités.

Les instances conjointes de surveillance des risques de Natixis

Quatre comités assurent la surveillance conjointe des risques de Natixis par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le rôle et les compétences sont décrits dans la sous-partie ci-après « Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis » :

- le Comité des Risques Confédéral auquel, suite à la création de Natixis, les compétences du Comité des Risques de Crédit Groupe relatives à Natixis ont été transférées ;
- le Comité Normes et Méthodes Confédéral, auquel ont été transférées certaines compétences du Comité des Normes et Méthodes Groupe, pour les normes communes à Natixis et à ses deux groupes actionnaires (organisation générale de la filière Risques, méthodes d'évaluation des risques de toute nature, reportings dans le cadre de la surveillance consolidée et contrôle permanent en matière de risques) ;
- le Comité des Systèmes d'Information Confédéral, qui traite des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux actionnaires et nécessaires à l'exercice de la surveillance consolidée ;
- le Comité Confédéral de la Conformité, qui a pour rôle d'assurer la cohérence du dispositif de Conformité entre Natixis et les deux groupes actionnaires.

Le rôle du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires veille à la maîtrise des principaux risques encourus par le Groupe Banque Populaire sur base consolidée et s'assure de la qualité et de la fiabilité du système de contrôle interne.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que le Comité d'Audit et des Risques Groupe qui le relaient dans cette tâche, ont continué à porter une attention soutenue en 2007 au dispositif de contrôle interne mis en œuvre au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire afin de maîtriser l'ensemble des risques liés aux activités exercées, quelles qu'en soient les sources.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'appuie également sur le Comité des Comptes pour la surveillance des comptes du Groupe Banque Populaire selon des modalités décrites ci-après dans la partie relative à l'information financière et comptable.

Les délibérations du conseil ayant traité des questions relatives au contrôle

Durant l'année 2007, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été amené à statuer à plusieurs reprises, en complément des travaux du Comité d'Audit et des Risques Groupe, sur des questions relatives au contrôle interne :

- en janvier : examen du CARG de décembre 2006 et notamment :
 - examen des principes d'organisation et de gestion du bilan de la Banque Fédérale des Banques Populaires et des amendements

à apporter à ses limites plafonds en application du référentiel de gestion actif-passif du Groupe Banque Populaire,

- approbation des recommandations émises par la mission d'audit Groupe sur les plans de continuité des activités (PCA),
- adaptation des règles pour être membre du conseil d'administration d'une Banque Populaire en conformité avec le dispositif de notation Bâle II,
- approbation des nouvelles règles de fonctionnement des Comités confédéraux et des Comités des Risques de Crédit Groupe (CRCG) et Normes et méthodes Groupe (CNMG) dans le cadre de la constitution de Natixis ;
- en mars :
 - analyse de l'application de l'indice tarifaire Groupe,
 - approbation du rapport du Président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2006 ;
- en mai : examen du CARG de mars 2007 et notamment :
 - examen du dispositif de mise en conformité des contrats d'externalisation passés par les établissements du Groupe Banque Populaire,
 - approbation du dispositif de remontée des informations sur les déclarations de soupçon effectuées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment,
 - demande de contrôles à réaliser sur les conditions de réalisation de l'OPO Natixis ;
- en août, examen du CARG de mai 2007 et notamment :
 - examen des rapports annuels sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire en 2006,
 - approbation du plan d'actions 2007 relatif au système de contrôle interne ;
- en octobre :
 - examen de la lettre de suite de la Commission Bancaire sur l'homologation Bâle II et validation de l'engagement du Groupe Banque Populaire à réaliser les corrections demandées dans le calendrier convenu ;
- en novembre :
 - analyse de la situation de CIFG et des décisions à prendre sur son devenir ;
- en décembre, examen du CARG d'octobre 2007 et notamment :
 - approbation de la charte Groupe de sécurité des systèmes d'information,
 - validation du dispositif de mise en conformité des établissements du Groupe à la directive MIF,
 - confirmation de l'engagement donné à la Commission Bancaire sur le dispositif d'homologation Bâle II concernant les portefeuilles de grandes contreparties,
 - approbation des décisions relatives à CIFG.

Les sujets traités dans les réunions plénières du Comité d'Audit et des Risques Groupe

Au cours de l'année 2007, le CARG s'est réuni à six reprises :

- quatre fois au titre du Groupe Banque Populaire :

- en mars, pour approuver le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne du Groupe Banque Populaire au titre de 2006, se faire présenter la convention d'affiliation de Natixis à la Banque Fédérale, procéder à l'examen des risques de bilan du Groupe Banque Populaire et du plan d'action 2007 consacré au déploiement du nouvel outil QRM, se faire présenter l'organisation de la nouvelle Direction des risques des Natixis et procéder à l'examen des principaux risques de crédit du Groupe, définir une démarche Groupe de mise en conformité des contrats d'externalisation, de centralisation des informations liées aux déclarations Tracfin et de contrôles des opérations des initiés,
- en mai, pour examiner le rapport annuel sur le contrôle interne Groupe, analyser les conclusions de la mission d'audit Groupe sur la gestion de bilan, procéder à un point d'étape sur le processus d'homologation Bâle II, examiner les résultats du contrôle de l'OPO Natixis et analyser le projet de mise en conformité du Groupe à la directive MIF,
- en octobre, pour analyser le projet de charte Groupe de sécurité des systèmes d'information, pour examiner l'état d'avancement du chantier d'adaptation du Groupe à la Directive MIF et les conclusions du rapport d'audit transversal sur le processus d'homologation au ratio de solvabilité Bâle II – CAD III, analyser les demandes de la Commission Bancaire formulées dans le cadre de la MoU de Natixis sur la notation des grandes contreparties, approuver la démarche adoptée en matière de surveillance des risques de crédit et de marché et entériner le renforcement du dispositif de surveillance du risque de liquidité à la lumière de la crise du « *subprime* »,
- en décembre, pour examiner les projets de charte Groupe sur la sécurité-sûreté des personnes et des biens et sur la politique d'exercice des tests liés aux Plans de Continuité des Activités, analyser le rapport annuel sur les risques de crédit du Groupe Banque Populaire, faire un point d'étape sur les travaux de la filière Audit et proposer le planning des missions d'audit Groupe pour 2008, se faire présenter les objectifs et les principes méthodologiques retenus dans le cadre de la démarche d'allocation économique de fonds propres et procéder à l'examen des relations opérationnelles et financières entre Natixis et les Banques Populaires ;
- deux fois au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires :
 - en mai, pour examiner le rapport annuel sur le contrôle interne de la Banque Fédérale des Banques Populaires, la cartographie de ses risques et le dispositif mis en œuvre en matière de Plan de Continuité des Activités et de sécurité des systèmes d'information,
 - en décembre, pour analyser les risques de crédit sur base consolidée de la Banque Fédérale des Banques Populaires et ses risques financiers sur base sociale, et pour procéder à une analyse du dispositif de suivi de CIFG jusqu'à sa prise de contrôle.

➤ 6.1.4 Dispositif de contrôle interne du Groupe Banque Populaire relatif à Natixis

Natixis est soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, qui doivent chacune veiller au respect des exigences de surveillance des risques par leurs groupes respectifs sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution du Groupe Natixis. De même, les fonctions Risques, Conformité et Audit sont intégrées aux filières correspondantes de chacun des deux groupes actionnaires.

Le contrôle permanent des risques (hors Conformité)

La surveillance permanente des risques de Natixis se fonde sur trois niveaux :

- la Direction des Risques de Natixis ;
- la Direction des Risques Groupe (DRG) ;
- les Comités Confédéraux présidés par les dirigeants des deux organes centraux actionnaires.
- Le Directeur des Risques de Natixis est fonctionnellement rattaché aux Directeurs des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ce lien

se matérialise par l'approbation de la nomination et du retrait de fonction du Directeur des Risques de Natixis par les deux Directeurs des Risques précités, et par l'obligation de reporting.

Les Directeurs des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont informés des nominations et retraits de fonction des responsables des Risques des filiales ou métiers. Ils approuvent la charte des risques de Natixis. Ils sont par ailleurs invités permanents du Comité des Risques Groupe Natixis.

La Direction des Risques de Natixis joue un rôle essentiel dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle participe à l'élaboration de la politique des risques, sur base consolidée, instruit le dispositif des plafonds de risques, contribue au calcul de l'allocation économique des fonds propres, et s'assure de la conformité de la gestion des portefeuilles avec ce dispositif de limites et d'allocation,
- elle définit et met en œuvre les normes et méthodes permettant, sur base consolidée, la mesure des risques, l'établissement de la cartographie des risques, l'approbation de la prise de risques, le contrôle et le reporting des risques, ainsi que la conformité aux textes réglementaires relatifs aux risques, et en cohérence avec les principes et règles édictées par les deux organes centraux,

- elle assure l'analyse contradictoire lors de la prise de risques et en particulier à l'occasion du lancement de nouveaux produits ou de nouvelles activités avec droit de blocage ou d'appel,
- elle assure la surveillance permanente - notamment la détection des dépassements de limites et leur résolution - la centralisation et le reporting des risques sur base consolidée tant interne qu'externe,
- elle assure la surveillance de second niveau de certains processus d'établissement des résultats de l'entreprise (méthodes de valorisation, de réfections, de provisionnement, de détermination des niveaux de marché),
- elle assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des systèmes d'information risques dédiés, nécessaires à la mesure, au contrôle, au reporting et à la maîtrise des risques.
- La Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires dispose des informations lui permettant de surveiller l'évolution des risques des activités de Natixis. Elle reçoit des informations et des reportings définis par le Plan de Convergence et le Comité Normes et Méthodes Confédéral relatives, notamment, au système de notation, à la cartographie des risques et à la gestion de bilan, au travers des outils communs mis en place par le Groupe Banque Populaire.
- La coordination de la gestion des risques est assurée par trois comités permanents définis ci-dessous. Des comités *ad hoc* sont créés en tant que de besoin.
 - Un Comité Normes et Méthodes confédéral, co-présidé par les Directeurs des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, avec la participation de la Direction des Risques de Natixis, a pour tâche principale l'élaboration – ou la validation en cas de délégation – de normes communes. Ces normes sont en particulier relatives à l'organisation générale de la filière risques, aux méthodes d'évaluation des risques et au reporting dans le cadre de la surveillance sur une base consolidée. Les décisions au sein du comité sont prises avec l'accord des deux groupes actionnaires. Ce comité s'est réuni à sept reprises en 2007.
 - Un Comité des Systèmes d'Information Risques confédéral, coprésidé par les deux Directeurs des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation de la Direction des Risques de Natixis et des Directeurs informatiques concernés, a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et à Natixis et nécessaires à l'exercice d'une surveillance sur une base consolidée. Les décisions au sein du comité sont prises avec l'accord des deux groupes actionnaires. Ce comité a également tenu sept réunions en 2007.
 - Un Comité des Risques confédéral, institué par délégation du directoire de la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, co-présidé par un membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de la Direction générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires et composé de quatre membres (deux désignés par la Caisse nationale des Caisses d'Épargne et deux par la Banque Fédérale des Banques Populaires) :
 - approuve les plafonds globaux de risques proposés par Natixis par différentes natures de risques conformément à l'article 33

du règlement 97-02 du comité de la réglementation bancaire et s'assure de leur respect,

- décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques fixé en accord avec les deux groupes actionnaires, qui nécessitent la garantie des groupes actionnaires ou la syndication au sein de leurs réseaux pour la partie excédant le plafond,
- examine dans le cadre d'une revue annuelle, les stratégies de risques, les limites et notations relatives aux grands risques individuels de contrepartie,
- examine périodiquement les principales zones de risques de Natixis et peut dans ce cadre évoquer pour examen les dossiers sensibles qu'ils soient communs ou pas à l'un ou l'autre des deux groupes actionnaires ou opérations de nature exceptionnelle,
- arbitre tout sujet d'intérêt commun touchant à la maîtrise et surveillance des risques sur base consolidée, et à l'exercice des délégations des missions risques.

Ce comité s'est réuni à cinq reprises en 2007.

Les Directions des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne assurent la préparation des travaux en coordination avec la Direction des Risques de Natixis.

Le contrôle permanent de la conformité

La fonction conformité de Natixis est intégrée aux filières conformité des deux groupes actionnaires chargées de veiller à la cohérence d'ensemble du dispositif. Les deux responsables Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne disposent d'une autorité fonctionnelle sur le responsable conformité de Natixis. Ce lien s'exprime notamment :

- par l'approbation préalable de la nomination et du retrait de fonction du responsable de la conformité de Natixis par les deux responsables de la conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ces derniers sont également informés des nominations et retraits de fonction des responsables de la conformité des filiales ou métiers ;
- par la transmission de documents identiques, dans le cadre d'un reporting commun, aux deux groupes actionnaires, qui en définissent les normes et seuils de remontée ;
- par l'approbation de la charte conformité de Natixis.

Afin d'assurer la cohérence du dispositif de Conformité entre Natixis et les deux groupes actionnaires, un Comité Confédéral de la Conformité, présidé par les deux responsables de la conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation du responsable de la conformité de Natixis, est institué. Les responsables Conformité des principales filiales de Natixis sont également conviés à ce comité, systématiquement ou en tant que de besoin. Ce comité est en charge notamment de l'élaboration ou la validation - en cas de délégation à Natixis ou à l'un ou l'autre des deux organes centraux - de normes communes, relatives en particulier :

- à l'organisation générale de la filière Conformité, notamment la charte de la filière Conformité de Natixis ;
- aux méthodes et procédures-cadres internes à Natixis destinées à la prévention des risques de non-conformité au sens du règlement 97-02 révisé ;

- au reporting dans le cadre de la surveillance sur base consolidée. À ce titre, le comité détermine la liste, le contenu, les modalités, la périodicité et délais de transmission des reportings qui sont fonction de la nature des risques pris.

Ce comité a tenu quatre réunions en 2007.

Le comité fixe également les modalités de la coordination en vue de l'émission de l'avis conjoint de conformité préalable au lancement des nouveaux produits de Natixis ayant vocation à être diffusés dans les deux réseaux des groupes actionnaires. Les produits proposés par Natixis pour commercialisation dans les deux réseaux des groupes actionnaires, sont soumis pour agrément aux Comités Nouveaux Produits des deux groupes actionnaires, après un avis coordonné des deux responsables de la Conformité de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Le contrôle permanent du respect des règles est assuré directement par Natixis sur son périmètre sous la surveillance ultime des Inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne qui en évaluent régulièrement la complétude et le bon fonctionnement.

L'Inspection générale

La fonction Inspection de Natixis est intégrée aux filières Inspection des deux groupes actionnaires. Les règles régissant le pilotage conjoint de cette ligne métier, définies dans une charte, sont notamment les suivantes :

- la nomination et le retrait de fonction de l'Inspecteur général de Natixis sont soumis à l'accord préalable des Inspecteurs généraux de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse

Nationale des Caisses d'Épargne ; ceux-ci sont également informés des nominations et retraits de fonction des responsables des services d'audit des filiales ;

- la charte d'audit du Groupe Natixis est approuvée par les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne définissent, en liaison avec l'Inspection générale de Natixis, des normes, des méthodes et des outils sur des sujets d'intérêt commun et effectuent un contrôle régulier du respect de ces normes par l'Inspection du Groupe Natixis ;
- les programmes pluriannuels et annuels de l'Inspection du Groupe Natixis sur base consolidée sont arrêtés en accord avec les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, conjointement avec le Président du Directoire de Natixis ;
- les Inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont préséance pour la réalisation des inspections qu'elles jugent utile de conduire elles-mêmes conformément aux responsabilités qui leur sont dévolues ;
- l'Inspection générale de Natixis assure un reporting régulier aux inspections de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne portant notamment sur la communication des rapports d'audit réalisés.

Ce pilotage conjoint est assuré au sein d'un comité de coordination mensuel animé par les Inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation systématique de l'Inspection générale de Natixis. Ce comité s'est réuni à 9 reprises en 2007.

6.2 Les procédures de suivi et de contrôle des risques

6.2.1 Organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire, appréciées sur une base consolidée et sous-consolidée, exposent celui-ci à cinq grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;
- les risques opérationnels, au sens strict ; et
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement doit se doter d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans le corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire (référentiel des risques de crédit mis à jour en février 2008, référentiel des risques de taux et de liquidité et référentiel des risques opérationnels mis à jour en juillet 2007).

6.2.2 Le risque de crédit

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière Risques de crédit au sein du Groupe Banque Populaire et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une charte.

La filière Risques de crédit est organisée dans les banques conformément aux dispositions contenues dans cette charte et le référentiel du risque de crédit du Groupe Banque Populaire.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe et du Comité des Risques de Crédit Groupe, et par le Régulateur.

Cette politique de risques vise à définir :

- la stratégie de développement commercial et les objectifs poursuivis, notamment sur la nature, la qualité et les volumes des risques pris ;
- les règles d'organisation et de contrôle de la filière Risques ;
- les limites internes de prises de risques qui sont plus contraignantes que les limites réglementaires.

Décisions et délégations

La décision d'engagement s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés et s'appuie sur l'évaluation du coût de la prise

de risque et son opportunité pour la banque et sur des niveaux de délégation clairs, fonction des cotations et des volumes d'engagement, respectant le principe de la double signature ou de la délégation, conformément à l'article 21 du CRBF 97-02. Le cas échéant, le décideur s'appuie sur des expertises externes (juridique, financière, internationale, etc.), notamment auprès des entités spécialisées du Groupe Banque Populaire.

Le métier de la filière Risques de crédit et ses missions

La filière Risques de Crédit est une des filières de contrôle permanent. Elle a pour objectif d'assurer la maîtrise des risques de crédit. Par son action et organisation, la filière Risques de Crédit contribue au développement et à la rentabilité de l'établissement en s'assurant que le dispositif de maîtrise des risques de crédit est fiable et efficace. Elle développe une démarche active d'identification et de maîtrise des risques auxquels l'établissement est exposé dans le cadre de ses activités. Elle oriente ses actions autour de trois missions essentielles :

- une mission de prévention des risques de crédit ;
- une mission de contribution à la politique de crédit ;
- une mission de surveillance permanente des risques de crédit.

Son responsable rend compte de son action aux organes exécutif et délibérant ainsi qu'aux instances *ad hoc*.

Mesure et suivi des risques de crédit - Surveillance des engagements

Le suivi de l'ensemble des fonds de commerce est basé sur des critères de risques et des natures de clientèle.

Un système de détection préventive du risque, adapté aux spécificités de chaque segment de clientèle, permet de traiter le client avant le premier incident, en plus de la surveillance assurée par plusieurs entités indépendantes et non redondantes dans leurs interventions.

Le pilotage des risques vise à donner aux organes exécutifs et délibérants de chaque établissement et du Groupe Banque Populaire une vision quantitative et qualitative des risques, tant en matière de stocks que de flux d'opérations. Il porte, entre autres choses, sur l'examen régulier des dossiers sensibles et plus particulièrement sur les niveaux de risques et de provisionnement.

Le système d'information permet l'élaboration de tableaux de bord de suivi des risques individuels et globaux des portefeuilles, reflétant les niveaux d'activités ainsi que les évolutions qualitatives et quantitatives des risques.

La Direction des Risques du Groupe (DRG) dispose d'un système d'information permettant le recensement de l'ensemble des risques du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la réglementation Bâle II – CAD III.

Gestion des clients douteux/douteux compromis

Des organisations dans les banques permettent d'assurer un suivi spécifique de ces dossiers afin notamment de perpétuer la politique prudente du Groupe Banque Populaire en matière de provisionnement. Des comités se réunissent régulièrement dans les banques afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Conformément au référentiel IFRS, un provisionnement collectif complète les provisions individuelles pour les secteurs, les pays ou les segments de clientèle sur lesquels des indices objectifs de dépréciation ont été observés à la clôture.

Centralisation des risques sur une même contrepartie ou un même groupe

Les banques disposent des informations relatives aux engagements les plus significatifs sur la base risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires ainsi que sur les moteurs de notation.

↗ 6.2.3 Les risques de marché

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire, appréciés sur base consolidée, sont principalement concentrés chez Natixis, établissement soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et

Cotation des clients

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets qui visent à répondre aux exigences prudentielles (Bâle II, CAD III). Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle. Natixis utilise les mêmes outils de notation.

- Pour les crédits aux entreprises, le dispositif est fondé sur des évaluations quantitatives et qualitatives de la solvabilité de la contrepartie et s'appuie sur l'expertise des acteurs, commerciaux et représentants des risques, étant entendu que ceux-ci ont le dernier mot.
- Pour les professionnels et les particuliers, les systèmes font appel aux techniques statistiques et prennent en compte deux paramètres essentiels : la note de la contrepartie et le taux de perte de la transaction.
- Pour les contreparties financières, les banques s'appuient sur la Banque Fédérale des Banques Populaires qui sélectionne les contreparties autorisées en fonction des notes des agences de notation.

Division des risques

La division des Risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué et a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

Perspectives

L'année 2008 verra la poursuite du déploiement de l'outil Fermat GEM destiné au renforcement de la surveillance des risques de contrepartie. L'intégration des encours et limites de Natixis dans cet outil centralisé est opérationnelle depuis janvier 2008.

L'intégration des encours et limites des autres établissements est prévue courant 2008.

la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le système de suivi est détaillé ci-après. Également présents à la BRED Banque Populaire à un degré moindre, ils sont marginaux au sein du Crédit Coopératif et des banques régionales.

L'encadrement des risques de marché du Groupe repose sur des limites définies en VaR (Value At Risk) pour Natixis et la BRED Banque Populaire, avec des scénarios de stress et un reporting régulier effectué aux Directions des Risques et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

En ce qui concerne CFG, ex-filiale de Natixis, dont le capital a été repris par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne le 20 décembre 2007, le suivi spécifique est en phase d'organisation, en coordination avec les deux actionnaires.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par le pôle Marchés de la Banque de Financement et d'Investissement.

À sa création, le 17 novembre 2006, Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk de l'ex IXIS CIB, fondé sur une mesure en VaR et validé par la Commission bancaire. La Commission bancaire a autorisé Natixis à utiliser le modèle interne Scénarisk pour mesurer l'exigence de fonds propres relative aux risques de marché sur l'ensemble du Groupe Natixis pour le calcul du 30 juin 2007.

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de front office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente au quotidien, dans le cadre de limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle permanent de second niveau est exercé par la Direction des Risques de Natixis. Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est doté à sa création d'un Comité des Risques de Marché qui est l'organe spécialisé du Groupe

veillant à déterminer sa politique des Risques de Marché et à en vérifier la bonne application. Il est mensuel et se tient sous la présidence du Directeur général ou son délégué.

Le dispositif de maîtrise des risques de marché se décline dans un cadre délégataire. Ces délégations sont matérialisées par des jeux de limites encadrant les différents facteurs de risques de marché susceptibles d'être portés par Natixis. Ces limites sont octroyées et revues autant que nécessaire, et au moins une fois par an, par le Comité des Risques de Marché, ou par délégation octroyée par le Comité des Risques de Marché.

Toute demande de limite doit faire l'objet d'une instruction préalable par la Direction des Risques.

La Direction des Risques de Natixis est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus qui doit garantir la fiabilité des calculs effectués et l'exhaustivité de la prise en compte des risques auxquels Natixis est exposé. Les mesures quotidiennes et les limites de risques font conjointement appel aux concepts de VaR, de stress tests et à des indicateurs opérationnels. Un reporting global des risques est diffusé aux membres du directoire, aux responsables de métiers front office ainsi qu'aux Directions des Risques des organes Centraux.

La Direction des Risques de Natixis vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Une procédure organise le suivi des éventuels dépassements.

Perspectives

La revue du calibrage des stress scenarii de marché de Natixis est prévue en 2008. Par ailleurs, outre les reportings propres à chaque entité, un reporting périodique des risques de marché consolidé sera également mis en place.

➤ 6.2.4 Le risque global de taux d'intérêt et le risque global de liquidité

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt et est analysé comme un risque de marge.

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs.

Une politique propre à chaque banque dans le respect des règles du Groupe Banque Populaire

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques financiers et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par la charte des Risques Financiers (conseil d'administration de

la Banque Fédérale des Banques Populaires du 7 septembre 2005, actualisée en 2008).

La gestion du risque de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel mis à jour en juillet 2007. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir, puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

Risques de taux : les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « statique » (bilan comptable écoulé).

- Pour le bilan dynamique, les indicateurs en sensibilité de la marge d'intérêts sont définis à partir de 18 scénarii par rapport à un scénario central, déterminé par les économistes de Natixis. Il y a 4 familles de scénarii :
 - scénarii limites : les scénarii de hausse et de baisse de la courbe de taux d'intérêt de +1 % ou -1 % sur lesquels ont été positionnées des limites pour les années 1 et 2,
 - scénarii de gestion, calculés sur 4 ans,
 - scénarii de stress, calculés sur 4 ans,
 - scénarii inflation, calculés sur 4 ans ;
- Pour le bilan statique, les indicateurs de gap statiques sont calculés sur 20 ans, et des limites sont positionnées sur les années supérieures à 3 ans.

Risques de liquidité : les indicateurs et les limites suivants ont été mis en place :

- en bilan statique : ratio d'observation,
- en bilan dynamique : impasse rapporté à l'actif.

Une limite sur un scénario de crise de liquidité a par ailleurs été positionnée depuis juillet 2007.

Compte tenu de la nature de ses activités, un dispositif spécifique s'est appliqué à Natixis.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, en s'appuyant sur les Directions des Risques et les Directions Financières du Groupe

Banque Populaire, a rénové en décembre 2006, puis en juillet 2007, pour une entrée en vigueur en 2007, le référentiel existant des risques de taux et de liquidité comprenant, outre des règles de saine gestion, des normes de mesure (méthodologie, scénarii) et de contrôle des risques (limites) et a fait le choix d'un nouvel outil de mesure et de surveillance de ces risques qui a été déployé à partir de l'arrêté trimestriel du 30 septembre 2007.

Ce système d'informations assure le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes. Il permet au Comité GAP Groupe et au Comité d'Audit et des Risques Groupe d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle.

Perspectives

L'outil QRM, (Quantitative Risk Management), déployé dans le Groupe Banque Populaire en 2007, servira d'outil de référence en 2008 en matière de suivi des risques de taux et de liquidité. De nouveaux indicateurs sont planifiés dans l'outil afin d'améliorer l'analyse des risques globaux de taux d'intérêt et de liquidité : la mise en place du calcul de la durée et de la VAN (Valeur Actuelle Nette), une modélisation plus fine des taux de remboursements anticipés/remboursements négociés et des taux de point mort (*break-even*) sont prévus.

Par ailleurs, compte tenu du contexte observé sur les marchés depuis l'été 2007 en matière de liquidité bancaire, le dispositif de surveillance du risque de liquidité du groupe banque Populaire sera renforcé sur la base de travaux en cours, en liaison avec Natixis.

➤ 6.2.5 Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire repose sur un ensemble méthodologique approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en novembre 2005 et mis à jour chaque année par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce référentiel comprend l'organisation et les principes de gestion des risques opérationnels, la méthodologie de cartographie des risques, les méthodes de collecte et de suivi des pertes et incidents. Mis en œuvre au niveau de chaque établissement du Groupe, ce référentiel est complété par un dispositif de remontées d'information permettant à la Banque Fédérale d'exercer le suivi des risques sur base consolidée.

Natixis a mis en œuvre son propre dispositif de gestion des risques opérationnels, appuyé sur un référentiel adapté à ses activités, et rapporte à la Banque Fédérale des Banques Populaires sur le niveau de risque encouru. Les données remontées à la Banque Fédérale dans ce cadre comprennent un reporting trimestriel et une remontée au fil de l'eau des incidents importants.

Organisation de la gestion des risques opérationnels

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été menée par le Groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques opérationnels au sein du Groupe Banque Populaire, les missions de chaque acteur de la gestion des risques opérationnels et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régies par une charte. Déclinée au niveau de chaque établissement et animée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, cette filière s'appuie sur des échanges d'informations qui comprennent la remontée vers la Banque Fédérale d'un reportage périodique des pertes et des cartographies, un

mécanisme d'alerte sur incident grave de risque opérationnel, la tenue annuelle de réunions bilatérales entre chaque Banque Populaire et la Banque Fédérale, ainsi qu'une réunion semestrielle plénière de la filière.

Cartographie des risques et suivi des incidents

Mise en place de septembre 2004 à décembre 2006 dans l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire, la cartographie des risques opérationnels repose sur une approche par processus et sur une méthodologie d'identification et d'évaluation du niveau des risques. L'analyse de l'activité de chaque établissement permet l'identification de tous les processus et leur rattachement à un référentiel commun. L'examen de chacun des processus conduit ensuite à l'identification et à l'évaluation de chaque risque opérationnel, à la hiérarchisation en fonction de la politique de gestion des risques et à l'établissement des plans d'actions visant à la suppression ou à l'atténuation des risques.

L'évaluation du niveau de risque est réalisée « à dire d'expert » par les spécialistes de chaque métier, en respectant des échelles communes de quantification. Sont notamment évalués pour chaque risque sa probabilité de survenance, son impact financier, ses conséquences non financières, l'impact du cas le plus défavorable, le niveau d'efficacité du dispositif de maîtrise des risques ainsi que les causes et les conséquences de la survenance de chaque événement.

La collecte et le suivi systématique des pertes avérées complètent ce dispositif et permettent d'affiner les évaluations « à dire d'expert » de la cartographie. La collecte est effective sur l'ensemble du Groupe Banque Populaire depuis le 1^{er} janvier 2005 et a permis de constituer un historique utilisable pour un passage ultérieur en méthode avancée (AMA). Les pertes sont collectées systématiquement (aucun seuil de collecte n'est défini). Les multiples événements de faibles montants à traiter de façon statistique peuvent faire l'objet d'une agrégation sur une période en général mensuelle ; cela concerne principalement les événements récurrents des moyens de paiement en banque de détail (fraude monétique, espèces, chèques). Les pertes du Groupe Banque Populaire liées à des risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données centralisée et font l'objet d'un rapport trimestriel.

Perspectives

En 2007, le Groupe Banque Populaire a acquis un progiciel de gestion des risques opérationnels et a lancé le chantier de sa mise en œuvre dans l'ensemble des établissements du Groupe. Cet outil vise à remplacer les outils actuels et à enrichir les fonctionnalités de suivi des risques, des incidents et des plans d'actions mises à la disposition des gestionnaires de risques. Le chantier de mise en œuvre a débuté en septembre 2007 au travers d'une phase de paramétrage pour adaptation aux méthodes de cartographie et de collecte des pertes adoptées par le Groupe. Le déploiement dans les Banques Populaires est planifié pour 2008.

Plan de Continuité des Activités (PCA)

De façon à répondre de manière homogène aux obligations réglementaires en matière de cohérence et d'efficacité de nos Plans de Continuité des Activités d'une part, et d'organiser la mutualisation des exercices dans un souci d'économie globale pour les activités

essentielles communes à plusieurs établissements, les systèmes d'information infogérés par i-BP et les prestations essentielles (prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles ou importantes) externalisées régies par un contrat Groupe, d'autre part, le Groupe Banque Populaire a élaboré une charte de politique d'exercices de PCA. Dix principes directeurs ont été retenus et constituent un cadre de référence Groupe de réalisation et de suivi des exercices PCA. La charte a été validée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Compte tenu de l'évolution de ses missions et de ses effectifs, la Banque Fédérale des Banques Populaires a procédé à une lourde refonte de son PCA. Elle en a testé le caractère opérationnel dans le cadre des scénarii d'indisponibilité durable des locaux et des systèmes d'information.

La Banque Fédérale des Banques Populaires continue à suivre les travaux engagés par la Banque de France pour assurer la résilience de la Place et a participé aux tests de mobilisation de la cellule de crise de Place.

Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe a validé la charte de politique de sécurité des systèmes d'information, document fondateur de la politique Groupe de sécurité des systèmes d'information. Elle crée la filière Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, définit son organisation, les relations avec les autres acteurs de la gestion des risques et officialise la création du CoSSI-G (Comité SSI Groupe), regroupant l'ensemble des responsables SSI du Groupe. Le référentiel de règles et d'instructions Groupe, deuxième étage de la politique, est en cours d'élaboration.

Assurances et couvertures des risques

À l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants et majeurs au moyen de couvertures spécifiques négociées pour l'ensemble des entités du Groupe auprès de compagnies d'assurances et de réassureurs internationaux à la solvabilité reconnue et indiscutable.

Le dispositif mis en place, qui assure l'adéquation et l'homogénéité de la couverture des risques dans le Groupe est articulé autour des polices nécessaires à garantir le Groupe Banque Populaire des conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités bancaires et de courtage, de sa responsabilité civile d'exploitation et de la responsabilité de ses dirigeants.

Il est complété par la souscription de polices garantissant les valeurs, le risque de fraude et de détournement et les risques informatiques. Enfin, les immeubles ou les sites importants du Groupe Banque Populaire, tels les sièges sociaux ou les centres informatiques sont également assurés dans le cadre de ce dispositif. Ces polices sont assorties d'une garantie « pertes d'activités bancaires » qui indemniserait les pertes d'exploitation à laquelle s'ajoute une couverture des dommages immatériels informatiques.

Outre un réexamen annuel de l'ensemble de ces contrats d'assurance qui permet d'en éprouver la pertinence notamment face à l'évolution des risques à couvrir, les contrats souscrits sont annuellement renégociés en vue d'élargir le périmètre des garanties et d'en améliorer le niveau.

➤ 6.2.6 Les risques de non-conformité

Ainsi que cela a été précisé en début de chapitre, la charte de la Conformité adoptée par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a organisé la création d'une filière Conformité à l'échelle du Groupe Banque Populaire, pilotée par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Celle-ci se structure autour de trois sous-filières, chacune en charge d'une nature de risque :

- la sécurité financière et la lutte contre le blanchiment ;
- la conformité-déontologie ;
- la conformité juridique.

En outre, la création de Natixis, le 17 novembre 2006, a été l'occasion de lancer un chantier avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sur les modalités d'exercice du contrôle conjoint en matière de conformité selon des modalités décrites ci-après.

La Sécurité Financière et la lutte contre le blanchiment

Constitué en mars 2006, le Département Sécurité Financière et Lutte anti-Blanchiment de la Banque Fédérale des Banques Populaires a notamment pour mission d'organiser la maîtrise des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de respect des embargos pour l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire. À ce titre, il a en charge l'animation de la sous-filière des services de lutte anti-blanchiment/financement du terrorisme intégrés aux Directions de la Conformité des établissements du Groupe Banque Populaire.

Bilan des travaux

La lutte contre le blanchiment des capitaux reste un objectif majeur pour le Groupe Banque Populaire. Le Département Sécurité Financière et Lutte anti-Blanchiment de la Banque Fédérale des Banques Populaires a été amené en 2007 à consolider le dispositif de sécurité financière au travers :

- de la mise en œuvre d'actions d'information et de formation des collaborateurs du Groupe Banque Populaire en charge des problématiques de sécurité financière. Ces actions ont pris la forme de réunions et de formations nationales (en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines Groupe) ;
- de la création, au cours d'un chantier conduit avec les Banques Populaires, d'un modèle de déclaration de soupçons Groupe et de son dispositif de gestion. Ce dispositif permet dorénavant la collecte et le traitement par la Banque Fédérale des Banques Populaires, d'informations fiables et sécurisées ;
- du déploiement de l'outil NORKOM, outil d'analyse comportementale qui permettra à terme de mieux appréhender le risque de blanchiment au travers des opérations de la clientèle conformément aux dispositions de la troisième Directive anti-blanchiment ;
- enfin des travaux menés lors des réunions de Place, principalement à la Fédération Bancaire Française, notamment sur la refonte du modèle de « télé déclaration » de Tracfin ou le développement d'une formation adaptée aux futurs impératifs de la troisième Directive.

Perspectives

Au-delà du renforcement des structures de prévention et de lutte contre le blanchiment de l'argent, le financement du terrorisme et le respect des embargos, 2008 sera, pour la Banque Fédérale des Banques Populaires et l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire, une année charnière qui nécessitera la mise en œuvre de nouveaux projets en vue de la transposition de la troisième Directive :

- la refonte des procédures Groupe de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme en vue de les adapter à la nouvelle réglementation dès que cette dernière sera transposée en droit français ;
- l'organisation d'actions de formation relatives aux moyens de filtrage des flux et de « requêtage » informatique avant la bascule sur l'outil de profilage NORKOM ;
- continuer le déploiement de l'outil NORKOM sur l'ensemble des Banques Populaires ;
- revisiter le dispositif de lutte contre la fraude en coordination avec les principales Directions concernées de la Banque Fédérale des Banques Populaires (Directions des Risques et Technologies) et des banques.

La Conformité-Déontologie

Constitué le 1^{er} janvier 2006, le Département Conformité-Déontologie de la Banque Fédérale des Banques Populaires inscrit son activité au sein de la Direction de la Conformité et dans le cadre de la sous-filière organisée par la charte Conformité du Groupe Banque Populaire.

1. Pour le Groupe

Rapports annuels à l'AMF

Le Département coordonne les banques du Groupe Banque Populaire dans la préparation de la rédaction des rapports annuels de leur RCSI auprès de l'AMF ainsi que le rapport spécial dédié cette année à la politique de gestion des conflits d'intérêts.

À cet effet, le Département :

- organise une réunion de préparation pour chacun des rapports ;
- établit un cadre type d'analyse et de conception du rapport spécial ;
- effectue une synthèse des réponses des banques du Groupe Banque Populaire de ces deux rapports dont les principales conclusions sont communiquées aux Banques Populaires.

Respect de la réglementation et préparation des évolutions

Aux côtés de Natixis et de sa filiale spécialisée Natixis Securities, et dans le fil des travaux de Place, le Département prend une part active à la préparation des évolutions techniques et structurelles liées aux évolutions réglementaires en cours. Il en rend compte de façon régulière aux Banques Populaires, notamment par l'intermédiaire de son site Intranet et des réunions d'informations organisées chaque semestre, pour leur permettre d'en étudier les impacts et en assurer le déploiement en temps utile.

Mise en conformité du Groupe Banque Populaire après la transposition en droit français de la Directive européenne MIF

Aux côtés de la Direction du Développement, le Département Conformité Déontologie a participé aux études et travaux de mise en conformité des banques du Groupe Banque Populaire à cette nouvelle législation structurante pour les établissements financiers dans le cadre du « projet MIF ».

Le projet MIF a actualisé le modèle de convention de services sur instruments financiers et le modèle de convention de gestion sous mandat. Il a contribué à la refonte du document de connaissance client. Il s'est assuré également de la qualité de la politique de meilleure sélection des intermédiaires financiers du Groupe Banque Populaire, d'une part, et de la gestion sous mandat, d'autre part.

L'instauration du régime de contrôle par chaque banque des transactions personnelles des personnes concernées qui peuvent se trouver en situation de conflits d'intérêts ou en possession d'informations privilégiées a également conduit à proposer aux Banques Populaires un nouveau règlement intérieur type.

Dans la continuité des travaux du rapport spécial de l'AMF, le Département a fourni aux banques un modèle de politique de gestion des conflits d'intérêts et du registre des conflits d'intérêts.

En collaboration avec la Direction des Ressources Humaines Groupe, le Département a collaboré et validé les deux formations MIF e-learning proposées aux collaborateurs du Groupe Banque Populaire, l'une concerne les personnes concernées des services centraux et opérationnels alors que l'autre est à destination des équipes commerciales.

2. Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires

Contrôle des initiés de la Banque Fédérale des Banques Populaires

La Banque Fédérale des Banques Populaires, émetteur d'instruments financiers de créances admis sur un marché réglementé et, en outre, désignée comme initié permanent par la société Natixis admise sur Eurolist, doit tenir des listes d'initiés. En conséquence, le Département Conformité/Déontologie assure la gestion des listes d'initiés permanents et occasionnels.

Indépendamment des mises à jour ponctuelles liées aux arrivées et départs des collaborateurs, il est procédé à chaque semestre à une mise à jour générale de ces listes.

Chaque personne inscrite est informée chaque année des obligations résultant de son inscription sur la liste des initiés.

En outre, l'instauration du régime de contrôle par la Banque Fédérale des Banques Populaires des transactions personnelles des personnes concernées qui peuvent se trouver en situation de conflits d'intérêts ou en possession d'informations privilégiées a conduit le Département à proposer un nouveau règlement intérieur qui a été présenté au Comité d'Entreprise de la Banque Fédérale des Banques Populaires en janvier 2008.

Perspectives

L'année 2008 sera celle de la stabilisation des nouvelles règles introduites par la directive européenne.

Le Département participera à la finalisation par i-BP et Natixis des outils informatiques MIF/DDAC dont l'objectif est d'associer une plus grande ergonomie du poste de travail tout en respectant la piste d'audit.

L'entrée en vigueur de la MIF nécessite d'apporter des améliorations, encore en cours, sur le module des ordres inhabituels.

Deux groupes de travail permettront d'harmoniser les pratiques et procédures des Banques Populaires en termes de transactions personnelles et de détection des abus de marché.

La Conformité Juridique

Les procédures cadres prévues par le règlement 97-02 sont en place depuis l'exercice 2006, conformément aux dispositions de la charte Conformité du Groupe Banque Populaire. Au cours de l'exercice 2007, le Département Conformité Juridique a plus particulièrement accompagné les établissements du Groupe Banque Populaire dans une démarche de construction de leur cartographie des risques de non-conformité.

Procédure d'alerte

La procédure d'alerte visée à l'article 11-2 du règlement 97-02 est en place au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires et des établissements du Groupe Banque Populaire, sur un modèle type, après information des Comités d'Entreprise et communication individuelle à chaque salarié.

Les établissements du Groupe Banque Populaire déclarent à la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le respect des règles de confidentialité qui s'imposent, une fois par trimestre, les alertes qu'ils ont enregistrées dans le cadre de cette procédure.

Procédures Nouveaux Produits

Une procédure d'adoption des nouveaux produits Groupe, répondant aux obligations du règlement 97-02, est également en place, définie en concertation avec la Direction du Développement. Cette procédure concerne les nouveaux produits commercialisés par plus d'un établissement du sein du Groupe Banque Populaire et règle le fonctionnement du Comité Nouveaux produits du Groupe Banque Populaire, appelé « Comité de développement Groupe » et décrit plus haut, qui se réunit en moyenne tous les deux mois. Chaque produit nouveau présenté à ce comité fait l'objet d'un avis de conformité. Par ailleurs, le Directeur Juridique et Conformité (ou son représentant) est membre de droit de ce comité.

Les nouveaux produits commercialisés par une seule Banque Populaire relèvent du Comité Nouveaux Produits de cet établissement, selon un cadre procédural défini en concertation avec les établissements.

Chaque Banque Populaire communique à la Banque Fédérale des Banques Populaires les comptes rendus des réunions de son Comité Nouveaux Produits.

Centralisation d'informations sur les risques avérés de non-conformité

Une procédure de centralisation auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires d'informations relatives aux risques avérés de non-conformité relevés dans les établissements organise un reporting systématique semestriel et un reporting événementiel si nécessaire, entre deux échéances.

Prestations de services ou autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes externalisées

Afin de faciliter la mission des responsables de la conformité juridique, la Banque Fédérale des Banques Populaires a diffusé les différents points de contrôles à opérer dans les Banques Populaires auprès des opérationnels, contrat par contrat, pour le respect des dispositions du règlement 97-02. Une démarche identique a été engagée au sein de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Par ailleurs un « référentiel » des prestations visées a été mis à la disposition des établissements du Groupe Banque Populaire sur l'intranet de la Direction Conformité, mis à jour chaque fois qu'il est nécessaire.

Les établissements reportent à la Banque Fédérale des Banques Populaires la synthèse, à la fin de l'exercice, de leurs travaux de mise en conformité de leurs contrats d'externalisation de ces prestations.

Cartographie des risques de non-conformité

Dans le cadre d'un groupe de travail animé par le Département Conformité Juridique, les Banques Populaires ont construit la cartographie de leurs risques de non-conformité, qui a pour finalité de leur permettre de mettre en évidence leurs risques majeurs pour mieux définir et prioriser les contrôles permanents les plus pertinents à réaliser.

Ce groupe de travail a conçu les supports méthodologiques nécessaires à cette démarche : une macrocartographie des risques de non-conformité listant, activité par activité, les risques de non-conformité correspondants, un référentiel de dispositions législatives ou réglementaires, des documents de méthodologie pour la cotation des risques.

À la fin de l'exercice, chaque établissement porte dans cette cartographie son appréciation, sous forme de cotation à dire d'expert, de ses risques ainsi répertoriés.

Perspectives

En 2008, les efforts de la sous-filière porteront notamment sur l'approfondissement, par les établissements du Groupe, de leurs programmes de contrôles permanents de conformité de second niveau, au vu notamment de l'analyse des résultats de leur démarche de cotation de leurs risques.

6.3 Les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable

➤ 6.3.1 Processus d'établissement des comptes consolidés

Principes généraux

L'établissement des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire est assuré par la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du réseau des Banques Populaires, du Crédit Maritime Mutuel et de Natixis. Dans ce cadre, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a conçu et déployé un référentiel de consolidation destiné à assurer la fiabilité du processus et fondé sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables au Groupe Banque Populaire incluant l'analyse et l'interprétation des nouveaux textes émis au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe permettant l'examen approfondi de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue. Seules sont consolidées par paliers distincts, les entités apportées à Natixis par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne fin 2006, et FONCIA, acquis par la Banque Fédérale des Banques Populaires en 2007 ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour toutes les consolidations et sous-consolidations produites au sein du Groupe Banque Populaire, propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses. Auparavant limité à quelques Banques Populaires, le processus d'établissement des sous-consolidations à partir de ce même outil a été étendu, depuis le 1^{er} semestre 2007, à l'ensemble des Banques Populaires ;
- une fréquence trimestrielle du dispositif de consolidation qui procure un meilleur niveau de contrôle des publications semestrielles et annuelles, par une anticipation des opérations de l'exercice, une fiabilisation des prévisions sur base consolidée et l'optimisation du rapprochement des opérations intragroupe ;
- le contrôle des informations individuelles en provenance des entités consolidées par la diffusion de solutions d'interface et la mise en place de contrôles d'exactitude et de cohérence dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de toutes les écritures ayant un impact sur les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve d'impôt pour chaque entité consolidée permettant respectivement le bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et la justification individuelle des impôts différés comptabilisés ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à

partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;

- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- une formation régulière des équipes comptables des entités consolidées et la diffusion des meilleures pratiques au sein du Groupe Banque Populaire.

En 2007, sur la base du 30 juin 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a produit, sur base consolidée, ses premiers reportings réglementaires exigés par les autorités de tutelle au sein du Comité des Superviseurs Bancaires Européens (CEBS) :

- le déclaratif COREP (COmmon REPorting), pour le reporting standard européen relatif à la nouvelle exigence Bâle II ;
- le déclaratif FINREP (FINAncial REPorting) pour le reporting standard européen destiné à fixer le contenu et la présentation du reporting financier consolidé selon les normes IFRS.

Ces reportings seront établis sur une base trimestrielle à compter de 2008.

Établissement des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire aux normes IFRS

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé, dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place, que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

La consolidation des données est réalisée trimestriellement sur la base des arrêtés comptables de chaque entité du Groupe. Les comptes des entités alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation. En terme de dispositif de consolidation, le Groupe Banque Populaire a privilégié en 2007 une solution mixte permettant d'assurer un contrôle interne fort, tout en s'adaptant aux contraintes d'une production efficace des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire :

- pour les Banques Populaires, leurs filiales, les Caisses du Crédit Maritime Mutuel et l'essentiel des entités du Groupe Natixis (hors filiales provenant des apports de la Caisse Nationale des Caisses d'épargne (CNCE) la solution repose sur le principe d'un suivi

unitaire des éléments d'écart entre les comptes individuels établis en normes françaises tels qu'arrêtés par les conseils d'administration ou directoires des entités concernées, et leurs contributions aux comptes consolidés en normes IFRS. Ce dispositif conduit à déployer une liasse de consolidation de compléments IFRS, qui recense et contrôle l'ensemble des retraitements à apporter aux comptes français pour assurer leur transition aux comptes IFRS. Cette solution, forte de plus de 4 500 contrôles, permet d'assurer une piste d'audit intégrale entre les comptes individuels en normes françaises et ceux produits en normes IFRS ;

- pour les entités du pôle Coface, constitué pour l'essentiel de sociétés étrangères, ainsi que pour les entités de Natixis provenant des apports de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), et pour FONCIA, acquise en 2007, le choix a été fait de privilégier une remontée native en normes IFRS plus adaptées aux procédures internes d'établissement de leurs comptes individuels ou sous-consolidés.

6.3.2 Processus de contrôle

Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Décentralisées par nature du fait de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, les procédures de contrôle interne sont adaptées à la propre organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés aux processus de traitement ;
- un niveau intermédiaire, représenté par les Directions Financières ou comptables, où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes. Au niveau consolidé, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires valide à ce titre la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues trimestriellement à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification de la régularité des écritures de consolidation, traitement des écarts résiduels sur opérations réciproques...

Ces vérifications sont complétées de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers, complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres et des impôts différés sur l'exercice en cours à travers des preuves d'impôt individuelles et consolidée ;

- un niveau impliquant les inspections/audits internes, dans leur rôle de contrôle des contrôles ;
- un niveau correspondant aux travaux des Comités des Comptes ou d'Audit, dont sont dotées les principales entités incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Banque Populaire et qui ont pour mission d'analyser les comptes individuels ou consolidés des entités concernées et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Ces contrôles périodiques et permanents, qui s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptable diversifiés au sein du Groupe Banque Populaire, portent notamment sur le suivi des justifications des comptes réalisés par les services, l'apurement des suspens, le suivi

de la régularisation des anomalies et la surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Pour poser les principes, définir le champ d'application, préciser les acteurs concernés et fournir les règles de bon fonctionnement du Système de Contrôle Interne de chaque établissement au sein du Groupe, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a adopté, le 21 janvier 2004, une charte sur le système de Contrôle Interne, révisée le 6 septembre 2006 et dont l'actualisation sera présentée au Comité d'Audit et des Risques Groupe en 2008.

Cette charte présente, au sein de chaque établissement et du Groupe, un caractère universel ; elle est communiquée à tous. Elle est applicable, sous l'impulsion de l'exécutif, par tous, dans toutes les activités exercées par l'établissement, ses filiales et les organismes qui lui sont rattachés, y compris pour les activités externalisées au sens de l'article 4 (q et r) du règlement CRBF n°97-02 modifié (de manière externe ou interne au Groupe).

Fixant les principes généraux, elle est complétée par les chartes organisant les filières de contrôle permanent (risques et conformité) et de contrôle périodique (audit interne).

Contrôle de niveaux supérieurs

En complément des procédures d'autocontrôle et de contrôle mis en place dans les entités chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui assure, de par ses fonctions d'organe central, un examen régulier des états financiers des Banques Populaires et des Caisses de Crédit Maritime Mutuel déclarés dans le cadre réglementaire de la BAFI (états 4000 et annexes). De manière à optimiser son efficacité, la Direction Financière de la Banque Fédérale des Banques Populaires a fait le choix volontaire d'exercer ce contrôle sur une base mensuelle, allant ainsi au-delà de la fréquence trimestrielle réglementairement demandée par la Commission bancaire ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège et dont les conclusions s'appuient, entre autres, sur l'opinion des commissaires aux comptes de chacune des entités consolidées, notamment sur le respect des normes Groupe

éditées par la Banque Fédérale des Banques Populaires et sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne ;

- les missions ponctuelles de l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires dans les établissements du Groupe Banque Populaire et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Enfin, dans le cadre du règlement CRBF 97.02 relatif à la surveillance prudentielle des établissements de crédit, la Direction Inspection

générale Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires, en coordination avec les Directions de contrôle permanent Risques et Conformité, présente au Comité d'Audit et des Risques Groupe et au conseil d'administration un rapport annuel sur la synthèse du contrôle interne du Groupe Banque Populaire. Ce rapport évalue, sur la base de questionnaires détaillés, les procédures de contrôle interne notamment comptable et financier des entités du périmètre de consolidation, le cas échéant sur base consolidée.

➤ 6.3.4 Rôle de l'organe délibérant

Composé de quatre administrateurs de la Banque Fédérale des Banques Populaires, le Comité des Comptes a pour mission d'analyser, hors la présence des mandataires sociaux (Président-Directeur général et Directeur général délégué), les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires, ainsi que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture. Sa compétence s'étend aussi aux documents comptables et financiers diffusés par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Il formule également un avis sur les choix des commissaires aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, leur programme d'intervention et les budgets alloués. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Le Directeur Financier et le Directeur de l'Inspection générale assistent aux séances de plein droit et le Comité des Comptes a, par ailleurs, la faculté de rencontrer les autres personnes qui, à un titre ou à un autre, participent à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle.

Le Comité des Comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est réuni par deux fois en présence des commissaires aux comptes, le 27 août 2007 et le 3 mars 2008 pour examiner les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire, respectivement au 30 juin et au 31 décembre 2007, avant leur présentation au conseil d'administration. Le taux de présence des membres du Comité des Comptes a été de 100 % pour les deux séances.

En outre, le Comité des Comptes du 3 mars 2008 a validé le choix du nouveau collège de commissaires aux comptes, présenté au conseil d'administration du 5 mars 2008. Cette sélection a été effectuée à l'issue de la procédure d'appel d'offres lancée à l'occasion du renouvellement du collège des commissaires aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et à laquelle le Président du Comité des Comptes et les Directions financières de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de trois Banques Populaires ont été associées.

À compter du 1^{er} janvier 2008, le Comité des Comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires se réunira quatre fois par an pour examiner les comptes à chaque arrêté trimestriel.

➤ 6.3.5 Perspectives

En 2008, le Groupe Banque Populaire poursuivra, comme en 2007, ses stratégies visant à optimiser ses dispositifs de traitement et de contrôle et à les adapter aux évolutions de ses activités et de l'environnement réglementaire.

Les efforts entrepris en vue de rationaliser les moyens et méthodes de travail des équipes en charge de la production, du contrôle et du suivi des états comptables et financiers seront poursuivis.

À ce titre, les chantiers majeurs en cours de réalisation ou qui seront lancés dans le Groupe sont :

- **au niveau des Banques Populaires**, une refonte en profondeur de l'architecture comptable des banques appartenant à la communauté

d'i-BP (soit 17 Banques Populaires sur 20), vise d'une part au déploiement progressif d'une solution d'interprétation comptable unique à partir de schémas comptables identiques validés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et, d'autre part, à la création d'une base d'opérations élémentaires offrant une meilleure efficacité de la piste d'audit et des fonctions étendues de restitution et d'analyse. Le chantier lancé en 2005 s'est poursuivi sur 2007 et a permis de migrer 6 applicatifs majeurs, (dont ceux relatifs aux crédits, à l'épargne et à l'escompte) sur cette nouvelle architecture. Le chantier, qui se déroule suivant le calendrier prévu, se prolongera courant 2008 et 2009 avec en cible la migration sous interpréteur de l'ensemble des applicatifs en fin d'année 2009. Face au succès de cette première étape, il a été décidé, fin 2007, d'élargir le périmètre

du projet par un chantier d'harmonisation des référentiels (dont les plans de compte) au sein de la communauté des banques i-BP ainsi que par un projet de désimbrication progressive des comptabilités clients et de la comptabilité générale ;

- **au niveau de la Banque Fédérale des Banques Populaires**, les chantiers de contrôle de gestion à destination des Banques Populaires se sont poursuivis et la Banque Fédérale va poursuivre la mise en œuvre, avec les Banques Populaires, des travaux initiés en 2007 par la nouvelle filière de contrôle comptable Groupe

– sur les chantiers de contrôle de gestion :

– déploiement, courant 2007, d'outils de comptabilité analytique permettant de ventiler le PNB par segments de clientèle et produits, à l'aide de taux de cession interne uniques et historisés pour toutes les Banques Populaires et fondés sur les lois d'écoulement définies par la gestion actif-passif de la Banque Fédérale des Banques Populaires,

– mise en œuvre d'outils de mesure des coûts opératoires à l'aide d'approches de type ABC (*Activity Based Costing*). Deux objets de coût ont ainsi été analysés en 2007 ; à fin 2008 les processus étudiés devraient représenter près de 70 % des frais généraux des banques Populaires,

– refonte des processus de planification financière.

– Ces nouveaux outils, dont la cohérence avec la comptabilité est systématiquement contrôlée, sont des instruments forts de meilleure compréhension et de fiabilisation des résultats,

– sur la nouvelle filière de contrôle comptable, participant au dispositif de contrôle permanent :

– après la rédaction de la charte définissant cette filière, qui sera présentée au Comité d'Audit et des Risques Groupe le 4 mars 2008, la Banque Fédérale a engagé, avec l'aide des Banques Populaires, la réalisation des programmes de contrôle afin d'harmoniser le processus de contrôle comptable des établissements du Groupe, tant sur les comptes sociaux que sur les comptes consolidés et sur les retraitements IFRS,

– un cycle de formation adapté à cette filière est également en cours de conception,

– la charte prévoit également la centralisation, au niveau de la Banque Fédérale, des résultats des travaux des équipes de contrôle comptable dans les banques et leur analyse tous les trimestres. Les résultats de cette analyse seront présentés aux Comités des Comptes de la Banque Fédérale, pour action si nécessaire ;

- **au niveau de Natixis**, les projets initiés au cours des dernières années et qui se sont poursuivis en 2007, vont lui permettre de se doter, dans le cadre du programme du schéma directeur des systèmes de synthèses :

– d'un outil unique de comptabilité générale et analytique (Matisse) intégrant à la fois les fonctionnalités classiques d'un ERP comptable (clé comptable, comptabilité en devise, gestion des calendriers, piste d'audit des données, etc.) et des traitements spécifiques au contrôle de gestion (facturation des capitaux, répartition des frais généraux),

– d'une base des inventaires collectant l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse et aux déclarations réglementaires,

– d'un moteur de rapprochement des inventaires et de la comptabilité intégré à l'outil, incluant deux niveaux de rapprochement possible (stock et mouvements) et pouvant être décliné aux différents axes de la clé comptable,

– d'entrepôts de données dédiés permettant le paramétrage de restitutions standardisées et accessibles à l'ensemble de la banque.

La mise en œuvre de cette nouvelle plateforme doit, par ailleurs, permettre l'intégration de l'ensemble du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI), aujourd'hui maintenu sur deux systèmes comptables du fait de récente fusion juridique d'Ixis-CIB SA et Natixis SA et, à terme, d'autres entités telles que Natixis Assurance.

En 2008, l'exercice sera ponctué par :

- la mise en œuvre des nouveaux outils de contrôle qui, à l'occasion de la mise en place du nouvel ERP, ont nécessité certaines adaptations tant en terme d'alimentation que de fonctionnement (en lien avec la nouvelle clé comptable et les référentiels nouvellement standardisés) ;

- la poursuite du déploiement dans ces outils de nouvelles fonctionnalités garantissant une réelle adaptabilité aux besoins des métiers ;

- la déclinaison des principes structurants du contrôle comptable sur le périmètre du pôle Banque de Financement et d'Investissement.

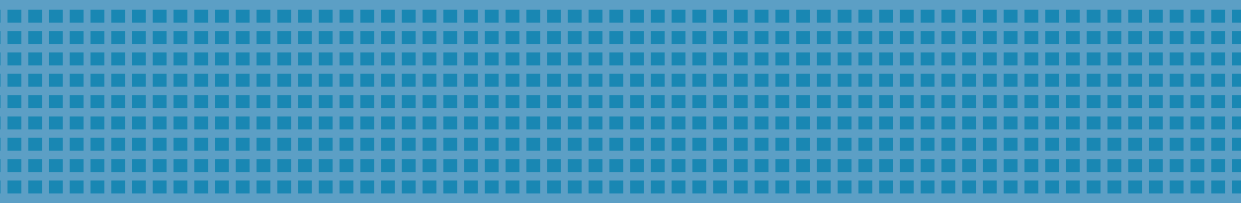
Enfin, dans le cadre du processus d'élaboration de ses comptes consolidés, en accord avec les deux organes centraux actionnaires (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et Banque Fédérale des Banques Populaires), Natixis a décidé de se doter d'un nouvel outil de consolidation. En effet, la création de Natixis a généré un niveau de complexité plus élevé du fait de l'augmentation significative du nombre d'entités consolidées et parce qu'il nécessite le recours aux deux outils de consolidation des organes centraux actionnaires. Cette situation n'étant pas satisfaisante sur le plan opérationnel, Natixis a engagé un projet de développement d'une base de consolidation qui lui soit dédiée et qui puisse dialoguer nativement avec les outils des organes centraux. Ce projet, baptisé Copernic, piloté conjointement avec les organes centraux, est entré dans une phase de conception détaillée. La concrétisation de ce projet devrait se traduire par :

- la livraison de l'outil au cours du second semestre 2008 ;

- la reprise du processus de mise en œuvre de la transparence initié antérieurement et qui s'appliquera de fait dès son démarrage aux paliers encore intégrés de façon opaque ;

- la poursuite et finalisation du processus de déploiement de l'outil de consolidation au sein des entités internationales ;

- sur la base d'un palier, le reporting des données consolidées, statutaires et prudentielles, de l'ensemble du Groupe Natixis dans les outils de consolidation des deux organes centraux actionnaires.



Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président



sur les conditions de préparation et
d'organisation du conseil d'administration
et sur les procédures de contrôle interne

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Banque Fédérale des Banques Populaires SA

« Le Ponant de Paris »

5, rue Leblanc - 75511 Paris Cedex 15

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentées dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Paris-La Défense et Paris, le 21 avril 2008

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Constantin Associés

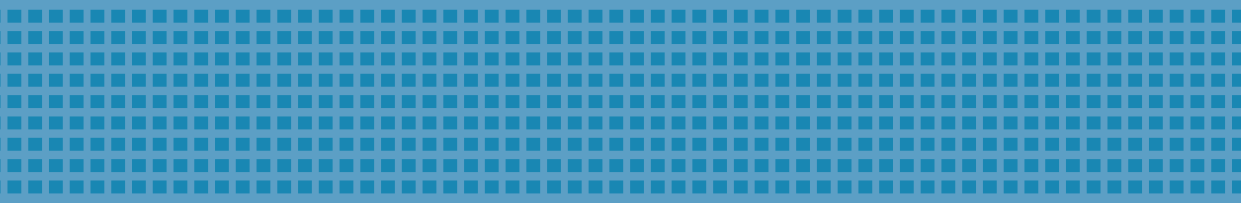
Michel Savioz

Associé

Brigitte Drème

Associée

NOTES



RAPPORTS FINANCIERS 2007



8.1	RAPPORT FINANCIER DE LA BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	174
8.1.1	Rapport de Gestion	174
	La gestion des risques	179
8.1.2	États financiers consolidés	203
8.1.3	Notes et annexes consolidées	211
8.1.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	327
8.2	RAPPORT FINANCIER DU GROUPE BANQUE POPULAIRE	329
8.2.1	Rapport de Gestion	329
	La gestion des risques	336
8.2.2	États financiers consolidés	358
8.2.3	Notes et annexes consolidées	367
8.2.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	487

8.1 Rapport financier de la Banque Fédérale des Banques Populaires

8.1.1 Rapport de Gestion

Préambule

Dans le présent rapport de gestion, la convention de terminologie suivante a été retenue :

- la Banque Fédérale des Banques Populaires regroupe l'ensemble consolidé comprenant l'entité juridique BFBP SA et toutes ses filiales (y compris Natixis) ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires en tant qu'entité juridique *stricto sensu* est dénommée BFBP SA.

Cette convention s'applique également au sous-ensemble constitué par Natixis SA et ses filiales.

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

La BFBP : Organe Central du Groupe Banque Populaire

Strictement défini par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ;
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Dans ce rôle, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires examine et établit les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire. Les comptes consolidés du 31 décembre 2007 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 5 mars 2008.

La BFBP : Holding et banque

Ce rôle s'exerce d'une part en tant que holding :

- du sous-groupe Natixis, issu du rapprochement, le 17 novembre 2006, de certaines activités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisses d'Epargne, et que la Banque Fédérale des Banques Populaires (et ses filiales directes) détient à 34,66 % ;
- des autres filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct.

D'autre part, ce rôle s'exerce en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

I. Synthèse du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires en 2007

1.1 Préambule

Référentiels comptables utilisés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 sont présentés tous deux en référentiel IFRS et sont strictement comparables sur le plan des normes comptables.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'est étendu avec :

- l'acquisition de Foncia au cours du 1^{er} semestre 2007. Filiale à 92,8 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Foncia est comptabilisée en intégration globale dans les comptes du Groupe sur 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2007 ;
- la reprise de CIFG, société de rehaussement de crédit exerçant principalement sur le territoire américain, par la Banque Fédérale des Banques Populaires conjointement et à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne le 20 décembre 2007. CIFG est consolidée par intégration proportionnelle à 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007 et à 50 % du 20 décembre au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, l'année 2006 avait été marquée par la création de Natixis le 17 novembre 2006. Cette opération avait modifié en profondeur la structure du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires et avait conduit à établir des comptes consolidés proforma qui se plaçaient d'emblée dans la nouvelle configuration du Groupe, avec une consolidation du périmètre Natixis par intégration proportionnelle à 34,4 % sur la totalité de l'exercice 2006. Sauf indication contraire, les données présentées dans le présent rapport de gestion seront assises sur ces données proforma 2006.

1.2 Résultats consolidés proforma du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Les résultats consolidés du Groupe sont ventilés autour de métiers du Groupe :

- **Natixis** présente la contribution de Natixis aux comptes du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, après application de la consolidation par intégration proportionnelle au taux de 34,7 % ainsi que la quote-part de CIFG jusqu'au 20 décembre 2007 ;
- **les activités fédérales**, qui regroupent les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, en particulier les activités de banque de détail à l'international, de Foncia et, depuis le 21 décembre 2007, de CIFG.

31 décembre 2007

en millions d'euros	Natixis	Activités fédérales	Total	Variation *
PNB	1 920	156	2 075	- 32,3 %
Frais généraux	(1 790)	(528)	(2 317)	6,1 %
RBE	130	(372)	(242)	- 127,5 %
Coût du risque	(85)	(13)	(98)	363,9 %
Résultat d'exploitation	46	(386)	(340)	- 139,6 %
Sociétés en équivalence	210	15	225	
Résultats/autres actifs	(1)	11	10	
Écarts acquisition	0	0	0	
Impôt	33	146	179	
Intérêts minoritaires	(40)	(10)	(50)	
Résultat Net - avant restructurations Natixis	248	(225)	23	- 97,0 %
Restructurations Natixis	118		118	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	366	(225)	141	- 80,9 %

* Après réallocation des produits nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique et réintégration de la contribution proforma de Foncia sur 2006.

1.2.1 Effets de la crise financière sur les comptes du Groupe BFBP

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires supporte en PNB un coût brut de 1 256 millions d'euros du fait de la crise financière, dont 566 millions d'euros via sa quote-part dans les composantes BFI

de Natixis et 690 millions d'euros à travers sa quote-part dans les activités de rehaussement de crédit de CIFG. Au niveau du résultat net, le coût de la crise, s'élève à 821 millions d'euros ; hors effet de la crise, le résultat net du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires aurait affiché une progression de + 30 %.

Effets de la crise

en millions d'euros	Chez Natixis				2007 GBFBP			
	Impacts directs	Dépréc. monolines	Impacts indirects	Total à 100 %	QP à 34,7 %	CIFG	TOTAL	variation hors crise
PNB	(949)	(271)	(413)	(1 633)	(566)	(690)	(1 256)	+ 9 %
Frais généraux	-	-	-	-	-	-	-	+ 6 %
RBE	(949)	(271)	(413)	(1 633)	(566)	(690)	(1 256)	+ 15 %
RÉSULTAT NET	-	-	-	-	[371]	[450]	[821]	+ 30 %

L'impact de la crise se décompose de la manière suivante :

- **chez Natixis**, 1,6 milliard d'euros (566 millions d'euros à la quote-part du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires dans Natixis) :
 - 949 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes,
 - 271 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions sur les assureurs « monolines »,
 - 413 millions d'euros d'impacts indirects (dégradation des spreads de crédit des portefeuilles de comptes propres, pertes d'arbitrages liés à la volatilité, dépréciation des portefeuilles de LBO en attente de syndication...);
- **chez CIFG**, 2,3 milliards d'USD (690 millions d'euros à la quote-part du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires), dont

l'essentiel porte sur le rehaussement d'ABS CDO mezzanine à base de crédits subprime.

1.2.2 Contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe BFBP

La contribution de Natixis s'entend après application du coefficient de proportionnalité de 34,7 % et après réallocation des produits de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique. Par ailleurs, cette contribution intègre la contribution de CIFG sur chacun des postes de résultat concernés jusqu'au 20 décembre 2007, date de la cession de la filiale à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, alors que les propres comptes consolidés de Natixis intègrent cette contribution sur une ligne spécifique d'activité abandonnée, conformément à IFRS 5.

en millions d'euros	Contribution de Natixis		
	2007	2006 Proforma	Variation
PNB	1 920	2 518	- 24 %
Frais généraux	(1 790)	(1 739)	+ 3 %
RBE	130	780	- 83 %
Coût du risque	(85)	(17)	+ 393 %
Résultat d'exploitation	46	763	- 94 %
Sociétés en équivalence	210	234	- 10 %
Résultats/autres actifs	(1)	4	- 115 %
Écarts acquisition	0	(1)	- 73 %
Impôt	33	(242)	- 114 %
Intérêts minoritaires	(40)	(36)	+ 10 %
Résultat Net avant restructurations	248	721	- 66 %
Restructurations	118	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	366	721	- 49 %

Commentaires sur la contribution de Natixis aux résultats consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Produit net bancaire (PNB)

La contribution de Natixis au produit net bancaire du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'est élevée à 1 920 millions d'euros au 31 décembre 2007, intégrant une charge liée à la crise pour 758 millions d'euros, se répartissant entre 566 millions d'euros au titre des activités BFI de Natixis (cf. § 1.2.1) et 192 millions d'euros au titre de CIFG jusqu'au 20 décembre 2007. L'impact de la crise est toutefois resté concentré sur certains segments de la BFI (Principal Finance et Titrisation, Compte Propre et, dans une bien moindre mesure, Marchés de Capitaux), tandis que les activités de financements sont en forte progression (+ 21 % par rapport à 2006, dont + 32 % sur les financements structurés).

Les autres pôles métiers du Groupe ont connu sur l'ensemble de l'exercice 2007 une bonne dynamique commerciale et des performances financières en amélioration sensible :

- le pôle Gestion d'actifs, tiré par le dynamisme des sociétés de gestion US, affiche une collecte nette de près de 25 milliards d'euros sur l'exercice et un PNB en hausse de 21 % à change constant compte tenu notamment de la perception d'importantes commissions de performance sur les fonds alternatifs et immobiliers ;
- l'année a été également très active pour l'ensemble des métiers du pôle Services qui affiche un PNB en progression de 13 %, avec une croissance de l'ensemble des métiers et le renforcement des relations d'affaires avec les réseaux actionnaires ;
- le pôle Poste clients a poursuivi son développement mondial tant par croissance interne qu'externe. Son PNB progresse sensiblement sur un an (+ 9 %), tiré par la progression du chiffre d'affaires de ses différentes lignes de métiers et par une sinistralité toujours faible ;
- le pôle Capital investissement et Gestion Privée affiche un PNB en progression de 12 % par rapport à 2006, année pourtant déjà exceptionnelle sur le métier du Private Equity.

En quote-part Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, le PNB du hors pôles métiers s'établit à - 251 millions d'euros dont - 192 millions d'euros correspondant aux pertes CIFG revenant à Natixis avant la date de cession de cette filiale à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, soit jusqu'au 20 décembre 2007 et après prise en compte de la proportionnalité à hauteur de 34,7 %. Hors impact CIFG, la contribution du PNB hors pôles s'alourdit essentiellement de - 11 millions d'euros par rapport à 2006, du fait de la dépréciation constatée sur la participation IKB et par l'augmentation du coût de financement des CCI.

Avec un euro moyen à 1,37 dollar en 2007, contre 1,26 dollar en 2006, l'effet change est très significatif et pèse pour - 43 millions d'euros dans la contribution 2007. A contrario, l'effet périmètre est positif de 12 millions d'euros (Acquisition de Hansberger pour l'Asset Management, Acquisition de Kompass et Newton et déconsolidations pour Coface). À change et périmètre constant, la baisse du PNB, hors CIFG, est ramenée à - 15 %.

Charges d'exploitation

La contribution Groupe aux charges d'exploitation « courantes » (hors coûts de restructuration) s'affiche en progression de 2,97 % par rapport à 2006. Si l'on exclut les effets report, périmètre et change, les charges fixes relatives aux dépenses de l'exercice (c'est-à-dire hors effet report, périmètre et change) progressent de 3,8 %, compte tenu de la poursuite du développement à l'international (BFI, Poste clients, Asset Management).

Coût du risque

En contribution Groupe, le coût du risque s'élève à - 85 millions d'euros, dont - 19 millions d'euros au titre des risques individuels et - 66 millions d'euros au titre des provisions collectives. Cette dernière tient compte de - 48 millions d'euros au titre des expositions sur les assureurs monolines.

Formation du résultat net

En contribution Groupe, les mises en équivalences ne concernent principalement que la contribution des CCI des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, stable à 200 millions d'euros.

La charge d'impôt est positive à 29 millions d'euros compte tenu des impôts différés actifs comptabilisés et du fait que le résultat avant impôt a été majoritairement réalisé sur des entités où les sources de profit sont faiblement taxées (Capital Investissement, revenus des CCI et Nexgen notamment).

Les éléments hors exploitation contribuent à une contribution positive de 118 millions d'euros et s'expliquent par :

- les produits de restructuration s'élèvent à 161 millions d'euros nets d'impôt, dont 62 millions d'euros de plus-values liés aux opérations de restructurations du pôle Gestion d'actifs ayant conduit à une dilution de l'actionnaire minoritaire CNP Assurances, 19 millions

d'euros liés à la cession de 40 % de AEW Europe à la CDC et 80 millions d'euros de plus-values liées à la cession de l'immeuble St-Dominique ;

- 43 millions d'euros de coûts de restructuration ont été consommés en 2007, soit 62 millions d'euros au titre des projets de restructuration informatiques (intégration des systèmes BFI, développement des offres crédit consommation et ingénierie sociale, études préliminaires sur la restructuration du métier titres...), des indemnités de départ versées en 2007 (principalement sur la BFI), de charges de logistiques (déménagements, loyers des locaux « tiroirs », agencements...), de charges de consultants.

Déduction faite des intérêts minoritaires, la contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire s'établit à 366 millions d'euros, soit - 49 % par rapport à l'exercice 2006. Le ROE de l'exercice 2007 est de 7,1 %, contre 13,8 % pour l'exercice 2006.

1.2.3 Contribution des activités fédérales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Les activités fédérales regroupent un certain nombre d'activités qui peuvent se synthétiser de la manière suivante :

en millions d'euros	Produit Net Bancaire	Frais généraux	RBE	Résultat Net	Note
Contribution de Foncia	367	(323)	44	25	(a)
Contribution de MA banque	27	(15)	12	7	(b)
Contribution de la banque de détail à l'international	52	(25)	27	20	(c)
Contribution de CIFG	(498)		(498)	(321)	(d)
Autres activités fédérales	208	(165)	43	44	(e)
TOTAL	156	(528)	(372)	(225)	

- (a) **Foncia**, leader des services à l'immobilier résidentiel a été acquise par la Banque Fédérale des Banques Populaires le 2 avril 2007, en conséquence, la contribution de Foncia aux comptes du Groupe ne porte que sur les 9 derniers mois de l'année. Indépendamment du traitement comptable retenu, les performances de Foncia sur 2007 montrent une croissance soutenue de son chiffre d'affaires (sur 12 mois) dans chacune de ses composantes :

en millions d'euros	Chiffre d'affaires Foncia		
	2007	2006	Variation
Copropriétés (activités de syndic)	146,4	128,5	+ 13,9 %
Gestion locative	115,2	102,4	+ 12,5 %
Vente et transaction	73,3	67,5	+ 8,6 %
Location	47,7	44,0	+ 8,4 %
International	35,3	33,1	+ 6,6 %
Autres services	66,0	55,6	+ 18,7 %
Total	483,9	431,1	+ 12,2 %

Après prise en compte des charges d'exploitation, le résultat opérationnel (EBIT - earnings before interest and taxes) ressort, hors éléments exceptionnels, à 70.1 millions d'euros (sur 12 mois) et le résultat net à 28.2 millions d'euros (25 millions d'euros en contribution Groupe).

- (b) **MA Banque** est née du partenariat entre le Groupe Banque Populaire, la MAAF et les Mutuelles du Mans, elle est détenue à hauteur de 66 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Son PNB s'inscrit en hausse de 22 % et contribue pour 27 millions d'euros à celui du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.
- (c) **Les activités de banque de détail à l'international** regroupent les activités de la BICEC au Cameroun et de VolksBankInternational (VBI) dans les pays d'Europe centrale et orientale en partenariat avec la Volksbank autrichienne et la DZ Bank allemande. La BICEC est détenue à 52 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires ; elle enregistre une croissance de son PNB de 15 % à 46 millions d'euros (52 millions d'euros en contribution). VBI, détenue à 25 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, est mise en équivalence ; sa contribution aux résultats consolidés s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2007.
- (d) **CIFG**, filiale de rehaussement de crédit, a été reprise à parité par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la CNCE en date du 20 décembre 2007 ; elle était précédemment filiale à 100 % de Natixis. La crise financière liée aux subprimes a conduit à enregistrer un montant total de dépréciation de 2,3 milliards de dollars à fin décembre. Comptablement, une partie de cette perte, enregistrée en PNB, est supportée par la contribution de Natixis au taux de 34,7 % pour le Groupe Banque Populaire, soit 192 millions d'euros (cf. § 1.2.2) et une autre partie par les activités fédérales, au taux de 50 %, soit 498 millions d'euros. Au total les dépréciations enregistrées sur CIFG pèsent pour 690 millions d'euros sur le PNB du Groupe Banque Populaire (cf. § 1.2.1).
- (e) **Les autres activités fédérales** concernent essentiellement les activités d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires, résultant de sa fonction de chef de réseau. Au PNB l'impact porte essentiellement sur les cotisations perçues auprès des Banques Populaires dans le cadre de l'exercice de sa mission d'organe central, soit 136 millions d'euros contre 125 millions d'euros en 2006, et sur un impact positif de sa gestion de trésorerie gérée en propre ou au travers de sa filiale BFBP action Europe.

1.3 Fonds propres et ratios

1.3.1 Évolution du capital de la BFBP SA

Le 2 juillet 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a lancé une augmentation de capital de 7 758 842 actions nouvelles de 15 euros en nominal. Le capital souscrit s'élève à 116 382 630 euros et la prime d'émission à 869 067 892 euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 303 815 555 euros composé de 86 921 037 actions de 15 euros de nominal.

1.3.2 Ratios réglementaires « Bâle I »

Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres pruden­tiels du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires s'établissent à 5,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007, dont 4,6 milliards d'euros au titre des fonds propres Tier I.

Les risques pondérés, calculés selon les dispositions du coefficient d'adéquation des fonds propres (CAD), s'élèvent à 51,2 milliards d'euros dont 45,8 milliards d'euros au titre du risque de crédit et 5,4 milliards d'euros au titre du risque de marché.

Le ratio de solvabilité Bâle I s'établit en conséquence à 11,5 % dont 9,0 % sur Tier I, contre respectivement 13,2 % et 10,3 % à fin décembre 2006. La baisse du ratio sur 2007 traduit essentiellement la mobilisation de fonds propres pour l'acquisition de Foncia, qui a mobilisé près de 300 points de ratio sur la période.

Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité, calculé sur base individuelle, permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus. Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 224 % au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques. Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit excéder l'octuple des fonds propres.

1.3.3 Réforme Bâle II

La transposition en droit français de la Directive européenne a donné lieu à la publication de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissements.

Les travaux menés en 2007 par le Groupe ont porté sur l'ensemble des 3 piliers sur lesquels repose le nouveau ratio de solvabilité Bâle II :

a) Pilier 1

Au 31 décembre 2007, les recommandations de Bâle II se limitaient essentiellement au pilier I. Rappelons que le pilier I porte sur l'amélioration le calcul des risques et leur couverture par des fonds propres qui permet d'assurer une meilleure stabilité microprudentielle avec un ratio mieux proportionné aux risques. Les établissements doivent disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à 8 % des risques pondérés calculés selon l'une des nouvelles méthodes

proposées. Les exigences en fonds propres sont la somme des exigences au titre du risque de contrepartie, du risque de marché et des risques opérationnels.

Fin octobre 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déposé auprès de la Commission bancaire, en application de l'article L. 511-41 du code monétaire et financier, une demande d'autorisation d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'approche notations internes du risque de crédit pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires. L'accord final de la Commission bancaire a été obtenu le 10 janvier 2008.

Le Groupe a parallèlement, et sur la base du 30 juin 2007, produit, sur base consolidée, ses premiers reportings réglementaires exigés par les autorités de tutelle au sein du Comité des superviseurs bancaires européens (CEBS) : le déclaratif COREP (COMmon REPorting), pour le reporting standard européen relatif à la nouvelle exigence Bâle II. Le reporting sur la base du 31 décembre 2007 a été produit en mars 2008. À compter de 2008, ces reportings seront établis sur une base trimestrielle.

b) Pilier 2

Dès fin 2006, la Banque Fédérale des Banques Populaires, en sa qualité d'organe central du Groupe Banque Populaire, a mis en œuvre le projet visant à mesurer l'exigence en fonds propres économiques de l'ensemble du Groupe.

Rappelons qu'en vertu du Pilier 2 des accords de Bâle II, le régulateur, en l'occurrence la Commission bancaire, demande à chaque banque de déterminer son profil de risque intrinsèque en tenant compte de la spécificité de son activité et de son environnement économique. Cette mesure est à la base du dialogue que la Commission bancaire doit instaurer avec les banques de manière à ce qu'elles assurent un niveau de fonds propres en adéquation avec leur profil de risque.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne consolident, chacune Natixis à hauteur de 34,7 %, Natixis détenant lui-même les Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Dans ce contexte il est apparu indispensable que la méthode retenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires soit similaire à celle retenue par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne pour mesurer les risques du Groupe Caisse d'Épargne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont donc bâti un socle méthodologique commun dont les principales composantes sont les suivantes :

- six risques sont identifiés et quantifiés : le risque de crédit (incluant notamment le risque de concentration), le risque de marché trading, le risque opérationnel, le risque de taux, le risque de marché investisseur et le risque business (non-récurrence du résultat) ;
- sur un horizon temporel d'un an, l'intervalle de confiance retenu est de 99,97 %, ce qui correspond à une notation AA et une probabilité de défaut de 3 sur 10 000, les fonds propres nécessaires ne couvrant pas cette probabilité résiduelle.

La méthodologie a été testée lors d'un premier calcul effectué sur la base de chiffres au 30 juin 2007.

La prochaine mesure de l'exigence en fonds propres économiques sera réalisée en 2008 sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2007.

c) Pilier 3

Le pilier 3 consiste à améliorer la transparence financière pour permettre une plus grande discipline du marché. Les établissements sont soumis à la discipline de marché et tenus de publier des informations très complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres. Le Groupe a mis en œuvre les moyens lui permettant de répondre aux contraintes du Pilier 3.

2. La gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ;

Et :

- les risques opérationnels, dont les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans les corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire dans les référentiels des risques de crédit, des risques de taux et de liquidité et des risques opérationnels.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle. L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), le Comité des Risques de Crédit Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les décisions prises par le Comité des Risques de Crédit Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

La réforme Bâle II n'impacte pas seulement les systèmes d'évaluation et de mesure des risques. En 2005, l'adoption de la charte Groupe sur le fonctionnement de la filière de contrôle des risques de crédit a fait évoluer le rôle et le positionnement des Directions des Risques, des Engagements et du CARG. La création de nouvelles instances – Comité des Risques de Crédit Groupe, Comité Normes et Méthodes – a été mise en place en 2006 à la Banque Fédérale. Ce Comité Normes et Méthodes Groupe animé par la direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires donne un avis sur les projets de normes, méthodes et modèles (identification, mesure, organisation, outils, etc.) présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur une base consolidée, conformément à la réglementation bancaire. En raison de la constitution de Natixis, certaines compétences du Comité Normes et Méthodes Groupe ont été transférées à un Comité Normes et Méthodes confédéral commun à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation systématique de Natixis.

La direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires avec celle de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, assure la préparation des travaux en coordination avec la direction des Risques de Natixis pour les trois comités permanents liés aux risques mis en place dans le cadre de la création de Natixis – Normes et Méthodes, Risques, Systèmes d'information Risques. L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

Plus spécifiquement pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit et des Risques examine les risques de bilan de la Banque Fédérale des Banques Populaires et les enseignements tirés de leur surveillance.

De plus, un Comité des Risques de Crédit BFBP se réunit si besoin afin d'étudier tout sujet relatif aux risques de crédit concernant directement la Banque Fédérale.

L'essentiel des risques du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est porté par Natixis et CIFG, le solde restant non significatif et principalement constitué de risques de crédit porté par la Banque Fédérale des Banques Populaires, Ma Banque et la BICEC. En conséquence, l'analyse de la gestion des risques ci-après porte essentiellement sur Natixis et CIFG.

Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Placé sous la responsabilité du Directoire de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces contrôles dits de

niveau I étant effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;

- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement n° 97-02) assuré par des entités indépendantes des directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ;
- et le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le Directeur général.

Le Président du Directoire préside le comité de coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le Directeur financier et le Secrétaire général.

Comme annoncé et conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis a poursuivi ses travaux en vue de renforcer l'efficacité de son dispositif de contrôle en 2007 et d'en améliorer la lisibilité.

Le dossier présenté au CECEI en septembre 2007 en vue de la fusion avec Ixis CIB est venu rappeler les principes directeurs du dispositif :

- la séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
 - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel ;
- la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Épargne et au Groupe Banque Populaire.

Il a été décidé de réorganiser le système de contrôle interne de deuxième niveau autour de deux directions au lieu de trois précédemment : la direction des Contrôles a disparu en tant que telle, les fonctions qu'elle exerçait étant transférées avec les ressources correspondantes vers la direction de la Conformité, la direction des Risques et l'Inspection générale.

Ainsi, depuis novembre 2007, le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques et la direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle reposant sur le Directoire et le conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le Comité d'Audit dans l'exercice de ses missions.

Le dispositif de contrôle conjoint visant à assurer la consolidation et le suivi des risques de Natixis sur base consolidée par les organes centraux s'appuie sur les trois comités confédéraux permanents institués à la fin de l'année 2006 :

- le Comité Normes et Méthodes dont la mission principale est l'édition ou la validation en cas de délégation, de normes communes visant l'organisation générale de la filière risques, les méthodes d'évaluation des risques et le reporting ;
- le Comité des Systèmes d'Information Risques qui a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes

d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et Natixis ;

- le Comité des Risques confédéral, faïtier, qui statue sur les plafonds globaux de risques proposés par Natixis, décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques accordé à Natixis et assure un suivi des principaux risques de Natixis.

La direction des Risques de Natixis

Depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006, la direction des Risques s'appuie sur une organisation unifiée entre Natixis et ex-Ixis Corporate & Investment Bank en terme de ressources, de méthodologies et d'outils. Le directeur des Risques est rattaché en 2007 par un lien direct au Directeur général.

La direction des Risques de Natixis est organisée autour de six départements :

- trois départements « opérationnels » :
 - département des risques de crédit,
 - département des risques de marché,
 - département des risques opérationnels ;
- deux structures transversales chargées respectivement :
 - d'assurer la gestion des projets risques et la mise en œuvre des outils associés,
 - de fournir une approche cohérente et coordonnée des actions menées et d'encadrer le processus décisionnel relatif aux nouveaux produits et aux nouvelles activités ;
- un Secrétariat général chargé de gérer les ressources humaines et budgétaires ainsi que les aspects logistiques de l'ensemble du dispositif des risques.

La direction des Risques propose pour validation par le Directoire une politique des risques établie en conformité avec celles des deux groupes actionnaires.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faïtier : le Comité des Risques Groupe qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le Comité de Crédit Groupe Natixis ;
- le Comité des Risques de Marché ;
- le Comité des Risques opérationnels ;
- les Comités Nouveaux Produits et Nouvelles Activités ;
- les Comités des Dépassements ;
- le Comité des Contreparties sous surveillance.

En outre, dans le cadre de sa mission, elle participe activement aux comités des provisions Groupe et au Comité Gestion actif – passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la Direction financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'aux Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

2.1 Risques de crédit

2.1.1 Mesure et gestion des risques de crédit

Le dispositif de gestion et de mesure des risques de crédit en œuvre chez Natixis s'appuie sur :

- un processus de prise de risque normé et encadré par un système de délégations et de comités décisionnaires ;
- les analyses contradictoires indépendantes de la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi de concours ;
- des méthodologies et outils de notation fournissant une appréciation adaptée et homogène de la qualité des risques de contrepartie et permettant ainsi d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties ;
- des systèmes d'information donnant une vue globale des encours et des limites obtenue par un outil unique de consolidation des risques s'appuyant sur un référentiel Tiers fusionné.

2.1.2 Système de notation interne

Le système de notation fait partie de la gestion du risque de contrepartie de Natixis. Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur :

- un ensemble de méthodologies de notation cohérent avec le profil de risques de Natixis, révisées selon un processus permanent ;
- un système d'information comprenant la collecte, le traitement et l'analyse des données concernées ;
- des processus, procédures et contrôles permettant d'inscrire la notation interne au cœur de la maîtrise des risques, de l'origine des opérations à l'analyse ex post des contreparties ayant fait défaut ;
- enfin une approche en mode projet comprenant notamment un accompagnement des métiers au sein duquel la direction des Risques joue un rôle déterminant.

L'ensemble des travaux sont menés en cohérence et en coordination avec les Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire s'agissant notamment des méthodologies cibles de notation définies par classe d'actifs et par segment.

En cohérence avec le dispositif mis en œuvre, Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires selon l'approche notations internes fondation pour le risque de crédit à partir de janvier 2008 sur un périmètre défini de portefeuilles et d'entités.

2.1.3 Techniques de réduction du risque de crédit

Natixis recourt à des techniques d'atténuation de risques : contrats de compensation, garanties, sûretés ou achats de protection.

Les principes d'identification de mesure et de gestion des instruments de couverture du risque de crédit sont conformes aux préconisations de l'accord du Comité de Bâle. L'éligibilité des garanties à une prise en compte de leur effet atténuateur du risque dans les calculs d'expositions au risque fait l'objet de procédures ad hoc. Des points de contrôles sont postés tout au long du processus allant de l'octroi d'une opération, au suivi de l'exposition au risque de crédit, jusqu'au calcul des exigences en fonds propres qui en découlent.

Ainsi, les sûretés et les contrats de compensation donnent lieu :

- à une analyse à l'octroi ou lors de la révision d'un dossier de crédit de manière à appréhender la pertinence et l'amélioration de la qualité du risque apportées par l'instrument ou la garantie ;

- à des travaux de vérification, de traitement et de documentation s'appuyant sur le recours à des contrats standards ou validés par la Direction juridique ;
- à des procédures d'enregistrement et de suivi dans les systèmes de gestion administrative et de risques.

De même, les garants font l'objet d'un examen, d'une notation et d'un suivi, à l'instar de celui mené pour les débiteurs.

Natixis procède enfin à des achats de protection et à des opérations de titrisation synthétique afin de réduire tout ou partie de l'exposition au risque de crédit attachée à certains actifs par un transfert au marché de ce risque.

Les actifs de crédits couverts par des credit default swaps restent inscrits au bilan de Natixis mais portent le risque de contrepartie des vendeurs de protections qui sont généralement des banques OCDE. Ces opérations sont soumises aux mêmes procédures de décision et de suivi que celles s'appliquant à l'ensemble des produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, Natixis conserve généralement une partie du risque sur les tranches juniors.

L'ensemble des techniques de réduction des risques fait l'objet de vérifications lors des travaux préparatoires menés en vue des calculs des exigences de fonds propres réglementaires.

Surveillance des risques de crédit

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers, le middle office pour les financements et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un Comité des Dépassements se tient mensuellement afin d'analyser leur évolution à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et de la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et le cas échéant actée par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, la direction des Risques ou le Comité de Crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en Comité des Contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

Suivi des dossiers douteux et contentieux et dispositif de dépréciation

Dépréciations individuelles

Des Comités des Provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un Comité des Provisions Groupe se réunit trimestriellement. Organisé par la Direction financière, il regroupe autour du Directeur général, la direction des Risques, la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et les responsables des filières concernées.

Le Comité des Provisions Groupe s'appuie notamment sur l'examen mené par le Comité des Contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

Dépréciations collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel construites suivant trois axes :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, etc.).

Pour ces derniers, la recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

2.1.4 Exposition aux risques de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe Natixis au risque de crédit. Cette exposition est déterminée sans tenir compte des garanties, sûretés, achats de protection, collatéraux sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré, effet de l'application de contrats cadres de compensation, et autres rehaussements de crédit. Elle correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées (individuelles ou collectives).

Exposition brute aux risques de crédit <i>en millions d'euros</i>	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets 2007	34,66 % Encours net 2007	Encours nets 2006
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	177 595			177 595	61 554	152 823
Instruments dérivés de couverture	670			670	232	621
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	29 232		(175)	29 057	10 071	25 857
Prêts et créances sur EC	112 428	37	(71)	112 394	38 956	114 879
Prêts et créances sur la clientèle	112 888	1 148	(1 531)	112 505	38 994	93 369
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 501			6 501	2 253	7 037
Engagements de financement donnés	56 142	9	(9)	56 142	19 459	56 578
Engagements de garantie financière donnés	103 715	25	(21)	103 719	35 949	155 178
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE	599 171	1 219	(1 807)	598 583	207 469	606 342

La notion d'encours correspond à la définition des créances douteuses donnée dans le référentiel français.

VENTILATION DU COÛT DU RISQUE 2007 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Normes IFRS <i>en millions d'euros</i>	Risques individualisés	Risques pays	Risques sectoriels	Total
France	(30)		(64)	(94)
Autres pays d'Europe de l'Ouest	(24)		(31)	(55)
Europe de l'Est	3	(2)	(4)	(3)
Amérique du Nord	5		(110)	(105)
Amérique centrale et latine	(10)	14	(4)	
Afrique et Moyen-Orient	(6)	16	9	19
Asie et Océanie	7	(12)	(1)	(6)
TOTAL GÉNÉRAL	(55)	16	(205)	(244)

Natixis à 34,7 % <i>en millions d'euros</i>	Risques Individualisés	Risques Pays	Risques sectoriels	Total
France	(10)		(22)	(32)
Autres pays d'Europe de l'Ouest	(8)		(11)	(19)
Europe de l'Est	1	(1)	(1)	(1)
Amérique du Nord	2		(38)	(36)
Amérique centrale et latine	(3)	5	(1)	(1)
Afrique et Moyen-Orient	(2)	6	3	7
Asie et Océanie	2	(4)	0	(2)
TOTAL	(19)	6	(71)	(85)

VENTILATION DES RISQUES ET DES PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Zones géographiques <i>en millions d'euros</i>	Risques individualisés	Risques Portefeuille pays	Risques Portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation Portefeuille pays	Dépréciation Portefeuille sectoriel	Total Dépréciations
France	900	0	7 469	8 369	581	0	214	795
Autres pays d'Europe de l'Ouest	150	0	7 796	7 946	112	0	189	301
Europe de l'Est	0	254	1 435	1 689	0	3	10	13
Amérique du Nord	23	0	3 110	3 133	16	0	265	281
Amérique centrale et latine	61	797	1 117	1 975	33	33	9	75
Afrique et Moyen-Orient	31	1 562	247	1 840	12	81	9	102
Asie et Océanie	20	517	372	909	6	20	9	35
Risques et couverture	1 185	3 130	21 546	25 861	760	137	705	1 602

2.1.5 Répartition des encours de crédit

Les tableaux présentés ci-dessous ont été établis à partir de l'exposition brute réglementaire de type « Grands Risques » du groupe Natixis (hors filiales d'assurance). Cette exposition au risque de crédit est

déterminée sans prendre en compte l'effet des compensations non comptabilisées ni les dépréciations.

La répartition des encours de crédit est présentée selon quatre axes d'analyse : sectoriel, géographique, qualité de notation interne et portefeuille Bâle II.

RÉPARTITION DES ENCOURS PAR SECTEUR ÉCONOMIQUE

	31/12/2007	31/12/2006
Agroalimentaire	1,7 %	1,5 %
BTP	3,1 %	3,1 %
Biens de consommation	0,9 %	0,7 %
Distribution, commerce	2,5 %	2,7 %
Énergie	3,9 %	3,5 %
Finance, assurance	51,3 %	48,7 %
Holding et groupes diversifiés	7,3 %	9,2 %
Tourisme, hôtellerie, loisirs	0,8 %	1,1 %
Immobilier	5,9 %	5,3 %
Communication	2,1 %	1,9 %
Industrie de base	2,9 %	1,8 %
Construction mécanique et électrique	2,7 %	3,1 %
Commerce international matières premières	1,9 %	1,3 %
Pharmacie, santé	1,3 %	1,4 %
Services	6,4 %	5,7 %
Technologies	1,4 %	1,5 %
Services aux collectivités	0,9 %	1,0 %
Administration	2,8 %	6,0 %
Divers	0,2 %	0,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

La prépondérance des métiers de la BFI explique la concentration des encours sur le secteur bancaire et financier. Les encours corporate sont quant à eux largement diversifiés.

	31/12/2007	31/12/2006
France	44,4 %	49,8 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	30,6 %	27,6 %
Autres pays d'Europe	2,8 %	2,4 %
Amérique du Nord	14,2 %	13,1 %
Amérique latine	3,1 %	2,1 %
Afrique/Moyen-Orient	1,9 %	1,8 %
Japon	0,2 %	0,2 %
Asie et Océanie	2,0 %	2,5 %
Non renseignés	0,8 %	0,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

La répartition géographique fait apparaître une concentration des encours sur l'Europe et sur l'Amérique du Nord à hauteur de 92 %, relativement stable depuis 2006.

RÉPARTITION DES ENCOURS PAR CATÉGORIE DE NOTATION INTERNE (HORS SEGMENT TITRISATION)

	31/12/2007	31/12/2006
Investment Grade	76,4 %	79,4 %
Non Investment Grade et Défaits	17,4 %	14,1 %
Non Notés	6,2 %	6,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

En dépit de la conjoncture défavorable sur le second semestre, la ventilation des encours investment grade s'est maintenue à un niveau satisfaisant.

RÉPARTITION DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE (HORS SEGMENT TITRISATION)

	31/12/2007	31/12/2006
AAA	2,7 %	3,0 %
AA+	0,9 %	1,4 %
AA	7,4 %	14,3 %
AA-	13,7 %	12,4 %
A+	18,6 %	16,5 %
A	4,0 %	5,4 %
A-	5,8 %	7,1 %
BBB+	8,7 %	7,0 %
BBB	6,5 %	5,6 %
BBB-	8,1 %	6,7 %
Investment Grade	76,4 %	79,4 %
BB+	4,9 %	4,7 %
BB	3,8 %	2,8 %
BB-	4,1 %	3,1 %
B+	2,6 %	1,9 %
B	0,9 %	0,7 %
B-	0,1 %	0,3 %
CCC+	0,0 %	0,0 %
CCC	0,1 %	0,1 %
C	0,2 %	0,1 %
C-	0,3 %	0,0 %
Non Investment Grade	17,0 %	13,7 %
Défauts	0,4 %	0,4 %
Non Notés	6,2 %	6,5 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

VENTILATION DES ENCOURS PAR PORTEFEUILLE BÂLE II

	31/12/2007	31/12/2006
Entreprises	51,0 %	51,3 %
Banques	33,8 %	35,9 %
Titrisation	11,3 %	8,1 %
Souverains	3,2 %	4,3 %
Retail	0,7 %	0,4 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

2.2 Risques de marché

2.2.1 Organisation de la maîtrise des risques de marché

Le département des Risques de marché définit en toute indépendance les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le Comité des Risques Groupe est le comité faîtière et au sein duquel le Comité des Risques de Marché joue un rôle essentiel.

Le Comité des Risques de Marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Le Comité des Risques de Marché constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son objet. Il se réunit mensuellement, des sessions exceptionnelles pouvant en outre être organisées en tant que de besoin. Il est présidé par un membre du Directoire. Le Président du Comité est le seul décisionnaire après débat contradictoire entre les parties prenantes. Il peut se faire représenter en cas d'indisponibilité.

La politique des risques de marché déterminée par le Comité des Risques de Marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, de limites opérationnelles et de loss alert. Cet examen sera mené à la lumière des éléments budgétaires qui devront être fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfactions et sur les validations de modèles.

Concernant les modèles de marché, la direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le département des risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel au sein du département des risques de marchés est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de cinq pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front offices (Crédit, Taux et Dérivés de Taux, Actions et Dérivés Actions, Trésorerie – Change – Structuration – Financements de projets, et Commodities) et d'un pôle de production de la VaR.

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables de :

- l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;

- de la validation des modèles de valorisation (pricers) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfactions de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.).

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management (Directoire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale et de la veille technologique.

Ainsi, la situation et l'évolution des risques de marchés sont présentées de manière hebdomadaire au Président du Directoire et mensuellement au Comité des Risques de Marché.

2.2.2 Méthodologie de mesure des risques de marché

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

1. des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du Groupe.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période de 365 jours calendaires. Il existe à l'heure actuelle plus de 4 200 axes de risques de marché ainsi modélisés et utilisés dans le logiciel Scénarisk.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk, outil précédemment en place chez Ixis Corporate & Investment Bank. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé, les opérations issues des systèmes de ex-Natexis Banques Populaires ayant migré progressivement dans les systèmes cibles ;

2. des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du département des risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et loss alert) fait l'objet d'une notification, comme le précise la procédure et

le cas échéant dans le cadre de dépassement de loss alert, peut occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1 bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité),
 - un indicateur de risque de courbe,
 - un indicateur de risque de change,
 - un indicateur d'exposition aux marchés des actions,
 - des indicateurs de sensibilité à la variation de +/- 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux et inflation (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike),
 - un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change),
 - un indicateur de sensibilité à la variation du spread titre d'État/swap,
 - un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur,
 - un indicateur de spread interdevises,
 - un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base),
 - une mesure du risque de discontinuité,
 - des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations,
 - un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default,
 - des indicateurs de loss alert mensuel et annuel ;
3. des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Ces configurations sont élaborées à partir de scénarii fondés sur des études historiques (scénarii économiques) et de scénarii hypothétiques, spécifiques ou adverses à chaque portefeuille ou de manière globale.
- S'agissant des stress tests, une revue d'ensemble du dispositif de Natixis a été réalisée. L'ensemble des stress tests sont calculés dans l'outil de calcul de VaR retenu, Scénarisk :
- les stress adverses consistent à « choquer » les différents paramètres de marché présentant des sensibilités significatives.

Les chocs sont appliqués unitairement (ou par groupe homogène de paramètres) et permettent d'appréhender les variations potentielles de P&L, activité par activité,

- les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, sur un horizon de temps court, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Sept stress historiques ont été définis,
- les stress théoriques, encore appelés « stress globaux », consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. Quatre stress tests globaux initialement en place chez Ixis Corporate & Investment Bank ont été étendus à l'ensemble du périmètre Natixis.

Dans le prolongement de l'approche mise en œuvre pour la mesure et de gestion des risques de marché, Natixis a demandé à la Commission bancaire l'autorisation d'utiliser sur le périmètre équivalent de Natixis le modèle interne validé pour Ixis Corporate & Investment Bank.

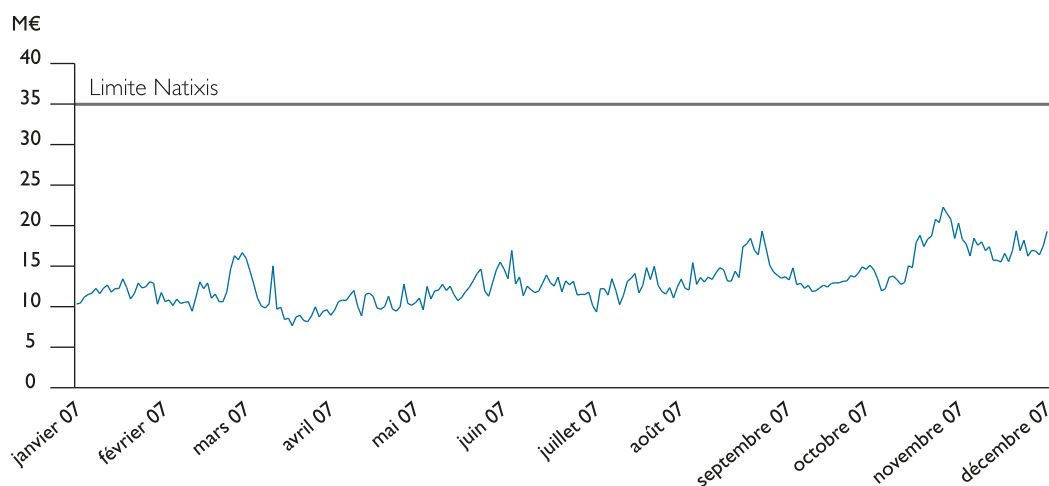
2.2.3 Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis (19,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) s'est établi en moyenne à 14,9 millions d'euros avec un maximum constaté de 22,2 millions d'euros, en respect avec la limite de 35 millions d'euros octroyée à Natixis par la Commission bancaire.

Il convient de souligner que l'ensemble des opérations du périmètre ex-NBP ont migré à partir du 19 avril 2007 dans les systèmes cibles, ceux-ci étant reliés à l'outil de calcul de la VaR Ixis Corporate & Investment Bank. Cette migration, à laquelle s'ajoute la volatilité accrue des marchés sur le second semestre 2007, a contribué à l'augmentation du chiffre de VaR entre fin 2006 et fin 2007.

VaR GLOBALE NATIXIS - PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VaR 99 % 1 JOUR)



VENTILATION DE LA VaR PAR CLASSE DE RISQUE

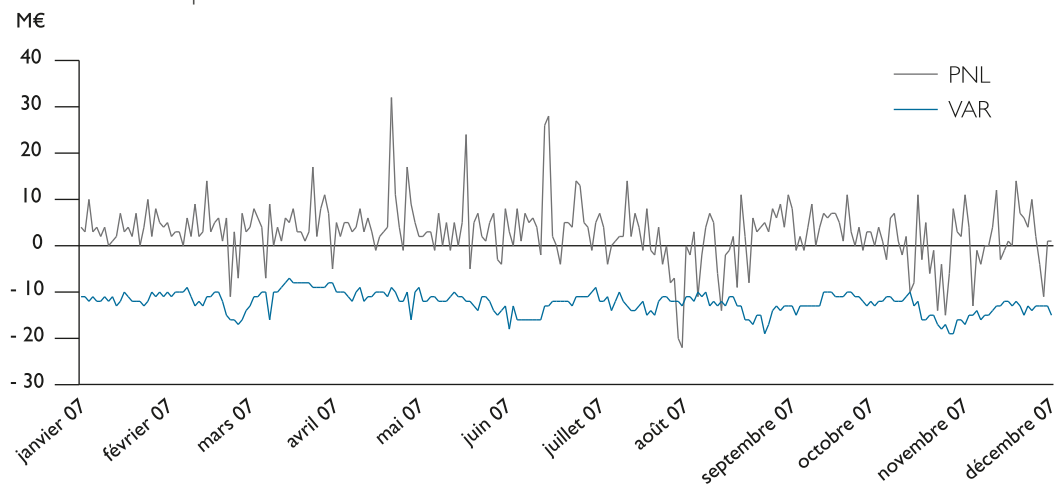
en millions d'euros	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			Moyenne depuis le 19/04/07
	Niveau 31/12/07	Niveau 29/12/06	Différence	
Nalixis				
Risque de Taux	10,1	7,5	2,6	7,2
Risque Action	6,9	6,7	0,2	5,5
Risque spécifique Action	3,0	3,2	(0,2)	3,0
Risque spécifique de Taux	10,2	5,8	4,4	9,6
Risque de Change	2,1	0,7	1,4	1,5
Total des classes de risques	32,3	23,9	8,4	
Effets des compensations	(13,0)	(12,9)	(0,1)	
VAR CONSOLIDÉE	19,3	11,0	8,3	14,9

La ventilation par facteur de risque de la VaR Monte Carlo est calculée en utilisant la ventilation issue de la VaR paramétrique.

Backtesting de la VaR

La robustesse de l'indicateur de VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations de résultats quotidiens de trading : cet exercice permet de confronter le potentiel de perte, tel que prévu ex ante par la VaR, avec les réalisations de résultats effectivement constatées ex post.

Le graphique ci-dessous rend compte de l'exercice mené en 2007 :



Il permet de vérifier que le nombre d'excursions des variations de résultats au-delà du potentiel de perte, représentée par la VaR « courante », se situe effectivement en deçà de la limite statistique correspondante (en l'occurrence, pour 250 données, pas plus de quatre excursions admises).

Quatre exceptions sont survenues en août 2007.

Les principaux scénarii de stress (stress tests), pratiqués sur les positions au 31 décembre 2007, fournissent les informations suivantes en termes d'impact sur le résultat :

- **Stress Test 1** : Chute des indices boursiers : hypothèse d'une chute des indices boursiers accompagnée d'un faible impact sur les taux : Impact : - 189 millions d'euros ;

- **Stress Test 2** : Hausse des taux : hypothèse d'une hausse progressive des taux courts, hausse violente des taux longs avec augmentation des indices boursiers : Impact : - 504 millions d'euros ;
- **Stress Test 3** : Hausse des spreads et baisse des indices et des taux : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit avec un faible impact sur les taux et les indices boursiers : Impact : - 319 millions d'euros ;
- **Stress Test 4** : Hausse des spreads de crédit : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit : Impact : - 302 millions d'euros.

2.3 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le Comité de Gestion Actif-Passif (Comité GAP) définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan. D'une

périodicité trimestrielle, présidé par le Directeur général et réunissant des membres du pôle Banque de financement et d'investissement, de la Direction financière et de la direction des Risques, ce Comité a pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (TCI) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;
- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Le périmètre de suivi du Comité GAP recouvre le portefeuille bancaire du siège, des succursales et des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques structurels de bilan pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque comité sont adressés aux organes centraux pour permettre un suivi consolidé des risques ALM de Natixis à leur niveau. Lors de la phase cible de ce plan de convergence qui démarrera fin 2008, le système ALM de Natixis sera interfacé avec ceux des organes centraux.

2.3.1 Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis, essentiellement d'ordre linéaire, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations assortie d'une échéance contractuelle. Sur le périmètre social, cette transformation est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la Trésorerie qui en a la gestion opérationnelle par délégation du Comité GAP. Outre un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise, cette gestion est encadrée par des limites de VaR un jour à 99 % validées par le Comité GAP et examinées quotidiennement par la direction des Risques. Ces limites sont :

en millions d'euros	Trésorerie Court Terme	Trésorerie Long Terme
Somme des limites de VaR un jour 99 % ⁽¹⁾	3,30	4,20

(1) Somme des sous-limites de VaR par section, hors effet de diversification.

Classe d'échéance	10 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois
Ratios minima	85%	80%	75%	70%	65%	60%
Classe d'échéance	6 mois	7 mois	8 mois	9 mois	10 mois	11 mois
Ratios minima	55%	55%	55%	55%	55%	55%
Classe d'échéance	12 mois	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
Ratios minima	55%	45%	35%	30%	25%	25%
Classe d'échéance	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans		
Ratios minima	20%	15%	10%	5%		

Le Comité GAP n'a pas formellement approuvé de limite sur les filiales disposant d'une autonomie de gestion de leur transformation en liquidité. Celles-ci doivent en revanche respecter leur coefficient de liquidité réglementaire.

(25) Les ratios de transformation sont définis pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources résiduelles par les emplois résiduels.

(26) Selon ces limites, 25 % des emplois du portefeuille bancaire de maturité résiduelle supérieure ou égale à cinq ans doivent être refinancés par des ressources ayant plus de cinq ans restant à courir.

En raison de la spécificité de leur activité, certaines filiales établissements de crédit bénéficient d'une délégation de gestion de leur risque de taux dans le cadre de leur propre Comité GAP ou Comité de Trésorerie.

Pour Natixis Lease et Natixis Factor, le Comité GAP a validé une limite de sensibilité de la valeur économique du bilan pour un choc de 100 points de base respectivement de 8,00 millions d'euros et de 4,00 millions d'euros. Pour les autres filiales, dont les positions en transformation demeurent plus modestes, le Comité GAP n'a pas encore formellement approuvé les limites qu'elles se sont fixées.

2.3.2 Risque de liquidité

La gestion opérationnelle des besoins de refinancement globaux de Natixis, de ses filiales et des Banques Populaires à court, moyen et long terme et sur un grand nombre de devises est assurée par le métier Trésorerie organisée autour du siège et des succursales de New-York et de Singapour. Cette centralisation permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du Groupe. Elle facilite également une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis tant en terme de support que de zone géographique.

En tant que banque de financement et d'investissement, le risque de liquidité de Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assortie d'une échéance contractuelle. Sur le périmètre social, cette transformation est centralisée à la Trésorerie par le biais de contrats d'adossement interne et gérée par celle-ci. En raison de leur activité spécifique, certaines filiales bénéficient d'une délégation de gestion de leur transformation dans le cadre de leur propre Comité GAP.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose sur la détermination d'impasses statiques de liquidité et le calcul de ratios de transformation ⁽²⁵⁾ sur le périmètre de la Trésorerie, qui concentre la majeure partie du risque de Natixis, et sur le périmètre consolidé. Ces indicateurs sont produits périodiquement par la Direction financière, examinés en Comité GAP.

La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie sur son portefeuille bancaire est encadrée par des ratios de transformation minima ⁽²⁶⁾ validés par le Comité GAP. Ces ratios minima, qui ont été reconduits en 2007, sont :

En parallèle, ce dispositif a été complété par la réalisation de stress de liquidité destinés à tester la capacité de Natixis à faire face à une situation de crise. Le principe général repose sur la production d'un choc sur l'impasse quotidienne sur l'horizon donné en fonction du stress (choc sur les actifs, choc sur les passifs lié à une crise spécifique ou systémique), puis à identifier les ressources complémentaires mobilisables auprès de la BCE (créances négociables ou non admis en pension par la BCE après application de « haircut », etc.) permettant d'y faire face avant d'envisager la suspension d'activités de négociation consommatrices de liquidité à court terme ou plus globalement des cessions d'actifs.

Ces stress sont par ailleurs agrégés avec ceux des organes centraux à des fins de consolidation à leur niveau. Une réflexion est en cours sur la définition de limites éventuelles ainsi qu'à la mise en place d'un plan d'urgence en collaboration avec les organes centraux dans le cadre de la garantie de liquidité qu'ils ont accordé à Natixis.

2.3.3 Risque de change structurel

Ce risque, essentiellement concentré sur le dollar US, comprend :

- les risques de change liés aux investissements nets à l'étranger libellés dans une devise différente de l'EUR ;
- les risques liés aux produits et aux charges libellés dans une devise autre que l'euro.

Pour la première composante, le Comité GAP a approuvé que soit maintenu un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque, certains risques pondérés étant en effet libellés en devises autre que l'euro. Cette politique serait modifiée en cas d'écartement de la sensibilité du ratio Tier one en fonction de la parité euro/dollar, dû notamment à une proportion trop importante de fonds propres en dollar dans les fonds propres part du Groupe.

Pour la seconde composante, le Comité GAP a acté qu'une couverture d'une fraction du RBE de la banque en dollar prévue dans le cadre de la procédure budgétaire soit réalisée à partir des ventes anticipées de dollar contre euro, rachetées progressivement au fur et à mesure de la formation des résultats en dollar ; l'objectif de cette couverture étant de neutraliser une variation adverse du cours moyen EUR/dollar sur l'année par rapport au cours moyen budgété.

2.4 Risques opérationnels

2.4.1 Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs (incendies, crue centennale, fraudes, etc.). Il inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels, en s'appuyant sur des règles, des normes et des méthodes homogènes, est partagé par tous les métiers de Natixis.

Ce dispositif est basé sur la mise en place de saines pratiques de gestion des risques opérationnels, c'est-à-dire :

- une charte définie par le département des risques opérationnels, approuvée par le Comité des Risques opérationnels de Natixis, et validée par le Comité des Risques Groupe de Natixis ainsi que les organes centraux ;

- une culture forte du risque opérationnel au sein de chaque métier de l'entreprise ;
- un reporting interne efficace, et l'existence d'un plan de secours et de continuité d'exploitation.

2.4.2 Approche choisie par le Groupe Natixis

Lors de la création de Natixis en novembre 2006, de nombreux travaux de mise en place d'un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels avaient déjà été réalisés de part et d'autre, dans les entités rapprochées.

À partir de ces dispositifs, une harmonisation a été entreprise et a abouti à la mise en place d'un dispositif conforme à la méthode standard.

La prochaine étape pour le Groupe Natixis est d'être éligible à la méthode avancée (dite *Advanced Measure Approach* ou AMA), avec l'ambition de faire du dispositif de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels un véritable outil de management.

2.4.3 Gouvernance

En 2007, le département des risques opérationnels s'est attaché à faire évoluer l'organisation en place pour la rendre conforme à celle annoncée au CECEI. Un rattachement des acteurs du contrôle de deuxième niveau à la direction des Risques de Natixis, soit directement, soit par un lien fonctionnel fort de type hiérarchique a été institué.

À fin 2007 le département est organisé en cinq pôles correspondant à des domaines homogènes de métiers et d'activité : marchés, financements, services, supports, et gestion d'actifs. Fin 2007, il a été décidé de compléter le dispositif par la création d'un sixième pôle, le pôle Poste clients. Ainsi l'ensemble du groupe est couvert par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

2.4.4 Gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels de Natixis s'articule autour de trois axes majeurs :

- la collecte des incidents :
OSIRISK est l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de Natixis. Il sera déployé sur l'ensemble du groupe, avec reprise de l'historique existant, durant l'année 2008. La collecte des incidents se fait au fil de l'eau, et ce dès le premier euro. Certains incidents, jugés graves, donnent lieu à des investigations plus poussées ;
- l'élaboration d'une cartographie des risques :
celle-ci, réalisée « par parties », au niveau de chaque métier, doit permettre de constituer une cartographie sur le Groupe Natixis. Une fois validée, cette cartographie doit faciliter le suivi des variables d'environnement et la mise en place de plans d'action ;
- la production des reportings :
 - des reportings « opérationnels », au niveau de chaque métier, sont produits dans un objectif de prise de décisions lors des comités risques opérationnels tenus au sein des métiers,
 - des reportings consolidés au niveau Groupe, afin de piloter les risques transversaux à la banque.

2.4.5 Mesure des risques opérationnels

Aujourd'hui, le Groupe Natixis calcule ses fonds propres réglementaires en méthode standard.

Dans le cadre du passage en méthode AMA, Natixis développe un modèle interne fondé sur une approche probabiliste qui permettra *in fine* de calculer une fonction de distribution des pertes cumulées.

2.5 Gestion des risques de marché et couverture

En ce qui concerne la gestion globale du risque de taux et de liquidité de Natixis au regard du référentiel IFRS, Natixis utilise deux types de couverture.

Couverture en Cash Flow Hedge

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère.

Couverture des emprunts et émissions à taux variables

Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable (crédits commerciaux, prêts interbancaires, prêts aux filiales et succursales).

Pour la gestion en Cash Flow Hedge, Natixis utilise essentiellement des instruments financiers dérivés pour la couverture des variations de produits ou charges des actifs/passifs à taux variables.

Compte tenu de la spécificité du bilan de Natixis (absence d'option comportementale, pas de nécessité de prise en compte des éventuels remboursements anticipés car donnant lieu à des indemnités financières), la justification de cette couverture s'appuie sur la mise

en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés pour l'ensemble de nos opérations échéancées.

Test prospectif

Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :

- d'un échéancier de montants cumulés de cash emprunteurs taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;
- d'un échéancier de montants cumulés de cash prêteurs taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

Il permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de couverture. La couverture est avérée si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture. À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

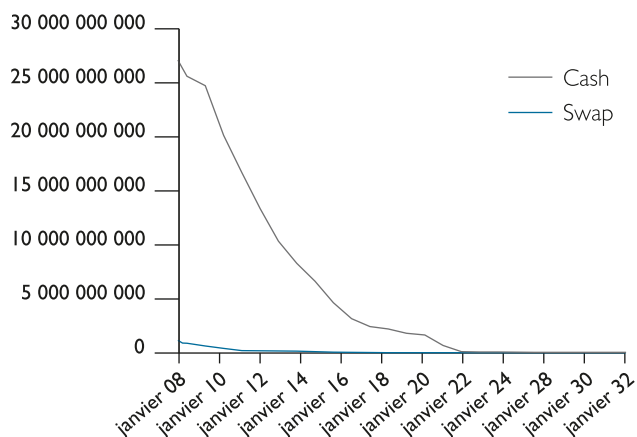
À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Impacts sur les capitaux propres et le résultat consolidé

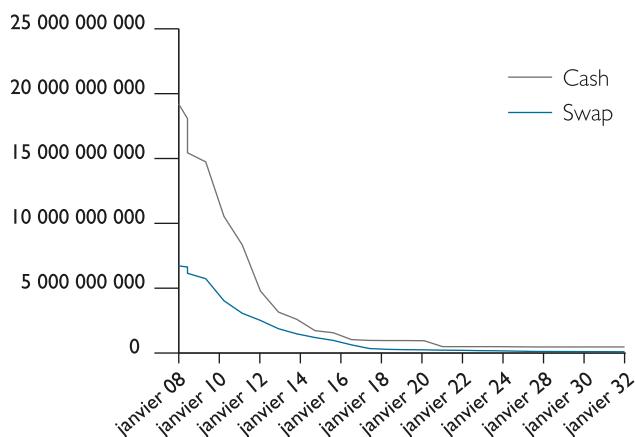
Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en capitaux propres, et seule la partie inefficace de la couverture impacte le compte de résultat à chaque date d'arrêt.

Graphiques indiquant les périodes pour lesquelles intervient la justification de la couverture en flux de trésorerie (ensemble des devises valorisées en euros).

FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES PRÊTS À TAUX VARIABLES



FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES EMPRUNTS À TAUX VARIABLES



Couverture en Fair Value Hedge

Couverture des emprunts et émissions à taux fixe

Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Couverture des prêts et titres de placement

Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Test prospectif

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêt.

À chaque arrêt, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs revalorisées pour le risque couvert. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Impacts sur le résultat consolidé

Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur du risque couvert des actifs/passifs sont enregistrées en résultat.

2.6 Risques assurables

La délégation aux assurances – rattachée au Secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (auto-assurance et/ou transfert).

Les principaux risques analysés concernent les fraudes internes ou externes, les atteintes aux valeurs, les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux), les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Le premier semestre 2007 a été mis à profit pour regrouper les principales couvertures jusque-là achetées au niveau de chacune des sociétés du nouvel ensemble Natixis.

Ainsi au 1^{er} juillet 2007 toutes les sociétés apportées à Natixis par la CNCE ont été intégrées dans les programmes Globale de Banque, RC Exploitation et Professionnelle et RC Dirigeants mis en place par Natixis.

Ce mouvement sera poursuivi au 1^{er} janvier 2008 dans le domaine des assurances de dommages (assurance des immeubles d'exploitation et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives), encore assurés séparément au 1^{er} janvier 2007

(couvertures acquises en valeur de reconstruction et/ou de remplacement pour l'essentiel avec un plafond par sinistre fixé à 175 millions d'euros pour l'ancien périmètre Natexis Banque Populaires).

Depuis le 1^{er} juillet 2007 donc, toutes les sociétés du Groupe bénéficient des garanties :

- d'un programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), responsabilité civile exploitation & responsabilité civile professionnelle à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou année d'assurance ;
- d'un programme d'assurance responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et ou année d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est achetée localement par les filiales ou succursales).

Chacun des contrats d'assurance visés ci-dessus est souscrit auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les garanties évoquées ci-dessus sont achetées en excédent de franchises/sinistres (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance – pour les seules couvertures regroupées au 1^{er} juillet 2007 – a pu être ramené de 7,7 millions d'euros (en cumul) à 5,2 millions d'euros en année pleine.

2.7 Risques juridiques

Situation de dépendance

Natixis n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Procédures judiciaires et arbitrage

Harris Associates LP — Jerry Jones, *et al.*

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates LP, filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le United States District Court du district nord de l'Illinois. Les demandeurs allèguent que les prestations de services facturées par Harris Associates LP à ces trois fonds étaient excessives au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement, aux États-Unis. Harris Associates LP et les plaignants ont alors introduit une requête en référé (« motion for summary judgment »).

Le 27 février 2007, la juge saisie a fait droit en tout point à la requête d'Harris Associates, LP, et a rejeté celle des plaignants. Ces derniers ont fait appel de cette décision le 20 mars 2007. Les parties ont chacune déposé leurs arguments écrits puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007. Le jugement d'appel n'a pas encore été rendu.

À ce jour, il n'a été comptabilisé aucune provision au titre de ce procès.

2.8 Les risques assurance

Natixis Assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : 78 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,83 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Il a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 7 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Concernant les titres des autres catégories, l'analyse de sensibilité réalisée à fin 2007 montre qu'une hausse de 1 point des taux obligataires a un impact de - 31 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 3,5 % des capitaux propres.

Risque de marché

Natixis Assurances est confronté aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en terme de dispersion) et des exigences commerciales. Ainsi, des fourchettes d'allocation sont définies pour chaque type d'actif.

L'analyse de sensibilité réalisée à fin 2007 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 17 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 2 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 3,6 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 0,4 % des capitaux propres.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le Comité des Risques de Crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, 95 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non investment grade ». En pratique, le rating des réassureurs du Groupe est compris entre BBB et AA+.

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

Coface

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le **risque de fréquence** représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du *loss ratio* (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, *single risks*). Les *loss ratio* des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du Groupe, de même que les montants et nombres mensuels d'impayés ;

- le **risque de pointe** représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du Groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface SA et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (RBI) ;
- le Comité des Grands Risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du Groupe (encours supérieur à 80 millions d'euros et sévérité supérieure à 25 millions d'euros) et alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques corporate et des risques pays ;
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximales susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la crise financière, le recensement des risques vulnérables a été réalisé sur la base des notations Coface ainsi que sur proposition des centres de souscription pour des risques spécifiques tels que des opérations de rachat avec effet de levier grâce à un fort endettement. Tous les risques importants notés 3, 2 et moins (équivalents à BB- en notation Standard & Poors) font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel. Pour les risques de fréquence, les scores seront utilisés afin d'identifier les populations à risque et des matrices de cotation plus restrictives vont être mises en place.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

EXPOSITIONS AU RISQUE SUR LES DÉBITEURS AU 31 DÉCEMBRE 2007 (HORS CAUTIONS)

Tranches d'encours en milliers d'euros	Encours (en millions d'euros)	Nombre total de limites (en milliers)	Nombre total d'acheteur	En %
Refus	0	410 891	327 252	0,0 %
1-10 K€	3 629	506 289	479 740	1,0 %
11-20 K€	6 248	418 401	353 750	1,7 %
21-30 K€	4 092	220 131	149 704	1,1 %
31-40 K€	3 746	173 189	99 873	1,0 %
41-50 K€	5 450	166 533	110 207	1,5 %
51-60 K€	3 084	109 479	53 198	0,8 %
61-70 K€	3 214	96 971	46 760	0,9 %
71-80 K€	2 627	77 318	33 326	0,7 %
81-90 K€	2 025	60 364	22 820	0,6 %
91-100 K€	6 140	100 508	60 363	1,7 %
101-150 K€	12 379	258 492	96 132	3,4 %
151-200 K€	10 352	177 506	56 424	2,8 %
201-300 K€	16 495	241 415	64 684	4,5 %
301-400 K€	13 154	162 760	36 642	3,6 %
401-500 K€	11 143	122 141	24 002	3,1 %
501-800 K€	25 424	239 647	39 045	7,0 %
801-1 500 K€	37 145	269 308	33 206	10,2 %
1 501 K€ et +	197 588	566 788	37 029	54,3 %
TOTAL	363 937	4 378 131	2 124 157	100,0 %
Moyenne par débiteur	171 332 €			

2.9 Les risques CIFG

2.9.1 Recapitalisation de CIFG et cession de cette dernière par Natixis à ses deux principaux actionnaires

Le 22 novembre 2007, le Groupe Caisse d'Épargne et le Groupe Banque Populaire ont décidé de se porter acquéreurs de la totalité du capital de CIFG, filiale de rehaussement de crédit détenue à 100 % par Natixis et de lui apporter les ressources financières nécessaires au maintien de son rating AAA auprès des agences de notation.

Les modalités du plan de recapitalisation de CIFG ont été finalisées le 20 décembre 2007. Le soutien financier des deux groupes, d'un montant global de 1,5 milliard USD, a été apporté à parité, sous la forme de deux opérations réalisées simultanément : une augmentation de capital de 1,3 milliard USD et la mise en place d'une ligne de crédit à long terme de 0,2 milliard USD.

Par ailleurs, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires reprennent à Natixis la totalité de sa participation au capital de CIFG, pour un montant symbolique.

À l'issue de ces opérations, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires se partagent à parité le contrôle de CIFG.

2.9.2 Exposition de CIFG au risque Subprime

L'activité de rehaussement de crédit consiste à apporter une garantie financière pour améliorer la notation d'émissions obligataires ou pour sécuriser un financement.

Les garanties financières accordées par CIFG peuvent être apportées sous deux formes :

- des contrats d'assurance signés directement avec l'acheteur de protection ;
- des crédits default swaps (CDS) conclus en règle générale avec des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2007, les engagements de CIFG s'élèvent à 94,7 milliards de dollars, dont 59 milliards sous forme de dérivés de crédit et pour le solde, de garanties financières. À cette date, la décomposition par nature du portefeuille de dérivés de crédit est la suivante :

Nature	Nominal (en millions de dollars)	Variation de valeur de l'exercice (en millions de dollars)
ABS CDO et RMBS subprime	11 320	- 1 565,6
CLO/CBO	22 505	- 70,5
Synthetic CDO	9 734	- 40,8
Wrap of wraps	4 061	- 15,9
CMBS	1 136	- 11,1
CRE CDO	4 890	- 160,0
Other Direct ABS/RMBS	3 181	- 12,1
Student Loans	2 218	- 36,4
TOTAL	59 045	- 1 912,4

Au 31 décembre 2007, l'exposition de CIFG aux crédits subprime était de 11,3 milliards de dollars de nominal assuré, concentrée sur un nombre très faible de lignes, se décomposant en :

- une exposition directe aux crédits hypothécaires RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) de 1,4 milliard de dollars, correspondant au rehaussement d'obligations émises par des véhicules de titrisation de crédits hypothécaires subprime ;
- et une exposition indirecte (CDO de RMBS) de 9,9 milliards de dollars, correspondant au rehaussement d'obligations émises par un véhicule dont l'actif est composé de titres issus d'une première titrisation, 80 % de cette exposition étant constituée de tranches « mezzanine ».

L'engagement de CIFG sur des sous-jacents subprime résulte donc de l'octroi de protections, principalement sous forme de dérivés de crédit, au profit des porteurs de titres de véhicules de titrisation. En cas de défaut de l'émetteur, CIFG se substitue à la structure pour régler, aux échéances contractuelles initiales, les engagements de cette dernière (« pay as you go »).

La juste valeur des CDS vendus par CIFG sur des sous-jacents subprime a été calculée à partir d'un modèle de corrélation permettant de valoriser les actifs sous-jacents aux CDS sur la base de paramètres de défaut, déduits de données de marché et en tenant compte de l'ordre de priorités de paiement aux détenteurs des différentes catégories de titres de la structure couverte (waterfall).

2.9.3 Incidences comptables

Après prise en compte des provisions relatives aux contrats d'assurance et au portefeuille financier de CIFG, le montant total des dépréciations constatées au titre du Groupe CIFG dans les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire s'élève, avant partage, à environ 2,3 milliards de dollars.

En substance, cette perte est d'un montant équivalent aux montants investis par les actionnaires, soit 1,5 milliard de dollars (montant global du soutien financier apporté à CIFG), auquel s'ajoute le montant de la situation nette de CIFG, avant augmentation de capital (soit 0,8 milliard de dollars).

Après application des coefficients de proportionnalité et conversion euro/dollar, la dépréciation totale constatée en 2007 dans le PNB consolidé du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, s'élève à près de 690 millions d'euros.

3. Rémunération des mandataires sociaux

3.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

3.1.1 Rémunérations

La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

en euros	2007				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT ⁽¹⁾	245 000	110 000	350 000	-	705 000
M. Michel GOUDARD	290 000	130 000	-	-	420 000
M. Bruno METTLING	290 510	130 000	-	-	420 510

(1) Une indemnité de fonction a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

en euros	2006				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT	224 427	200 000	263 000	200 000	887 427
M. Michel GOUDARD	290 000	340 000	-	-	630 000
M. Bruno METTLING ⁽¹⁾	290 510	330 000	-	-	620 510

(1) M. METTLING est Directeur général délégué et mandataire social depuis le 1^{er} juillet 2006.

3.1.2 Indemnités et avantages en nature

Indemnités

Les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale) des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires correspondent, pour Monsieur DUPONT, au logement et à la voiture de fonction dont il bénéficie. MM. GOUDARD et METTLING

disposent d'une voiture de fonction et perçoivent une indemnité de logement.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

en euros	2007	2006
M. Philippe DUPONT	44 602 ⁽¹⁾	62 856
M. Michel GOUDARD	46 815	46 363
M. Bruno METTLING	45 733	45 931

(1) Une indemnité de fonction qui figurait dans cette rubrique en 2006 a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

Avantages postérieurs à l'emploi

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

Indemnités de retraite

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder; 70 %, puis 60 % à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. DUPONT à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général.

Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

3.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

2007

Options de souscription d'actions de Natixis consenties aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques du plan				Nombre d'options attribuées			
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en vie à fin 2007
M. Philippe DUPONT	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	190 000	-	260 000
M. Michel GOUDARD	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	-	-	70 000
M. Bruno METTLING	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	-	-	70 000

Options de souscription d'actions de Natixis consentie aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques des plans des années précédentes			
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)
M. Philippe DUPONT	N° 10-CA 20/11/02	10/09/2006	09/09/2009	7,25
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	09/09/2010	8,33
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	16/11/2011	8,91
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92
M. Michel GOUDARD	N° 10-CA 20/11/02	11/09/2006	11/09/2009	7,25
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	10/09/2010	8,33
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	17/11/2011	8,91
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92
M. Bruno METTLING	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92

3.1.4 Jetons de présence

en euros	2007	2006
	Jetons reçus au titre des Sociétés contrôlées par la BFBP	Jetons reçus au titre des Sociétés contrôlées par la BFBP
M. Philippe DUPONT	-	11 285
M. Michel GOUDARD	10 000	16 285
M. Bruno METTLING	34 563	20 000

3.2 Jetons de présence reçus par les administrateurs de la BFBP

3.2.1 Jetons de présence reçus au titre de leurs mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son

conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux conseils d'administration et aux comités spécialisés du conseil d'administration.

Pour les séances de l'exercice 2007, la rémunération, par séance et par personne, au titre du conseil d'administration est de **1 104 euros**.

Ainsi, la somme des jetons de présence s'élève à **171 120 euros**.

	2007
	Jetons de présence reçus au titre du conseil d'administration de la BFBP
	<i>(en euros)</i>
Administrateurs	
M. Philippe DUPONT	11 040
M. Christian BREVARD	3 312
M. Michel CASTAGNE	4 416
M. Jean CLOCHET	9 936
M. Jean-François COMAS	4 416
M. Claude CORDEL	4 416
M. Pierre DELOURMEL	8 832
M. Pierre DESVERGNES	9 936
M. Jean-Claude DETILLEUX	11 040
M. Michel DOLIGE	6 624
M. Bernard FLEURY	6 624
M. Stève GENTILI	11 040
M. Yves GEVIN	11 040
M. Jacques HAUSLER	11 040
M. Marc JARDIN	6 624
M. Bernard JEANNIN	9 936
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	11 040
M. François MOUTTE	5 520
M. Pierre NOBLET	4 416
M. Christian du PAYRAT	9 936
M. Jean-Louis TOURRET	9 936
TOTAL	171 120

Pour les séances de l'exercice 2007, la rémunération, par séance et par personne, au titre des comités spécialisés du conseil d'administration est la suivante :

- Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) : 833 euros ;
- Comité Risques de Crédit Groupe (CRCG) : 476 euros ;

- Comité des Comptes : 1 250 euros ;
- Comité des Rémunérations : 1 428 euros.

Ainsi, la somme des jetons de présence de l'exercice 2007 s'élève à **39 988 euros**.

	2007
	Au titre des comités spécialisés de la BFBP (en euros)
Administrateurs	
M. Jean CLOCHET	2 500
M. Jean-François COMAS	3 511
M. Claude CORDEL	2 261
M. Pierre DESVERGNES	2 500
M. Stève GENTILI	2 261
M. Yves GEVIN	4 998
M. Jacques HAUSLER	4 165
M. Bernard JEANNIN	2 916
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	7 022
M. Jean-Louis TOURRET	7 854
TOTAL	39 988

Ainsi, au titre de leurs mandats dans la BFBP, la somme des jetons de présence à recevoir en 2008 s'élève à **211 108 euros**.

3.2.2 Jetons de présence au titre de leurs mandats exercés dans les conseils d'administration, de surveillance et dans les comités spécialisés des sociétés contrôlées par la BFBP

La somme des jetons de présence s'élève à **251 300 euros**.

	2007
	Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP (en euros)
Administrateurs	
M. Christian BREVARD	-
M. Michel CASTAGNE	
M. Jean CLOCHET	27 600
M. Jean-François COMAS	26 800
M. Claude CORDEL	29 050
M. Pierre DELOURMEL	-
M. Pierre DESVERGNES	-
M. Jean-Claude DETILLEUX	1 800
M. Michel DOLIGE	4 500
M. Bernard FLEURY	9 000
M. Stève GENTILI	30 700
M. Yves GEVIN	2 700
M. Jacques HAUSLER	1 800
M. Marc JARDIN	7 200
M. Bernard JEANNIN	28 800
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	40 800
M. François MOUTTE	-
M. Pierre NOBLET	7 650
M. Christian du PAYRAT	3 600
M. Jean-Louis TOURRET	29 300
TOTAL	251 300

4. PERSPECTIVES ET ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

4.1 Perspectives

En tant qu'organe central, la Banque Fédérale des Banques Populaires définit les recommandations de développement pour l'année :

Les perspectives de développement commercial pour l'année 2008 sont amorcées par le Plan d'Action Commerciale 2008 présenté aux Banques Populaires au deuxième semestre 2007. Pour cette année 2008, ce plan, comme les précédents, appuie le Plan Stratégique Groupe qui définit les principaux leviers de développement.

Ce Plan d'Action Commercial concerne tous les segments de clientèle.

Les particuliers, tout d'abord, avec un début d'année caractérisé par la traditionnelle campagne d'épargne orientée vers l'épargne financière. Elle sera suivie par la distribution dans tout le réseau du nouveau produit de crédit permanent Créodis.

La conquête de nouveaux clients sera une démarche menée tout au long de l'année. Elle s'appuie, notamment, sur les relations très étroites du Groupe avec des segments de clientèle qui le distinguent du marché comme les enseignants et collaborateurs de la Recherche, de la Culture et de l'Éducation nationale avec la CASDEN Banque Populaire, les fonctionnaires avec l'ACEF et les étudiants avec la LMDE.

Les multiples partenariats, sources de conquête, sont complétés par la mise en œuvre des synergies avec FONCIA et l'utilisation du canal internet pour des opérations de marketing.

Pour le marché des professionnels, l'amplification de la double relation (relation professionnelle et relation privée) continuera à être un des axes forts de cette année tout comme celui de la création - transmission d'entreprise pour laquelle le Groupe Banque Populaire affirme son leadership.

Le marché des entreprises et institutionnels mettra à profit la convergence des attentes des collectivités locales avec celles des PME dans le domaine de la monétique et des financements à court et moyen terme pour légitimer une approche des collectivités de petites et moyennes tailles.

Le savoir-faire reconnu de Natixis en matière de gestion du poste clients sera déployé pour proposer de nouvelles offres auprès de la clientèle ou prospects.

Au plan international, l'ancrage de VBI en Europe centrale offre une ouverture de développement des entreprises vers cette partie de l'Europe en pleine expansion.

En ce qui concerne les perspectives de développement avec Natixis, les produits distribués par les Banques Populaires sont créés et gérés par Natixis. Ainsi, leur développement se retrouve dans les différentes lignes de métiers de la Banque de financement, d'investissement et de services.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires, dont l'activité opérationnelle est concentrée sur Natixis, exerce son activité dans un environnement qui fait naître des risques dont certains qu'elle ne peut pas contrôler. En particulier, l'activité, la situation et les résultats de la BFBP sont étroitement liés aux conditions économiques générales, en particulier à l'évolution du marché du crédit. Dans ces conditions, un repli des marchés financiers et/ou une évolution défavorable des

conditions économiques générales, spécialement dans le secteur du crédit seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2 Événements récents

4.2.1 Négociations exclusives avec le Groupe HSBC

Le 29 février 2008, le Groupe Banque Populaire et le Groupe HSBC sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition par le Groupe Banque Populaire des sept Banques régionales détenues par HSBC France : Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie, Crédit Commercial du Sud-Ouest et Société Marseillaise de Crédit.

Les sept Banques régionales exploitent un réseau de 400 agences implantées dans le sud de la France, en particulier en régions Aquitaine, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles comptent environ 425 000 clients particuliers et 62 000 clients professionnels.

Ce projet d'acquisition marque une nouvelle étape importante dans la stratégie de conquête du Groupe Banque Populaire, centrée sur le développement d'un modèle de proximité multienseigne dans la banque de détail et le renforcement du maillage des réseaux sur le marché domestique.

Les sept Banques régionales, fortement ancrées sur leurs territoires respectifs et au service de clientèles à fort potentiel, contribueront à renforcer la présence du Groupe dans les régions dynamiques du sud de la France et permettront également de conforter ses positions de leader sur les marchés des professionnels et des PME.

Ce projet industriel, fondé sur le respect de l'identité et des marques des sept Banques régionales, s'inscrit dans le modèle décentralisé du Groupe Banque Populaire et repose sur une mutualisation performante des moyens.

Les dirigeants et collaborateurs des Banques Populaires régionales et des sept Banques régionales seront pleinement associés à la mise en œuvre de ce projet.

Le projet social s'appuie sur les valeurs du Groupe Banque Populaire. Sa réalisation nécessitera la mobilisation des compétences, des énergies et des expertises aujourd'hui à l'œuvre au sein des sept Banques régionales.

Réalisation de l'opération

La base de négociations exclusives prévoit l'acquisition de 100 % des actions des sept Banques régionales. L'opération serait répartie entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et les Banques Populaires régionales situées sur les mêmes territoires. Le montant total de cette opération s'élève à 2,1 milliards d'euros, en prenant compte de la cession en cours de 9 agences de la Société Marseillaise de Crédit à HSBC France. Il est envisagé que la réalisation de l'opération intervienne dans les six mois.

4.2.2 CIFG

Depuis le 12 mars 2008, date de la dégradation de CIFG par Standard and Poor's de AAA à A+, cette filiale commune à la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne Fédérale des Banques Populaires, ne dispose plus de rating triple A.

➤ 8.1.2 États financiers consolidés

I. Bilan consolidé actif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma ⁽¹⁾
Caisse, Banques Centrales, CCP		804	533	1 255
Actifs à la juste valeur par le résultat	IV.1.2	72 562	61 018	51 640
Instruments dérivés de couverture	IV.2	293	283	173
Actifs financiers disponibles à la vente	IV.3	14 118	13 297	12 075
Prêts et créances sur établissements de crédit	IV.4.3	52 917	51 118	53 821
<i>dont activité institutionnelle</i>		29	57	86
Prêts et créances sur la clientèle	IV.4.4	40 373	32 959	27 833
<i>dont activité institutionnelle</i>		123	138	240
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	IV.5	2 198	2 371	2 381
Actifs d'impôts courant		191	109	28
Actifs d'impôts différés	IV.6	523	169	187
Comptes de régularisation et actifs divers	IV.7	11 825	6 942	9 177
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans les entreprises mises en équivalence	V.8	3 560	3 028	3 149
Immeubles de placement	IV.8	346	398	351
Immobilisations corporelles	IV.9.1	423	316	284
Immobilisations incorporelles	IV.9.1	359	152	127
Écart d'acquisition	IV.10	3 465	1 913	2 080
TOTAL ACTIF		203 957	174 606	164 561

Commentaires :

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1. La transition entre le bilan statutaire (publié) et le bilan proforma, est présentée en note XI.3.

I. Bilan consolidé passif

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma ⁽¹⁾
Banques centrales, CCP		487	228	146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.1.3	57 478	46 027	45 604
Instruments dérivés de couverture	IV.2	1 251	143	176
Dettes envers les établissements de crédit	IV.11.1	61 068	59 098	49 203
<i>dont activité institutionnelle</i>		54	82	111
Dettes envers la clientèle	IV.11.2	22 056	17 650	20 280
<i>dont activité institutionnelle</i>		210	180	251
Dettes représentées par un titre	IV.12	22 936	19 428	16 927
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		43	12	22
Passifs d'impôt courant		240	132	100
Passifs d'impôts différés	IV.6	114	186	176
Compte de régularisation et passifs divers	IV.7	10 353	6 501	7 577
<i>dont activité institutionnelle</i>		9	28	33
Dettes sur actifs destinés à être cédés		-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	IV.13	11 905	10 690	9 457
Provisions pour risques et charges	IV.14.2	264	219	283
Dettes subordonnées	IV.15	6 185	5 623	5 989
Capitaux propres part du Groupe		9 242	8 347	8 337
• <i>Capital et réserves liées</i>		5 246	3 973	3 964
• <i>Réserves consolidées</i>		3 515	1 689	3 490
• <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		340	530	302
• <i>Résultat de l'exercice</i>		141	2 155	581
Intérêts minoritaires		335	322	284
TOTAL PASSIF		203 957	174 606	164 561

Commentaires :

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1. La transition entre le bilan statutaire (publié) et le bilan proforma, est présentée en note XI.3

2. Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 Proforma ⁽¹⁾	31/12/2005 Proforma ⁽²⁾	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et produits assimilés	V.1	7 187	5 440	4 096	7 009	5 990
Intérêts et charges assimilés	V.1	(6 657)	(4 985)	(3 592)	(6 072)	(4 505)
Commissions (produits)	V.2	1 570	1 461	1 160	1 540	1 277
Commissions (charges)	V.2	(536)	(532)	(430)	(734)	(677)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	V.3	(307)	730	572	562	599
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	V.4	148	126	192	184	359
Produits des autres activités	V.5	2 854	2 377	1 986	5 941	5 043
Charges des autres activités	V.5	(2 184)	(1 882)	(1 762)	(4 675)	(4 803)
Produit net bancaire		2 075	2 735	2 222	3 755	3 283
Charges générales d'exploitation	V.6	(2 299)	(1 853)	(1 532)	(2 495)	(2 140)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations Incorporelles et corporelles		(81)	(71)	(61)	(101)	(90)
Résultat brut d'exploitation		(305)	811	629	1 159	1 053
Coût du risque	V.7	(98)	(21)	(42)	(81)	(86)
Résultat net d'exploitation		(403)	790	587	1 078	967
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	V.8	225	242	206	37	16
Gains ou pertes sur autres actifs	V.9	195	1	40	1 538	105
Variation des écarts d'acquisition	V.10		(1)	1		1
Résultat avant impôts		17	1 032	834	2 653	1 089
Impôts sur les bénéfices	V.11	174	(274)	(233)	(312)	(359)
RÉSULTAT NET		191	758	601	2 340	730
Intérêts minoritaires		(50)	(40)	(20)	(186)	(186)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		141	718	581	2 155	544

Commentaires :

- (1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2006 est présentée en note XI.1.
La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat proforma, est présentée en note XI.4.
- (2) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1.
La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat proforma, est présentée en note XI.2.

3. Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2007

En millions d'euros	Capital et réserves liées			
	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres autodétenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 / 12 / 04 - EN NORMES IFRS-EU 2004	912	1 130	0	1 326
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU applicables au 1 ^{er} janvier 2005 ⁽¹⁾ ⁽²⁾	-	-	-	98
Affectation du résultat de l'exercice 2004	-	5	-	345
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 01 / 01 / 05 APRÈS AFFECTATION - EN NORMES IFRS-EU	912	1 135	0	1 769
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital ⁽³⁾	36	163	-	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions	-	-	-	5
Distribution	-	-	-	(85)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2005				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers	-	-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2005				
	-	-	-	-
Autres variations	0	0	-	(11)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 - NORMES IFRS-EU	949	1 299	0	1 677
Affectation du résultat de l'exercice 2005	-	5	-	539
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2006 - EN NORMES IFRS-EU	949	1 304	0	2 216
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital	(40)	1 757	-	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions	-	-	-	2
Distribution	-	-	-	(110)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2006				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers	-	-	-	0
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex-sous-groupe Natexis Banques populaires ⁽⁷⁾	-	-	-	-
Autres variations de périmètre	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2006 ⁽⁷⁾				
	-	-	-	-
Autres variations				
Modification de la méthode de consolidation de l'ex- sous-groupe Natexis Banques Populaires ⁽⁷⁾	-	-	-	-
Apport des filiales du Groupe Caisses d'Épargne à Natixis ⁽⁸⁾	-	-	-	(376)
Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) ⁽⁹⁾	-	-	-	(41)
Autres variations	(0)	2	-	(2)
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - NORMES IFRS-EU	909	3 063	0	1 689
Affectation du résultat de l'exercice 2006	-	9	-	2 146
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2007 - EN NORMES IFRS-EU	909	3 073	0	3 835

Gains ou pertes latents								
Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux	
		Actifs disponibles à la vente	Instruments de dérivés de couvertures					
(39)	0	0	0	350	3 680	1 627	5 307	
0	-	149	(31)	-	216	(522)	(306)	
-	-	-	-	(350)	0	-	-	
(39)	0	149	(31)	0	3 896	1 106	5 001	
-	-	-	-	-	199	-	199	
-	-	-	-	-	5	1	5	
-	-	-	-	-	(85)	(56)	(141)	
-	-	-	-	-	-	-	0	
-	-	57	(3)	-	54	22	75	
80	-	-	-	-	80	26	105	
-	-	-	-	-	0	217	217	
-	-	-	-	544	544	179	723	
(2)	-	10	3	0	1	0	1	
39	0	217	(32)	544	4 693	1 494	6 187	
-	-	-	-	(544)	0	-	-	
39	0	217	(32)	0	4 693	1 494	6 187	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	1 718	-	1 718	
-	-	-	-	-	2	0	3	
-	-	-	-	-	(110)	(54)	(164)	
-	-	-	-	-	-	-	0	
-	-	37	21	-	58	(31)	27	
(40)	-	-	-	-	(40)	(25)	(65)	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	0	(1 248)	(1 248)	
-	-	-	-	-	-	6	6	
-	-	-	-	2 155	2 155	182	2 336	
-	-	(115)	27	-	(88)	-	(88)	
89	-	288	-	-	0	-	0	
-	-	-	-	-	(41)	-	(41)	
0	-	1	-	0	1	0	1	
88	0	427	15	2 155	8 347	322	8 670	
-	-	-	-	(2 155)	0	-	-	
88	0	427	15	0	8 347	322	8 670	

Capital et réserves liées

En millions d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres autodétenus	Réserves consolidées
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2007 - EN NORMES IFRS-EU	909	3 073	0	3 835
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires				
Augmentation de capital ⁽¹⁰⁾	116	870	-	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions ⁽⁴⁾	-	-	-	4
Distribution des dividendes et d'acomptes sur dividendes ⁽¹¹⁾	-	-	-	(307)
Gains ou pertes latents de l'exercice 2007				
Effet de la variation de valeur des instruments financiers	-	-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-	-
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				
	-	-	-	-
Changement de méthodes et corrections d'erreur				
	-	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2007				
	-	-	-	-
Changement de méthodes et autres variations ⁽¹²⁾	278	-	-	(20)
Autres	0	(0)	-	2
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007- NORMES IFRS-EU	1 304	3 942	0	3 515

(1) Terminologie :

IFRS 2004 : référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 ;
IFRS-EU : référentiel IFRS repris par un ensemble de règlement Européens.

(2) Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2005 (normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4).

(3) Augmentation de capital de l'exercice 2005 :

En 2005, la Banque Fédérale des Banques Populaires a lancé une augmentation de capital par l'émission de 2 426 829 actions nouvelles intégralement souscrite par les Banques Populaires.

(4) Opérations résultant de plans de paiements en actions :

La norme IFRS 2 assimile les plans d'options de souscription d'actions octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus. L'impact en réserves, en contrepartie du résultat est de 4 millions d'euros en 2007, 2 millions d'euros en 2006 et 5 millions d'euros en 2005.

(5) Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires :

Ce poste comprend principalement :

- + 213 millions d'euros dus au changement de méthode de consolidation des entités BP Développement et Sopromec ;
- + 5 millions d'euros d'impact de dilution suite à la diminution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires (-0.60 %) ;
- (- 1) millions d'euros des autres variations de périmètre.

(6) Autres variations de l'exercice 2005 :

Les autres variations correspondent principalement à des corrections entre réserves consolidées (part du Groupe) et gains/pertes latents (part du Groupe) pour 13 millions d'euros.

(7) Impact de la création de Natixis durant l'exercice 2006 : Modification de la méthode de consolidation de l'ex-sous-groupe Natexis Banques Populaires :

La perte du taux de détention du Groupe sur Natexis Banques Populaires consécutif, d'une part, à la cession, des titres au Groupe Caisse d'Epargne (- 34,4 %), puis, d'autre part, à la cession des titres Natixis sur le marché (soit - 11,6 %) modifie le mode de consolidation de Natixis (de la méthode de l'intégration globale à la méthode de l'intégration proportionnelle) et génère les impacts sur les capitaux propres totaux suivants :

- un impact de dilution sur le résultat et les réserves consolidés de Natexis Banques Populaires au 17 novembre de 1 600 millions d'euros, neutralisé dans le résultat de l'exercice 2006 en « résultats sur actifs immobilisés » ;
- une diminution des pertes latentes nettes (après imposition différée) de - 88 millions d'euros dont - 115 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et +27 millions d'euros sur les instruments dérivés de couvertures ;
- une diminution des réserves minoritaires de - 1 248 millions d'euros.

(8) Opération Natixis : apport des filiales spécialisées du Groupe Caisses d'Epargne et du réseau des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à Natixis :

L'apport, des filiales spécialisées de financement et d'investissement du Groupe Caisses d'Epargne et du réseau des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à Natixis, à l'occasion de sa création le 17 novembre 2006, ne génère, après constatation, par le Groupe, des écarts d'acquisition, aucun impact sur les capitaux propres consolidés - part du Groupe, à l'exception du reclassement entre les réserves consolidées et les gains latents pour 376 millions d'euros (net d'impôt différé).

Gains ou pertes latents

Liés aux écarts de conversion	Liés à la réévaluation	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés		Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux
		actifs disponibles à la vente	instruments de dérivés de couvertures				
88	0	427	15	0	8 347	322	8 670
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	986	-	986
-	-	-	-	-	4	0	5
-	-	-	-	-	(307)	(27)	(333)
-	-	-	-	-	-	-	0
-	-	(113)	23	-	(90)	0	(90)
(102)	-	-	-	-	(102)	(10)	(112)
-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
-	-	-	-	-	0	-	0
-	-	-	-	-	0	-	0
-	-	-	-	141	141	52	193
-	-	-	-	-	259	-	259
0	-	0	-	0	3	0	3
[14]	0	315	38	141	9 241	335	9 576

(9) Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) :

Le 31 mai 2001, Natexis Banques Populaires a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds, le FCPE Alizé Levier, avait été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital. L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le FCPE Alizé Levier au périmètre de consolidation du Groupe. Le 1^{er} juillet 2006, à l'issue du débouclage de l'opération, le solde des titres Natexis Banques Populaires détenu par le FCPE Alizé Levier revient à la Banque Fédérale à la valeur liquidative du fonds (sur la base du cours du titre Natexis Banques Populaire au 1^{er} semestre 2006). L'opération ne modifie ni le pourcentage d'intérêt, ni le pourcentage de contrôle du Groupe sur Natexis Banques Populaires et se traduit par un reclassement interne de titres. En conséquence, la variation de situation nette représentative de la quote-part de plus-value nette de l'opération revenant aux collaborateurs, soit - 40,7 millions d'euros, est maintenue dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

(10) Augmentation de capital de l'exercice 2007 :

Le 2 juillet 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a lancé une augmentation de capital de 7 758 842 actions nouvelles de 15 euros en nominal. Le capital souscrit s'élève à 116 millions d'euros et la prime d'émission à 869 millions d'euros. Cette augmentation, intégralement souscrite par les Banques Populaires, porte le capital de la Banque Fédérale des Banques Populaires à 1 304 millions d'euros composé de 86 921 037 actions de 15 euros de nominal.

(11) Distribution des dividendes et des acomptes sur dividendes :

La Banque Fédérale des Banques Populaires a versé en 2007 166 millions d'euros de dividendes au titre de l'exercice 2006 et 164 millions d'euros d'acomptes sur dividendes au titre de l'exercice 2007, soit un total de 331 millions d'euros, dont 329 millions d'euros ont été versés aux Banques Populaires. Les Banques Populaires étant consolidées par mise en équivalence au travers la détention de Natixis (Certificats Coopératifs d'Investissements), il convient d'en neutraliser, par le résultat, la quote-part de dividende au taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les Banques Populaires (6,9 %) soit - 23 millions d'euros. Après ce retraitement, les dividendes et acomptes nets versés s'élèvent à 307 millions d'euros.

(12) Changements de méthode et autres variations :

- sur les réserves consolidées : l'ajustement porte sur le provisionnement de deux engagements relatifs aux passifs sociaux, le régime des Présidents des Banques Populaires et la Garantie de Ressources des Directeurs généraux des Banques Populaires. Compte tenu des dispositions contractuelles et conventionnelles portées sur les deux régimes, les engagements futurs seront assumés par la Banque Fédérale des Banques Populaires. S'agissant d'engagements antérieurs à l'exercice, ces engagements ont été intégralement provisionnés dans les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires par imputation sur ses capitaux propres d'ouverture à hauteur de - 31 millions d'euros soit - 20 millions d'euros après impôt différé ;

- sur le capital et réserves assimilées : en 2006, suite à la consolidation des Banques Populaires dans les comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires à travers la détention de Natixis (via les Certificats Coopératifs d'Investissement), la valeur du capital et des réserves liées de la Banque Fédérale des Banques Populaires avait été neutralisée à hauteur de la quote-part des titres détenus par les Banques Populaires après application du taux de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur les Banques Populaires (soit 6,9 %). Compte tenu de la méthode de consolidation des Banques Populaires (mise en équivalence), la valeur du capital et des réserves liées de la Banque Fédérale des Banques Populaires doit être maintenue pour sa valeur dans ses comptes individuels, le retraitement opéré en 2006, soit 278 millions d'euros, est ainsi neutralisé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2007.

4. Tableau des flux de trésorerie nette

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat avant impôts	17	2 653	1 090
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	82	103	90
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	89	(54)	(10)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 153	2 928	2 499
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(225)	(36)	(16)
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(207)	(384)	(332)
+/- Perte nette/gain net des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	338	(266)	(338)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 231	2 291	1 893
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(1 395)	8 830	274
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 372)	(7 568)	(7 117)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	3 167	(4 159)	343
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(20 962)	(2 982)	3 357
- Impôts versés	(361)	(318)	(329)
= Diminution/augmentation nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(22 924)	(6 197)	(3 471)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(21 677)	(1 254)	(488)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	18 924	(1 276)	(2 622)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	13	(90)	(144)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(214)	(101)	79
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	18 723	(1 467)	(2 687)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	934	1 556	64
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	4 430	(257)	1 424
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 364	1 299	1 488
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(41)	(37)	98
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	2 369	(1 460)	(1 591)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(21 677)	(1 254)	(488)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	18 723	(1 467)	(2 687)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	5 364	1 299	1 488
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(41)	(37)	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(7 983)	(6 523)	(4 932)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	299	945	1 743
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(8 282)	(7 468)	(6 675)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(5 614)	(7 983)	(6 523)
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	272	299	945
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(5 887)	(8 282)	(7 468)
Variation de la trésorerie nette	2 369	(1 460)	(1 591)

↗ 8.1.3 Notes et annexes consolidées

Sommaire des notes et annexes consolidées

Note I	Normes comptables appliquées	214
Note II	Principes et méthodes de consolidation	214
Note III	Périmètre de consolidation	220
Note IV	Notes relatives au bilan	269
Note V	Notes relatives au compte de résultat	304
Note VI	Gestion des risques	312
Note VII	Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel	313
Note VIII	Informations sectorielles et géographiques	319
Note IX	Engagements	326
Note X	Parties liées	327
Note XI	Élaboration des comptes proforma	331

➤ Note I Normes comptables appliquées

Bien que le Groupe, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires seront établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Les comptes consolidés comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations y compris les interprétations IFRIC 8, IFRIC 9 (extraction du dérivé Incorporé à l'initiation), et IFRIC 10 (pas de reprise des pertes de valeur enregistrées sur l'écart d'acquisition positif et les actifs disponibles à la vente).

Les normes et amendements applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2007 ont conduit à compléter les informations présentées en annexe aux états financiers conformément à IFRS 7 « instruments financiers - informations à fournir » et IAS 1 « présentation des états financiers ». Ces normes n'ont aucun impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » relative à l'information sectorielle, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007 et applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'information sectorielle continue donc d'être définie par la norme IAS 14. Il n'est pas attendu d'impact significatif de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe en 2009.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'a pas opté pour une application anticipée de l'interprétation IFRIC 11, « Actions propres et transactions intra-groupes » de la norme IFRS 2, adoptée par l'Union européenne le 2 juin 2007 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007. Aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est attendu de l'application d'IFRIC 11.

Les interprétations suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées au niveau européen :

- IFRIC 12, « Concessions » ;
- IFRIC 13, « Programme de fidélisation des clients » ;
- IFRIC 14, « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

Aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe n'est attendu de l'application de ces interprétations.

➤ Note II Principes et modalités de consolidation

II.1 Le rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

II.1.1 Rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Le rôle d'organe central du Groupe Banque Populaire

Conformément à Loi de 1947 relative aux structures coopératives et rappelé par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ;

- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Le rôle d'holding bancaire et banque

Le rôle de holding s'exerce sur les filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct. D'autre part, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

Le rôle d'actionnaire de référence de Natixis

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont liées par un pacte d'actionnaires. Les deux entités s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, prorogable pour des

périodes successives de 5 ans. Pendant cette période de stabilité, les deux actionnaires s'interdisent de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec les tiers. Le pacte d'actionnaires établit le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis et prévoit un engagement à se concerter pour exercer les droits de vote attachés à leurs actions sur certaines décisions stratégiques.

II.1.2 Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficie également du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des Sociétés de Caution Mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossément.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

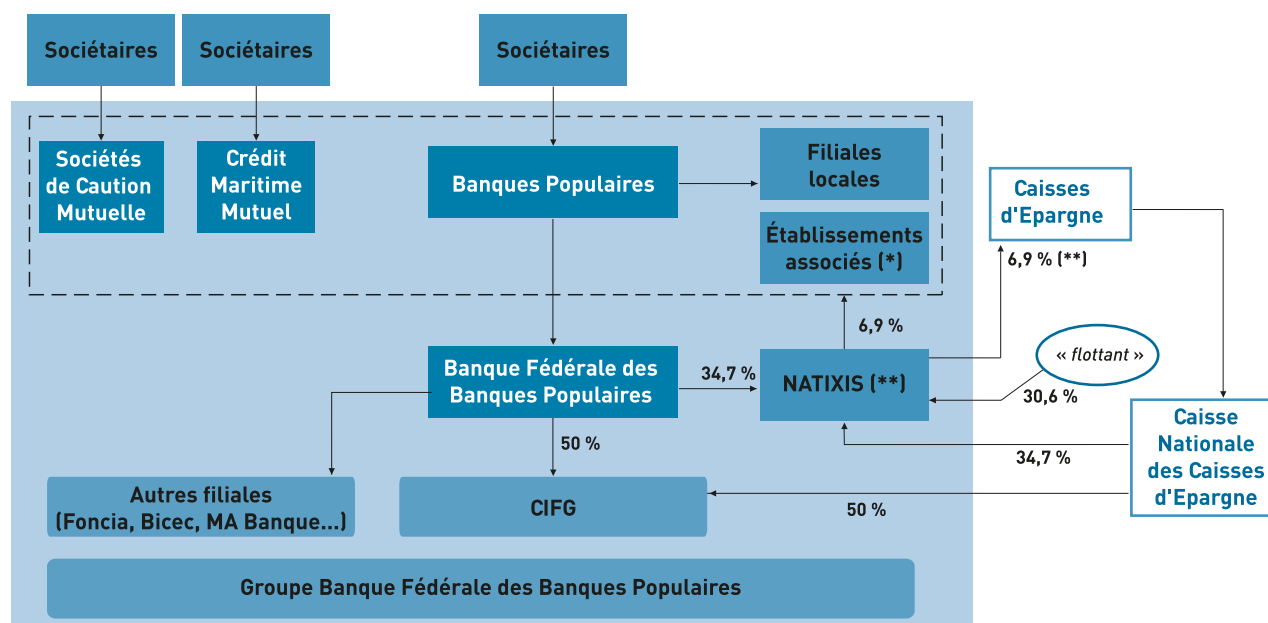
En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises sont éliminées du compte de résultat.

Le lundi 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires affilient Natixis. Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511.31 du code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne feront, en cas de nécessité au regard de la législation et de la réglementation bancaire, leur devoir d'actionnaires de référence de Natixis à la demande de la Commission Bancaire, et ont pris l'engagement irrévocable et conjoint, y compris en cas de désaccord entre eux, de suivre sans délai les recommandations ou injonctions de la Commission Bancaire d'apporter, en tant que de besoin, à parité et s'il le fallait solidairement, les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaire, ainsi que des engagements souscrits auprès des autorités bancaires.

Dans l'hypothèse où, à raison d'une intervention au bénéfice de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne se retrouveraient dans une situation nécessitant un soutien ou un concours financier à leur bénéfice, les mécanismes de garantie et de solidarité internes à chacun des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne seraient mis en jeu conformément aux dispositions de l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

II.1.3 Définition de l'entreprise consolidante



(*) Établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association.

(**) Les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu à 20% par Natixis au travers de la détention des Certificats Coopératifs d'Investissements, sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe après application de la règle de proportionnalité soit 6,9%.

II.2 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

Contrôle exercé par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification de droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Le **contrôle exclusif** en IAS 27 résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Pour l'intégration globale, la norme IAS 27 ne prévoit pas de présomption de contrôle pour les filiales détenues entre 40 % et 50 %. Dans ce cas, le contrôle doit être démontré.

Le **contrôle conjoint** (IAS 31) est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence

d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint à savoir le consentement de tous les associés ou actionnaires lors de la prise des décisions stratégiques.

L'**influence notable** (IAS 28) représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est notamment présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise.

En application du principe d'image fidèle des comptes du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif n'est pas apprécié en application de seuils quantitatifs. Cette appréciation est réalisée au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci. A contrario, toute entité considérée comme significative dans un périmètre donné est considérée comme également significative pour les périmètres de niveaux inférieurs et doit donc être incluse dans ceux-ci en cas de contrôle exclusif.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires regroupent les comptes de l'entité mère, des entités contrôlées et des entreprises pour lesquelles existe une influence notable.

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'a pas retenu cette possibilité et, depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis et l'ensemble des filiales contrôlées par elle, sont consolidées par intégration proportionnelle, Natixis étant contrôlée de manière conjointe du fait du partage du contrôle entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau groupe Natixis, l'apport des Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses d'Epargne confère à Natixis une influence notable sur les Caisses d'Epargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers du Groupe au travers de la détention de Natixis, après application de la règle de proportionnalité.

Droits de vote potentiels

La norme IAS 27 est extensive en matière de prise en compte des engagements « non fermes » et des droits de vote qui ne sont pas encore effectivement disponibles. Elle impose la prise en compte de tous les droits de vote potentiels (en substance) pour le calcul du pourcentage de contrôle qui sert à déterminer la nature du contrôle ou de l'influence exercée par l'entreprise consolidante. En revanche les droits de vote potentiels ne sont pas utilisés pour la détermination du pourcentage d'intérêts.

La revue des droits de vote potentiels détenus par le Groupe n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2006 et 2007.

Capital investissement

La norme IAS 27 prescrit que le principe d'établissement des comptes consolidés est identique quelle que soit la nature de l'activité de la société mère. Il s'applique ainsi aux sociétés de capital investissement de la même manière qu'aux autres sociétés.

Ainsi, une société de capital investissement doit intégrer globalement les participations détenues à plus de 50 % dès lors qu'elles sont significatives.

En revanche les normes IAS 28 et 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les coentreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % dès lors qu'elles sont classées en « juste valeur par résultat » selon les dispositions de la norme IAS 39. La norme considère en effet que pour ce type de participations :

- la juste valeur constitue un meilleur niveau d'information que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence ;
- l'évaluation en juste valeur est une pratique bien établie dans les sociétés de capital investissement ;
- les pourcentages de détentions peuvent varier. L'application d'IAS 28 entraînerait alors des déconsolidations et des reconsolidations fréquentes, ce qui serait nuisible à la pertinence de l'information financière.

Les filiales de capital investissement du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ont choisi d'évaluer les participations concernées selon cette modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

La revue des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci n'étant pas significatives.

Exclusion du périmètre

Le seul critère d'exclusion du périmètre est l'acquisition en vue d'une cession dans un délai de moins de 12 mois avec recherche active d'un acquéreur. Aucune structure, dans le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, ne répond à ce critère.

II.3 Titrisation et entités *ad hoc*

II.3.1 Consolidation des entités *ad hoc*

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*) que le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **activité** : les activités de l'entité *ad hoc* sont conduites, en substance, pour le compte du Groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité *ad hoc* en fonction de ses besoins opérationnels particuliers ;
- **prise de décision** : Le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité *ad hoc* ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité *ad hoc*. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique ;
- **avantages** : droit à une majorité des avantages économiques provenant des activités de l'entité *ad hoc* et distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels ;
- **risques** : Le Groupe conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de l'autre partie prenante.

II.3.2 Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

Natixis et ses filiales réalisent des opérations de titrisation synthétique visant à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralized Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes). L'examen des critères définis par SIC 12 montre que l'ensemble des opérations de titrisation synthétique réalisé par Natixis ou ses filiales, en vie au 31 décembre 2007, n'a pas à être consolidé par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

II.3.3 Autres structures

Ni les fonds garantis, ni les FIP (fonds d'investissement de proximité) dont le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est gestionnaire ne sont consolidés, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ne contrôlant pas les fonds concernés et ne disposant pas de la majorité des risques et avantages.

Les OPCVM dédiés, contrôlés par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, sont intégrés globalement. Elles concernent essentiellement les sociétés d'assurance du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

II.4 Présentation des comptes et date de clôture

II.4.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Les comptes consolidés et leurs notes annexes sont, sauf précisions complémentaires, présentés en millions d'euros.

II.4.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2007 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

II.5 Activité institutionnelle de Natixis et de sa filiale Coface

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ses activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

S'agissant de Coface, filiale de Natixis détenues à 100 %, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions. La convention relative à la gestion de ces opérations est en cours de négociation avec l'État pour la période 2007 à 2010. Pour les comptes de l'exercice 2007, c'est donc un montant de commissions estimé sur une base prudente qui a été pris en compte dans le résultat.

II.6 Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

Conformément à la norme IFRS 1, les réserves de conversion existantes au 31 décembre 2003 ont été transférées en réserves consolidées. Les écarts de change issus de la conversion des comptes des entités étrangères du périmètre sont calculés exclusivement de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession comprendra uniquement les écarts nés après le 1^{er} janvier 2004.

II.7 Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a initié la recherche active d'un acquéreur; constituent des actifs et passifs non courants présentés sur deux lignes distinctes du bilan consolidé.

II.8 Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle,

l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisées en totalité.

II.9 Activités des entreprises d'assurance

Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation du test de suffisance des passifs conformément à IFRS 4.

Pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat » ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Les provisions pour égalisation constituent des provisions techniques prévues par la réglementation française visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et les dotations correspondantes constatées en compte de résultat dans les états financiers individuels établis selon les normes comptables françaises sont annulées dans les comptes consolidés en référentiel IFRS.

II.10 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a choisi l'option offerte par la norme IFRS 1 « Première application » de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

II.11 Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles à cette date et susceptible de faire parfois intervenir le jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **instruments financiers comptabilisés à la juste valeur** : La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèle, des risques de contrepartie et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché ;
- **dépréciations des prêts et créances** : Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, le Groupe analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective ;
- **les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »** sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (*Discounted Cash-Flow* ou actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation) ;
- **évaluation des UGT** : Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant

la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires se fonde sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers,
- projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue,
- actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné ;
- **juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti** : La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des *spread* ;
- **passifs sociaux** : Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (ex. : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude ;
- **autres provisions pour risques et charges** : Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

➤ Note III PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

III.1 Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007

Les principales évolutions de l'exercice se caractérisent par :

- l'acquisition de Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels, confirmant la stratégie du Groupe dans le développement dans ce secteur ;
- le rachat auprès de Natixis de sa filiale rehausseur de crédit CIFG, suite aux pertes supportées par cette dernière du fait de la crise financière ;

- l'accélération du processus de restructuration de Natixis issu du rapprochement des activités de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne.

Les évolutions de la période sont déclinées, ci-après, sur la base des secteurs d'activité, tels qu'ils sont retenus dans l'information sectorielle (cf. note VIII).

III.1.1 Activités Fédérales et autres

III.1.1.1 Acquisition de Foncia

III.1.1.1.1 Opérations juridiques

Le 13 janvier 2007, le Groupe Banque Populaire a signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels et seule société cotée de son secteur dans le but de développer des relais de croissance.

Cette opération de croissance externe, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan stratégique 2006-2008, permet au Groupe de prendre une position forte dans le secteur des services à l'immobilier.

Véritable relais de croissance au sein de la banque de détail, Foncia va permettre au Groupe Banque Populaire d'élargir et fidéliser son portefeuille de clients en proposant des prestations de bancassurance aux clients de Foncia. Le Groupe Banque Populaire s'implante ainsi dans un secteur en pleine croissance et moins sensible aux cycles économiques que d'autres secteurs de l'immobilier: Foncia constitue le socle de ce nouveau pôle immobilier associant à la proximité d'un réseau de cabinets locaux l'efficacité d'un groupe national, leader dans ses activités de gestion et de transaction.

Le 3 avril 2007, toutes les conditions suspensives, dont principalement l'autorisation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, ont été levées, permettant l'acquisition, par la Banque Fédérale des Banques Populaires, du bloc de 61 % du capital de Foncia détenu par le fondateur – Jacky Lorenzetti – et la holding familiale SEIP.

Conformément à la réglementation boursière applicable, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déposé une garantie de cours permettant aux minoritaires de vendre leurs titres au même prix que l'actionnaire majoritaire.

Fin juin, à l'issue du succès de la garantie de cours, la Banque Fédérale des Banques Populaires détient 93 % du capital de Foncia, la participation minoritaire (7 %) restant entre les mains du fondateur.

III.1.1.1.2 Traitement de l'acquisition

Compte tenu de la valeur des capitaux propres retraités de Foncia et du prix d'acquisition de Foncia (40 euros par titre), un écart d'acquisition d'un montant de **1 036 millions d'euros**, représentatif de la quote-part de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires à hauteur de 93 % est inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires conclu le 3 avril 2007 avec le fondateur dans le cadre de l'opération de rachat de Foncia comporte un engagement de rachat de la participation minoritaire de 7 % encore détenue par celui-ci. Bien que conditionnel, l'engagement de rachat est, conformément à la norme IAS 32 § 23, comptabilisé comme s'il avait été exercé, le coût d'acquisition de ces intérêts minoritaires faisant partie du coût du regroupement d'entreprise :

- initialement, un passif est enregistré pour une valeur égale à la meilleure estimation du prix à payer pour le rachat des intérêts minoritaires (actualisée pour tenir compte d'un paiement à une date future) ;
- la différence entre cette estimation et la quote-part du minoritaire dans les actifs et passifs de FONCIA (à hauteur de 7 %) est enregistrée à l'actif du bilan. Le prix de vente étant variable, la variation ultérieure du passif pourra être enregistrée en « écart d'acquisition », à l'exception du coût de portage (effets du « passage du temps ») qui donne lieu à la comptabilisation d'une charge de désactualisation). Compte tenu de la valeur des capitaux propres retraités de Foncia, un écart d'acquisition complémentaire de **77 millions d'euros** est inscrit à l'actif du bilan consolidé.
- Aucun intérêt minoritaire ne pouvant être enregistré, le taux de détention du Groupe dans Foncia retenu en consolidation est de 100 %.

III.1.1.1.3 Consolidation de Foncia dans les comptes

Le sous-groupe Foncia établit et publie ses propres comptes consolidés aux normes IFRS au format Plan Comptable Général. Pour les besoins du Groupe, ses comptes, intégrés globalement, sont retraités et présentés aux normes IFRS au format bancaire.

Compte tenu de la date d'acquisition de Foncia (le 3 avril 2007, date de la cession du bloc de 61 %), la contribution de Foncia aux résultats du Groupe ne porte que sur 9 mois après neutralisation du résultat du 1^{er} trimestre déterminé sur la base de données de gestion.

Compte tenu du faible impact de sa contribution sur les soldes intermédiaires du Groupe et de la date d'acquisition de Foncia, il n'a pas été réalisé de compte *proforma* pour comparaison. Seules les variations exprimées dans le rapport de gestion ainsi que celles figurant dans la ventilation sectorielle du résultat (cf. Note VIII § 1.1) ont fait l'objet d'une réintégration de la contribution *proforma* de Foncia sur 2006 sur la base de données de gestion :

	31/12/2007	31/12/2006	
	Données comptables	Données de gestion	Variation (%)
Produit Net Bancaire	367	325	12,8 %
Frais généraux	(323)	(286)	13,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	43	39	11,0 %
Coût du risque			ns
Résultat d'exploitation	43	39	11,0 %
Autres	(18)	(17)	ns
Résultat net	25	22	13,5 %

III.1.1.2 Restructuration de CIFG

Le 20 décembre 2007, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont approuvé la recapitalisation de CIFG, société de rehaussement de crédit exerçant principalement sur le territoire américain, afin de lui procurer les ressources nécessaires pour le maintien de sa notation AAA par les 3 agences de notation financière Fitch, Moody's et Standard & Poor's.

Le soutien financier des deux groupes à CIFG, d'un montant global de 1,5 milliard USD, est apporté à parité, sous la forme de deux opérations réalisées simultanément : une augmentation de capital de 1,3 milliard USD et la mise en place d'une ligne de crédit à long terme de 0,2 milliard USD.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont repris à Natixis la totalité de sa participation au capital de CIFG, pour un montant symbolique de 2 dollars.

Compte tenu de la date d'acquisition, CIFG est consolidée par intégration proportionnelle à 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007 et à 50 % à compter du 20 décembre 2007.

III.1.1.3 Autres opérations

Les autres opérations relatives aux structures du niveau « Activité Fédérale et autres » sont :

- la Transmission Universelle de Patrimoine de la **SNC Champion** à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la création, au 1^{er} trimestre 2007, d'**i-BP Investissement**, filiale d'Informatique Banque Populaires (**i-BP**) ;
- la fusion absorption de **Cliveo SNC** par i-BP au cours du second semestre 2007 ;
- sortie de **Investima 12** du fait de la cession de l'immeuble sur lequel portait son activité de gestion immobilière.

Seuils retenus

Le sous-groupe Natixis a défini des seuils de référence par métier (avant prise en compte du taux de proportionnalisation) :

Métier/Pôle	Total Bilan	PNB/CA	Résultat net
Banque de financement et d'investissement			
• Marchés de financement	> 250 M€	> 15 M€	> + / - 2 M€
• Autres métiers	> 40 M€	> 8 M€	> + / - 2 M€
Hors pôles			
Capital investissement et gestion privée	> 60 M€	> 12 M€	> + / - 2 M€
Services			
Asset Management	> 40 M€	> 5 M€	> + / - 2 M€
Poste client			

III.1.2 Natixis, banque de financement et d'investissement

Le pôle Natixis, qui regroupe l'ensemble des activités de banque de financement, d'investissement, de services et de projet, a été fortement impacté sur son périmètre compte tenu de la volonté exprimée par le sous-groupe, détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, d'adapter son organisation aux ambitions et à la taille du nouvel ensemble.

Ces évolutions se sont traduites pour le sous-groupe, au cours de l'exercice, par :

- un rehaussement des seuils de consolidation entraînant la déconsolidation d'un grand nombre de structures sans impact significatif sur les comptes du Groupe ;
- le lancement des opérations de restructuration de ses pôles, en particulier du pôle Gestion d'actifs de Natixis au cours du semestre ;
- la poursuite des acquisitions ciblées au sein de ses différents pôles qui le constituent ;
- la cession du rehausseur de crédit CIFG aux organes centraux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Sauf exception, tous les impacts, en taux ou en montant, sont exprimés dans cette partie après prise en compte de la proportionnalisation de Natixis et ses filiales à 34,66 %.

III.1.2.1 Modification des seuils d'intégration et déconsolidation

Suite à la création de Natixis et à l'apport des entités ex-CNCE, la taille du périmètre de consolidation du Groupe Natixis a très fortement évolué au 17 novembre 2006, date de création de la nouvelle structure. En conséquence, au niveau du sous-groupe Natixis, les seuils fixés pour retenir les entités dans le périmètre de consolidation ont été révisés à la hausse pour l'exercice 2007.

Exceptions

Certaines entités sont consolidées bien que n'atteignant pas les seuils ci-dessus. Il s'agit des :

- filiales ayant un impact sur la présentation des comptes : sociétés de moyens ou SCI bénéficiant de contrats de crédit-bail immobilier ;
- filiales avec une croissance estimée sur deux ans ;
- holdings et succursales ;
- filiales portant des risques prudentiels au sens de la réglementation bancaire.

Entités déconsolidées

Une soixantaine d'entités ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe Natixis car ne respectant plus les seuils de référence. Ces entités ont été déconsolidées avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Filiales Coface

Axa Assurcrédit	Coface Servicios Mexico, SA DE C.V.
Centre d'Études Financières	Coface Servicios Panama, SA
Cimco Systems Limited	Coface Slovakia CMS
Coface Bulgaria CMS	Coface Slovenia CMS
Coface Chile SA (Insurance)	Coface South Africa
Coface Croatia CMS	Coface South Africa Services (ex-CUAL)
Coface Czech CMS	Credico Limited
Coface Danmark Services	Eios
Coface Debt Purchase Limited	Kompass Japan
Coface Hungary CMS	Kompass Czech Republic a.s.
Coface Poland CMS	Kompass Israël
Coface Romania CMS	Kompass Poland
Coface Service Pologne	Kompass South East Asia Limited
Coface Service Suisse (ex-Cofacering.ch)	Kompass Turkey
Coface Services Brazil	Kompass USA, Inc.
Coface Services Colombia Ltda.	Librairie électronique
Coface Services Ecuador SA	Or informatique
Coface Services Peru SA	Orchid Telematics Limited
Coface Services Venezuela, C.A.	The Creditors Group Holdings Ltd
Coface Servicios Argentina SA	The Creditors Group Ltd
Coface Servicios Chile SA	The Creditors Information Company Ltd
Coface Servicios Costa Rica, SA	

Autres filiales Natixis

ASM Alternatif Garanti I	Investima 6
Bail Expansion	Natexis Services Ltd
CO ASSUR	Natixis Private Equity International Management
Colomb Magellan SCI	Paris Office Fund
ECRINVEST 6 (ex. Immobilière Natexis)	SCI ABP IENA
Financière Cladel	SOCECA
IFCIC	Sopranes Services
Immobilière Natexis (ex-Villcomm)	SPEF LBO

III.1.2.2 Restructurations

III.1.2.2.1 Pôle « Banque de financement et investissement »

Entrées de périmètre

- Création de **CASANLI**, filiale luxembourgeoise commune de Natixis Luxembourg Investissements et Crédit Agricole SA détenant chacune 50 % du capital. Elle mènera une activité directe d'investissements financiers dans des risques de crédit. Elle a été créée en mai 2007 et a fait l'objet d'une première consolidation au 3^e trimestre 2007 ;
- Création de sept trusts « **JP MORGAN** » ;
- Création d'un pôle d'activité à Malte : le pôle Banque de financement et d'investissement a procédé en décembre 2007 à la création de deux filiales localisées à Malte dont l'activité porte sur les financements structurés : **Natixis Malta Investments Ltd** (NMI) et **Califano Investments Ltd** (CIL), filiale à 100 % de NMI, et qui constituera la filiale holding de détention des différentes filiales opérationnelles qui seront créées à Malte ;
- Création par Natixis Belgique Investissements (NBI) et EDF d'une filiale commune de droit belge, **EDF Investissement Groupe** (EIG), qui mènera une activité directe d'investissements financiers. EIG est détenue respectivement à 33 % et 66 % par NBI et EDF. NBI la consolide par intégration proportionnelle ;
- Création de trois entités *ad hoc* du métier Real Estate Proprietary Program (REPP) de Natixis North America : **Plaza Square Apartments Owners LLC**, **West Division LLC** et **Plaza Trinity LLC** ;
- Création au Luxembourg des sociétés **Akhdar Investment Group**, **Garbo Invest** et **Gulf Capital Luxembourg** : elles ont pour activité la gestion d'opérations de restructuration financière ;
- Première consolidation de **Opéra Sentier SAS** dont l'activité se concentre sur la promotion et la rénovation immobilières ;
- Création de **Natixis Pramex International** (Tunisie) et **Natixis Pramex International Do Brasil** (Brésil) : elles ont pour activités la promotion et les opérations de commerce international ;
- Première consolidation de **Natixis Marco**, filiale de Natixis à 100 %.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de 28 trusts **SARATOGA**, ayant pour Activité Municipal Tender Option Bonds (TOB) au 1^{er} janvier 2007 suite à leur liquidation au cours de l'exercice 2006 ;
- Sortie de **Rose Mortgage Inc.**, déconsolidée au 1^{er} janvier 2007 et **Master Financial Inc.** pour cause de cessation complète d'activité au cours du second semestre 2007.

Autres restructurations

- Apport partiel d'actif de **Natixis Bleichroeder SA** dont l'activité est broker, à Natixis Securities (ex-Ixis Securities), le reste de l'activité est fusionné avec Ixis CIB. Absorption de Dupont Denant Contrepartie par Natixis Securities ;
- Fusion - absorption de **Domimur**, exerçant une activité de crédit-bail, par Fructibail ;
- Fusion de **Natixis SA** et **Ixis Corporate & Investment Bank**, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 ;
- Suite à la restructuration des Brokers, **Dupont Denant Contrepartie** anciennement consolidée sous le palier Natixis fait son entrée dans le périmètre Ixis CIB.

- Natixis (ex-Ixis CIB) a procédé à la restructuration de son pôle de gestion sous une holding luxembourgeoise, **Natixis Alternative Investments International SA**, entrée rétroactivement dans le périmètre au 1^{er} janvier 2007 ;
- Transmission Universelle de Patrimoine de **Natixis Investima** vers Natixis.

III.1.2.2.2 Pôle « Capital investissement et gestion privée »

Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre d'une société de gestion d'OPCVM, **Mantra Gestion**, au 30 juin 2007. Filiale de la Compagnie 1818, elle est consolidée par mise en équivalence ;
- Création en 2007 de la société **Dhalia A Sicar SCA**.

Variation de pourcentage d'intérêt

- L'augmentation du pourcentage de détention de Natixis sur **Compagnie 1818** de 25,44 % à 25,7 %, aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition de 0,2 million d'euros.

Autre restructuration

- Transmission Universelle du Patrimoine au 30 juin 2007 du **Centre Européen d'Assurance** vers le Centre Français du Patrimoine.

III.1.2.2.3 Pôle Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs a finalisé le 29 juin dernier les principales étapes de sa nouvelle organisation juridique. Celui-ci est structuré autour d'un holding de pilotage, **Natixis Global Asset Management**, qui regroupe une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées installées principalement en France et aux États-Unis, et d'une plateforme de distribution mondiale, **Natixis Global Associates**.

Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre de **Percipio Capital Management LLC** et de **Loomis Sayles Trust Company LLC**, au sein de l'activité de gestion d'actifs ;
- Acquisition de **ALpha Simplex Group LLC** entraînant un écart d'acquisition de 5 millions d'euros ;
- Création de **Natixis Oakmark Global Large Cap**, société *ad hoc* ;
- Acquisition en 2007 de **Loomys Sayles Energy Hedge Fund II**, société *ad hoc*.

Variation de pourcentage d'intérêt

- L'effet de relation inhérent à la restructuration du pôle a augmenté le pourcentage d'intérêt de Natixis sur **Ixis Asset Management** portant le taux d'intérêt de 29,3 % à 30,73 % et générant un écart d'acquisition de 45,9 millions d'euros à l'actif du bilan ;
- L'augmentation du pourcentage de détention de **Hansberger Group Inc.** (7,23 % à 30,5 %) aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition de 2 millions d'euros ;
- L'augmentation du pourcentage de détention de **Natixis Multimanager** (Ex. IPCM) entraînant un écart d'acquisition complémentaire de 4 millions d'euros.
- Cession de 40 % des droits de vote de **Ixis AEW Europe SA** à la CDC ;
- Rachat de 5 % de minoritaires de **Ecureuil Gestion** à la CNCE générant un écart d'acquisition de 9 millions d'euros.

Sorties de périmètre

- Sortie de périmètre de **Ixis Asset Management Services Inc.** et **Westpeak Investment Advisors Australia Limited PTY**, suite à leur liquidation.

- Cession au hors groupe de **Natixis Global Associates Australia Limited**.

Autres restructurations

- En France, **Natixis Asset Management (NAM)** et **Ixis Asset Management** ont fusionné et donné naissance à **Natixis Asset Management**. Parallèlement, les titres de **Natixis Asset Management Immobilier (NAMI)** ont été apportés au nouvel ensemble ;
- **Natixis Asset Square (NAS)** et **Ixis Private Capital Management** ont fusionné et donné naissance à **Natixis Multimanager**.

III.1.2.2.4 Pôle « Gestion du poste clients »

Entrées de périmètre

Les principales entrées de l'exercice portent sur des filiales de la Coface :

- Entrée de **Kompass France** dont l'activité est l'information financière. L'acquisition de cette entité par Coface Services a généré un écart d'acquisition de 11,4 millions d'euros ;
- Entrée de **Coface Belgium Services holding** qui a une activité d'information commerciale et solvabilité. Ayant atteint les seuils de consolidation, la première consolidation de cette entité a généré un écart d'acquisition de 1,6 million d'euros ;
- Entrée de **Kompass Belgique** dont l'activité est l'information financière et dont l'entrée de périmètre a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition 0,9 million d'euros ;
- Création de **Coface Factoring España** exerçant une activité d'affacturage ;
- Création de **Cerved**, consolidée par mise en équivalence pour son activité d'information financière ;
- Création des holdings **Coface Holding Austria** et **Coface Holding SAS** ;
- Création de **Placements Cofaction 2** portant les placements dont la gestion initialement assurée par Cofaction a été transférée à Coface SA ;
- Création de **Placements Cofoblig** portant les placements dont la gestion initialement assurée par Cofoblig a été transférée à Coface SA.

Variation de pourcentage d'intérêt

- Le rachat de 0,34 % de parts des minoritaires de **Natixis Factor** par Natixis, génère la constatation d'un écart d'acquisition de 0,2 million d'euros pour le Groupe Banque Populaire.

Autres restructurations

- Fusion - absorption de **Coface Expert** et de **Kompass Holding** avec Coface SA ;
- Fusion de **GCE Affacturage** dans Natixis Factor.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de **Cofaction 2** suite au transfert de la gestion des placements à Coface SA ;
- Déconsolidation de **Cofoblig**, suite au transfert de la gestion des placements à Coface SA.

III.1.2.2.5 Pôle « Services »

Entrées de périmètre

- Entrée de **Natixis Consumer Finance** acquis au 2^e semestre 2006 et générant un écart d'acquisition de 0,6 million d'euros ;
- Création de **Ecrinvest II** suite à l'apport des titres de Natixis Financement et Novacredit par Natixis ;

- Entrée de **FCP GCEC Diversifié** fin décembre 2007, qui a pour activité la gestion d'OPCVM de placement d'assurances ;
- Acquisition du **Groupe Olympia Capital** qui a généré un écart d'acquisition de 40,6 millions d'euros ;
- Acquisition de **CACEIS Bank Deutschland** auprès de « HypoVereinsBank » par CACEIS SAS générant un écart d'acquisition de 62,4 millions d'euros

Autres restructurations

- Apport partiel d'actif de **Novacredit** à Natixis Financement ;
- Fusion de **CEGI Courtage** dans CEGI.
- Apport des titres **Foncier Assurances** à Natixis Assurances par Natixis ;
- Liquidation de **ABP Taux** et de **ABP Monétaire Plus**.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Rachat des minoritaires de la **Socamab** portant la détention de 20,8 % à 34,66 % et générant un écart d'acquisition de 1,2 millions d'euros ;
- Rachat de 23 % des minoritaires de **CACEIS Fasnet France** à Crédit Agricole Asset Management (CAAM) par CACEIS SAS portant ainsi la détention de 12,1 % à 16,3 %, et générant un écart d'acquisition de 0,4 million d'euros ;
- Rachat de 0,55 % de parts des minoritaires de **Natixis Life** à Natixis Private Banking

III.1.2.2.6 Pôle « Autres activités »

Entrées de périmètre

- Création de **Coface Czech Insurance**, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance ;
- Entrée de **Coface Chile**, succursale de Coface SA, et de **Coface Romania Insurance**, succursale de Coface Austria, exerçant toutes deux une activité d'assurance ;
- Création de **Coface Slovakia Insurance**, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance ;
- Entrée de **Kompass Espagne**, succursale de Kompass France, dont l'activité porte sur l'information financière ;
- Entrée de **Kompass Luxembourg**, succursale de Kompass Belgique, et dont l'activité porte sur l'information financière ;
- Création de **Natixis Dubaï**, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement ;
- Création de **Natixis Panama**, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement.

Autres restructurations

- Fusion-absorption de **Compagnie Foncière Natixis** par Spafica ;
- Transmission universelle du patrimoine de **Segex** vers SAGP, et de **Natixis Investima** et **SAGP** vers Natixis.

III.1.2.2.7 Pôle « Banques de détail »

III.1.2.2.7.1 Banques Populaires « Agrégées »

Dans le secteur « Banques Populaires Agrégées », les évolutions ont porté essentiellement sur la cession par le Crédit Coopératif, de sa participation dans la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE SA) et sur les créations ou acquisitions de filiales de BRED Banque Populaire :

Entrées de périmètre

- **NJR Invest SA**, véhicule de refinancement et de restructuration d'actifs, filiale de la BRED Banque Populaire créée au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- **Bercy Patrimoine**, véhicule de défiscalisation immobilière de la BRED Banque Populaire, détenu à 100 % par cette dernière et créé au cours de 1^{er} semestre 2007 ;
- **BCI Mer Rouge**, banque de dépôt située à Djibouti et acquise à hauteur de 51 % de son capital par la BRED Banque Populaire ;
- **BRED Vanuatu**, établissement de crédit située au Vanuatu, filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire ;
- **FCC Elide**, véhicule de titrisation de créances immobilières, filiale de la BRED Banque Populaire créée au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- **Foncière du Vanuatu**, créée pour gérer les biens immobiliers de la BRED Vanuatu, détenue à 100 % par la BRED Banque Populaire ;
- **Socredo Banque Polynésienne**, consolidée par mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par la BRED Banque Populaire sur cette banque ;
- Première consolidation de **Société Immobilière Provençale et Corse**, détenue par Banque Populaire Provence et Corse. Elle détient la SAS de portage sociétariat BP Provençale et Corse ;
- Première consolidation de **SMI** détenue par Banque Populaire Côte d'Azur. Il s'agit d'une holding ayant pour activité la gestion immobilière ;
- **Expansinvest**, détenue à 100 % par Banque Populaire des Alpes.

Sortie de périmètre

En décembre 2006, le Crédit Coopératif et Esfin SAS - société dont le Crédit Coopératif détient 37,5 % du capital - ont signé un accord préliminaire de cession de leur participation dans la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE SA), consolidée par mise en équivalence, au profit du groupe bancaire germano-norvégien DnB NORD.

Au cours du second semestre 2007, toutes les conditions suspensives assujetties aux accords des autorités de tutelle polonaises ont été levées, la cession a été réalisée, permettant au Groupe, au travers le Crédit Coopératif, de dégager une plus-value de 49 millions d'euros comptabilisée sur le poste « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

Restructurations

- Absorption par Crédit Coopératif de sa filiale **Eftel** au cours du second semestre 2007.
- Absorption de **Sofincil** par la Banque Financière et Monétaire, filiale à 100 % de CASDEN.
- Fusion de la **Société de Gestion Provençale et Corse** (SGPC) avec la Banque Populaire Provence et Corse.

III.1.2.2.7.1 Caisse d'Épargne

- Création de la **Caisse d'Épargne Rhône-Alpes** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne des Alpes et de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon en mai 2007.
- Création de la **Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord et de la Caisse d'Épargne du Pays de l'Adour ;
- Création de la **Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Champagne Ardenne et de la Caisse d'Épargne de Lorraine ;
- Création de la **Caisse d'Épargne Loire Centre** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Centre Val de Loire et de la Caisse d'Épargne du Val de Loire Orléanais ;
- Création de la **Caisse d'Épargne Nord France Europe** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne du Pas De Calais et de la Caisse d'Épargne Des Pays de L'Hainaut.

NOTE III.2 Périmètres de consolidation comparés

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES											
SOCIÉTÉS		31 DÉCEMBRE 2007				31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
LIBELLÉS	GROUPE		MÉTHODE DE			MÉTHODE DE			MÉTHODE DE		
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	CONSOLIDATION (c)
II ACTIVITÉ FÉDÉRALE ET AUTRES ACTIVITÉS											
BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES											
	FR		Société mère			Société mère			Société mère		
<i>Filiales Banque Fédérale des Banques Populaires</i>											
BANKEO	(1)	FR	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.	60,00 %	60,00 %	I.G.
BFBP ACTIONS EUROPE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
BICEC	(1)	CM	52,47 %	52,47 %	I.G.	52,48 %	52,48 %	I.G.	52,47 %	52,47 %	I.G.
CLIVEO SNC	-	FR	Absorption		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	99,99 %	99,98 %	I.G.
FCP ALIZE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	(1)	FR	29,52 %	29,52 %	I.G.	20,71 %	20,71 %	I.G.	23,50 %	23,50 %	I.G.
INVESTIMA I2	-	FR	Cession		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
MA BANQUE (ex-SBE)	(1)	FR	65,94 %	65,94 %	I.G.	65,81 %	65,81 %	I.G.	65,81 %	65,81 %	I.G.
MAINE SERVICE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100,00 %	100,00 %	I.G.
SAS PONANT 2	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SCI PONANT+	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SIBP	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.	100,00 %	100,00 %	I.G.
SNC CHAMPION	-	FR	Fusion		N	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
VOLKSBANK INTERNATIONAL AG (VBI)	(1)	AT	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %	M.E.	24,50 %	24,50 %	M.E.
CIFG GUARANTY ASSURANCE NORTH AMERICA	(1)	FR	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CIFG EUROPE	(1)	FR	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CIFG GUARANTY	(1)	FR	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CIFG HOLDING	(1)	FR	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CIFG SERVICES INC	(1)	US	50,00 %	50,00 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FONCIA											
A1 GASCOGNE IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
ACTE SAS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
ACTIONS GÉRANCE (SARLAG)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
ACTIONS GÉRANCE ET TRANSACTION (AGT)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
AGENCIATIONS TRANSACTIONS (ALT)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE BRIIS SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE GIL SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE LES ULIS SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE MONTIGNY LE BRETONNEUX	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE PALAISEAU SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE SA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE ALLORGE ST REMY SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE AZUR FONCIÈRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE GAMBETTA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE RAVON	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGENCE VOLTAIRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGESTIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AGL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ALGEMEEN BEHEER NV (A.B.)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ALVIA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ARVOR IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ASSURIMO	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ATLAS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ATLASAQUITAINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ATLAS PYRÉNÉES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
ATRIUM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
AVIC IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
BALLIER IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
BELLECOMBE IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
BOUTEILLE FERNEY	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
BOUTEILLE TRANSACTIONS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
BREIZH DIORREN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007					31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
CABINET LECOQ FINANCE ET GESTION (CLFG)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CABINET CIC	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CABINET CORNAUD SARL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CABINET GOMEZ	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CABINET MARCHAND	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CABINET PABAN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAPES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CARRERE-TIXADOR GP FONCIA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CG2I EDEN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CIE INFORM.INVEST. IMMOBILIER - C3I	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CIE NATIONALE D'EXPERTISE ET DE MESURAGE CONSTATIMMO	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CITRA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CNEM PRODUCTION	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CONSEIL ET PARTENAIRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CROISSANCE SUD	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
DANZFUSS	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
DOCHER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
EFIMO DAMBREVILLE SA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
EFIMO PALPIED	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FABAIR	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FIDUCIMMO	(1)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE (F2I)	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AD IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AGENCE CENTRALE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AGENCE MODERNE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AKTYS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ALPES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ALSACE HT RHIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FONCIA AMYOT GILLET	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ANDREYON	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ARDOUIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ARMOR IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ASSHOFF HGV GmbH	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ATLANTIQUE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA AURIOL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA AZUR	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BAIES DU SOLEIL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BARBIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BASTARD	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BELCOURT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BELGIUM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BINTZ	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BOLLING LE BÂTIMENT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BOUCLES DE SEINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BOUSSARD	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BOUTEILLE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BRETTE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BROSSOLETTE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA BUAT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CAPITOLE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CARRIÈRES ET COMPÉTENCES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CENTRE DE L'IMMOBILIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CERGIE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CGI	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CHABANEAU	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CHABLAIS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CHADEFAX LECOQ	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA COLBERT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA COUPAT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA CUILLE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FONCIA DESIMEUR	(1)	FR	I.G.						
FONCIA DEUTSCHLAND GMBH	(1)	DE	I.G.						
FONCIA DEUTSCHLAND KG	(1)	DE	I.G.						
FONCIA DOCHER INTER FRANCE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA DOMITIA	(1)	FR	I.G.						
FONCIA EFIMO	(1)	FR	I.G.						
FONCIA ENTREPRISE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA FABRE GIBERT	(1)	FR	I.G.						
FONCIA FOUBERT	(1)	FR	I.G.						
FONCIA FRANCHISE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA FRANCHISE FRANCE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA FRANCO SUISSE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GAIRIN - CALVO	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GATINEAU	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GECO CHABLAIS SA (ex-DIPROMA SA)	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO GRUYERE SA	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO LA PAIX SA	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO POD SA	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO RHÔNE SA	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO SA	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECO SARINE SA (ex-FRIMOB SA)	(1)	CH	I.G.						
FONCIA GECOVAR	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE IDF	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GH	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GIS	(1)	FR	I.G.						
FONCIA GITEC ALPINE	(1)	FR	I.G.						

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005				
	GROUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FONCIA GOBELINS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GOZE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GRAND DELTA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GRENON CESBRON	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GROC	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GROUPE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA HAUGUEL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA HOLDING G.I.	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IBT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ICV	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IG	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IGD	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ILES D'OR	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IMMOBILIAS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IMMOBILIÈRE DU CHAMPS-DE-MARS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA IMMOSTONE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA INTERNATIONAL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA JACOBINS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA JANIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA JOMEL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LABBE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LACOMBE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LANGUEDOC PROVENCE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LAPORTE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LE PHARE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LEMESRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LES BAINS	(1)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LIGURIE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA L'IMMOBILIÈRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LIMOUZY	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LMG	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005				
	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FONCIA LOBSTEIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA L'OCEANIC	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA LUTÉCE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MAINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MAIP	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MANAGO	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MANSART	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARCEAU	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARCHAND TBI	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARMIGNON- RODRIGUES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARNE EUROPE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MASSENA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MER ET SOLEIL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MICHEL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MOLLAND	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MPI	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ORLY BEDOS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PARIS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PARIS GESTION	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PASCAL	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PIERRE GESTION	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA REM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RÉPUBLIQUE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RIVES DE PARIS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RIVES DE SEINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ROBACHE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ROUAULT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SEGG	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SAGI	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOGI PELLETIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FONCIA SOGIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA SOGIV	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA SOLONIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA SOVIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ST ANTOINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA STEIN	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA SWITZERLAND	(1)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TOURNY	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TRANSACTION AUDE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TRANSACTION CÔTE FLEURIE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TRANSACTION LOCATION	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TRAVAUX SA	(1)	CH	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA TURCKHEIM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VAL DE MARNE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VAL DE SEINE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VAL D'ESSONNE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VALLAURIS	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VALORISATION	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VAUCELLES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VEXIN	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VIEUX PORT	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VOLTAIRE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VOW GMBH	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA VOW GmbH & Co. KG	(1)	DE	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA WURM	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ZAMBONI PORTES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FRANCES SA	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FT ALPES	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FT ATLANTIQUE	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FT ALLORGE DADRIER	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FTL BORDEAUX	(1)	FR	100,00 %	100,00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FTL ILLE-ET-VILAINE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL LYON	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL MARSEILLE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL PARIS EST	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL RENNES (ex-Cabinet Berthier Le Palud)	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL STRASBOURG	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL TOULOUSE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL VALENCE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL VAR OUEST	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FT VENDÉE NORD	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FT VENDÉE SUD	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
FTL VIENNE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GESTION IMMOBILIÈRE DU LANGUEDOC GIL	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GESTION IMMOBILIÈRE G FERRETTI	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GF FINANCIÈRE	(1)	CH	I.G.	(1)	CH	I.G.	(1)	CH	I.G.
GH FINANCE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GIF	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GLOBALIMMO.COM	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
GUY BOUZAT TRANSACTIONS	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
HUB INDUSTRIES	(1)	LU	I.G.	(1)	LU	I.G.	(1)	LU	I.G.
ICDIEN	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
IMMOBILIER DU HARAS	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
IMMOBILIER ET ASSURANCES	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
IMMOBILIER 26 SARL	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
IMMOBILIÈRE CHARLEMAGNE GESTION	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
IMMOBILIÈRE PASTORELLI	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
INSURANCE BROKERS & PARTNERS	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
INGÉNIERIE CONSEIL ET ASSISTANCE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
INITIA	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.
INTERAGENCE	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.	(1)	FR	I.G.

GROUPE BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005		
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
INTUIT'OPP	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
JACQUES SARRADIN CABINET IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
LB IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
L'IMMOBILIÈRE DE VERNEUIL	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
MAINTENANCE INVESTISSEMENT GESTION (MIG)	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
MONA LISA GESTION IMMOBILIÈRE	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
MR IMMOBILIER SARL	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
NICOLAS SARL	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
NOIRIMMO	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
OCÉAN IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
PEETERS-ICDIEN	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
PIERRE ET TERRE IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SA SETB	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SA SOGESTIM	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SEII	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SEITRA	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SERVICE CONSEIL IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SIT RÉGIE	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SOCIÉTÉ ATLANTIQUE D'EXPLOITATION	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
SOLUFIMMO	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
STONE IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
STUD'HOTEL	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
TEILATUA SARL	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
THESIS	(1)	CH	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
TO2I	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
VENDÉENNE IMMOBILIER PARIS	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
VICTORIA GESTION	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N
W.FFONCIA IMMOBILIER	(1)	FR	I.G.	100,00 %	100,00 %	N	Entrée en 2007	Entrée en 2007	N

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005				
	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)		
III) BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE PROJET											
NATIXIS		FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	78,96 %	I.G.
<i>Pôle Banque de financement et d'investissement</i>											
AKHDAR INVESTMENT GROUP	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BAIL EXPANSION	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,87 %	99,88 %	I.G.
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC	(2)	IE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED	(2)	MT	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CASANLI	(2)	LU	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CDC HOLDING TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CLEA2	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
DOMIMUR	-	FR	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	-	FR	Absorption		N	17,22 %	34,44 %	I.P.	39,48 %	100,00 %	I.G.
ECRINVEST 6	-	FR	Déconsolidation		I.P.	34,42 %	34,44 %	I.P.	78,92 %	99,95 %	I.G.
EDF INVESTISSEMENTS GROUPE	(2)	BE	11,55 %	17,33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FILI SA	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FINANCIÈRE CLADEL	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FRUCTIBAIL	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FRUCTIBAIL INVEST	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FRUCTICOMI	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
GARBO INVEST	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GCE BAIL	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GUAVA CDO Ltd	(2)	JE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GULF CAPITAL LUXEMBOURG	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INVESTIMA 6	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
IXIS ALTERNATIVE HOLDING LIMITED	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) (N° 2) LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) (N° 2) SCA	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
IXIS CMNA (AUSTRALIA) ACCEPTANCES (N° 1) INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) ACCEPTANCES (N° 2) INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) FUNDING (N° 1) PTY LTD.	(2)	AU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) FUNDING (N° 2) PTY LTD.	(2)	AU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) HOLDINGS (N° 2) INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) HOLDINGS INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) PARTICIPATIONS (N° 1) INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (AUSTRALIA) PARTICIPATIONS (N° 2) INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	-	FR	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS LOAN FUNDING I LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005					
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-18 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS SP SA - COMPARTIMENT PREVIE	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS STRUCTURED PRODUCTS LTD	(2)	JE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
JPMORGAN TRUST FLHSP	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST FLHSPI	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST FLNJTPK	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST FLUNV	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST MASPL	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST PRHGH	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST TXUNV	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LIME CDO Ltd	(2)	JE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
MANGO CDO Ltd	(2)	JE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
MASTER FINANCIAL INC.	-	US	Cessation d'activité			-	31,00 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATEXIS ABM CORP	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	-	FR	Absorption			34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd (ex-Natexis Metals)	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS LEASE MADRID	(2)	SP	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS LEASE MILAN	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS MOSCOW	(2)	RU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS SERVICES LTD	-	GB	Déconsolidation			34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ABM LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS ALGÉRIE (ex-Natexis Algérie)	(2)	DZ	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED INTERNATIONAL	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED (ex-Ixis Alternative Investments Limited)	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS ARBITRAGE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ASIA LTD	(2)	HK	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS ASSET FINANCE INC. (ex-Ixis Asset Finance Inc.)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS BAIL (ex-Natexis Bail)	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	(2)	BE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS BLEICHROEDER SA	-	FR	Absorption			34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS BLEICHROEDER Inc	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP. (ex-Ixis Capital Arranger corp.)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS CAPITAL MARKETS INC (ex-Ixis Capital Markets North America Inc.)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		
NATIXIS COFICINE	(2)	FR	32,71 %	34,66 %	I.P.	32,50 %	34,44 %	I.P.	73,04 %	92,50 %	I.G.

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP. (ex-Ixis Commercial Paper corp.)	(2)	LU	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd (ex-Nexgen Financial Solutions (Asia) Pte Ltd)	(2)	SG	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd (ex-Nexgen Financial Solutions Ltd)	(2)	IE	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS DERIVATIVES INC. (ex-Ixis Derivatives Inc.)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS ENERGECO (ex-Energeco)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 100,00 %	I.G.
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES (ex-Ixis Environnement et Infrastructures)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS INC. (ex- Ixis Financial Products Inc.)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS FINANCE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 100,00 %	I.G.
NATIXIS FUNDING (ex-Natexis Funding)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 99,99 %	I.G.
NATIXIS FUNDING CORP. (ex-Ixis Funding Corp)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 99,99 %	I.G.
NATIXIS INVESTIMA	-	FR	N	Fusion		34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP. (ex-Ixis Investment Management Corp)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS LEASE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 100,00 %	I.G.
NATIXIS LLD (ex-Natexis lld)	(2)	FR	I.P.	34,65 %	34,66 %	34,43 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 100,00 %	I.G.
NATIXIS LUXEMBOURG (ex- Natexis Luxembourg)	(2)	LU	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 % 100,00 %	I.G.
NATIXIS LUXEM- BOURG INVESTISSE- MENT (ex-Ixis Luxem- bourg Investissement)	(2)	LU	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006	N
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED	(2)	MT	I.P.	34,66 %	34,66 %		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
NATIXIS MARCO	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. (ex-Ixis Municipal Products Inc.)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS NORTH AMERICA INC. (ex-Ixis North America)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING INC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PARTICIPATIONS N° 1 INC (ex-Ixis Participations n° 1 Inc.)	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU (ex-Natexis Pramex Maroc)	(2)	FR	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MADRID (ex-Natexis Pramex Iberica SA)	(2)	SP	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MILAN (ex-Natexis Pramex Italia SRL)	(2)	IT	32,93 %	34,66 %	I.P.	32,72 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GMBH	(2)	DE	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL TUNISIE	(2)	TU	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL POLSKA SP200	(2)	PL	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEXRUS (ex-Natexis Pramex RUS Ltd)	(2)	RU	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(2)	FR	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,13 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP LTD (ex-Natexis Pramex Asia Ltd)	(2)	HK	34,34 %	34,66 %	I.P.	34,13 %	34,44 %	I.P.	78,24 %	99,08 %	I.G.
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL	(2)	BR	34,34 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005				
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP (ex-Natexis Pramex North America Corp)	(2)	US	I.P.	34,34 %	34,66 %	34,13 %	34,44 %	78,24 %	99,08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL LTD (ex-Natexis Pramex UK Ltd)	(2)	GB	I.P.	34,34 %	34,66 %	34,13 %	34,44 %	78,24 %	99,08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL PARIS (ex-Natexis Pramex France)	(2)	FR	I.P.	33,97 %	34,66 %	34,13 %	34,44 %	78,24 %	99,08 %	I.G.	
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL INC. (ex-Ixis Real Estate Capital Inc)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIES (ex-Ixis Securities)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA INC. (ex-Ixis Securities North America Inc)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIZATION CORP (ex-Ixis Securitization corp)	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.	
NATIXIS INNOV	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NEXGEN CAPITAL Ltd	(2)	IE	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd	(2)	IE	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NEXGEN MAURITIUS Ltd	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
NEXGEN RE Ltd	(2)	IE	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
OPERA SENTIER SAS	(2)	FR	I.P.	17,33 %	17,33 %		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N	
PAR FUND GP LLC	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP	(2)	US	I.P.	32,23 %	32,23 %	32,38 %	32,38 %	Entrée en 2006		N	
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP	(2)	KY	I.P.	25,30 %	25,30 %	25,83 %	25,83 %	Entrée en 2006		N	
PARIS OFFICE FUND	-	FR	N	Déconsolidation		17,22 %	17,22 %	I.P.	39,48 %	50,00 %	I.P.
PLAZA SQUARE APPARTMENTS OWNERS LLC	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N	
PLAZA TRINITY LLC	(2)	US	I.P.	34,66 %	34,66 %		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N	
ROSE MORTGAGE INC.	-	US	N	Déconsolidation		-	16,88 %	I.P.	Entrée en 2006	N	
SNC TOLBIAC FINANCE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
UNIVERSE HOLDINGS Ltd	(2)	CA	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N	
SAGP	-	FR	N	Absorption		34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SASVALA	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
II WET DIVISION LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
Pôle Capital investissement et gestion privée											
ANTEIS EPARGNE	(2)	FR	13,17 %	17,68 %	I.P.	17,57 %	17,57 %	I.P.	Entrée en 2006		N
BANQUE PRIVÉE ST DOMINIQUE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
BP DÉVELOPPEMENT	(2)	FR	14,43 %	34,66 %	I.P.	14,34 %	34,44 %	I.P.	32,88 %	100,00 %	I.G.
BPSD GESTION	(2)	FR	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,95 %	99,99 %	I.G.
CENTRE EUROPÉEN D'ASSURANCE	-	FR	Fusion		N	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE	(2)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
C&M. FINANCE	(2)	FR	5,20 %	5,20 %	M.E.	5,17 %	5,17 %	M.E.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - BANQUIERS PRIVÉS	(2)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - GESTION	(2)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - IMMOBILIER	(2)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
DAHIA A SICAR SCA	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FCPR IXEN (ex-FCPR Natexis Industrie Globale)	(2)	FR	31,00 %	34,66 %	I.P.	30,85 %	34,44 %	I.P.	70,85 %	89,73 %	I.G.
FCPR IXEN II	(2)	FR	34,57 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	(2)	SG	25,99 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FINATEM	(2)	DE	26,34 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	71,07 %	100,00 %	I.G.
FNS2	(2)	SG	27,38 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FNS3	(2)	SG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FNS4	(2)	SG	29,46 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(2)	FR	31,99 %	31,83 %	I.P.	31,79 %	34,44 %	I.P.	72,89 %	91,81 %	I.G.
MANTRA GESTION	(2)	FR	8,66 %	11,78 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MERCOSUL	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	(2)	FR	22,01 %	34,66 %	I.P.	21,87 %	31,44 %	I.P.	44,32 %	56,13 %	I.G.
NATEXIS CAPE	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCR IXEN (ex-NATEXIS INDUSTRIE FCPR)	(2)	FR	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,44 %	I.P.	78,83 %	99,83 %	I.G.
NATEXIS INVERSIONES SL	(2)	SP	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007					31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
NATIXIS INVESTISSEMENT (ex-Natexis Investment Globale)	(2)	FR	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,34 %	34,44 %	I.P.	78,72 %	99,69 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE BANKING	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL (ex- Natexis Private Banking Luxembourg SA)	(2)	LU	33,20 %	34,66 %	I.P.	32,99 %	34,44 %	I.P.	75,65 %	95,80 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY (ex-Natexis Private Equity)	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL (ex- Natexis Private Equity International)	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	(2)	SG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(2)	FR	34,38 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,44 %	I.P.	78,74 %	99,71 %	I.G.
NATIXIS VENTURE SELECTION	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NAXICAP PARTNERS (ex-Spef DevLpmt)	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	99,99 %	I.G.
NEM2	(2)	FR	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,44 %	I.P.	78,82 %	99,82 %	I.G.
PROVIDENTE SA	(2)	FR	34,54 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SEVENTURE PARTNERS	(2)	FR	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,43 %	34,44 %	I.P.	78,95 %	99,98 %	I.G.
SOPRANE SERVICES	-	FR	Déconsolidation		N	34,36 %	34,44 %	I.P.	78,77 %	99,76 %	I.G.
SPEF LBO	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	99,99 %	I.G.
Pôle Gestion d'actifs											
ABSOLUTE ASIA AM (ex-Ixis Asset Management Asia)	(2)	SG	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW ADVISORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW GLOBAL ADVISORS (ASIA)	(2)	SG	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005		MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)		
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) LTD	(2)	GB	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW II CORPORATION	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW INVESTMENT GROUP, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW PARTNERS III, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW PARTNERS IV, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW PARTNERS V, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW REAL ESTATE ADVISORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW SECURITIES LIMITED PARTNERSHIP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW TSF, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW VIF INVESTORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
AEW VIF II INVESTORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
ALPHASIMPLEX GROUP LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007	N
ASAHI INVEST INVESTMENT ADVISORY CO Ltd	(2)	JP	14,90 %	16,98 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.	Entrée en 2006	N
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT LP	(2)	US	17,33 %	17,33 %	M.E.	14,47 %	14,47 %	M.E.	Entrée en 2006	N
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC	(2)	US	15,60 %	17,68 %	I.P.	14,81 %	14,81 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CGW GESTION D'ACTIFS	(2)	FR	6,24 %	11,44 %	M.E.	9,64 %	9,64 %	M.E.	Entrée en 2006	N
COGIM	(2)	FR	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CREA WESTERN INVESTORS I, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CURZON GLOBAL ADVISORY LTD	(2)	GB	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CURZON GLOBAL LTD	(2)	GB	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CURZON GLOBAL PARTNERS	(2)	GB	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CURZON GLOBAL UK LTD	(2)	GB	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
CURZON GLOBAL CC LTD	(2)	GB	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006	N
ECUREUIL GESTION	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.	Entrée en 2006	N
ECUREUIL GESTION FONDS COMMUN DE PLACEMENT	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	27,55 %	27,55 %	I.P.	Entrée en 2006	N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FEDERAL STREET MANAGEMENT, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HANSBERGER GROUPE INC	(2)	US	30,50 %	30,50 %	I.P.	7,23 %	7,23 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ALTERNATIVES, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING INC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ASSOCIATES LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ASSOCIATES, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS AEW EUROPE SA	(2)	FR	18,37 %	20,80 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS AEW ITALIA	(2)	IT	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS AEW LUXEMBOURG	(2)	LU	18,37 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS ASSET MANAGEMENT SERVICES, INC.	-	US	Fusion		N	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC (ex-Ixis Asset Management Australia Holdings, Llc)	(2)	AU	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA LIMITED (ex-Ixis ASSET MANAGEMENT AUSTRALIA LIMITED)	-	AU	Cession		N	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION (ex-Ixis Asset Management Distribution Corporation)	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS DISTRIBUTORS (ex-Ixis Asset Management Distributors, Lp)	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO, Ltd (ex-Ixis Asset Management Japan, Ltd)	(2)	JP	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, INC. (ex-Ixis Investment Services Japan, Inc.)	(2)	JP	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
KOBRIK FUNDS, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005		MÉTHODE DE	
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
LOOMIS SAYLES & COMPANY, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, INC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MC MANAGEMENT, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
MC MANAGEMENT, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	-	FR	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,44 %	I.P.	78,69 %	99,65 %	I.G.
NATEXIS ASSET SQUARE	-	FR	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT (ex-IAM)	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS AXELTIS LTD	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG, INC (ex-Ixis Asset Management Associates Inc)	(2)	LU	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC (ex-Ixis Asset Management Holdings Llc)	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007					31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA (ex-Ixis Asset Management Italia)	(2)	IT	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP (ex-Ixis Asset Management North America Lp)	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK (ex-Ixis Asset Management UK)	(2)	UK	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES INC	(2)	UK	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION (ex-Ixis Asset Management US Corporation)	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP (ex-Ixis Asset Management North America, Lp)	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,13 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY (ex-Ixis Fondservices gmbH)	(2)	DE	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS MULTIMANAGER (ex-Ixis Private Capital Management)	(2)	FR	30,73 %	34,66 %	I.P.	23,76 %	23,76 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PBW REAM	(2)	NL	9,01 %	17,33 %	ME	14,47 %	14,47 %	ME	Entrée en 2006		N
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT LLC	(2)	FR	9,36 %	10,40 %	ME	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
REICH & TANG DISTRIBUTORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
REICH & TANG SERVICES, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, LIMITED PTY.	-	AU	Liquidation		N	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, INC.	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	29,28 %	29,28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND	(2)	US	30,73 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
Pôle Gestion du Poste clients											
AKCO	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
AXA ASSURCREDIT	-	FR	Déconsolidation		N	13,78 %	13,78 %	I.P.	31,59 %	40,00 %	I.P.
CENTRE D'ÉTUDES FINANCIÈRES	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
CERVED	(2)	IT	5,20 %	5,20 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CESAR	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS CHILE SA (ex-Coface Chile SA)	-	CL	Déconsolidation		N	29,06 %	29,06 %	I.P.	66,61 %	84,36 %	I.G.
CIMCO SYSTEMS LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	N
COFACE ASSICURAZIONI SPA	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE AUSTRIA HOLDING AG	(2)	AT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	74,23 %	94,00 %	I.G.
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	(2)	BE	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE BULGARIA CMS	-	BG	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE CENTRALE EUROPE HOLDING	(2)	AT	25,99 %	34,66 %	I.P.	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	74,99 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE CROATIA CMS	-	CT	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE CZECH CMS	-	CZ	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE DANMARK SERVICES	-	DK	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE DEBITOREN	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE DEBT PURCHASE	-	GB	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE DEUTSCHLAND	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	(2)	BR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrante en 2006		N
COFACE EXPERT	-	FR	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE FACTORING ESPANA	(2)	ES	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE FACTORING ITALIA	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE FINANZ	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE HOLDING AMERICA LATINA SA	(2)	MX	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE HOLDING AUSTRIA	(2)	AT	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE HOLDING ISRAËL	(2)	IL	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	IP	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE HOLDING SAS	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BUSINESS DATA INFORMATION	(2)	IL	21,11 %	34,66 %	I.P.	20,97 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
COFACE HUNGARY CMS	-	HU	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE ITALIA	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE KREDIT	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE NEDERLAND SERVICES B.V.	(2)	NL	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANIE	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANIE	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE POLAND CMS	-	PL	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	58,82 %	97,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
COFACE RECEIVABLE FINANCES	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE ROMANIA CMS	-	RO	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE SA	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICE POLOGNE	-	PL	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICE SPA	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES AUSTRIA	(2)	AT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	74,23 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES BELGIUM	(2)	BE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES BRÉSIL	-	BR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES COLOMBIA LTDA	-	CO	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES ECUADOR SA	-	EC	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES NORTH AMERICA INC.	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES PERU SA	-	PE	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICES VENEZUELA C.A	-	VE	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS ARGENTINA SA	-	AG	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS CHILE SA	-	CL	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS COSTA RICA SA	-	CR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS ESPANA SL	(2)	ES	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS MEXICO SA	-	MX	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS PANAMA SA	-	PA	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICIOS PORTUGAL	(2)	PT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SLOVAKIA CMS	-	SQ	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE SLOVENIA CMS	-	SI	Déconsolidation		N	25,83 %	34,44 %	I.P.	59,22 %	100,00 %	I.G.
COFACE SOUTH AFRICA	-	ZA	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES	-	ZA	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE UK HOLDING LTD	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE UK SERVICES LTD	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SERVICE SUISSE	-	CH	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
COFACERATING.DE GMBH	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACERATING- HOLDING	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACREDIT	(2)	FR	12,48 %	12,48 %	M.E.	12,40 %	12,40 %	M.E.	28,43 %	36,00 %	M.E.
COFACTIONS 2	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFOBLIG	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFINPAR	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COGERI	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
CREDICO LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
EIOS	-	FR	Déconsolidation		N	10,25 %	10,25 %	M.E.	23,50 %	29,76 %	M.E.
FIMIPAR	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
GCE AFFACTURAGE	-	FR	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GRAYDON HOLDING	(2)	NL	9,53 %	9,53 %	M.E.	9,47 %	9,47 %	M.E.	21,72 %	27,50 %	M.E.
KISSELBERG	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS BELGIQUE	(2)	BE	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
KOMPASS JAPAN	-	JP	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS CZECH REPUBLIC A.S.	-	CZ	Déconsolidation		N	32,03 %	32,03 %	I.P.	73,44 %	93,00 %	I.G.
KOMPASS FRANCE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
KOMPASS HOLDING	-	FR	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS INTERNATIONAL	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS ISRAËL	-	IL	Déconsolidation		N	15,71 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
KOMPASS POLAND	-	PL	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS SOUTH EAST ASIA LIMITED	-	SG	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS TURKEY	-	TR	Déconsolidation		N	24,07 %	34,44 %	I.P.	55,20 %	69,90 %	I.G.
KOMPASS USA, INC.	-	US	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
MLSI	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS FACTOR (ex- Natexis Factorem)	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,32 %	34,44 %	I.P.	78,69 %	99,66 %	I.G.
OR INFORMATIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
ORCHID TELEMATICS LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
PLACEMENTS COFACTIONS 2	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PLACEMENTS COFOBLIG	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
THE CREDITORS GROUP LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005				
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	
THE CREDITORS GROUP HOLDING LIMITED	-	GB	Déconsolidation			N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
THE CREDITORS INFORMATION CO LIMITED	-	GB	Déconsolidation			N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
UNISTRAT COFACE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.	
VISCONTEA IMMOBILIARE	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
VR FACTOREM GMBH	(2)	DE	17,68 %	17,68 %	I.P.	41,10 %	51,00 %	I.P.	40,13 %	51,00 %	I.P.	
Pôle Services												
ABP ACTIONS	(2)	FR	34,30 %	34,66 %	I.P.	95,07 %	97,86 %	I.P.	78,13 %	98,95 %	I.G.	
ABP CROISSANCE RENDEMENT	(2)	FR	34,15 %	34,66 %	I.P.	33,94 %	34,44 %	I.P.	77,29 %	97,88 %	I.G.	
ABP MIDCAP	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.	
ABP MONÉTAIRE PLUS	-	FR	Liquidation			N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
ABP PRÉVOYANCE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.	
ABP TAUX	-	FR	Liquidation			N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,18 %	99,01 %	I.G.
ABPVIE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.	
ADIR	(2)	LB	11,78 %	11,78 %	M.E.	11,71 %	11,71 %	M.E.	26,84 %	33,99 %	M.E.	
ASM ALTERNATIF GARANTI I	-	FR	Déconsolidation			N	34,10 %	34,44 %	I.P.	78,18 %	99,01 %	I.G.
ASSURANCES BP IARD	(2)	FR	17,30 %	17,30 %	M.E.	34,44 %	34,44 %	M.E.	39,45 %	49,95 %	M.E.	
CACEIS BANK	(2)	FR	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CACEIS BANK DEUTSCHLAND	(2)	DE	17,33 %	17,33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
CACEIS BANK LUXEMBOURG	(2)	LU	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CACEIS CORPORATE TRUST	(2)	FR	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CACEIS FASTNET	(2)	FR	12,05 %	12,05 %	I.P.	12,05 %	12,05 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINIS- TRATION	(2)	US	12,05 %	12,05 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
CACEIS FASTNET SUISSE	(2)	CH	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CACEIS SAS	(2)	FR	17,33 %	17,33 %	I.P.	23,08 %	23,08 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CEGI	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
CEGI COURTAGE	-	FR	Fusion			N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
ECRINVEST I I	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
FASTNET BELGIQUE	(2)	FR	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
FASTNET HOUSE	(2)	FR	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
FASTNET IRLANDE	(2)	IR	17,33 %	17,33 %	I.P.	17,22 %	17,22 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
FASTNET LUXEMBOURG	(2)	LU	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
FASTNET PAYS-BAS	(2)	NL	8,95 %	8,95 %	I.P.	8,95 %	8,95 %	I.P.	Entrée en 2006		N	

LIBELLÉS	31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006			31 DÉCEMBRE 2005			
	GRUPE APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
FCP GCEC DIVERSIFIÉ	(2)	FR	I.P.	8,95 %	8,95 %	Entrée en 2007		Entrée en 2007		N
FONCIER ASSURANCE	(2)	FR	I.P.	20,80 %	34,66 %	20,67 %	20,67 %	Entrée en 2006		N
FRUCTIFONCIER	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
GESTITRES	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
INVESTOR SERVICES HOUSE	(2)	LU	I.P.	17,33 %	17,33 %	17,22 %	17,22 %	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSURANCES	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS CONSUMER FINANCE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	Entrée en 2007		Entrée en 2007		N
NATIXIS FINANCEMENT (ex- CEFI)	(2)	FR	I.P.	23,22 %	34,66 %	23,08 %	23,08 %	Entrée en 2006		N
NATIXIS GARANTIES (ex-Natexis Garanties)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS INTERÉPARGNE (ex- Natexis Interépargne)	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS INTERTITRES	(2)	FR	I.P.	34,63 %	34,66 %	34,41 %	34,44 %	78,90 %	99,92 %	I.G.
NATIXIS INVESTOR SERVICING	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS LIFE	(2)	LU	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,25 %	34,44 %	77,84 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS PAIEMENTS	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
NOVACREDIT	-	FR	N	Absorption		22,73 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
OLYMPIA CAPITAL FINANCIAL SERVICES	(2)	CA	I.P.	17,33 %	17,33 %	Entrée en 2007		Entrée en 2007		N
OLYMPIA CAPITAL LTD	(2)	FR	I.P.	17,33 %	17,33 %	Entrée en 2007		Entrée en 2007		N
OLYMPIA IRELAND LTD	(2)	IE	I.P.	17,33 %	17,33 %	Entrée en 2007		Entrée en 2007		N
PARTINVEST	(2)	LU	I.P.	17,33 %	17,33 %	17,22 %	17,22 %	Entrée en 2006		N
SACCEF	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
SCI ABP IENA	-	FR	N	Déconsolidation		34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCI ABP POMPE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCI SACCEF IMMOBILIER	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
SCI SACCEF LA BOËTIE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
SCI SACEF CHAMPS- ELYSÉES	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	Entrée en 2006		N
SLIB	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.
SOCAMAB	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,43 %	20,66 %	20,66 %	Entrée en 2006		N
SOCECA	-	FR	N	Déconsolidation		8,60 %	8,60 %	19,71 %	24,97 %	M.E.
VITALIA VIE	(2)	FR	I.P.	34,66 %	34,66 %	34,44 %	34,44 %	78,96 %	100,00 %	I.G.

Pôle Banques de détail ⁽⁴⁾

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
Banques Populaires											
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE ALSACE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DU NORD	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DU SUD	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE DU SUD OUEST	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRÉNÉES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	Entrée en 2006		N
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BRED - BANQUE POPULAIRE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
CRÉDIT COOPÉRATIF	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	I.G.	6,89 %	6,89 %	I.G.	Entrée en 2006		N
Caisses d'Épargne											
CAISSE D'ÉPARGNE DES ALPES	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'ÉPARGNE D'ALSACE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-NORD	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BASSE- NORMANDIE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CENTREVAL DE LOIRE	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE- ARDENNE	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE- NORMANDIE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE- NORD	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE- OUEST	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE-PARIS	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC- ROUSSILLON	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
CAISSE D'EPARGNE DU PAS DE CALAIS	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DU PAYS DE L'HAINAUT	-	FR		Fusion	N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES- CORSE	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES	(2)	FR	6,93 %	6,93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES LYON	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DU VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	-	FR	Fusion		N	6,89 %	6,89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
Autres activités											
AUXILIAIRE ANTIN	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	78,96 %	100,00 %	I.G.
CO ASSUR	-	FR	Déconsolidation		N	34,37 %	34,44 %	I.P.	78,81 %	98,80 %	I.G.
COFACE ARGENTINA - SUCC	(2)	AG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE BELGIUM - SUCC	(2)	BE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE CANADA - SUCC	(2)	CA	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE CHILE - SUCC	(2)	CL	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE CZECH INSURANCE - SUCC	(2)	CZ	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE DANMARK SUCC	(2)	DK	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE FINANCE PAYS-BAS - SUCC	(2)	NL	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
COFACE HONG KONG SUCC	(2)	HK	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE HUNGARY - SUCC	(2)	HU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	74,23 %	94,00 %	I.G.
COFACE IBERICA	(2)	ES	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE IRELAND	(2)	IE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
COFACE JAPAN - SUCC	(2)	JP	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
COFACE NEDERLAND - SUCC	(2)	NL	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE POLAND - SUCC	(2)	PL	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	74,23 %	100,00 %	I.G.
COFACE PORTUGAL - SUCC	(2)	PT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE ROMANIA INSURANCE -SUCC	(2)	RO	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE SINGAPOUR - SUCC	(2)	SG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SLOVAKIA INSURANCE	(2)	SK	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE SVERIGE	(2)	DE	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE SWITZERLAND - SUCC	(2)	CH	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COFACE UK - SUCC	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
COLLOMB MAGELLAN SCI	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE FONCIÈRE NATIXIS	-	FR	Fusion		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,95 %	100,00 %	I.G.
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
FONCIÈRE KUPKA	(2)	FR	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,43 %	34,43 %	I.P.	78,95 %	100,00 %	I.G.
IFCIC	-	FR	Déconsolidation		N	7,03 %	7,03 %	M.E.	16,12 %	20,42 %	M.E.
IMMOBILIÈRE NATIXIS	-	FR	Déconsolidation		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,95 %	100,00 %	I.G.
KOMPASS ESPAGNE	(2)	ES	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
KOMPASS LUXEMBOURG	(2)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LEID - SUCC	(2)	AU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	74,23 %	94,00 %	I.G.
NATEXIS AMBS COMPANY LLC	(2)	US	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.	-	100,00 %	I.G.
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS FUNDING USA LLC	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS SHANGHAI	(2)	CN	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS SINGAPOUR	(2)	SG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ALTAÏR	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS DUBAÏ	(2)	AU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NATIXIS HONG KONG	(2)	HK	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS MILAN	(2)	IT	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS NEW YORK	(2)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

LIBELLÉS	GROUPE		31 DÉCEMBRE 2007			31 DÉCEMBRE 2006		31 DÉCEMBRE 2005			
	APPARTENANCE (a)	IMPLANTATION (b)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)	TAUX D'INTÉRÊT	TAUX DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION (c)
NATIXIS PANAMA	(2)	PA	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NBP PREFERRED CAPITAL I, LLC	(2)	US	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.	-	100,00 %	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC	(2)	US	100,00 %	34,66 %	I.P.	100,00 %	34,44 %	I.P.	100,00 %	100,00 %	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC	(2)	US	-	34,66 %	I.P.	-	34,44 %	I.P.	-	100,00 %	I.G.
NXBPI	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCI ALTAÏR 1	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCI ALTAÏR 2	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SCI VALMY COUPOLE	(2)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,38 %	I.P.	78,83 %	100,00 %	I.G.
SEGEX	-	FR	Absorption		N	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.
SPAFICA	(2)	FR	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,95 %	99,99 %	I.G.
STÉ FINANCIÈRE BFCE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	78,96 %	100,00 %	I.G.
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd EUR	(2)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	78,96 %	100,00 %	I.G.

➤ Note IV Notes relatives au bilan

IV.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur coupon couru inclus dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Instruments détenus à des fins de transactions :

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Instruments comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option :

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulteraient de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément.

La classification des actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option selon ces trois cas est précisée dans les notes IV.1.2.2 (actifs financiers) et IV.1.3.2 (passifs financiers).

IV.1.1 Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

IV.1.1.1 Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché non liquide se caractérise par :

- l'absence totale de transactions sur une durée minimum ;
- l'absence de contributeurs sur le marché ;
- l'existence de transactions isolées de trop faible volume ou avec des prix très dispersés ;
- des ventes assimilées à des ventes forcées ;
- une fourchette de prix ample.

Une vente forcée doit se prouver autrement que par :

- un volume de transactions inhabituellement plus bas que d'habitude ;
- une absence de transactions pendant une courte période ;
- un jugement négatif sur le marché poussant au recours de la technique de valorisation.

Une absence de liquidité pour un instrument financier ne préjuge pas de la liquidité pour les autres instruments.

En synthèse, basculer vers la technique de valorisation pour un instrument antérieurement valorisé en prix cotés ne se justifie qu'en prouvant la vente forcée.

IV.1.1.2 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

IV.1.1.3 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération.

IV.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres relevant des opérations de transaction		34 746	34 648	26 734
Titres		34 746	34 648	26 734
Revenu fixe		27 558	27 656	20 914
Revenu variable	IV.1.2.1	7 188	6 992	5 820
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0	0
Prêts et créances relevant des opérations de transaction		2 750	689	261
Instruments dérivés hors couverture		25 024	18 566	16 972
Opérations de transaction		25 024	18 566	16 972
Autres		0	0	0
Titres à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	9 349	3 793	5 361
Titres		7 465	3 786	5 337
Revenu fixe		5 877	2 467	4 097
Revenu variable	IV.1.2.1	1 588	1 319	1 240
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		1 885	7	24
Prêts et créances à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	IV.1.2.2	694	3 322	2 312
Sur les établissements de crédit		161	230	
Sur la clientèle		532	3 092	
TOTAL		72 562	61 018	51 640

(1) L'exposition au risque de crédit représente la juste valeur des prêts et créances désignés en juste valeur par résultat. Elle s'élève à 694 millions, dont 161 millions au titre des Prêts et créances sur les établissements de crédit, et 533 millions au titre des Prêts et créances sur la clientèle. La variation de juste valeur des prêts et créances s'élève à 87 millions sur la période (et également en cumulé).

IV.1.2.1 Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché

coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flows) est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Évaluations		Total	Évaluations		Total
	Sur un marché coté	Autres méthodes		Sur un marché coté	Autres méthodes	
Titres relevant des opérations de transaction	429	6 759	7 188	1 217	5 774	6 992
Titres à la juste valeur par résultat sur option	363	1 224	1 587	302	1 016	1 319
<i>dont Titres de l'activité de Portefeuille du Capital investissement</i>	<i>14</i>	<i>498</i>	<i>512</i>	<i>21</i>	<i>1 060</i>	<i>1 081</i>
TOTAL	793	7 983	8 776	1 520	6 791	8 311

IV.1.2.2 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Dans le Groupe, l'option de juste valeur des actifs financiers est

essentiellement utilisée pour réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes :

en millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Prêts et créances à la juste valeur sur option	694	253	441	0
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	161	161	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	532	92	441	0
Titres à la juste valeur sur option	9 349	4 627	4 195	528
Titres à revenus fixes	5 877	4 204	1 393	280
Titres à revenus variables	1 588	423	917	248
Autres actifs	1 885	0	1 885	0
TOTAL	10 043	4 880	4 635	528

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2007, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par la Commission Européenne le 15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de « passifs à la juste valeur par résultat », dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés).

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		11 578	9 799	12 834
Titres		11 578	9 700	12 801
Titres à revenu fixe		11 568	9 691	12 784
Titres à revenu variable		10	9	18
Titres ou valeurs donnés en pension		0	99	33
Instruments dérivés hors couverture		24 416	19 033	16 878
Titres à la juste valeur par résultat sur option	IV.1.3.2	19 360	17 006	15 801
Titres		18 188	17 006	15 801
Titres à revenu fixe		18 188	17 006	15 801
Titres à revenu variable		0	0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		1 171	0	0
Autres dettes à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾		2 123	190	91
Trading		658	64	24
Juste valeur sur option	IV.1.3.2	1 465	126	67
TOTAL		57 478	46 027	45 604

(1) PEP actions pour l'essentiel.

IV.1.3.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur des instruments inscrits au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts le montant du capital restant dû augmenté des intérêts non échus. Pour les dettes de titres, la valeur de remboursement est retenue.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
	(1)	(2)	(1) - (2)	(1)	(2)	(1) - (2)
Dettes auprès d'établissements de crédit	135	135	0	2	2	0
Dettes auprès de la clientèle	1 331	1 331	0	0	64	(64)
Dettes représentées par un titre	18 155	18 169	(14)	17 129	16 771	358
Dettes subordonnées	34	34	0	0	0	0
Autres (y compris pension)	1 171	1 171	0	0	0	0
TOTAL	20 826	20 840	(14)	17 132	16 837	294

Le montant des variations imputables au risque de crédit propre comptabilisé au cours de la période s'élève à 12 millions d'euros et porte sur les « Dettes représentées par un titre ». En 2007, la variation de juste valeur des passifs financiers à la juste valeur sur option est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2007			
	Variation de juste valeur des passifs financiers à la juste valeur sur option			
	Total		Variation imputable au risque de crédit	
	Période	Cumulé	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	0	0	0	0
Dettes auprès de la clientèle	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	(10)	307	12	12
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	(10)	307	12	12

IV.1.3.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Dans le Groupe, l'option de juste valeur des passifs financiers est essentiellement utilisée pour réduire significativement une incohérence

dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes :

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Juste valeur sur option	1 466	1 466	0	0
Dettes auprès d'établissements de crédit	135	135	0	0
Dettes auprès de la clientèle	1 331	1 331	0	0
Titres à revenu fixe	19 360	17 290	1 294	775
Dettes représentées par un titre	18 155	17 290	123	742
Dettes subordonnées	34	0	0	34
Autres (y compris pension)	1 171	0	1 171	0
TOTAL	20 826	18 757	1 294	775

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.4 Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Lorsqu'un contrat, qui n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, comporte un dérivé incorporé, celui-ci est extrait et figure à la ligne actif ou passif à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	1 692 558	17 870	18 698	1 715 889	13 949	14 816	13 749	13 846
Dérivés de taux	1 617 207	14 517	14 489	1 600 217	12 845	13 226	13 079	12 968
Dérivés de change	9 366	20	15	76 862	100	126	141	82
Dérivés actions								
Autres contrats	65 984	3 332	4 194	38 810	1 004	1 464	529	798
Opérations conditionnelles	996 009	3 918	3 263	1 048 803	3 886	3 542	3 017	2 819
Dérivés de taux	610 613	596	665	791 638	879	1 016	600	989
Dérivés de change	57 182	354	361	87 492	729	609	486	312
Dérivés actions								
Autres contrats	328 214	2 968	2 238	169 673	2 278	1 917	1 931	1 518
Dérivés de crédit	281 881	3 236	2 454	3 798	730	674	208	211
TOTAL	2 970 448	25 024	24 416	2 768 490	18 566	19 033	16 974	16 878

IV.2 Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39, un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;
- il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;
- il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge) ;
- la couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le Groupe.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

IV.2.1 Couverture de flux de trésorerie

La **couverture de flux de trésorerie** est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie

correspond essentiellement à des opérations de macrocouverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur; les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Dans les comptes individuels, les opérations classées dans la catégorie comptable C (macrocouverture) ont été traitées en IAS par la méthode de couverture de flux futurs de trésorerie, qui correspond très exactement au mode de gestion opérationnel du risque de taux par les Banques Populaires. Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires n'est donc pas concerné par les ajustements (dits « carve out ») relatifs au traitement de la macrocouverture opérés par le règlement européen 2086/2004 du 19 novembre 2004 sur la norme IAS 39.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est en effet en risque de cash flow sur les actifs/passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;
- des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément

couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas au Gap (position nette) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Pour une couverture de flux de trésorerie, un dérivé hypothétique est reconstitué afin de parvenir à une couverture qualifiée d'efficace. Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macrocouverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date de rupture sur la durée de vie de l'élément couvert. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	26 726	91	51	28 020	59	50	9	46
Dérivés de taux	25 581	91	51	27 888	59	50	9	46
Dérivés de change	1 144	0	0	132	0	0	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	1	0	0	7	0	0	0	0
Dérivés de taux	1	0	0	7	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	7	0	0	0
TOTAL	26 726	91	51	28 027	67	50	9	46

IV.2.2 Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la microcouverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût

amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace). Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes, (modélisées sous la forme d'actifs/passifs « hypothétiques ») sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	97 159	200	541	4 887	201	103	151	130
Dérivés de taux	95 677	149	536	3 374	168	98	137	125
Dérivés de change	957	51	4	1 499	42	5	22	5
Dérivés actions								
Autres contrats	525	0	1	14	(8)	0	(8)	0
Opérations conditionnelles	0	2	658	56	16	(11)	12	0
Dérivés de taux	0	0	0	4	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	1	658	52	15	(11)	12	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	1	0	0
TOTAL	97 159	202	1 200	4 943	217	92	164	130

IV.2.3 Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le caractère rétrospectif permet de s'assurer que le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert se situe dans les limites réglementaires 80 %/125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

Conformément à IFRS 1, les relations de couverture existantes au 31 décembre 2004 sont reconnues à la date de transition au 1^{er} janvier 2005, sauf les relations de couverture interdites comme celles couvrant les titres détenus jusqu'à l'échéance.

IV.2.4 Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les credits default swaps sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les credit Link Notes sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé Incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de liquidité, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

IV.2.5 Contrats internes

Compte tenu de la structure particulière du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, un grand nombre des instruments de couverture utilisés par les entités consolidées est contracté avec Natixis. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index et pour chaque bande de maturité.

Cet exercice est mené pour les contrats fermes et optionnels vanille.

IV.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans cette norme. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

À l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note IV.1.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé (cours bid). Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation Price Earning Ratio (PER) est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs Discounted Cash Flows (DCF).

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la

situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;

- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : titres en situation de moins-value latente depuis plus de 6 mois et moins value latente de plus de 25 % à la clôture, ou existence d'autres indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial ;
- pour les participations : moins value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisées en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêts trimestriels (dates de publication des comptes IFRS) sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours de crédit	19	25	37
Prêts et créances	19	25	37
Créances rattachées	0	0	0
Titres	14 260	13 375	12 156
Titres à revenu fixe	11 508	11 001	10 124
Titres à revenu variable ⁽¹⁾	2 681	2 288	1 953
Créances rattachées	72	85	79
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	14 280	13 399	12 193
Dépréciations	(161)	(103)	(119)
Prêts et créances	0	0	0
Titres à revenu fixe	(58)	(7)	(11)
Titres à revenu variable	(103)	(96)	(107)
TOTAL	14 118	13 297	12 075

(1) Les titres à revenu variable traités sur un marché actif s'élèvent à 118 millions d'euros au 31 décembre 2007.

IV.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

IV.4.1 Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ». La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le taux d'intérêt effectif (TIE).

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a retenu une position restrictive

suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins de un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

IV.4.2 Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« Incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles

(particuliers/professionnels/corporate) et de trois types de risques (pré-douteux/défaut non douteux/sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant deux axes :

- **les risques sur encours classés dans les deux premières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées** : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spéciale, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée. Sur ces créances de petits montants pour la plupart, la provision est calculée à partir du taux de perte attendue, déterminé selon les modèles du ratio Bâle II ;
- **les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs** : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans le dispositif Bâle II sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

Enfin, en 2007, en application du CRC 2005-03 article 3 bis, les découverts non autorisés classés en « Encours sains » durant les exercices antérieurs, ont été déclassés en douteux comptables. À l'issue de ces déclassements, les provisions collectives constituées en 2006 sur les distorsions existantes sur certaines créances qui ne remplissaient pas les critères nécessaires à l'application de dépréciations individuelles, mais qui étaient considérées comme « en défaut » dans le référentiel prudentiel, ont été intégralement reprises, le périmètre des encours sains en référentiel comptable et prudentiel devenant similaire, à la seule exception des restructurations qui par nature sont à l'initiation en défaut prudentiel mais peuvent demeurer sains en comptabilité.

IV.4.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours sains				
Encours sains	IV.4.3.1	52 928	51 134	53 826
Dépréciations collectives		(17)	(20)	(16)
Net		52 911	51 113	53 809
Encours en défaut				
Encours en défaut		13	14	30
Dépréciations individuelles		(8)	(9)	(18)
Net ⁽¹⁾		5	5	12
TOTAL ⁽²⁾		52 917	51 118	53 821

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève au 31 décembre 2007 à 58 % contre 64 % au 31 décembre 2006.

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 53 333 millions d'euros.

IV.4.3.1 Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Le traitement des opérations de pensions livrées en référentiel IFRS est identique au traitement appliqué dans les comptes individuels, à

la seule différence que les titres cédés doivent être identifiés chez le cédant puisque la contrepartie a la possibilité de les céder à son tour ou de les mettre en garantie.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes et prêts	21 026	17 150	16 376
Comptes ordinaires débiteurs	6 744	5 112	2 840
Titres non cotés à revenu fixe	1 362	266	22
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	23 237	28 247	34 287
Autres	11	9	35
Créances rattachées	548	350	266
TOTAL	52 928	51 134	53 826

IV.4.4 Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours sains				
Encours sains	IV.4.4.1	40 503	33 001	27 757
Dépréciations collectives		(280)	(215)	(163)
Dépréciation des titres		(12)	(13)	(13)
Net		40 211	32 773	27 581
Encours en défaut				
Encours en défaut		469	505	604
Dépréciations individuelles		(307)	(319)	(353)
Net ⁽¹⁾		161	186	251
TOTAL ⁽²⁾		40 373	32 959	27 832

(1) Le taux de couverture des encours en défaut, hors provisions collectives (qui viennent couvrir des encours sains), s'élève à 69 % au 31 décembre 2007 contre 66 % au 1^{er} janvier 2007 (après retraitement au 1^{er} janvier du déclassement en « Encours en défaut » des découverts non autorisés à plus de trois mois dans l'assiette totale des déclassements en application, en 2007, du CRC 2005-03 article 3 bis).

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminés selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 39 118 millions d'euros.

IV.4.4.1 Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Location financement	IV.4.4.2.1	2 357	2 232	2 074
Autres prêts et créances	IV.4.4.3	21 961	18 009	14 502
Comptes ordinaires débiteurs		3 177	2 395	1 924
Titres non cotés à revenu fixe		1 330	1 256	1 291
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		9 370	7 347	6 623
Affacturage		2 090	1 600	1 215
Autres		14	9	7
Créances rattachées		204	153	121
TOTAL		40 503	33 001	27 757

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des encours sains sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 40 503 millions d'euros.

IV.4.4.2 Opérations de location financement avec la clientèle

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;

- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien...);
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

Les opérations de location financement sont enregistrées pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite des paiements dûs au titre du contrat, augmentée de toute valeur résiduelle non garantie par une tierce partie.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Au 31 décembre 2007, la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur s'élève à 72 millions d'euros. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de

variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

IV.4.4.2.1 Encours de location financement

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total	Total
Encours clientèle	1 338	1 019	2 357	1 315	917	2 232	2 074
Encours en défaut net ⁽¹⁾	18	11	29	22	12	34	43
Encours en défaut	26	18	44	31	20	51	63
Dépréciations sur encours en défaut	(8)	(7)	(15)	(10)	(7)	(17)	(19)
TOTAL ⁽²⁾	1 356	1 031	2 387	1 337	929	2 266	2 117

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève à 33 % au 31 décembre 2007.

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des encours sains de location financement sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 2 357 millions d'euros.

IV.4.4.2.2 Durée résiduelle des contrats de location financement au 31/12/2007

en millions d'euros	Durée résiduelle				Total
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non ventilables	
Location Financement					
Investissement brut	782	2 136	1 194	0	4 113
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	311	1 268	892	426	2 897
Produits financiers non acquis	-	-	-	317	317
Loyers conditionnels comptabilisés	-	-	-	0	0

IV.4.4.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

Les encours de prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 22 milliards d'euros contre 18 milliards d'euros au 31 décembre 2006.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Créances commerciales	211	234	274
Crédits à l'exportation	664	593	372
Crédits de trésorerie et de consommation	11 441	9 287	7 286
Crédits à l'équipement	1 721	1 395	1 575
Crédits à l'habitat	270	169	68
Autres crédits à la clientèle	7 654	6 331	4 927
TOTAL	21 961	18 009	14 502

IV.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur; frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux ne sont pas autorisées en référentiel IFRS. Pour le Groupe, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Obligations			
Valeur brute	2 156	2 330	2 380
Dépréciations	0	0	0
Obligations nettes	2 156	2 330	2 380
Autres			
Valeur brute	41	41	1
Dépréciations	0	0	0
Autres nets	41	41	1
TOTAL	2 198	2 371	2 381

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, est de 2 260 millions d'euros.

IV.6 Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs/passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾			
GIE fiscaux	(49)	(62)	(204)
Réserves latentes de crédit-bail	(31)	(122)	(298)
Annulation provision d'égalisation	(140)	(118)	(246)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	(203)	(244)	(311)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(302)	(108)	(288)
Provisions pour passif social	123	110	259
Provisions sur épargne réglementée	0	0	0
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	772	320	499
Déficits ordinaires et ARD	205	63	99
Coût amorti	28	24	66
Plus-values latentes sur OPCVM	20	44	20
Participation des salariés	3	10	19
Prêts à taux zéro	0	-	-
Dividendes CCI BP et CEP	(73)	-	-
Dépréciation des titres CIFG	690	-	-
Autres décalages temporels	(28)	9	(11)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 015	[73]	[396]
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(92)	(73)	(245)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	923	[146]	[641]
Impôt différé comptabilisé			
Impôt différé au taux courant	400	(11)	(180)
Impôt différé - Contributions et CSB (contribution sociale sur les bénéfices)	8	(3)	(7)
Impôt différé au taux réduit	1	(2)	(2)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	409	[17]	[189]
dont :			
- impôt différé actif	523	169	210
- impôt différé passif	(114)	(186)	(399)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y compris « Dépréciations collectives » et « effet de l'actualisation des dépréciations individualisées »

IV.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Autres actifs et emplois divers	IV.7.1.1	5 895	4 464	4 424
Comptes de régularisation	IV.7.2.1	5 374	2 057	4 359
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.7.3.1	555	421	395
TOTAL		11 825	6 942	9 177

PASSIF

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Autres Passifs	IV.7.1.2	7 727	4 607	5 130
Comptes de régularisation	IV.7.2.2	2 525	1 758	2 103
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.7.3.2	101	135	343
TOTAL		10 353	6 501	7 577

IV.7.1 Autres actifs et passifs divers

IV.7.1.1 Autres actifs et emplois divers

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Règlement d'opérations sur titres	7	0	0
Promotion immobilière	0	0	11
Autres stocks et emplois divers	306	184	185
Débiteurs divers	5 528	4 246	4 218
Créances rattachées	55	34	10
TOTAL	5 895	4 464	4 424

IV.7.1.2 Autres passifs

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes de titres	1 742	615	675
Créditeurs divers	5 945	3 917	4 377
Règlement d'opérations sur titres	0	3	7
Autres	39	65	65
Dettes rattachées	1	7	6
TOTAL	7 727	4 607	5 130

IV.7.2 Comptes de régularisation

IV.7.2.1 Comptes de régularisation actif

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes d'encaissement	123	158	26
Compte d'ajustement	291	89	166
Charges constatées d'avance	49	69	44
Produits à recevoir	325	847	936
Autres charges à répartir	0	0	0
Autres comptes de régularisation	4 587	893	3 187
TOTAL	5 374	2 057	4 359

IV.7.2.2 Comptes de régularisation passif

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes d'encaissement	177	123	53
Compte d'ajustement	201	105	56
Produits constatés d'avance	116	93	86
Charges à payer	390	366	537
Marge du premier jour (<i>Day one profit</i>) ⁽¹⁾	71	87	92
Autres	1 571	985	1 280
TOTAL	2 525	1 758	2 103

(1) La marge du premier jour (ou *day one profit*) est logée uniquement sur Natixis SA et est valorisée à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables. Son évolution est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Marge restant à amortir en début d'exercice	87	92
Marge des nouvelles opérations	23	24
Étalement de l'exercice en résultat ⁽¹⁾	(27)	(3)
Autres variations ⁽²⁾	(12)	(26)
MARGE DE CLÔTURE	71	87

(1) En 2007, l'étalement de l'exercice concerne pour - 3 millions d'euros les opérations initiées sur 2007 et pour - 25 millions d'euros les opérations antérieures à 2007.

(2) Les autres variations concernent le passage de deux activités inobservables à observables, la première est relative aux produits traités dans le cadre d'opérations d'arbitrage des parités bi-devises, la deuxième concerne les droits d'émission de CO₂.

IV.7.3 Comptes de régularisation de l'assurance

IV.7.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance actif

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Part des réassureurs dans les provisions techniques	102	98	92
Créances nées d'opérations d'assurance directe	138	186	164
Créances nées d'opérations de réassurance	47	40	40
Primes restant à émettre	220	52	46
Frais d'acquisition reportés	39	36	26
Autres	10	10	27
TOTAL	555	421	395

IV.7.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	55	95	49
Dettes nées d'opérations de réassurance	40	33	24
Dettes pour dépôts reçus en espèces	4	5	6
Autres dettes	1	2	264
TOTAL	101	135	343

IV.8 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (*cf. note V.9*), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités

du Groupe à l'exception du sous-groupe Natixis Assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable. Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles de placement							
En juste valeur ⁽¹⁾	204	-	204	205	-	205	160
Au coût historique	251	(108)	143	316	(123)	193	191
TOTAL	454	(108)	346	521	(123)	398	351

(1) Immeubles Inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.

(2) La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

en millions d'euros	31/12/2007	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	117	243
Location financement - ITNL*	2	2
Autres	227	232
TOTAL	346	477

* ITNL : Immeubles Temporairement Non Loués.

IV.9 Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2004. Les coûts d'acquisition à cette date ont été maintenus, soit le prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). En revanche, les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 - 40 ans
Fondations/ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant pas 8 ans pour

les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée.

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

IV.9.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles	780	(358)	423	609	(295)	316	284
Immobilisations en location financement	43	(25)	18	43	(24)	19	21
Constructions	43	(25)	18	43	(24)	19	21
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	738	(333)	405	568	(271)	297	264
Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions	426	(165)	261	361	(160)	201	174
Autres	311	(168)	144	207	(111)	96	90
Immobilisations incorporelles	546	(187)	359	321	(168)	152	127
Droit au bail ⁽¹⁾	193	(13)	181	29	(11)	18	27
Logiciels	248	(137)	110	215	(125)	90	76
Autres	106	(37)	69	76	(32)	44	24
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 327	(545)	782	930	(463)	467	411

(1) Dont apport Foncia.

IV.9.2 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	Valeur brute		Diminution et autres cessions	Changement de périmètre ⁽¹⁾	Conversion	Autres	Valeur brute
	31/12/2006	Augmentation					31/12/2007
Immobilisations corporelles	609	105	(74)	88	(7)	59	780
Immobilisations en location financement	43	0	0	0	0	0	43
Constructions	43	0	0	0	0	0	43
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	568	105	(74)	87	(7)	59	738
Parts de SCI	0	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions	361	50	(51)	47	(3)	23	426
Autres	207	54	(23)	41	(4)	36	311
Immobilisations incorporelles	321	164	(17)	81	(4)	3	546
Droit au bail	30	73	0	93	0	(2)	193
Logiciels	215	55	(14)	(20)	(4)	16	248
Autres	77	37	(3)	8	0	(12)	106
TOTAL	931	268	(91)	169	(11)	61	1 327

(1) Les évolutions relatives au changement de périmètre portent essentiellement sur l'entrée de Foncia.

IV.9.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie

Les actifs obtenus par prise de possession de garantie s'élevaient à 4 millions d'euros au 31 décembre 2007, dont 3 millions en immeubles de placement et 1 million en instruments de capitaux propres et de dettes.

IV.10 Écarts d'acquisition

IV.10.1 Traitement comptable

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de

valeur, selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF - Discounted Cash Flow).

V.10.2 Unités génératrices de Trésoreries (UGT)

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition positifs sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le Groupe elles correspondent aux secteurs retenus pour l'information sectorielle (cf. note IX) :

- le secteur « Banque de financement, d'investissement et de projets » représenté par Natixis et divisé en 6 pôles : « Banque de Financement et d'investissement », « Capital Investissement et Gestion Privée », « Services », « Poste Clients » et « Gestion d'Actifs » et « Services et Garanties ». Ces pôles représentent 6 UGT ;
- le secteur « Activité Fédérale et autres activités » correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale et les autres filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenues en direct hors Natixis, soit, principalement Foncia, MA Banque, BICEC et, depuis le 20 décembre 2007, CIFG. Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition dans ce secteur ne porte que sur Foncia qui constitue, en tant que tel, une UGT.

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition positifs s'élevait à 1 913 millions d'euros et portait exclusivement sur la Banque de Financement, d'investissement et de Projets. Au 31 décembre 2007, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition atteint 3 465 millions d'euros, la principale variation de la période portant sur l'acquisition de Foncia au 1^{er} avril 2007 :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur - millions d'euros	Poids - %	Valeur - millions d'euros	Poids - %
Banque d'Investissement et de projet	2 069	60 %	1 913	100 %
Activités Fédérales et autres	1 398	40 %	0	0 %
	3 468	100 %	1 913	100 %

IV.10.3 Tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La perte de valeur d'un écart d'acquisition est la différence entre la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant une partie de l'écart d'acquisition) et la valeur recouvrable de cette UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT puis sur les actifs de l'UGT au prorata des valeurs nettes comptables. La perte de valeur sur un écart d'acquisition est définitive.

Au 31 décembre 2007, les tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation. L'exercice d'évaluation et les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

Banque de financement, d'investissement et de projet

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans issues du plan à moyen terme du Groupe Natixis (pour l'assurance vie, la durée des prévisions est de 10 ans) ;

- taux de croissance à l'infini : 2 % ;

- taux d'actualisation : taux différenciés compris entre 9,86 % et 10,14 %.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Foncia

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe :

- les flux futurs estimés sont actualisés sur un plan à 8 ans ;
- le taux d'actualisation retenu est de 7,64 %. Il correspond au coût moyen pondéré du capital, qui est la somme pondérée du coût des capitaux propres et de la dette ;
- le taux de croissance à l'infini est égal à 2 %.

IV.10.4 Analyse détaillée des écarts d'acquisition

en millions d'euros	31/12/2006		31/12/2007			
	Valeur début de période	Acquisition de la période	Dépréciation de l'exercice	Autres variations ⁽²⁾	Conversion	Valeur fin de période
BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE PROJET	1 913	170	(17)	3	(2)	2 069
Banque de financement et d'investissement (BFI)	347	0	0	2	(1)	347
Natixis SA	297	-	0	2	-	299
Natixis Bleichroeder Inc	12	-	-	-	(1)	11
Natixis Bail	4	-	-	-	-	4
Coficiné	2	-	-	-	-	2
GCE Bail	0	-	-	-	-	0
Autres filiales Natixis SA	31	-	-	-	-	31
Capital investissement et gestion privée (CIGP)	20	0	(1)	0	0	20
Compagnie 1818	15	-	(1)	-	-	15
Autres filiales Compagnie 1818	1	-	-	-	-	1
Natixis Private Equity	4	-	-	-	-	4
Gestion d'actifs	1 152	50	(16)	0	0	1 186
Natixis Global Asset Management	720	50	(16)	-	-	754
Autres filiales Natixis Global Asset Management	398	-	-	-	-	398
Natixis Asset Management (ex-BPAM)	34	-	-	-	-	34
Poste clients	163	14	0	(1)	(1)	175
Coface	157	14	-	(1)	(1)	169
Natixis Factor	5	-	-	0	-	5
GCE Affacturage	1	-	-	-	-	1
Services et Garanties	233	105	0	3	0	341
CACEIS	27	0	-	-	-	27
Autres filiales CACEIS	75	103	-	-	0	178
Natixis Garanties	52	0	-	-	-	52
Autres filiales Natixis Garanties	3	1	-	-	-	4
CEFI	46	-	-	3	-	48
Natixis Assurances	19	-	-	0	-	19
Natixis Intertitres	2	-	-	-	-	2
Natixis Interépargne	9	-	-	-	-	9
Foncier assurances	0	-	-	-	-	-
Natixis Consumer Finance	-	1	-	-	-	1
ACTIVITÉS FÉDÉRALES ET AUTRES	0	1 398	0	0	0	1 398
Foncia SA ⁽¹⁾	-	1 116	-	-	-	1 116
Filiales de Foncia SA ⁽¹⁾	-	281	-	-	-	281
TOTAL	1 913	1 568	(17)	3	(2)	3 465

(1) La principale variation de la période porte sur l'écart d'acquisition du Groupe sur Foncia acquis le 3 avril 2007, soit 1 398 millions d'euros, se décomposant comme suit :
- pour 1 036 millions d'euros, il porte sur l'acquisition des titres Foncia acquis, à hauteur de 93 %, par le Groupe sur le second trimestre ;
- pour 77 millions d'euros, il porte sur la participation minoritaire de 7 % non encore détenue par le Groupe et pour laquelle, le pacte d'actionnaire conclu le 3 avril 2007 avec le fondateur dans le cadre de l'opération de rachat de FONCIA comporte un engagement de rachat de la participation minoritaire de 7 % encore détenue par celui-ci. Bien que conditionnel, l'engagement de rachat est, conformément à la norme IAS 32 § 23, comptabilisé comme s'il avait été exercé, le coût d'acquisition de ces intérêts minoritaires faisant partie du coût du regroupement d'entreprise. En conséquence, la dette future, évaluée sur la base du rachat des titres à hauteur de 40 euros par titre est assimilée au coût d'acquisition des titres FONCIA, et le taux de détention total retenu en consolidation est de 100 % ;
- pour 281 millions d'euros, il porte sur les écarts d'acquisition de Foncia détenu en direct sur ses filiales.

(2) Les autres variations d'écart d'acquisition de la période portent sur l'augmentation du taux de détention du Groupe sur Ixis AM résultant de la restructuration du pôle Asset Management et l'acquisition par Coface de Kompass France et Kompass Belgique.

IV. II Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

À l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêté, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

IV.11.1 Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts de la clientèle et des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée. Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes ordinaires créditeurs	11 067	10 811	5 442
Comptes et emprunts	28 280	25 030	21 054
à vue	2 566	3 111	2 218
à terme	25 714	21 919	18 836
Valeurs données en pension	1 019	394	169
à vue	0	7	8
à terme	1 019	387	161
Titres donnés en pension livrée	20 171	22 432	22 043
à vue	1 158	881	1 266
à terme	19 013	21 551	20 778
Autres dettes	27	17	217
Dettes rattachées	504	413	277
TOTAL	61 068	59 098	49 203

IV.11.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élevaient à 22 056 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 17 650 millions d'euros au 31 décembre 2006 :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes ordinaires créditeurs	5 584	5 021	4 466
à vue	4 212	2 937	2 968
à terme	1 373	2 083	1 497
Comptes et emprunts	4 835	5 048	5 006
à vue	1 614	672	204
à terme	3 221	4 376	4 802
Valeurs données en pension	0	4	22
à vue	0	4	22
à terme	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	10 250	6 681	10 143
à vue	2 156	2 559	3 323
à terme	8 094	4 121	6 820
Comptes d'épargne à régime spécial	363	302	271
Comptes d'affacturage	589	431	141
Dettes rattachées	80	45	79
Autres	353	118	153
TOTAL	22 056	17 650	20 280

IV.12 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, etc.) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres du marché interbancaire	1	2	13
Titres de créances négociables	16 894	15 498	12 366
BMTN	1 175	3 901	4 376
CDN	15 719	11 597	7 990
Emprunts obligataires	4 584	1 336	2 309
Autres dettes représentées par un titre	1 251	2 410	2 117
Dettes rattachées	206	182	123
TOTAL	22 936	19 428	16 927

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des dettes représentées par un titre, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 22 932 millions d'euros.

IV.13 Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

- les **provisions mathématiques** correspondent principalement :
 - aux *provisions pour primes non acquises* constatant la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire,
 - aux *provisions d'assurance vie* correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie ;
- les **provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-

crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique ;

- les **provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donne lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 92 %), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendra aux assurés via la rémunération de leurs contrats ;
- les **autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Provisions mathématiques	10 988	9 799	8 615
Assurance vie	8 653	7 728	6 906
Assurance IARD	301	251	262
Représentatives de contrats en unités de compte	2 034	1 820	1 447
Provisions pour sinistres	446	339	343
Provisions pour participation aux bénéfices	396	471	493
Autres provisions techniques	75	82	6
TOTAL	11 905	10 690	9 457

IV.14 Dépréciations et provisions de passif

IV.14.1 Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

en millions d'euros	31/12/2005 Proforma	31/12/2006	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2007
Dépréciations déduites de l'actif	590	613	279	(40)	(105)	(7)	2	(25)	716
Encours sains	179	235	125	(60)	0	(2)	3	(5)	297
Encours en défaut	371	328	67	(13)	(55)	(2)	0	(10)	315
Autres dépréciations	40	50	87	33	(50)	(4)	(1)	(10)	104
Provisions de passif	319	266	107	(88)	(1)	(6)	9	61	348
<i>Provisions pour risques et charges</i>	283	219	69	(65)	(1)	(5)	8	40	264
Risques de contrepartie	84	32	9	(9)	0	(4)	(2)	9	35
Risques de dépréciation	6	8	18	(10)	0	0	0	(8)	8
Engagements sociaux	135	127	17	(22)	0	0	3	37	162
Risques d'exploitation	59	52	25	(24)	(1)	(1)	7	0	59
Épargne réglementée	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Provisions pour impôt courant</i>	36	47	39	(23)	0	(1)	1	21	84
TOTAL	909	878	386	(128)	(106)	(14)	11	35	1 064
Effet résultat : ⁽¹⁾					(152)				

(1) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat.

Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après permet de mesurer l'impact des mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

en millions d'euros	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit Net Bancaire	(116)	36	(80)
Charges générales d'exploitation	(41)	47	6
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(1)	1	0
Résultat Brut d'exploitation	(158)	84	(74)
Coût du risque	(188)	126	(62)
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	0	(1)
Résultat avant impôt	(347)	211	(136)
Impôt sur le résultat	(39)	23	(15)
RÉSULTAT NET	(385)	234	(152)

IV.14.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

À la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement

(risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

En millions d'euros	Notes	31/12/2005		Augmentation	Utilisation	Conversion	Variations de périmètre		Autres	31/12/2007
		Proforma	31/12/2006							
Risques de contrepartie		83	32	9	(9)	(4)	(2)	9	35	
Engagements de financement et de garantie		62	8	4	(4)	0	(1)	2	8	
Litiges clientèle		18	21	1	0	0	0	0	21	
Autres provisions		3	3	4	(5)	(4)	(1)	8	4	
Risques de dépréciation		7	8	18	(10)	0	0	(8)	8	
Immobilisations financières		1	0	1	0	0	0	0	1	
Promotion immobilière		0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres provisions		6	8	16	(9)	0	0	(8)	7	
Engagements sociaux	VII.3	135	127	19	(22)	0	3	35	162	
Risques d'exploitation		59	52	25	(24)	(1)	7	0	59	
Restructurations		5	6	1	(1)	0	(1)	0	5	
Autres provisions		53	47	23	(23)	0	8	0	54	
TOTAL		283	219	71	(65)	(5)	8	37	264	

IV.15 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

IV.15.1 Encours

Les dettes super-subordonnées à durée déterminée comprennent pour l'essentiel des Titres Subordonnés Remboursables.

Selon la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. Cette obligation doit résulter de clauses et conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques (« economic compulsion »). Les autres émissions présentent en particulier une clause de *dividend pusher* qui prévoit le paiement obligatoire des intérêts en cas de paiement d'un dividende aux actionnaires ou de paiement de tout titre de capital ou en cas de paiement d'un coupon sur tout titre de rang pari passu. Leur rémunération est ainsi subordonnée à l'obligation de rémunérer un autre instrument classé en dettes (linked instrument). Considérant que le lien contractuel entre les instruments ajouté à l'obligation contractuelle de payer des intérêts sur l'instrument lié crée une obligation de rémunérer l'instrument de base, ces émissions ont été classées en dettes.

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 737	5 002	5 277
Titres Super-Subordonnés ⁽¹⁾		563	300	306
Autres dettes subordonnées	IV.15.2	5 174	4 702	4 971
Dettes subordonnées à durée indéterminée	IV.15.2	138	317	335
Actions de préférence ⁽²⁾		182	194	210
Dépôts de garantie à caractère mutuel		5	3	2
Dettes rattachées		123	107	165
TOTAL		6 185	5 623	5 989

(1) Les titres Super-Subordonnés, émis par Natixis le 25 janvier 2005 à hauteur de 865 millions d'euros (soit 300 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 34,66 %) et le 4 octobre 2007 à hauteur de 750 millions d'euros (soit 260 millions après prise en compte de la proportionnalisation) sont retenus dans les Fonds Propres Tier one.

(2) Émissions d'actions de préférence de NBP Preferred Capital 1,LLC (200 millions d'euros), Natexis AMBS (240 millions d'euros), et NBP Preferred Capital 3,LLC (170 millions d'euros), retenues dans les Fonds Propres Tier one du Groupe après prise en compte de la proportionnalisation à 34,66 %.

IV.15.2 Évolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

en millions d'euros	31/12/2005	31/12/2006	Émission ⁽¹⁾	Remboursement ⁽²⁾	Conversion	Variation de périmètre	Autres ⁽³⁾	31/12/2007
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	4 935	4 702	849	(343)	(9)	16	(41)	5 174
Titres subordonnés	4 931	4 299	835	(326)	(9)	12	(43)	4 769
Emprunts subordonnés	5	403	14	(17)	0	4	2	405
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	438	317	0	(181)	0	3	(1)	138
Titres subordonnés	404	309	0	(168)	0	0	(4)	138
Emprunts subordonnés	34	7	0	(13)	0	3	3	1
TOTAL	5 373	5 019	849	(524)	(9)	19	(42)	5 312

(1) Émissions :

- émissions de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) à hauteur de 293 millions d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires (TSR février 2007, échéance mars 2017 pour 70 millions d'euros, TSR juin 2007, échéance juillet 2017 pour 79 millions d'euros, TSR novembre 2007, échéance décembre 2017 pour 90 millions d'euros et TSR décembre 2007, échéance janvier 2018 pour 54 millions d'euros) ;

- émission pour le sous-groupe Natixis d'une tranche de 1 000 millions d'euros de Titres Subordonnés Remboursables (juin 2007 - échéance juillet 2017) émise par Natixis, émission d'une tranche de 500 millions d'euros (TSR mai 2007 - échéance mai 2019), émission d'une tranche de 186 millions d'euros (nette de la prime démission) émise par Natixis (TSR septembre 2007 : 200 millions d'euros échéance 15/11/2021), une tranche de 50 millions d'euros émise par CACEIS (TSR - décembre 2007 : 100 millions d'euros - échéance 26/11/2027) soit 549 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe sur Natixis à 34,66 % et élimination des intragroupes.

(2) Remboursements :

- remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par la Banque Fédérale des Banques Populaires des tranches de mars 1995 (46 millions d'euros), de décembre 1996 (31 millions d'euros), de mars 1997 (50 millions d'euros), d'octobre 1995 (53 millions d'euros), de décembre 1995 (42 millions d'euros) soit un total de 222 millions d'euros ;

- remboursement par anticipation de Titres Subordonnés Remboursables par Natexis concernant une tranche d'avril 2000 émise par l'ex-Natexis Banque Populaire pour 300 millions d'euros soit un impact de 104 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe sur Natixis à 34,66 %.

(3) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées et à la réévaluation des dettes subordonnées couvertes en Fair Value Hedge.

IV.16 Échéance des emplois et ressources par durée restant à couvrir

Conformément à la norme IAS 32 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate, figurent dans la colonne à vue.

31/12/2007

<i>En millions d'euros</i>	<= 1 mois	> 1 mois <= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	Total
EMPLOIS							
Caisse et Banques Centrales	778	12	7	0	0	6	804
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 556	1 790	3 290	10 358	19 502	3 067	72 563
Instruments dérivés de couverture	9	1	5	198	80	0	293
Actifs financiers disponibles à la vente	938	1 727	732	1 786	3 260	5 676	14 118
Prêts et créances sur établissements de crédit	18 829	10 296	6 932	8 016	8 712	132	52 917
Prêts et créances sur la clientèle	10 828	8 512	3 770	9 838	7 297	129	40 373
Actifs détenus jusqu'à échéance	1	101	140	821	1 134	0	2 198
TOTAL EMPLOIS	65 939	22 438	14 877	31 016	39 985	9 009	183 265
RESSOURCES							
Banques Centrales	259	202	26	0	0	0	487
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 197	3 746	4 609	8 740	9 984	201	57 478
Instruments dérivés de couverture	778	14	11	36	38	374	1 251
Dettes envers les établissements de crédit	27 751	10 101	10 358	6 908	5 829	120	61 068
Dettes envers la clientèle	13 410	4 696	1 278	1 239	1 430	3	22 056
Dettes représentées par un titre	2 676	11 772	3 964	3 232	760	533	22 936
Dettes subordonnées	107	0	267	1 427	3 698	685	6 185
TOTAL RESSOURCES	75 178	30 533	20 513	21 582	21 740	1 915	171 461

en millions d'euros	31/12/2006						Total
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
EMPLOIS							
Caisse et Banques Centrales	502	16	1	0	0	14	533
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 465	4 816	3 173	8 564	13 834	3 166	61 018
Instruments dérivés de couverture	8	22	29	102	122	0	283
Actifs financiers disponibles à la vente	807	1 993	1 446	1 483	2 164	5 402	13 297
Prêts et créances sur établissements de crédit	21 908	5 302	11 152	6 023	6 633	99	51 118
Prêts et créances sur la clientèle	9 388	8 860	3 927	5 392	4 991	402	32 959
Actifs détenus jusqu'à échéance	0	0	140	870	1 362	0	2 371
TOTAL EMPLOIS	60 078	21 010	19 858	22 434	29 106	9 085	161 580
RESSOURCES							
Banques Centrales	24	109	95	0	0	0	228
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24 056	1 125	2 483	8 598	9 766	0	46 027
Instruments dérivés de couverture	13	6	20	69	35	0	143
Dettes envers les établissements de crédit	29 563	8 522	12 186	4 512	4 314	0	59 097
Dettes envers la clientèle	9 877	3 815	806	1 522	1 613	17	17 650
Dettes représentées par un titre	1 928	10 361	3 238	2 772	1 130	0	19 428
Dettes subordonnées	110	52	206	1 721	3 193	340	5 623
TOTAL RESSOURCES	65 571	23 989	19 033	19 194	20 051	357	148 197

IV.17 Ventilation du bilan par devise

La ventilation du total de bilan actif/passif par devise de transaction est la suivante :

31/12/2007	Total	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	203 957	149 023	40 246	4 931	1 216	437	8 104
Passif	203 957	161 684	29 962	2 555	1 534	367	7 855
31/12/2006	Total	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	174 606	139 592	25 605	2 346	531	1 918	4 615
Passif	174 606	145 259	13 077	4 822	501	1 989	8 959

IV.18 Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers

IV.18.1 Actifs financiers donnés en pension

Figure ci-dessous la valeur comptable des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs. Les instruments donnés en pension

en garantie de passifs sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale. La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs par nature est la suivante :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	1 414	1 024
Instruments de dettes	29 150	24 029
Prêts et avances	903	307
Autres	0	0
TOTAL	31 466	25 359

IV.18.2 Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie

Ce tableau recense par nature les actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan, dans le cadre de contrats de garantie financière

assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de défaillance du propriétaire de la garantie. Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005. Les opérations de pension en sont exclues.

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur des garanties détenues		Juste valeur des garanties détenues, vendues ou redonnées en garantie	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	7	55	7	32
Instruments de dettes	0	0	0	0
Prêts et avances	14	0	0	0
TOTAL	20	55	7	32

IV.18.3 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux § 15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

Les titrisations cash ne sont pas concernées dans la mesure où l'entité *ad hoc* est intégrée dans le périmètre de consolidation. Les titrisations synthétiques avec transfert de risque du fait de dérivés de crédit (CDS) ne sont pas non plus concernées car il n'existe pas de transfert de flux de trésorerie. Les sorties partielles d'actifs du fait d'un maintien d'implication répondent aux critères d'IFRS 7 § 13 mais ne concernent pas le Groupe.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (*cf. note IV.18.1*), le Groupe ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que le Groupe conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

IV.18.4 Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10	11
Prêts et créances sur la clientèle	35	34
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
TOTAL	45	44

IV.18.5 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement mais non dépréciés. Le montant déclaré est la totalité de l'encours complété des impayés. Pour les découverts, le décompte de l'arriéré

s'effectue à partir de la notification et le montant à indiquer est la totalité du découvert. Les impayés techniques sans rapport avec la situation financière de la contrepartie sont exclus. Le positionnement sur les échéances se fait à partir de la date du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007				Total
	Arriérés de paiement				
	Moins de 90 jrs	De 90 jrs à 180 jrs	De 180 jrs à 1 an	Plus de 1 an	
Instrument de dettes	0	0	0	0	0
Prêts et avances	27	1	1	15	43
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0
TOTAL	27	1	1	15	43

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments de garanties couvrant les actifs financiers en souffrance est de 2 millions d'euros sur les actifs en souffrance et de 9 millions d'euros aux actifs dépréciés.

IV.18.6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché. Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge au premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs et passifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur; dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer selon que la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations

obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme des standards de place (i.e pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter). L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

La valorisation des dérivés traités sur des marchés réglementés est établie à partir de cotations mais les dérivés de gré à gré comme les swaps et les options sont valorisés à partir de techniques de

valorisation fondées sur des données de marché. Par contre, les dérivés complexes sont valorisés à partir de modèles internes.

La juste valeur des titres sur un marché non actif est déterminée selon des techniques de valorisations internes.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle :

La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne 'Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables' en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan au 31 décembre 2007. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

en millions d'euros	31/12/2007					
	Juste Valeur					Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
	Valeur comptable	Total	Déterminée à partir de cotations	Déterminée à partir d'une technique de valorisation	Déterminées selon des techniques de valorisation internes Total	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	62 804	62 804	31 096	31 708	228	0
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	9 759	9 759	7 844	1 915	0	0
Instruments dérivés de couverture (actif)	293	293	0	293	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	14 118	14 118	9 230	4 888	550	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	52 917	53 333	32	53 301	18 714	-
Prêts et créances sur la clientèle	40 373	39 118	566	38 553	309	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	2 198	2 260	2 222	38	0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	182 461	181 685	50 989	130 695	19 801	0
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	36 652	36 652	12 020	24 632	469	0
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	20 826	20 826	2 181	18 645	0	0
Instruments dérivés de couverture (passif)	1 251	1 251	0	1 251	0	0
Passifs fin. coût amorti - Dettes auprès d'établissements de crédit	61 068	61 439	72	61 367	15 135	-
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	22 056	22 161	405	21 756	43	-
Dettes représentées par un titre	22 936	22 932	10 823	12 109	645	-
Dettes subordonnées	6 185	5 941	0	5 941	2 731	-
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (passif)	43	43	0	43	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	171 017	171 246	25 501	145 745	19 023	0

IV.18.7 Sorties des actifs et des passifs

IV.18.7.1 Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

IV.18.7.2 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu.

En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrée »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles propres à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

➤ Note V Notes relatives au compte de résultat

V.1 Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilés » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie marginale pour le Groupe et qui ne concerne que les entités d'assurance).

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Banque Centrale, CCP	47	(11)	35	26	(13)	12	(35)
Intérêts sur titres	907	(1 404)	(497)	813	(932)	(119)	53
Prêts et créances	5 806	(4 711)	1 096	4 288	(3 545)	742	652
Sur les établissements de crédit	3 502	(3 824)	(322)	2 645	(2 890)	(245)	187
Sur la clientèle	2 135	(876)	1 259	1 528	(644)	884	372
Location financement	169	(11)	158	115	(11)	103	93
Dettes subordonnées		(289)	(289)		(264)	(264)	(251)
Autres	80		80	2		2	1
Instruments de couverture	346	(243)	104	311	(231)	79	78
Interruption de la relation de couverture (CFH)	5	(5)	0	8	(8)	0	11
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	341	(238)	104	302	(223)	79	67
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	1		1	1		1	4
TOTAL	7 187	[6 657]	530	5 440	[4 985]	454	504

V.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte

bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument tel que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	4	(9)	(5)	7	(8)	(1)	(10)
Opérations avec la clientèle	235	(138)	96	180	(124)	56	85
Opérations sur titres	116	(37)	79	154	(35)	119	542
Opérations sur moyens de paiement	77	(22)	55	74	(22)	52	47
Prestations de services financiers	142	(97)	45	239	(134)	105	44
Opération de fiducie	928	(212)	717	749	(185)	564	ND
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	53	(20)	32	47	(23)	24	17
Autres	15	(2)	14	11	(1)	10	5
TOTAL	1 570	[536]	1 034	1 461	[532]	929	730

V.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts Inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	(311)	742	583
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	408	1 143	412
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	<i>(613)</i>	<i>159</i>	<i>640</i>
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(646)	(112)	332
Autres	(73)	(289)	(160)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	4	(12)	(11)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	3	2	0
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	1	(14)	(11)
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>1</i>	<i>(107)</i>	<i>18</i>
<i>Variation de l'élément couvert</i>	<i>0</i>	<i>93</i>	<i>(29)</i>
TOTAL	(307)	730	572

En 2007, ce poste Inclut la dépréciation de CIFG, filiale de rehaussement de crédit, pour 2,3 milliards de dollars soit 690 millions d'euros, à la quote-part du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

V.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Dividendes	88	74	38
Résultats de cession	159	76	160
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(100)	(24)	(6)
TOTAL	148	126	192

V.5 Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations de location financement	V.5.1	54	(82)	(27)	47	(43)	4	(4)
Opérations de location simple		18	(15)	3	16	(12)	4	5
Immeubles de placement		34	0	34	14	(2)	12	11
Autres immobilisations hors exploitation		0	(1)	(1)	1	(1)	0	1
Sous total activités immobilières		106	(97)	9	79	(59)	20	13
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	(613)	(613)	0	(563)	(564)	(519)
Autres charges et produits d'assurance	V.5.2	1 963	(1 347)	616	1 926	(1 162)	764	364
Sous total assurance		1 963	(1 961)	3	1 926	(1 725)	202	(155)
Autres produits et charges accessoires ⁽¹⁾	V.5.3	786	(126)	660	374	(99)	275	366
TOTAL		2 855	(2 184)	671	2 379	(1 882)	497	224

(1) Au 31/12/2007, ce poste inclut les produits d'activité de Foncia, acquis le 3 avril 2007, soit, compte tenu de sa date d'acquisition, 377 millions d'euros de son chiffre d'affaires 2007, essentiellement composé de produits issus des activités suivantes :

- gestion de copropriété dont Foncia en est le syndic (119 millions d'euros) ;
- gestion de la relation entre les propriétaires bailleur et les locataires (99 millions d'euros) ;
- intermédiaire dans la vente de biens immobiliers (67 millions d'euros) ;
- autres produits (92 millions d'euros).

V.5.1 Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/05 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Résultat de cession	7	(45)	(39)	3	(5)	(2)	(9)
Dépréciation	2	(2)	0	2	(1)	1	0
Autres produits et charges accessoires	45	(34)	11	43	(37)	5	4
TOTAL	54	(82)	(27)	47	(43)	4	(4)

V.5.2 Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	1 554	1 528	1 098
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	351	280	297
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	0	0	0
Charges de prestations	(1 330)	(1 071)	(980)
Autres produits nets	42	28	(52)
TOTAL	616	764	364

V.5.3 Autres produits et charges accessoires

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Activités immobilières	6	9	7
Prestations des services informatiques ⁽¹⁾	387	17	27
Prestations de crédit management ⁽²⁾	56	50	43
Autres activités diverses	209	199	289
TOTAL	660	275	366

(1) Dont frais supportés par Foncia : 369 milliers d'euros.

(2) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.

V.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note VII.1), les charges sociales ainsi que les avantages

au personnel (cf. note VII.3), tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note VII.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Frais de personnel				
Salaires et traitements		(935)	(772)	(600)
<i>dont paiements en actions</i>		(4)	(2)	(2)
Avantages de retraite et autres		(45)	(37)	(44)
Charges sociales		(227)	(178)	(150)
Intéressement et participation		(99)	(91)	(50)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(49)	(38)	(32)
Autres		(2)	(5)	13
Total Frais de personnel	VII.1	(1 357)	(1 121)	(864)
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes		(65)	(54)	(34)
Services extérieurs		(879)	(693)	(623)
Charges liées aux fusions		0	0	0
Autres		3	14	(12)
Total Autres charges d'exploitation		(941)	(733)	(668)
TOTAL		(2 299)	(1 853)	(1 533)

V.7 Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note IV.4), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Au 31 décembre 2005, la ligne « Dépréciations individuelles des créances » incorpore, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en « Prêts et Créances ».

31/12/2007

<i>en millions d'euros</i>	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(9)	9			0
Engagement de financement	(4)	5			0
Autres	(5)	4			(1)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(177)	82	(3)	5	(93)
Prêts et créances	(177)	82	(3)	5	(93)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(52)	22	(3)	5	(28)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(125)	60			(65)
Actifs financiers disponibles à la vente	0	1			0
Autres	(5)	0			(5)
COÛT DU RISQUE	(192)	92	(3)	5	(98)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		92			
• Reprises de dépréciations utilisées		37			
sous-total reprises :		129			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(37)			
total reprises nettes :		92			

31/12/2006 Proforma

<i>en millions d'euros</i>	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(10)	7			(3)
Engagement de financement	(5)	3			(2)
Autres	(5)	4			0
Actifs financiers évalués au coût amorti	(121)	92	(6)	6	(29)
Prêts et créances	(121)	92	(6)	6	(29)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(48)	19	(6)	6	(29)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(73)	73			1
Actifs financiers disponibles à la vente	0	11			11
Autres	(1)	0			(1)
COÛT DU RISQUE	(131)	110	(6)	6	(21)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		110			
• Reprises de dépréciations utilisées		136			
sous-total reprises :		245			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(136)			
total reprises nettes :		110			

en millions d'euros	31/12/2005 Proforma				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(14)	9			(5)
Engagement de financement	(5)	1			(4)
Autres	(9)	8			0
Actifs financiers évalués au coût amorti	(111)	67	(5)	6	(43)
Prêts et créances	(111)	67	(5)	6	(43)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	(77)	42	(5)	6	(34)
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	(34)	25			(10)
Actifs financiers disponibles à la vente	0	6			6
Autres	0	0			0
COÛT DU RISQUE	(126)	83	(5)	6	(42)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		83			
• Reprises de dépréciations utilisées		59			
sous-total reprises :		141			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(59)			
total reprises nettes :		83			

V.8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2007		31/12/2006 Proforma		31/12/2005 Proforma	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières ⁽¹⁾	3 757	222	2 596	239	3 118	212
Sociétés non financières	38	3	25	3	31	(6)
TOTAL	3 794	225	2 621	242	3 149	206

(1) La principale augmentation de la valeur des titres et du résultat des sociétés mises en équivalence porte sur l'entrée, dans le périmètre de consolidation, des Caisses d'Épargne consolidées à 6,93 % au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis.

V.9 Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins values de cession des immobilisations corporelles et Incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et Incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et Incorporelles	Total	Total
Plus values de cession nettes ⁽¹⁾	118	121	239	13	6	19	57
Moins values de cession nettes	(24)	(20)	(44)	(17)	(1)	(18)	(17)
TOTAL	94	101	195	[4]	5	1	41

Au 31/12/2007, les gains nets sur cession d'autres actifs portent essentiellement sur :

- la cession du siège de l'immeuble Saint-Dominique (+ 101 millions d'euros) ;
- les opérations de restructuration du pôle Gestion d'actifs (62 millions d'euros) ;
- les autres cessions d'actifs (+ 32 millions d'euros).

V.10 Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Au cours de l'exercice 2007, aucune dépréciation n'a été constatée.

V.II Impôts sur le résultat

V.11.1 Calcul de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux courant de 34,43 %, taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres avec constatation d'un impôt différé.

En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.

V.11.2 Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005
+ Résultat net - Part du groupe		141	718	544
+ Résultat net - Part des minoritaires		50	41	186
+ Impôt de l'exercice		(175)	274	359
+/- Autres différences permanentes		(316)	(82)	(56)
- Résultat des sociétés en équivalence		(225)	(243)	(16)
= RÉSULTAT FISCAL CONSOLIDÉ		[525]	708	1 017
* Taux d'impôt théorique		33,33 %	33,33 %	33,33 %
= IMPÔT THÉORIQUE		175	(236)	[339]
+ Avoirs fiscaux		8	10	7
+ Effets de l'intégration fiscale		(3)	(23)	11
+ Contribution et CSB		6	(4)	(12)
+ Impôts au taux réduit		(14)	(5)	(11)
+ Redressements fiscaux		(5)	(17)	(37)
+ Différences de taux d'impôt sur les filiales étrangères		12	1	(5)
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence		3	(2)	1
+ Taxe libératoire sur réserves de plus value à long terme		0		
+ Autres éléments		(7)	2	26
= CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE		175	(274)	[359]
dont : impôt exigible		(204)	(226)	(360)
impôt différé	IV.6	378	(48)	1

↗ Note VI Gestion des risques

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion, sous-chapitre « la gestion des risques ».

Elles font partie intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

Par ailleurs, selon la demande de l'AMF, les informations sur les crises financières sont également présentées dans le rapport de gestion aux parties 1.2.1 « Effets de la crise financière sur les comptes du groupe BFBP » et 2.9 « Les risques CIFG ».

➤ Note VII Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

VII.1 Frais de personnel

Les frais de personnel s'élevaient à 1 357 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 1 387 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales, l'intéressement et la participation, les impôts liés aux rémunérations, les paiements sous forme d'actions, conformément à la norme IFRS 2, mais aussi tous les avantages au personnel tels que les charges de retraite relative aux régimes à cotisations définies et

que la charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprenant :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

VII.2 Effectifs

Les effectifs en fin d'exercice s'élevaient, en équivalent temps plein et ventilé par secteur d'activité, à :

en nombre	31/12/2007	31/12/2006
Natixis ⁽¹⁾	21 959	21 138
Banque Fédérale et autres ⁽²⁾	7 160	1 285

(1) Les effectifs correspondant au pôle Natixis ne sont pas proportionnalisés mais maintenus à 100 %.

(2) L'augmentation des effectifs correspond à l'entrée du groupe Foncia dans le Groupe Banque Populaire. (L'effectif de Foncia au 31/12/2007 est de 5 723 personnes).

VII.3 Engagements sociaux

En application de la norme IAS 19, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires provisionne l'ensemble des engagements relatifs à ses passifs sociaux.

VII.3.1 Engagements à fin 2007

Les engagements comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

Les compléments bancaires

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale et des caisses ARRCO et AGIRC.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Le montant des cotisations à verser en 2008 est prévu pour 2 millions d'euros pour la CAR.

À chaque classe d'actifs (Taux, Actions, Monétaire, Immobilier) est affecté un rendement anticipé qui découle des prévisions macroéconomiques établies en début d'année pour l'année en

cours par le comité stratégique qui associe la Direction générale, les Responsables de chaque classe d'actifs et notre économiste.

Au 31/12/2007, l'actif de la CARBP était composé à hauteur de :

- 37 % en Actions ;
- 51 % en Taux ;
- 12 % en Monétaire ;
- 0 % en Immobilier.

Le taux de rendement attendu en 2008 pour l'ensemble de l'actif est de 4,3 %.

Les indemnités de fin de carrière

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Natixis assurance, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration proportionnelle.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 2005 est venu modifier le régime des indemnités de fin de carrière : les départs à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ne sont plus assujettis à cotisation sociales. L'impact de cet arrêté est de 44 millions d'euros en 2005 ; il est traité comme un coût des services passés avec étalement de l'écart sur la durée résiduelle d'acquisition, déterminée par entité, des droits des bénéficiaires.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 modifie les conditions de mise à la retraite avant 65 ans. Les mises à la retraite postérieures au 01/01/2014 avant 65 ans sont assujetties à cotisations

sociales. Analysé selon IAS 19 en modification de régime, l'étalement en résultat interviendra à compter de 2007.

Les contrats IFC des entités du Groupe sont essentiellement adossés au support financier « Fonds Général » d'ABPVie dont la répartition sur les différents actifs est la suivante : 87 % sur les obligations et les TCN à taux fixe ou révisable, 10 % sur les Opcvm actions et diversifiés et 3 % sur l'immobilier.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés.

Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs à l'initiative de l'employeur avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà).

Cette revalorisation de l'engagement est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008 (la loi étant promulguée fin 2007).

Les médailles du travail

Les avantages potentiels liés aux médailles du travail portent, d'une manière générale, sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans), distribuées en fonction du nombre d'année d'activité, toutes entreprises confondues.

L'engagement du Groupe au titre des médailles de travail a été chiffré, sur la base de ces avantages potentiels, selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

Autres engagements

Les autres engagements relatifs aux passifs sociaux portent, essentiellement, sur les éléments suivants :

- régime mutuelle pour les retraités et les préretraités :
La part patronale à verser aux mutuelles par certaines sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire, pour les retraités et les préretraités, est assimilée, en norme IAS 19, comme un avantage post-emploi dont l'engagement est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe ;
- indemnités de retraite des mandataires sociaux :

Les mandataires sociaux bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire, dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie ;

- indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires (régime FCR) :
L'engagement porte autant sur les actifs que les retraités ;
- régime des Présidents des Banques Populaires :

Ce régime mis en place en 1986 bénéficie d'un provisionnement à compter de l'exercice 2006 pour un montant de 16 millions d'euros. Un nouveau contrat a été signé fin 2007 avec Natixis Assurance et la conséquence immédiate de cette modification est la nécessité pour la BFBP, de couvrir les rentes déjà liquidées (retraités) par un versement au fonds. En effet, dès que l'assureur a délivré un titre de rente viagère, il doit constituer la provision technique et donc disposer du financement nécessaire sauf à devoir constituer une perte. Cette couverture a été répercutée aux Banques Populaires dès 2007 ;

- régime art 39 pour les cadres dirigeants du Groupe Banque Populaire : ce nouveau régime finalisé fin 2007 porte un engagement valorisé pour 7,8 millions d'euros.

Tous confondus, ces quatre derniers engagements sont couverts partiellement par des actifs pour 30 %.

Tant le régime des Présidents que le fonds de garantie de ressources des Directeurs généraux ont fait l'objet d'un provisionnement intégral par prélèvement sur les capitaux propres d'ouverture 2007 de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

VII.3.2 Détermination et comptabilisation de la provision

La provision pour engagements sociaux comptabilisée au titre des engagements sociaux au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

	Compléments bancaires	Indemnités de fin de carrière	Fcr	Art 39	Régime des Présidents	Garantie de ressources des Directeurs généraux
Taux d'actualisation	4,46 %	4,32 %	4,02 %	4,09 %	4,02 %	3,83 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,30 %	3,60 %	4,66 %	-	4,23 %	4,66 %
Durée résiduelle	-	12 ans	3 ans	7 ans	7 ans	6 ans
Duration	15 ans	-	7 ans	8 ans	7 ans	4 ans
Tables de mortalité	TGH05/ TGF05	TF0002	TGH05/ TGF05	TGH05/ TGF05	TGH05/ TGF05	TGH05/TGF05

Les taux de sortie pour les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans. Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

En application de la méthode du « corridor » retenue par le Groupe, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce « corridor » est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés sur les exercices suivants. La méthode du « corridor » n'est pas applicable aux autres avantages long terme comme les médailles du travail.

Le Groupe a opté pour l'imputation en réserves consolidées au 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels non encore constatés, permise par la norme IFRS 1.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période (produits) ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements en couverture venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

VII.3.3 Synthèse des engagements et des provisions

en millions d'euros	2007				
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement IAS au 01/01/2007					
Provisions comptabilisées	30	47	12	38	128
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	8	8		7	24
Changements de régime restant à étaler ⁽⁴⁾		2		1	3
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	38	57	12	47	155
Droits liquidés sur la période	(2)	(2)	(1)	(1)	(6)
Droits acquis sur la période		4	2	3	9
Coût financier	4	2	0	4	10
Rendement brut attendu des actifs	(3)	(1)		0	(4)
Variation des frais de gestion		0			0
Versement de la période au fonds	0	(1)	0	(14)	(15)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		0	0	(2)	(1)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	0	0	0	2	3
Autres éléments	0	0	0	(1)	(2)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	(1)	3	1	(9)	(6)
Écart actuariel sur engagements	(3)	(1)		(3)	(6)
Écart actuariel/rendement des actifs	0	0		0	0
Autres écarts actuariels	0	(6)		25	18
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	(3)	(7)		22	12
Modification de régime intervenue dans la période	(1)	1		0	1
Autres		0		1	1
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	(1)	1		1	2
Autres modifications - Impact sur les Provisions	5	8	2	24	39
Autres modifications - Impact sur les écarts actuariels					
Autres modifications - Impact sur les modifications de régime				(1)	(1)
AUTRES MODIFICATIONS ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	5	8	2	23	38
Provisions comptabilisées	34	57	15	54	160
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	5	1		29	35
Changements de régime restant à étaler	(1)	3		2	5
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	39	61	15	85	200

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives aux entités apportées dans les bonnes rubriques et à l'entrée de Foncia dans le périmètre Groupe.

Sur les autres provisions, l'impact sur les provisions provient du provisionnement de deux engagements (le régime des Présidents des Banques Populaires et la Garantie de ressources des Directeurs généraux des Banques Populaires). S'agissant d'engagements antérieurs à l'exercice, ces engagements ont été intégralement provisionnés dans les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires par imputation sur ses capitaux propres d'ouverture à hauteur de 31 millions d'euros.

(4) Les changements de régime à étaler tiennent compte à l'ouverture des deux modifications de régime relatives aux lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et pour 2008.

Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés :

<i>en millions d'euros</i>	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Juste valeur au 01/01/2007	63	14		4	81
Rendement attendu des actifs du régime	5	16		22	43
Écarts actuariels générés dans l'exercice	1	0		(5)	(4)
Cotisations versées					
Écarts de conversion	(1)				(1)
Prestations servies modification du périmètre de consolidation					
Transferts et autres	2	0			2
Juste valeur au 31 décembre 2007	70	31		21	121

<i>en millions d'euros</i>	2006				
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	59	124	30	72	286
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	18	29		10	57
Changements de régime restant à étaler		(13)			(13)
ENGAGEMENT TOTAL AU 01 / 01 / 2006	77	139	30	82	328
Droits liquidés sur la période	(2)	(1)	(1)	(1)	(5)
Droits acquis sur la période		2	1	2	5
Coût financier	4	2	0	1	7
Rendement brut attendu des actifs	(2)	0		0	(3)
Variation des frais de gestion	0	0			0
Versement de la période au fonds				(3)	(3)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période	1	(1)	0	(10)	(10)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	0	0	0	0	1
Autres éléments	(1)	0	0	0	(2)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	0	2	(1)	(11)	(10)
Écart actuariel sur engagements	1	(1)		0	0
Écart actuariel/rendement des actifs	0	0			0
Autres écarts actuariels	1	0		2	3
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	1	(1)		2	2
Modification de régime intervenue dans la période		5			5
Autres		0		1	1
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾		5		1	6
Autres modifications - Impact sur les Provisions	(29)	(78)	(18)	(23)	(147)
Autres modifications - Impact sur les écarts actuariels	(10)	(19)		(5)	(35)
Autres modifications - Impact sur les modifications de régime		8			8
AUTRES MODIFICATIONS ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	(39)	(89)	(18)	(28)	(174)
Provisions comptabilisées	30	47	12	38	128
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	8	8		7	24
Changements de régime restant à étaler		0		1	1
ENGAGEMENT TOTAL AU 31 / 12 / 2006	38	56	12	47	153

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) En 2006, les variations de périmètre comprennent principalement l'impact de la proportionnalisation des encours de l'ex sous groupe Natexis Banque Populaire, partiellement compensé par l'entrée dans le périmètre des filiales apportées par le Groupe Caisse d'Épargne à Natixis.

VII.4 Plans de paiement en actions

VII.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'arrêté, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution des salariés.

La juste valeur des options est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la

période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, quatre plans en cours sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Ces options portent sur des titres Natixis et sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Année	Caractéristiques du plan			Nombre d'options		Montant (en euros)
	Date d'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration d'exercice des options	Attribuées	En circulation fin 2007	Prix d'exercice
2003	19/11/2003	11/09/2007	09/09/2010	4 300 000	3 110 117	8,325
2004	17/11/2004	17/11/2008	16/11/2011	4 500 000	4 143 000	8,910
2005	15/11/2005	15/11/2009	14/11/2012	5 000 000	4 920 500	11,924
2007	29/01/2007	29/01/2011	29/11/2014	10 000 000	9 948 900	22,15

La charge de l'exercice 2007, enregistrée en « frais de personnel », s'élève à 4 millions d'euros contre 2 millions d'euros en 2006. En 2006, aucun plan n'a été attribué.

VII.4.2 Options de souscriptions d'actions des 10 premiers attributaires

Durant l'exercice 2007, les options de souscriptions d'actions de Natixis levées par les 10 salariés non mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le nombre d'options levées est le plus élevé, sont les suivantes :

Options de souscription d'actions de Natixis	Caractéristiques du plan				
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options
Options levées en 2007	Plan 2000	20/09/2005	20/09/2007	8,314	10 000
	Plan 2002	11/09/2006	09/09/2009	7,247	27 900
	Plan 2003	11/09/2007	09/09/2010	8,325	57 000
	Plan 2004	17/11/2008	16/11/2011	8,91	3 000
	Plan 2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	4 000
	TOTAL				101 900

VII.4.3 Attribution gratuite d'actions destinées aux salariés

Les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi associé plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre, les salariés du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation). À compter du 14 novembre 2011, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées ou être vendues par son détenteur.

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés du Groupe Banque Populaire sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31 décembre 2007, cette facture a fait l'objet d'un provisionnement en charges de personnel par étalement pour un montant de 1 million d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis (15,4185 euros), tenant compte d'un taux de

turn over de 3,5 % pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires et complétée de la nouvelle cotisation patronale de 10 % instituée par l'article 13 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 calculée sur la valeur des actions à la date d'attribution par le Directoire de Natixis.

➤ Note VIII Informations sectorielles et géographiques

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires, le secteur d'activité constitue le niveau primaire (note VIII.1.1) et le secteur géographique le niveau secondaire (note VIII.1.2).

L'information sectorielle et géographique porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

VIII.1 Analyse sectorielle

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires est structuré en deux secteurs (ou niveaux) :

1^{er} niveau : La Banque de financement, d'investissement et de projet

Ce niveau est représenté par Natixis, banque de financement, d'investissement et de services détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne. Il se décompose en cinq pôles « métiers », outre la banque de détail, et un pôle « hors métiers » :

Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le pôle BFI rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles (grandes entreprises, institutions financières, collectivités territoriales, les banques de réseau des deux actionnaires de référence). Il associe l'expertise d'Ixis CIB sur les marchés de capitaux aux compétences de Natixis dans le domaine des financements. Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits Natixis et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- les produits de financement : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédits documentaires), d'équipement, d'acquisition d'actif, de projets, du commerce international ;
- les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage, matières premières, et les montages de titrisation ;

- les produits de flux et services : gestion des moyens de paiement, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, virements, cash management ;
- les activités de conseil : conception et mise en œuvre de solutions financières innovantes pour des clients corporate et institutionnels, conseil en fusion-acquisitions et en opérations de haut de bilan.

Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, Ixis AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

Ce pôle bénéficie d'une présence forte aux États-Unis résultant des apports d'Ixis Asset Management Group.

Capital investissement et gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;

- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis et récemment celle de la Compagnie 1818 et du Groupe Caisse d'Épargne recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – back-offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements - mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance vie, IARD, prévoyance ;
- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective, titres de services ;
- crédits à la consommation : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable...) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui porte et gère les encours revolving des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Épargne ;
- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières.

Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée.

Le pôle regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer. Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

La formation aux techniques du poste clients constitue par ailleurs un métier en développement.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Activités hors pôles

Les activités ne relevant pas de ces cinq pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale) et les résultats des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne mises en équivalence au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement.

2° niveau : L'activité Fédérale du Groupe et autres

Ce niveau regroupe :

- les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, garante de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natixis (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) ;
- les activités de banque de détail à l'international, logées dans des filiales détenues par la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- les activités de services immobiliers résidentiels réalisées par Foncia ;
- la contribution dans CIFG, filiale de rehaussement de crédit, à compter de sa date d'acquisition (20 décembre 2007) auprès de Natixis, détenue à parité par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

VIII.1.1 Analyse sectorielle du résultat

RÉSULTAT (AU 31/12/2007) ⁽¹⁾

en millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet							Total ⁽³⁾	Total Groupe BFBP ⁽⁴⁾
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾		
Produit net bancaire	156	635	593	175	450	317	(251)	1 920	2 075
Évolution 2007/proforma 2006	ns	- 48 %	14 %	13 %	13 %	9 %	ns	- 24 %	- 32 %
Frais généraux et assimilés	(528)	(691)	(445)	(58)	(284)	(228)	(146)	(1 852)	(2 380)
Évolution 2007/proforma 2006	ns	- 5 %	15 %	14 %	7 %	9 %	ns	3 %	5 %
Résultat brut d'exploitation	(372)	(56)	148	117	166	90	(397)	68	(305)
Évolution 2007/proforma 2006	ns	ns	11 %	12 %	25 %	10 %	ns	- 83 %	- 128 %
Résultat courant avant impôt	(361)	(132)	152	119	163	88	(13)	377	17
Évolution 2007/proforma 2006	ns	ns	11 %	17 %	25 %	11 %	ns	- 75 %	- 110 %

(1) Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs du Groupe.

(2) La contribution de CIFG impacte le pôle « Banque de financement, d'investissement et de projet » (« autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activité Fédérale et autres » à compter de la date d'acquisition en directe par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).

(3) Variation après réallocation des résultats nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique. Il s'agit principalement :

- des coûts de restructuration consécutifs à la création de Natixis ;
- des produits nets de restructuration du pôle Gestion d'actifs ;
- de la plus-value de cession de l'immeuble St-Dominique.

(4) Variation après réallocation des résultats nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique et neutralisation des effets de l'entrée de périmètre de FONCIA.

VIII.1.2 Analyse sectorielle du bilan

ACTIF (AU 31/12/2007)

en millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet							Total	Non ventilés ⁽¹⁾	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾			
Actifs à la juste valeur par le résultat	2 245	65 828	397	533	3 380	10	303	70 452	(134)	72 562
Actifs financiers disponibles à la vente	2 384	2 170	32	177	7 544	425	1 878	12 227	(492)	14 118
Prêts et créances sur établissements de crédit	21 362	40 187	107	452	1 364	10	(3 127)	38 993	(7 439)	52 917
Prêts et créances sur la clientèle	1 455	34 212	2	337	1 348	2 143	884	38 925	(6)	40 373
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 369	39	(154)	2 253	(55)	2 198
Écart d'acquisition	1 398	25	541	9	236	172	1 085	2 067	0	3 465
Autres actifs	5 063	14 517	(221)	(89)	785	319	(2 601)	12 710	552	18 324
TOTAL ACTIF	33 907	156 938	857	1 419	17 026	3 117	(1 732)	177 625	(7 575)	203 957

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les actifs non sectoriels (certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les actifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ». Par ailleurs, la contribution de CIFG impacte le pôle « Banque de financement, d'investissement et de projet » (« autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activité Fédérale et autres » à compter de la date d'acquisition en directe par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).

PASSIF (AU 31/12/2007)

en millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet								Non ventilés ⁽¹⁾	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾	Total		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	181	57 284	0	11	105	0	(102)	57 298	(2)	57 478
Dettes envers les établissements de crédit	20 292	46 322	198	355	1 120	757	(844)	47 908	(7 131)	61 068
Dettes envers la clientèle	681	16 416	0	351	2 221	621	1 780	21 389	(14)	22 056
Dettes représentées par un titre	783	21 844	0	72	0	263	532	22 712	(558)	22 936
Provisions techniques des contrats d'assurance	159	3	0	0	11 397	352	(7)	11 745	0	11 905
Dettes subordonnées	2 838	3 530	0	3	250	9	(98)	3 695	(348)	6 185
Autres passifs	508	8 054	532	564	1 308	438	(909)	9 987	11 835	22 330
TOTAL PASSIF	25 442	153 452	730	1 355	16 401	2 441	353	174 733	3 782	203 957

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ». Par ailleurs, la contribution de CIFG impacte le pôle « Banque de financement, d'investissement et de projet » (« autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activité Fédérale et autres » à compter de la date d'acquisition en direct par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).

ACTIF (AU 31/12/2006)

en millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet								Non ventilés ⁽¹⁾	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾	Total		
Actifs à la juste valeur par le résultat	6	56 999	224	418	3 208	56	137	61 043	(31)	61 018
Actifs financiers disponibles à la vente	2 633	2 230	18	214	5 996	352	1 912	10 721	(58)	13 297
Prêts et créances sur établissements de crédit	16 810	45 428	72	374	1 221	5	(7 518)	39 582	(5 273)	51 118
Prêts et créances sur la clientèle	848	28 622	1	190	1 371	1 662	278	32 124	(13)	32 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 428	39	(43)	2 424	(52)	2 371
Écart d'acquisition	0	29	477	9	162	159	1 077	1 913	0	1 913
Autres Actifs	4 234	4 343	(275)	(155)	632	181	3 985	7 662	33	11 929
TOTAL ACTIF	24 530	137 651	517	1 050	15 019	2 455	(172)	155 469	(5 393)	174 606

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les actifs non sectoriels (certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les actifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ».

PASSIF (AU 31/12/2006)

en millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet								Non ventilés ⁽¹⁾	Total Groupe BFBP
	Activité Fédérale et autres ⁽²⁾	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾	Total		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	46 299	0	1	40	0	(294)	46 046	(19)	46 027
Dettes envers les établissements de crédit	15 145	52 637	25	271	921	330	(5 302)	48 883	(4 930)	59 098
Dettes envers la clientèle	559	13 532	0	264	1 509	434	1 368	17 108	(17)	17 650
Dettes représentées par un titre	864	18 258	0	42	0	277	109	18 686	(122)	19 428
Prov techniques des contrats d'assurance	0	2	0	0	10 283	341	64	10 690	0	10 690
Dettes subordonnées	2 975	2 234	0	3	183	9	588	3 018	(370)	5 623
Autres passifs	4 987	4 958	413	406	1 890	392	5 032	13 092	(1 989)	16 090
TOTAL PASSIF	24 530	137 922	438	987	14 826	1 783	1 566	157 523	(7 447)	174 606

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ».

VIII.2 Analyse géographique

Principalement basé sur le réseau national, le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires exerce également une forte activité à l'international au travers des implantations de Natixis (dont Coface) à l'international.

Quatre secteurs ont été retenus dans le cadre de l'analyse de la ventilation de l'activité du Groupe par zones géographiques :

- France ;
- Autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- autres pays de l'OCDE.

L'affectation à une zone géographique est effectuée pour chaque entité juridique, sur la base de son pays d'implantation.

VIII.2.1 Analyse géographique du résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (AU 31/12/2007)

en millions d'euros	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	1 383	367	205	30	89	2 075
Frais généraux	(1 734)	(209)	(384)	(28)	(25)	(2 380)
Résultat Brut d'Exploitation	(351)	159	(179)	2	64	(305)
Coût du risque	(92)	(2)	0	0	(4)	(98)
Résultat Net d'Exploitation	(442)	157	(179)	1	60	(403)
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	218	4	2	0	0	225
Gains ou pertes nets sur autres actifs	178	4	13	0	0	195
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	(46)	164	(164)	2	60	17
Impôts sur les bénéfices	225	(36)	(1)	(2)	(11)	175
Résultat Net	179	128	(164)	0	49	191
Intérêts minoritaires	(26)	(4)	(10)	0	(10)	(50)
Résultat Net de l'exercice - part groupe	153	124	(174)	0	39	141

COMPTE DE RÉSULTAT PROFORMA (AU 31/12/2006)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	1 878	433	319	9	97	2 736
Frais généraux	(1 419)	(245)	(207)	(6)	(49)	(1 925)
Résultat Brut d'Exploitation	460	188	112	3	48	811
Coût du risque	(108)	74	18	0	(7)	(21)
Résultat Net d'Exploitation	352	262	131	3	41	790
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	240	1	1	0	0	242
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(2)	0	1	0	0	1
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	(1)	0	0	(1)
Résultat avant impôt	590	264	132	3	42	1 032
Impôts sur les bénéfices	(132)	(81)	(46)	(1)	(14)	(274)
Résultat Net	458	183	86	2	28	758
Intérêts minoritaires	(31)	1	(5)	0	(5)	(40)
Résultat Net de l'exercice - part groupe	427	184	81	2	23	718

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies, ne sont pas ventilés par secteur géographique.

VIII.2.2 Analyse géographique du bilan

ACTIF (AU 31/12/2007)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	57 658	6 952	8 176	1	(223)	72 562
Actifs financiers disponibles à la vente	12 020	1 147	926	12	13	14 118
Prêts et créances sur établissements de crédits	50 252	5 411	14 045	1	(16 792)	52 917
Prêts et créances sur la clientèle	28 580	7 577	4 889	0	(673)	40 373
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 169	29	0	0	0	2 198
Écart d'acquisition	3 276	185	260	1	(256)	3 465
Autres actifs	16 450	1 663	275	10	(74)	18 324
TOTAL ACTIF	170 404	22 964	28 571	25	(18 006)	203 957

PASSIF (AU 31/12/2007)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	45 754	5 904	5 811	0	9	57 478
Dettes envers les établissements de crédit	61 198	10 656	6 868	0	(17 654)	61 068
Dettes envers la clientèle	13 301	3 887	5 020	0	(153)	22 056
Dettes représentées par un titre	13 542	177	9 051	0	166	22 936
Provisions techniques des contrats d'assurance	11 208	633	178	6	(119)	11 905
Dettes subordonnées	5 881	143	365	0	(203)	6 185
Autres passifs	19 519	1 564	1 279	19	(53)	22 328
TOTAL PASSIF	170 404	22 964	28 571	25	(18 006)	203 957

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

ACTIF (AU 31/12/2006)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	25 362	11 977	22 796	828	55	61 018
Actifs financiers disponibles à la vente	10 766	1 389	1 143	33	(35)	13 297
Prêts et créances sur établissements de crédits	35 437	8 384	17 713	428	(10 843)	51 118
Prêts et créances sur la clientèle	16 152	7 994	8 269	185	358	32 959
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 343	28	0	0	0	2 371
Écart d'acquisition	569	188	1 156	0	0	1 913
Autres actifs	7 756	1 664	252	68	2 189	11 929
TOTAL ACTIF	98 387	31 624	51 329	1 542	(8 276)	174 606

PASSIF (AU 31/12/2006)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 985	10 318	17 847	726	1 151	46 027
Dettes envers les établissements de crédit	42 068	12 899	14 881	540	(11 290)	59 098
Dettes envers la clientèle	5 008	5 253	6 430	153	806	17 650
Dettes représentées par un titre	9 354	605	8 935	43	491	19 428
Provisions techniques des contrats d'assurance	10 132	533	22	5	(1)	10 690
Dettes subordonnées	4 901	250	657	15	(201)	5 623
Autres passifs	10 938	1 765	2 557	61	769	16 090
TOTAL PASSIF	98 387	31 623	51 329	1 542	(8 275)	174 606

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

➤ Note IX Engagements

IX.1 Engagements de garantie

Une garantie financière non qualifiée de dérivé est un contrat qui exige de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction

directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché ce qui est le cas dans le Groupe, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Engagements de garantie donnés			
<i>Aux établissements de crédit :</i>	987	1 210	3 011
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	518	425	456
• Autres garanties	469	785	2 555
<i>À la clientèle :</i>	85 586	52 277	17 415
• Cautions immobilières	553	224	232
• Cautions administratives et fiscales	272	327	377
• Autres cautions et avals donnés	75 574	42 910	9 591
• Autres garanties	9 187	8 815	7 215
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	86 573	53 487	20 426
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	13 540	5 313	3 581

IX.2 Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

- Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :
 - engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
 - ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
 - ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Populaire à des crédits accordés aux conditions de marché.

- Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37 :

Les engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Populaire à des crédits accordés aux conditions de marché. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS 37 s'élève à :

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Engagements de financement donnés			
<i>Aux établissements de crédit</i>	<i>1 304</i>	<i>874</i>	<i>2 117</i>
<i>À la clientèle :</i>	<i>18 455</i>	<i>17 596</i>	<i>16 800</i>
• Ouverture de crédits documentaires	945	737	672
• Autres ouvertures de crédits confirmés	15 113	14 594	14 126
• Autres engagements	2 397	2 265	2 003
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	19 759	18 470	18 917
Engagements de financement reçus			
• d'établissements de crédit	952	8 169	5 183
• de la clientèle	0	0	0
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	952	8 169	5 183

IX.3 Autres engagements

- Acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. :

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex-Arnhold & Bleichroeder), soit 3 % du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc. s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions

d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 75,56 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis, actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis au cours préalablement proposé, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

↗ Note X Parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants que sont les

mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

X.1 Rémunérations des mandataires sociaux

Les parties liées au Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants qui sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

X.1.1 Rémunérations et avantages en nature, prêts et garanties

- La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

en euros	2007				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT ⁽¹⁾	245 000	110 000	350 000	-	705 000
M. Michel GOUDARD	290 000	130 000	-	-	420 000
M. Bruno METTLING	290 510	130 000	-	-	420 510

(1) Une indemnité de fonction a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

en euros	2006				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT	224 427	200 000	263 000	200 000	887 427
M. Michel GOUDARD	290 000	340 000	-	-	630 000
M. Bruno METTLING ⁽¹⁾	290 510	330 000	-	-	620 510

(1) Monsieur METTLING est Directeur général délégué et mandataire social depuis le 1^{er} juillet 2006.

- Les indemnités de fonction et avantages en nature des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, correspondent au logement et à la voiture de fonction dont bénéficie M. DUPONT. En outre, M. DUPONT perçoit une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de Président-Directeur général. MM. GOUDARD et METTLING disposent d'une voiture de fonction et perçoivent une indemnité de logement.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

Au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires, les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale), sont de 44 602 euros pour M. DUPONT, 46 815 euros pour M. GOUDARD et 45 733 euros pour M. METTLING.

- Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

X.1.2 Jetons de présence

La Banque Fédérale des Banques Populaires accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la

présence effective des membres aux conseils d'administration et aux conseils spécialisés du conseil d'administration.

Au titre de leurs mandats dans la Banque Fédérale des Banques Populaires, la somme des jetons de présence au titre de l'année 2007 et versée en 2008 s'est élevée à 211 108 euros dont 111 040 euros de jetons de présence versés à M. DUPONT.

Par ailleurs, les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires bénéficient de jetons de présence au titre de leurs mandats aux conseils d'administration, aux conseils de surveillance et aux conseils spécialisés de sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le montant versé au titre de l'année 2007 est de 251 300 euros.

En outre :

- M. GOUDARD, en qualité de membre du Comité d'Audit de Natixis, a perçu, au titre de l'année 2007, des jetons de présence pour un montant de 10 000 euros ;
- M. METTLING, en qualité de membre du conseil de surveillance et du Comité des Rémunérations de Natixis, a perçu, au titre de l'année 2007, des jetons de présence pour un montant de 34 563 euros.

X.1.3 Avantages postérieurs à l'emploi

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. DUPONT et M. GOUDARD bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

Indemnités de retraite

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder, 70 %, puis 60 % à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. DUPONT à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

X.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont ils sont bénéficiaires au titre du mandat qu'ils exercent dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et du mandat qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les options attribuées aux mandataires sociaux en vie à fin 2007 sont les suivantes :

Options de souscription d'actions de Natixis Banques Populaires consentie aux mandataires sociaux de la BFBP	2007							
	Caractéristiques du plan				Nombre d'options attribuées			
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en vie à fin 2007
M. Philippe DUPONT	N° 10-CA 20/11/02	10/09/2006	09/09/2009	7,25	55 000	55 000	110 000	0
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	09/09/2010	8,33	60 000	60 000	-	120 000
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	16/11/2011	8,91	60 000	65 000	-	125 000
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	70 000	70 000	-	140 000
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	190 000	-	260 000
M. Michel GOUDARD	N° 10-CA 20/11/02	11/09/2006	11/09/2009	7,25	42 000	-	36 000	6 000
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	10/09/2010	8,33	42 000	-	-	42 000
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	17/11/2011	8,91	50 000	-	-	50 000
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	60 000	-	-	60 000
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	-	-	70 000
M. Bruno METTLING	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	50 000	-	-	50 000
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	-	-	70 000

X.2 Informations relatives aux sociétés consolidées

X.2.1 Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés Inclues dans le périmètre de consolidation figure en note III.2.

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées sont détaillées ci-après dans la colonne « Autres ». Dans le cas présent, Il s'agit essentiellement des opérations effectuées avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Les transactions avec les coentreprises consolidées par intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur de la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments d'actif et de passif de l'entreprise consolidée. La partie non éliminée est présentée dans les tableaux ci-dessous. Dans le cas présent, Il s'agit essentiellement des transactions effectuées avec le sous-groupe Natixis.

Les transactions avec les entreprises associées consolidées par mise en équivalence ne sont pas neutralisées. Dans le cas présent, elles correspondent essentiellement aux transactions effectuées avec les Caisses d'Épargne mais aussi avec VBI.

X.2.1.1 Transaction au Bilan

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LES POSTES D'ACTIF AVEC :

<i>en millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Actifs à la juste valeur par le résultat	250	64	798
Actifs financiers disponibles à la vente	914	0	93
Prêts et créances sur établissements de crédit	4 979	2 468	2 024
Prêts et créances sur la clientèle	(66)	0	14
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	18
Écart d'acquisition	1 398	1	0
Autres Actifs	593	3 592	89
TOTAL ACTIF	8 067	6 124	3 034

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LES POSTES DE PASSIF AVEC :

<i>en millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	339	104	1 204
Dettes envers les établissements de crédit	11 122	556	2 900
Dettes envers la clientèle	1	2	1
Dettes représentées par un titre	362	2	1
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0
Dettes subordonnées	125	0	534
Autres Passifs	(848)	15	13
TOTAL PASSIF	11 100	677	4 653

X.2.1.2 Transaction au Résultat

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LE RBE AVEC :

<i>en millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Produit Net Bancaire	292	(234)	(83)
Frais Généraux	(29)	0	(11)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	263	(234)	(94)

X.2.2 Résultat des coentreprises et des entreprises associées

Les résultats nets au 31 décembre 2007 des coentreprises et des entreprises associées avant prise en compte de la fraction de détention du Groupe (100 %) et après prise en compte de cette fraction (Quote-part Groupe) sont les suivants :

<i>en millions d'euros</i>	2007			
	Coentreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	179	(148)	3 318	223

(1) Le résultat net au 31 décembre 2007 des coentreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales mais également de CFG détenue à 50 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Épargne (+ 1 595 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe) et du résultat net des Banques Populaires (+ 1 340 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et 77 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

<i>en millions d'euros</i>	2006 (Proforma)			
	Coentreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	1 697	487	2 947	236

(1) Le résultat net au 31 décembre 2006 des coentreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Épargne (+ 1 542 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe) et du résultat net des Banques Populaires (+ 1 199 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et 101 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

➤ Note XI Élaboration des comptes proforma

Compte tenu de la date de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, les comptes annuels sont présentés selon deux jeux de comptes :

- les comptes statutaires qui consolident l'ex-sous-groupe Natixis Banque Populaire par intégration globale jusqu'au 17 novembre 2006 et le nouveau sous-groupe Natixis par intégration proportionnelle du 17 novembre 2006 au 31 décembre 2006. Ces comptes sont comparés aux comptes statutaires (publiés) au format IFRS, au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005 (au bilan). Ces comptes sont par nature Incomparables dans le temps et ne permettent

pas une analyse pertinente et comparative des performances de la période ;

- au 31 décembre 2006, les comptes proforma qui placent la nouvelle configuration du Groupe dès le 1^{er} janvier 2005, en consolidant, par intégration proportionnelle à 34,44 %, le sous-groupe Natixis dans sa nouvelle dimension.

Les principes d'élaboration du compte de résultat proforma 2005 et 2006 sont également rappelés pour mémoire dans cette note.

XI.1 Principes d'élaboration des comptes proforma

Compte de résultat proforma 2006

Les comptes de résultat proforma de l'exercice 2006 comprennent la totalité des charges et des produits générés sur l'exercice 2006, par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,44 % sur l'ensemble de l'exercice 2006.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont considérés émis par les Banques Populaires au 1^{er} janvier 2005. Le remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 pour les comptes annuels proforma est déterminé sur la base Euribor 6 mois + 25bp. Corrélativement, les Certificats Coopératifs d'Investissement souscrits par Natixis sont considérés être refinancés sur l'ensemble de l'exercice 2006 en fonction des caractéristiques des opérations de refinancement mises en place entre le 17 novembre et le 31 décembre 2006.

Enfin, pour mémoire, sur les comptes annuels au 31 décembre 2006, les impacts significatifs sur le résultat liés aux opérations de création de Natixis ont été neutralisés dans les comptes proforma. Il s'agit de la neutralisation des frais et honoraires constatés sur les opérations de

création de la nouvelle entité, ainsi que la plus-value de dilution (pour 1,7 milliard d'euros) dégagée en consolidation suite à la diminution du taux de détention du Groupe dans Natixis de 80,87 % à 34,44 %.

Compte de résultat proforma 2005

Les comptes proforma 2005 sont destinés à traduire et à permettre la comparaison de la situation patrimoniale et de la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations suivantes seraient intervenues au 1^{er} janvier 2005, soit principalement :

- apport par la SNC Champion, qui les aura préalablement acquis, du solde des Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses d'Epargne, représentant 13,60 % du capital de ces derniers, de 1,23 % du capital de Ixis CIB et 4,63 % du capital d'Ixis AMG, rémunéré en titres Natixis ;
- souscription par Natixis des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par chacune des Banques Populaires.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés proforma de Natixis sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires clos le 31 décembre 2006 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,5 % sur l'ensemble de l'exercice 2005.

XI.2 Transition du compte de résultat publié 2005 au compte de résultat proforma 2005

en millions d'euros	Impacts proforma				31/12/2005 Proforma
	31/12/2005 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	
Produit net bancaire	3 283	985	(2 016)	(30)	2 222
Frais Généraux	(2 230)	(702)	1 340	(1)	(1 593)
Résultat brut d'exploitation	1 053	283	(676)	(31)	629
Coût du risque	(86)	(8)	53	(1)	(42)
Résultat net d'exploitation	967	275	(623)	(32)	587
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	16	4	(14)	200	206
Gains ou pertes sur autres actifs	105		(64)	(1)	40
Variation des écarts d'acquisition	1		(1)	1	1
Résultat avant impôts	1 089	279	(702)	168	834
Impôts sur les bénéfices	(359)	(84)	224	(14)	(233)
Résultat net	730	195	(478)	154	601
Intérêts minoritaires	(186)	(14)	180	0	(20)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	544	181	[298]	154	581

Commentaires :

(1) Impacts, sur le résultat proforma, des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis des titres des filiales de financement, d'investissements et de services : Ixis CIB, Ixis AM Group, CACEIS, Gestitres, Cie 1818, CIFG, GCE Bail, GCE affecturation, GCE Garanties, GCE FS, Foncier Assurance, CEFI.

(2) Impacts, sur le résultat proforma, du changement de méthode de consolidation de l'ex-sous-Groupe Natixis Banques Populaires, consolidé par intégration globale dans le compte de résultat publiable et par intégration proportionnelle à 34,5 % sur l'ensemble de l'exercice 2005.

(3) Les autres impacts proforma portent, essentiellement, sur les retraitements suivants :

- sur le poste « Produit Net Bancaire », le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour 66 millions d'euros et, corrélativement, le coût de financement pour Natixis, des Certificats Coopératifs d'Investissement (émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne), pour (- 33) millions d'euros ;
- sur le poste « Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalences », la contribution proforma des résultats des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires aux comptes du Groupe Banque Populaire, consolidées par mises en équivalence au taux de 6,9 %, soit respectivement 104 millions d'euros et 93 millions d'euros ;
- sur le poste « Impôt sur les bénéfices », pour (- 10) millions d'euros d'impôt différé constatés sur les retraitements au Produit Net Bancaire (présentés ci-dessus), et, pour (- 24) millions, l'impôt que verserait Natixis si celle-ci avait perçu, en 2005, les dividendes attachés aux Certificats Coopératifs d'Investissement (émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne).

XI.3 Transition du compte de résultat publié 2006 au compte de résultat proforma 2006

en millions d'euros	Impacts proforma						31/12/2006 Proforma
	31/12/2006 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres écritures proforma			
				Pôle Natixis ⁽³⁾	Banques Populaires ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	
Produit net bancaire	3 755	1 124	2	(2 085)	(64)	4	2 736
Frais Généraux	(2 596)	(759)	(2)	1 380	8	44	(1 925)
Résultat brut d'exploitation	1 159	365	1	(705)	(56)	47	811
Coût du risque	(81)	9	0	52		(1)	(21)
Résultat net d'exploitation	1 078	374	0	(653)	(56)	47	790
QP dans le résultat des entreprises mise en équivalence	37	117	94	(6)		0	242
Gains ou pertes sur autres actifs	1 538	1		(6)		(1 532)	1
Variation des écarts d'acquisition	0	(1)				0	(1)
Résultat avant impôts	2 653	491	94	(665)	(56)	(1 485)	1 032
Impôts sur les bénéfices	(312)	(111)	(2)	193	(4)	(38)	(274)
Résultat net	2 341	380	93	(472)	(60)	(1 524)	758
Intérêts minoritaires	(186)	(26)	0	162	9		(40)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	2 155	354	93	[310]	[51]	[1 523]	718

Commentaires :

- (1) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis (filiales spécialisées de financement, d'investissement et de services et la contribution des Caisses d'Epargne) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (2) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Banque Populaire à Natixis (Novacrédit et la contribution des Banques Populaires) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (3) Les autres impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le coût de refinancement en « Produit Net Bancaire » des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires, soit 44 millions d'euros et le reclassement, de « Produit Net Bancaire » aux « Frais généraux » des commissions rétrocédées par Natixis Garanties, soit 8 millions d'euros.
- (4) Les impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006, soit 70 millions d'euros (46 millions d'euros nets d'impôts différés).
- (5) Les autres impacts proforma portent essentiellement sur la neutralisation des produits et charges imputables exclusivement aux opérations de création de Natixis, soit :
 - sur le poste « Frais Généraux », la neutralisation des frais et honoraires liés à la création de Natixis et au placement des titres Natixis sur le marché, pour 41 millions d'euros ;
 - sur le poste « Gains ou pertes sur autres actifs », la neutralisation de la plus-value de dilution, pour 1,741 milliard d'euros, dégagee suite à la perte de taux de détention du Groupe dans Natixis, et, pour (- 68) millions d'euros, la neutralisation des commissions sur Offre à Prix Ouvert versées par la SNC Champion aux Banques Populaires, aux Caisses d'Epargne et aux Banques de la Place à l'occasion du placement des titres Natixis sur le marché.

XI.4 Transition du bilan publié 2005 au bilan proforma 2005

en millions d'euros	Impacts proforma				31/12/2005 Proforma
	31/12/2005 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	
Actif consolidé					
Caisse, Banques Centrales, CCP	1 361	36	(142)		1 255
Actifs à la juste valeur par le résultat	25 895	42 719	(16 974)		51 640
Instruments dérivés de couverture	86	111	(24)		173
Actifs financiers disponibles à la vente	22 698	3 877	(14 500)		12 075
Prêts et créances sur établissements de crédit	58 732	26 717	(31 629)	1	53 821
Prêts et créances sur la clientèle	49 951	10 019	(32 174)	37	27 833
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 902		(4 521)		2 381
Actifs d'impôts courant		28			28
Actifs d'impôts différés	210	112	(135)		187
Comptes de régularisation et actifs divers	4 922	3 721	1 287	(753)	9 177
Actifs non courants destinés à être cédés					0
Participations dans les entreprises mise en équivalence	163	36	(54)	3 004	3 149
Immeubles de placement	1 004	2	(655)		351
Immobilisations corporelles	450	51	(217)		284
Immobilisations incorporelles	190	30	(82)	(11)	127
Écart d'acquisition	779	522	779		2 080
TOTAL DE L'ACTIF	173 342	87 981	[99 041]	2 279	164 561
Passif consolidé					
Banques centrales, CCP	416		(270)		146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 150	43 827	(3 373)		45 604
Instruments dérivés de couverture	205	91	(120)		176
Dettes envers les établissements de crédit	56 279	24 243	(31 353)	34	49 203
Dettes envers la clientèle	24 394	11 554	(15 668)		20 280
Dettes représentées par un titre	38 453	2 205	(23 731)		16 927
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22			22
Passifs d'impôt courant	126	42	(68)		100
Passifs d'impôts différés	399	20	(243)		176
Compte de régularisation et passifs divers	8 641	4 392	(5 973)	517	7 577
Dettes sur actifs destinés à être cédés					0
Provisions techniques des contrats d'assurance	26 234	406	(17 183)		9 457
Provisions pour Risques et Charges	432	100	(249)		283
Dettes subordonnées	6 427	956	(1 394)		5 989
Capitaux propres part du groupe	4 693	(1)	1 917	1 728	8 337
<i>Capital et réserves liées</i>	2 248			1 716	3 964
<i>Réserves consolidées</i>	1 677	(271)	2 280	(196)	3 490
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	224	89	(20)	9	302
<i>Résultat de l'exercice</i>	544	181	(298)	154	581
Intérêts minoritaire	1 494	124	(1 333)	(1)	284
TOTAL DU PASSIF	173 342	87 981	[99 041]	2 279	164 561

Commentaires :

(1) Impacts, sur le bilan proforma, des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis des titres des filiales de financement, d'investissements et de services : Ixis CIB, Ixis AM Group, CACEIS, Gestires, Cie 1818, CIFG, GCE Bail, GCE affacturage, GCE Garanties, GCE FS, Foncier Assurance, CEFI.

(2) Impacts, sur le bilan, proforma, du changement de méthode de consolidation de l'ex-sous-Groupe Natixis Banques Populaires, consolidé par intégration globale au bilan publiable et par intégration proportionnelle à 34,5 % au bilan proforma.

(3) Les autres impacts, sur le bilan proforma, portent essentiellement sur les retraitements suivants :

- à l'actif, sur le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence », la valeur d'équivalence des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis sur les Caisses d'Epargne ;

- au passif, sur le poste « Capitaux propres part du Groupe », pour 1,716 milliard d'euros l'impact des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires auprès de Natixis, après neutralisation de ces mêmes titres à hauteur du taux de détention du Groupe sur Natixis (34,4 %).

➤ 8.1.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Banque Fédérale des Banques Populaires

5, rue Leblanc - 75511 Paris Cedex 15

Exercice clos le 31 décembre 2007

esdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Fédérale des Banques Populaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

- Comme indiqué dans les notes II et V de l'annexe, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et par des provisions collectives.

- Votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour l'appréciation de la pertinence de la qualification des opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe - note IV). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

- Votre Groupe expose, dans la note VI de l'annexe aux comptes consolidés qui renvoie au chapitre 2 du rapport de gestion, le contexte spécifique de la crise financière, ses expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les changements de modalités de valorisation et les dépréciations de certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les comptes consolidés.

Autres estimations comptables

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note VII.3 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres retenus.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (note IV.10 de l'annexe). Nous avons pris connaissance de ses conclusions et nous sommes assurés de leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 21 avril 2008

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Michel Savioz
Associé

Constantin Associés

Brigitte Drême
Associée

8.2 Rapport financier du Groupe Banque Populaire

➤ 8.2.1 Rapport de Gestion

I. Synthèse du Groupe en 2007

1.1 Préambule

Référentiels comptables utilisés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006 sont présentés tous deux en référentiel IFRS et sont strictement comparables sur le plan des normes comptables.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du Groupe Banque Populaire s'est étendu avec :

- l'acquisition de Foncia au cours du 1^{er} semestre 2007. Filiale à 92,8 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Foncia est comptabilisée en intégration globale dans les comptes du Groupe sur 9 mois, à compter du 1^{er} avril 2007 ;
- la reprise de CIFG, société de rehaussement de crédit exerçant principalement sur le territoire américain, par la Banque Fédérale des Banques Populaires conjointement et à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne le 20 décembre 2007. CIFG est consolidée par intégration proportionnelle à 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007 et à 50 % du 21 décembre au 31 décembre 2007.

Par ailleurs, l'année 2006 avait été marquée par la création de Natixis le 17 novembre 2006. Cette opération avait modifié en profondeur la structure du Groupe Banque Populaire et avait conduit à établir des

comptes consolidés proforma qui se plaçaient d'emblée dans la nouvelle configuration du Groupe, avec une consolidation du périmètre Natixis par intégration proportionnelle à 34,4 % sur la totalité de l'exercice 2006. Sauf indication contraire, les données présentées dans le présent rapport de gestion seront assises sur ces données proforma 2006.

1.2 Résultats consolidés proforma du Groupe Banque Populaire

Les résultats consolidés du Groupe sont ventilés autour des trois métiers du Groupe Banque Populaire :

- **les Banques Populaires** « agrégées » reprennent les comptes des Banques Populaires, de leurs filiales directes et de leurs Sociétés de Caution Mutuelle, après application des retraitements de consolidation en référentiel IFRS et sans élimination des opérations réalisées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- **Natixis** présente la contribution de Natixis aux comptes du Groupe Banque Populaire, après application de la consolidation par intégration proportionnelle au taux de 34,7 % ainsi que la quote-part de CIFG jusqu'au 20 décembre 2007 ;
- **les activités fédérales**, qui regroupent d'une part les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, en particulier les activités de banque de détail à l'international, de Foncia et de CIFG depuis le 21 décembre 2007 et, d'autre part, la neutralisation des dividendes perçus par les Banques Populaires en provenance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

31 décembre 2007

en millions d'euros	BP agrégées	Natixis	Activités fédérales	Total	Variation *
PNB	5 839	1 923	(318)	7 445	- 11,5 %
Frais généraux	(3 659)	(1 768)	(418)	(5 845)	4,0 %
RBE	2 181	155	(736)	1 600	- 42,6 %
Coût du risque	(388)	(85)	(13)	(486)	57,8 %
Résultat d'exploitation	1 793	70	(749)	1 114	- 55,1 %
Sociétés en équivalence	8	133	13	154	-
Résultats/autres actifs	63	5	(4)	65	-
Écarts acquisition	0	0	0	0	-
Impôt	(515)	30	150	(335)	-
Intérêts minoritaires	(9)	(41)	(10)	(61)	-
Résultat Net - avant restructurations Natixis	1 340	198	(601)	937	- 45,6 %
Restructurations Natixis	-	118	-	118	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	1 340	316	(601)	1 055	- 38,8 %

* Après réallocation des produits nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique et réintégration de la contribution proforma de Foncia sur 2006.

1.2.1 Effets de la crise financière sur les comptes du Groupe

Quoique non touché par la crise financière dans son périmètre de banque de détail des Banques Populaires, le Groupe Banque Populaire supporte en PNB un coût brut de 1 256 millions d'euros du fait de

la crise financière, dont 566 millions d'euros via sa quote-part dans les composantes BFI de Natixis et 690 millions d'euros à travers sa quote-part dans les activités de rehaussement de crédit de CIFG. Au niveau du résultat net, le coût de la crise, s'élève à 821 millions d'euros ; hors effet de la crise, le résultat net du Groupe Banque Populaire aurait affiché une progression de + 10 %.

en millions d'euros	Effets de la crise						2007	
	Chez Natixis					CIFG	Total	Variation hors crise
	Impacts directs	Dépréc. monolines	Impacts indirects	Total à 100 %	QP à 34,7 %			
PNB	(949)	(271)	(413)	(1 633)	(566)	(690)	(1 256)	+ 3 %
Frais généraux								+ 4 %
RBE	(949)	(271)	(413)	(1 633)	(566)	(690)	(1 256)	+ 2 %
RÉSULTAT NET					[371]	[450]	[821]	+ 10 %

L'impact de la crise se décompose de la manière suivante :

- chez Natixis, 1,6 milliard d'euros (566 millions d'euros à la quote-part du Groupe Banque Populaire dans Natixis) :
 - 949 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions directes et indirectes aux subprimes,
 - 271 millions d'euros de dépréciations liées aux expositions sur les assureurs « monolines »
 - 413 millions d'euros d'impacts indirects (dégradation des spreads de crédit des portefeuilles de compte propres, pertes d'arbitrages liés à la volatilité, dépréciation des portefeuilles de LBO en attente de syndication...)

- chez CIFG, 2,3 milliards d'USD (690 millions d'euros à la quote-part du Groupe Banque Populaire), dont l'essentiel porte sur le rehaussement d'ABS CDO mezzanine à base de crédits subprime.

1.2.2 Contribution des Banques Populaires agrégées

Les comptes agrégés des Banques Populaires reprennent les comptes des Banques Populaires, de leurs filiales directes et de leurs Sociétés de Caution Mutuelle, après application des retraitements de consolidation en référentiel IFRS et sans élimination des opérations réalisées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires.

COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	Banques Populaires agrégées			
	2007	2006	Variation	
			brute	hors EL *
PNB	5 839	5 578	+ 4,7 %	+ 3,7 %
Frais généraux	(3 659)	(3 531)	+ 3,6 %	+ 3,6 %
RBE	2 181	2 047	+ 6,5 %	+ 4,0 %
Coefficient d'exploitation	62,7 %	63,3 %	- 0,7	- 0,1
Coût du risque	(388)	(280)	+ 38,5 %	-
Résultat d'exploitation	1 793	1 767	+ 1,5 %	-
Sociétés en équivalence	8	8	-	-
Résultats/autres actifs	63	5	-	-
Écarts acquisition	0	0	-	-
Impôt	(515)	(573)	-	-
Résultat Net	1 349	1 207	+ 11,8 %	-
Intérêts minoritaires	(9)	(8)	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	1 340	1 199	+ 11,7 %	-

* Après neutralisation des provisions sur épargne logement.

Commentaires sur la contribution des Banques Populaires aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) des Banques Populaires agrégées au 31 décembre s'élève à 5 839 millions d'euros, en hausse de 4,7 %. Il a été impacté par une reprise de la provision épargne logement constituée en application de la norme IAS 39 à hauteur de 90 millions d'euros, contre une reprise de 36 millions d'euros en 2006. Hors variation de cette provision, la hausse du produit net bancaire s'établirait à 3,7 %.

Hors provision épargne logement, la marge d'intérêt progresse de 3,7 % sous l'effet positif des dividendes perçus par les Banques Populaires en provenance de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Net du refinancement des titres Banque Fédérale des Banques Populaires, ces dividendes s'élèvent à 128 millions d'euros contre 17 millions d'euros en 2006. Hors dividendes, la marge d'intérêt ne progresse que de 0,5 % dans un environnement concurrentiel toujours plus difficile et malgré une configuration de taux défavorable, marquée par un aplatissement de la courbe des taux et une hausse sensible du coût de refinancement et des ressources de la clientèle. La marge d'intermédiation clientèle

diminue de 41 points sur la période à 2,41 % ; le second semestre 2007 marque toutefois un redressement sensible des marges à la production sur crédits, notamment sur l'habitat.

Les commissions restent le principal vecteur de croissance du produit net bancaire avec une croissance de 4 % en 2007 ; elles représentent 38,1 % du PNB clientèle, contre 37,2 % en 2006. La croissance des commissions est portée par les commissions perçues sur la monétique (+ 13,2 %) et par la distribution d'assurance vie (+ 12,5 %), alors que les commissions de fonctionnement ne progressent globalement que de 1,5 %.

Le provisionnement du risque épargne logement a conduit à une reprise de 90 millions d'euros compte tenu de l'évolution favorable des taux, ce qui porte la provision à 178 millions d'euros, soit 1,22 % des encours, contre 1,75 % en 2006.

Crédits à la clientèle

Sur 2007 les crédits à la clientèle ont progressé de près de 13 %, pour atteindre un montant de 122,7 milliards d'euros. La plus forte hausse concerne les crédits habitat en augmentation de près de 16 % sur la période à 58,9 milliards d'euros.

Encours fin de période (en milliards d'euros)	Banques Populaires agrégées		
	2007	2006	Variation
Crédits aux particuliers	66,6	58,5	+ 13,8 %
crédits à l'habitat	58,9	50,9	+ 15,8 %
crédits à la consommation	7,7	7,7	+ 0,2 %
Crédits aux entreprises et professionnels	56,1	50,2	+ 11,8 %
TOTAL DES CRÉDITS	122,7	108,7	+ 12,9 %

Ressources monétaires de la clientèle

Les ressources monétaires de la clientèle progressent de 9,2 % portés par une très forte progression des dépôts à terme (+ 50,4 %) et

une relative stabilité des dépôts à vue (+ 1 %). Dans ce total, la part des dépôts à vue représente 36 % du total des dépôts, contre 39 % en 2006.

Encours fin de période (en milliards d'euros)	Banques Populaires agrégées		
	2007	2006	Variation
Dépôts à vue	36,2	35,8	+ 1,0 %
Dépôts à terme	13,5	9,0	+ 50,4 %
Épargne réglementée	39,9	39,4	+ 1,2 %
TCN et assimilés	10,8	7,7	+ 40,1 %
TOTAL DES DÉPÔTS	100,4	91,9	+ 9,2 %

Épargne financière de la clientèle

L'épargne financière connaît une croissance globale de + 4,1 % avec des performances contrastées selon les produits : de fortes hausses

sur l'assurance vie (+ 8,5 %) et l'épargne salariale (+ 13,6 %) alors que les encours d'OPCVM monétaires baissent de 10,4 %.

Encours fin de période (en milliards d'euros)	Banques Populaires agrégées		
	2007	2006	Variation
OPCVM souscrits par la clientèle	31,1	31,4	- 0,9 %
SICAV et FCP actions	10,4	11,6	- 10,4 %
SICAV et FCP monétaires	20,7	19,8	+ 4,7 %
Autres produits d'épargne financière	36,4	33,4	+ 8,9 %
Assurance vie	32,4	29,9	+ 8,5 %
Epargne salariale	2,2	2,0	+ 13,6 %
Autres (SCPI...)	1,7	1,6	+ 9,2 %
TOTAL EPARGNE FINANCIÈRE	67,5	64,8	+ 4,1 %

Charges d'exploitation et coefficient d'exploitation

Les charges d'exploitation progressent globalement de 3,6 % à 3 659 millions d'euros et se répartissent à hauteur de 56 % en charges de personnel, en hausse de 3 % et pour 44 % en autres charges d'exploitation, en hausse de 4,4 %.

Les frais généraux 2007 sont impactés pour près de 30 millions d'euros par des charges de nature non récurrentes liées, entre autres, à la poursuite des migrations informatiques sur la plateforme commune i-BP (informatique Banque Populaire) et à un complément de charges pour passifs sociaux.

La croissance des charges témoigne également de la poursuite d'investissements importants dans le réseau (63 agences nettes ouvertes en 2007 portant leur nombre total à 2 938 en fin d'année) et en équipement informatique, destinés à améliorer la qualité de la relation client ainsi que de la mise en œuvre d'une politique de rémunération incitative et de fidélisation, permettant d'associer les collaborateurs à la performance des Banques Populaires à travers les dispositifs d'intéressement et de participation.

Résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation s'établit à 62,7 % (63,6 % hors épargne logement), en baisse de 70 points (- 10 points hors épargne logement), ce qui en fait l'un des meilleurs de la banque de détail en France.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 2 181 millions d'euros en progression de 6,5 % (+ 4 % hors épargne logement).

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque consolidé s'élève à 388 millions d'euros en progression apparente de + 38,5 %. Cette progression est toutefois

à corriger d'une reprise exceptionnelle de provision intervenue pour 55 millions d'euros en 2006 suite à un contrôle fiscal. Hors cet effet de base défavorable, la croissance du coût du risque n'aurait été que de 15,7 %.

Ramené aux encours, le coût du risque s'établit à 32 points de base, contre 31 points en 2006, témoignant de la maîtrise efficace du risque en Banque Populaire. Après prise en compte des provisions collectives pour 366 millions d'euros, le ratio de couverture des encours douteux s'établit à près de 68 %, contre 66 % en 2006, confirmant ainsi la politique de prudence des Banques Populaires.

Le résultat d'exploitation s'établit à 1 793 millions d'euros, en progression de 1,5 % par rapport à 2006.

Formation du résultat net

Après prise en compte d'une charge fiscale pour 515 millions d'euros et des plus values de cessions pour 63 millions d'euros, principalement dues à la cession de la participation dans la banque polonaise BISE en début d'année 2007, le résultat net part du Groupe ressort en hausse de 11,7 % à 1 340 millions d'euros.

1.2.3 Contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire

La contribution de Natixis s'entend après application du coefficient de proportionnalité de 34,7 %. Par ailleurs, cette contribution intègre la contribution de CIFG sur chacun des postes de résultat concernés jusqu'au 20 décembre 2007, date de la cession de la filiale à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la CNCE, alors que les propres comptes consolidés de Natixis intègrent cette contribution sur une ligne spécifique d'activité abandonnée, conformément à IFRS 5.

en millions d'euros	Contribution de Natixis		
	2007	2006 Proforma	Variation
PNB	1 923	2 516	- 24 %
Frais généraux	(1 768)	(1 717)	+ 3 %
RBE	155	799	- 81 %
Coût du risque	(85)	(17)	+ 397 %
Résultat d'exploitation	70	782	- 91 %
Sociétés en équivalence	133	132	+ 1 %
Résultats/autres actifs	5	4	+ 35 %
Écarts acquisition	0	(1)	- 74 %
Impôt	30	(242)	- 113 %
Intérêts minoritaires	(41)	(39)	+ 5 %
Résultat Net avant restructurations	198	635	- 69 %
Restructurations	118	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	316	635	- 50 %

Commentaires sur la contribution de Natixis aux résultats consolidés du Groupe Banque Populaire

Produit net bancaire (PNB)

La contribution de Natixis au produit net bancaire du Groupe Banque Populaire s'est élevée à 1 923 millions d'euros au 31 décembre 2007, intégrant une charge liée à la crise pour 758 millions d'euros, se répartissant entre 566 millions d'euros au titre des activités BFI de natixis (cf. § 1.2.1) et 192 millions d'euros au titre de CIFG jusqu'au 20 décembre 2007. L'impact de la crise est toutefois resté concentré sur certains segments de la BFI (Principal Finance et Titrisation, Compte Propre et, dans une bien moindre mesure, Marchés de Capitaux), tandis que les activités de financements sont en forte progression (+ 21 % par rapport à 2006, dont + 32 % sur les financements structurés).

Les autres pôles métiers du Groupe ont connu sur l'ensemble de l'exercice 2007 une bonne dynamique commerciale et des performances financières en amélioration sensible :

- le pôle Gestion d'Actifs, tiré par le dynamisme des sociétés de gestion US, affiche une collecte nette de près de 25 milliards d'euros sur l'exercice et un PNB en hausse de 21 % à change constant compte tenu notamment de la perception d'importantes commissions de performance sur les fonds alternatifs et immobiliers ;
- l'année a été également très active pour l'ensemble des métiers du Pôle Services qui affiche un PNB en progression de 13 %, avec une croissance de l'ensemble des métiers et le renforcement des relations d'affaires avec les réseaux actionnaires ;
- le pôle Poste clients a poursuivi son développement mondial tant par croissance interne qu'externe. Son PNB progresse sensiblement sur un an (+ 9 %), tiré par la progression du chiffre d'affaires de ses différentes lignes de métiers et par une sinistralité toujours faible ;
- le pôle Capital Investissement et Gestion Privée affiche un PNB en progression de 12 % par rapport à 2006, année pourtant déjà exceptionnelle sur le métier du Private Equity.

En quote-part Groupe, le PNB du hors pôles métiers s'établit à - 248 millions d'euros dont - 192 millions d'euros correspondant aux pertes CIFG revenant à Natixis avant la date de cession de cette filiale à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, soit jusqu'au 20 décembre 2007 et après prise en compte de la proportionnalité à hauteur de 34,7 %. Hors impact CIFG, la contribution du PNB hors pôles s'alourdit essentiellement de - 11 millions d'euros par rapport à 2006, du fait de la dépréciation constatée sur la participation IKB et par l'augmentation du coût de financement des CCI.

Avec un euro moyen à 1,37 USD en 2007, contre 1,26 USD en 2006, l'effet change est très significatif et pèse pour - 43 millions d'euros dans la contribution 2007. A contrario, l'effet périmètre est positif de 12 millions d'euros (Acquisition de Hansberger pour l'Asset Management, Acquisition de Kompass et Newton et déconsolidations pour Coface). À change et périmètre constant, la baisse du PNB, hors CIFG, est ramenée à - 15 %.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation « courantes » (hors coûts de restructuration) s'affichent en progression de 2,97 % par rapport à 2006. Si l'on exclut les effets report, périmètre et change, les charges fixes relatives aux dépenses de l'exercice progressent de 3,8 %, compte tenu de la poursuite du développement à l'international (BFI, Poste clients, Asset Management).

Coût du risque

En quote-part Banque Populaire, le coût du risque s'élève à - 85 millions d'euros, dont - 19 millions d'euros au titre des risques individuels et - 66 millions d'euros au titre des provisions collectives. Cette dernière tient compte de - 48 millions d'euros au titre des expositions sur les assureurs monolines.

Formation du résultat net

En contribution Banque Populaire, les mises en équivalence ne concernent principalement que la contribution des CCI des Caisses d'épargne, stable à 123 millions d'euros.

La charge d'impôt est positive à 29 millions d'euros compte tenu des impôts différés actifs comptabilisés et du fait que le résultat avant impôt a été majoritairement réalisé sur des entités où les sources de profit sont faiblement taxées (Capital Investissement, revenus des CCI et Nexgen notamment).

Les éléments hors exploitation contribuent à une contribution positive de 118 millions d'euros et s'expliquent par :

- les produits de restructuration s'élèvent à 161 millions d'euros nets d'impôt, dont 62 millions d'euros de plus-values liés aux opérations de restructurations du pôle Gestion d'actifs ayant conduit à une dilution de l'actionnaire minoritaire CNP Assurances, 19 millions

d'euros liés à la cession de 40 % de AEW Europe à la CDC et 80 millions d'euros de plus-values liées à la cession de l'immeuble St-Dominique ;

- 43 millions d'euros de coûts de restructuration ont été consommés en 2007, soit 62 millions d'euros au titre des projets de restructuration informatiques (intégration des systèmes BFI, développement des offres crédit consommation et ingénierie sociale, études préliminaires sur la restructuration du métier titres...), des indemnités de départ versées en 2007 (principalement sur la BFI), de charges de logistiques (déménagements, loyers des locaux « tiroirs », agencements...), de charges de consultants.

Déduction faite des intérêts minoritaires, la contribution de Natixis aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire s'établit à 316 millions d'euros, soit - 54 % par rapport à l'exercice 2006. Le ROE de l'exercice 2007 est de 7,1 %, contre 13,8 % pour l'exercice 2006.

1.2.4 Contribution des activités fédérales et de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Les activités fédérales regroupent un certain nombre d'activités et de retraitements hétérogènes qui peuvent se synthétiser de la manière suivante :

en millions d'euros	Produit Net Bancaire	Frais généraux	RBE	Résultat Net	Note
Contribution de Foncia	367	(323)	44	25	(a)
Contribution de MA Banque	27	(15)	12	7	(b)
Contribution de la banque de détail à l'international	52	(25)	27	20	(c)
Contribution de CIFG	(498)		(498)	(321)	(d)
Neutralisation des dividendes BFBP	(329)		(329)	(329)	(e)
Autres activités fédérales	63	(55)	8	(3)	(f)
TOTAL	(318)	(418)	(736)	(601)	

(a) *Foncia, leader des services à l'immobilier résidentiel a été acquise par la Banque Fédérale des Banques Populaires le 2 avril 2007, en conséquence, la contribution de Foncia aux comptes du Groupe ne porte que sur les 9 derniers mois de l'année. Indépendamment du traitement comptable retenu, les performances de Foncia sur 2007 montrent une croissance soutenue de son chiffre d'affaires (sur 12 mois) dans chacune de ses composantes :*

en millions d'euros	Chiffre d'affaires Foncia		
	2007	2006	Variation
Copropriétés (activités de syndic)	146,4	128,5	+ 13,9 %
Gestion locative	115,2	102,4	+ 12,5 %
Vente et transaction	73,3	67,5	+ 8,6 %
Location	47,7	44,0	+ 8,4 %
International	35,3	33,1	+ 6,6 %
Autres services	66,0	55,6	+ 18,7 %
TOTAL	483,9	431,1	+ 12,2 %

Après prise en compte des charges d'exploitation, le résultat opérationnel (EBIT - earnings before interest and taxes) ressort, hors éléments exceptionnels, à 70,1 millions d'euros (sur 12 mois) et le résultat net à 28,2 millions d'euros (25 millions d'euros en contribution Groupe).

(b) *MA Banque est née du partenariat entre le Groupe Banque Populaire, la MAAF et les Mutuelles du Mans, elle est détenue à hauteur de 66 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Son PNB s'inscrit en hausse de 37 % et contribue pour 27 millions d'euros à celui du Groupe Banque Populaire.*

(c) *Les activités de banque de détail à l'international regroupent les activités de la BICEC au Cameroun et de VolksBankInternational (VBI) dans les pays d'Europe centrale et orientale en partenariat avec la Volksbank autrichienne et la DZ Bank allemande.*

La BICEC est détenue à 52 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires ; elle enregistre une croissance de son PNB de 15 % à 46 millions d'euros (52 millions d'euros en contribution). VBI, détenue à 25 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, est mise en équivalence ; sa contribution aux résultats consolidés s'élève à 13 millions d'euros au 31 décembre 2007.

- (d) **CIFG**, filiale de rehaussement de crédit, a été reprise à parité par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la CNCE en date du 20 décembre 2007 ; elle était précédemment filiale à 100 % de Natixis. La crise financière liée aux subprimes a conduit à enregistrer un montant total de dépréciation de 2,3 milliards de dollars à fin décembre. Comptablement, une partie de cette perte, enregistrée en PNB, est supportée par la contribution de Natixis au taux de 34,7 % pour le Groupe Banque Populaire, soit 192 millions d'euros (cf. § 1.2.3) et une autre partie par les activités fédérales, au taux de 50 %, soit 498 millions d'euros. Au total les dépréciations enregistrées sur CIFG pèsent pour 690 millions d'euros sur le PNB du Groupe Banque Populaire (cf. § 1.2.1).
- (e) **Dividendes Banque Fédérale des Banques Populaires**, les dividendes bruts reçus par les Banques Populaires en provenance de la BFBP (329 millions d'euros en 2007) sont naturellement éliminés en consolidation, s'agissant d'opérations internes au Groupe.
- (f) **Les autres activités fédérales** concernent essentiellement les activités d'organe central de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

1.3 Fonds propres et ratio de solvabilité

1.3.1 Ratios réglementaires « Bâle 1 »

Les fonds propres prudentiels du Groupe Banque Populaire s'établissent à 19,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007, dont 16,2 milliards d'euros au titre des fonds propres Tier 1.

Les risques pondérés, calculés selon les dispositions du coefficient d'adéquation des fonds propres (CAD), s'élèvent à 178,4 milliards d'euros dont 172,3 milliards d'euros au titre du risque de crédit et 6,1 milliards d'euros au titre du risque de marché.

Le ratio de solvabilité Bâle I s'établit en conséquence à 11,1 % dont 9,1 % sur Tier 1, contre respectivement 12,7 % et 10,5 % à fin décembre 2006. La baisse du ratio sur 2007 traduit essentiellement la mobilisation de fonds propres pour l'acquisition de Foncia, qui a mobilisé près de 90 points de ratio sur la période.

1.3.2 Réforme Bâle 2

La transposition en droit français de la Directive européenne a donné lieu à la publication de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédits et aux entreprises d'investissements.

Les travaux menés en 2007 par le Groupe ont porté sur l'ensemble des 3 piliers sur lesquels repose le nouveau ratio de solvabilité Bâle II :

a) Pilier 1

Au 31 décembre 2007, les recommandations de Bâle II se limitaient essentiellement au pilier I. Rappelons que le pilier I porte sur l'amélioration le calcul des risques et leur couverture par des fonds propres qui permet d'assurer une meilleure stabilité microprudentielle avec un ratio mieux proportionné aux risques. Les établissements doivent disposer d'un montant de fonds propres au moins égal à 8 % des risques pondérés calculés selon l'une des nouvelles méthodes proposées. Les exigences en fonds propres sont la somme des exigences au titre du risque de contrepartie, du risque de marché et des risques opérationnels.

Fin octobre 2007, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déposé auprès de la Commission Bancaire, en application de l'article L. 511-41 du code monétaire et financier, une demande d'autorisation d'utiliser, à compter du 1^{er} janvier 2008, l'approche notations internes du risque de crédit pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires. L'accord final de la Commission bancaire a été obtenu le 10 janvier 2008.

Le Groupe a parallèlement, et sur la base du 30 juin 2007, produit, sur base consolidée, ses premiers *reportings* réglementaires exigés par les autorités de tutelle au sein du Comité des superviseurs bancaires européens (CEBS) : le déclaratif COREP (COMmon REPorting), pour le *reporting* standard européen relatif à la nouvelle exigence Bâle II. Le *reporting* sur la base du 31 décembre 2007 a été produit en mars 2008. À compter de 2008, ces *reportings* seront établis sur une base trimestrielle.

b) Pilier 2

Dès fin 2006, la Banque Fédérale des Banques Populaires, en sa qualité d'organe central du Groupe Banque Populaire, a mis en œuvre le projet visant à mesurer l'exigence en fonds propres économiques de l'ensemble du Groupe.

Rappelons qu'en vertu du Pilier 2 des accords de Bâle II, le régulateur, en l'occurrence la Commission Bancaire, demande à chaque banque de déterminer son profil de risque intrinsèque en tenant compte de la spécificité de son activité et de son environnement économique. Cette mesure est à la base du dialogue que la Commission Bancaire doit instaurer avec les banques de manière à ce qu'elles assurent un niveau de fonds propres en adéquation avec leur profil de risque.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne consolide, chacune Natixis à hauteur de 34,7 %, Natixis détenant lui-même détient les Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Dans ce contexte il est apparu indispensable que la méthode retenue par la Banque Fédérale des Banques Populaires soit similaire à celle retenue par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne pour mesurer les risques du Groupe Caisse d'Épargne.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont donc bâti un socle méthodologique commun dont les principales composantes sont les suivantes :

- six risques sont identifiés et quantifiés : Le risque de crédit (incluant notamment le risque de concentration), le risque de marché trading, le risque opérationnel, le risque de taux, le risque de marché investisseur et le risque business (non-récurrence du résultat) ;
- sur un horizon temporel d'un an, l'intervalle de confiance retenu est de 99,97 %, ce qui correspond à une notation AA et une probabilité de défaut de 3 sur 10 000, les fonds propres nécessaires ne couvrant pas cette probabilité résiduelle.

La méthodologie a été testée lors d'un premier calcul effectué sur la base de chiffres au 30 juin 2007.

La prochaine mesure de l'exigence en fonds propres économiques sera réalisée en 2008 sur la base de l'arrêté au 31 décembre 2007.

c) Pilier 3

Le pilier 3 consiste à améliorer la transparence financière pour permettre une plus grande discipline du marché. Les établissements sont soumis à la discipline de marché et tenus de publier des informations très complètes sur la nature, le volume et les méthodes de gestion de leurs risques ainsi que sur l'adéquation de leurs fonds propres. Le Groupe a mis en œuvre les moyens lui permettant de répondre aux contraintes du Pilier 3.

2. La gestion des risques

2.1 L'organisation de la gestion des risques

Les activités du Groupe Banque Populaire exposent celui-ci à quatre grandes catégories de risques :

- les risques de crédit à la clientèle ;
- les risques sur activités de marché ;
- les risques globaux de taux, change et liquidité induits par les activités de banque de détail ; et les risques opérationnels, dont les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions du règlement CRBF 97-02, chaque établissement s'est doté d'une organisation de gestion et de surveillance des risques indépendante des unités opérationnelles.

Les établissements exercent leur activité dans le cadre de dispositifs de gestion des délégations des limites d'engagements et de procédures de prise de décision qui leur sont propres, et qui s'insèrent dans les corpus des règles édictées au niveau du Groupe Banque Populaire dans les référentiels des risques de crédit, des risques de taux et de liquidité et des risques opérationnels.

La Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques en accord avec son conseil d'administration et est responsable du contrôle permanent des risques pris, dans le respect des règles fixées par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, notamment ayant trait au rôle du Comité d'Audit et des Risques Groupe, et par le Régulateur.

Le Groupe Banque Populaire a mis en place, dès fin 2003, des systèmes de notation complets conformes aux futures exigences prudentielles. Ceux-ci reposent sur des méthodes homogènes au sein du Groupe Banque Populaire et des applicatifs de notation centralisés, dédiés aux principaux segments de clientèle. L'évaluation des politiques de risques et des procédures de gestion selon des principes et critères communs est, elle, de la responsabilité de l'organe central du Groupe Banque Populaire. La surveillance des risques est exercée par les moyens centraux sur base consolidée :

- Banques Populaires sur base consolidée ;
- filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires sur base consolidée ;
- Crédit Maritime Mutuel sur base consolidée.

Outre la surveillance globale des risques assurée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG), le Comité des Risques de Crédit Groupe apprécie mensuellement les risques individuels majeurs du Groupe Banque Populaire ou de chaque établissement. L'examen des dossiers et l'attribution d'une note peuvent être délégués à la Direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les décisions prises par le Comité des Risques de Crédit Groupe sont communiquées à tous les établissements du Groupe Banque Populaire.

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe Banque Populaire. Elle fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Selon le référentiel Groupe, chaque banque se dote, en fonction de ses caractéristiques propres, de plafonds internes le plus souvent inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. En 2005, un plafond unique inférieur au seuil réglementaire a été institué. Il a été appliqué à compter du 30 juin 2006 à tous les établissements du Groupe Banque Populaire sur base consolidée.

La réforme Bâle II n'impacte pas seulement les systèmes d'évaluation et de mesure des risques. En 2005, l'adoption de la charte Groupe sur le fonctionnement de la filière de contrôle des risques de crédit a fait évoluer le rôle et le positionnement des directions des Risques, des Engagements et du CARG. La création de nouvelles instances – comité des risques de crédit groupe, comité normes et méthodes – a été mise en place en 2006 à la Banque Fédérale. Ce comité Normes et Méthodes Groupe animé par la direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires donne un avis sur les projets de normes, méthodes et modèles (identification, mesure, organisation, outils, etc.) présentant un caractère collectif dans le cadre de la surveillance prudentielle des risques du Groupe Banque Populaire sur une base consolidée, conformément à la réglementation bancaire. En raison de la constitution de Natixis, certaines compétences du comité Normes et Méthodes Groupe ont été transférées à un comité Normes et Méthodes confédéral commun à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne avec la participation systématique de Natixis.

La direction des Risques de la Banque Fédérale des Banques Populaires avec celle de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, assure la préparation des travaux en coordination avec la direction des Risques de Natixis pour les trois comités permanents liés aux risques mis en place dans le cadre de la création de Natixis – Normes et Méthodes, Risques, Systèmes d'information Risques. L'organisation détaillée des procédures de suivi et de contrôle des risques figure dans le document « Rapport du Président sur les procédures de contrôle interne ».

2.2 Analyse du portefeuille de crédit

L'année 2007 a été marquée par un retournement de conjoncture accéléré par la crise du marché immobilier américain et par la hausse des risques financiers et économiques qui en ont découlé. Les risques liés aux crédits hypothécaires à risque américains (subprime) étant mondialisés au travers de multiples opérations de titrisation, la propagation de la crise a touché l'ensemble du système bancaire mondial et donc toutes les économies.

Dans le même temps, les prix des matières premières énergétiques et agricoles s'envoiaient, conséquence d'une demande largement supérieure à l'offre et d'opérations de spéculation sur ces marchés. Les risques d'inflation se sont donc réactivés.

Face à cette situation, les réactions des autorités monétaires aux États-Unis et en Europe ont convergé pour assurer le fonctionnement des marchés financiers par injection massive de liquidités, mais ont été divergentes face au risque de ralentissement économique : priorité au soutien de la croissance outre Atlantique avec plusieurs baisses rapprochées du taux directeur de la Federal Reserve, mais statu quo sur les taux de la part de la Banque Centrale Européenne qui privilégie la lutte contre l'inflation.

La croissance dans la zone euro s'est contractée en deçà des prévisions. La France affiche un taux de croissance en 2007 de 1,9 %, bien inférieur aux 2,6 % relevés pour l'ensemble de la zone euro. La croissance française n'est plus tirée que par la consommation des ménages et les investissements des entreprises ne devraient pas progresser début 2008.

Le Groupe Banque Populaire, par sa forte culture de gestion des risques et de la diversification de ses engagements, tant sectorielle que géographique, reste dans une position favorable pour éviter des conséquences trop lourdes liées à ces évolutions.

2.2.1 Les risques globaux

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	Évolution en %
TOTAL ENCOURS CLIENTÈLE	162 966	141 904	14,8 %
Encours sains clientèle	160 787	140 203	14,7 %
Location Financement	6 416	5 777	11,1 %
Autres prêts et créances	132 306	115 899	14,2 %
dont Créances commerciales	2 942	3 564	- 17,5 %
dont Crédits à l'exportation	865	756	14,4 %
dont Crédits de trésorerie et à la consommation	20 566	18 334	12,2 %
dont Crédits à l'équipement	39 281	34 600	13,5 %
dont Crédits à l'habitat	59 184	51 023	16,0 %
dont Autres crédits à la clientèle	9 469	7 622	24,2 %
Comptes ordinaires débiteurs	8 303	7 380	12,5 %
Affacturage	2 090	1 600	30,6 %
Titres non cotés à revenu fixe	1 428	1 404	1,7 %
Dépréciations collectives	(645)	(577)	11,9 %
Autres	10 889	8 720	24,9 %
Encours douteux clientèle	2 179	1 701	28,1 %
TOTAL ENCOURS INTERBANCAIRE	48 664	48 491	0,4 %

Source : données comptables.

2.2.2 Les risques interbancaires

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

<i>en millions d'euros</i>	2007		2006
Afrique du Nord et Moyen-Orient	527	1,2 %	2,0 %
Afrique subsaharienne	59	0,1 %	8,0 %
Amérique du Nord	2 970	6,8 %	9,0 %
Amérique latine et Caraïbes	342	0,8 %	1,0 %
Asie et Océanie	824	1,9 %	3,0 %
Europe centrale et orientale	661	1,5 %	1,0 %
Europe occidentale	38 398	87,7 %	76,0 %

Source : données de gestion.

La concentration des risques s'est accentuée sur des contreparties situées en Europe occidentale et s'est accompagnée d'une réduction des engagements en Amérique du Nord et Afrique subsaharienne. La qualité des risques reste bonne : 84 % des contreparties sont notées entre AA+ et AA-, représentant 57 % des engagements notés.

<i>en millions d'euros</i>	2007	2006
Notes investissement	97,6 %	95,5 %
Notes spéculatives	2,4 %	4,5 %
dont sensibles	0,1 %	0,2 %
Défaut	0,0 %	0,0 %

Source : données de gestion.

2.2.3 Les risques souverains

Le risque souverain est l'incapacité d'un État (et/ou de la Banque centrale) à rembourser ses dettes. Ce risque ne se traduit pratiquement

jamais sous forme de défaillance mais débouche sur des négociations avec les prêteurs qui peuvent conduire à des abandons d'intérêts et/ou d'une fraction du capital.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENGAGEMENTS

<i>en millions d'euros</i>	2007		2006
Afrique du Nord et Moyen-Orient	343	4,1 %	1,0 %
Afrique subsaharienne	56	0,7 %	1,0 %
Amérique du Nord	271	3,2 %	2,0 %
Amérique latine et Caraïbes	33	0,4 %	1,0 %
Asie et Océanie	18	0,2 %	3,0 %
Europe centrale et orientale	3	0,0 %	1,0 %
Europe occidentale	7 749	91,5 %	91,0 %

Source : données de gestion.

Près de 95 % des engagements sont concentrées sur les zones peu risquées de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Les engagements en Afrique sont en progression alors que ceux portés

sur la zone Asie et Océanie sont en recul. 98 % des engagements du portefeuille bénéficient des notes 1 et 2.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR NOTE

Notes	2007	
	<i>(en millions d'euros)</i>	
1	4 955	71,4 %
2	1 635	23,6 %
3	70	1,0 %
4	210	3,0 %
5	35	0,5 %
6	23	0,3 %
7	2	0,0 %
8	0	0,0 %
Défaut	9	0,1 %

Source : données de gestion.

2.2.4 Les risques clientèles

<i>en millions d'euros</i>	Corporate	
Notes investissement	66 731	77,4 %
Notes spéculatives	18 102	21,0 %
dont sensibles	1 203	1,4 %
Défaut	1 414	1,6 %

<i>en millions d'euros</i>	Professionnels		Particuliers	
Notes saines	35 293	86,2 %	72 074	97,1 %
Notes saines sensibles	2 758	6,7 %	1 019	1,4 %
Défaut	2 908	7,1 %	1 130	1,5 %

Source : données de gestion.

La qualité du portefeuille clientèles est satisfaisante, avec des volumes de risques sensibles et de défaut faibles. Le portefeuille Professionnels présente toutefois un profil de risques plus marqué mais son poids est modéré par rapport au total des risques clientèles.

a) Tableau de répartition par secteur économique

Secteur d'activité	2007		2006
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en %</i>	<i>en %</i>
FINANCE ASSURANCE	22 215	14,3 %	5,1 %
LOCATIONS IMMOBILIÈRES	20 865	13,4 %	15,3 %
HOLDINGS ET DIVERSIFIÉS	19 731	12,7 %	11,5 %
SERVICES	11 506	7,4 %	7,6 %
BTP	10 039	6,4 %	7,4 %
IMMOBILIER	9 800	6,3 %	6,1 %
BIENS DE CONSOMMATION	6 102	3,9 %	4,8 %
AGROALIMENTAIRE	6 024	3,9 %	4,6 %
INDUSTRIES DE BASE	5 865	3,8 %	4,2 %
DISTRIBUTION-COMMERCE	5 363	3,4 %	4,0 %
TRANSPORTS	4 630	3,0 %	3,4 %
PHARMACIE-SANTÉ	4 239	2,7 %	3,5 %
TOURISME-HÔTELLERIE-RESTAURATION	4 199	2,7 %	3,3 %
CONSTRUCTION MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE	3 895	2,5 %	3,4 %
ADMINISTRATION	2 920	1,9 %	3,6 %
COMMUNICATION	2 367	1,5 %	1,7 %
ÉNERGIE	1 865	1,2 %	1,0 %
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS	1 596	1,0 %	1,5 %
TECHNOLOGIE	1 159	0,7 %	0,9 %
NON RENSEIGNÉ	11 302	7,3 %	7,0 %

Source : données de gestion.

L'enrichissement des données de gestion intervenu avec la création de Natixis se répercute principalement sur le secteur Finance Assurance qui devance désormais le secteur immobilier. En conséquence, le poids

de tous les autres secteurs régresse, mais sans modification significative de leur part respective dans le total des engagements.

b) Concentration des emprunteurs

en %	Répartition 2007	Poids par rapport aux fonds propres
Part du premier emprunteur	0,9 %	13,2 %
Part des 10 premiers emprunteurs	5,5 %	77,0 %
Part des 50 premiers emprunteurs	12,7 %	177,8 %
Part des 100 premiers emprunteurs	16,2 %	227,1 %

Source : données de gestion.

La concentration des emprunteurs présente une progressivité marquée sur les 10 premières contreparties qui s'atténue sur le reste du périmètre.

c) Les risques sur les PME

Seuils de chiffres d'affaires et d'engagements

PME : 1,5 million d'euros < CA < 50 millions d'euros quel que soit le montant d'engagements ou CA < 1,5 million d'euros si montant d'engagements < 1 million d'euros ;

TPE : CA non renseigné, nul ou < 1,5 million d'euros et montant d'engagements < 1 million d'euros.

Exclusions Contreparties

- appartenant à un Groupe ;
- dont le chiffre d'affaires n'est pas exprimé en euros ;
- dont le chiffre d'affaires est trop ancien (cote activité N) ;
- holdings (NAF 741J) ;
- contreparties sans code NAF.

Secteurs d'activité

NAF regroupés selon la nomenclature INSEE. Exclusion des secteurs Finance, Assurance, Administration, Distribution d'énergie.

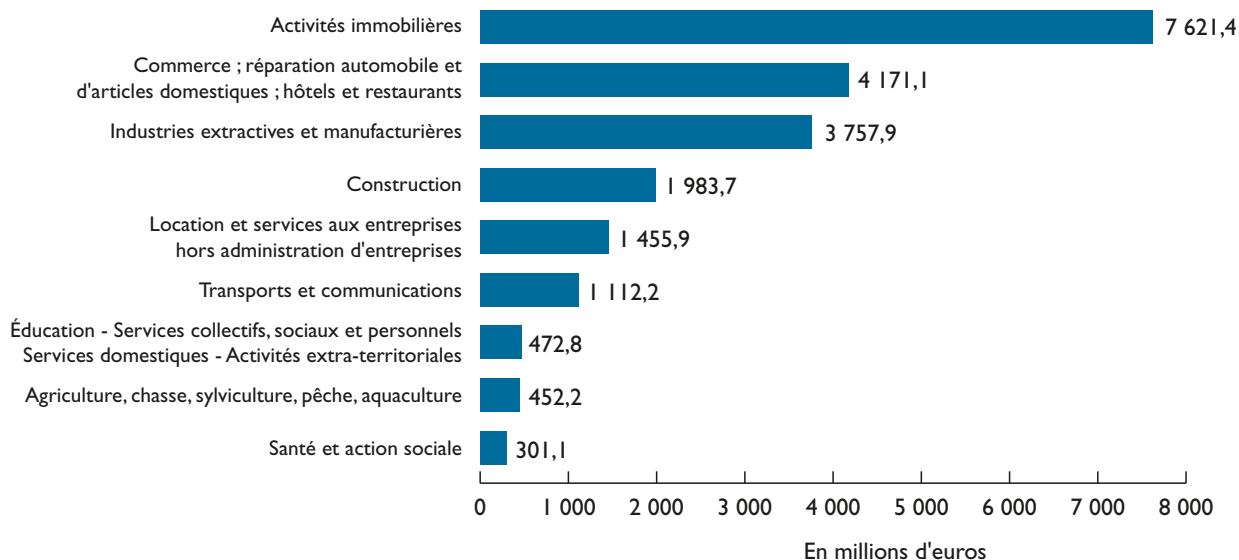
Produits :

Référence aux typologies de produits déclarés au Service Central des Risques de la Banque de France

Le volume des engagements portés par les PME et les TPE s'élève à 21,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 17,9 milliards d'euros en décembre 2006, dont 80 % pour les seules PME. Le poids des activités immobilières s'est légèrement accru, passant de 31 % à 35,7 %, alors que ceux des activités du commerce et de l'industrie s'équilibrent. Ces trois principaux secteurs représentent 72 % du total des risques PME et TPE, chiffre stable par rapport à décembre 2006.

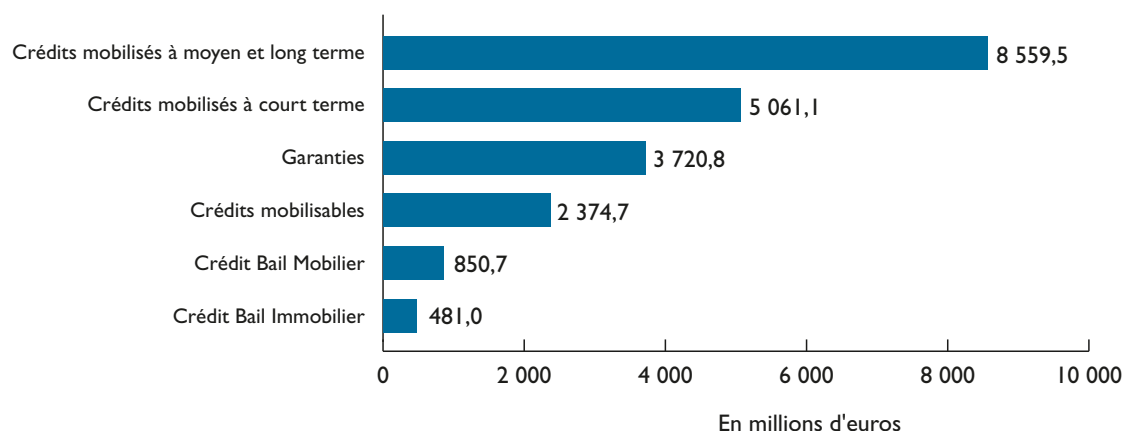
La nature des financements accordés reste majoritairement basée sur des crédits moyen-long terme, qui concentrent 40 % des concours accordés. Les financements court terme sont en léger repli et représentent 24 % du total des engagements.

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (INSEE)



Source : données de gestion.

ENGAGEMENTS PME ET TPE PAR PRODUITS



Source : données de gestion.

d) Les secteurs plus risqués

en millions d'euros	Total engagements	dont engagements sensibles	dont engagements en défaut
FINANCE ASSURANCE *	22 215	0,5 %	0,3 %
IMMOBILIER	9 800	6,4 %	2,5 %
TOURISME-HÔTELLERIE-RESTAURATION	4 199	6,0 %	8,5 %
AUTOMOBILE	2 098	6,1 %	5,5 %

* Hors engagements interbancaires.
Source : données de gestion.

Le poids des risques sensibles sur les secteurs Immobilier et Automobile s'est accru par rapport à décembre 2006 mais le volume des défauts est en baisse. Les secteurs Finance-Assurance et Tourisme-Hôtellerie-Restauration restent stables.

e) Les encours douteux

ENCOURS DOUTEUX

en millions d'euros	31/12/2007				31/12/2006			
	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture	Montants bruts	Dépréciations	Montants nets	Taux de couverture
Interbancaire	27	(17)	10	63 %	33	(19)	14	57 %
Clientèle	5 626	(3 447)	2 179	61 %	5 089	(3 388)	1 701	67 %
dont Clientèle hors Crédit-Bail	5 522	(3 397)	2 125	62 %	4 984	(3 334)	1 650	67 %
dont Crédit-bail douteux	104	(50)	54	48 %	105	(54)	51	52 %
TOTAL	5 652	(3 464)	2 189	61 %	5 123	(3 407)	1 716	67 %
Dépréciations collectives		(662)	(662)			(597)	(597)	
dont Interbancaire		(17)	(17)			(20)	(20)	
dont Clientèle		(645)	(645)			(577)	(577)	
TOTAL (Y.C. PROVISIONS COLLECTIVES)	5 652	(4 126)	1 526	73 %	5 123	(4 004)	1 119	78 %

Source : données comptables.

RÉPARTITION PAR TYPE DE CLIENTÈLE DES DÉFAUTS

en % des engagements

B+HB au 31/12/2007	Corporate	Professionnels	Particuliers	Autres	Total
Sains	35,3 %	15,8 %	30,4 %	18,4 %	100,0 %
Défauts	25,9 %	53,2 %	20,7 %	0,3 %	100,0 %

Source : Informationnel Risques.

Par rapport à 2006, le poids des engagements douteux s'est réduit sur la clientèle des Corporate, s'est accru sur les Professionnels et est demeuré stable pour les Particuliers et les autres classes d'actifs.

2.3 Le dispositif de maîtrise des risques de marchés

2.3.1 Analyse de l'existant – les moyens

La Filière Risques Financiers, au sein de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires, assure le contrôle des risques de marché dans le Groupe.

Les risques de marché du Groupe Banque Populaire, appréciés sur base consolidée, sont principalement concentrés à la Bred et chez Natixis, établissement soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dont le système de suivi est détaillé dans le rapport du Président sur le contrôle interne. Ils sont marginaux au sein du Crédit Coopératif et des Banques Populaires Régionales.

2.3.2 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par le pôle Marchés de la Banque de Financement et d'Investissement.

À sa création, le 17 novembre 2006, Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk de l'ex-Ixis CIB, fondé sur une mesure en VaR (Value at Risk) et validé par la Commission Bancaire. La Commission Bancaire a autorisé Natixis à utiliser le modèle interne Scénarisk pour mesurer l'exigence de fonds propres relative aux risques de marché sur l'ensemble du Groupe Natixis pour le calcul du 30 juin 2007.

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de Front Office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente au quotidien, dans le cadre de limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle permanent de second niveau est exercé par la Direction des Risques de Natixis. Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Concernant l'octroi de ces limites, Natixis s'est doté à sa création d'un comité des risques de marché qui est l'organe spécialisé du Groupe veillant à déterminer sa politique des risques de marché et à en vérifier la bonne application. Il est mensuel et se tient sous la présidence du Directeur général ou son délégué.

La Direction des Risques de Natixis est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus qui doit garantir la fiabilité des calculs effectués et l'exhaustivité de la prise

en compte des risques auxquels Natixis est exposée. Les mesures quotidiennes et les limites de risques font conjointement appel aux concepts de VaR, de stress tests et à des indicateurs opérationnels. Un reporting global des risques est diffusé aux membres du directoire, aux responsables de métiers front-office ainsi qu'aux directions des Risques des Organes Centraux.

La Direction des Risques de Natixis vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Une procédure organise le suivi des éventuels dépassements.

2.3.3 Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de la BRED BP

La gestion des risques de marchés répond aux trois principes fondamentaux suivants, en conformité avec le règlement 97-02 :

- stricte indépendance des filières risques par rapport aux directions opérationnelles ;
- approche homogène et suivi consolidé des risques ;
- contrôle a priori assuré par un système de limites.

La gestion des risques de marchés repose sur l'existence de trois étages de responsabilité :

- le premier étage incombe au pôle opérationnel des activités de marchés qui doit s'assurer de l'adaptation permanente de son organisation et de ses procédures afin de répondre aux principes du contrôle interne ;
- le deuxième étage est constitué par :
 - la Direction de la Gestion financière et de la Modélisation qui assure la mesure des risques de marchés et valide les résultats,
 - la Direction des Engagements en charge de la gestion des risques de crédit,
 - le département Consolidation et Procédures comptables chargé de veiller au respect des règles comptables et des principes de contrôle comptable,
 - la Direction des Risques financiers en charge du contrôle permanent de second niveau sur les activités de marchés ;
- le troisième étage correspond à l'Audit qui a pour rôle de mener a posteriori une évaluation du contrôle interne en sanctionnant l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques (opérationnels et financiers) mis en place, ainsi que sa pratique par les différents acteurs.

Cette gestion des risques est encadrée par plusieurs comités opérationnels, décrits dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

Le Comité des Marchés Financiers : présidé par le Directeur Général, il a pour objet de valider les politiques de la BRED BP en matière d'activités de marchés (orientations stratégiques, niveaux des moyens engagés, développement des nouvelles activités).

2.3.4 Les résultats du Groupe

Conformément au règlement 97-02, la Direction des Risques Groupe a étudié la consolidation des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire. Dans une première phase, le périmètre de consolidation des risques de marché, mesuré par l'indicateur de *Value-at-Risk* ou VaR, du Groupe Banque Populaire est restreint à Natixis et à la BRED BP, périmètre en accord avec la Commission bancaire.

Dans une deuxième phase, le Crédit Coopératif qui met actuellement en place un calcul de VaR quotidien sera intégré au périmètre.

Dans une dernière phase, l'ensemble des Banques Populaires viendra compléter le périmètre pour donner une vision exhaustive des risques de marché au sein du Groupe Banque Populaire.

L'approche retenue donne une mesure conservatoire des risques de marché du périmètre Groupe Banque Populaire constitué de Natixis et de la BRED BP. Une présentation au Comité d'Audit et Risques Groupe, ainsi qu'à la Commission Bancaire a été réalisée pour les données du premier semestre 2007. Le tableau suivant donne l'évolution de la VaR du Groupe Banque Populaire sur l'année 2007 calculée sur un horizon de 1 jour et un intervalle de confiance de 99 %. Le risque de Natixis est pondéré à 35 %, niveau de participation des Banques Populaires dans le capital de Natixis. La VaR Natixis consolidé est disponible depuis mars 2007 :

Date	35 % VaR Natixis (en millions d'euros) Normalisée 1 jour 99 %	VaR (en millions d'euros) BRED 1 jour 99 %	VaR (en millions d'euros) GBP 1 jour 99 %
31/12/2006	NA	6.4	NA
30/01/2007	NA	6.3	NA
28/02/2007	NA	8.2	NA
30/03/2007	4.2	7.9	12.1
30/04/2007	4.3	9.2	13.6
31/05/2007	4.4	7.4	11.8
30/06/2007	5.0	7.1	12.1
31/07/2007	4.6	9.0	13.6
31/08/2007	5.2	10.2	15.3
30/09/2007	4.8	10.2	14.9
31/10/2007	4.2	10.4	14.6
30/11/2007	5.6	12.1	17.7
31/12/2007	6.6	11.5	18.1

Les stress scenarii complètent les dispositifs d'encadrement des indicateurs opérationnels (sensibilités, encours) et globaux (VaR) en permettant d'apprécier différemment le risque de marché.

Malgré un contexte de marché 2007 très agité, la VaR du Groupe se maintient à des niveaux assez faibles, bien qu'on observe en fin d'année une hausse du risque, par effet mécanique de l'augmentation de la volatilité historique.

Méthodologie de mesure des risques de Natixis

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

- 1. des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des

positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du Groupe. Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période de 365 jours calendaires. Il existe à l'heure actuelle plus de 4 200 axes de risques de marché ainsi modélisés et utilisés dans le logiciel Scénarisk.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk, outil précédemment en place chez Ixis Corporate & Investment Bank. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé, les opérations issues des systèmes de ex-Natexis Banques Populaires ayant migré progressivement dans les systèmes cibles ;

2. des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du département des risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et *loss alert*) fait l'objet d'une notification, comme le précise la procédure et le cas échéant dans le cadre de dépassement de *loss alert*, et peut occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1 bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de +/- 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux et inflation (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change) ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titre d'État/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- un indicateur de spread interdevises ;
- un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base) ;
- une mesure du risque de discontinuité ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default ;
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

3. des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de

marché extrêmes. Ces configurations sont élaborées à partir de scénarii fondés sur des études historiques (scénarii économiques) et de scénarii hypothétiques, spécifiques ou adverses à chaque portefeuille ou de manière globale.

S'agissant des stress tests, une revue d'ensemble du dispositif de Natixis a été réalisée. L'ensemble des stress tests sont calculés dans l'outil de calcul de VaR retenu, Scénarisk :

- les stress adverses consistent à « choquer » les différents paramètres de marché présentant des sensibilités significatives. Les chocs sont appliqués unitairement (ou par groupe homogène de paramètres) et permettent d'appréhender les variations potentielles de P&L, activité par activité ;
- les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, sur un horizon de temps court, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Sept stress historiques ont été définis ;
- les stress théoriques, encore appelés « stress globaux », consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. Quatre stress tests globaux initialement en place chez l'ex-Ixis Corporate & Investment Bank ont été étendus à l'ensemble du périmètre Natixis.

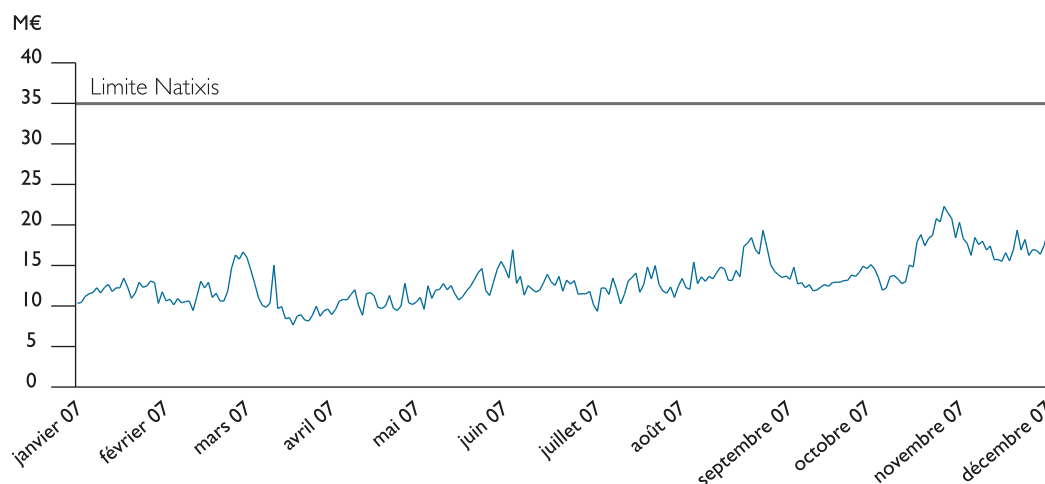
Dans le prolongement de l'approche mise en œuvre pour la mesure et de gestion des risques de marché, Natixis a demandé à la Commission bancaire l'autorisation d'utiliser sur le périmètre équivalent de Natixis le modèle interne validé pour l'ex-Ixis Corporate & Investment Bank.

2.3.5 Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis (19,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) s'est établi en moyenne à 14,9 millions d'euros avec un maximum constaté de 22,2 millions d'euros, en respect avec la limite de 35 millions d'euros octroyée à Natixis par la Commission bancaire.

VaR globale Natixis - Portefeuille de Négociation (VaR 99% 1 jour)



Ventilation de la VaR par classe de risque

en millions d'euros	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			Moyenne depuis le 19/04/2007
	Niveau 31/12/2007	Niveau 29/12/2006	Différence	
Nalixis				
Risque de Taux	10,1	7,5	2,6	7,2
Risque Action	6,9	6,7	0,2	5,5
Risque spécifique Action	3,0	3,2	(0,2)	3,0
Risque spécifique de Taux	10,2	5,8	4,4	9,6
Risque de Change	2,1	0,7	1,4	1,5
Total des classes de risques	32,3	23,9	8,4	
Effets des compensations	(13,0)	(12,9)	(0,1)	
VAR consolidée	19,3	11,0	8,3	14,9

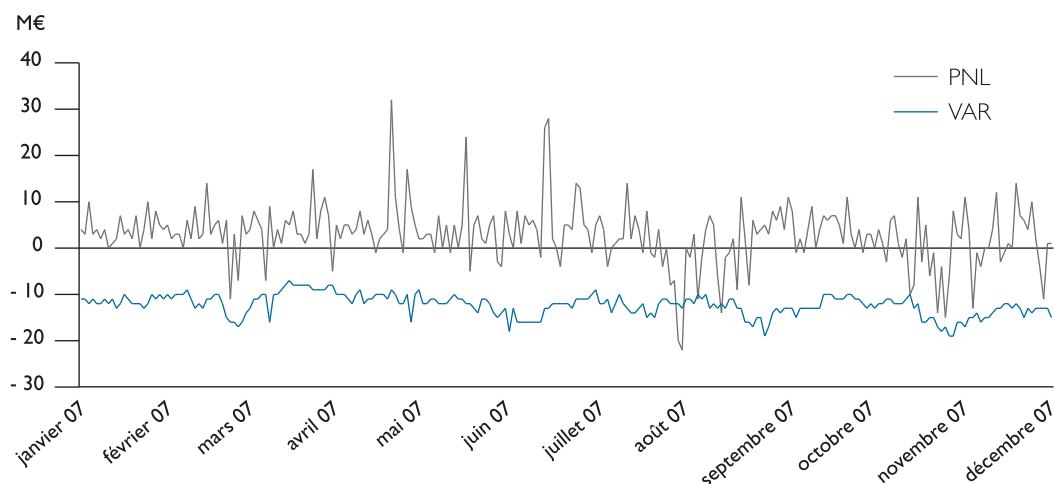
La ventilation par facteur de risque de la VaR Monte Carlo est calculée en utilisant la ventilation issue de la VaR paramétrique.

Backtesting de la VaR

La robustesse de l'indicateur de VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations de résultats quotidiens de trading : cet

exercice permet de confronter le potentiel de perte, tel que prévu ex ante par la VaR, avec les réalisations de résultats effectivement constatées ex post.

Le graphique ci-dessous rend compte de l'exercice mené en 2007 :



Il permet de vérifier que le nombre d'excursions des variations de résultats au-delà du potentiel de perte, représentée par la VaR « courante », se situe effectivement en deçà de la limite statistique correspondante (en l'occurrence, pour 250 données, pas plus de quatre excursions admises).

Quatre exceptions sont survenues en août 2007.

Les principaux scénarii de stress (stress tests), pratiqués sur les positions au 31 décembre 2007, fournissent les informations suivantes en termes d'impact sur le résultat :

- **Stress Test 1** : Chute des indices boursiers : hypothèse d'une chute des indices boursiers accompagnée d'un faible impact sur les taux : Impact : - 189 millions d'euros ;

- **Stress Test 2** : Hausse des taux : hypothèse d'une hausse progressive des taux courts, hausse violente des taux longs avec augmentation des indices boursiers : Impact : - 504 millions d'euros ;
- **Stress Test 3** : Hausse des spreads et baisse des indices et des taux : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit avec un faible impact sur les taux et les indices boursiers : Impact : - 319 millions d'euros ;
- **Stress Test 4** : Hausse des spreads de crédit : hypothèse d'une hausse des spreads de crédit : Impact : - 302 millions d'euros.

2.4 La crise du subprime

L'exposition du Groupe Banque Populaire au subprime se situe au sein de Natixis et de CIFG, filiale d'assurance monoline. Au sein des Banques Populaires, l'exposition est négligeable et ne représentait que 2,85 millions d'euros au 30/11/2007, concentrée sur quelques tranches d'ABS CDO.

2.4.1 Impact chez Natixis

Les impacts de la crise dans les comptes de Natixis sont exprimés avant prise en compte des règles de proportionalisation (34,7 %) :

a) Expositions au risque « subprime » portées par le bilan de Natixis au 31 décembre 2007

Natixis est exposée au risque « subprime » de façon directe ou indirecte :

Expositions directes

Le portefeuille de prêts en attente d'être titrisés constitue la seule exposition directe de Natixis aux prêts subprime. Ce portefeuille est classé dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les expositions de ce portefeuille au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

en millions d'euros	
Nominal	284
Valeur comptable (juste valeur)	201
Juste valeur en pourcentage du nominal	70 %

Expositions indirectes

Les expositions sont constituées :

- de portefeuilles de RMBS et de CDO d'ABS portés par Natixis Capital Market North America, Natixis et la succursale de Natixis à New York. Selon les entités, ces actifs sont classés soit dans la catégorie des actifs à la juste valeur par résultat, soit dans celle des actifs disponibles à la vente :

PORTEFEUILLES DÉTENUS

Chiffres en millions de dollars ou d'euros	Exposition au 31/12/2007 (dans les comptes de Natixis)		Impact brut dans le résultat de Natixis au 31/12/2007
	Nominal	Part Subprime	
Actifs à la juste valeur par résultat	2 523 M\$	1 491 M\$	(625) M\$
Actifs financiers disponibles à la vente	855 M\$	855 M\$	(217) M\$
TOTAL (en millions de dollars)	3 378 M\$	2 346 M\$	(842) M\$
TOTAL (en millions d'euros)			
(avec 1 dollar = 1,472 euros)	2 295 M€	1 594 M€	(588) M€ *

* Pour la partie des moins-values latentes sur le portefeuille de New York, il a été appliqué le cours de conversion moyen annuel de 1 euro = 1,371 dollar. Pour les CDO d'ABS, le nominal est égal au nominal des tranches de CDO contenant du subprime, et la part subprime est égale au nominal de la tranche pondéré par la proportion de subprime dans le CDO.

- des expositions portées au travers de conduits de titrisation :

EXPOSITION SUR DES CONDUITS ET MONTAGES

Chiffres en millions de dollars ou d'euros	Exposition au 31/12/2007 (dans les comptes de Natixis)		Impact brut dans le résultat de Natixis au 31/12/2007
	Nominal	Part Subprime	
Conduit Direct funding	1 388 M\$	564 M\$	(201) M\$
SPV et autres conduits	1 467 M\$	458 M\$	(136) M\$
TOTAL (en M\$)	2 855 M\$	1 022 M\$	(337) M\$
TOTAL (en millions d'euros)			
(avec 1 dollar = 1,472 euros)	1 939 M€	694 M€	(229) M€

Devant l'aggravation de la crise immobilière aux États-Unis, il a été choisi d'inclure dans ces expositions celles concernant également le segment des « mid prime », le critère d'inclusion des actifs dans ces catégories étant le FICO (FICO>660).

La valorisation des actifs représentés par ces expositions a été établie :

- à partir des prix de marché lorsque ceux-ci étaient disponibles ;
- ou bien à partir d'un modèle de valorisation en l'absence totale de référence de marché. La technique de valorisation utilisée repose sur des hypothèses de taux de pertes déterminés par année d'origine des prêts. Pour la valorisation de ces expositions, il a été retenu les hypothèses de taux de pertes suivantes :
 - 23 % pour les générations de prêts 2006 et 2007,
 - 9 % pour la génération de prêts 2005,
 - les taux de pertes historiques pour les générations de prêts antérieures.

Les valorisations des parts de titrisation hors expositions subprime pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié ont été réalisées à partir de modèles de valorisation :

- modèle de corrélation (pour les CSO) ;
- modèle de scoring des structures (pour les CDO d'ABS et les CLO) définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants et calibré à partir de données observables.

b) Expositions sur les rehausseurs de crédit

Les opérations conclues avec les rehausseurs de crédit sous forme de Credit default swaps (CDS) ont été dépréciées afin de tenir compte de l'impact de la crise sur la qualité de crédit de ces contreparties. Une réfaction pour risque de crédit de 271 millions d'euros a été appliquée à la valorisation de ces instruments. En complément, il a été constaté une dépréciation déterminée sur base collective de 175 millions d'euros.

c) Révision des réfections pour risque de liquidité appliquées à la valorisation de certains portefeuilles

Le large écartement entre les prix offerts et les prix demandés observés sur certains marchés au 31 décembre 2007 a été pris en compte dans le calcul des réserves de liquidité appliquées à la valorisation des portefeuilles valorisés en juste valeur par résultat, pour un montant de 55,1 millions d'euros.

d) Réanalyse de la consolidation entités ad hoc auquel un soutien financier a été apporté

La crise financière a parfois amené Natixis à renforcer le soutien financier apporté à certaines entités *ad hoc* jusqu'alors non consolidées. Il s'agit principalement de SPV de titrisation. Ce soutien a pris, au gré des montages, diverses formes et s'est matérialisé :

- soit par le rachat d'une partie des actifs portés par la structure ;
- soit par la souscription de titres émis par l'entité *ad hoc* ;
- soit par l'octroi de lignes de financement ou de liquidité nouvelles ou complémentaires ;
- soit par la mise en place d'une garantie à première demande.

Parmi les fonds gérés par le sous-groupe NGAM, un seuil a nécessité un soutien en liquidité. Il s'agit du fonds ABS+, fonds constitué en

majorité d'ABS européens. Ainsi, au 31 décembre 2007, le taux d'emprise de NGAM dans l'OPCVM ABS+ est de 37 %.

Chaque nouvelle intervention a donné lieu de façon systématique à un réexamen des critères de consolidation de l'entité *ad hoc* au regard de SIC 12. Aucune des analyses menées n'a conduit à reconsolider les entités concernées.

e) Prise en compte de la dégradation de certains secteurs affectés directement par la crise financière au travers du provisionnement sur base collective.

Au 31 décembre 2007, les risques de contrepartie suivants ont été pris en compte à travers le provisionnement sur base collective, dont les effets sont présentés sur la ligne « Coût du risque » du compte de résultat :

- secteur de l'immobilier résidentiel aux États-Unis, en Grande Bretagne et en Espagne, à hauteur de 8 millions d'euros ;
- secteur des rehausseurs de crédit à hauteur de 175 millions d'euros, en couverture des garanties dont bénéficie Natixis à travers les CDS conclus avec ces entités.

f) Dépréciation individuelle de certaines parts de SIV

Les SIV (Structured Investment Vehicules) sont des structures qui investissent, dans des actifs à moyen ou long terme de notation élevée en utilisant un fort effet de levier. Pour se refinancer, les SIV émettent du papier commercial ou des notes à moyen ou long terme. Leurs émissions étant notées par les agences de rating, les SIV doivent respecter des ratios de liquidité et sont contraints au respect de seuils liés à la valorisation de leurs portefeuilles. Si ces seuils sont atteints ou dépassés, ils doivent procéder à la liquidation de leurs actifs. Au 31 décembre 2007, compte tenu de l'évolution observée des valeurs liquidatives des parts de SIV détenues par Natixis, et du risque de liquidation en résultant, il a été procédé à une dépréciation de ces parts, inscrites dans la catégorie « Prêts et créances », pour 17 millions d'euros.

g) Comptabilisation en juste valeur de la part des crédits syndiqués destinée à être cédée

La crise de liquidité a induit des retards de syndication et des difficultés à replacer sur le marché secondaire la part des crédits prise en première syndication dans un objectif de revente à court terme. Les financements immobiliers et LBO sont les plus affectés. Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2007 ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les éventuelles décotes de marché observées à la date de clôture. La variation de valeur qui en résulte a été affectée à la ligne des « Gains ou pertes des actifs disponibles à la vente ».

h) Dépréciations de la participation au capital d'IKB

Natixis détient une position très minoritaire au capital de la banque allemande IKB depuis 1993, soit 2,5 % du capital d'IKB. Les relations d'affaires entre les deux établissements sont essentiellement centrées sur le financement des moyennes et des grandes entreprises allemandes. Elles ne concernent, ni directement ni indirectement les activités de financement et d'investissement d'IKB sur les marchés immobiliers européens et américains. Les difficultés financières de la banque allemande liées à la crise du « subprime » ont amené à constater une dépréciation de 15,8 millions d'euros sur les titres IKB.

Ces titres apparaissent au bilan dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente pour un montant de 13,6 millions d'euros.

i) Incidences de la valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis en juste valeur

La valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis classées dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option a eu une incidence positive sur le résultat du 31 décembre 2007 de 34 millions d'euros. Pour la détermination de cette valorisation, il a été appliqué la méthodologie suivante : actualisation du produit du nominal des émissions par la marge nette représentative pour chaque émission de l'écart entre le spread moyen contractuel et le spread de remplacement d'une émission de Natixis de même rating.

2.4.2 Impact chez CIFG

a) Recapitalisation de CIFG et cession de cette dernière par Natixis à ses deux principaux actionnaires

Le 22 novembre 2007, le Groupe Caisse d'Épargne et le Groupe Banque Populaire ont décidé de se porter acquéreurs de la totalité du capital de CIFG, filiale de rehaussement de crédit détenue à 100 % par Natixis et de lui apporter les ressources financières nécessaires au maintien de son rating AAA auprès des agences de notation.

Les modalités du plan de recapitalisation de CIFG ont été finalisées le 20 décembre 2007. Le soutien financier des deux groupes, d'un montant global de 1,5 milliard USD, a été apporté à parité, sous la

forme de deux opérations réalisées simultanément : une augmentation de capital de 1,3 milliard USD et la mise en place d'une ligne de crédit à long terme de 0,2 milliard USD.

Par ailleurs, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires reprennent à Natixis la totalité de sa participation au capital de CIFG, pour un montant symbolique.

À l'issue de ces opérations, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires se partagent à parité le contrôle de CIFG.

b) Exposition de CIFG au risque Subprime

L'activité de rehaussement de crédit consiste à apporter une garantie financière pour améliorer la notation d'émissions obligataires ou pour sécuriser un financement.

Les garanties financières accordées par CIFG peuvent être apportées sous deux formes :

- des contrats d'assurance signés directement avec l'acheteur de protection ;
- des crédits default swaps (CDS) conclus en règle générale avec des contreparties bancaires.

Au 31 décembre 2007, les engagements de CIFG s'élèvent à 94,7 milliards de dollars, dont 59 milliards sous forme de dérivés de crédit et pour le solde, de garanties financières. À cette date, la décomposition par nature du portefeuille de dérivés de crédit est la suivante :

Nature	Nominal (en millions dollars)	Variation de valeur de l'exercice (en millions de dollars)
ABS CDO et RMBS subprime	11 320	(1 565,6)
CLO/CBO	22 505	(70,5)
Synthetic CDO	9 734	(40,8)
Wrap of wraps	4 061	(15,9)
CMBS	1 136	(11,1)
CRE CDO	4 890	(160,0)
Other Direct ABS/RMBS	3 181	(12,1)
Student Loans	2 218	(36,4)
TOTAL	59 045	(1 912,4)

Au 31 décembre 2007, l'exposition de CIFG aux crédits subprime était de 11,3 milliards de dollars de nominal assuré, concentrée sur un nombre très faible de lignes, se décomposant en :

- une exposition directe aux crédits hypothécaires RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) de 1,4 milliard de dollars, correspondant au rehaussement d'obligations émises par des véhicules de titrisation de crédits hypothécaires subprime ;
- et une exposition indirecte (CDO de RMBS) de 9,9 milliards de dollars, correspondant au rehaussement d'obligations émises par un véhicule dont l'actif est composé de titres issus d'une première

titrisation, 80 % de cette exposition étant constituée de tranches « mezzanine ».

L'engagement de CIFG sur des sous-jacents subprime résulte donc de l'octroi de protections, principalement sous forme de dérivés de crédit, au profit des porteurs de titres de véhicules de titrisation. En cas de défaut de l'émetteur, CIFG se substitue à la structure pour régler, aux échéances contractuelles initiales, les engagements de cette dernière (« pay as you go »).

La juste valeur des CDS vendus par CIFG sur des sous-jacents subprime a été calculée à partir d'un modèle de corrélation permettant de valoriser les actifs sous-jacents aux CDS sur la base de paramètres de

défaut, déduits de données de marché et en tenant compte de l'ordre de priorités de paiement aux détenteurs des différentes catégories de titres de la structure couverte (waterfall).

c) Incidences comptables

Après prise en compte des provisions relatives aux contrats d'assurance et au portefeuille financier de CIFG, le montant total des dépréciations constatées au titre du Groupe CIFG dans les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire s'élève, avant partage, à environ 2,3 milliards de dollars.

En substance, cette perte est d'un montant équivalent aux montants investis par les actionnaires, soit 1,5 milliard de dollars (montant global du soutien financier apporté à CIFG), auquel s'ajoute le montant de la situation nette de CIFG, avant augmentation de capital (soit 0,8 milliard de dollars).

Après application des coefficients de proportionnalité et conversion euro/dollar, la dépréciation totale constatée en 2007 dans le PNB consolidé du Groupe Banque Populaire, s'élève à 690 millions d'euros.

2.5 Le dispositif de maîtrise des risques de bilan

2.5.1 Analyse de l'existant - les moyens

La Filière Risques Financiers au sein de la Direction des Risques Groupe de la Banque Fédérale des Banques Populaires assure le contrôle des risques de ALM dans le Groupe, en coordination avec le Département Gestion Actif Passif (GAP).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques financiers et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par la Charte des Risques Financiers (Conseil d'Administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 07/09/2005, actualisée en 2008). La gestion du risque de taux et de liquidité est décentralisée dans chaque établissement dans le respect de méthodes et de règles communes consignées dans le référentiel mis à jour en juillet 2007. Ainsi, la Direction générale de chaque établissement détermine la politique de risques financiers, en accord avec son conseil d'administration, qui vise à définir la meilleure stratégie pour développer la marge d'intérêt tout en diminuant les risques pris, vérifier la cohérence entre le développement commercial et la structure financière de la banque, tant en terme de risque de taux que de risque de liquidité, diminuer l'exposition au risque de taux par la prise de couvertures adéquates, valider les règles d'organisation et de contrôle de la filière risques de bilan et définir, puis suivre périodiquement les limites internes de prises de risques.

Compte tenu de la nature de ses activités, un dispositif spécifique s'est appliqué à Natixis

Un nouvel outil de mesure et de surveillance de ces risques a été déployé à partir de l'arrêté trimestriel du 30 septembre 2007. Ce système d'informations assure le recensement de l'ensemble des risques de taux et de liquidité des Banques Populaires sur des bases homogènes. Il permet au Comité GAP Groupe et au Comité d'Audit et des Risques Groupe d'assurer une surveillance globale et de proposer au conseil d'administration toute décision de nature prudentielle.

Les instances Groupe de décision

Le Comité GAP Groupe, créé par le Conseil d'Administration de la Banque Fédérale a pour rôle :

- d'examiner les indicateurs de risque de taux et de liquidité du Groupe et de chaque établissement ;
- de définir le cadre normalisé de la gestion actif-passif (modélisation et reporting) et de décider des travaux d'amélioration de celle-ci,
- de formuler des avis au Conseil d'Administration sur les grandes orientations de la politique de gestion GAP, de définir le fonctionnement de la filière GAP.

2.5.2 Évolutions significatives en 2007

Le nouveau référentiel GAP

Le Comité d'Audit des Risques Groupe du 26 octobre 2006 avait validé les principes généraux du référentiel commun de Gestion Actif Passif du Groupe Banque Populaire qui ont été mis en application lors pour l'arrêté du 31/03/2007. Ce référentiel Gestion Actif Passif recense les règles de gestion et de reporting adoptées au niveau du Groupe Banque Populaire en matière de gestion de bilan.

Ce référentiel a été enrichi par la mise en place d'une limite de stress scénario sur la liquidité en juillet 2007.

Des formations ont été menées par le Département Gestion Actif Passif et par la Filière Risques Financiers de la Banque Fédérale des Banques Populaires auprès des collaborateurs finance et risque des Banques Populaires régionales afin de diffuser les méthodologies et bonnes pratiques de suivi et de contrôle des risques ALM.

Par ailleurs, compte tenu du contexte observé sur les marchés depuis l'été 2007 en matière de liquidité bancaire, le dispositif de surveillance du risque de liquidité du Groupe Banque Populaire sera renforcé sur la base de travaux en cours, en liaison avec Natixis.

2.5.3 Risques de taux

a) Limites de risque de taux

Les limites sont fixées en pourcentage de la marge d'intérêt prévisionnelle en bilan « dynamique » (intégrant les prévisions commerciales) et de la capacité bénéficiaire en bilan « constant » (bilan comptable écoulé), sur un horizon de quatre ans. Selon des scénarii prédéfinis, chaque Banque a le loisir de se fixer les limites qu'elle souhaite, à la condition de les exprimer en terme d'indicateur du Référentiel Groupe.

En sensibilité de la capacité bénéficiaire du bilan constant (vision dite « réglementaire »)

Le calcul utilise quatre scénarii matriciels de référence (chocs instantanés) :

- baisse et hausse globale des taux de marché : (+/- 200 points de base (pb)) ;
- modifications de la courbe des taux : taux courts +/- 100 pb, taux longs +/- 100 pb.

La sensibilité de la capacité bénéficiaire doit respecter une double limite, exprimée en pourcentage par rapport à la capacité bénéficiaire en valeur absolue d'une part et d'autre part soit au niveau de la notion de « capacité minimale exigée ».

En sensibilité de la marge d'intérêt du bilan dynamique

Le calcul utilise des scénarios prévisionnels (progressifs) dits à taux constants, « des économistes de Natixis », « déduits de la courbe des taux », « de baisse des taux », « de hausse des taux », et « d'inversion des taux ».

La marge d'intérêt doit être supérieure, pour chacune des 4 années étudiées à la marge d'intérêt de l'année précédente affectée d'un coefficient multiplicateur.

Le référentiel GAP Groupe a arrêté le 26 octobre 2006 un système de limites homogènes pour l'ensemble des Banques et du Groupe qui a été mis en application le 31 mars 2007.

La limite d'impasse statique est de 7 % de l'actif taux fixe pur de départ de la 3^e à la 7^e année glissante puis au-delà de 5 % pour le Groupe. Pour les Banques, la limite d'impasse est de 10 % de la 3^e à la 7^e année glissante puis au-delà de 7 %.

En vision dynamique pour le taux, en hausse et baisse de 100 bp de l'ensemble des taux sur le scénario central, la limite de sensibilité de la marge d'intérêt est de 5 % pour la 1^{re} année et de 7 % pour la 2^e année. La limite de sensibilité de la marge d'intérêt est de 7 % pour la 1^{re} année et de 10,5 % pour la 2^e année pour les Banques individuellement.

b) Les opérations de couverture

La couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge - CFH)

La couverture de flux de trésorerie est utilisée par les entités du Groupe pour figer, d'une part les flux futurs d'emprunts à taux variable (majoritairement interbancaires) et d'émissions privées ou publiques, et d'autre part les flux futurs de prêts à taux variable (crédits commerciaux, prêts interbancaires). La justification de ce type de couverture s'appuie sur les échéanciers des opérations à taux variable couvertes, qui peuvent tenir compte d'hypothèses de renouvellement des actifs ou passifs concernés.

La couverture de juste valeur (fair value hedge - FVH)

La couverture de juste valeur est utilisée par les entités du Groupe pour la couverture d'actifs à taux fixe (titres de placement et crédits) ou passifs à taux fixe (emprunts interbancaires, épargne clientèle à terme, émissions privées ou publiques).

Les tests d'efficacité

Tests prospectifs

Pour la couverture d'un élément d'actif ou passif unitaire, le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

Dans le cas de la couverture d'un stock d'actifs ou de passifs, le test prospectif passe par la construction, suivant le type de documentation retenu :

- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés d'actifs à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe (CFH) ;
- d'un échéancier de montants cumulés de passifs à taux fixe et de swaps prêteurs taux fixe (FVH).

La couverture est reconnue si, pour chacune des bandes de maturité de ces échéanciers, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Tests rétrospectifs

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori, au minimum à chaque date d'arrêt, de l'efficacité de la couverture. Lors de chaque test, les variations de valorisation pied de coupon des instruments dérivés de couverture, depuis la date d'arrêt précédent ou depuis la date de mise en place de la couverture, sont comparées avec celles des éléments couverts sur la même période. Le rapport de ces variations doit être compris entre 80 et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture n'est plus justifiable au sens de la comptabilisation en normes IFRS.

Pour la réalisation de ces tests rétrospectifs, les éléments couverts sont matérialisés par :

- un actif ou passif hypothétique qui permet d'isoler la (les) composante(s) de risque couverte(s) dans le cas d'une couverture de juste valeur ;
- un dérivé hypothétique représentatif de la couverture parfaite de ces éléments couverts, dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie.

Les résultats auprès des Banques Populaires

La sensibilité de la marge d'intérêt à un mouvement de hausse de l'ensemble des taux de 100 bp sur le scénario central est restée quasi stable depuis mars 2007. Cela traduit une sensibilité aux taux courts très forte dans un contexte de crise de liquidité qui a affecté la courbe Euribor, ce qui a pesé sur le refinancement des Banques au 4^e trimestre. Aussi, au sein du Groupe, certaines ont passé des opérations importantes de couverture de la sensibilité de leur marge d'intérêt alors que d'autres ont choisi d'attendre une accalmie de la crise financière.

La vision statique montre une impasse restée stable en première année grâce à des opérations de couvertures et à un flux important sur l'épargne court terme. En revanche, elle se dégrade légèrement à partir de la deuxième année.

c) La gestion de la liquidité

Les limites sont exprimées en impasses rapportées à l'actif résiduel. Elles sont mesurées en bilan dynamique (intégrant les prévisions commerciales) et calculées en scénarii normaux et de crise.

Un second indicateur est calculé par la sensibilité de la capacité bénéficiaire à une hausse de 50 points de base du spread sur taux courts et mesuré sur une période de 6 mois en scénario normal sur bilan dynamique.

Les indicateurs de liquidité montrent que le développement commercial est maîtrisé, mieux même que par le passé. La légère augmentation du coefficient d'emploi ressources montre que l'accompagnement a été davantage géré par l'emprunt que par l'accroissement des ressources clientèle. Toutes les banques respectent les ratios réglementaires.

Comme pour le risque de taux, le Groupe s'est doté en octobre 2006, d'un nouveau système de limites homogène pour l'ensemble des Banques et le Groupe. Ce système est en application depuis le 31 mars 2007. Il a été complété le 05/07/2007 par la mise en place d'une limite sur stress de liquidité.

Une limite d'impasse statique en liquidité portée par une limite en ratio d'observation est de 90 % en pas annuel moyen jusqu'à la 5^e année puis en pas quinquennal moyen pour le Groupe. La limite en ratio d'observation est de 85 % en pas annuel moyen jusqu'à la 5^e

année puis en pas quinquennal moyen pour chacune des Banques individuellement.

De nouveaux scénarii de stress de liquidité seront à l'étude en 2008 et viendront compléter le référentiel GAP Groupe.

Les Banques Populaires, dans le cadre de leurs besoins de refinancements globaux à court, moyen et long terme, utilisent différentes sources de refinancement, axées sur un programme d'émissions obligataires de la Banque Fédérale des Banques Populaires, sur des émissions obligataires de la CRH et sur des ressources levées par sa cofiliiale Natixis sur les marchés. Au 31/12/2007, l'encours des émissions obligataires de la BFBP représentait 3,4 milliards d'euros, majoritairement en emprunts TSR et en emprunts ordinaires. Les ressources issues des émissions obligataires de la CRH représentaient quant à elles 1,3 milliards d'euros. Enfin, le refinancement réalisé par Natixis s'établissait à 16,8 milliards d'euros en fin d'année, par des prêts interbancaires, de CDN, de prêts structurés par Natixis ou par des BMTN.

Par ailleurs, afin de compléter et diversifier son système de refinancement, la Banque Fédérale des Banques Populaire a créé en octobre 2007 Banques Populaires Covered Bonds pour assurer le refinancement des crédits immobiliers des Banques Populaires. La première émission, notée AAA par Standard & Poor's et Moody's a eu lieu le 16/01/2008 pour un montant de 1 milliard d'euros.

2.6 Les risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels du Groupe Banque Populaire repose sur un ensemble méthodologique approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires en novembre 2005 et mis à jour chaque année par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ce référentiel comprend l'organisation et les principes de gestion des risques opérationnels, la méthodologie de cartographie des risques, les méthodes de collecte et de suivi des pertes et incidents. Mis en œuvre au niveau de chaque établissement du Groupe, ce référentiel est complété par un dispositif de remontées d'information permettant à la Banque Fédérale d'exercer le suivi des risques sur base consolidée.

Natixis a mis en œuvre son propre dispositif de gestion des risques opérationnels, appuyé sur un référentiel adapté à ses activités, et rapporte à la Banque Fédérale des Banques Populaires sur le niveau de risque encouru. Les données remontées à la Banque Fédérale dans ce cadre comprennent un reporting trimestriel et une remontée au fil de l'eau des incidents importants.

2.6.1 Organisation de la gestion des risques opérationnels

La définition du risque opérationnel correspond à celle édictée par les régulateurs : risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Une cartographie de ces risques cohérente avec cette définition a été menée par le Groupe Banque Populaire qui regroupe ces risques en quatre grandes catégories : Systèmes et processus, Fraude et risques externes, Juridiques et déontologiques, Stratégiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le fonctionnement de la filière risques opérationnels au sein du Groupe Banque Populaire, les missions de chaque acteur de la gestion des risques opérationnels et les relations au sein du Groupe Banque Populaire sont régis par une charte. Déclinée au niveau de chaque établissement et animée par la Banque Fédérale,

cette filière s'appuie sur des échanges d'informations qui comprennent la remontée vers la Banque Fédérale d'un reportage périodique des pertes et des cartographies, un mécanisme d'alerte sur incident grave de risque opérationnel, la tenue annuelle de réunions bilatérales entre chaque Banque Populaire et la Banque Fédérale, ainsi qu'une réunion semestrielle plénière de la filière.

2.6.2 Cartographie des risques et suivi des incidents

Mise en place de septembre 2004 à décembre 2006 dans l'ensemble des établissements du Groupe Banque Populaire, la cartographie des risques opérationnels repose sur une approche par processus et sur une méthodologie d'identification et d'évaluation du niveau des risques. L'analyse de l'activité de chaque établissement permet l'identification de tous les processus et leur rattachement à un référentiel commun. L'examen de chacun des processus conduit ensuite à l'identification et à l'évaluation de chaque risque opérationnel, à la hiérarchisation en fonction de la politique de gestion des risques et à l'établissement des plans d'actions visant à la suppression ou à l'atténuation des risques.

L'évaluation du niveau de risque est réalisée « à dire d'expert » par les spécialistes de chaque métier, en respectant des échelles communes de quantification. Sont notamment évalués pour chaque risque sa probabilité de survenance, son impact financier, ses conséquences non financières, l'impact du cas le plus défavorable, le niveau d'efficacité du dispositif de maîtrise des risques ainsi que les causes et les conséquences de la survenance de chaque événement.

La collecte et le suivi systématique des pertes avérées complètent ce dispositif et permettent d'affiner les évaluations à dire d'expert de la cartographie. La collecte est effective sur l'ensemble du Groupe Banque Populaire depuis le 1^{er} janvier 2005 et a permis de constituer un historique utilisable pour un passage ultérieur en méthode avancée (AMA). Les pertes sont collectées systématiquement (aucun seuil de collecte n'est défini). Les multiples événements de faibles montants à traiter de façon statistique peuvent faire l'objet d'une agrégation sur une période en général mensuelle ; cela concerne principalement les événements récurrents des moyens de paiement en banque de détail (fraude monétique, espèces, chèques). Les pertes du Groupe Banque Populaire liées à des risques opérationnels sont enregistrées dans une base de données centralisée et font l'objet d'un rapport trimestriel.

2.6.3 Perspectives

En 2007, le Groupe Banque Populaire a acquis un progiciel de gestion des risques opérationnels et a lancé le chantier de sa mise en œuvre dans l'ensemble des établissements du Groupe. Cet outil vise à remplacer les outils actuels et à enrichir les fonctionnalités de suivi des risques, des incidents et des plans d'actions mises à la disposition des gestionnaires de risques. Le chantier de mise en œuvre a débuté en septembre 2007 au travers d'une phase de paramétrage pour adaptation aux méthodes de cartographie et de collecte des pertes adoptées par le Groupe. Le déploiement dans les Banques Populaires est planifié pour 2008.

2.6.4 Plan de continuité des activités (PCA)

De façon à répondre de manière homogène aux obligations réglementaires en matière de cohérence et d'efficacité de nos Plans de Continuité des Activités d'une part, et d'organiser la mutualisation des exercices dans un souci d'économie globale pour les activités essentielles communes à plusieurs établissements, les systèmes d'information infogérés par i-BP et les prestations essentielles

(prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles ou importantes) externalisées régies par un contrat Groupe, d'autre part, le Groupe Banque Populaire a élaboré une charte de politique d'exercices de PCA. Dix principes directeurs ont été retenus et constituent un cadre de référence Groupe de réalisation et de suivi des exercices PCA. La charte a été validée par le Comité d'Audit et des Risques Groupe.

Compte tenu de l'évolution de ses missions et de ses effectifs, la Banque Fédérale des Banques Populaires a procédé à une lourde refonte de son PCA. Elle en a testé le caractère opérationnel dans le cadre des scénarios d'indisponibilité durable des locaux et des systèmes d'information.

La Banque Fédérale des Banques Populaires continue à suivre les travaux engagés par la Banque de France pour assurer la résilience de la Place et a participé aux tests de mobilisation de la cellule de crise de Place.

2.6.5 Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe a validé la charte de politique de sécurité des systèmes d'information, document fondateur de la politique Groupe de sécurité des systèmes d'information. Elle crée la filière Sécurité des Systèmes d'Information Groupe, définit son organisation, les relations avec les autres acteurs de la gestion des risques et officialise la création du CoSSI-G (Comité SSI Groupe), regroupant l'ensemble des responsables SSI du Groupe. Le référentiel de règles et d'instructions Groupe, deuxième étage de la politique, est en cours d'élaboration.

2.7 Assurances et couvertures des risques

À l'instar des autres groupes bancaires, le Groupe Banque Populaire couvre ses risques importants et majeurs au moyen de couvertures spécifiques négociées pour l'ensemble des entités du Groupe auprès de compagnies d'assurances et de réassureurs internationaux à la solvabilité reconnue et indiscutable.

Le dispositif mis en place, qui assure l'adéquation et l'homogénéité de la couverture des risques dans le Groupe est articulé autour des polices nécessaires à garantir le Groupe Banque Populaires des conséquences

pécuniaires qu'il pourrait encourir au titre de sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités bancaires et de courtage, de sa responsabilité civile d'exploitation et de la responsabilité de ses dirigeants.

Il est complété par la souscription de polices garantissant les valeurs, le risque de fraude et de détournement et les risques informatiques. Enfin, les immeubles ou les sites importants du Groupe Banque Populaire, tels les sièges sociaux ou les centres informatiques sont également assurés dans le cadre de ce dispositif. Ces polices sont assorties d'une garantie pertes d'activités bancaires qui indemniserait les pertes d'exploitation à laquelle s'ajoute une couverture des dommages immatériels informatiques.

Outre, un réexamen annuel de l'ensemble de ces contrats d'assurance qui permet d'en éprouver la pertinence notamment face à l'évolution des risques à couvrir, les contrats souscrits sont annuellement renégociés en vue d'élargir le périmètre des garanties et d'en améliorer le niveau.

3. Rémunération des mandataires sociaux

La fonction d'organe central du Groupe Banque Populaire est exercée par la Banque Fédérale des Banques Populaires, les informations ci-après détaillent, à ce titre, la rémunération de ses mandataires sociaux.

3.1 Rémunérations, avantages en nature, prêts et garanties, jetons de présence des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires

3.1.1 Rémunérations

La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

en euros	2007				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT ⁽¹⁾	245 000	110 000	350 000	-	705 000
M. Michel GOUDARD	290 000	130 000	-	-	420 000
M. Bruno METTLING	290 510	130 000	-	-	420 510

(1) Une indemnité de fonction a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

en euros	2006				Rémunération totale
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT	224 427	200 000	263 000	200 000	887 427
M. Michel GOUDARD	290 000	340 000	-	-	630 000
M. Bruno METTLING ⁽¹⁾	290 510	330 000	-	-	620 510

(1) M. METTLING est Directeur général délégué et mandataire social depuis le 1^{er} juillet 2006.

3.1.2 Indemnités et avantages en nature

Indemnités

Les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale) des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires correspondent, pour Monsieur DUPONT, au logement et à la voiture

de fonction dont il bénéficie. MM. GOUDARD et METTLING disposent d'une voiture de fonction et perçoivent une indemnité de logement.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

en euros	2007	2006
M. Philippe DUPONT	44 602 ⁽¹⁾	62 856
M. Michel GOUDARD	46 815	46 363
M. Bruno METTLING	45 733	45 931

(1) Une indemnité de fonction qui figurait dans cette rubrique en 2006 a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

Avantages postérieurs à l'emploi

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

Indemnités de retraite

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder, 70 %, puis 60 % à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. DUPONT à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général.

Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

3.1.3 Les options de souscriptions ou achats d'actions

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont sont bénéficiaires les mandataires sociaux au titre des mandats exercés dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

2007

Options de souscription d'actions de Natixis consenties aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques du plan				Nombre d'options attribuées			
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en vie à fin 2007
M. Philippe DUPONT	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	190 000	-	260 000
M. Michel GOUDARD	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	-	-	70 000
M. Bruno METTLING	29/01/07	29/01/2011	29/01/2014	22,15	70 000	-	-	70 000

Caractéristiques des plans des années précédentes

Options de souscription d'actions de Natixis consentie aux mandataires sociaux de la BFBP	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)
M. Philippe DUPONT	N° 10-CA 20/11/02	10/09/2006	09/09/2009	7,25
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	09/09/2010	8,33
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	16/11/2011	8,91
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92
M. Michel GOUDARD	N° 10-CA 20/11/02	11/09/2006	11/09/2009	7,25
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	10/09/2010	8,33
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	17/11/2011	8,91
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92
M. Bruno METTLING	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92

3.1.4 Jetons de présence

en euros	2007	2006
	Jetons reçus au titre des Sociétés contrôlées par la BFBP	Jetons reçus au titre des Sociétés contrôlées par la BFBP
M. Philippe DUPONT	-	11 285
M. Michel GOUDARD	10 000	16 285
M. Bruno METTLING	34 563	20 000

3.2 Jetons de présence reçus par les administrateurs de la BFBP

3.2.1 Jetons de présence reçus au titre de leurs mandats exercés dans le conseil d'administration et les comités spécialisés de la BFBP

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son

conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux conseils d'administration et aux comités spécialisés du conseil d'administration.

Pour les séances de l'exercice 2007, la rémunération, par séance et par personne, au titre du conseil d'administration est de 1 104 euros.

Ainsi, la somme des jetons de présence s'élève à 171 120 euros.

en euros

2007

Administrateurs	Jetons de présence reçus au titre du conseil d'administration de la BFBP
M. Philippe DUPONT	11 040
M. Christian BREVARD	3 312
M. Michel CASTAGNE	4 416
M. Jean CLOCHET	9 936
M. Jean-François COMAS	4 416
M. Claude CORDEL	4 416
M. Pierre DELOURMEL	8 832
M. Pierre DESVERGNES	9 936
M. Jean-Claude DETILLEUX	11 040
M. Michel DOLIGE	6 624
M. Bernard FLEURY	6 624
M. Stève GENTILI	11 040
M. Yves GEVIN	11 040
M. Jacques HAUSLER	11 040
M. Marc JARDIN	6 624
M. Bernard JEANNIN	9 936
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	11 040
M. François MOUTTE	5 520
M. Pierre NOBLET	4 416
M. Christian du PAYRAT	9 936
M. Jean-Louis TOURRET	9 936
TOTAL	171 120

Pour les séances de l'exercice 2007, la rémunération, par séance et par personne, au titre des comités spécialisés du conseil d'administration est la suivante :

- Comité d'Audit et des Risques Groupe (CARG) : 833 euros ;
- Comité Risques de Crédit Groupe (CRCG) : 476 euros ;

- Comité des Comptes : 1 250 euros ;
- Comité des Rémunérations : 1 428 euros.

Ainsi, la somme des jetons de présence de l'exercice 2007 s'élève à **39 988 euros**.

<i>en euros</i>	2007
Administrateurs	Au titre des comités spécialisés de la BFBP
M. Jean CLOCHET	2 500
M. Jean-François COMAS	3 511
M. Claude CORDEL	2 261
M. Pierre DESVERGNES	2 500
M. Stève GENTILI	2 261
M. Yves GEVIN	4 998
M. Jacques HAUSLER	4 165
M. Bernard JEANNIN	2 916
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	7 022
M. Jean-Louis TOURRET	7 854
TOTAL	39 988

Ainsi, au titre de leurs mandats dans la BFBP, la somme des jetons de présence à recevoir en 2008 s'élève à **211 108 euros**.

3.2.2 Jetons de présence au titre de leurs mandats exercés dans les conseils d'administration, de surveillance et dans les comités spécialisés des sociétés contrôlées par la BFBP

La somme des jetons de présence s'élève à **251 300 euros**.

<i>en euros</i>	2007
Administrateurs	Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP
M. Christian BREVARD	-
M. Michel CASTAGNE	-
M. Jean CLOCHET	27 600
M. Jean-François COMAS	26 800
M. Claude CORDEL	29 050
M. Pierre DELOURMEL	-
M. Pierre DESVERGNES	-
M. Jean-Claude DETILLEUX	1 800
M. Michel DOLIGE	4 500
M. Bernard FLEURY	9 000
M. Stève GENTILI	30 700
M. Yves GEVIN	2 700
M. Jacques HAUSLER	1 800
M. Marc JARDIN	7 200
M. Bernard JEANNIN	28 800
M. Yvan de LA PORTE du THEIL	40 800
M. François MOUTTE	-
M. Pierre NOBLET	7 650
M. Christian du PAYRAT	3 600
M. Jean-Louis TOURRET	29 300
TOTAL	251 300

4. Perspectives et événements récents

4.1 Perspectives

Les perspectives de développement commercial pour l'année 2008 sont amorcées par le plan d'action commerciale 2008 présenté aux Banques Populaires au deuxième semestre 2007. Pour cette année 2008, ce plan, comme les précédents, appuie le Plan Stratégique Groupe qui définit les principaux leviers de développement.

Ce Plan d'Action Commerciale 2008 concerne tous les segments de clientèle.

Les particuliers, tout d'abord, avec un début d'année caractérisé par la traditionnelle campagne d'épargne orientée vers l'épargne financière. Elle sera suivie par la distribution dans tout le réseau du nouveau produit de crédit permanent Créodis.

La conquête de nouveaux clients sera une démarche menée tout au long de l'année. Elle s'appuie, notamment, sur les relations très étroites du Groupe avec des segments de clientèle qui le distinguent du marché comme les enseignants et collaborateurs de la Recherche, de la Culture et de l'Éducation nationale avec la CASDEN Banque Populaire, les fonctionnaires avec l'ACEF et les étudiants avec la LMDE.

Les multiples partenariats, sources de conquête, sont complétés par la mise en œuvre des synergies avec FONCIA et l'utilisation du canal internet pour des opérations de marketing.

Pour le marché des professionnels, l'amplification de la double relation (relation professionnelle et relation privée) continuera à être un des axes forts de cette année tout comme celui de la création - transmission d'entreprise pour laquelle le Groupe Banque Populaire affirme son leadership.

Le marché des entreprises et institutionnels mettra à profit la convergence des attentes des collectivités locales avec celles des PME dans le domaine de la monétique et des financements à court et moyen terme pour légitimer une approche des collectivités de petites et moyennes tailles.

Le savoir-faire reconnu de Natixis en matière de gestion du poste clients sera déployé pour proposer de nouvelles offres auprès de la clientèle ou prospects.

Au plan international, l'ancrage de VBI en Europe centrale offre une ouverture de développement des entreprises vers cette partie de l'Europe en pleine expansion.

En ce qui concerne les perspectives de développement avec Natixis, les produits distribués par les Banques Populaires sont créés et gérés par Natixis. Ainsi, leur développement se retrouve dans les différentes lignes de métiers de la Banque de financement, d'investissement et de services.

Par ailleurs, le Groupe Banque Populaire, dont l'activité opérationnelle est concentrée sur le retail en France, exerce son activité dans un environnement qui fait naître des risques dont certains qu'elle ne peut pas contrôler. En particulier, l'activité, la situation et les résultats du Groupe Banque Populaire sont étroitement liés aux conditions économiques générales, en particulier à l'évolution des taux. Dans ces conditions, un repli des marchés financiers et/ou une évolution défavorable des conditions économiques générales, spécialement dans

le secteur des taux seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

4.2 Événements récents

4.2.1 Négociations exclusives avec le Groupe HSBC

Le 29 février 2008, le Groupe Banque Populaire et le Groupe HSBC sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition par le Groupe Banque Populaire des sept Banques Régionales détenues par HSBC France : Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie, Crédit Commercial du Sud-Ouest et Société Marseillaise de Crédit.

Les sept Banques Régionales exploitent un réseau de 400 agences implantées dans le sud de la France, en particulier en régions Aquitaine, Languedoc Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles comptent environ 425 000 clients particuliers et 62 000 clients professionnels.

Ce projet d'acquisition marque une nouvelle étape importante dans la stratégie de conquête du Groupe Banque Populaire, centrée sur le développement d'un modèle de proximité multienseigne dans la banque de détail et le renforcement du maillage des réseaux sur le marché domestique.

Les sept Banques Régionales, fortement ancrées sur leurs territoires respectifs et au service de clientèles à fort potentiel, contribueront à renforcer la présence du Groupe dans les régions dynamiques du sud de la France et permettront également de conforter ses positions de leader sur les marchés des professionnels et des PME.

Ce projet industriel, fondé sur le respect de l'identité et des marques des sept Banques Régionales, s'inscrit dans le modèle décentralisé du Groupe Banque Populaire et repose sur une mutualisation performante des moyens.

Les dirigeants et collaborateurs des Banques Populaires régionales et des sept Banques Régionales seront pleinement associés à la mise en œuvre de ce projet.

Le projet social s'appuie sur les valeurs du Groupe Banque Populaire. Sa réalisation nécessitera la mobilisation des compétences, des énergies et des expertises aujourd'hui à l'œuvre au sein des sept Banques Régionales.

Réalisation de l'opération

La base de négociations exclusives prévoit l'acquisition de 100 % des actions des sept Banques Régionales. L'opération serait répartie entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et les Banques Populaires régionales situées sur les mêmes territoires. Le montant total de cette opération s'élève à 2,1 milliards d'euros, en prenant compte de la cession en cours de 9 agences de la Société Marseillaise de Crédit à HSBC France. Il est envisagé que la réalisation de l'opération intervienne dans les six mois.

4.2.2 CIFG

Depuis le 12 mars 2008, date de la dégradation de CIFG par Standard and Poor's de AAA à A+, cette filiale commune à la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne Fédérale des Banques Populaires, ne dispose plus de rating triple A.

➤ 8.2.2 États financiers consolidés

I. Bilan consolidé actif

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma ⁽¹⁾
Caisse, Banques Centrales, CCP		3 895	3 175	3 023
Actifs à la juste valeur par le résultat	IV.1.2	80 260	69 601	59 717
Instruments dérivés de couverture	IV.2	551	400	351
Actifs financiers disponibles à la vente	IV.3	25 315	21 590	21 193
Prêts et créances sur établissements de crédit	IV.4.3	48 664	48 491	51 931
Prêts et créances sur la clientèle	IV.4.4	162 966	141 904	124 615
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		1	1	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	IV.5	2 197	2 370	2 380
Actifs d'impôts courant		373	212	28
Actifs d'impôts différés	IV.6	1 016	635	613
Comptes de régularisation et actifs divers	IV.7	15 312	10 730	14 902
Actifs non courants destinés à être cédé			13	
Participations dans les entreprises mise en équivalence	V.8	2 121	1 941	1 811
Immeubles de placement	IV.8	543	540	500
Immobilisations corporelles	IV.9.1	1 797	1 600	1 536
Immobilisations Incorporelles	IV.9.1	503	260	223
Écart d'acquisition	IV.10	3 401	1 844	2 013
TOTAL ACTIF		348 915	305 307	284 837

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1. La transition entre le bilan statutaire (publié) et le bilan proforma, est présentée en note XI.3.

Bilan consolidé passif

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma ⁽¹⁾
Banques centrales, CCP		493	229	146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	IV.1.3	60 031	49 812	47 426
Instruments dérivés de couverture	IV.2	1 549	289	454
Dettes envers les établissements de crédit	IV.11.1	70 536	65 760	55 271
Dettes envers la clientèle	IV.11.2	115 175	102 827	100 717
Dettes représentées par un titre	IV.12	40 887	33 148	29 691
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		45	13	22
Passifs d'impôt courant		339	281	112
Passifs d'impôts différés	IV.6	274	312	291
Compte de régularisation et passifs divers	IV.7	14 993	10 931	11 330
Dettes sur actifs destinés à être cédés				
Provisions techniques des contrats d'assurance	IV.13	15 848	14 408	12 968
Provisions pour risques et charges	IV.14.2	1 541	1 586	1 723
Dettes subordonnées	IV.15	6 333	5 634	5 989
Capitaux propres part du Groupe		20 374	19 610	18 308
- Capital et réserves liées		12 067	11 621	11 115
- Réserves consolidées		6 676	3 807	5 058
- Gains ou pertes latents ou différés		576	850	648
- Résultat de l'exercice		1 055	3 332	1 487
Intérêts minoritaires		497	467	389
TOTAL PASSIF		348 915	305 307	284 837

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1. La transition entre le bilan statutaire (publié) et le bilan proforma, est présentée en note XI.3.

2. Compte de résultat consolidé

en millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006 Proforma ⁽¹⁾	31/12/2005 Proforma ⁽²⁾	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts et produits assimilés	V.1	13 912	11 653	9 879	13 288	11 539
Intérêts et charges assimilés	V.1	(10 309)	(8 089)	(6 350)	(9 359)	(7 126)
Commissions (produits)	V.2	3 936	3 729	3 253	3 822	3 157
Commissions (charges)	V.2	(862)	(835)	(749)	(1 051)	(784)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	V.3	(112)	1 031	781	924	841
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	V.4	310	200	295	259	461
Produits des autres activités	V.5	3 710	3 191	2 769	6 755	5 794
Charges des autres activités	V.5	(3 140)	(2 797)	(2 597)	(5 598)	(5 640)
Produit net bancaire		7 445	8 083	7 281	9 040	8 242
Charges générales d'exploitation	V.6	(5 580)	(5 028)	(4 516)	(5 673)	(5 084)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations Incorporelles et corporelles		(327)	(305)	(276)	(335)	(306)
Résultat brut d'exploitation		1 537	2 750	2 489	3 032	2 852
Coût du risque	V.7	(486)	(308)	(389)	(370)	(436)
Résultat net d'exploitation		1 052	2 442	2 100	2 662	2 416
Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence	V.8	154	148	117	37	15
Gains ou pertes sur autres actifs	V.9	250	3	51	1 688	116
Variation des écarts d'acquisition	V.10		(1)	2		3
Résultat avant impôts		1 456	2 592	2 270	4 387	2 551
Impôts sur les bénéfices	V.11	(337)	(841)	(750)	(858)	(855)
Résultat net		1 119	1 751	1 520	3 529	1 696
Intérêts minoritaires		(64)	(51)	(33)	(197)	(174)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		1 055	1 700	1 487	3 332	1 522

(1) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2006 est présentée en note XI.1. La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat proforma, est présentée en note XI.4.

(2) La méthode d'élaboration des comptes proforma 2005 est présentée en note XI.1. La transition entre le résultat statutaire (publié) et le résultat proforma, est présentée en note XI.2.

NOTES

3. Tableau de passage des capitaux propres du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2007

		Capital et réserves liées			
<i>en millions d'euros</i>		Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres autodétenus	
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 / 12 / 04 - EN NORMES IFRS-EU 2004		(1)	3 033	4 669	0
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU applicables au 1 ^{er} janvier 2005		(1) (2)	-	7	-
Corrections et reclassements apportés aux impacts du passage aux normes IFRS			-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2004			-	259	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 01 / 01 / 05 APRÈS AFFECTATION - EN NORMES IFRS			3 033	4 935	0
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires			-		
Augmentation de capital			226	(15)	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions		(3)	-	-	-
Distribution			-	-	-
Gains ou pertes latents de l'exercice 2005					
Effet de la variation de valeur des instruments financiers			-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires			-	-	-
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					
Adossement Caisses du Crédit Maritime		(4)	180	18	
Autres variations de périmètre		(5)	-	-	-
Résultat de l'exercice 2005			-	-	-
Autres variations		(6)	-	6	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2005 - NORMES IFRS			3 439	4 944	0
Affectation du résultat de l'exercice 2005			-	384	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2006 - NORMES IFRS			3 439	5 328	0
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires					
Augmentation de capital			766	2 086	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions		(3)	-	-	-
Distribution			-	-	-
Gains ou pertes latents de l'exercice 2006					
Effet de la variation de valeur des instruments financiers			-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires			-	-	-
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires					
Modification de la méthode de consolidation de l'ex-sous-groupe Natexis Banques Populaires		(7)	-	-	-
Autres variations de périmètre			-	-	-
Résultat au 31 décembre 2006		(7)	-	-	-
Autres variations					
Modification de la méthode de consolidation de l'ex-sous-groupe Natexis Banques Populaires		(7)	-	-	-
Apport des filiales du Groupe Caisses d'Épargne à Natixis		(8)	-	-	-
Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier)		(9)	-	-	-
Autres		(10)	-	-	-

Gains ou pertes latents

Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés			Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux
		Actifs disponibles à la vente	Instruments de dérivés de couverture					
2 847	[41]	0	0	1 195	11 703	1 779	13 482	
(512)	2	344	140	-	(19)	(530)	(549)	
-	-	-	-	-	0	-	0	
936	-	-	-	(1 195)	0	-	-	
3 271	[39]	344	140	0	11 684	1 249	12 933	
-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	211	-	211	
4	-	-	-	-	4	-	4	
(98)	-	-	-	-	(98)	(43)	(141)	
-	-	156	(77)	-	79	28	107	
-	80	-	-	-	80	22	102	
-	-	-	-	-	-	-	0	
24	-	(3)	-	-	219	(219)	0	
-	-	-	-	-	0	98	98	
-	-	-	-	1 522	1 522	166	1 688	
(21)	0	10	3	-	(2)	-	(2)	
3 180	41	507	66	1 522	13 699	1 301	15 000	
1 138	-	-	-	(1 522)	0	-	-	
4 318	41	507	66	0	13 699	1 301	15 000	
-	-	-	-	-	2 852	-	2 852	
5	-	-	-	-	5	-	5	
(101)	-	-	-	-	(101)	(50)	(151)	
0	-	24	(26)	-	(2)	(28)	(31)	
-	(34)	-	-	-	(34)	(27)	(61)	
-	-	-	-	-	0	(931)	(931)	
-	-	-	-	-	0	4	4	
-	-	-	-	3 332	3 332	198	3 530	
-	-	(133)	39	-	(94)	-	(94)	
(344)	89	256	-	-	0	-	0	
(41)	-	-	-	-	(41)	-	(41)	
(29)	-	17	5	-	(7)	0	(7)	

Capital et réserves liées			
<i>en millions d'euros</i>	Capital	Réserves liées au capital	Éliminations des titres autodétenus
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006 - NORMES IFRS	4 205	7 414	0
Affectation du résultat de l'exercice 2006	-	357	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 1^{ER} JANVIER 2007 - NORMES IFRS	4 205	7 771	0
Mouvements liés aux relations avec les actionnaires			
Augmentation de capital	109	(20)	-
Opérations résultant de plans de paiements en actions	(3)	-	-
Distribution	-	-	-
Gains ou pertes latents de la période			
Effet de la variation de valeur des instruments financiers	-	-	-
Effet de la variation des parités monétaires	-	-	-
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Autres variations de périmètre	(11)	-	-
Résultat au 31 décembre 2007	-	-	-
Autres variations	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007 - NORMES IFRS	4 314	7 751	0

(1) Terminologie :

IFRS 2004 : référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 ;
IFRS-EU : référentiel IFRS repris par un ensemble de règlements Européens.

(2) Incidence de l'adoption des normes IFRS applicables en 2005 (IFRS-EU).

(3) Opérations résultant de plans de paiements en actions au cours de l'exercice 2005 et 2006 :

La norme IFRS 2 assimile les plans d'options de souscription d'actions octroyés aux salariés à un coût pour l'entreprise et requiert en conséquence de constater en charges la valeur des options attribuées en contrepartie des services rendus. L'impact en réserves, en contrepartie du résultat est de 3,5 millions d'euros en 2005 (dont 2 millions d'euros revenant au Groupe) et 5 millions d'euros en 2006 (dont 3 millions d'euros revenant au Groupe) et 8 millions d'euros en 2007 (dont 5 millions d'euros revenant au Groupe).

Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2005 :

(4) Adossement du Crédit Maritime Mutuel : dans le cadre de l'adossement des Caisses du Crédit Maritime aux Banques Populaires Régionales ces dernières ont souscrites, au cours du 1^{er} semestre 2005 aux augmentations de capital réservées lancées par les Caisses de Crédit Maritime (ce qui porte le taux de participation des Banques Populaires Régionales dans les Caisses à un taux entre 20 % et 22 % selon les Caisses). Après accord de la Commission bancaire fin 2005, les Caisses du Crédit Maritime Mutuel ont été intégrées à l'entité consolidante. S'agissant d'une opération de restructuration interne, la variation des intérêts minoritaires résultant de l'opération d'adossement trouve sa contrepartie dans la variation des réserves consolidées (soit 219 millions d'euros) sans impact sur le résultat.

(5) Autres variations de périmètre :

L'augmentation des intérêts minoritaires s'explique principalement par l'impact de la dilution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires :

- * + 57 millions d'euros suite à la diminution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires (- 1,33 %) consécutive à des cessions de titres Natexis Banques Populaires sur le marché ;
- * + 41 millions d'euros suite à la diminution nette du taux de détention dans Natexis Banques Populaires (- 0,83 %) consécutive aux levées de stock options de la période, partiellement compensé par la variation des actions propres de l'exercice (+0,10 %)

(6) Autres variations de l'exercice 2005 :

Les autres variations correspondent principalement :

- à des corrections entre réserves consolidées (part du Groupe) et gains/pertes latents (part du Groupe) pour 14 millions d'euros ;
- dans le cadre de l'absorption par la Banque Populaire Val de France de sa filiale Sociép, les réserves de cette dernière sont transférées en prime d'émission (pour 6 millions d'euros).

(7) Opération Natexis : Modification de la méthode de consolidation de l'ex-sous-groupe Natexis Banques Populaires :

La perte du taux de détention du Groupe sur Natexis Banques Populaires consécutif, d'une part, à la cession, des titres au Groupe Caisse d'Epargne (- 34,4 %), puis, d'autre part, à la cession des titres Natexis sur le marché (soit - 11,6 %) modifie le mode de consolidation de Natexis (de la méthode de l'intégration globale à la méthode de l'intégration proportionnelle) et génère les impacts sur les capitaux propres totaux suivants :

- un impact de dilution sur le résultat et les réserves consolidées de Natexis Banques Populaires au 17 novembre de 1 750 millions d'euros, neutralisés dans le résultat de l'exercice 2006 en « résultats sur actifs immobilisés » ;
- une diminution des pertes latentes nettes (après imposition différée) de - 94 millions d'euros dont - 133 millions d'euros sur les actifs disponibles à la vente et + 39 millions d'euros sur les instruments dérivés de couvertures ;
- une diminution des réserves minoritaires de - 931 millions d'euros.

Gains ou pertes latents

Variations de valeurs des instruments financiers nets d'impôts différés								
Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Actifs disponibles à la vente	Instruments de dérivés de couverture	Résultat net part du Groupe	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres Totaux	
3 807	96	670	84	3 332	19 610	467	20 077	
2 974	-	-	-	(3 332)	0	-	-	
6 782	96	670	84	0	19 610	467	20 077	
-	-	-	-	-	89	-	89	
8	-	-	-	-	8	-	8	
(113)	-	-	-	-	(113)	(34)	(146)	
-	-	(156)	(9)	-	(166)	(2)	(167)	
-	(109)	-	-	-	(109)	(10)	(119)	
-	-	-	-	-	0	11	11	
-	-	-	-	1 055	1 055	64	1 119	
-	-	-	-	-	0	-	0	
6 678	[13]	514	74	1 055	20 374	497	20 870	

(8) Opération Natixis : apport des filiales spécialisées du Groupe Caisse d'Épargne et du réseau des Caisses d'Épargne à Natixis :

L'apport, des filiales spécialisées de financement et d'investissement du Groupe Caisse d'Épargne et du réseau des Caisses d'Épargne à Natixis, à l'occasion de sa création le 17 novembre 2006, ne génère, après constatation, par le Groupe, des écarts d'acquisition, aucun impact sur les capitaux propres consolidés - part du Groupe, à l'exception du reclassement entre les réserves consolidées et les gains latents pour 344 millions d'euros (net d'impôt différé).

(9) Débouclage du plan d'épargne Groupe (Alizé Levier) :

Le 31 mai 2001, Natixis Banques Populaires a lancé une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Banque Populaire dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne Groupe, en application de la loi du 19 février 2001. Un fonds, le FCPE Alizé Levier, avait été constitué en vue de recueillir les souscriptions des employés participant à l'augmentation de capital. L'analyse de l'opération a conduit le Groupe à intégrer le FCPE Alizé Levier au périmètre de consolidation du Groupe. Le 1^{er} juillet 2006, à l'issue du débouclage de l'opération, le solde des titres Natixis Banques Populaires détenu par le FCPE Alizé Levier revient à la Banque Fédérale à la valeur liquidative du fonds (sur la base du cours du titre Natixis Banques Populaire au 1^{er} semestre 2006). L'opération ne modifie ni le pourcentage d'intérêt, ni le pourcentage de contrôle du Groupe sur Natixis Banques Populaires et se traduit par un reclassement interne de titres. En conséquence, la variation de situation nette représentative de la quote-part de plus-value nette de l'opération revenant aux collaborateurs, soit - 40,7 millions d'euros, est maintenue dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2006.

(10) Autres variations de l'exercice 2006 :

Les autres variations correspondent principalement :

- pour 21 millions d'euros à un reclassement des capitaux propres - part du Groupe entre les réserves consolidées et les gains ou pertes latents ;
- pour - 7 millions d'euros aux autres variations de l'exercice 2006, dont - 6 millions d'euros (net d'impôt différé) d'impact du changement d'estimation des commissions assurance-emprunteurs devant être enregistrées par étalement sur la durée du prêt, et relatifs aux impacts IFRS-2004 d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

(11) Effets des acquisitions et cessions sur les intérêts minoritaires au cours de l'exercice 2007 :

L'augmentation des intérêts minoritaires (+11 millions d'euros) s'explique principalement par la part des minoritaires sur BCI Mer Rouge (+8,5 millions d'euros), filiale de la BRÉD acquise en juillet 2007. Les autres variations sont peu significatives.

4. Tableau des flux de trésorerie nette

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Résultat avant impôts	1 456	4 387	2 551
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et Incorporelles	328	338	306
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	104	(54)	(9)
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 544	3 177	2 953
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(154)	(36)	(15)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(383)	(453)	(414)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	649	(53)	(79)
= Total des éléments non monétaires Inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	2 087	2 920	2 743
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 381	10 652	1 168
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(9 056)	(14 790)	(10 426)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	7 456	(1 424)	1 340
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(20 569)	(3 062)	3 486
- Impôts versés	(946)	(945)	(868)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(21 734)	(9 570)	(5 299)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	(18 190)	(2 263)	(6)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	14 494	153	(1 841)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(4)	(92)	(159)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et Incorporelles	(582)	(396)	(209)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	13 907	(335)	(2 209)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(55)	2 706	69
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	5 432	(231)	1 148
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	5 378	2 474	1 217
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(58)	(44)	117
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	1 036	(168)	(880)
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(18 190)	(2 263)	(6)
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	13 907	(335)	(2 209)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	5 378	2 474	1 217
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(58)	(44)	117
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	341	509	1 390
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	2 939	2 713	3 329
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(2 599)	(2 203)	(1 939)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 377	341	509
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	3 358	2 939	2 713
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(1 980)	(2 599)	(2 203)
Variation de la trésorerie nette	1 036	(168)	(880)

↗ **8.2.3** Notes et annexes consolidées

Sommaire des notes et annexes consolidées

Note I	Normes comptables appliquées	374
Note II	Principes et modalités de consolidation	374
Note III	Périmètre de consolidation	381
Note IV	Notes relatives au bilan	423
Note V	Notes relatives au compte de résultat	459
Note VI	Gestion des risques	467
Note VII	Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel	468
Note VIII	Informations sectorielles et géographiques	475
Note IX	Engagements	482
Note X	Parties liées	484
Note XI	Élaboration des comptes proforma	488

➤ Note I Normes comptables appliquées

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seront établis selon les normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place. Les comptes consolidés comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les annexes.

Les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date. Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 7 et les normes IAS (International Accounting Standards) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations y compris les interprétations IFRIC 8, IFRIC 9 (extraction du dérivé incorporé à l'initiation), et IFRIC 10 (pas de reprise des pertes de valeur enregistrées sur l'écart d'acquisition positif et les actifs disponibles à la vente).

Les normes et amendements applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2007 ont conduit à compléter les informations présentées en annexe aux états financiers conformément à IFRS 7 « instruments financiers - informations à fournir » et IAS 1 « présentation des états financiers ». Ces normes n'ont aucun impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Le Groupe Banque Populaire n'a pas opté pour une application anticipée de la norme IFRS 8 « segments opérationnels » relative à l'information sectorielle, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2007 et applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'information sectorielle continue donc d'être définie par la norme IAS 14. Il n'est pas attendu d'impact significatif de l'application de cette norme sur les comptes du Groupe en 2009.

Le Groupe Banque Populaire n'a pas opté pour une application anticipée de l'interprétation IFRIC 11, « actions propres et transactions intra-groupes » de la norme IFRS 2, adoptée par l'Union européenne le 2 juin 2007 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} mars 2007. Aucun impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe n'est attendu de l'application d'IFRIC 11.

Les interprétations suivantes publiées par l'IASB n'ont pas encore été adoptées au niveau européen :

- IFRIC 12, « Concessions » ;
- IFRIC 13, « Programme de fidélisation des clients » ;
- IFRIC 14, « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

Aucun impact significatif sur les états financiers du Groupe n'est attendu de l'application de ces interprétations.

➤ Note II Principes et modalités de consolidation

II.1 Définition du Groupe Banque Populaire

Le Groupe Banque Populaire est un Groupe de structure mutualiste : les Banques Populaires, détenues à 100 % par leurs sociétaires, contrôlent capitalistiquement la Banque Fédérale des Banques Populaires, elle-même Organe Central du Groupe qui organise le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des banques populaires.

Le Groupe Banque Populaire détient, à parité avec le Groupe Caisse d'Épargne, le contrôle sur Natixis, véhicule coté commun des deux Groupes exerçant l'activité Banque de financement, d'investissement et de projet.

La traduction en consolidation de l'originalité capitalistique du Groupe Banque Populaire est basée sur la détermination d'une entité consolidante qui traduit la communauté des sociétaires liés par des liens financiers de solidarité et de gouvernance communs.

L'analyse du contrôle de l'entité consolidante est conforme à la norme IAS 27 qui permet au Groupe d'établir des comptes consolidés selon les normes IFRS.

II.1.1 Le rôle de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Après sa transformation en société anonyme, en application de l'article 27 de la Loi n° 2001-4200 du 16 mai 2001, la Banque Fédérale des Banques Populaires exerce, de manière pleine et active, les deux principaux rôles qui lui ont été confiés, à savoir :

Le rôle d'Organe Central du Groupe Banque Populaire

Conformément à la Loi de 1947 relative aux structures coopératives et rappelé par l'article 8 de la Loi du 16 mai 2001, ce rôle est au cœur du dispositif du Groupe Banque Populaire. La Banque Fédérale des Banques Populaires est chargée par le Groupe :

- d'organiser le mécanisme de liquidité et de solvabilité du réseau ;
- de définir la politique et les orientations stratégiques du Groupe Banque Populaire ;
- de négocier, toujours pour le compte du réseau, les accords nationaux et internationaux ;
- et, plus généralement, de veiller à la cohésion du réseau, à son bon fonctionnement et à son développement tout en exerçant un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation et la

gestion des Banques Populaires ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes.

En 2003, ce rôle d'organe central s'est étendu au Crédit Maritime Mutuel, en application de l'article 93 de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003.

Le rôle de holding bancaire et de banque

Le rôle de holding s'exerce sur les filiales que la Banque Fédérale des Banques Populaires détient en direct. D'autre part, en tant qu'établissement de crédit, la Banque Fédérale des Banques Populaires centralise les excédents de trésorerie des Banques Populaires et assure leur refinancement, cette fonction étant essentiellement confiée à Natixis dans le cadre d'une convention de gestion.

Le rôle d'actionnaire de référence de Natixis

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne sont liées par un pacte d'actionnaires. Les deux entités s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, prorogable pour des périodes successives de 5 ans. Pendant cette période de stabilité, les deux actionnaires s'interdisent de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec les tiers. Le pacte d'actionnaires établit le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis et prévoit un engagement à se concerter pour exercer les droits de vote attachés à leurs actions sur certaines décisions stratégiques.

II.1.2 Liquidité et solvabilité - Mécanismes de garantie interne au Groupe

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

La Banque Fédérale bénéficie également du système de garantie ; les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par les fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale. D'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques

bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

En comptes individuels, les Fonds Fédéraux et Régionaux de Solidarité sont comptabilisés, respectivement à la Banque Fédérale des Banques Populaires et dans les Banques Populaires, dans un compartiment spécifique du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG). En consolidation, dès lors que les normes IAS 30 et IAS 37 ne reconnaissent pas le fonds pour risques bancaires généraux comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise, l'ensemble des fonds de solidarité a fait l'objet d'un reclassement intégral dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2004 ; symétriquement, les dotations et les reprises sont éliminées du compte de résultat.

Le lundi 2 avril 2007, Philippe Dupont, Président Directeur Général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et la Banque Fédérale des Banques Populaires affilient Natixis. Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars 2007, est établie dans le prolongement de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511.31 du code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne feront, en cas de nécessité au regard de la législation et de la réglementation bancaire, leur devoir d'actionnaires de référence de Natixis à la demande de la Commission Bancaire, et ont pris l'engagement irrévocable et conjoint, y compris en cas de désaccord entre eux, de suivre sans délai les recommandations ou injonctions de la Commission Bancaire d'apporter, en tant que de besoin, à parité et s'il le fallait solidairement, les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaire, ainsi que des engagements souscrits auprès des autorités bancaires.

Dans l'hypothèse où, à raison d'une intervention au bénéfice de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et/ou la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne se retrouveraient dans une situation nécessitant un soutien ou un concours financier à leur bénéfice, les mécanismes de garantie et de solidarité internes à chacun des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne seraient mis en jeu conformément aux dispositions de l'article L. 511-31 du code monétaire et financier.

II.1.3 Définition de l'entité consolidante

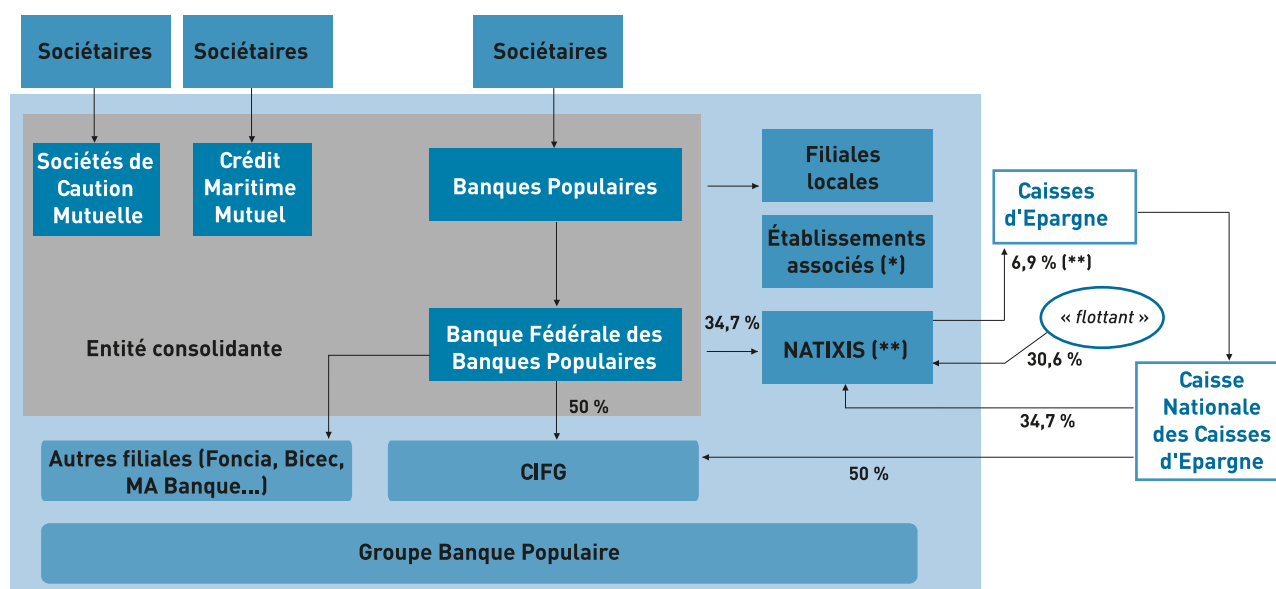
Conséquence de la structure originale du Groupe, l'entité consolidante est constituée par l'ensemble des établissements de crédits affiliés directement ou indirectement à l'organe central. L'entité consolidante du Groupe Banque Populaire est ainsi composée :

- des **Banques Populaires**, à savoir les 18 Banques Populaires Régionales, la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif ;
- des **Caisses du Crédit Maritime Mutuel**, affiliées à la Banque Fédérale des Banques Populaires en application de la Loi de sécurité financière n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, et intégrées dans la société consolidante à compter du second semestre 2005 ;

- des **Sociétés de Caution Mutuelle (SCM)** agréées collectivement avec les Banques Populaires auxquelles elles se rattachent ;
- de l'**Organe Central du Groupe** : la Banque Fédérale des Banques Populaires, Organe central du Groupe Banque Populaire au sens de la Loi.

Le Groupe Banque Populaire inclut, depuis le 1^{er} semestre 2004, les établissements de crédit ayant signé une convention d'association avec le Crédit Coopératif ; leurs résultats et quote-part de capitaux propres sont inscrits parmi les intérêts minoritaires.

Le Groupe Banque Populaire comprend Natixis à hauteur de son pourcentage de détention par application du principe de la consolidation proportionnelle.



(*) Établissements de crédits « associés » au Crédit Coopératif par une convention d'association.

(**) Les Caisses d'Épargne, dont le capital est détenu à 20 % par NATIXIS au travers de la détention des Certificats Coopératifs d'Investissement, sont consolidées par mise en équivalence à hauteur de la quote-part de détention dans le Groupe, après application de la règle de proportionnalité, soit 6,9 %.

II.2 Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

Contrôle exercé par le Groupe

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence sur la gestion. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôle : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification de droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Le **contrôle exclusif** en IAS 27 résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu d'un contrat ou d'un texte réglementaire ;

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.

Pour l'intégration globale, la norme IAS 27 ne prévoit pas de présomption de contrôle pour les filiales détenues entre 40 % et 50 %. Dans ce cas, le contrôle doit être démontré.

Le **contrôle conjoint** (IAS 31) est caractérisé par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires, aucun actionnaire n'étant susceptible d'imposer seul ses décisions aux autres, et l'existence d'un accord contractuel prévoyant les modalités d'exercice du contrôle conjoint à savoir le consentement de tous les associés ou actionnaires lors de la prise des décisions stratégiques.

L'**influence notable** (IAS 28) représente le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable est notamment présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement de 20 % des droits de vote de cette entreprise.

En application du principe d'image fidèle des comptes du Groupe, les sociétés dont la contribution aux états financiers consolidés n'est

pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Le caractère significatif n'est pas apprécié en application de seuils quantitatifs. Cette appréciation est réalisée au niveau des entités consolidées selon le principe de la significativité ascendante. Selon ce principe, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci. A contrario, toute entité considérée comme significative dans un périmètre donné est considérée comme également significative pour les périmètres de niveaux inférieurs et doit donc être incluse dans ceux-ci en cas de contrôle exclusif.

Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe regroupent les comptes de l'entité mère, des entités contrôlées et des entreprises pour lesquelles existe une influence notable.

- Intégration globale :

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale.

- Intégration proportionnelle :

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (coentreprises) par mise en équivalence.

Le Groupe n'a pas retenu cette possibilité et, depuis la création de Natixis, le 17 novembre 2006, Natixis et l'ensemble des filiales contrôlées par elle, sont consolidées par intégration proportionnelle, Natixis étant contrôlée de manière conjointe du fait du partage du contrôle entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

- Mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau groupe Natixis, l'apport des Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses d'Épargne confère à Natixis une influence notable sur les Caisses d'Épargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers du Groupe au travers de la détention de Natixis, après application de la règle de proportionnalité.

Droits de vote potentiels

La norme IAS 27 est extensive en matière de prise en compte des engagements « non fermes » et des droits de vote qui ne sont pas encore effectivement disponibles. Elle impose la prise en compte de tous les droits de vote potentiels (en substance) pour le calcul du pourcentage de contrôle qui sert à déterminer la nature du contrôle ou de l'influence exercée par l'entreprise consolidante. En revanche les droits de vote potentiels ne sont pas utilisés pour la détermination du pourcentage d'intérêts.

La revue des droits de vote potentiels détenus par le Groupe n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2006 et 2007.

Capital investissement

La norme IAS 27 prescrit que le principe d'établissement des comptes consolidés est identique quelle que soit la nature de l'activité de la société mère. Il s'applique ainsi aux sociétés de capital investissement de la même manière qu'aux autres sociétés.

Ainsi, une société de capital investissement doit intégrer globalement les participations détenues à plus de 50 % dès lors qu'elles sont significatives.

En revanche les normes IAS 28 et 31, traitant des participations dans les entreprises associées et les coentreprises, reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 % et 50 % dès lors qu'elles sont classées en « juste valeur par résultat » selon les dispositions de la norme IAS 39. La norme considère en effet que pour ce type de participations :

- la juste valeur constitue un meilleur niveau d'information que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence ;
- l'évaluation en juste valeur est une pratique bien établie dans les sociétés de capital investissement ;
- les pourcentages de détentions peuvent varier. L'application d'IAS 28 entraînerait alors des déconsolidations et des reconsolidations fréquentes, ce qui serait nuisible à la pertinence de l'information financière.

Les filiales de capital investissement du Groupe ont choisi d'évaluer les participations concernées selon cette modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

La revue des participations détenues dans le cadre de l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci n'étant pas significatives.

Exclusion du périmètre

Le seul critère d'exclusion du périmètre est l'acquisition en vue d'une cession dans un délai de moins de 12 mois avec recherche active d'un acquéreur. Aucune structure, dans le Groupe, ne répond à ce critère.

II.3 Titrisation et entités ad hoc

II.3.1 Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités *ad hoc*) que le Groupe contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **activité** : les activités de l'entité *ad hoc* sont conduites, en substance, pour le compte du Groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité *ad hoc* en fonction de ses besoins opérationnels particuliers ;

- **prise de décision** : le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité *ad hoc* ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité *ad hoc*. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique ;
- **avantages** : droit à une majorité des avantages économiques provenant des activités de l'entité *ad hoc* et distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels ;
- **risques** : le Groupe conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Sont exclues du périmètre, les entités exerçant leur activité dans le cadre d'une relation fiduciaire, avec une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de l'autre partie prenante.

II.3.2 Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

- Le sous-groupe **Natixis** réalise des opérations de titrisation synthétique visant à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralised Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes).

L'examen des critères définis par SIC 12 montre que l'ensemble des opérations de titrisation synthétique réalisé par Natixis ou ses filiales, en vie au 31 décembre 2007, n'a pas à être consolidé par le Groupe à l'exception de l'opération IGL00 2 dont les parts exposées à la majorité des risques ont été souscrites par les Banques Populaires.

- En mars 2001, la **BRED Banque Populaire** a effectué une opération de titrisation (*FCC CRISTALYS*), portant sur des encours de prêts habitats, en partie garantis par la **CASDEN Banque Populaire**. À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC était composé de **1 013 millions d'euros** d'encours de prêts immobiliers de la **BRED Banque Populaire**. Au 31 décembre 2007, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **214 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances *CRISTALYS* a été consolidé en référentiel IFRS à compter du 1^{er} janvier 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ayant la majorité des risques et avantages pour les deux compartiments. L'entrée de périmètre a été sans effet sur les capitaux propres et fonds propres consolidés, le Groupe Banque Populaire ayant conservé l'intégralité des parts émises par le FCC.
- En décembre 2004, la **CASDEN Banque Populaire** et la **BRED Banque Populaire** ont réalisé une opération de titrisation commune (*FCC AMAREN 2*). À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC est composé, de **1 026 millions d'euros** de prêts immobiliers de la **CASDEN Banque Populaire** et de **769 millions d'euros** de prêts immobiliers de la **BRED**, dont une partie est garantie par la **CASDEN Banque Populaire** et les Sociétés de Caution Mutuelle de la **BRED Banque Populaire**. Au 31 décembre 2007, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **444 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances *AMAREN 2* a été consolidé par le Groupe, la **CASDEN Banque Populaire** et la

BRED Banque Populaire ayant conservé à elles deux la majorité des titres émis par le FCC.

- Le 27 juin 2007, la **BRED Banque Populaire** a effectué une opération de titrisation (*FCC Elide*), portant sur des encours de prêts habitats. À l'initiation de l'opération, l'actif du FCC est composé, de **1 270 millions d'euros** de prêts immobiliers de la **BRED Banque Populaire**. Au 31 décembre 2007, les encours de prêts en portefeuille s'élevaient à **1 188 millions d'euros**. Conformément aux critères du SIC 12, le fonds commun de créances *Elide* a été consolidé par le Groupe, la **BRED Banque Populaire** ayant conservé la majorité des titres émis par le FCC.

II.3.3 Autres structures

Ni les fonds garantis, ni les FIP (fonds d'investissement de proximité) dont le Groupe Banque Populaire est gestionnaire ne sont consolidés, le Groupe Banque Populaire ne contrôlant pas les fonds concernés et ne disposant pas de la majorité des risques et avantages.

Les OPCVM dédiés, contrôlés par le Groupe, sont intégrés globalement. Ils concernent essentiellement les sociétés d'assurance du Groupe.

II.4 Présentation des comptes et date de clôture

II.4.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

Les comptes consolidés et leurs notes annexes sont, sauf précisions complémentaires, présentés en millions d'euros.

II.4.2 Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2007 des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire.

II.5 Activité institutionnelle de Natixis et de sa filiale Coface

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 - article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ses activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en

place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

S'agissant de Coface, filiales de Natixis détenues à 100 %, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions. La convention relative à la gestion de ces opérations est en cours de négociation avec l'État pour la période 2007 à 2010. Pour les comptes de l'exercice 2007, c'est donc un montant de commissions estimé sur une base prudente qui a été pris en compte dans le résultat.

II.6 Conversion des comptes des entités étrangères

La monnaie de présentation de l'entité consolidante est l'euro.

Pour les entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, les comptes du bilan des filiales et des succursales étrangères sont convertis au cours de clôture. Les produits et charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont enregistrés en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés - Écart de conversion » et en intérêts minoritaires pour la partie revenant au tiers.

Conformément à la norme IFRS 1, les réserves de conversion existantes au 31 décembre 2003 ont été transférées en réserves consolidées. Les écarts de change issus de la conversion des comptes des entités étrangères du périmètre sont calculés exclusivement de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession comprendra uniquement les écarts nés après le 1^{er} janvier 2004.

II.7 Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles le Groupe a initié la recherche active d'un acquéreur, constituent des actifs et passifs non courants présentés sur deux lignes distinctes du bilan consolidé.

II.8 Élimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Les dividendes intra-groupe, les provisions sur titres consolidés, et les plus values d'opérations de cession interne sont neutralisées en totalité.

II.9 Activités des entreprises d'assurance

Principes généraux

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance du Groupe répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques Incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation du test de suffisance des passifs conformément à IFRS 4.

Pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différés est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différés est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat » ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Les provisions pour égalisation constituent des provisions techniques prévues par la réglementation française visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS,

ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et les dotations correspondantes constatées en compte de résultat dans les états financiers individuels établis selon les normes comptables françaises sont annulées dans les comptes consolidés en référentiel IFRS.

II.10 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, le Groupe a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 Regroupements d'entreprises.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

II.11 Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers du Groupe exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles à cette date et susceptible de faire parfois intervenir le jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'information présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- **instruments financiers comptabilisés à la juste valeur** : La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées

pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèle, des risques de contrepartie et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché ;

- **dépréciations des prêts et créances** : Le Groupe apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, le Groupe analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, le Groupe peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective ;
- **les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »** sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (*Discounted Cash-Flow* ou actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation) ;
- **évaluation des UGT** : Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :
 - estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, le Groupe se fonde sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers,
 - projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue,
 - actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné ;
- **juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti** : La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des *spread* ;
- **passifs sociaux** : Le Groupe recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (ex-: taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude ;
- **autres provisions pour risques et charges** : Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats

d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif ;

• **provisions sur les contrats d'Épargne Logement** : Le Groupe évalue de manière prospective les risques attachés aux contrats d'Épargne-Logement, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, ce qui nécessite de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. L'utilisation de ces hypothèses induit sur l'estimation de ces provisions un facteur d'incertitude pour lesquels le résultat définitif futur peut être différent de cette estimation.

➤ Note III Périmètre de consolidation

III. I Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2007

Les principales évolutions de l'exercice se caractérisent par :

- dans le métier « Banques Populaires Agrégées », par la cession, par le Crédit Coopératif, de sa participation de la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE SA) ;
- dans le métier Banque de financement, d'investissement, de services et de projets représenté par Natixis, par l'accélération du processus de restructuration de Natixis issu du rapprochement des activités de financement, d'investissement et de services du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne ;
- dans le métier « Activités Fédérales et autres » :
 - par l'acquisition de Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels, confirmant la stratégie du Groupe dans le développement dans ce secteur ;
 - par le rachat auprès de Natixis de sa filiale rehausseur de crédit CIFG.

Les évolutions de la période sont déclinées, ci-après, sur la base des secteurs d'activité, tels qu'ils sont retenus dans l'information sectorielle (cf. note VI).

III.1.1 Banques Populaires « Agrégées »

Dans le secteur « Banques Populaires Agrégées », les évolutions ont portés essentiellement sur la cession par le Crédit Coopératif, de sa participation dans la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE SA) et sur les créations ou acquisitions de filiales de BRED Banque Populaire :

III.1.1.1 Entrées de périmètre

- **NJR Invest SA**, véhicule de refinancement et de restructuration d'actifs, filiale de la BRED Banque Populaire créée au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- **Bercy Patrimoine**, véhicule de défiscalisation immobilière de la BRED Banque Populaire, détenu à 100 % par cette dernière et créé au cours de 1^{er} semestre 2007 ;
- **BCI Mer Rouge**, banque de dépôt située en Nouvelle-Calédonie et acquise à hauteur de 51 % de son capital par la BRED Banque Populaire ;

- **BRED Vanuatu**, établissement de crédit située au Vanuatu, filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire ;
- **FCC Elide**, véhicule de titrisation de créances immobilières, filiale de la BRED Banque Populaire créée au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- **Foncière du Vanuatu**, créée pour gérer les biens immobiliers de la BRED Vanuatu, détenue à 100 % par la BRED Banque Populaire ;
- **Socredo Banque Polynésienne**, consolidée par mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par la BRED Banque Populaire sur cette banque ;
- Première consolidation de **Société Immobilière Provençale et Corse**, détenue par Banque Populaire Provençale et Corse. Elle détient la SAS de portage Sociétariat BP Provençale et Corse ;
- Première consolidation de **SMI** détenue par Banque Populaire Côte d'Azur. Il s'agit d'une holding ayant pour activité la gestion immobilière ;
- **Expansinvest**, détenue à 100 % par Banque Populaire des Alpes.

III.1.1.2 Sortie de périmètre

En décembre 2006, le Crédit Coopératif et Esfin SAS - société dont le Crédit Coopératif détient 37,5 % du capital - ont signé un accord préliminaire de cession de leur participation dans la banque polonaise Banque d'Initiatives Socio-Économiques (BISE SA), consolidée par mise en équivalence, au profit du groupe bancaire germano-norvégien DnB NORD.

Au cours du second semestre 2007, toutes les conditions suspensives assujetties aux accords des autorités de tutelle polonaises ont été levées, la cession a été réalisée, permettant au Groupe, au travers le Crédit Coopératif, de dégager une plus-value de 49 millions d'euros comptabilisée sur le poste « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».

III.1.1.3 Restructurations

- Absorption par Crédit Coopératif de sa filiale **Efitel** au cours du second semestre 2007.
- Absorption de **Sofincil** par la Banque Financière et Monétaire, filiale à 100 % de CASDEN.
- Fusion de la **Société de Gestion Provençale et Corse** (SGPC) avec la Banque Populaire Provençale et Corse.

III.1.2 Banque d'investissement et de projet

Le pôle Natixis, qui regroupe l'ensemble des activités de Banque de financement, d'investissement, de services et de projet, a été fortement impacté sur son périmètre compte tenu de la volonté exprimée par le sous-groupe, détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, d'adapter son organisation aux ambitions et à la taille du nouvel ensemble.

Ces évolutions se sont traduites pour le sous-groupe, au cours de l'exercice, par :

- un ré-haussement des seuils de consolidation entraînant la déconsolidation d'un grand nombre de structures sans impact significatif sur les comptes du Groupe ;
- le lancement des opérations de restructuration de ses pôles, en particulier du pôle Gestion d'Actifs de Natixis au cours du semestre ;
- la poursuite des acquisitions ciblées au sein de ses différents pôles qui le constituent ;

- la cession du rehausseur de crédit CIFG à la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Sauf exception, tous les impacts, en taux ou en montant, sont exprimés dans cette partie après prise en compte de la proportionnalisation de Natixis et ses filiales à 34,66 %.

III.1.2.1 Modification des seuils d'intégration et déconsolidation

Suite à la création de Natixis, la taille du périmètre de consolidation du Groupe Natixis a très fortement évolué au 17 novembre 2006, date de création de la nouvelle structure. En conséquence, au niveau du sous-groupe Natixis, les seuils fixés pour retenir les entités dans le périmètre de consolidation ont été révisés à la hausse.

Seuils retenus

Le sous-groupe Natixis a défini des seuils de référence par métier (avant prise en compte du taux de proportionnalisation) :

Métier / Pôle		Total Bilan	PNB / CA	Résultat net
Banque de financement et d'investissement	<i>Marchés de financement</i>	> 250 M€	> 15 M€	> + / - 2M€
Banque de financement et d'investissement	<i>Autres métiers</i>	> 40 M€	> 8 M€	> + / - 2M€
Capital investissement et gestion privée		> 60 M€	> 12 M€	> + / - 2M€
Services				
Asset Management				
Poste clients		> 40 M€	> 5 M€	> + / - 2M€
Hors pôles				

Exceptions

Certaines entités sont consolidées bien que n'atteignant pas les seuils ci-dessus. Il s'agit des :

- filiales ayant un impact sur la présentation des comptes : sociétés de moyens ou SCI bénéficiant de contrats de crédit-bail immobilier ;
- holdings et succursales ;

- filiales portant des risques prudentiels au sens de la réglementation bancaire.

Entités déconsolidées

Une soixantaine d'entités ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe Natixis car ne respectant plus les seuils de référence. Ces entités ont été déconsolidées avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Filiales Coface

Axa Assurcrédit	Coface Servicios Mexico, S.A. DE C.V.
Centre d'études Financières	Coface Servicios Panama, S.A.
Cimco Systems Limited	Coface Slovakia CMS
Coface Bulgaria CMS	Coface Slovenia CMS
Coface Chile SA (Insurance)	Coface South Africa
Coface Croatia CMS	Coface South Africa Services (ex-CUAL)
Coface Czech CMS	Credico Limited
Coface Danmark Services	Eios
Coface Debt Purchase Limited	Kompass Japan
Coface Hungary CMS	Kompass Czech Republic a.s.
Coface Poland CMS	Kompass Israël
Coface Romania CMS	Kompass Poland
Coface Service Pologne	Kompass South East Asia Limited
Coface Service Suisse (ex-Cofacering.ch)	Kompass Turkey
Coface Services Brazil	Kompass USA, Inc.
Coface Services Colombia Ltda.	Librairie électronique
Coface Services Ecuador S.A.	Or informatique
Coface Services Peru S.A.	Orchid Telematics Limited
Coface Services Venezuela, C.A.	The Creditors Group Holdings Ltd
Coface Servicios Argentina S.A.	The Creditors Group Ltd
Coface Servicios Chile S.A.	The Creditors Information Company Ltd
Coface Servicios Costa Rica, S.A.	

Autres filiales Natixis

ASM Alternatif Garanti I	Investima 6
Bail Expansion	Natexis Services Ltd
CO ASSUR	Natixis Private Equity International Management
Colomb Magellan SCI	Paris Office Fund
ECRINVEST 6 (ex. Immobilière Natexis)	SCI ABP IENA
Financière Cladel	SOCECA
IFCIC	Sopranes Services
Immobilière Natexis (ex-Villcomm)	SPEF LBO

III.1.2.2 Restructuration du pôle Asset Management

Le 29 juin 2007, Natixis a finalisé les principales étapes de sa nouvelle organisation juridique. Celui-ci est structuré autour d'un holding de pilotage, **Natixis Global Asset Management**, qui regroupe une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées installées principalement, en France et aux États-Unis, et d'une plateforme de distribution mondiale, **Natixis Global Associates**.

En France **Natexis Asset Management (NAM)** et **Ixis Asset Management** ont fusionné et donné naissance à **Natixis Asset Management**. Parallèlement, les titres de **Natixis Asset Management Immobilier (NAMI)** ont été apportés au nouvel ensemble. Par ailleurs, **Natixis Asset Square (NAS)** et **Ixis Private Capital Management** ont fusionné et donné naissance à **Natixis Multimanager**.

L'effet de relation inhérent à la restructuration du pôle a augmenté le pourcentage d'intérêt de Natixis sur **Ixis Asset Management** portant le taux d'intérêt de 29,3 % à 30,73 % et générant un écart d'acquisition de 50 millions d'euros à l'actif du bilan.

III.1.2.3 Autres évolutions de périmètre

Exprimées par pôle, les autres évolutions de l'exercice sont les suivantes :

III.1.2.3.1 Pôle « Banque de financement et d'investissement »

Entrées de périmètre

- Création de **CASANLI**, filiale luxembourgeoise commune de Natixis Luxembourg Investissements et Crédit Agricole SA détenant chacune 50 % du capital. Elle mènera une activité directe d'investissements financiers dans des risques de crédit. Elle a été créée en mai 2007 et a fait l'objet d'une première consolidation au 3^e trimestre 2007 ;
- Création de sept trusts « **JP MORGAN** » ;
- Création d'un pôle d'activité à Malte : le pôle Banque de financement et d'investissement a procédé en décembre 2007 à la création de deux filiales localisées à Malte dont l'activité porte sur les financements structurés : **Natixis Malta Investments Ltd** (NMI) et **Califano Investments Ltd** (CIL), filiale à 100 % de NMI, et qui constituera la filiale holding de détention des différentes filiales opérationnelles qui seront créées à Malte ;
- Création par Natixis Belgique Investissements (NBI) et EDF d'une filiale commune de droit belge, **EDF Investissement Groupe** (EIG), qui mènera une activité directe d'investissements financiers. EIG est détenue respectivement à 33 % et 66 % par NBI et EDF. NBI la consolide par intégration proportionnelle ;
- Création de trois entités ad hoc du métier Real Estate Proprietary Program (REPP) de Natixis North America : **Plaza Square Apartments Owners LLC**, **11 West Division LLC** et **Plaza Trinity LLC** ;
- Création au Luxembourg des sociétés **Akhdar Investment Group**, **Garbo Invest** et **Gulf Capital Luxembourg** : elles ont pour activité la gestion d'opérations de restructuration financière ;
- Première consolidation d'**Opéra Sentier SAS** dont l'activité se concentre sur la promotion et la rénovation immobilières ;
- Création de **Natixis Pramex International** (Tunisie) et **Natixis Pramex-International Do Brasil** (Brésil) : elles ont pour activités la promotion et les opérations de commerce international ;
- Première consolidation de **Natixis Marco**, filiale de Natixis à 100 %.

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de 28 trusts **SARATOGA** au 1^{er} janvier 2007 suite à leur liquidation au cours de l'exercice 2006 ;
- Sortie de **Rose Mortgage Inc.**, déconsolidée au 1^{er} janvier 2007 et **Master Financial Inc.** pour cause de cessation complète d'activité au cours du second semestre 2007.

Autres restructurations

- Apport partiel d'actif de **Natixis Bleichroeder SA** dont l'activité est broker, à Natixis Securities (ex-Ixis Securities), le reste de l'activité est fusionné avec Ixis CIB. Absorption de Dupont Denant Contrepartie par Natixis Securities ;

- Fusion - absorption de **Domimur**, exerçant une activité de crédit-bail, par Fructibail ;
- Fusion de **Natixis SA** et **Ixis Corporate & Investment Bank**, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 ;
- Suite à la restructuration des Brokers, **Dupont Denant Contrepartie** anciennement consolidée sous le palier Natixis fait son entrée dans le périmètre Ixis CIB ;
- Natixis a procédé à la restructuration de son pôle de gestion sous une holding luxembourgeoise, **Natixis Alternative Investments International SA**, entrée rétroactivement dans le périmètre au 1^{er} janvier 2007 ;
- Transmission Universelle de Patrimoine de **Natixis Investima** vers Natixis.

III.1.2.3.2 Pôle « Capital investissement et Gestion privée »

Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre d'une société de gestion d'OPCVM, **Mantra Gestion**, au 30 juin 2007. Filiale de la Compagnie 1818, elle est consolidée par mise en équivalence ;
- Création en 2007 de la société **Dhalia A Sicar SCA**.

Variation de pourcentage d'intérêt

- L'augmentation du pourcentage de détention de Natixis sur **Compagnie 1818** de 25,44 % à 25,7 %, aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition de 0,3 million d'euros.

Autre restructuration

- Transmission Universelle du Patrimoine au 30 juin 2007 du **Centre Européen d'Assurance** vers le Centre Français du Patrimoine.

III.1.2.2.3 Pôle « Gestion d'actifs »

Entrées de périmètre

- Entrée de périmètre de **Percipio Capital Management LLC** et de **Loomis Sayles Trust Company** ;
- Acquisition de **Alpha Simplex-Group LLC** entraînant un écart d'acquisition de 5 millions d'euros ;
- Création de **Natixis Oakmark Global Large Cap**, société ad hoc ;
- Acquisition en 2007 de **Loomys Sayles Energy Hedge Fund II**, société ad hoc.

Variation de pourcentage d'intérêt

- L'augmentation du pourcentage de détention de **Hansberger Group Inc.** (7,23 % à 30,5 %) aboutit à la constatation d'un écart d'acquisition de 2 millions d'euros ;
- L'augmentation du pourcentage de détention de **Natixis Multimanager** entraînant un écart d'acquisition complémentaire de 4 millions d'euros ;
- Cession de 40 % des droits de vote de **IXIS AEW Europe SA** à la CDC ;
- Rachat de 5 % de minoritaires de **Ecureuil Gestion** à la CNCE générant un écart d'acquisition de 9 millions d'euros.

Sorties de périmètre

- Sortie de périmètre de **Ixis Asset Management Services Inc.** et **Westpeak Investment Advisors Australia Limited PTY**, suite à leur liquidation ;
- Cession au hors groupe de **Natixis Global Associates Australia Limited**.

III.1.2.3.4 Pôle « Gestion du poste Client »

Entrées de périmètre

- Entrée de **Kompass France** dont l'activité est l'information financière. L'acquisition de cette entité par Coface Services a généré un écart d'acquisition de 11,4 millions d'euros ;
- Entrée de **Coface Belgium Services holding** qui a une activité d'information commerciale et solvabilité. Ayant atteint les seuils de consolidation, la première consolidation de cette entité a généré un écart d'acquisition de 1,6 million d'euros ;
- Entrée de **Kompass Belgique** dont l'activité est l'information financière et dont l'entrée de périmètre a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition 0,9 million d'euros ;
- Création de **Coface Factoring España** exerçant une activité d'affacturage ;
- Création de **Cerved**, consolidée par mise en équivalence pour son activité d'information financière ;
- Création des holdings **Coface Holding Austria** et **Coface Holding SAS** ;
- Création de **Placements Cofaction 2** portant les placements dont la gestion initialement assurée par Cofaction a été transférée à Coface SA ;
- Création de **Placements Cofoblig** portant les placements dont la gestion initialement assurée par Cofoblig a été transférée à Coface SA.

Variation de pourcentage d'intérêt

- Le rachat de 0,34 % de parts des minoritaires de **Natixis Factor** par Natixis, génère la constatation d'un écart d'acquisition de 0,2 million d'euros.

Autres restructurations

- Fusion - absorption de **Coface Expert** et de **Kompass Holding** avec Coface SA ;
- Fusion de **GCE Affacturage** dans Natixis Factor ;

Sorties de périmètre

- Déconsolidation de **Cofaction 2** suite au transfert de la gestion des placements à Coface SA ;
- Déconsolidation de **Cofoblig**, suite au transfert de la gestion des placements à Coface SA.

III.1.2.3.5 Pôle « Services »

Entrées de périmètre

- Entrée de **Natixis Consumer Finance** acquis au 2^e semestre 2006 et générant un écart d'acquisition de 0,6 million d'euros ;
- Création de **Ecrinvest 11** suite à l'apport des titres de Natixis Financement et Novacredit par Natixis ;
- Entrée de **FCP GCEC Diversifié** fin décembre 2007, qui a pour activité la gestion d'OPCVM de placement d'assurances ;
- Acquisition du **Groupe Olympia Capital** qui a généré un écart d'acquisition de 40,6 millions d'euros ;
- Acquisition de **CACEIS Bank Deutschland** auprès de « HypoVereinsBank » par CACEIS SAS générant un écart d'acquisition de 62,4 millions d'euros.

Autres restructurations

- Apport partiel d'actif de **Novacredit** à Natixis Financement ;
- Fusion de **CEGI Courtage** dans CEGI ;
- Apport des titres **Foncier Assurances** à Natixis Assurances par Natixis ;
- Liquidation de **ABP Taux** et de **ABP Monétaire Plus**.

Variations de pourcentage d'intérêt

- Rachat des minoritaires de la **Socamab** portant la détention de 20,8 % à 34,66 % et générant un écart d'acquisition de 1,2 million d'euros.
- Rachat de 23 % des minoritaires de **CACEIS Fasnet France** à Crédit Agricole Asset Management (CAAM) par CACEIS SAS portant ainsi la détention de 12,1 % à 16,3 %, et générant un écart d'acquisition de 0,4 million d'euros ;
- Rachat de 0,55 % de parts des minoritaires de **Natixis Life** à Natixis Private Banking.

III.1.2.3.6 Pôle « Autres activités »

Entrées de périmètre

- Création de **Coface Czech Insurance**, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance ;
- Entrée de **Coface Chile**, succursale de Coface SA, et de **Coface Romania Insurance**, succursale de Coface Austria, exerçant toutes deux une activité d'assurance ;
- Création de **Coface Slovakia Insurance**, succursale de Coface Austria, qui a pour activité l'assurance ;
- Entrée de **Kompass Espagne**, succursale de Kompass France, dont l'activité porte sur l'information financière ;
- Entrée de **Kompass Luxembourg**, succursale de Kompass Belgique, et dont l'activité porte sur l'information financière ;
- Création de **Natixis Dubaï**, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement ;
- Création de **Natixis Panama**, succursale de Natixis, qui exerce des activités de financement et d'investissement ;

Autres restructurations

- Fusion-absorption de **Compagnie Foncière Natixis** par Spafica ;
- Transmission universelle du patrimoine de **Segex** vers SAGP, et de **Natixis Investima** et **SAGP** vers Natixis.

III.1.2.3.7 Pôle « Banques de détail »

- Création de la **Caisse d'Épargne Rhône-Alpes** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne des Alpes et de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon en mai 2007 ;
- Création de la **Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charente** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Aquitaine Nord et de la Caisse d'Épargne du Pays de l'Adour ;
- Création de la **Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Champagne Ardenne et de la Caisse d'Épargne de Lorraine ;
- Création de la **Caisse d'Épargne Loire Centre** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne Centre Val de Loire et de la Caisse d'Épargne du Val de Loire Orléanais ;
- Création de la **Caisse d'Épargne Nord France Europe** issue de la fusion de la Caisse d'Épargne du Pas De Calais et de la Caisse d'Épargne Des Pays de L'Hainaut.

III.1.3 Activités Fédérales et autres

III.1.3.1 Acquisition de Foncia

III.1.3.1.1 Opérations juridiques

Le 13 janvier 2007, le Groupe Banque Populaire a signé un protocole d'accord portant sur l'acquisition de Foncia, leader en France des services immobiliers résidentiels et seule société cotée de son secteur dans le but de développer des relais de croissance.

Cette opération de croissance externe, qui s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan stratégique 2006-2008, permet au Groupe de prendre une position forte dans le secteur des services à l'immobilier.

Véritable relais de croissance au sein de la banque de détail, Foncia va permettre au Groupe Banque Populaire d'élargir et fidéliser son portefeuille de clients en proposant des prestations de bancassurance aux clients de Foncia. Le Groupe Banque Populaire s'implante ainsi dans un secteur en pleine croissance et moins sensible aux cycles économiques que d'autres secteurs de l'immobilier. Foncia constitue le socle de ce nouveau pôle immobilier associant à la proximité d'un réseau de cabinets locaux l'efficacité d'un groupe national, leader dans ses activités de gestion et de transaction.

Le 3 avril 2007, toutes les conditions suspensives, dont principalement l'autorisation des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations, ont été levées, permettant l'acquisition, par la Banque Fédérale des Banques Populaires, du bloc de 61 % du capital de Foncia détenu par le fondateur – Jacky Lorenzetti – et la holding familiale SEIP.

Conformément à la réglementation boursière applicable, la Banque Fédérale des Banques Populaires a déposé une garantie de cours permettant aux minoritaires de vendre leurs titres au même prix que l'actionnaire majoritaire.

Fin juin, à l'issue du succès de la garantie de cours, la Banque Fédérale des Banques Populaires détient 93 % du capital de Foncia, la participation minoritaire (7 %) restant entre les mains du fondateur.

III.1.3.1.2 Traitement de l'acquisition

Compte tenu de la valeur des capitaux propres retraités de Foncia et du prix d'acquisition de Foncia (40 euros par titre), un écart d'acquisition d'un montant de 1 039 millions d'euros, représentatif de la quote-part de détention de la Banque Fédérale des Banques Populaires à hauteur de 93 % est inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires conclu le 3 avril 2007 avec le fondateur dans le cadre de l'opération de rachat de Foncia comporte un engagement de rachat de la participation minoritaire de 7 % encore

détenue par celui-ci. Bien que conditionnel, l'engagement de rachat est, conformément à la norme IAS 32 § 23, comptabilisé comme s'il avait été exercé, le coût d'acquisition de ces intérêts minoritaires faisant partie du coût du regroupement d'entreprise :

- initialement, un passif est enregistré pour une valeur égale à la meilleure estimation du prix à payer pour le rachat des intérêts minoritaires (actualisée pour tenir compte d'un paiement à une date future) ;
- la différence entre cette estimation et la quote-part du minoritaire dans les actifs et passifs de Foncia (à hauteur de 7 %) est enregistrée à l'actif du bilan. Le prix de vente étant variable, la variation ultérieure du passif pourra être enregistrée en « écart d'acquisition », à l'exception du coût de portage (effets du « passage du temps ») qui donne lieu à la comptabilisation d'une charge de désactualisation. Compte tenu de la valeur des capitaux propres retraités de Foncia, un écart d'acquisition complémentaire de **77 millions d'euros** est inscrit à l'actif du bilan consolidé.

Aucun intérêt minoritaire ne pouvant être enregistré, le taux de détention du Groupe dans Foncia retenu en consolidation est de 100 %.

III.1.3.1.3 Consolidation de Foncia dans les comptes du Groupe

Le sous-groupe Foncia établit et publie ses propres comptes consolidés aux normes IFRS au format Plan Comptable Général. Pour les besoins du Groupe, ses comptes, intégrés globalement, sont retraités et présentés aux normes IFRS au format bancaire.

Compte tenu de la date d'acquisition de Foncia (le 3 avril 2007, date de la cession du bloc de 61 %), la contribution de Foncia aux résultats du Groupe ne porte que sur 9 mois après neutralisation du résultat du 1^{er} trimestre déterminé sur la base de données de gestion.

Compte tenu du faible impact de sa contribution sur les soldes intermédiaires du Groupe et de la date d'acquisition de Foncia, il n'a pas été produit de compte *proforma* pour comparaison. Seules les variations exprimées dans le rapport de gestion ainsi que celles figurant dans la ventilation sectorielle du résultat (cf. Note VIII § 1.1) ont fait l'objet d'une réintégration de la contribution *proforma* de Foncia sur 2006 sur la base de données de gestion :

	31/12/2007	31/12/2006	
	Données comptables	Données de gestion	Variation (%)
Produit Net Bancaire	367	325	12,8 %
frais généraux	(323)	(286)	13,1 %
Résultat Brut d'Exploitation	43	39	11,0 %
coût du risque	-	-	ns
Résultat d'exploitation	43	39	11,0 %
autres	(18)	(17)	ns
Résultat net	25	22	13,5 %

III.1.3.2 Restructuration de CIFG

Le 20 décembre 2007, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont approuvé la recapitalisation de CIFG, société de rehaussement de crédit exerçant principalement sur le territoire américain, afin de lui procurer les ressources nécessaires pour le maintien de sa notation AAA par les 3 agences de notation financière Fitch, Moody's et Standard & Poor's.

Le soutien financier des deux groupes à CIFG, d'un montant global de 1,5 milliard USD, est apporté à parité, sous la forme de deux opérations réalisées simultanément : une augmentation de capital de 1,3 milliard USD et la mise en place d'une ligne de crédit à long terme de 0,2 milliard USD.

Par ailleurs, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont repris à Natixis la totalité de sa participation au capital de CIFG, pour un montant symbolique de 2 dollars.

Compte tenu de la date d'acquisition, CIFG est consolidée par intégration proportionnelle à 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007 et à 50 % à compter du 20 décembre 2007.

III.1.3.3 Autres opérations

Les autres opérations relatives aux structures du niveau « Activités Fédérales et autres » sont :

- la Transmission Universelle de Patrimoine de la **SNC Champion** à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la création, au 1^{er} trimestre 2007, d'**i-BP Investissement**, filiale d'informatique Banque Populaires (**i-BP**) ;
- l'absorption, par voie de fusion, de **Cliveo SNC** par i-BP, en décembre 2007 ;
- Sortie d'**Investima 12** du fait de la cession de l'immeuble sur lequel portait son activité de gestion immobilière.

III.2 Périmètres de consolidation comparés

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007				31 Décembre 2006			31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
II) ENTITÉS CONSOLIDANTES											
I.1 - Banques Populaires											
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE ALSACE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU NORD	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU SUD	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE TOULOUSE-PYRÉNÉES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BRED - BANQUE POPULAIRE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
CASDEN - BANQUE POPULAIRE	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
CRÉDIT COOPÉRATIF	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
I.2 - Sociétés de Caution Mutuelle											
ACEF DU TARN ET DE L'AVEYRON	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
ACEF OCCITANE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
ACEF QUERCY AGENAIS	(10)	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
BICS HABITAT	(15)	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
BRED HABITAT	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
FOREST MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
FORESTIERS LORRAINE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
Libellés											
HABITAT RIVES DE PARIS	(15)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
PROCOMI CÔTE D'AZUR	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCACEF BAS-RHIN	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCACEF MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCACEF NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA ALPES-MARITIMES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA ARIÈGE	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA ATLANTIQUE	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA AUDE	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA BAS-RHIN	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA BICS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA BOUCHES-DU-RHÔNE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA BRED	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA CHARENTE MARITIME	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA CHAMPAGNE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA CORSE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA DES ALPES	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	Entrante en 2007		N
SOCAMA DEUX SÈVRES	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA DOUBS HAUTS DE SAÔNE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA DU DAUPHINÉ DES ALPES DU SUD	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA HAUT RHIN	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA HAUTE GARONNE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA HAUTE SAVOIE	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA LORRAINE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA DU MIDI	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA MIDI PYRÉNÉES OUEST	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA NORMANDIE	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA OCCITANE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006			31 Décembre 2005		
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
SOCAMA OUEST	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA RIVES DE PARIS	(15)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA ROUSSILLON	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA SAVOIE	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA SUD OUEST	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA VAL DE FRANCE	(17)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA VAUCLUSE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMA VAR	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI DES ALPES	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrante en 2007		N	Entrante en 2007		N
SOCAMI ALSACE	(1)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI ATLANTIQUE	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI AUDE ARIÈGE	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE	(2)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI DAUPHINÉ DES ALPES DU SUD	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI DU SUD OUEST	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI HAUTE GARONNE HABITAT	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI HAUTE SAVOIE	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI DU MIDI	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI OCCITANE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI OUEST	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI PYRÉNÉES ORIENTALES	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI SAVOISIENNE	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMI VAL DE FRANCE	(17)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMMES	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAMUPROLOR	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOCAUPROMI ALSACE	(1)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOFRONTA	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
SOPROLIB DES ALPES	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB CÔTE D'AZUR	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB FRANCHE COMTÉ	(3)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB LORRAINE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB SAVOIE HAUTE SAVOIE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOPROLIB SUD OUEST	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
I.3 - Établissements Centraux											
BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
I.4 - Établissements « Affiliés »											
CAISSE RÉGIONALE DU FINISTÈRE	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE LITTORAL MANCHE	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN/LOIRE ATLANTIQUE	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE SUD OUEST	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CAISSE RÉGIONALE DE VENDÉE	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
CRÉDIT MARITIME OUTRE MER	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
III ÉTABLISSEMENTS « ASSOCIÉS »											
CMGM	(20)	FR	3.81 %	100.00 %	I.G.	4.55 %	100.00 %	I.G.	5.37 %	100.00 %	I.G.
EDEL	(20)	FR	33.94 %	100.00 %	I.G.	33.94 %	100.00 %	I.G.	33.94 %	100.00 %	I.G.
GEDEX-DISTRIBUTION	(20)	FR	-	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
MONINFO	(20)	FR	33.77 %	100.00 %	I.G.	33.54 %	100.00 %	I.G.	33.91 %	100.00 %	I.G.
NORD FINANCEMENT	(20)	FR	0.95 %	100.00 %	I.G.	0.94 %	100.00 %	I.G.	0.97 %	100.00 %	I.G.
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF	(20)	FR	5.11 %	100.00 %	I.G.	6.46 %	100.00 %	I.G.	5.76 %	100.00 %	I.G.
SOCOREC	(20)	FR	-	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.	-	100.00 %	I.G.
SOFIGARD	(20)	FR	0.28 %	100.00 %	I.G.	0.28 %	100.00 %	I.G.	0.29 %	100.00 %	I.G.
SOFINDI	(20)	FR	4.60 %	100.00 %	I.G.	4.57 %	100.00 %	I.G.	4.76 %	100.00 %	I.G.
SOFIRIF	(20)	FR	18.85 %	100.00 %	I.G.	3.92 %	100.00 %	I.G.	4.21 %	100.00 %	I.G.
SOFISCOPE	(20)	FR	1.69 %	100.00 %	I.G.	1.68 %	100.00 %	I.G.	1.71 %	100.00 %	I.G.
SOFISCOPE SUD EST	(20)	FR	4.01 %	100.00 %	I.G.	4.09 %	100.00 %	I.G.	4.18 %	100.00 %	I.G.
SOMUDIMEC	(20)	FR	0.35 %	100.00 %	I.G.	0.31 %	100.00 %	I.G.	0.33 %	100.00 %	I.G.
SOMUPACA	(20)	FR	1.55 %	100.00 %	I.G.	1.57 %	100.00 %	I.G.	1.67 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
III) FILIALES											
III. I - Banques Populaires											
ACHATPRO	(22)	FR	92.80 %	92.80 %	I.G.	92.80 %	92.80 %	I.G.	92.80 %	92.80 %	I.G.
ATLANTIQUE PLUS	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT	(18)	FR	49.90 %	49.90 %	M.E.	35.00 %	35.00 %	M.E.	35.00 %	35.00 %	M.E.
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BATINOREST	(20)	FR	94.88 %	94.88 %	I.G.	94.88 %	94.88 %	I.G.	94.88 %	94.88 %	I.G.
BATINOREST BAIL	(20)	FR	94.88 %	100.00 %	I.G.	94.88 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
BCI MER ROUGE	(18)	DJ	51.00 %	51.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BDG SCI	(15)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BERCY GESTION FINANCE	(18)	FR	99.96 %	99.96 %	I.G.	99.96 %	99.96 %	I.G.	99.96 %	99.96 %	I.G.
BERCY PATRIMOINE	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BGF+	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BIC BRED	(18)	FR	99.95 %	100.00 %	I.G.	99.95 %	99.95 %	I.G.	99.95 %	99.95 %	I.G.
BISE	-	PL	Cession		N	49.72 %	49.72 %	M.E.	46.67 %	46.67 %	M.E.
B-PROCESS	(18)	FR	50.69 %	50.69 %	M.E.	42.89 %	42.89 %	M.E.	42.20 %	42.89 %	M.E.
BRED COFILEASE	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BRED GESTION	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
BRED VANUATU	(18)	VA	85.00 %	85.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BTP BANQUE	(20)	FR	99.95 %	99.95 %	I.G.	99.95 %	99.95 %	I.G.	99.95 %	99.95 %	I.G.
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	(20)	FR	79.42 %	79.42 %	I.G.	79.42 %	79.42 %	I.G.	79.42 %	79.42 %	I.G.
CAISSE CENTRALE	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
CAISSE DE GARANTIE IMMOB. DU BÂTIMENT	(20)	FR	33.40 %	33.40 %	M.E.	33.40 %	33.40 %	M.E.	33.40 %	33.40 %	M.E.
CAISSE SOLIDAIRE	(20)	FR	58.56 %	100.00 %	I.G.	19.08 %	100.00 %	I.G.	11.33 %	100.00 %	I.G.
CAPI COURT TERME N° I	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
CLICK AND TRUST	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
COFEG	(18)	FR	99.67 %	99.67 %	I.G.	99.67 %	99.67 %	I.G.	99.67 %	99.67 %	I.G.
COFIBRED	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
COOPAMAT	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.
CREPONORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
DE PORTZAMPARC	(2)	FR	68.20 %	100.00 %	I.G.	68.18 %	74.53 %	I.G.	72.67 %	74.53 %	I.G.
ECOFI INVESTISSEMENT	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.99 %	99.99 %	I.G.	99.99 %	99.99 %	I.G.
EFITEL	-	FR	Fusion		N	99.99 %	100.00 %	I.G.	99.99 %	100.00 %	I.G.
ESFIN	(20)	FR	37.58 %	37.58 %	M.E.	37.58 %	37.58 %	M.E.	37.58 %	37.58 %	M.E.

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007										31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)		
EXPANSINVEST	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007			N	Entrée en 2007	N			
FCC ELIDE	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007			N	Entrée en 2007	N			
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
FINANCIÈRE VECTEUR	-	FR	Déconsolidation		N	Déconsolidation		N	100.00 %	100.00 %	I.G.			
FONCIÈRE DU VANUATU	(18)	VA	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007			N	Entrée en 2007	N			
FONCIÈRE VICTOR HUGO	(5)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT	(6)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
GIE USC	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.79 %	100.00 %	I.G.	99.79 %	100.00 %	I.G.			
GROUPEMENT DE FAIT	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
INTERCOOP	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
L F I	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
LF14	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
LUDOVIC DE BESSE	(2)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
LUX ÉQUIP BAIL	(13)	LU	90.00 %	90.00 %	I.G.	90.00 %	90.00 %	I.G.	90.00 %	90.00 %	I.G.			
MONE+CC2	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
NJR INVEST	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007			N	Entrée en 2007	N			
PARNASSE FINANCES	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
PARNASSIENNE DE CRÉDIT	(19)	FR	91.13 %	91.13 %	I.G.	91.13 %	92.44 %	I.G.	92.06 %	92.44 %	I.G.			
PARTICIPATIONS BPSO	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
PLUSEXPANSION	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
PREPAR COURTAGE	(18)	FR	99.40 %	99.40 %	I.G.	99.20 %	99.20 %	I.G.	99.20 %	99.20 %	I.G.			
PREPAR-IARD	(18)	FR	99.98 %	99.98 %	I.G.	99.99 %	99.99 %	I.G.	99.99 %	99.99 %	I.G.			
PREPAR-VIE	(18)	FR	99.87 %	99.87 %	I.G.	99.78 %	99.78 %	I.G.	99.78 %	99.78 %	I.G.			
PROMEPAR	(18)	FR	99.95 %	99.95 %	I.G.	99.96 %	99.97 %	I.G.	99.96 %	99.97 %	I.G.			
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	(18)	FR	99.92 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.76 %	100.00 %	I.G.			
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
SAVOISIENNE	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
SCI BPS	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SCI BPSO	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N			
SCI du CRÉDIT COOPÉRATIF	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SCI FAIDHERBE	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SCI L'ARENAS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SCI SAINT-DENIS	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007				31 Décembre 2006			31 Décembre 2005			
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
SDR - NORD-PAS-DE-CALAIS	-	FR	Fusion		N	Fusion		N	28.92 %	28.92 %	M.E.
SEGIMLOR	(13)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SGPC	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SGTI	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SICOMI COOP	(20)	FR	72.24 %	72.24 %	I.G.	71.28 %	71.28 %	I.G.	51.70 %	51.70 %	I.G.
SIMC	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SMI	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SOCIÉTARIAT BP OCCITANE	(10)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP D'ALSACE	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	(5)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST	(7)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES	(8)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP DU NORD	(11)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP RIVES DE PARIS	(15)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP VAL DE FRANCE	(17)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	(6)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE	(4)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP MASSIF CENTRAL	(9)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP SUD	(16)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT BP SUD-OUEST	(12)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF/BP	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	(3)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROVENÇALE ET CORSE	(14)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SOCREDO BANQUE POLYNÉSIE NNE	(18)	FR	15.00 %	15.00 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SOFIAG	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOFIDER	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SOFINCIL	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SPGRES	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
SPIG	(19)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
SUD PARTICIPATION	(15)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
TRANSIMMO	(20)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
TRUST AND PAY	(18)	FR	66.30 %	44.00 %	I.P.	62.87 %	44.00 %	I.P.	62.57 %	44.00 %	I.P.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006			31 Décembre 2005		
	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
Libellés											
VECTEUR	(17)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N
VIALINK	(18)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.
III.2 - Banque d'investissement et de projet											
NATIXIS		FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	80.87 %	I.G.
Pôle « Banque de financement et d'investissement »											
AKHDAR INVESTMENT GROUP	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
BAIL EXPANSION	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.77 %	99.88 %	I.G.
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED	(23)	MT	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CASANLI	(23)	LU	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CDC HOLDING TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CLEA2	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
DOMIMUR	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
DUPONT DENANT CONTREPARTIE	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	34.44 %	I.P.	40.43 %	100.00 %	I.G.
ECRINVEST 6	-	FR	Déconsolidation		I.P.	34.42 %	34.44 %	I.P.	80.83 %	99.95 %	I.G.
EDF INVESTISSEMENTS GROUPE	(23)	BE	11.55 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FILI SA	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FINANCIÈRE CLADEL	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
FRUCTIBAIL	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
FRUCTIBAIL INVEST	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FRUCTICOMI	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
GARBO INVEST	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GCE BAIL	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GUAVA CDO Ltd	(23)	JE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GULF CAPITAL Luxembourg	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INVESTIMA 6	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
IXIS ALTERNATIVE HOLDING LIMITED	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) (No. 2) SCA	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (N° 1) INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (N° 2) INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (N° 1) PTY LTD.	(23)	AU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (N° 2) PTY LTD.	(23)	AU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (N° 2) INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (N° 1) INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (N° 2) INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS HAWAI SPECIAL MEMBER LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS LOAN FUNDING I LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007										31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)		
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-18 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS SP SA - COMPARTIMENT PREVIE	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
IXIS STRUCTURED PRODUCTS LTD	(23)	JE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
JPMORGAN TRUST FLHSP	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.		Entrée en 2007	N	Entrée en 2007		N			

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
JPMORGAN TRUST FLHSP1	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST FLNJTPK	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST FLUNV	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST MASPL	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST PRHGH	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JPMORGAN TRUST TXUNV	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LIME CDO Ltd	(23)	JE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
MANGO CDO Ltd	(23)	JE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
MASTER FINANCIAL INC.	-	US	Cessation d'activité		N	-	31.00 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS ABM CORP	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,00 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS BLEICHROEDER UK	(23)	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd (ex-Natexis Metals)	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS LEASE MADRID	(23)	SP	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS LEASE MILAN	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS MOSCOW	(23)	RU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS SERVICES LTD	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ABM LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ALGÉRIE (ex-NATEXIS ALGÉRIE)	(23)	DZ	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED INTERNATIONAL	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED (ex-Ixis Alternative Investments Limited)	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ARBITRAGE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS ASIA LTD	(23)	HK	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET FINANCE INC. (ex-Ixis Asset Finance Inc.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS BAIL (ex-Natexis Bail)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	(23)	BE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS BLEICHROEDER SA	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS BLEICHROEDER Inc	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP. (ex-Ixis Capital Arranger corp.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS CAPITAL MARKETS INC (ex-Ixis Capital Markets North America Inc)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS COFICINE	(23)	FR	32.71 %	34.66 %	I.P.	32.50 %	32.50 %	I.P.	74.80 %	92.50 %	I.G.
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP. (ex-Ixis Commercial Paper corp.)	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007										31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd (ex Nexgen Financial Solutions (Asia) Pte Ltd)	(23)	SG	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd (ex Nexgen Financial Solutions Ltd)	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS DERIVATIVES INC. (ex Ixis Derivatives Inc.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS ENERGECO (ex Energeco)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES (ex Ixis Environnement et Infrastructures)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS INC. (ex Ixis Financial Products Inc.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS FINANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS FUNDING (ex Natexis Funding)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	99.99 %	I.G.			
NATIXIS FUNDING CORP. (ex Ixis Funding Corp)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	99.99 %	I.G.			
NATIXIS INVESTIMA		FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP. (Ex Ixis Investment Management Corp)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS LEASE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS LLD (ex Natexis Ild)	(23)	FR	34.65 %	34.66 %	I.P.	34.43 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS Luxembourg (ex Natexis Luxembourg)	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.			
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENT (ex Ixis Luxembourg Investissement)	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED	(23)	MT	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
NATIXIS MARCO	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS INC. (ex Ixis Municipal Products Inc.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS NORTH AMERICA INC. (ex Ixis North America)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS PARTICIPATIONS N° 1 INC. (ex Ixis Participations n° 1 Inc.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU (ex Natexis Pramex Maroc)	(23)	FR	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MADRID (ex Natexis Pramex Iberica SA)	(23)	SP	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL MILAN (ex Natexis Pramex Italia SRL)	(23)	IT	32.93 %	34.66 %	I.P.	32.72 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DEUTSCHLAND GMBH	(23)	DE	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL TUNISIE	(23)	TU	34.34 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL POLSKA SP200	(23)	PL	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.			

Groupe Banque Populaire												
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006			31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	
NATIXIS PRAMEXRUS (ex Natexis Pramex RUS Ltd)	(23)	RU	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	(23)	FR	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.13 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP LTD (ex Natexis Pramex Asia Ltd)	(23)	HK	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL	(23)	BR	34.34 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP (ex Natexis Pramex North America Corp)	(23)	US	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL LTD (ex Natexis Pramex UK Ltd)	(23)	GB	34.34 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Paris (ex Natexis Pramex France)	(23)	FR	33.97 %	34.66 %	I.P.	34.13 %	34.44 %	I.P.	80.13 %	99.08 %	I.G.	
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL INC. (ex Ixis Real Estate Capital Inc)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIES (ex Ixis Securities)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA INC. (ex Ixis Securities North America Inc)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NATIXIS SECURITIZATION CORP. (ex Ixis Securitization corp.)	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NATIXIS TRANSPORT FINANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.	
NATIXIS INNOV	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NEXGEN CAPITAL Ltd	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NEXGEN MAURITIUS Ltd	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
NEXGEN RE Ltd	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
OPERA SENTIER SAS	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
PAR FUND GP LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP	(23)	US	32,23 %	32,23 %	I.P.	32,38 %	32,38 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP	(23)	KY	25,30 %	25,30 %	I.P.	25,83 %	25,83 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
PARIS OFFICE FUND	-	FR	Déconsolidation		N	17.22 %	17.22 %	I.P.	40.43 %	50.00 %	I.P.	
PLAZA SQUARE APPARTMENTS OWNERS LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
PLAZA TRINITY LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	
ROSE MORTGAGE INC.	-	US	Déconsolidation		N	-	16.88 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
SNC TOLBIAC FINANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
UNIVERSE HOLDINGS Ltd	(23)	CA	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N	
SAGP	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.	
SAS VAL A	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.	
11 WET DIVISION LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N	

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
Libellés											
Pôle « Capital investissement et Gestion Privée »											
ANTÉIS EPARGNE	(23)	FR	13,17 %	17,68 %	I.P.	12,74 %	12,74 %	I.P.	Entrée en 2006		N
BANQUE PRIVÉE ST DOMINIQUE	(23)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
BP DÉVELOPPEMENT	(22)	FR	69,81 %	69,81 %	I.G.	69,75 %	69,75 %	I.G.	89,09 %	97,05 %	I.G.
BPSD GESTION	(22)	FR	34,65 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,86 %	99,99 %	I.G.
CENTRE EUROPÉEN D'ASSURANCE	-	FR	Fusion		N	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE	(23)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
C&M FINANCE	(23)	FR	5,20 %	5,20 %	M.E.	5,17 %	5,17 %	M.E.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - BANQUIERS PRIVÉS	(23)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - GESTION	(23)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COMPAGNIE 1818 - IMMOBILIER	(23)	FR	25,65 %	25,65 %	I.P.	25,14 %	25,14 %	I.P.	Entrée en 2006		N
DAHLIA A SICAR SCA	(23)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FCPR IXEN (ex-FCPR NATEXIS INDUSTRIE GLOBALE)	(23)	FR	31,00 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.	72,56 %	89,73 %	I.G.
FCPR IXEN II	(23)	FR	34,57 %	34,66 %	I.P.	34,35 %	34,35 %	I.P.	Entrée en 2006		N
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	(23)	SG	25,99 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
FINATEM	(23)	DE	26,34 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	72,78 %	100,00 %	I.G.
FNS2	(23)	SG	27,38 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
FNS3	(23)	SG	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
FNS4	(23)	SG	29,46 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	(23)	FR	31,99 %	31,82 %	I.P.	31,79 %	31,79 %	I.P.	74,65 %	91,81 %	I.G.
MANTRA GESTION	(23)	FR	8,66 %	11,78 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MERCOSUL	(23)	GB	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	(23)	FR	27,86 %	34,66 %	I.P.	27,73 %	27,73 %	I.P.	52,29 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS CAPE	(23)	LU	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
SCR IXEN (ex-NATEXIS INDUSTRIE FCPR)	(23)	FR	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,38 %	34,38 %	I.P.	80,73 %	99,83 %	I.G.
NATEXIS INVERSIONES SL	(23)	SP	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATEXIS INVESTMENT CORP.	(23)	US	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS INVESTISSEMENT (ex-Natexis Investment Globale)	(23)	FR	34,60 %	34,66 %	I.P.	34,34 %	34,34 %	I.P.	80,62 %	99,69 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE BANKING	(23)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL (ex-Natexis Private Banking Luxembourg SA)	(23)	LU	33,20 %	34,66 %	I.P.	32,99 %	34,44 %	I.P.	77,47 %	95,80 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY (ex-Natexis Private Equity)	(23)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL (ex-Natexis Private Equity International)	(23)	FR	34,66 %	34,66 %	I.P.	34,44 %	34,44 %	I.P.	80,87 %	100,00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007				31 Décembre 2006			31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	(23)	SG	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	(23)	FR	34.38 %	34.66 %	I.P.	34.38 %	34.44 %	I.P.	80.64 %	99.71 %	I.G.
NATIXIS VENTURE SELECTION	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NAXICAP PARTNERS (ex-Spef Devlpmt)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	99.99 %	I.G.
NEM2	(23)	FR	34.60 %	34.66 %	I.P.	34.38 %	34.44 %	I.P.	80.73 %	99.82 %	I.G.
PROVIDENTE SA	(23)	FR	34.54 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SEVENTURE PARTNERS	(23)	FR	34.65 %	34.66 %	I.P.	34.43 %	34.44 %	I.P.	80.85 %	100.00 %	I.G.
SOPRANE SERVICES	-	FR	Déconsolidation		N	34.36 %	34.44 %	I.P.	80.67 %	99.76 %	I.G.
SPEF LBO	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	99.99 %	I.G.
Pôle « Gestion d'actifs »											
ABSOLUTE ASIA AM (ex-Ixis Asset Management Asia)	(23)	SG	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW ADVISORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW GLOBAL ADVISORS (ASIA)	(23)	SG	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) LTD	(23)	GB	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW II CORPORATION	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW INVESTMENT GROUP, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW PARTNERS III, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW PARTNERS IV, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW PARTNERS V, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW REAL ESTATE ADVISORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW SECURITIES LIMITED PARTNERSHIP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEW TSE, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEWVIF INVESTORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
AEWVIF II INVESTORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
ALPHASIMPLEX-GROUP LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO Ltd	(23)	JP	14.90 %	16.98 %	M.E.	14.47 %	14.47 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT LP	(23)	US	17.33 %	17.33 %	M.E.	14.47 %	14.47 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC	(23)	US	15.60 %	17.68 %	I.P.	14.81 %	14.81 %	I.P.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007											31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)			
CGW GESTION D'ACTIFS	(23)	FR	6.24 %	11.44 %	M.E.	9.64 %	9.64 %	M.E.	Entrée en 2006			N			
COGIM	(23)	FR	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CREA WESTERN INVESTORS I, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CURZON GLOBAL ADVISORY LTD	(23)	GB	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CURZON GLOBAL LTD	(23)	GB	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CURZON GLOBAL PARTNERS	(23)	GB	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CURZON GLOBAL UK LTD	(23)	GB	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
CURZON GLOBAL CC LTD	(23)	GB	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
ECUREUIL GESTION	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	27.55 %	27.55 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
ECUREUIL GESTION FONDS COMMUN DE PLACEMENT	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	27.55 %	27.55 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
FEDERAL STREET MANAGEMENT, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HANSBERGER GROUPE INC	(23)	US	30.50 %	30.50 %	I.P.	7.23 %	7.23 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ALTERNATIVES, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ASSOCIATES LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ASSOCIATES, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
IXIS AEW EUROPE SA	(23)	FR	18.37 %	20.80 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
IXIS AEW ITALIA	(23)	IT	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
IXIS AEW LUXEMBOURG	(23)	LU	18.37 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
IXIS ASSET MANAGEMENT SERVICES, INC.	-	US	Fusion		N	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC (ex-Ixis Asset Management Australia Holdings, Llc)	(23)	AU	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA LIMITED (ex-Ixis Asset Management Australia Limited)	-	AU	Cession		N	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION (ex-Ixis Asset Management Distribution Corporation)	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS DISTRIBUTORS (ex-Ixis Asset Management Distributors, Lp)	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO, Ltd (ex-Ixis Asset Management Japan, Ltd)	(23)	JP	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, INC. (ex-Ixis Investment Services Japan, Inc.)	(23)	JP	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			
KOBRICK FUNDS, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N			

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006			31 Décembre 2005		
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
LOOMIS SAYLES & COMPANY, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MC MANAGEMENT, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
MC MANAGEMENT, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.61 %	99.67 %	I.G.
NATEXIS ASSET SQUARE	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NATIXIS ASSET MANAGEMENT (ex-IAM)	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS AXELTIS LTD	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG, INC. (ex-Ixis Asset Management Associates Inc)	(23)	LU	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC (ex-Ixis Asset Management Holdings Llc)	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA (ex-Ixis Asset Management Italia)	(23)	IT	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP (ex-Ixis Asset Management North America Lp)	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK (ex-Ixis Asset Management UK)	(23)	UK	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES INC.	(23)	UK	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION (ex-Ixis Asset Management US Corporation)	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007											31 Décembre 2006			31 Décembre 2005		
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)					
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP (ex-Ixis Asset ManagementT North America, LP)	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.13 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.13 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.13 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.13 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY (ex-Ixis Fondservices gmbh)	(23)	DE	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS MULTIMANAGER (ex-Ixis Private Capital Management)	(23)	FR	30.73 %	34.66 %	I.P.	23.76 %	23.76 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007			N					
PBW REAM	(23)	NL	9.01 %	17.33 %	ME	14.47 %	14.47 %	ME	Entrée en 2006			N					
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT LLC	(23)	FR	9.36 %	10.40 %	ME	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007			N					
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
REICH & TANG DISTRIBUTORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
REICH & TANG SERVICES, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, LIMITED PTY.	-	AU	Liquidation		N	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, INC.	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	29.28 %	29.28 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND	(23)	US	30.73 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007			N					
Pôle « Gestion du Poste clients »																	
AKCO	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
AXA ASSURCRÉDIT	-	FR	Déconsolidation		N	13.78 %	13.78 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
BUSINESS DATA INFORMATION	(23)	IL	21.11 %	34.66 %	I.P.	20.98 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.						
CENTRE D'ÉTUDES FINANCIÈRES	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006			N					
CERVED	(23)	IT	5.20 %	5.20 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007			N					
CESAR	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.						
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS CHILE SA (ex-COFACE Chile SA)	-	CL	Fusion		N	29.06 %	34.44 %	I.P.	68.22 %	84.36 %	I.G.						

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007				31 Décembre 2006		31 Décembre 2005				
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
CIMCO SYSTEMS LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
COFACE ASSICURAZIONI SPA	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE AUSTRIA HOLDING AG	(23)	AT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	76.02 %	94.00 %	I.G.
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	(23)	BE	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE BULGARIA CMS	-	BG	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.
COFACE CENTRALE EUROPE HOLDING	(23)	AT	25.99 %	34.66 %	I.P.	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	74.99 %	I.G.
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE CROATIA CMS	-	CT	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.
COFACE CZECH CMS	-	CZ	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.
COFACE DANMARK SERVICES	-	DK	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE DEBITOREN	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE DEBT PURCHASE	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE DEUTSCHLAND	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	(23)	BR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE EXPERT	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE FACTORING ESPAÑA	(23)	ES	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE FACTORING ITALIA	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE FINANZ	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE HOLDING AMERICA LATINA SA	(23)	MX	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE HOLDING AUSTRIA	(23)	AT	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE HOLDING ISRAËL	(23)	IL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	IP	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE HOLDING SAS	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE HUNGARY CMS	-	HU	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.
COFACE ITALIA	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE KREDIT	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE NEDERLAND SERVICES B.V.	(23)	NL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANIE	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANIE	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE NORTH AMERICA INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE POLAND CMS	-	PL	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	58.82 %	97.00 %	I.G.
COFACE RECEIVABLE FINANCES	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE ROMANIA CMS	-	RO	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.
COFACE SA	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007												31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	
COFACE SERVICE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICE POLOGNE	-	PL	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
COFACE SERVICE SPA	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES AUSTRIA	(23)	AT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	76.02 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES BELGIUM	-	BR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES BRÉSIL	-	BR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES COLOMBIA LTDA	-	CO	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES ECUADOR SA	-	EC	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES NORTH AMERICA INC.	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES PERU SA	-	PE	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICES VENEZUELA C.A.	-	VE	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS ARGENTINA SA	-	AG	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS CHILE SA	-	CL	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS COSTA RICA SA	-	CR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS ESPAÑA SL	(23)	ES	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS MEXICO SA	-	MX	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS PANAMA SA	-	PA	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICIOS Portugal	(23)	PA	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SLOVAKIA CMS	-	SQ	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SLOVENIA CMS	-	SI	Déconsolidation		N	25.83 %	34.44 %	I.P.	60.64 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SOUTH AFRICA	-	ZA	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES	-	ZA	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE UK HOLDING LTD	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE UK SERVICES LTD	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SERVICE SUISSE	-	CH	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACERATING.DE GMBH	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACERATING-HOLDING	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACRÉDIT	(23)	FR	12.48 %	12.48 %	M.E.	12.40 %	12.40 %	M.E.	29.11 %	36.00 %	M.E.					
COFACTIONS 2	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFOBLIG	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	N	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFINPAR	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COGERI	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
CREDICO LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
EIOS	-	FR	Déconsolidation		N	10.25 %	10.25 %	M.E.	24.07 %	29.76 %	M.E.					
FIMIPAR	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle
GCE AFFACTURAGE	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
GRAYDON HOLDING	(23)	NL	9.53 %	9.53 %	M.E.	9.47 %	9.47 %	M.E.	22.24 %	27.50 %	M.E.
KISSELBERG	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS BELGIQUE	(23)	BE	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
KOMPASS JAPAN	-	JP	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS CZECH REPUBLIC A.S.	-	CZ	Déconsolidation		N	32.03 %	32.03 %	I.P.	75.21 %	93.00 %	I.G.
KOMPASS FRANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
KOMPASS HOLDING	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS INTERNATIONAL	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS ISRAËL	-	IL	Déconsolidation		N	15.73 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
KOMPASS POLAND	-	PL	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	82.76 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS SOUTH EAST ASIA LIMITED	-	SG	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
KOMPASS TURKEY	-	TR	Déconsolidation		N	24.08 %	34.44 %	I.P.	56.53 %	69.90 %	I.G.
KOMPASS USA, INC.	-	US	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
MLS1	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
NATIXIS FACTOR (ex-Natexis Factorem)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.32 %	34.44 %	I.P.	81.13 %	99.66 %	I.G.
OR INFORMATIQUE	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
ORCHID TELEMATICS LIMITED	(23)	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
PLACEMENTS COFACTIONS 2	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PLACEMENTS COFOLIG	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
THE CREDITORS GROUP LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
THE CREDITORS GROUP HOLDING LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
THE CREDITORS INFORMATION CO LIMITED	-	GB	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
UNISTRAT COFACE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
VISCONTEA IMMOBILIARE	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
VR FACTOREM GMBH	(23)	DE	17.68 %	17.68 %	I.P.	17.57 %	17.57 %	I.P.	41.10 %	51.00 %	I.P.
Pôle « Services »											
ABP ACTIONS	(23)	FR	34.30 %	34.66 %	I.P.	34.08 %	34.44 %	I.P.	80.02 %	98.95 %	I.G.
ABP CROISSANCE RENDEMENT	(23)	FR	34.15 %	34.66 %	I.P.	33.94 %	34.44 %	I.P.	79.16 %	97.88 %	I.G.
ABP MIDCAP	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
ABP PRÉVOYANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
ABPVIE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
ADIR	(23)	LB	11.78 %	11.78 %	M.E.	11.71 %	11.71 %	M.E.	27.49 %	33.99 %	M.E.

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007											31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
ASM ALTERNATIF GARANTI I	-	FR	Déconsolidation		N	34.10 %	34.44 %	I.P.	80.07 %	99.01 %	I.G.				
ASSURANCES BP IARD	(23)	FR	17.30 %	17.30 %	M.E.	17.19 %	17.22 %	M.E.	40.45 %	49.99 %	M.E.				
CACEIS BANK	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CACEIS BANK DEUTSCHLAND	(23)	DE	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CACEIS BANK LUXEMBOURG	(23)	LU	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CACEIS CORPORATE TRUST	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CACEIS FASTNET	(23)	FR	12.05 %	12.05 %	I.P.	12.05 %	12.05 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION	(23)	US	12.05 %	12.05 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CACEIS FASTNET SUISSE	(23)	CH	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CACEIS SAS	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CEGI	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
CEGI COURTAGE	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
ECRINVEST 11	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FASTNET Belgique	(23)	FR	8.95 %	8.95 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FASTNET HOUSE	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FASTNET IRLANDE	(23)	IR	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FASTNET LUXEMBOURG	(23)	LU	8.95 %	8.95 %	I.P.	8.95 %	8.95 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FASTNET PAYS-BAS	(23)	NL	8.95 %	8.95 %	I.P.	8.95 %	8.95 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FCP GCEC DIVERSIFIÉ	(23)	FR	8.95 %	8.95 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIER ASSURANCE	(23)	FR	20.80 %	34.66 %	I.P.	20.67 %	20.67 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
FRUCTIFONCIER	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
GESTITRES	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
INVESTOR SERVICES HOUSE	(23)	LU	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
NATIXIS ASSURANCES	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
NATIXIS CONSUMER FINANCE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
NATIXIS FINANCEMENT (ex-CEFI)	(23)	FR	23.22 %	34.66 %	I.P.	23.08 %	23.08 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
NATIXIS GARANTIES (ex-Natexis Garanties)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N				
NATIXIS IMMO EXPLOITATION	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
NATIXIS INTERÉPARGNE (ex-Natexis Interépargne)	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
NATIXIS INTERTITRES	(23)	FR	34.63 %	34.66 %	I.P.	34.41 %	34.44 %	I.P.	80.81 %	99.93 %	I.G.				
NATIXIS INVESTOR SERVICING	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
NATIXIS LIFE	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.25 %	34.44 %	I.P.	79.71 %	100.00 %	I.G.				
NATIXIS PAIEMENTS	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.				
NOVACRÉDIT	-	FR	Absorption		N	22.73 %	34.44 %	I.P.	66.00 %	66.00 %	I.G.				

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
OLYMPIA CAPITAL FINANCIAL SERVICES	(23)	CA	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
OLYMPIA CAPITAL LTD	(23)	FR	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
OLYMPIA IRELAND LTD	(23)	IE	17.33 %	17.33 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PARTINVEST	(23)	LU	17.33 %	17.33 %	I.P.	17.22 %	17.22 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SACCEF	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SCI ABP IENA	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SCI ABP POMPE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SCI SACCEF IMMOBILIER	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SCI SACCEF LA BOÉTIE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SCI SACEF CHAMPS-ÉLYSÉES	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SLIB	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SOCAMAB	(23)	FR	34.66 %	34.43 %	I.P.	20.66 %	20.66 %	I.P.	Entrée en 2006		N
SOCECA	-	FR	Déconsolidation		N	8.60 %	8.60 %	M.E.	20.19 %	24.97 %	M.E.
VITALIA VIE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
Pôle « Banques de détail »											
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	(23)	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-NORD	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BASSE-NORMANDIE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CENTRE VAL DE LOIRE	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE-NORMANDIE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE-NORD	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE-OUEST	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE ÎLE DE FRANCE-PARIS	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE DU PAS DE CALAIS	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DU PAYS DE L'HAINAUT	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES	(23)	FR	6.93 %	6.93 %	M.E.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES LYON	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
CAISSE D'EPARGNE DU VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	-	FR	Fusion		N	6.89 %	6.89 %	M.E.	Entrée en 2006		N
Autres activités											
AUXILIAIRE ANTIN	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	80.87 %	100.00 %	I.G.
CO ASSUR	-	FR	Déconsolidation		N	34.37 %	34.37 %	I.P.	80.71 %	98.80 %	I.G.
COFACE ARGENTINA - SUCC	(23)	AG	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE BELGIUM - SUCC	(23)	BE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE CANADA - SUCC	(23)	CL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE CHILE - SUCC	(23)	CL	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE CZECH INSURANCE - SUCC	(23)	CZ	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
COFACE DANMARK SUCC	(23)	DK	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE FINANCE PAYS-BAS - SUCC	(23)	NL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE HONG KONG SUCC	(23)	HK	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE HUNGARY - SUCC	(23)	HU	34.66 %	34.66 %	I.P.	25.83 %	34.44 %	I.P.	76.02 %	94.00 %	I.G.
COFACE IBERICA	(23)	ES	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE IRELAND	(23)	IE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
COFACE JAPAN - SUCC	(23)	JP	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007												31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	
COFACE NEDERLAND - SUCC	(23)	NL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE POLAND - SUCC	(23)	PL	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	76.02 %	94.00 %	I.G.					
COFACE PORTUGAL - SUCC	(23)	PT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE ROMANIA INSURANCE -SUCC	(23)	RO	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N					
COFACE SINGAPOUR - SUCC	(23)	SG	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SLOVAKIA INSURANCE	(23)	SK	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N					
COFACE SVERIGE	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE SWITZERLAND - SUCC	(23)	CH	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COFACE UK - SUCC	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
COLLOMB MAGELLAN SCI	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
COMPAGNIE FONCIÈRE NATIXIS	-	FR	Fusion		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	100.00 %	I.G.					
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
FONCIÈRE KUPKA	(23)	FR	34.65 %	34.66 %	I.P.	34.43 %	34.43 %	I.P.	80.85 %	100.00 %	I.G.					
IFCIC	-	FR	Déconsolidation		N	7.03 %	7.03 %	M.E.	16.51 %	20.42 %	M.E.					
IMMOBILIÈRE NATIXIS	-	FR	Déconsolidation		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	100.00 %	I.G.					
KOMPASS ESPAGNE	(23)	ES	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N					
KOMPASS Luxembourg	(23)	LU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N					
LEID - SUCC	(23)	AU	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	76.02 %	94.00 %	I.G.					
NATEXIS AMBS COMPANY LLC	(23)	US	-	34.66 %	I.P.	-	34.44 %	I.P.	-	100.00 %	I.G.					
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS FUNDING USA LLC	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
NATEXIS SHANGHAI	(23)	CN	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS SINGAPOUR	(23)	SG	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
NATEXIS ALTAIR	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS DUBAI	(23)	AU	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N					
NATEXIS FRANCFORT (ex-Natexis Düsseldorf)	(23)	DE	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS HONG KONG	(23)	HK	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS HO CHI MINH	(23)	VN	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS LABUAN	(23)	MY	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS LONDRES	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS MADRID	(23)	SP	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS MILAN	(23)	IT	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
NATEXIS NEW YORK	(23)	US	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
NATIXIS PANAMA	(23)	PA	34.66 %	34.66 %	I.P.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
NBP PREFERRED CAPITAL I, LLC	(23)	US	-	34.66 %	I.P.	-	34.44 %	I.P.	-	100.00 %	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL II, LLC	(23)	US	100.00 %	34.66 %	I.P.	100.00 %	34.44 %	I.P.	100.00 %	100.00 %	I.G.
NBP PREFERRED CAPITAL III, LLC	(23)	US	-	34.66 %	I.P.	-	34.44 %	I.P.	-	100.00 %	I.G.
NXBPI	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SCI ALTAÏR I	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SCI ALTAÏR 2	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SCI VALMY COUPOLE	(23)	FR	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.38 %	34.38 %	I.P.	80.73 %	100.00 %	I.G.
SEGEX	-	FR	Absorption		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
SPAFICA	(23)	FR	34.65 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.86 %	99.99 %	I.G.
STÉ FINANCIÈRE BFCE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	80.87 %	100.00 %	I.G.
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd EUR	(23)	GB	34.66 %	34.66 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.
III.3 - Activités fédérales et autres activités											
FONCIA											
AI GASCOGNE IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
ACTE SAS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
ACTIONS GÉRANCE (SARLAG)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
ACTIONS GÉRANCE ET TRANSACTION (AGT)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGEN LOCATIONS TRANSACTIONS (ALT)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE BRIIS SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE GIL SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE LES ULIS SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE MONTIGNY LE BRETONNEUX	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE PALAISEAU SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE SA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE ALLORGE ST REMY SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE AZUR FONCIÈRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE GAMBETTA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE RAVON	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGENCE VOLTAIRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGESTIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		
AGL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007											31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
ALGEMEEN BEHEER NV (A.B.)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ALVIA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ARVOR IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ASSURIMO	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ATLAS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ATLAS AQUITAINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ATLAS PYRÉNÉES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
ATRIUM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
AVIC IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
BALLIER IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
BELLECOMBE IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
BOUTEILLE FERNEY	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
BOUTEILLE TRANSACTIONS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
BREIZH DIORREN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET LECOQ FINANCE ET GESTION (CLFG)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET CIC	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET CORNAUD SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET GOMEZ	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET MARCHAND	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CABINET PABAN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CAPEX	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CARRERE-TIXADOR GP FONCIA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CG21 EDEN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CIE INFORM.INVEST.IMMOBILIER - C31	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CIE NATIONALE D'EXPERTISE ET DE MESURAGE CONSTATIMMO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CITRA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CNEM PRODUCTION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CONSEIL ET PARTENAIRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
CROISSANCE SUD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
DANZFUSS	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
DOCHER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
EFIMO DAMBREVILLE SA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
EFIMO PALPIED	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FABAIR	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
Libellés											
FIDUCIMMO	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FINANCIÈRE IMMOBILIÈRE INTERNATIONALE (F2I)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AD IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AGENCE CENTRALE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AGENCE MODERNE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AKTYS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ALPES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ALSACE HT RHIN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AMYOT GILLET	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ANDREYON	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ARDOUIN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ARMOR IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ASSHOFF HGV GmbH	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ATLANTIQUE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AURIOL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA AZUR	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BAIES DU SOLEIL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BARBIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BASTARD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BELCOURT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BELGIUM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BINTZ	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BOLLING LE BÂTIMENT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BOUCLES DE SEINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BOUSSARD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BOUTEILLE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BRETTE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BROSSOLETTE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA BUAT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CAPITOLE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CARRIÈRES ET COMPÉTENCES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CENTRE DE L'IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CERGIE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CGI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
FONCIA CHABANEAU	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CHABLAIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CHADEFAX LECOQ	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA COLBERT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA COUPAT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA CUILLE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA DESIMEUR	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA DEUTSCHLAND GMBH	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA DEUTSCHLAND KG	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA DOCHER INTER FRANCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA DOMITIA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA EFIMO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ENTREPRISE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA FABRE GIBERT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA FOUBERT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA FRANCHISE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA FRANCHISE France	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA FRANCO SUISSE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GAIRIN - CALVO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GATINEAU	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO CHABLAIS SA (ex-DIPROMA SA)	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO GRUYÈRE SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO LA PAIX SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO POD SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO RHÔNE SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECO SARINE SA (ex-FRIMOB SA)	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GECOVAR	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GÉNÉRALE IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GESTION IMMOBILIÈRE IDF	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GH	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA GITEC ALPINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007			31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	
FONCIA GOBELINS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA GOZE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA GRAND DELTA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA GRENON CESBRON	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA GROC	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA GROUPE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA HAUGUEL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA HOLDING G.I.	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IBT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ICV	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IG	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IGD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA ILES D'OR	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IMMOBILIAS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IMMOBILIÈRE DU CHAMPS-DE-MARS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA IMMOSTONE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA INTERNATIONAL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA JACOBINS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA JANIN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA JOMEL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LABBE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LACOMBE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LANGUEDOC PROVENCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LAPORTE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LE PHARE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LEMESRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LES BAINS	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LIGURIE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA L'IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LIMOUZY	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LMG	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LOBSTEIN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA L'OCEANIC	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N
FONCIA LUTÈCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007	N	Entrée en 2007	N

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
FONCIA MAINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MAIP	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MANAGO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MANSART	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARCEAU	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARCHAND TBI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARMIGNON-RODRIGUES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MARNE EUROPE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MASSENA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MER ET SOLEIL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MICHEL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MOLLAND	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA MPI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ORLY BEDOS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PARIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PARIS GESTION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PASCAL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA PIERRE GESTION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA REM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RÉPUBLIQUE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RIVES DE PARIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA RIVES DE SEINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ROBACHE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ROUAULT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA S.E.G.G.	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SAGI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOGI PELLETIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOGIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOGIV	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOLONIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SOVIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA ST ANTOINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA STEIN	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
FONCIA SWITZERLAND	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007											31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
FONCIA TOURNY	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA TRANSACTION AUDE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA TRANSACTION CÔTE FLEURIE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA TRANSACTION LOCATION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA TRAVAUX SA	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA TURCKHEIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VAL DE MARNE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VAL DE SEINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VAL D'ESSONNE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VALLAURIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VALORISATION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VAUCELLES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VEXIN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VIEUX PORT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VOLTAIRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VOW GMBH	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA VOW GmbH & Co. KG	(21)	DE	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA WURM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FONCIA ZAMBONI PORTES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FRANCES SA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FT ALPES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FT ATLANTIQUE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FT ALLORGE DADRIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL BORDEAUX	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL ILLE-ET-VILAINE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL LYON	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL MARSEILLE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL PARIS EST	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL RENNES (ex-Cabinet Berthier Le Palud)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL STRASBOURG	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL TOULOUSE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL VALENCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FTL VAR OUEST	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FT VENDÉE NORD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				
FT VENDÉE SUD	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N				

Groupe Banque Populaire											
Sociétés	31 Décembre 2007					31 Décembre 2006		31 Décembre 2005			
Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)
FTL VIENNE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE DU LANGUEDOC GIL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GESTION IMMOBILIÈRE G FERRETTI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GF FINANCIÈRE	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GH FINANCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GIF	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GLOBALIMMO.COM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
GUY BOUZAT TRANSACTIONS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
HUB INDUSTRIES	(21)	LU	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
ICDIEN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
IMMOBILIER DU HARAS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
IMMOBILIER ET ASSURANCES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
IMMOBILIER 26 SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
IMMOBILIÈRE CHARLEMAGNE GESTION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
IMMOBILIÈRE PASTORELLI	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INSURANCE BROKERS & PARTNERS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INGÉNIERIE CONSEIL ET ASSISTANCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INITIA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INTERAGENCE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
INTUIT'OPP	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
JACQUES SARRADIN CABINET IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
LB IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
L'IMMOBILIÈRE DEVERNEUIL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MAINTENANCE INVESTISSEMENT GESTION (MIG)	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MONA LISA GESTION IMMOBILIÈRE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
MR IMMOBILIER SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NICOLAS SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
NOIRIMMO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
Océan Immobilier	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PEETERS-ICDIEN	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
PIERRE ET TERRE IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SA SETB	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SA SOGESTIM	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N
SEII	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007										31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)		
SEITRA	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
SERVICE CONSEIL IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
SIT RÉGIE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
SOCIÉTÉ ATLANTIQUE D'EXPLOITATION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
SOLUFIMMO	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
STONE IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
STUD'HOTEL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
TEILATUA SARL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
THESIS	(21)	CH	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
TO2I	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
VENDÉENNE IMMOBILIER PARIS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
VICTORIA GESTION	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
W.F.FONCIA IMMOBILIER	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
Filiales communes des Banques Populaires														
AGRO AUDACES	-	FR	Liquidation		N	82.61 %	91.82 %	I.G.	89.13 %	91.82 %	I.G.			
CERIUS INVESTISSEMENTS	(21)	FR	99.43 %	100.00 %	I.G.	99.85 %	99.85 %	I.G.	99.85 %	99.85 %	I.G.			
FCC AMAREN II	(22)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
FCC CRISTALYS	(22)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
GC2I INVESTISSEMENT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.96 %	99.96 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
GIE CARSO MATÉRIEL	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	99.00 %	I.G.	100.00 %	99.00 %	I.G.			
GIE LIVE ACHATS	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
IBP INVESTISSEMENT	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2007		N	Entrée en 2007		N			
INFORMATIQUE BANQUES POPULAIRES	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	99.79 %	99.79 %	I.G.	99.76 %	99.76 %	I.G.			
OUEST CROISSANCE SCR	(22)	FR	97.28 %	97.28 %	I.G.	94.94 %	99.43 %	I.G.	98.07 %	99.43 %	I.G.			
SAS M+X	-	FR	Déconsolidée		N	99.04 %	99.92 %	I.G.	99.67 %	100.00 %	I.G.			
SBE	(22)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SOCIÉTÉ CENTRALE DU CRÉDIT MARITIME MUTUEL	-	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
SPV IGLOO2	(22)	IE	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
Filiales Banque Fédérale														
BANKEO	(21)	FR	60.00 %	60.00 %	I.G.	60.00 %	60.00 %	I.G.	60.00 %	60.00 %	I.G.			
BFBP ACTIONS EUROPE	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
BICEC	(21)	CM	52.47 %	52.47 %	I.G.	52.48 %	52.48 %	I.G.	52.48 %	52.48 %	I.G.			
CLIVEO SNC	-	FR	Absorption		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.			
FCPALIZE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100.00 %	100.00 %	I.G.			

Groupe Banque Populaire

Sociétés	31 Décembre 2007												31 Décembre 2006		31 Décembre 2005	
	Libellés	Groupe appartenance (a)	Implantation (b)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	Taux d'intérêt	Taux de contrôle	Méthode de consolidation (c)	
INVESTIMA 12	-	FR	Cession		N	34.44 %	34.44 %	I.P.	80.87 %	100.00 %	I.G.					
MA BANQUE (ex-SBE)	(21)	FR	65.94 %	65.94 %	I.G.	65.81 %	65.81 %	I.G.	65.81 %	65.81 %	I.G.					
MAINE SERVICE	-	FR	Absorption		N	Absorption		N	100.00 %	100.00 %	I.G.					
SAS PONANT 2	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N					
SCI PONANT+	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.					
SIBP	(21)	FR	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.	100.00 %	100.00 %	I.G.					
SNC CHAMPION	-	FR	Fusion		N	100.00 %	100.00 %	I.G.	Entrée en 2006		N					
VOLKSBANK INTERNATIONAL AG (VBI)	(21)	AT	24.50 %	24.50 %	M.E.	24.50 %	24.50 %	M.E.	24.50 %	24.50 %	M.E.					
CIFG GUARANTY ASSURANCE NORTH AMERICA	(21)	FR	50.00 %	50.00 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
CIFG EUROPE	(21)	FR	50.00 %	50.00 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
CIFG GUARANTY	(21)	FR	50.00 %	50.00 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
CIFG HOLDING	(21)	FR	50.00 %	50.00 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					
CIFG SERVICES INC	(21)	US	50.00 %	50.00 %	I.P.	34.44 %	34.44 %	I.P.	Entrée en 2006		N					

Commentaires :

(a) Détentrices

- 1 Banque Populaire d'Alsace
- 2 Banque Populaire Centre Atlantique
- 3 Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
- 4 Banque Populaire Atlantique
- 5 Banque Populaire de la Côte d'Azur
- 6 Banque Populaire Loire et Lyonnais
- 7 Banque Populaire de l'Ouest
- 8 Banque Populaire des Alpes
- 9 Banque Populaire du Massif Central
- 10 Banque Populaire Occitane
- 11 Banque Populaire du Nord

- 12 Banque Populaire du Sud-Ouest
- 13 Banque Populaire Champagne Lorraine
- 14 Banque Populaire Provençale et Corse
- 15 Banque Populaire Rives de Paris
- 16 Banque Populaire du Sud
- 17 Banque Populaire Val de France
- 18 BRED - Banque Populaire
- 19 CASDEN - Banque Populaire
- 20 Crédit Coopératif
- 21 Banque Fédérale des Banques Populaires
- 22 Filiales communes aux Banques Populaires
- 23 Natixis

(b) Pays d'implantation :

AG : Argentine - AT : Autriche - AU : Australie - BE : Belgique - BG : Bulgarie - BM : les Bermudes - BR : Brésil - CA : Canada - CH : Suisse - CL : Chili - CM : Cameroun - CN : Chine - CR : Costa Rica - CT : Croatie - CZ : République Tchèque - DE : Allemagne - DJ : Djibouti - DK : Danemark - DZ : Algérie - GB : Grande Bretagne - HK : Hong Kong - HU : Hongrie - IE : Irlande - IL : Israël - IR : République Islamique d'Iran - IT : Italie - JE : Jersey - JP : Japon - KY : Îles Caïman - LI : Liechtenstein - LU : Luxembourg - MT : Malte - MY : Malaisie - MX : Mexique - NL : Pays-Bas - PA : Panama - PE : Pérou - PL : Pologne - PT : Portugal - RO : Roumanie - RU : Russie - SG : Singapour - SK : Slovaquie - SL : Slovénie - SP : Espagne - SQ : Slovaquie - TR : Turquie - US : États-Unis - VA : Vanuatu - VE : Venezuela - VN : Vietnam - ZA : Afrique du Sud.

(c) Méthode de consolidation :

I.G. Intégration Globale
M.E. Mise en équivalence

I.P. Intégration proportionnelle
N. Non consolidé

(d) Pôle « Banque de détail »

Les Caisses d'Épargne, ainsi que leurs filiales directes (non énumérées dans cette liste), sont consolidées par Natixis à travers la détention par cette dernière de Certificats Coopératifs d'Investissement représentant 20 % du capital des Caisses d'Épargne.

➤ Note IV Notes relatives au bilan

IV.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs et passifs à la juste valeur se répartissent entre ceux qualifiés de transaction et ceux qui relèvent sur option de cette catégorie selon la norme IAS 39.

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur coupon couru inclus dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Instruments détenus à des fins de transactions

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Instruments comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

L'amendement de la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur » de juin 2005, adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005 a précisé les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur pour les actifs et passifs financiers. Cet amendement permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée ;
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés d'un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément.

La classification des actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option selon ces trois cas est précisée dans les notes IV.1.2.2 (actifs financiers) et IV.1.3.2 (passifs financiers).

IV.1.1 Dispositions générales relatives à la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

À l'initiation, la juste valeur est normalement le prix payé ou perçu. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. Il s'agit soit du prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif soit, à défaut de marché actif, d'une valeur résultant d'une technique de valorisation qui utilise des données observables issues

de transactions récentes, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options.

Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte du risque de liquidité ou de contrepartie et dans le cas de produits complexes du risque de modèle. Pour les produits complexes vendus, la valorisation fondée sur des données observables de marché permet l'enregistrement de la marge commerciale au début de l'opération pour la différence entre le prix de transaction et la valeur du modèle. Si les paramètres ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est le prix de transaction et non pas la valeur du modèle ; il s'ensuit que la marge commerciale est étalée sur le résultat, sur la durée de vie du produit.

IV.1.1.1 Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entre dans cette catégorie.

Un marché non liquide se caractérise par :

- l'absence totale de transactions sur une durée minimum ;
- l'absence de contributeurs sur le marché ;
- l'existence de transactions isolées de trop faible volume ou avec des prix très dispersés ;
- les ventes assimilées à des ventes forcées ;
- la fourchette de prix ample.

Une vente forcée doit se prouver autrement que par :

- un volume de transactions inhabituellement plus bas que d'habitude ;
- une absence de transactions pendant une courte période ;
- un jugement négatif sur le marché poussant au recours de la technique de valorisation.

Une absence de liquidité pour un instrument financier ne préjuge pas de la liquidité pour les autres instruments.

En synthèse, basculer vers la technique de valorisation pour un instrument antérieurement valorisé en prix cotés ne se justifie qu'en prouvant la vente forcée.

IV.1.1.2 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, est traitée sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre. La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

IV.1.1.3 Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération.

IV.1.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres relevant des opérations de transaction		41 807	41 722	33 304
Titres		41 807	41 722	33 304
Revenu fixe		34 579	34 657	27 440
Revenu variable	IV.1.2.1	7 228	7 065	5 864
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0	0
Prêts et créances relevant des opérations de transaction		1 565	16	78
Instruments dérivés hors couverture		25 402	18 868	16 679
Opérations de transaction		25 402	18 868	16 679
Autres		0	0	0
Titres à la juste valeur sur option	IV.1.2.2	10 793	5 672	7 333
Titres		8 856	5 649	7 281
Revenu fixe		6 795	3 969	5 889
Revenu variable	IV.1.2.1	2 060	1 680	1 392
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		1 937	23	52
Prêts et créances à la juste valeur sur option ⁽¹⁾	IV.1.2.2	694	3 322	2 323
Sur les établissements de crédit		161	230	-
Sur la clientèle		533	3 092	-
TOTAL		80 260	69 601	59 717

(1) L'exposition au risque de crédit représente la juste valeur des prêts et créances désignés en juste valeur par résultat. Elle s'élève à 694 millions, dont 161 millions au titre des Prêts et créances sur les établissements de crédit, et 533 millions au titre des Prêts et créances sur la clientèle. La variation de juste valeur des prêts et créances s'élève à 87 millions sur la période (88 millions en cumulé).

IV.1.2.1 Titres à revenu variable à la juste valeur par résultat

La décomposition des titres à revenu variable évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flows) est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006		
	Évaluations		Total	Évaluations		Total
	Sur un marché coté	Autres méthodes		Sur un marché coté	Autres méthodes	
Titres relevant des opérations de transaction	469	6 759	7 228	1 290	5 775	7 065
Titres à la juste valeur par résultat sur option	612	1 448	2 060	519	1 161	1 680
<i>dont titres de l'activité de portefeuille du capital investissement</i>	14	498	512	21	1 060	1 081
TOTAL	1 082	8 207	9 289	1 809	6 936	8 745

IV.1.2.2 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Dans le Groupe, l'option de juste valeur des actifs financiers est essentiellement utilisée pour réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes :

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Prêts et créances à la juste valeur sur option	694	253	441	0
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	161	161	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	533	92	441	0
Titres à la juste valeur sur option	10 793	4 766	5 358	670
Titres à revenus fixes	6 795	4 343	2 041	411
Titres à revenus variables	2 060	423	1 379	258
Autres actifs	1 937	0	1 937	0
TOTAL	11 487	5 019	5 799	670

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31/12/2007, les passifs financiers du Groupe évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

L'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » concernant « l'option de juste valeur »

de juin 2005, adopté par la Commission Européenne le 15 novembre 2005, a donné la possibilité de comptabiliser des passifs à la juste valeur par résultat. Le Groupe, a opté pour l'application de cet amendement à compter du 1^{er} janvier 2005 de manière rétrospective et a aussi requalifié certains passifs de « passifs à la juste valeur par résultat », dès lors qu'il s'agissait de produits de taux indexés sur des composantes de nature différente (actions pour les PEP et BMTN structurés).

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		13 738	12 724	14 161
Titres		13 738	12 626	14 128
Titres à revenu fixe		13 717	12 576	14 065
Titres à revenu variable		20	49	63
Titres ou valeurs donnés en pension		0	99	33
Instruments dérivés hors couverture		24 649	19 292	16 947
Titres à la juste valeur par résultat sur option	V.1.3.2	19 399	17 426	16 125
Titres		18 228	17 426	16 125
Titres à revenu fixe		18 228	17 426	16 125
Titres à revenu variable		0	0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		1 171	0	0
Autres dettes à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾		2 244	369	194
Trading		602	9	24
Juste valeur sur option	V.1.3.2	1 642	361	169
TOTAL		60 031	49 812	47 426

(1) PEP actions pour l'essentiel.

IV.1.3.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur des instruments inscrits au bilan. Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts le montant du capital restant dû augmenté des intérêts non échus. Pour les dettes de titres, la valeur de remboursement est retenue.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007			31/12/2006		
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence
	(1)	(2)	(1) - (2)	(1)	(2)	(1) - (2)
Dettes auprès d'établissements de crédit	102	102	0	2	2	0
Dettes auprès de la clientèle	1 541	1 525	16	222	279	(57)
Dettes représentées par un titre	18 195	18 212	(17)	17 554	17 202	352
Dettes subordonnées	34	34	0	0	0	0
Autres (y compris pension)	1 171	1 171	0	9	9	0
TOTAL	21 043	21 044	[1]	17 787	17 492	295

Le montant des variations imputables au risque de crédit propre comptabilisé au cours de la période s'élève à 12 millions d'euros et porte sur les « Dettes représentées par un titre ». En 2007, la variation de juste valeur des passifs financiers à la juste valeur sur option est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2007			
	Variation de juste valeur des passifs financiers à la juste valeur sur option			
	Total		Variation imputable au risque de crédit	
	Période	Cumulé	Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	(33)	(33)	0	0
Dettes auprès de la clientèle	7	27	0	0
Dettes représentées par un titre	(93)	224	12	12
Dettes subordonnées	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	(119)	218	12	12

IV.1.3.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Dans le Groupe, l'option de juste valeur des passifs financiers est essentiellement utilisée pour réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes :

En millions d'euros	31/12/2007			
	Valeur comptable	Distorsion comptable ⁽¹⁾	Gestion à la juste valeur ⁽²⁾	Existence d'un dérivé incorporé ⁽³⁾
Juste valeur sur option	1 643	1 564	66	13
Dettes auprès d'établissements de crédit	102	102	0	0
Dettes auprès de la clientèle	1 541	1 461	66	13
Titres à revenu fixe	19 399	17 209	1 410	780
Dettes représentées par un titre	18 195	17 209	239	746
Dettes subordonnées	34	0	0	34
Autres (y compris pension)	1 171	0	1 171	0
TOTAL	21 043	18 773	1 477	793

(1) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié.

(2) Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs gérés et évalués à la juste valeur par résultat.

(3) Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivés incorporés significatifs et séparables.

IV.1.4 Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Lorsqu'un contrat, qui n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, comporte un dérivé incorporé, celui-ci est extrait et figure à la ligne actif ou passif à la juste valeur par résultat, dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	1 832 384	18 127	18 798	1 863 485	14 157	15 077	13 435	13 902
Dérivés de taux	1 753 726	14 619	14 561	1 742 481	12 941	13 449	12 730	12 990
Dérivés de change	11 418	78	36	81 753	152	143	190	105
Dérivés actions								
Autres contrats	67 240	3 429	4 200	39 251	1 064	1 485	515	808
Opérations conditionnelles	1 023 721	4 039	3 387	1 055 837	3 981	3 540	3 035	2 831
Dérivés de taux	635 712	698	774	798 697	961	1 014	619	1 000
Dérivés de change	57 384	353	361	87 607	729	609	485	313
Dérivés actions								
Autres contrats	330 625	2 987	2 252	169 532	2 291	1 917	1 931	1 518
Dérivés de crédit	282 385	3 236	2 464	4 185	730	675	209	213
TOTAL	3 138 490	25 402	24 649	2 923 507	18 868	19 292	16 679	16 947

IV.2 Instruments dérivés de couverture - actif et passif

Selon la norme IAS 39, un dérivé répond aux 3 critères suivants :

- sa valeur varie en fonction des variations de valeur d'un élément de référence (sous-jacent) qui peut être un taux d'intérêt déterminé, le prix d'un instrument financier, le prix d'une matière première, un cours de change, des indices de prix ou de taux, une notation de crédit, ou une autre variable ;
- et il ne requiert pas ou peu d'investissement net initial ;
- et il est réglé à une date future.

La norme IAS 39 prévoit trois types de couverture :

- la couverture des flux de trésorerie (cash flow hedge) ;
- la couverture de juste valeur (fair value hedge) ;
- la couverture d'un investissement net libellé en devises.

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le Groupe.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

IV.2.1 Couverture de flux de trésorerie

La **couverture de flux de trésorerie** est utilisée pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux révisable ainsi que les transactions

futures à taux fixe. Pour le Groupe, la couverture de flux de trésorerie correspond essentiellement à des opérations de macrocouverture (couverture de portefeuille de prêts ou d'emprunts...). Les dérivés sont évalués au bilan à leur juste valeur; les variations de valeur sont inscrites, pour la partie efficace en capitaux propres à la ligne « gains ou pertes latents ou différés ». Le recyclage en résultat intervient en produit net bancaire au même rythme que l'enregistrement en résultat des flux de trésorerie couverts. L'élément couvert continue à être enregistré selon son propre mode d'évaluation.

Dans les comptes individuels, les opérations classées dans la catégorie comptable C (macrocouverture) ont été traitées en IAS par la méthode de couverture de flux futurs de trésorerie, qui correspond très exactement au mode de gestion opérationnel du risque de taux par les Banques Populaires. Le Groupe Banque Populaire n'est donc pas concerné par les ajustements (dits « carve out ») relatifs au traitement de la macrocouverture opérés par le règlement européen 2086/2004 du 19 novembre 2004 sur la norme IAS 39.

Les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, sur la base :

- des actifs et passifs pour lesquels les flux d'intérêts sont aujourd'hui incertains (stocks de Prêts et Emprunts à taux variable). L'entité est en effet en risque de cash flow sur les actifs/passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connaît pas le niveau du (des) prochain(s) fixing(s) ;
- des futurs actifs et passifs dont les flux futurs sont aujourd'hui incertains, et dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions). Ainsi, dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité est en risque de cash flow sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où elle ne connaît pas encore le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé. De la même manière, l'entité peut considérer qu'elle se trouve en risque de cash flow sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité ; la méthode imposée consiste à désigner l'élément couvert comme étant équivalent à une portion (à un pourcentage) d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux révisable identifiés. Ainsi, l'élément couvert ne correspond pas au Gap (position nette) mais à une portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable.

Le principe retenu pour tester l'efficacité des couvertures est de constituer – pour chaque bande de maturité – un dérivé « hypothétique », dont les variations de juste valeur depuis l'origine seront comparées à celles des dérivés que l'entité souhaite documenter comme couvertures.

Pour une couverture de flux de trésorerie, un dérivé hypothétique est reconstitué afin de parvenir à une couverture qualifiée d'efficace. Les caractéristiques de ce dérivé sont calées sur celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur du dérivé synthétique par rapport au dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macrocouverture.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de la rupture de la relation de couverture et si l'élément couvert existe encore après la rupture, il est procédé à l'étalement linéaire de la juste valeur pied de coupon du dérivé en date de rupture sur la durée de vie de l'élément couvert. Après la rupture, les variations de juste valeur du dérivé anciennement de couverture sont enregistrées en résultat.

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	37 122	286	221	34 029	139	60	130	67
Dérivés de taux	35 877	282	221	33 896	139	59	130	67
Dérivés de change	1 245	3	0	132	0	2	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	83	1	0	49	1	0	0	0
Dérivés de taux	83	1	0	39	1	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	0	0	9	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	7	0	1	2
TOTAL	37 205	286	221	34 077	147	60	131	69

IV.2.2 Couverture de juste valeur

La **couverture de juste valeur** est notamment utilisée pour couvrir des actifs et passifs à taux fixe et correspond pour le Groupe, essentiellement à de la microcouverture. Les variations de juste valeur du dérivé sont inscrites en « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Le réescompte du dérivé est comptabilisé en « charges ou produits d'intérêts ». L'élément couvert, par symétrie, adopte les modalités d'enregistrement du dérivé de couverture. Les actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti et bénéficiant d'une couverture continuent à faire l'objet d'un

enregistrement selon la méthode des intérêts courus auquel s'ajoute une valorisation pied de coupon inscrite dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes sur instruments financiers en juste valeur par résultat ».

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace). Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes, (modélisées sous la forme d'actifs/passifs « hypothétiques ») sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma	
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	104 061	261	669	10 797	235	239	207	385
Dérivés de taux	102 579	209	664	9 284	202	233	193	380
Dérivés de change	957	51	4	1 499	42	6	22	5
Dérivés actions								
Autres contrats	525	0	1	14	(8)	0	(8)	0
Opérations conditionnelles	0	4	659	56	18	(11)	12	0
Dérivés de taux	0	0	0	4	0	(0)	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions								
Autres contrats	0	4	659	52	18	(11)	12	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	1	0	0
TOTAL	104 061	265	1 328	10 853	254	228	219	385

IV.2.3 Mesure de l'efficacité de la couverture

L'efficacité de la couverture est appréciée à l'origine de la relation de la couverture et tout au long de sa durée de vie de manière prospective et rétrospective sur un rythme au moins semestriel. Le caractère rétrospectif permet de s'assurer que le rapport entre les variations de valeur du dérivé de couverture et de ce qui est représentatif de l'élément couvert se situe dans les limites réglementaires 80 %/125 %. Le test prospectif n'est pas nécessairement chiffré et porte sur la durée de vie résiduelle de la couverture.

La documentation de l'efficacité des relations de couverture en juste valeur nécessite le recours à la définition d'un actif synthétique (ou d'un passif synthétique) afin de neutraliser l'effet des composantes de la valeur de marché non couvertes (marge de crédit et de liquidité). Le test d'efficacité est opéré en prenant en compte les variations de valeur de l'actif synthétique (ou du passif synthétique) par rapport à la variation de valeur du dérivé de couverture.

Conformément à IFRS 1, les relations de couverture existantes au 31 décembre 2004 sont reconnues à la date de transition au 1^{er} janvier 2005, sauf les relations de couverture interdites comme celles couvrant les titres détenus jusqu'à l'échéance.

IV.2.4 Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit ne sont pas considérés comme des garanties financières. Par conséquent, les crédits default swaps sont qualifiés de dérivés inclus dans le champ d'application de la norme IAS 39. Les Credit Link Notes sont des instruments hybrides réunissant contrat hôte et dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé suit les mêmes modalités de valorisation qu'un dérivé simple. En l'absence de liquidité, les dérivés incorporés sont valorisés par un modèle interne.

IV.2.5 Contrats internes

Compte tenu de la structure particulière du Groupe Banque Populaire, un grand nombre des instruments de couverture utilisés par les Banques Populaires est contracté avec Natixis. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure quotidiennement du correct retournement des opérations concernées sur le marché, en notionnel et en sensibilité, index par index et pour chaque bande de maturité.

Cet exercice est mené pour les contrats fermes et optionnels vanille.

IV.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont une catégorie résiduelle contenant des actifs qui ne répondent pas aux conditions régissant les autres catégories prévues dans cette norme. Pour le Groupe, cette catégorie comprend essentiellement des titres, que ce soit des titres à revenu fixe ou des titres à revenu variable (actions).

À l'acquisition, les titres classés en AFS sont évalués à la juste valeur. Dans le Groupe, aucune décote initiale n'est enregistrée, le coût d'acquisition étant réputé au prix de marché. La détermination de la juste valeur de ces actifs est exposée à la note IV.1.

Le prix d'entrée au bilan correspond au prix d'acquisition du titre, majoré des coûts de transaction imputables à l'acquisition des titres (frais de courtage, commissions versées aux sociétés de bourse, impôts de bourse) augmenté des intérêts courus. Compte tenu de l'impact non significatif des frais de transaction sur les titres, ces frais sont enregistrés en charges.

Lors des arrêts ultérieurs, ces titres sont évalués en juste valeur par capitaux propres nonobstant l'enregistrement des intérêts et l'amortissement des décotes/surcotes pour les titres à revenu fixe qui sont en résultat.

S'il s'agit de titres à revenu variable, la totalité de la variation de juste valeur passe en capitaux propres.

Pour les titres cotés, le cours d'arrêté est utilisé (cours bid). Pour les titres non cotés, la méthode de valorisation Price Earning Ratio (PER) est utilisée ou celle de l'actualisation des flux futurs Discounted Cash Flows (DCF).

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en produit net bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal ; existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la

situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests ;

- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : titres en situation de moins-value latente depuis de plus de 6 mois et moins value latente de plus de 25 % à la clôture, ou existence d'autres indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial ;
- pour les participations : moins value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisées en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêts trimestriels (dates de publication des comptes IFRS) sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire s'enregistre en résultat. Les reprises de pertes de valeur passent par capitaux propres.

La moins value latente sur les titres à revenu fixe est portée dans un compte de dotation aux provisions pour dépréciation de titres (ligne : coût du risque du compte de résultat) puisque cette dotation peut être reprise en résultat (en coût du risque) en cas d'appréciation ultérieure de la valeur du titre à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Les titres AFS couverts en taux par des dérivés sont valorisés en juste valeur par résultat pour le risque couvert. L'étalement actuariel de la prime ou décote, comme l'enregistrement des intérêts pour les titres à revenu fixe, n'est pas remis en cause du fait de la couverture.

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours de crédit	19	25	38
Prêts et créances	19	25	38
Créances rattachées	0	0	0
Titres	25 489	21 705	21 307
Titres à revenu fixe	21 369	18 283	18 151
Titres à revenu variable ⁽¹⁾	3 947	3 275	2 976
Créances rattachées	174	148	180
TOTAL AVANT DÉPRÉCIATIONS	25 509	21 730	21 345
Dépréciations	(193)	(140)	(152)
Prêts et créances	0	0	0
Titres à revenu fixe	(60)	(12)	(18)
Titres à revenu variable	(133)	(128)	(134)
TOTAL	25 315	21 590	21 193

(1) Les titres à revenu variable traités sur un marché actif s'élèvent à 268 millions d'euros au 31 décembre 2007..

IV.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle

IV.4.1 Dispositions générales

Les « prêts et créances » sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Tous les prêts à la clientèle des banques régionales sont comptabilisés dans la catégorie « prêts et créances » y compris les portefeuilles de prêts acquis. L'ensemble des crédits interbancaires à l'actif est inscrit dans la catégorie « prêts et créances ». La grande majorité des crédits accordés par Natixis est classée dans cette catégorie.

Les prêts sont comptabilisés au bilan, à l'origine, pour un montant égal à leur juste valeur initiale. La juste valeur d'un prêt correspond à son nominal, diminué de la décote et des produits de transaction et augmenté des coûts de transaction.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par le Groupe, ne sont pas significatifs.

Les prêts et créances sont valorisés, ultérieurement au coût amorti, ce qui nécessite la détermination des éléments à intégrer dans le taux d'intérêt effectif (TIE).

Les coûts internes retenus dans le calcul du TIE sont les frais variables directement liés à la mise en place des prêts. Le Groupe Banque

Populaire a retenu une position restrictive suivant laquelle seule la partie variable des salaires des chargés d'affaires directement indexée sur la mise en place de crédit est intégrée au TIE. Aucun autre coût interne n'est pris en compte dans les calculs du coût amorti.

Les coûts externes consistent essentiellement en commissions versées en externe dans le cadre de la mise en place des prêts. Ils sont essentiellement constitués des commissions versées pour apport d'affaires aux prescripteurs.

Les produits de transaction sont les produits directement liés à l'initiation des nouveaux prêts. Ils sont composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts de moins d'un an au moment de l'émission (durée initiale) sont étalés au prorata temporis sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux. En cas de modification des décaissements ou encaissements futurs, la « catch up method » est utilisée, qui conduit au maintien du taux d'intérêt effectif d'origine du contrat et a pour conséquence l'enregistrement d'un résultat immédiat pour l'écart entre la valeur comptable et l'actualisation des flux.

La juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs attendus. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des éléments de durée initiale de moins d'un an et des actifs à taux variable est considérée égale à la valeur comptable.

IV.4.2 Dépréciation sur prêts et créances

La norme IAS 39 définit les modalités de calcul et de comptabilisation des pertes de valeur constatées sur les prêts.

Une créance est « dépréciée » si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'existence d'indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base collective : il s'agit d'« événements déclenchants » ou « événements de pertes » qui identifient un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés ;
- ces événements génèrent des pertes avérées (« incurred losses ») sur le montant des flux de trésorerie futurs estimés des prêts et la mesure de cet impact doit être fiable.

Les dépréciations sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties au taux d'intérêt effectif d'origine. Pour les actifs à court terme (< 1 an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital.

Les mouvements de dépréciations sont enregistrés en coût du risque.

Le référentiel IAS distingue deux types de dépréciations :

- les dépréciations individuelles ;
- les dépréciations collectives.

Les dépréciations individuelles

Elles se calculent sur la base d'échéancier créance par créance en affectant les flux futurs, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégories de créances. Les garanties interviennent pour limiter le montant des dépréciations et lorsqu'une garantie couvre intégralement le risque de défaut, l'encours n'est plus déprécié.

Les dépréciations collectives

Les provisions collectives couvrent un risque non avéré au niveau de la créance individuelle. Les encours, conformément à la norme IAS 39, sont regroupés dans des portefeuilles de risques homogènes.

La méthode de calcul utilisée dans le Groupe repose en grande partie sur le référentiel de mesure des risques mis en place dans

le cadre de la réforme Bâle II appliqué à un croisement de trois portefeuilles (particuliers/professionnels/corporate) et de trois types de risques (prédoutoux/défaut non douteux/sectoriel). La ventilation par portefeuilles obéit à la segmentation préconisée dans le référentiel Bâle II et les encours sains sont regroupés dans des portefeuilles de risque homogènes.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont ainsi été constitués suivant deux axes :

- *les risques sur encours classés dans les deux dernières classes de risques et correspondant à des probabilités de défaut élevées* : ces créances, identifiées dans les systèmes de gestion par une notation spéciale, présentent des signes objectifs de dégradation, le plus souvent la présence d'une échéance impayée. Sur ces créances de petits montants pour la plupart, la provision est calculée à partir du taux de perte attendue, déterminé selon les modèles du ratio Bâle II ;
- *les risques sectoriels et géographiques déterminés selon la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs* : la détection des indices objectifs de dépréciation de ces risques résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la dépréciation est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, calculées suivant les principes de la réforme Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans le dispositif Bâle II sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Banque Populaire.

Enfin, en 2007, en application du CRC 2005-03 article 3 bis, les découverts non autorisés classés en « Encours sains » durant les exercices antérieurs, ont été déclassés en douteux comptables. À l'issue de ces déclassements, les provisions collectives constituées en 2006 sur les distorsions existantes sur certaines créances qui ne remplissaient pas les critères nécessaires à l'application de dépréciations individuelles, mais qui étaient considérées comme « en défaut » dans le référentiel prudentiel, ont été intégralement reprises, le périmètre des encours sains en référentiel comptable et prudentiel devenant similaire, à la seule exception des restructurations qui par nature sont à l'initiation en défaut prudentiel mais peuvent demeurer sains en comptabilité.

IV.4.3 Prêts et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours sains				
Encours sains	IV.4.2.1	48 671	48 497	51 924
Dépréciations collectives		(17)	(20)	(16)
Net		48 654	48 477	51 907
Encours en défaut				
Encours en défaut		27	33	52
Dépréciations individuelles		(17)	(19)	(28)
Net ⁽¹⁾		10	14	24
TOTAL ⁽²⁾		48 654	48 491	51 931

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève au 31/12/2007 à 63 % contre 57 % au 31 décembre 2006.

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 48 443 millions d'euros.

IV.4.3.1 Encours sains sur les établissements de crédit

Les encours sains sur les établissements de crédits comprennent essentiellement des opérations de pensions livrées.

Le traitement des opérations de pensions livrées en référentiel IFRS est identique au traitement appliqué dans les comptes individuels, à la seule différence que les titres cédés doivent être identifiés chez le

cédant puisque la contrepartie a la possibilité de les céder à son tour ou de les mettre en garantie.

Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans la catégorie « prêts et créances ». Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ».

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes et prêts	11 714	10 565	11 224
Comptes ordinaires débiteurs	7 133	5 643	3 473
Titres non cotés à revenu fixe	1 367	270	22
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	27 894	31 500	36 747
Autres	90	219	236
Créances rattachées	473	301	222
TOTAL	48 671	48 497	51 924

IV.4.4 Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Encours sains				
Encours sains	IV.4.3.1	161 466	140 816	123 616
Dépréciations collectives		(645)	(577)	(533)
Dépréciations individuelles		(34)	(37)	(34)
Net		160 787	140 203	123 049
Encours en défaut				
Encours en défaut		5 626	5 089	5 010
Dépréciations individuelles		(3 447)	(3 388)	(3 445)
Net ⁽¹⁾		2 179	1 701	1 566
TOTAL ⁽²⁾		162 966	141 904	124 615

(1) Le taux de couverture des encours en défaut, hors provisions collectives (qui viennent couvrir des encours sains), s'élève à 61 % au 31 décembre 2007 contre 59 % au 1^{er} janvier 2007 (après retraitement au 1^{er} janvier du déclassement en « Encours en défaut » des découverts non autorisés à plus de trois mois dans l'assiette totale des déclassements en application, en 2007, du CRC 2005-03 article 3 bis).

(2) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminés selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 161 683 millions d'euros.

IV.4.4.1 Encours sains sur la clientèle

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Location financement	IV.4.3.2.1	6 416	5 777	5 217
Autres prêts et créances	IV.4.3.3	132 306	115 899	101 386
Comptes ordinaires débiteurs		8 303	7 380	6 509
Titres non cotés à revenu fixe		1 428	1 404	1 288
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		9 724	7 639	6 798
Affacturage		2 090	1 600	1 215
Autres		374	408	587
Créances rattachées		825	709	616
TOTAL		161 466	140 816	123 616

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des encours sains sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 160 922 millions d'euros.

IV.4.4.2 Opérations de location financement avec la clientèle

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;

- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien...);
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

Les opérations de location financement sont enregistrées pour un montant correspondant à la valeur actualisée au taux d'intérêt implicite des paiements dûs au titre du contrat, augmentée de toute valeur résiduelle non garantie par une tierce partie.

Conformément à la norme IAS 17, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Au 31 décembre 2007, la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur s'élève à 78 millions d'euros. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (recalcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de

variation au titre des périodes échues est enregistrée en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite (TII)

Les dépréciations sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie,
- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

IV.4.4.2.1 Encours de location financement

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total	Total
Encours clientèle	3 124	3 292	6 416	2 920	2 856	5 777	5 217
Encours en défaut net ⁽¹⁾	41	13	54	40	11	51	71
Encours en défaut	54	50	104	55	50	105	128
Dépréciations sur encours en défaut	(13)	(37)	(50)	(15)	(39)	(54)	(56)
TOTAL ⁽²⁾	3 165	3 305	6 470	2 961	2 867	5 828	5 288

(1) Le taux de couverture des encours en défaut s'élève à 48 % au 31/12/2007.

(2) Au 31/12/2007, la juste valeur des encours sains de location financement sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 6 365 millions d'euros.

IV.4.4.2.2 Durée résiduelle des contrats de location financement au 31/12/2007

En millions d'euros	Durée résiduelle				Total
	Moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non ventilables	
Location Financement					
Investissement brut	573	1 872	1 444	333	4 222
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	424	1 514	1 362	426	3 725
Produits financiers non acquis	-	-	-	392	392
Loyers conditionnels comptabilisés	-	-	-	0	0

IV.4.4.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Créances commerciales	2 942	3 564	3 134
Crédits à l'exportation	865	756	500
Crédits de trésorerie et de consommation	20 566	18 334	15 963
Crédits à l'équipement	39 281	34 600	31 934
Crédits à l'habitat	59 184	51 023	44 010
Autres crédits à la clientèle	9 469	7 622	5 843
TOTAL	132 306	115 899	101 386

IV.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les actifs financiers (hors instruments dérivés) à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable et que le Groupe Banque Populaire a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur; frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux ne sont pas autorisées en référentiel IFRS. Pour le Groupe, cette catégorie n'a été retenue que pour des titres à revenu fixe représentatifs de placements des sociétés d'assurance.

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Obligations			
Valeur brute	2 156	2 330	2 380
Dépréciations	0	0	0
Obligations nettes	2 156	2 330	2 380
Autres			
Valeur brute	41	40	0
Dépréciations	0	0	0
Autres nets	41	40	0
TOTAL	2 197	2 370	2 380

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, est de 2 258 millions d'euros.

IV.6 Actifs et passifs d'impôts différés

L'impôt différé résulte des différences temporelles existant dans les comptes sociaux, ou dues à des retraitements de consolidation, entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs du bilan. Il est calculé selon la méthode du report variable, donc sur la base des futurs taux d'impôts applicables.

Le solde net d'impôt différé, figurant à l'actif et au passif sur la ligne actifs/passifs d'impôts différés, résulte des principales différences suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾			
GIE fiscaux	(318)	(277)	(430)
Réserves latentes de crédit-bail	(363)	(385)	(562)
Annulation provision d'égalisation	(140)	(118)	(246)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves	(540)	(751)	(908)
Juste valeur sur instruments financiers - Autres	(352)	(168)	(215)
Provisions pour passif social	770	787	917
Provisions sur épargne réglementée	179	269	306
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	1 343	965	1 199
Déficits ordinaires et ARD	225	202	232
Coût amorti	253	223	275
Plus-values latentes sur OPCVM	179	184	115
Participation des salariés	91	100	94
Prêts à taux zéro	1	-	-
Dividendes CCI BP et CEP	(73)	-	-
Dépréciation des titres CIFG	690	-	-
Autres décalages temporels	(58)	6	(85)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 885	1 038	692
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(91)	(197)	(374)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 795	841	318
Impôt différé comptabilisé			
Impôt différé au taux courant	728	317	144
Impôt différé - Contributions et CSB (contribution sociale sur les bénéfices)	19	8	4
Impôt différé au taux réduit	(6)	(2)	(2)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	741	323	146
dont :			
- impôt différé actif	1 016	635	682
- impôt différé passif	(274)	(312)	(536)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) y.c. « Dépréciations collectives » et « effet de l'actualisation des dépréciations individualisées »

IV.7 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Autres actifs et emplois divers	IV.7.1.1	6 976	5 447	5 303
Comptes de régularisation	IV.7.2.1	7 767	4 846	9 182
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.7.3.1	569	437	417
TOTAL		15 311	10 730	14 902

PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Autres Passifs	IV.7.1.2	9 006	5 880	6 500
Comptes de régularisation	IV.7.2.2	5 856	4 888	4 463
Comptes de régularisation de l'assurance	IV.7.3.2	130	162	366
TOTAL		14 992	10 931	11 330

IV.7.1 Autres actifs et passifs divers

IV.7.1.1 Autres actifs et emplois divers

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Règlement d'opérations sur titres	7	0	(1)
Promotion immobilière	0	0	11
Autres stocks et emplois divers	311	188	193
Débiteurs divers	6 597	5 218	5 083
Créances rattachées	61	41	17
TOTAL	6 976	5 447	5 303

IV.7.1.2 Autres passifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes de titres	1 742	615	675
Créditeurs divers	7 043	4 984	5 495
Règlement d'opérations sur titres	45	58	72
Autres	121	162	189
Dettes rattachées	55	61	69
TOTAL	9 006	5 880	6 500

IV.7.2 Comptes de régularisation

IV.7.2.1 Comptes de régularisation actif

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes d'encaissement	868	1 013	758
Compte d'ajustement	264	102	152
Charges constatées d'avance	127	102	80
Produits à recevoir	771	1 238	1 332
Autres charges à répartir	0	0	6
Autres comptes de régularisation	5 737	2 390	6 855
TOTAL	7 767	4 846	9 182

IV.7.2.2 Comptes de régularisation passif

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes d'encaissement	935	706	437
Compte d'ajustement	207	110	93
Produits constatés d'avance	1 244	1 032	926
Charges à payer	1 002	876	1 060
Marge du premier jour (<i>day one profit</i>) ⁽¹⁾	71	87	92
Autres	2 397	2 078	1 856
TOTAL	5 856	4 888	4 463

(1) La marge du premier jour (ou *day one profit*) est logée uniquement sur Natixis SA et est valorisée à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables. Son évolution est la suivante :

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006
Marge restant à amortir en début d'exercice	87	92
Marge des nouvelles opérations	23	24
Étalement de l'exercice en résultat ⁽¹⁾	(27)	(3)
Autres variations ⁽²⁾	(12)	(26)
MARGE DE CLÔTURE	71	87

(1) En 2007, l'étalement de l'exercice concerne pour (3) millions d'euros les opérations initiées sur 2007 et pour (25) millions d'euros les opérations antérieures à 2007.

(2) Les autres variations concernent le passage de deux activités inobservables à observables, la première est relative aux produits traités dans le cadre d'opérations d'arbitrage des parités bi-devises, la deuxième concerne les droits d'émission de CO₂.

IV.7.3 Comptes de régularisation de l'assurance

IV.7.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance Actif

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Part des réassureurs dans les provisions techniques	113	111	106
Créances nées d'opérations d'assurance directe	148	198	170
Créances nées d'opérations de réassurance	48	40	40
Primes restant à émettre	220	52	46
Frais d'acquisition reportés	40	37	27
Autres	0	0	27
TOTAL	569	437	417

IV.7.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance - Passif

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	67	105	53
Dettes nées d'opérations de réassurance	44	38	31
Dettes pour dépôts reçus en espèces	17	18	18
Autres dettes	1	2	264
TOTAL	130	162	366

IV.8 Immeubles de placement

Conformément à la norme IAS 40, un bien immobilier est comptabilisé en immeuble de placement dès lors qu'il est détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Les conditions de comptabilisation sont identiques à celles exposées dans le paragraphe relatif aux immobilisations corporelles (cf. note IV.9), à savoir si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles (évaluation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur) pour les entités

du Groupe à l'exception du sous-groupe Natixis Assurance qui comptabilise ses immeubles représentatifs de placement en assurance à la juste valeur avec variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-20-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable. Les plus ou moins values de cession d'immobilisations de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités ».

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005 Proforma
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles de placement							
En juste valeur ⁽¹⁾	329	-	329	283	-	283	246
Au coût historique	396	(183)	214	451	(195)	256	254
TOTAL	725	(183)	543	734	(195)	540	500

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.
La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché.

En millions d'euros	31/12/2007	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	136	263
Location financement - ITNL *	22	22
Autres	386	388
TOTAL	543	673

* ITNL : Immeubles Temporairement Non Loués.

IV.9 Immobilisations

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple, les immobilisations acquises en location financement et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location financement. Les parts de SCI sont traitées comme des immobilisations corporelles.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Conformément à IFRS 1, le Groupe a choisi de ne pas opter pour la valorisation à la juste valeur pour le bilan d'ouverture 2004. Les coûts d'acquisition à cette date ont été maintenus, soit le prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). En revanche, les coûts d'emprunt ne sont pas activés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les encours bruts des immobilisations corporelles sont ventilés en composants. La décomposition en composants est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. La durée d'utilisation du bien n'est ni une durée d'usage du bien à vocation fiscale, ni la durée économique du bien, mais sa durée d'utilité.

Les durées d'utilité retenues dans le Groupe sont les suivantes :

Composants	Durée d'utilité
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 - 40 ans
Fondations/ossatures	30 - 60 ans
Ravalement	10 - 20 ans
Équipements techniques	10 - 20 ans
Aménagements intérieurs	8 - 15 ans

Pour les autres catégories d'immobilisations corporelles, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 10 ans.

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. Pour le Groupe, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles sont réputées nulles car non fiables.

Les immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire sur leurs durées d'utilité n'excédant pas 8 ans pour

les logiciels, dès qu'ils sont prêts à être mis en service. Aucune valeur résiduelle n'est déterminée.

Les immobilisations à durée indéfinie ne font pas l'objet d'amortissements mais de tests de dépréciation au moins annuels. Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation. Pour le droit au bail, il est procédé à l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle du bail (sans prorogation) et un test de dépréciation est effectué par rapport à une valeur calculée par différence actualisée entre le loyer du marché et le loyer du bail.

Les dotations aux amortissements des immobilisations d'exploitation sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

La valeur recouvrable est estimée de manière individuelle sur l'immobilisation mais sans répartition de la dépréciation par composants.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur). Les pertes de valeur modifient de manière prospective le plan d'amortissement puisqu'elles s'imputent sur la base amortissable.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont inscrites en résultat sur la ligne « gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement (crédit-bail preneur) sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

IV.9.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006			31/12/2005
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Proforma
Immobilisations corporelles	3 872	(2 076)	1 797	3 484	(1 885)	1 600	1 536
<i>Immobilisations en location financement</i>	<i>86</i>	<i>(59)</i>	<i>27</i>	<i>86</i>	<i>(57)</i>	<i>29</i>	<i>32</i>
Constructions	86	(59)	27	86	(57)	29	32
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	3 786	(2 016)	1 770	3 399	(1 828)	1 571	1 504
Parts de SCI	27	0	27	28	0	28	59
Terrains et constructions	1 732	(676)	1 056	1 563	(620)	944	808
Autres	2 027	(1 340)	687	1 808	(1 208)	600	637
Immobilisations incorporelles	964	(461)	503	730	(468)	260	223
Droit au bail ⁽¹⁾	353	(122)	230	175	(113)	62	67
Logiciels	446	(291)	155	423	(311)	112	100
Autres	166	(48)	118	131	(45)	87	57
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	28	(15)	13	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	28	(15)	13	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 837	(2 536)	2 300	4 241	(2 367)	1 873	1 759

(1) Dont apport Foncia.

IV.9.2 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur brute		Diminution et autres cessions	Changement de périmètre ⁽¹⁾	Conversion	Autres	Valeur brute
	31/12/2006	Augmentation					31/12/2007
Immobilisations corporelles	3 484	475	(265)	113	(8)	72	3 872
Immobilisations en location financement	86	0	0	0	0	0	86
Constructions	86	0	0	0	0	0	86
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété	3 399	475	(265)	113	(8)	72	3 786
Parts de SCI	28	1	(1)	0	0	(1)	27
Terrains et constructions	1 563	148	(101)	67	(3)	58	1 732
Autres	1 808	325	(163)	46	(4)	15	2 027
Immobilisations incorporelles	730	271	(84)	55	(4)	(3)	964
Droit au bail	176	88	(2)	93	0	(1)	353
Logiciels	423	97	(69)	(19)	(4)	17	446
Autres	132	87	(14)	(19)	0	(20)	166
TOTAL	4 214	746	(349)	169	(12)	69	4 837

(1) Les évolutions relatives au changement de périmètre portent essentiellement sur l'entrée de Foncia.

IV.9.3 Actifs obtenus par prise de possession de garantie

Les actifs obtenus par prise de possession de garantie s'élevaient à 26 millions d'euros au 31 décembre 2007, dont 19 millions en trésorerie, 3 millions en immeubles de placement et 3 millions en instruments de capitaux propres et de dettes.

IV.10 Écarts d'acquisition

IV.10.1 Traitement comptable

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont maintenus au bilan à leur coût historique dans leur devise d'origine puis convertis au cours de change à la date de clôture. Tout ajustement du coût d'acquisition se fait dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés directement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'existence d'indices de pertes de valeur; selon la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie (DCF - *Discounted Cash Flow*).

IV.10.2 Unités Génératrices de Trésoreries (UGT)

Dans le cadre des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition positifs sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT). Pour le Groupe elles correspondent aux secteurs retenus pour l'information sectorielle (cf. note VIII) :

- le secteur « Banques Populaires Agrégées », représenté principalement par les 20 Banques Populaires, le Crédit Maritime Mutuel, constitue un UGT unique ;
- le secteur « Banque d'Investissement et de Projet » représenté par Natixis et divisé en 6 pôles : « Banque de Financement et d'Investissement », « Capital Investissement et Gestion Privée », « Services », « Poste clients » et « Gestion d'Actifs » et « Services et Garanties ». Ces pôles représentent 6 UGT ;
- le secteur « Activité Fédérale et autres activités » correspondant principalement aux activités de la Banque Fédérale et les autres filiales de la Banque Fédérale des Banques Populaires détenues en direct hors Natixis, soit, principalement Foncia, MA Banque, BICEC et, depuis le 20 décembre 2007, CIFG. Au 31 décembre 2007, l'écart d'acquisition dans ce secteur ne porte que sur Foncia qui constitue, en tant que tel, une UGT.

Au 31 décembre 2006, la valeur comptable totale des écarts d'acquisition positifs s'élevait à 1 844 millions d'euros et portait exclusivement sur la Banque d'Investissement et de Projet. Au 31 décembre 2007, la

valeur comptable totale des écarts d'acquisition atteint 3 401 millions d'euros, la principale variation de la période portant sur l'acquisition de Foncia au 1^{er} avril 2007 :

	31/12/2007		31/12/2006	
	Valeur - millions d'euros	Poids - %	Valeur - millions d'euros	Poids - %
Banques Populaires Agrégées	4	NS	0	NS
Banque d'Investissement et de projet	1 999	59 %	1 844	100 %
Activités Fédérales et autres	1 398	41 %	0	NS
	3 401	100 %	1 844	100 %

IV.10.3 Tests de dépréciations

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La perte de valeur d'un écart d'acquisition est la différence entre la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant une partie de l'écart d'acquisition) et la valeur recouvrable de cette UGT, définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT puis sur les actifs de l'UGT au prorata des valeurs nettes comptables. La perte de valeur sur un écart d'acquisition est définitive.

Au 31 décembre 2007, les tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation. L'exercice d'évaluation et les hypothèses retenues pour cette évaluation sont les suivantes :

Banque d'Investissement et de Projet

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans issues du plan à moyen terme du Groupe Natixis (pour l'assurance vie, la durée des prévisions est de 10 ans) ;

- taux de croissance à l'infini : 2 % ;
- taux d'actualisation : taux différenciés compris entre 9,86 % et 10,14 %.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Foncia

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe :

- les flux futurs estimés sont actualisés sur un plan à 8 ans ;
- le taux d'actualisation retenu est de 7,64 %. Il correspond au coût moyen pondéré du capital, qui est la somme pondérée du coût des capitaux propres et de la dette ;
- le taux de croissance à l'infini est égal à 2 %.

IV.10.4 Analyse détaillée des écarts d'acquisition

En millions d'euros	31/12/2006		31/12/2007			
	Valeur début de période	Acquisition de la période	Dépréciation de l'exercice	Autres variations ⁽²⁾	Conversion	Valeur fin de période
BANQUES POPULAIRES AGRÉGÉES	0	4	0	0	0	4
<i>BCI Mer rouge</i>	-	4	-	-	-	4
BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE PROJET	1 844	170	(17)	3	(2)	1 999
Banque de financement et d'investissement (BFI)	332	0	(0)	2	(1)	332
<i>Natixis SA</i>	294	-	(0)	2	-	296
<i>Natixis Bleichroeder Inc</i>	11	-	-	-	(1)	10
<i>Natixis Bail</i>	4	-	-	-	-	4
<i>Coficiné</i>	2	-	-	-	-	2
<i>GCE Bail</i>	0	-	-	-	-	0
<i>Autres filiales Natixis SA</i>	20	-	-	-	-	20
Capital investissement et gestion privée (CIGP)	16	0	(1)	0	0	16
<i>Compagnie 1818</i>	15	-	(1)	-	-	15
<i>Autres filiales Compagnie 1818</i>	1	-	-	-	-	1
Gestion d'actifs	1 118	50	(16)	0	0	1 152
<i>Natixis Global Asset Management</i>	720	50	(16)	-	-	754
<i>Autres filiales Natixis Global Asset Management</i>	398	-	-	-	-	398
Poste clients	160	14	0	(1)	(1)	172
<i>Coface</i>	157	14	-	(1)	(1)	169
<i>Natixis Factor</i>	2	-	-	0	-	2
<i>GCE Affacturage</i>	1	-	-	-	-	1
Services et Garanties	218	105	0	3	0	326
<i>CACEIS</i>	27	0	-	-	-	27
<i>Autres filiales CACEIS</i>	75	103	-	-	0	178
<i>Natixis Garanties</i>	52	0	-	-	-	52
<i>Autres filiales Natixis Garanties</i>	3	1	-	-	-	4
<i>CEFI</i>	46	-	-	3	-	48
<i>Natixis Assurances</i>	14	-	-	0	-	14
<i>Natixis Intertitres</i>	2	-	-	-	-	2
<i>Foncier assurances</i>	0	-	-	-	-	-
<i>Natixis Consumer Finance</i>	-	1	-	-	-	1
ACTIVITÉS FÉDÉRALES ET AUTRES	0	1 398	0	0	0	1 398
<i>Foncia SA ⁽¹⁾</i>	-	1 116	-	-	-	1 116
<i>Filiales de Foncia SA ⁽¹⁾</i>	-	281	-	-	-	281
TOTAL	1 844	1 572	(17)	3	(2)	3 401

(1) La principale variation de la période porte sur l'écart d'acquisition du Groupe sur Foncia acquis le 3 avril 2007, soit 1 398 millions d'euros, se décomposant comme suit :

- pour 1 036 millions d'euros, il porte sur l'acquisition des titres Foncia acquis, à hauteur de 93 %, par le Groupe sur le second trimestre ;
- pour 77 millions d'euros, il porte sur la participation minoritaire de 7 % non encore détenue par le Groupe et pour laquelle, le pacte d'actionnaire conclu le 3 avril 2007 avec le fondateur dans le cadre de l'opération de rachat de FONCIA comporte un engagement de rachat de la participation minoritaire de 7 % encore détenue par celui-ci. Bien que conditionnel, l'engagement de rachat est, conformément à la norme IAS 32 § 23, comptabilisé comme s'il avait été exercé, le coût d'acquisition de ces intérêts minoritaires faisant partie du coût du regroupement d'entreprise. En conséquence, la dette future, évaluée sur la base du rachat des titres à hauteur de 40 euros par titre est assimilée au coût d'acquisition des titres FONCIA, et le taux de détention total retenu en consolidation est de 100 % ;
- pour 281 millions d'euros, il porte sur les écarts d'acquisition de Foncia détenus en direct sur ses filiales.

(2) Les autres variations d'écart d'acquisition de la période portent sur l'augmentation du taux de détention du Groupe sur Ixis AM résultant de la restructuration du pôle Asset Management et l'acquisition par Coface de Kompass France et Kompass Belgique.

IV. II Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode dite du coût amorti.

À l'initiation, ces dettes sont inscrites à la juste valeur qui correspond pour le Groupe aux conditions de marché, ce qui a pour conséquence qu'aucune décote ou prime initiale n'est enregistrée. L'enregistrement initial se fait coûts de transaction inclus s'ils sont significatifs et concernent des passifs d'échéance initiale supérieure à un an. Lors des évaluations postérieures en date d'arrêt, la méthode du coût amorti consiste comme dans les comptes individuels à diminuer la dette en fonction des remboursements. Les intérêts courus ou échus sont inscrits au compte de résultat en poste « intérêts et charges assimilées » que les encours soient couverts ou non.

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit et la clientèle est déterminée par l'actualisation des flux futurs à décaisser. Le taux d'actualisation retenu est le taux de marché à la date de la clôture. Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, le cours de cotation est utilisé.

La juste valeur des dettes dont la durée initiale est inférieure à un an et des dettes à taux variable correspond à la valeur comptable.

IV.11.1 Dettes envers les établissements de crédit

Les dépôts et emprunts de la clientèle et des établissements de crédit sont considérés comme émis à des conditions de marché. Par conséquent, aucune décote n'est comptabilisée. Les opérations de pension livrée ou non livrée sont enregistrées comme dans les comptes individuels, les titres cédés restant à l'actif du bilan du cédant. Aucune sortie de bilan n'est effectuée puisque le transfert des risques et avantages n'a pas lieu.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes ordinaires créditeurs	6 763	6 225	1 073
Comptes et emprunts	33 859	29 467	24 630
à vue	2 903	3 058	2 320
à terme	30 956	26 409	22 310
Valeurs données en pension	2 660	1 007	694
à vue	0	7	8
à terme	2 660	1 000	686
Titres donnés en pension livrée	26 264	28 152	27 954
à vue	1 158	881	1 266
à terme	25 106	27 271	26 689
Autres dettes	352	414	589
Dettes rattachées	639	495	330
TOTAL	70 536	65 760	55 271

IV.11.2 Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 115 175 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 102 827 millions d'euros au 31 décembre 2006 :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Comptes ordinaires créditeurs	49 739	49 154	43 910
à vue	40 129	38 361	35 887
à terme	9 610	10 793	8 023
Comptes et emprunts	4 838	5 069	5 016
à vue	1 614	672	204
à terme	3 224	4 397	4 812
Valeurs données en pension	10	87	84
à vue	10	87	84
à terme	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	13 763	7 725	12 021
à vue	2 156	2 559	3 323
à terme	11 607	5 166	8 699
Comptes d'épargne à régime spécial	44 265	38 789	38 006
Comptes d'affacturage	589	431	141
Dettes rattachées	1 261	1 109	1 058
Autres	709	463	480
TOTAL	115 175	102 827	100 717

IV.12 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, etc.) sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction, puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Aucun produit ou charge interne n'est intégré au calcul du TIE. Pour le Groupe, les coûts de transaction à intégrer sont des coûts externes de montants significatifs. Les émissions se font aux conditions de marché sans enregistrement de décote de marché.

Les surcotes/décotes liées à l'écart entre la valeur d'émission et la valeur de remboursement sont parties intégrantes à la détermination du TIE. L'étalement actuariel de la décote est un intérêt (produit net bancaire). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les dettes de titres à taux variable ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes (hors spread) du marché en date d'arrêt, pour une dette de même maturité résiduelle.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Titres du marché interbancaire	152	153	65
Titres de créances négociables	33 693	27 972	24 016
BMTN	5 312	7 118	7 393
CDN	28 381	20 854	16 623
Emprunts obligataires	5 220	2 203	3 166
Autres dettes représentées par un titre	1 465	2 520	2 204
Dettes rattachées	357	300	239
TOTAL	40 887	33 148	29 691

(1) Au 31 décembre 2007, la juste valeur des dettes représentées par un titre, déterminée selon les modalités présentées à la note IV.4, s'élève à 41 020 millions d'euros.

IV.13 Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés :

- les **provisions mathématiques** correspondent principalement :
 - aux *provisions pour primes non acquises* constatant la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire,
 - aux *provisions d'assurance vie* correspondant au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance vie ;
- les **provisions pour sinistres** correspondent pour l'assurance vie aux capitaux dûs à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-

crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique ;

- les **provisions pour participation aux bénéfices (PB) différés** représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans. Par ailleurs, en application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4, la constatation des plus ou moins values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires donne lieu à la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différée (environ 92 %), considérant qu'une quote-part des réévaluations reviendra aux assurés via la rémunération de leurs contrats ;
- les **autres provisions techniques** regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Provisions mathématiques	14 918	13 418	11 924
Assurance vie	11 576	10 437	9 373
Assurance IARD	302	254	264
Représentatives de contrats en unités de compte	3 040	2 728	2 287
Provisions pour sinistres	490	379	379
Provisions pour participation aux bénéfices	362	524	654
Autres provisions techniques	78	87	11
TOTAL	15 848	14 408	12 968

IV.14 Dépréciations et provisions de passif

IV.14.1 Synthèse des dépréciations et des provisions de passif

En millions d'euros	31/12/2005 Proforma	31/12/2006	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2007
Dépréciations déduites de l'actif	4 119	4 109	1 475	(572)	(692)	(8)	14	(42)	4 285
Encours sains	549	597	228	(158)	0	(2)	3	(6)	662
Encours en défaut	3 473	3 407	1 137	(380)	(682)	(2)	11	(27)	3 464
Autres dépréciations	97	106	111	(34)	(10)	(4)	1	(9)	160
Provisions de passif	1 781	1 705	280	(343)	(1)	(7)	10	12	1 656
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>1 692</i>	<i>1 586</i>	<i>233</i>	<i>(298)</i>	<i>(1)</i>	<i>(5)</i>	<i>9</i>	<i>18</i>	<i>1 541</i>
Risques de contrepartie	345	270	111	(95)	0	(4)	(2)	0	280
Risques de dépréciation	15	15	39	(27)	0	0	(0)	(7)	20
Engagements sociaux	927	925	34	(42)	0	0	4	4	924
Risques d'exploitation	100	108	44	(39)	(1)	(1)	8	18	139
Épargne réglementée	306	268	4	(95)	0	0	0	1	179
<i>Provisions pour impôt courant</i>	<i>89</i>	<i>119</i>	<i>47</i>	<i>(45)</i>	<i>0</i>	<i>(1)</i>	<i>1</i>	<i>(6)</i>	<i>115</i>
TOTAL	5 899	5 816	1 756	[915]	[693]	[15]	25	[32]	5 942
Effet résultat : (1)	-	-	-	(148)	-	-	-	-	-

(1) Incidences des dépréciations et des provisions sur le compte de résultat.

Compte tenu de la présentation des états financiers, les dotations et reprises aux provisions peuvent impacter chacune des lignes du compte de résultat. Le tableau ci-après permet de mesurer l'impact des

mouvements de provisions de la période sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé :

En millions d'euros	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit Net Bancaire	(187)	205	18
Charges générales d'exploitation	(78)	82	3
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(2)	3	0
Résultat Brut d'exploitation	(268)	289	22
Coût du risque	(1 437)	1 273	(164)
Gains ou pertes sur autres actifs	(4)	0	(3)
Résultat avant impôt	(1 708)	1 563	(146)
Impôt sur le résultat	(47)	46	(1)
RÉSULTAT NET	[1 756]	1 609	[148]

IV.14.2 Provisions pour risques et charges

Les provisions de passif constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date, aucune actualisation des dépenses n'est réalisée compte tenu de l'effet non significatif.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

À la date de mise en place et selon la norme IAS 37, une provision pour risques est comptabilisée sur un engagement de financement si un risque de perte est apparu sur la contrepartie de cet engagement (risque de défaillance au cours de la période de l'engagement). L'établissement couvre alors le risque de défaut futur, l'engagement de financement étant irrévocable.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

En millions d'euros	Notes	31/12/2005		31/12/2006	Augmentation	Utilisation	Conversion	Variations de		31/12/2007
		Proforma						périmètre	Autres	
Risques de contrepartie		345	270	111	(95)	(4)	(2)	0	280	
Engagements de financement et de garantie		159	90	53	(43)	0	(1)	(2)	95	
Litiges clientèle		159	153	51	(30)	0	0	(2)	172	
Autres provisions		27	26	8	(22)	(4)	(1)	5	12	
Risques de dépréciation		15	15	39	(27)	0	(0)	(7)	20	
Immobilisations financières		1	1	1	0	0	0	0	2	
Promotion immobilière		0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres provisions		13	14	38	(27)	0	0	(7)	18	
Engagements sociaux	VII.3	927	925	34	(42)	0	4	4	923	
Risques d'exploitation		100	108	44	(39)	(1)	8	18	138	
Restructurations		14	15	2	(1)	0	(1)	0	16	
Autres provisions		85	93	42	(38)	(1)	8	18	122	
Épargne Logement	IV.14.3	306	269	4	(95)	0	0	1	179	
TOTAL		1 692	1 586	232	(298)	(5)	9	18	1 541	

IV.14.3 Provisions Épargne Logement

Les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement dans les comptes consolidés IFRS du Groupe à compter du 1^{er} janvier 2005.

L'objectif des provisions Épargne Logement est de couvrir les deux risques que porte le dispositif :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures et sur une durée indéterminée voire infinie.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle. Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes :

1^{re} étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2^e étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés).

3^e étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zéro-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs Fidélis, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

En millions d'euros	31/12/2007				31/12/2006				31/12/2005	
	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Moins de 4 ans	De 4 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	
Plans Épargne Logement										
<i>(par génération)</i>										
Encours collecté	3 239	6 253	3 155	12 647	2 717	7 965	2 697	13 379	14 088	
Encours de crédit	24	93	30	148	-	-	-	201	289	
Montant de provision	9	35	79	124	8	94	116	218	210	
Dotation/Reprise de l'exercice	25	35	37	96	36	(87)	43	(8)	8	
Comptes Épargne Logement										
<i>(par génération)</i>										
Encours collecté	-	-	-	1 937	-	-	-	1 988	2 042	
Encours de crédit	-	-	-	403	-	-	-	427	486	
Montant de provision	-	-	-	54	-	-	-	50	95	
Dotation/Reprise de l'exercice	-	-	-	(4)	-	-	-	45	2	

IV.15 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par le Groupe Banque Populaire sont inscrites en dettes subordonnées alors qu'elles étaient inscrites en intérêts

minoritaires dans les comptes consolidés publiés en normes françaises.

IV.15.1 Encours

Les dettes super-subordonnées à durée déterminée comprennent pour l'essentiel des Titres Subordonnés Remboursables.

Selon la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. Cette obligation doit résulter de clauses et conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques (« economic compulsion »).

Les autres émissions présentent en particulier une clause de dividend pusher qui prévoit le paiement obligatoire des intérêts en cas de paiement d'un dividende aux actionnaires ou de paiement de tout titre de capital ou en cas de paiement d'un coupon sur tout titre de rang pari passu. Leur rémunération est ainsi subordonnée à l'obligation de

rémunérer un autre instrument classé en dettes (linked instrument). Considérant que le lien contractuel entre les instruments ajouté à l'obligation contractuelle de payer des intérêts sur l'instrument lié crée une obligation de rémunérer l'instrument de base, ces émissions ont été classées en dettes.

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Dettes subordonnées à durée déterminée		5 901	5 208	5 472
Titres Super-Subordonnés ⁽¹⁾		563	300	306
Autres dettes subordonnées	V.15.2	5 338	4 908	5 166
Dettes subordonnées à durée indéterminée	V.15.2	89	92	122
Actions de préférence ⁽²⁾		182	194	210
Dépôts de garantie à caractère mutuel		33	27	23
Dettes rattachées		129	113	160
TOTAL ⁽³⁾		6 333	5 634	5 989

(1) Les titres Super-Subordonnés, émis par Natixis le 25 janvier 2005 à hauteur de 865 millions d'euros (soit 300 millions d'euros après prise en compte de la proportionnalisation à 34,66 %) et le 4 octobre 2007 à hauteur de 750 millions d'euros (soit 260 millions après prise en compte de la proportionnalisation) sont retenus dans les Fonds Propres Tier one.

(2) Émissions d'actions de préférence de NBP Preferred Capital 1,LLC (200 millions d'euros), Natexis AMBS (240 millions d'euros), et NBP Preferred Capital 3,LLC (170 millions d'euros), retenues dans les Fonds Propres Tier one du Groupe après prise en compte de la proportionnalisation à 34,66 %.

IV.15.2 Évolution des autres dettes subordonnées au cours de l'exercice

En millions d'euros	31/12 2005	31/12/2006	Émission ⁽¹⁾	Remboursement ⁽²⁾	Conversion	Variation de périmètre	Autres ⁽³⁾	31/12/2007
Autres dettes subordonnées à durée déterminée	5 128	4 908	848	(377)	(9)	16	(48)	5 338
Titres subordonnés	5 119	4 501	831	(357)	(9)	12	(47)	4 932
Emprunts subordonnés	9	407	17	(21)	0	4	(0)	406
Autres dettes subordonnées à durée indéterminée	194	92	0	(13)	(0)	3	6	89
Titres subordonnés	205	81	0	0	(0)	0	17	98
Emprunts subordonnés	(11)	12	0	(13)	0	3	(11)	(9)
TOTAL	5 322	5 000	848	(390)	(9)	19	(42)	5 427

(1) Émissions :

- émissions de Titres Subordonnés Remboursables (TSR) à hauteur de 293 millions d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires (TSR février 2007, échéance mars 2017 pour 70 millions d'euros, TSR juin 2007, échéance juillet 2017 pour 79 millions d'euros, TSR novembre 2007, échéance décembre 2017 pour 90 millions d'euros et TSR décembre 2007, échéance janvier 2018 pour 54 millions d'euros) ;

- émission pour le sous-groupe Natixis d'une tranche de 1 000 millions d'euros de Titres Subordonnés Remboursables (juin 2007 - échéance juillet 2017) émise par Natixis, émission d'une tranche de 500 millions d'euros (TSR mai 2007 - échéance mai 2019), émission d'une tranche de 186 millions d'euros (nette de la prime démission) émise par Natixis (TSR septembre 2007 : 200 millions d'euros échéance 15/11/2021), une tranche de 50 millions d'euros émise par CACEIS (TSR - décembre 2007 : 100 millions d'euros - échéance 26/11/2027) soit 549 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe sur Natixis à 34,66 % et élimination des intragroupes.

(2) Remboursements :

- remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par la Banque Fédérale des Banques Populaires des tranches de mars 1995 (46 millions d'euros), de décembre 1996 (31 millions d'euros), de mars 1997 (50 millions d'euros), d'octobre 1995 (53 millions d'euros), de décembre 1995 (42 millions d'euros) soit un total de 222 millions d'euros ;

- remboursement par anticipation de Titres Subordonnés Remboursables par Natexis concernant une tranche d'avril 2000 émise par l'ex-Natexis Banque Populaire pour 300 millions d'euros soit un impact de 104 millions d'euros après prise en compte du taux de proportionnalisation du Groupe sur Natixis à 34,66 % ;

- remboursement de Titres subordonnés Remboursables par le Crédit Coopératif pour 30 millions d'euros émis en octobre 1997 à échéance décembre 2007.

(3) Les autres mouvements sur autres dettes subordonnées correspondent principalement à la variation des éliminations d'opérations réciproques, lorsque des ressources subordonnées émises par le Groupe sont souscrites par d'autres entités consolidées et à la réévaluation des dettes subordonnées couvertes en Fair Value Hedge.

IV.16 Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

Conformément à la norme IAS 32 qui requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, le tableau ci-dessous présente

les échéances de l'ensemble des emplois et ressources du Groupe par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, tels que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate, figurent dans la colonne à vue.

En millions d'euros	31/12/2007						Total
	<= 1 mois	> 1 mois <= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Durée indéterminée	
EMPLOIS							
Caisse et Banques Centrales	3 778	105	5	0	0	7	3 895
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 363	1 483	3 794	12 413	22 565	4 643	80 261
Instruments dérivés de couverture	15	12	33	280	203	10	551
Actifs financiers disponibles à la vente	1 633	2 195	1 430	3 396	8 002	8 659	25 315
Prêts et créances sur établissements de crédit	20 619	10 161	5 820	5 787	6 145	131	48 664
Prêts et créances sur la clientèle	23 398	12 711	14 539	54 198	57 198	921	162 965
Actifs détenus jusqu'à échéance	1	101	140	821	1 133	0	2 197
TOTAL EMPLOIS	84 807	26 769	25 761	76 894	95 247	14 371	323 848
RESSOURCES							
Banques Centrales	265	202	26	0	0	0	493
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	30 182	3 742	4 800	9 850	11 230	227	60 031
Instruments dérivés de couverture	794	20	33	114	221	367	1 549
Dettes envers les établissements de crédit	27 588	12 882	11 849	9 853	8 190	174	70 536
Dettes envers la clientèle	86 467	9 126	5 046	9 005	3 889	1 642	115 175
Dettes représentées par un titre	9 249	16 186	6 006	5 595	3 034	816	40 887
Dettes subordonnées	113	21	277	1 485	3 691	747	6 333
TOTAL RESSOURCES	154 658	42 179	28 037	35 902	30 255	3 975	295 005

En millions d'euros	31/12/2006						Total
	Moins d'1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	
EMPLOIS							
Caisse et Banques Centrales	3 054	105	1	0	0	14	3 175
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	27 988	5 511	3 656	12 717	15 265	4 465	69 601
Instruments dérivés de couverture	14	33	38	123	165	27	400
Actifs financiers disponibles à la vente	1 089	1 310	1 781	2 948	7 122	7 341	21 591
Prêts et créances sur établissements de crédit	26 137	6 220	10 066	2 654	3 266	149	48 491
Prêts et créances sur la clientèle	19 824	18 302	14 545	41 205	45 284	2 745	141 904
Actifs détenus jusqu'à échéance	10	1	145	751	1 463	0	2 370
TOTAL EMPLOIS	78 116	31 482	30 232	60 398	72 565	14 740	287 532
RESSOURCES							
Banques Centrales	25	109	95	0	0	0	229
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24 050	1 629	2 806	10 962	10 228	136	49 812
Instruments dérivés de couverture	19	9	23	131	106	1	289
Dettes envers les établissements de crédit	28 534	11 543	13 500	6 109	6 059	14	65 760
Dettes envers la clientèle	70 862	12 643	4 311	8 538	4 789	1 683	102 827
Dettes représentées par un titre	5 796	14 814	5 182	4 264	3 015	77	33 148
Dettes subordonnées	116	83	241	1 760	3 294	140	5 634
TOTAL RESSOURCES	129 402	40 830	26 158	31 764	27 493	2 051	257 699

IV.17 Ventilation du bilan par devise

La ventilation du total de bilan actif/passif par devise de transaction est la suivante :

31/12/2007	Total	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	348 915	291 126	41 582	5 012	2 132	910	8 154
Passif	348 915	303 899	30 973	2 645	2 404	961	8 033
31/12/2006	Total	EUR	USD	GBP	JPY	CHF	Autres devises
Actif	305 307	267 337	27 142	2 373	828	2 418	5 208
Passif	305 307	273 992	13 872	4 866	574	2 599	9 404

IV.18 Autres informations relatives aux actifs et passifs financiers

IV.18.1 Actifs financiers donnés en pension

Figure ci-dessous la valeur comptable des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs. Les instruments donnés en pension

en garantie de passifs sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale. La valeur comptable des actifs financiers donnés en garantie de passifs par nature est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	1 715	1 024
Instruments de dettes	38 776	30 939
Prêts et avances	2 916	981
Autres	52	0
TOTAL	43 460	32 943

IV.18.2 Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie

Ce tableau recense par nature les actifs reçus en garantie et enregistrés à l'actif du bilan, dans le cadre de contrats de garantie financière

assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de défaillance du propriétaire de la garantie. Le cadre réglementaire français pour ces contrats est fixé par l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005. Les opérations de pension en sont exclues.

<i>En millions d'euros</i>	Juste valeur des garanties détenues		Juste valeur des garanties détenues, vendues ou redonnées en garantie	
	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2006
Instruments de capitaux propres	7	55	7	32
Instruments de dettes	99	96	0	0
Prêts et avances	14	0	0	0
TOTAL	120	151	7	32

IV.18.3 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle) sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux § 15 à 37 de la norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

Les titrisations cash ne sont pas concernées dans la mesure où l'entité ad hoc est intégrée dans le périmètre de consolidation. Les titrisations synthétiques avec transfert de risque du fait de dérivés de crédit (CDS) ne sont pas non plus concernées car il n'existe pas de transfert de flux de trésorerie. Les sorties partielles d'actifs du fait d'un maintien d'implication répondent aux critères d'IFRS 7 § 13 mais ne concernent pas le Groupe.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (*cf. note IV.18.1*), le Groupe ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que le Groupe conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

IV.18.4 Actifs financiers restructurés

Ce tableau recense les encours restructurés classés en encours sains. Les restructurations diffèrent des renégociations commerciales en raison d'un risque initial de contrepartie.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10	11
Prêts et créances sur la clientèle	207	174
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
TOTAL	217	185

IV.18.5 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement mais non dépréciés. Le montant déclaré est la totalité de l'encours complété des impayés. Pour les découverts, le décompte de l'arriéré

s'effectue à partir de la notification et le montant à indiquer est la totalité du découvert. Les impayés techniques sans rapport avec la situation financière de la contrepartie sont exclus. Le positionnement sur les échéances se fait à partir de la date du premier impayé constaté sur l'encours considéré.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007				TOTAL
	Arriérés de paiement				
	Moins de 90 jours	De 90 jrs à 180 jrs	De 180 jrs à 1 an	Plus d'1 an	
Instruments de dettes	54	0	0	0	55
Prêts et avances	501	16	2	16	535
Autres actifs financiers	7	0	0	0	7
TOTAL	563	16	2	16	597

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des instruments de garanties couvrant les actifs financiers en souffrance est de 45 millions d'euros sur les actifs en souffrance et de 30 millions d'euros aux actifs dépréciés.

IV.18.6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché. Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Les instruments, dont la juste valeur est déterminée suivant une technique de valorisation non étayée par des données de marché, sont ceux dont la marge du premier jour a été différée et ceux dont la marge du premier jour n'a pas été différée uniquement en raison de l'absence d'impact sur la valorisation du critère non observable.

La valeur comptable est jugée représentative de la valeur de marché dans les cas suivants :

- des actifs et passifs à taux variable, pour lesquels les changements d'intérêt n'ont pas d'incidence notable sur la juste valeur, dans la mesure où les taux s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementée) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

La juste valeur déterminée à partir de cotations est la juste valeur obtenue à la date d'évaluation, par référence directe à des prix publiés sur un marché actif auquel l'entité a accès. Lorsque la juste valeur est déterminée à partir d'une technique de valorisation, on doit distinguer si la valorisation est basée sur des données observables ou non observables.

Un certain nombre de produits, en particulier les produits dérivés, sont valorisés à partir de modèles de valorisation. Les valorisations obtenues peuvent être assimilées à des prix de marché lorsqu'elles s'appuient sur des paramètres observables et des modèles reconnus comme

des standards de place (c'est-à-dire pour lesquels les techniques de valorisation sont largement répandues) pour l'instrument financier concerné. Lorsque l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la valorisation obtenue sera considérée comme un Marked-to-Model et non un Marked-to-Market.

Au sens de la norme, un paramètre est défini comme observable s'il est non propriétaire : les données doivent provenir d'une source extérieure à l'établissement, facilement accessible : l'accès aux données doit pouvoir se faire facilement, par exemple via des services de fournisseurs de données ou de contributions, régulièrement disponible, basé sur un consensus, basé sur des transactions de marché (réalisées, ou par le biais de cotations constituant un engagement de la contrepartie à traiter). L'analyse du caractère observable s'appuie sur chacune de ces sources individuellement ou bien une combinaison de celles-ci.

La valorisation des dérivés traités sur des marchés réglementés est établie à partir de cotations mais les dérivés de gré à gré comme les swaps et les options sont valorisés à partir de techniques de valorisation fondées sur des données de marché. Par contre, les dérivés complexes sont valorisés à partir de modèles internes.

La juste valeur des titres sur un marché non actif est déterminée selon des techniques de valorisations internes.

Cas particulier des créances et dettes envers la clientèle :

La juste valeur des portefeuilles de prêts et créances et de dettes envers la clientèle a été systématiquement inscrite dans la colonne « Juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché observables » en l'absence de notations externes généralisées sur ces portefeuilles. La juste valeur des crédits est déterminée sur la base de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêts sur la durée restant à courir au taux à la production du mois pour les prêts de même catégorie et ayant les mêmes maturités.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan au 31 décembre 2007. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En millions d'euros	31/12/2007					
	Juste Valeur					Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
	Valeur comptable	Total	déterminée à partir de cotations	déterminée à partir d'une technique de valorisation	Total	
					déterminée selon des techniques de valorisation internes	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	69 058	69 058	36 315	32 743	260	4
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	11 203	11 203	7 955	3 248	54	0
Instruments dérivés de couverture (actif)	551	551	0	551	19	(2)
Actifs financiers disponibles à la vente	25 315	25 315	15 181	10 134	651	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48 664	48 443	6 149	42 294	5 703	-
Prêts et créances sur la clientèle	162 966	161 683	9 407	152 276	10 074	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	1	0	1	0	0
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	2 197	2 258	2 220	38	0	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	319 954	318 512	77 228	241 284	16 761	3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	38 989	38 989	13 732	25 256	476	1
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat	21 043	21 043	2 152	18 891	42	9
Instruments dérivés de couverture (passif)	1 549	1 549	0	1 549	81	72
Passifs fin. coût amorti - Dettes auprès d'établissements de crédit	70 536	70 379	8 065	62 314	9 508	-
Passifs financiers au coût amorti - Dettes auprès de la clientèle	115 175	115 886	12 593	103 293	10 899	-
Dettes représentées par un titre	40 887	41 020	17 409	23 611	2 590	-
Dettes subordonnées	6 333	6 118	0	6 118	2 838	-
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (passif)	45	45	0	45	0	0
TOTAL PASSIF FINANCIERS	294 557	295 028	53 952	241 076	26 435	83

IV.18.7 Sorties des actifs et des passifs

IV.18.7.1 Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés sont des actifs dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente ou un échange contre d'autres actifs plutôt que par leur utilisation continue. Le classement d'un actif ou d'un ensemble d'actifs à ce poste suppose que la vente est hautement probable dans un délai maximum d'un an, et est matérialisée par l'existence d'un plan de cession.

Les actifs destinés à être cédés ou les actifs faisant partie d'actifs destinés à être cédés ne sont plus amortis. Les provisions sont calculées par rapport à la valeur vénale diminuée des coûts de cession.

Le résultat net dégagé sur les abandons d'activité est comptabilisé dans le compte de résultat de la période au poste « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ». Ce résultat comprend notamment le résultat net après impôt des abandons d'activité et les profits ou pertes comptabilisés lors de l'évaluation des actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés à leur juste valeur diminuée des frais de cession ou lors de leur cession effective et la charge d'impôt correspondante.

IV.18.7.2 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif est maintenu à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu.

En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés, ainsi que la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant : les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire : il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêts suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles propres à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IAS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IAS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IAS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

➤ Note V Notes relatives au compte de résultat

V.1 Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance (catégorie marginale pour le Groupe et qui ne concerne que les entités d'assurance).

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Banque Centrale, CCP	99	(11)	87	59	(14)	45	(13)
Intérêts sur titres	1 741	(2 557)	(817)	1 779	(2 070)	(291)	19
Prêts et créances	11 296	(6 899)	4 398	9 195	(5 312)	3 883	3644
Sur les établissements de crédit	3 322	(4 343)	(1 021)	2 488	(3 199)	(711)	(137)
Sur la clientèle	7 597	(2 545)	5 052	6 334	(2 010)	4 323	3522
Location financement	377	(11)	366	374	(103)	271	259
Dettes subordonnées		(301)	(301)		(269)	(269)	(266)
Autres	79		79	6		6	11
Instruments de couverture	668	(541)	127	557	(424)	133	89
Interruption de la relation de couverture (CFH)	15	(15)	0	25	(20)	4	36
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	652	(526)	127	533	(403)	129	54
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	30		30	57		57	44
TOTAL	13 912	(10 309)	3 603	11 653	(8 089)	3 564	3 529

V.2 Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions carte

bancaire, de garantie ou de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument tel que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	12	(13)	0	14	(12)	3	(10)
Opérations avec la clientèle	1 433	(80)	1 353	1 345	(66)	1 279	1216
Opérations sur titres	232	(36)	196	280	(30)	249	654
Opérations sur moyens de paiement	786	(390)	396	734	(382)	353	322
Prestations de services financiers	287	(123)	164	368	(125)	243	220
Opération de fiducie	1 024	(190)	834	837	(188)	649	ND
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	134	(29)	105	127	(32)	95	83
Autres	29	(3)	27	24	(1)	23	18
TOTAL	3 936	(862)	3 074	3 729	(835)	2 893	2 504

V.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur (FVH), ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie (CFH).

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	(131)	1 049	783
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	569	1 239	570
<i>dont Dérivés hors couverture</i>	<i>(594)</i>	<i>226</i>	<i>691</i>
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(746)	(169)	389
Autres	46	(22)	(176)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	4	(18)	(2)
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	3	1	6
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	0	(19)	(8)
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	<i>90</i>	<i>(45)</i>	<i>(11)</i>
<i>Variation de l'élément couvert</i>	<i>(90)</i>	<i>26</i>	<i>3</i>
TOTAL	(128)	1 031	781

En 2007, ce poste inclut la dépréciation de CIFG, filiale de rehaussement de crédit, pour 2,3 milliards de dollars soit 690 millions d'euros, à la quote-part du Groupe Banque Populaire.

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

V.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable lorsque le droit du Groupe est établi.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
Dividendes	120	92	55
Résultats de cession	293	132	242
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(103)	(24)	(3)
TOTAL	310	200	295

V.5 Produits et Charges des autres activités

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

En millions d'euros	Notes	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations de location financement	V.5.1	281	(327)	(46)	179	(206)	(28)	(20)
Opérations de location simple		34	(24)	9	34	(25)	9	11
Immeubles de placement		159	0	159	243	(2)	241	132
Autres immobilisations hors exploitation		0	(2)	(2)	1	(3)	(1)	(1)
Sous total activités immobilières		475	(354)	121	457	(236)	222	121
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		(5)	(808)	(813)	(5)	(708)	(713)	(705)
Autres charges et produits d'assurance	V.5.2	2 480	(1 759)	721	2 391	(1 662)	730	493
Sous total assurance		2 475	(2 568)	(92)	2 386	(2 370)	17	(212)
Autres produits et charges accessoires ⁽¹⁾	V.5.3	760	(219)	542	347	(192)	155	263
TOTAL		3 710	(3 140)	571	3 191	(2 797)	394	172

(1) Au 31/12/2007, ce poste inclut les produits d'activité de Foncia, acquis le 3 avril 2007, soit, compte tenu de sa date d'acquisition, 377 millions d'euros de son chiffre d'affaires 2007, essentiellement composé de produits issus des activités suivantes :

- gestion de copropriété dont Foncia en est le syndic (119 millions d'euros) ;
- gestion de la relation entre les propriétaires bailleur et les locataires (99 millions d'euros) ;
- intermédiaire dans la vente de biens immobiliers (67 millions d'euros) ;
- autres produits (49 millions d'euros).

V.5.1 Opérations de location financement

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/05 Proforma
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Résultat de cession	13	(57)	(45)	9	(29)	(20)	(16)
Dépréciation	20	(21)	(1)	13	(16)	(4)	21
Autres produits et charges accessoires	248	(248)	0	157	(161)	(4)	(25)
TOTAL	281	(327)	(46)	179	(206)	(28)	(20)

V.5.2 Autres produits et charges d'assurance

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	2 032	1 964	1 567
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	361	290	306
Charges de prestations	(1 709)	(1 456)	(1 327)
Autres produits nets	37	(68)	(54)
TOTAL	721	730	493

V.5.3 Autres produits et charges accessoires

En millions d'euros	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
Activités immobilières	9	9	6
Prestations des services informatiques ⁽¹⁾	419	33	38
Prestations de crédit management	56	50	43
Autres activités diverses	56	64	176
TOTAL	542	155	263

(1) Dont frais supportés par Foncia : 369 milliers d'euros.

V.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note VII.1), les charges sociales ainsi que les avantages

au personnel (cf. note VII.3), tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note VII.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

En millions d'euros	Notes	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
Frais de personnel				
Salaires et traitements		(2 129)	(1 930)	(1 708)
dont paiements en actions		(8)	(5)	(3)
Avantages de retraite et autres		(235)	(236)	(216)
Charges sociales		(630)	(566)	(518)
Intéressement et participation		(328)	(301)	(238)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(176)	(157)	(144)
Autres		(3)	(22)	13
Total Frais de personnel	VII.1	(3 501)	(3 213)	(2 810)
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes		(171)	(158)	(129)
Services extérieurs		(1 823)	(1 587)	(1 540)
Charges liées aux fusions		(1)	(22)	(6)
Autres		(84)	(49)	(31)
Total Autres charges d'exploitation		(2 079)	(1 815)	(1 706)
TOTAL		[5 580]	[5 028]	[4 516]

V.7 Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives (cf. note IV.4), les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Au 31 décembre 2005, la ligne « Dépréciations individuelles des créances » incorpore, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en « Prêts et Créances ».

31/12/2007

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(109)	96	-	-	(14)
Engagement de financement	(53)	45	-	-	(7)
Autres	(56)	50	-	-	(6)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 325)	891	(61)	25	(470)
Prêts et créances	(1 325)	891	(61)	25	(470)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(1 097)</i>	<i>733</i>	<i>(61)</i>	<i>25</i>	<i>(400)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(228)</i>	<i>158</i>	-	-	<i>(70)</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	(2)	5	-	-	4
Autres	(6)	0	-	-	(6)
Coût du risque	(1 441)	992	(61)	25	(486)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet	-	992	-	-	-
• Reprises de dépréciations utilisées	-	284	-	-	-
sous-total reprises :	-	1 276	-	-	-
• Pertes couvertes par des dépréciations	-	(284)	-	-	-
total reprises nettes :	-	992	-	-	-

31/12/2006 Proforma

<i>En millions d'euros</i>	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(108)	128	-	-	20
Engagement de financement	(45)	56	-	-	11
Autres	(63)	72	-	-	9
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 254)	940	(59)	36	(337)
Prêts et créances	(1 254)	940	(59)	36	(337)
<i>Dépréciations individuelles des créances</i>	<i>(997)</i>	<i>664</i>	<i>(59)</i>	<i>36</i>	<i>(355)</i>
<i>Dépréciations collectives sur encours sains</i>	<i>(257)</i>	<i>274</i>	-	-	<i>17</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	0	13	-	-	13
Autres	(3)	0	-	-	(3)
Coût du risque	(1 366)	1 081	(59)	36	(308)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet	-	1 081	-	-	-
• Reprises de dépréciations utilisées	-	426	-	-	-
sous-total reprises :	-	1 507	-	-	-
• Pertes couvertes par des dépréciations	-	(426)	-	-	-
total reprises nettes :	-	1 081	-	-	-

En millions d'euros	31/12/2005 Proforma				Net
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/créances amorties	
Provisions pour risques et charges	(114)	82			(32)
Engagement de financement	(53)	48			(4)
Autres	(61)	34			(28)
Actifs financiers évalués au coût amorti	(1 097)	743	(46)	42	(358)
Prêts et créances	(1 097)	743	(46)	42	(358)
Dépréciations individuelles des créances	(1 060)	708	(46)	42	(356)
Dépréciations collectives sur encours sains	(37)	35			(2)
Actifs financiers disponibles à la vente	(4)	7			3
Autres	(2)	0			(2)
Coût du risque	(1 217)	832	(46)	42	(389)
dont :					
• Reprises de dépréciations devenues sans objet		832			
• Reprises de dépréciations utilisées		262			
sous-total reprises :		1 094			
• Pertes couvertes par des dépréciations		(262)			
total reprises nettes :		832			

V.8 Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

En millions d'euros	31/12/2007		31/12/2006 Proforma		31/12/2005 Proforma	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières ⁽¹⁾	2 097	151	1 798	145	1 784	113
Sociétés non financières	24	4	23	3	28	4
TOTAL	2 121	154	1 821	148	1 811	117

(1) La principale augmentation de la valeur des titres et du résultat des sociétés mises en équivalence porte sur l'entrée, dans le périmètre de consolidation, des Caisses d'Épargne consolidées à 6,93 % au travers des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis.

V.9 Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

En millions d'euros	31/12/2007			31/12/2006 Proforma			31/12/2005 Proforma	
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	TOTAL	
Plus values de cession nettes	147	166	312	36	16	51	76	
Moins values de cession nettes	(18)	(44)	(62)	(38)	(10)	(48)	(25)	
TOTAL	129	121	250	(3)	6	3	51	

Au 31/12/2007, les gains nets sur cession d'autres actifs portent essentiellement sur :

- le résultat de cession de la banque polonaise Banque d'Initiative Socio-Économique (BISE SA), soit 49 millions d'euros ;
- la cession des anciens sièges de la BP Sud Ouest et de la BP Rives de Paris (+ 14 millions d'euros) ;
- la plus value d'échange de titres Euronext contre des titres NYSE détenus par Portzamparc (+ 17 millions d'euros) ;
- la cession du siège de l'immeuble Saint-Dominique (+ 101 millions d'euros) ;
- les opérations de restructuration du pôle Gestion d'actifs (62 millions d'euros) ;
- les autres cessions d'actifs (+ 7 millions d'euros).

V.10 Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Au cours de l'exercice 2007, aucune dépréciation n'a été constatée.

V. II Impôts sur le résultat

V.11.1 Calcul de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises au taux courant de 34,43 %, taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;

- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques de consolidation entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe.

Le principe de prudence retenu par le Groupe consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres avec constatation d'un impôt différé.

En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif et au passif sur la ligne Actifs/passifs d'impôts différés.

V.11.2 Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2007	31/12/06 Proforma	31/12/05 Proforma
+ Résultat net - Part du Groupe		1 056	1 700	1 522
+ Résultat net - Part des minoritaires		64	51	174
+ Impôt de l'exercice		337	841	855
+ /- Autres différences permanentes		(341)	(235)	(129)
- Résultat des sociétés en équivalence		(154)	(148)	(15)
= RÉSULTAT FISCAL CONSOLIDÉ		962	2 209	2 407
* Taux d'impôt théorique		33,33 %	33,33 %	33,33 %
= IMPÔT THÉORIQUE		(321)	(736)	(802)
+ Avoirs fiscaux		9	11	11
+ Effets de l'intégration fiscale		1	(23)	12
+ Contribution et CSB		(9)	(18)	(33)
+ Impôts au taux réduit		(15)	(9)	(23)
+ Redressements fiscaux		(11)	(64)	(41)
+ Différences de taux d'impôt sur les filiales étrangères		9	(1)	(9)
+ Variation des impôts différés actifs limités par prudence		3	(1)	1
+ Taxe libératoire sur réserves de plus value à long terme		0	0	0
+ Autres éléments		(3)	0	29
= CHARGE D'IMPÔT DE L'EXERCICE		(337)	(841)	(855)
dont :				
impôt exigible		(633)	(738)	(850)
impôt différé	Note IV.6	296	(103)	(5)

➤ Note VI Gestion des risques

Les informations sur la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le rapport de gestion au paragraphe 2 « La gestion des risques ».

Les impacts relatifs à la crise financière sont inclus dans le rapport de gestion dans le paragraphe 1.2.1 « Effet de la crise financière sur

les comptes du Groupe » et dans le paragraphe 2.4 « La crise du subprime ».

Elles font partie intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

➤ Note VII Frais de personnel, effectifs, rémunérations et avantages consentis au personnel

VII.1 Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 3 501 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 3 479 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations, les charges sociales, l'intéressement et la participation, les impôts liés aux rémunérations, les paiements sous forme d'actions, conformément à la norme IFRS 2, mais aussi tous les avantages au personnel tels que

les charges de retraite relative aux régimes à cotisations définies et que la charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprenant :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

VII.2 Effectifs

Les effectifs en fin d'exercice s'élèvent, en équivalent temps plein et ventilé par secteur d'activité, à :

En nombre	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005 Proforma
Banques populaires agrégées	32 666	32 407	32 040
Natixis ⁽¹⁾	21 959	21 138	19 719
Banque Fédérale et autres ⁽²⁾	8 121	2 586	2 229

(1) Les effectifs correspondant au pôle Natixis ne sont pas proportionnalisés mais maintenus à 100 %.

(2) L'augmentation des effectifs correspond à l'entrée du groupe Foncia dans le Groupe Banque Populaire. (L'effectif de Foncia au 31/12/2007 est de 5 723 personnes).

VII.3 Engagements sociaux

En application de la norme IAS 19, le Groupe Banque Populaire provisionne l'ensemble des engagements relatifs à ses passifs sociaux.

VII.3.1 Engagements à fin 2007

Les engagements comprennent pour l'essentiel les éléments suivants :

Les compléments bancaires

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31/12/93, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite du Groupe envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31/12/93 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale et des caisses ARRCO et AGIRC.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis Banques Populaires, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Le montant des cotisations à verser en 2008 est prévu pour 29 millions d'euros pour la CAR.

À chaque classe d'actifs (Taux, Actions, Monétaire, Immobilier) est affecté un rendement anticipé qui découle des prévisions macroéconomiques établies en début d'année pour l'année en cours par le Comité stratégique qui associe la Direction générale, les Responsables de chaque classe d'actifs et notre économiste.

Au 31/12/2007, l'actif de la CARBP était composé à hauteur de :

- 37 % en Actions ;
- 51 % en Taux ;
- 12 % en Monétaire ;
- 0 % en Immobilier.

Le taux de rendement attendu en 2008 pour l'ensemble de l'actif est de 4,3 %.

Les indemnités de fin de carrière

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées du Groupe couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès de Natixis assurance, entreprise d'assurance du Groupe consolidée par intégration proportionnelle.

La part des engagements des établissements du Groupe non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 2005 est venu modifier le régime des indemnités de fin de carrière : les départs à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ne sont plus assujettis à cotisations sociales. L'impact de cet arrêté est de 44 millions d'euros en 2005 ; il est traité comme un coût des services passés avec étalement de l'écart sur la

durée résiduelle d'acquisition, déterminée par entité, des droits des bénéficiaires.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 modifie les conditions de mise à la retraite avant 65 ans. Les mises à la retraite postérieures au 01/01/2014 avant 65 ans sont assujetties à cotisations sociales. Analysé selon IAS 19 en modification de régime, l'étalement en résultat interviendra à compter de 2007.

Les contrats IFC des entités du Groupe sont essentiellement adossés au support financier « Fonds Général » d'ABPVie dont la répartition sur les différents actifs est la suivante : 87 % sur les obligations et les TCN à taux fixe ou révisable, 10 % sur les opcvn actions et diversifiés et 3 % sur l'immobilier.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés.

Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs à l'initiative de l'employeur avant ou après 65 ans (25 % du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50 % au-delà).

Cette revalorisation de l'engagement est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008 (la loi étant promulguée fin 2007).

Les médailles du travail

Les avantages potentiels liés aux médailles du travail portent, d'une manière générale, sur 4 catégories de médailles (20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans), distribuées en fonction du nombre d'année d'activités, toutes entreprises confondues.

L'engagement du Groupe au titre des médailles de travail a été chiffré, sur la base de ces avantages potentiels, selon une méthode prospective, analogue à celle retenue pour les indemnités de fin de carrière.

Autres engagements

Les autres engagements relatifs aux passifs sociaux portent, essentiellement, sur les éléments suivants :

- régime mutuelle pour les retraités et les préretraités :

La part patronale à verser aux mutuelles par certaines sociétés incluses dans le périmètre du Groupe Banque Populaire, pour les retraités et les préretraités, est assimilée, en norme IAS 19, comme un avantage post-emploi dont l'engagement est provisionné dans les comptes consolidés du Groupe ;

- indemnités de retraite des mandataires sociaux :

Les mandataires sociaux bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire, dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie ;

- indemnités de retraite des cadres supérieurs ou assimilés du Groupe Banque Populaire (régime FCR) :

L'engagement porte autant sur les actifs que les retraités ;

- régime des Présidents des Banques Populaires :

Ce régime mis en place en 1986 bénéficie d'un provisionnement à compter de l'exercice 2006 pour un montant de 16 millions d'euros. Un nouveau contrat a été signé fin 2007 avec Natixis assurance et la conséquence immédiate de cette modification est la nécessité pour la BFBP, de couvrir les rentes déjà liquidées (retraités) par un versement au fonds. En effet, dès que l'assureur a délivré un titre de rente viagère, il doit constituer la provision technique et donc disposer du financement nécessaire sauf à devoir constituer une perte. Cette couverture a été répercutée aux banques populaires dès 2007.

VII.3.2 Détermination et comptabilisation de la provision

La provision pour engagements sociaux comptabilisée au titre des engagements sociaux au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31/12/2007 sont les suivantes :

	Compléments bancaires	Indemnités de fin de carrière	FCR	Art 39	Régime des Présidents	Garantie de ressources des Directeurs généraux
Taux d'actualisation	4,46 %	4,32 %	4,02 %	4,09 %	4,02 %	3,83 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,30 %	3,60 %	4,66 %	-	4,23 %	4,66 %
Durée résiduelle	-	12 ans	3 ans	7 ans	7 ans	6 ans
Duration	15 ans	-	7 ans	8 ans	7 ans	4 ans
Tables de mortalité	TGH05/TGF05	TF0002	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05	TGH05/TGF05

Les taux de sortie pour les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans. Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

En application de la méthode du « corridor » retenue par le Groupe, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure au plus haut de 10 % de la valeur des engagements ou des fonds externes n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce « corridor » est amortie sur la durée moyenne des engagements concernés sur les exercices suivants. La méthode du « corridor » n'est pas applicable aux autres avantages long terme comme les médailles du travail.

Le Groupe a opté pour l'imputation en réserves consolidées 1^{er} janvier 2004 des écarts actuariels non encore constatés, permise par la norme IFRS 1.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période (produits) ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements en couverture venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

Le Groupe Banque Populaire recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

VIII.3.3 Synthèse des engagements et des provisions

En millions d'euros	2007				Total
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	
Engagement IAS au 01/01/2007					
Provisions comptabilisées	494	223	95	113	924
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	60	12	-	37	108
Changements de régime restant à étaler ⁽⁴⁾	-	10	-	(12)	(2)
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2007	553	245	95	137	1 031
Droits liquidés sur la période	(27)	4	(6)	(2)	(32)
Droits acquis sur la période	-	15	6	4	25
Coût financier	30	11	3	5	50
Rendement brut attendu des actifs	(13)	(5)	-	(0)	(18)
Variation des frais de gestion	-	0	-	-	0
Versement de la période au fonds	(0)	(10)	(0)	(14)	(24)
Frais sur versements	-	0	-	-	0
Modification de régime comptabilisée sur la période	-	(1)	0	(2)	(3)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	1	(0)	(6)	2	(3)
Autres éléments	(0)	0	0	(2)	(2)
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	[10]	14	[4]	[9]	[8]
Écart actuariel sur engagements	(21)	(37)	-	(3)	(61)
Écart actuariel/rendement des actifs	1	(0)	-	0	1
Autres écarts actuariels	(1)	(6)	-	25	17
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	[22]	[44]	-	22	[43]
Modification de régime intervenue dans la période	(1)	1	-	4	5
Autres	-	0	-	1	1
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	[1]	1	-	5	6
Variations de périmètre -Impact sur les Provisions	6	7	3	(8)	8
Variations de périmètre -Impact sur les écarts actuariels	-	-	-	-	-
Variations de périmètre -Impact sur les modifications de régime	-	(1)	-	(1)	(2)
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	6	6	3	[8]	7
Provisions comptabilisées	490	244	95	96	924
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	37	(31)	-	59	64
Changements de régime restant à étaler	(1)	12	-	(7)	5
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2007	527	224	95	148	993

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) Les impacts correspondent à des réallocations de données relatives aux entités apportées dans les bonnes rubriques et à l'entrée de Foncia dans le périmètre Groupe Banque Populaire.

(4) Les changements de régime à étaler tiennent compte à l'ouverture des 2 modifications de régime relatives aux lois de financement de la sécurité sociale pour 2007 et pour 2008.

Variation de la juste valeur des actifs détenus en couverture des avantages post-emploi accordés :

<i>En millions d'euros</i>	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Juste valeur au 01/01/2007	222	127		10	359
Rendement attendu des actifs du régime	16	2		16	33
Ecarts actuariels générés dans l'exercice	0	0		(5)	(5)
Cotisations versées					
Ecarts de conversion		(1)			(1)
Prestations servies modification du périmètre de consolidation					
Transferts et autres	2	1			3
Juste valeur au 31/12/2007	238	130		21	388

En millions d'euros	2006				
	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Provisions comptabilisées	535	355	113	141	1 144
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	84	40	-	19	144
Changements de régime restant à étaler	-	(42)	-	0	(41)
ENGAGEMENT TOTAL AU 01 / 01 / 2006	619	354	113	161	1 247
Droits liquidés sur la période	(26)	1	(8)	(11)	(43)
Droits acquis sur la période		12	6	4	22
Coût financier	30	9	3	1	42
Rendement brut attendu des actifs	(13)	(4)	-	(0)	(17)
Variation des frais de gestion	0	0	-	-	0
Versement de la période au fonds	-	(2)	-	(3)	(5)
Frais sur versements	-	0	-	-	0
Modification de régime comptabilisée sur la période	1	(5)	(0)	(10)	(14)
Écarts actuariels enregistrés sur la période	2	2	(0)	1	4
Autres éléments	(7)	(0)	(0)	13	6
VARIATION ENREGISTRÉE DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL » ⁽²⁾	(12)	12	(0)	(5)	(5)
Écart actuariel sur engagements	(13)	(7)	-	(0)	(19)
Écart actuariel/rendement des actifs	(3)	(1)	-	-	(4)
Autres écarts actuariels	4	0	-	22	26
VARIATION DES ÉCARTS ACTUARIELS NON ENREGISTRÉS ⁽¹⁾	(12)	(7)	-	22	3
Modification de régime intervenue dans la période	-	(10)	-	(13)	(23)
Autres	-	4	-	1	5
COÛT NON ENCORE COMPTABILISÉ ⁽¹⁾	-	(5)	-	(12)	(17)
Variations de périmètre -Impact sur les Provisions	(29)	(144)	(18)	(23)	(214)
Variations de périmètre -Impact sur les écarts actuariels	(10)	(19)	-	(5)	(35)
Variations de périmètre -Impact sur les modifications de régime	-	8	-	-	8
VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE ET RECLASSEMENTS ⁽³⁾	(39)	(156)	(18)	(28)	(241)
Provisions comptabilisées	494	223	95	113	925
Écarts actuariels non enregistrés ⁽¹⁾	60	12	-	37	108
Changements de régime restant à étaler	-	(34)	-	(12)	(46)
ENGAGEMENT TOTAL AU 31 / 12 / 2006	554	200	95	138	987

(1) En application des dispositions de la norme IAS 19.

(2) S'agissant des variations de provisions pour passifs sociaux classées au passif du bilan, les dotations (charges) sont signées « + » et les reprises (produits) sont signées « - ».

(3) En 2006, les variations de périmètre comprennent principalement l'impact de la proportionnalisation des encours de l'ex-sous-groupe Natexis Banque Populaire, partiellement compensé par l'entrée dans le périmètre des filiales apportées par le Groupe Caisse d'Épargne à Natexis.

VII.4 Plans de paiement en actions

VII.4.1 Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Populaire attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis à la date d'arrêté, sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution des salariés.

La juste valeur des options est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la

période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du Groupe Banque Populaire, quatre plans en cours sont concernés par l'application de la norme IFRS 2. Ces options portent sur des titres Natixis et sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Année	Caractéristiques du plan			Nombre d'options		Montant (en euros)
	Date d'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration d'exercice des options	Attribuées	En circulation fin 2007	Prix d'exercice
2003	19/11/2003	11/09/2007	09/09/2010	4 300 000	3 110 117	8,325
2004	17/11/2004	17/11/2008	16/11/2011	4 500 000	4 143 000	8,910
2005	15/11/2005	15/11/2009	14/11/2012	5 000 000	4 920 500	11,924
2007	29/01/2007	29/01/2011	29/11/2014	10 000 000	9 948 900	22,15

La charge de l'exercice 2007, enregistrée en « frais de personnel », s'élève à 8 millions d'euros contre 5 millions d'euros en 2005. En 2006, aucun plan n'a été attribué.

VII.4.2 Options de souscriptions d'actions des 10 premiers attributaires

Durant l'exercice 2007, les options de souscriptions d'actions de Natixis levées par les 10 salariés non mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires dont le nombre d'options levées est le plus élevé, sont les suivantes :

Options de souscription d'actions de Natixis	Plan numéro	Caractéristiques du plan		Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options
		Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options		
Options levées en 2007	Plan 2000	20/09/2005	20/09/2007	8,314	10 000
	Plan 2002	11/09/2006	09/09/2009	7,247	27 900
	Plan 2003	11/09/2007	09/09/2010	8,325	57 000
	Plan 2004	17/11/2008	16/11/2011	8,91	3 000
	Plan 2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	4 000
	TOTAL				101 900

VII.4.3 Attribution gratuite d'actions destinées aux salariés

Les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, ont fixé le cadre de l'attribution d'actions gratuites Natixis à ses salariés ainsi qu'aux salariés du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne. Le schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) s'appuie sur deux textes de loi récents qui permettent aux salariés de devenir actionnaire de leur entreprise sans effort financier et d'être ainsi associés plus étroitement à son développement.

Le 12 novembre 2007, le Directoire de Natixis a adopté les modalités de l'attribution dans le respect des conditions fixées par la loi et relatives aux périodes d'acquisition et de détention. Dans ce cadre,

les salariés du Groupe Banque Populaire ont reçu un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation). À compter du 14 novembre 2011, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées ou être vendues par son détenteur.

L'acquisition des titres destinés à être attribués aux salariés des Banques Populaires, de la Banque Fédérale et d'i-BP.. sera facturée par Natixis en novembre 2009 lors de l'attribution des titres. Au 31/12/2007, cette facture a fait l'objet d'un provisionnement en charges de personnel par étalement pour un montant de 33 millions d'euros sur la base du

prix d'acquisition des titres par Natixis (15,4185 euros), tenant compte d'un taux de turn over de 3,5 % pour le Groupe Banque Populaire et complétée de la nouvelle cotisation patronale de 10 % instituée par l'article 13 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 calculée sur la valeur des actions à la date d'attribution par le Directoire de Natixis.

Selon la norme IFRS 2, l'impact est étalé sur l'ensemble de la période d'acquisition des droits, jusqu'au 12 novembre 2009, soit un impact de 2 millions d'euros dans les frais généraux de l'exercice.

➤ Note VIII Informations sectorielles et géographiques

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

Pour le Groupe Banque Populaire, le secteur d'activité constitue le niveau primaire (note VIII.1.1) et le secteur géographique le niveau secondaire (note VIII.1.2).

L'information sectorielle et géographique porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

VIII.1 Analyse sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est structuré en trois secteurs (ou niveaux) :

1^{er} niveau : Les Banques Populaires agrégées

Ce niveau regroupe l'ensemble des structures de détail qui concourent au résultat de Natixis au travers des Certificats Coopératifs d'Investissements (périmètre CCI ou BP agrégées CCI), à savoir : les Banques Populaires (y compris les dividendes perçus de la Banque Fédérale des Banques Populaires), les caisses du Crédit Maritime adossées aux Banques Populaires, les Sociétés de Caution Mutuelle, les Sociétés par Action Simplifiée de portage de parts sociales et leurs filiales détentrices, les autres filiales propres des Banques Populaires détenues en direct et/ou portant des opérations réalisées en commun (SBE, FCC Cristalys, FCC Amaren II).

2^e niveau : La Banque de financement, d'investissement et de projet

Ce niveau est représenté par Natixis, Banque de financement, d'investissement et de services détenu à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne. Il se décompose en cinq pôles « métiers », outre la banque de détail, et un pôle « hors métiers » :

Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le pôle BFI rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles (grandes entreprises, institutions financières, collectivités territoriales, les banques de réseau des deux actionnaires de référence). Il associe l'expertise d'Ixis CIB sur les marchés de capitaux aux compétences de Natixis dans le domaine des financements. Il dispose d'une force commerciale fortement

intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits Natixis et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- les produits de financement : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédits documentaires), d'équipement, d'acquisition d'actif, de projets, du commerce international ;
- les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage, matières premières, et les montages de titrisation ;
- les produits de flux et services : gestion des moyens de paiement, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, virements, cash management ;
- les activités de conseil : conception et mise en œuvre de solutions financières innovantes pour des clients corporate et institutionnels, conseil en fusion-acquisitions et en opérations de haut de bilan.

Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, Ixis AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles Groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

Ce pôle bénéficie d'une présence forte aux États-Unis résultant des apports d'Ixis Asset management Group.

Capital investissement et gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis et récemment celle de la Compagnie 1818 et du Groupe Caisse d'Épargne recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – back-offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements - mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance vie, IARD, prévoyance ;
- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds ; vie collective, titres de services ;
- crédits à la consommation : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable...) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Natixis Financement, qui porte et gère les encours revolving des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et assure la gestion des prêts personnels des Caisses d'Épargne ;
- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières.

Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide

ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée. Le pôle regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer. Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français. La formation aux techniques du poste clients constitue par ailleurs un métier en développement.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Activités hors pôles

Les activités ne relevant pas de ces cinq pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale) et les résultats des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne mises en équivalence au travers des Certificats Coopératifs d'Investissements.

3^e niveau : Les activités Fédérales du Groupe

Ce niveau regroupe :

- les activités portées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, garante de l'unité et de la solidarité financière du Groupe de par sa fonction d'organe central et holding de Natixis (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) ;
- les activités de banque de détail à l'international, logées dans des filiales détenues par la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- les activités de services immobiliers résidentiels réalisées par Foncia ;
- la contribution dans CIFG, filiale de rehaussement de crédit, à compter de sa date d'acquisition (20 décembre 2007) auprès de Natixis, détenue à parité par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- enfin il intègre les filiales informatiques communes des Banques Populaires (i-BP), la Société Centrale du Crédit Maritime Mutuel, et certaines écritures de consolidation dont, principalement, la neutralisation des dividendes perçus par les Banques Populaires en provenance de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

VIII.1.1 Analyse sectorielle du résultat

RÉSULTAT (AU 31/12/2007) ⁽¹⁾

En millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet									TOTAL GROUPE ⁽⁴⁾
	Banques Populaires agrégées	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités ⁽²⁾	Total ⁽³⁾	Activités Fédérales ⁽²⁾	
Produit net bancaire	5 839	635	593	175	450	317	(248)	1 923	(318)	7 445
évolution 2007/proforma 2006	4,7 %	- 48 %	14 %	13 %	13 %	9 %	ns	- 23,6 %	ns	- 7,9 %
Frais généraux et assimilés	(3 659)	(691)	(445)	(58)	(284)	(228)	(125)	(1 831)	(418)	(5 907)
évolution 2007/proforma 2006	3,6 %	- 5 %	15 %	14 %	7 %	9 %	ns	3,0 %	ns	10,7 %
Résultat brut d'exploitation	2 181	(56)	148	117	166	90	(373)	92	(736)	1 537
évolution 2007/proforma 2006	6,5 %	ns	11 %	12 %	25 %	10 %	ns	- 80,6 %	ns	- 44,1 %
Résultat courant avant impôt	1 864	(132)	152	119	163	88	(59)	331	(739)	1 456
évolution 2007/proforma 2006	4,8 %	ns	11 %	17 %	25 %	11 %	ns	- 77,2 %	ns	- 43,8 %

- (1) Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs du Groupe.
(2) La contribution de CIFG impacte le pôle Banque de financement, d'investissement et de projet (« autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activités Fédérales » à compter de la date d'acquisition en directe par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).
(3) Variation après réallocation des résultats nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique. Il s'agit principalement :
- des coûts de restructuration consécutifs à la création de Natixis ;
- des produits nets de restructuration du pôle Gestion d'actifs ;
- de la plus-value de cession de l'immeuble Saint-Dominique.
(4) Variation après réallocation des résultats nets de restructuration de Natixis sur une ligne spécifique et neutralisation des effets de l'entrée de périmètre de FONCIA.

VIII.2 Analyse sectorielle du bilan

ACTIF (AU 31/12/2007)

En millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet										TOTAL GROUPE
	Banques Populaires agrégées	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales ⁽²⁾	Non ventilés ⁽¹⁾	
Actifs à la juste valeur par le résultat	8 885	65 828	397	533	3 380	10	522	70 671	2 245	(1 540)	80 260
Actifs financiers disponibles à la vente	18 663	2 170	32	177	7 544	425	1 887	12 235	(3 104)	(2 479)	25 315
Prêts et créances sur établissements de crédit	16 259	40 187	107	452	1 364	10	(3 126)	38 994	21 674	(28 263)	48 664
Prêts et créances sur la clientèle	123 510	34 212	2	337	1 348	2 143	885	38 926	1 458	(928)	162 966
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 369	39	(154)	2 253	0	(56)	2 197
Écart d'acquisition	3	25	541	9	236	172	1 018	2 000	1 398	(0)	3 401
Autres Actifs	12 962	14 517	(221)	(89)	785	319	(2 708)	12 603	254	294	13 150
TOTAL ACTIF	180 282	156 938	857	1 419	17 026	3 117	(1 676)	177 681	23 925	(32 973)	348 915

- (1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les actifs non sectoriels (certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les actifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.
(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ». Par ailleurs, la contribution de CIFG impacte le pôle « Banque de financement, d'investissement et de projet » (« Autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activité Fédérale et autres » à compter de la date d'acquisition en directe par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).

PASSIF (AU 31/12/2007)

En millions d'euros	Banque de financement, d'investissement et de projet										TOTAL GROUPE
	Banques Populaires agrégées	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales ⁽²⁾	Non ventilés ⁽¹⁾	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 747	57 284	0	11	105	0	(102)	57 298	188	(203)	60 031
Dettes envers les établissements de crédit	29 585	46 322	198	355	1 120	757	(845)	47 906	20 562	(27 518)	70 536
Dettes envers la clientèle	93 677	16 416	0	351	2 221	621	1 780	21 389	699	(590)	115 175
Dettes représentées par un titre	19 985	21 844	0	72	0	263	532	22 712	775	(2 584)	40 887
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 973	3	0	0	11 397	352	(36)	11 716	159	0	15 848
Dettes subordonnées	2 249	3 530	0	3	250	9	(98)	3 695	2 838	(2 448)	6 333
Autres Passifs	4 895	8 054	532	564	1 308	438	(691)	10 205	5 163	19 842	40 104
TOTAL PASSIF	157 111	153 452	730	1 355	16 401	2 441	540	174 920	30 384	(13 501)	348 915

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ». Par ailleurs, la contribution de CIFG impacte le pôle « Banque de financement, d'investissement et de projet » (« autres activités ») au taux de 34,7 % jusqu'au 20 décembre 2007, puis, au taux de 50 % celle de « Activité Fédérale et autres » à compter de la date d'acquisition en directe par la Banque Fédérale des Banques Populaires (à parité avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne).

ACTIF (AU 31/12/2006)

	Banque de financement, d'investissement et de projet										TOTAL GROUPE
	Banques Populaires agrégées	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales	Non ventilés ⁽¹⁾	
Actifs à la juste valeur par le résultat	9 232	56 999	224	418	3 208	56	283	61 189	7	(827)	69 601
Actifs financiers disponibles à la vente	15 068	2 230	18	214	5 996	352	1 956	10 766	(1 168)	(3 075)	21 590
Prêts et créances sur établissements de crédit	14 859	45 428	72	374	1 221	5	(7 514)	39 586	17 133	(23 087)	48 491
Prêts et créances sur la clientèle	109 264	28 622	1	190	1 371	1 662	272	32 118	851	(329)	141 904
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	2 428	39	(43)	2 424	0	(53)	2 370
Écart d'acquisition	(0)	29	477	9	162	159	1 008	1 844	(0)	0	1 844
Autres Actifs	11 566	4 343	(275)	(155)	632	181	2 839	7 566	456	(80)	19 506
TOTAL ACTIF	159 988	137 651	517	1 050	15 019	2 455	(1 199)	155 492	17 278	(27 451)	305 307

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ».

PASSIF (AU 31/12/2006)

	Banque de financement, d'investissement et de projet										
	Banques Populaires agrégées	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital investissement & gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres ⁽²⁾	Total	Activités Fédérales	Non ventilés ⁽¹⁾	TOTAL GROUPE
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 904	46 299	0	1	40	0	(294)	46 046	7	(146)	49 812
Dettes envers les établissements de crédit	23 246	52 637	25	271	921	330	(5 309)	48 876	15 325	(21 686)	65 760
Dettes envers la clientèle	85 426	13 532	0	264	1 509	434	1 371	17 111	580	(290)	102 827
Dettes représentées par un titre	16 458	18 258	0	42	0	277	109	18 686	947	(2 942)	33 148
Prov techniques des contrats d'assurance	3 748	2	0	0	10 283	341	34	10 661	0	0	14 408
Dettes subordonnées	2 158	2 234	0	3	183	9	588	3 018	2 975	(2 517)	5 634
Autres Passifs	25 048	4 958	413	406	1 890	392	3 035	11 095	(2 556)	131	33 718
TOTAL PASSIF	159 988	137 922	438	987	14 826	1 783	(465)	155 492	17 278	(27 451)	305 307

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les secteurs (IAS 14 § 24) et les passifs non sectoriels (capitaux propres totaux et certaines écritures de consolidation non ventilables par secteur, principalement les passifs d'impôts différés) ne sont pas ventilés par secteur.

(2) Y compris transactions intra-groupes entre les pôles du secteur « Banque de financement, d'investissement et de projet ».

VIII.2 Analyse géographique

Principalement basé sur le réseau national, au travers de l'implantation des Banques Populaires, Natixis exerce également une forte activité à l'international au travers des implantations de Natixis (dont Coface) à l'international.

Quatre secteurs ont été retenus dans le cadre de l'analyse de la ventilation de l'activité du Groupe par zones géographiques :

- France ;
- autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- autres pays de l'OCDE.

L'affectation à une zone géographique est effectuée pour chaque entité juridique, sur la base de son pays d'implantation.

VIII.2.1 Analyse géographique du résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (AU 31/12/2007)

<i>En millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	6 611	367	341	30	96	7 445
Frais généraux	(5 268)	(209)	(373)	(28)	(30)	(5 907)
Résultat Brut d'Exploitation	1 343	159	(32)	2	66	1 537
Coût du risque	(480)	(2)	0	0	(3)	(486)
Résultat Net d'Exploitation	863	157	(32)	1	63	1 052
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	148	4	2	0	0	154
Gains ou pertes nets sur autres actifs	234	4	13	0	0	250
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0
Résultat avant impôt	1 244	164	(17)	2	63	1 456
Impôts sur les bénéfices	(285)	(36)	(2)	(2)	(12)	(337)
Résultat Net	959	128	(19)	0	50	1 119
Intérêts minoritaires	(38)	(4)	(10)	0	(11)	(64)
Résultat Net de l'exercice - part Groupe	921	124	(29)	(0)	39	1 055

COMPTE DE RÉSULTAT PROFORMA (AU 31/12/2006)

<i>En millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Produit Net Bancaire	7 225	432	319	9	97	8 083
Frais généraux	(4 827)	(245)	(207)	(6)	(49)	(5 333)
Résultat Brut d'Exploitation	2 398	188	112	3	48	2 750
Coût du risque	(394)	74	18	0	(7)	(308)
Résultat Net d'Exploitation	2 004	262	131	3	42	2 442
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	144	2	1	0	0	148
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	0	1	0	0	3
Variations des Écarts d'acquisition	0	0	(1)	0	0	(1)
Résultat avant impôt	2 150	264	132	3	42	2 592
Impôts sur les bénéfices	(699)	(81)	(46)	(1)	(14)	(841)
Résultat Net	1 451	183	86	2	28	1 751
Intérêts minoritaires	(42)	1	(5)	0	(5)	(51)
Résultat Net de l'exercice - part Groupe	1 409	184	81	2	23	1 700

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies, ne sont pas ventilés par secteur géographique.

VIII.2.2 Analyse géographique du bilan

ACTIF (AU 31/12/2007)

<i>En millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	65 849	6 952	7 686	1	(227)	80 260
Actifs financiers disponibles à la vente	23 595	1 147	589	12	(28)	25 315
Prêts et créances sur établissements de crédits	45 789	5 686	14 039	1	(16 851)	48 664
Prêts et créances sur la clientèle	151 208	7 579	4 889	0	(711)	162 966
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 168	29	0	0	0	2 197
Écart d'acquisition	3 212	185	260	1	(256)	3 401
Autres actifs	23 583	1 664	678	10	177	26 112
TOTAL ACTIF	315 405	23 241	28 140	25	(17 896)	348 915

PASSIF (AU 31/12/2007)

<i>En millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	48 489	5 911	5 630	0	2	60 031
Dettes envers les établissements de crédit	70 683	10 931	6 837	0	(17 915)	70 536
Dettes envers la clientèle	106 277	3 887	5 020	0	(10)	115 175
Dettes représentées par un titre	31 534	169	9 051	0	133	40 887
Provisions techniques des contrats d'assurance	15 310	633	18	6	(119)	15 848
Dettes subordonnées	6 029	143	365	0	(203)	6 333
Autres passifs	37 083	1 567	1 219	19	216	40 104
TOTAL PASSIF	315 405	23 241	28 140	25	(17 896)	348 915

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 § 24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

ACTIF (AU 31/12/2006)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	33 948	11 977	22 796	828	52	69 601
Actifs financiers disponibles à la vente	19 099	1 388	1 143	33	(74)	21 590
Prêts et créances sur établissements de crédits	32 737	8 657	17 713	428	(11 044)	48 491
Prêts et créances sur la clientèle	125 153	7 994	8 269	185	303	141 904
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 342	28	(0)	(0)	0	2 370
Ecart d'acquisition	500	188	1 156	0	0	1 844
Autres actifs	15 304	1 694	252	68	2 189	19 506
TOTAL ACTIF	229 084	31 926	51 329	1 542	(8 574)	305 307

PASSIF (AU 31/12/2006)

<i>en millions d'euros</i>	France	Autres pays UE	Amérique du Nord	Autres pays OCDE	Non ventilés ⁽¹⁾	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 769	10 326	17 847	726	1 144	49 812
Dettes envers les établissements de crédit	48 655	13 080	14 881	540	(11 395)	65 760
Dettes envers la clientèle	90 275	5 253	6 430	153	715	102 827
Dettes représentées par un titre	23 083	688	8 935	43	399	33 148
Provisions techniques des contrats d'assurance	13 850	533	22	5	(1)	14 408
Dettes subordonnées	4 913	250	657	15	(201)	5 634
Autres passifs	28 539	1 797	2 557	61	764	33 718
TOTAL PASSIF	229 084	31 926	51 329	1 542	(8 574)	305 307

(1) Le solde et les transactions intra-groupes entre les zones géographiques (IAS 14 §24) et les pays ne faisant pas partie des quatre zones géographiques définies ne sont pas ventilés par secteur géographique.

↗ Note IX Engagements

IX.1 Engagements de garantie

Une garantie financière non qualifiée de dérivé est un contrat qui exige de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques pour rembourser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union Européenne), les garanties financières données sont évaluées

à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, ce qui est le cas dans le Groupe, la juste valeur à l'initiation est égale, en principe, au montant de la ou des primes effectivement reçues.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Engagements de garantie donnés			
<i>Aux établissements de crédit :</i>	<i>1 603</i>	<i>1 901</i>	<i>4 124</i>
• Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	591	494	535
• Autres garanties	1 012	1 406	3 589
<i>À la clientèle :</i>	<i>95 612</i>	<i>63 644</i>	<i>25 869</i>
• Cautions immobilières	1 564	1 089	848
• Cautions administratives et fiscales	1 324	1 214	1 115
• Autres cautions et avals donnés	79 254	48 575	13 281
• Autres garanties	13 470	12 766	10 625
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	97 215	65 545	29 992
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	15 543	7 129	5 805

IX.2 Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

- Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :
 - engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement,
 - ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession),

– ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Populaire à des crédits accordés aux conditions de marché.

- Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37 :
- Les engagements de financement donnent lieu dans le Groupe Banque Populaire à des crédits accordés aux conditions de marché. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

La valeur nominale des engagements relevant de la norme IAS 37 s'élève à :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2007	31/12/2006 Proforma	31/12/2005 Proforma
Engagements de financement donnés			
<i>Aux établissements de crédit</i>	<i>1 606</i>	<i>1 134</i>	<i>2 343</i>
<i>À la clientèle :</i>	<i>33 360</i>	<i>31 594</i>	<i>29 455</i>
• Ouverture de crédits documentaires	1 161	979	950
• Autres ouvertures de crédits confirmés	29 466	27 842	25 759
• Autres engagements	2 733	2 774	2 746
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	34 966	32 728	31 798
Engagements de financement reçus			
• d'établissements de crédit	2 425	8 719	5 400
• de la clientèle	0	0	0
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	2 425	8 719	5 400

IX.3 Autres engagements

- Acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. :

La Banque Fédérale des Banques Populaires a conclu, au cours de l'exercice 2002, un engagement de garantie portant sur les titres émis par Natexis lors de l'acquisition de Natexis Bleichroeder Inc. en décembre 2002.

Le 6 décembre 2002, Natexis a réalisé une augmentation de capital par l'émission de 1 401 082 actions nouvelles réservées aux actionnaires de Natexis Bleichroeder Inc. (ex Arnhold & Bleichroeder), soit 3% du capital, en contrepartie de l'apport de cette société à Natexis.

Dans le cadre de cet apport, Arnhold & Bleichroeder Holdings, l'apporteur de Natexis Bleichroeder Inc., s'est engagé à conserver au minimum 45 % des titres émis en rémunération de son apport pendant une période de 5 ans minimum. Les autres actions (55 %) pourront être cédées progressivement, sur une durée totale de sept ans, dans le cadre de « fenêtres » et « paliers » prédéterminés : un maximum de 10 % des actions d'apport entre six mois et une année après réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 35 % des actions

d'apport entre une année et deux années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 45 % des actions d'apport entre deux années et trois années après la réalisation de l'apport, un maximum cumulé de 55 % des actions d'apport entre trois années et sept années après la réalisation de l'apport.

Arnhold & Bleichroeder Holdings et la Banque Fédérale des Banques Populaires ont par ailleurs signé un contrat dit de garantie (« Value Protection Agreement »), stipulant qu'en cas de transfert d'actions dans le cadre du contingent de 55 % défini ci-dessus, à un cours inférieur à la valeur initiale des apports, soit 75,56 euros, il sera remis, à titre gratuit, aux actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings, des actions supplémentaires Natexis, actions détenues et fournies par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Cette garantie ne s'exerce que dans le cas où les actionnaires d'Arnhold & Bleichroeder Holdings auraient refusé l'offre de rachat des titres Natexis au cours préalablement proposé, par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Dans ce cas, la cession des titres Natexis à un tiers ne peut se conclure à un cours inférieur au cours offert par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

↗ Note X Parties liées

Les parties liées au Groupe Banque Populaire sont les sociétés consolidées (indépendamment de leur mode de consolidation) ainsi que ses principaux dirigeants que sont les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire.

X.1 Rémunérations des mandataires sociaux

X.1.1 Rémunérations et avantages en nature, prêts et garanties

- La rémunération globale brute des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) comprend une partie fixe et une partie variable pour lesquelles les niveaux sont déterminés en cohérence avec la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe Banque Populaire.

En euros	2007				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT ⁽¹⁾	245 000	1 10 000	350 000	-	705 000
M. Michel GOUDARD	290 000	130 000	-	-	420 000
M. Bruno METTLING	290 510	130 000	-	-	420 510

(1) Une indemnité de fonction a été intégrée en 2007 dans la rémunération fixe.

En euros	2006				
	Au titre de la BFBP		Au titre des sociétés contrôlées par la BFBP		Rémunération totale
	Fixe	Variable	Fixe	Variable	
M. Philippe DUPONT	224 427	200 000	263 000	200 000	887 427
M. Michel GOUDARD	290 000	340 000	-	-	630 000
M. Bruno METTLING ⁽¹⁾	290 510	330 000	-	-	620 510

(1) Monsieur METTLING est Directeur général délégué et mandataire social depuis le 1^{er} juillet 2006.

- Les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale) des mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, correspondent au logement et à la voiture de fonction dont bénéficie M. DUPONT. En outre, M. DUPONT perçoit une indemnité forfaitaire liée à ses fonctions de Président-Directeur général. MM. GOUDARD et METTLING disposent d'une voiture de fonction et perçoivent une indemnité de logement.

Au titre des sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires, M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING ne bénéficient d'aucune indemnité de fonction ou d'avantages en nature.

Au titre de la Banque Fédérale des Banques Populaires, les indemnités de fonction et avantages en nature (base fiscale), sont de 44 602 euros pour M. DUPONT, 46 815 euros pour M. GOUDARD et 45 733 euros pour M. METTLING.

- Il n'existe aucun prêt ou garantie consentis à des administrateurs ou aux mandataires sociaux.

X.1.2 Jetons de présence

La Banque Fédérale des Banques Populaires accorde, sous forme de jetons de présence, une rémunération aux membres de son conseil d'administration, qui ne comprend qu'une part variable liée à la présence effective des membres aux conseils d'administration et aux Conseils spécialisés du conseil d'administration.

Au titre de leurs mandats dans la Banque Fédérale des Banques Populaires, la somme des jetons de présence au titre de l'année 2007 et versée en 2008 s'est élevée à 211 108 euros dont 11 040 euros de jetons de présence versés à M. DUPONT.

Par ailleurs, les mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires bénéficient de jetons de présence au titre de leurs mandats aux Conseils d'Administration, aux Conseils de Surveillance et aux Conseils spécialisés de sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Le montant versé au titre de l'année 2007 est de 251 300 euros.

En outre :

- M. GOUDARD, en qualité de membre du Comité d'Audit de Natixis, a perçu, au titre de l'année 2007, des jetons de présence pour un montant de 10 000 euros ;
- M. METTLING, en qualité de membre du Conseil de surveillance et du Comité des Rémunérations de Natixis, a perçu, au titre de l'année 2007, des jetons de présence pour un montant de 34 563 euros.

X.1.3 Avantages postérieurs à l'emploi

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING, bénéficient, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du régime général de retraite de la Sécurité Sociale et des régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC. Par ailleurs, en tant que mandataires sociaux, M. DUPONT et M. GOUDARD bénéficient des deux régimes complémentaires suivants :

Indemnités de retraite

M. DUPONT, M. GOUDARD et M. METTLING bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder, 70 %, puis 60 % à partir du 70^e anniversaire, des revenus de la période d'activité (ces derniers étant limités à un plafond maximum de 370 000 euros). Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1^{er} juillet 2004, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1^{er} mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique à M. DUPONT à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12^e de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12^e de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40^e de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40^e de cette rémunération.

X.1.4 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers

Il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions Banque Fédérale des Banques Populaires.

En revanche, il existe un plan d'options de souscription d'actions Natixis dont ils sont bénéficiaires au titre du mandat qu'ils exercent dans la Banque Fédérale des Banques Populaires et du mandat qu'ils exercent dans les sociétés contrôlées par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les options attribuées aux mandataires sociaux en vie à fin 2007 sont les suivantes :

Options de souscription d'actions de Natixis Banques Populaires consentie aux mandataires sociaux de la BFBP	Caractéristiques du plan				2007				
	Plan numéro	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options attribuées			Nombre d'options exercées	Nombre d'options en vie à fin 2007
					Au titre du mandat dans la BFBP	Au titre du mandat dans les sociétés contrôlées par la BFBP			
M. Philippe DUPONT	N° 10-CA 20/11/02	10/09/2006	09/09/2009	7,25	55 000	55 000	-	110 000	
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	09/09/2010	8,33	60 000	60 000	-	120 000	
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	16/11/2011	8,91	60 000	65 000	-	125 000	
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	70 000	70 000	-	140 000	
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	190 000	-	260 000	
M. Michel GOUDARD	N° 10-CA 20/11/02	11/09/2006	11/09/2009	7,25	42 000	-	-	42 000	
	N° 11-CA 10/09/03	10/09/2007	10/09/2010	8,33	42 000	-	-	42 000	
	N° 12-CA 17/11/04	17/11/2008	17/11/2011	8,91	50 000	-	-	50 000	
	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	60 000	-	-	60 000	
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	-	-	70 000	
M. Bruno METTLING	N° 13-CA 15/11/05	15/11/2009	14/11/2012	11,92	50 000	-	-	50 000	
	N° 14-CA 29/01/07	29/01/2011	29/01/2011	22,15	70 000	-	-	70 000	

X.2 Informations relatives aux sociétés consolidées

X.2.1 Transactions avec les sociétés consolidées

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation figure en note III.2.

Les transactions avec les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées en consolidation, les transactions avec d'autres sociétés liées non consolidées sont détaillées ci-après dans la colonne « Autres ». Dans le cas présent, Il s'agit essentiellement des opérations effectuées avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Les transactions avec les coentreprises consolidées par intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur de la fraction représentative de ses intérêts dans les éléments d'actif et de passif de l'entreprise consolidée. La partie non éliminée est présentée dans les tableaux ci-dessous. Dans le cas présent, Il s'agit essentiellement des transactions effectuées avec le sous-groupe Natixis.

Les transactions avec les entreprises associées consolidées par mise en équivalence ne sont pas neutralisées. Dans le cas présent, elles correspondent essentiellement aux transactions effectuées avec les Caisses d'Epargne mais aussi avec VBI.

X.2.1.1 Transaction au Bilan

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LES POSTES D'ACTIF AVEC :

<i>En millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Actifs à la juste valeur par le résultat	579	64	798
Actifs financiers disponibles à la vente	1 472	0	98
Prêts et créances sur établissements de crédit	5 555	2 530	2 041
Prêts et créances sur la clientèle	(19)	0	14
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	18
Écart d'acquisition	1 370	1	0
Autres Actifs	725	2 066	89
TOTAL ACTIF	9 683	4 660	3 057

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LES POSTES DE PASSIF AVEC :

<i>En millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	393	104	1 204
Dettes envers les établissements de crédit	17 263	554	2 900
Dettes envers la clientèle	64	0	1
Dettes représentées par un titre	3 452	9	1
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	0
Dettes subordonnées	128	0	534
Autres Passifs	494	15	13
TOTAL PASSIF	21 793	681	4 653

X.2.1.2 Transaction au Résultat

TRANSACTIONS IMPACTANT AU 31/12/2007 LE RBE AVEC :

<i>En millions d'euros</i>	Coentreprises	Entreprises associées	Autres
Produit Net Bancaire	324	(239)	(83)
Frais Généraux	(95)	0	(11)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE)	228	(239)	(93)

X.2.2 Résultat des coentreprises et des entreprises associées

Les résultats nets au 31/12/2007 des coentreprises et des entreprises associées avant prise en compte de la fraction de détention du Groupe (100 %) et après prise en compte de cette fraction (Quote-part Groupe) sont les suivants :

En millions d'euros	2007			
	Coentreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	143	(142)	1 886	148

(1) Le résultat net au 31/12/2007 des coentreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales mais également de CIFG détenue à 50 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Epargne (+ 1 595 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

En millions d'euros	2006 (Proforma)			
	Coentreprises		Entreprises associées	
	100 %	Quote-part Groupe	100 %	Quote-part Groupe
Résultat net ⁽¹⁾	1 697	488	1 748	142

(1) Le résultat net au 31 décembre 2006 des coentreprises est constitué principalement du résultat net de Natixis et ses filiales, celui des entreprises associées l'est essentiellement du résultat net des Caisses d'Epargne (+ 1 542 millions d'euros dans le résultat net à 100 % et + 123 millions d'euros dans le résultat net Part du Groupe).

➤ Note XI Élaboration des comptes proforma

Compte tenu de la date de la création de Natixis, le 17 novembre 2006, les comptes annuels sont présentés selon deux jeux de comptes :

- les **comptes statutaires** qui consolident l'ex-sous-groupe Natixis Banque Populaire par intégration globale jusqu'au 17 novembre 2006 et le nouveau sous-groupe Natixis par intégration proportionnelle du 17 novembre 2006 au 31 décembre 2006. Ces comptes sont comparés aux comptes statutaires (publiés) au format IFRS, au 31 décembre 2005 et au 1^{er} janvier 2005 (au bilan). Ces comptes sont par nature incomparables dans le temps et ne permettent pas une analyse pertinente et comparative des performances de la période ;
- au 31 décembre 2006, les **comptes proforma** qui placent la nouvelle configuration du Groupe dès le 1^{er} janvier 2005, en consolidant, par intégration proportionnelle à 34,44 %, le sous-groupe Natixis dans sa nouvelle dimension.

Les principes d'élaboration du compte de résultat proforma 2005 et 2006 sont également rappelés pour mémoire dans cette note.

XI.1 Principes d'élaboration des comptes proforma

Compte de résultat proforma 2006

Les comptes de résultat proforma de l'exercice 2006 comprennent la totalité des charges et des produits générés sur l'exercice 2006, par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,44 % sur l'ensemble de l'exercice 2006.

Les Certificats Coopératifs d'Investissement sont considérés émis par les Banques Populaires au 1^{er} janvier 2005. Le remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 pour les comptes annuels proforma, est déterminée sur la base Euribor 6 mois + 25bp. Corrélativement, les Certificats Coopératifs d'Investissement souscrits par Natixis sont considérés être refinancés sur l'ensemble de l'exercice 2006 en fonction des caractéristiques des opérations de refinancement mises en place entre le 17 novembre et le 31 décembre 2006.

Enfin, pour mémoire, sur les comptes annuels au 31 décembre 2006, les impacts significatifs sur le résultat liés aux opérations de création de Natixis ont été neutralisés dans les comptes proforma. Il s'agit de la neutralisation des frais et honoraires constatés sur les opérations de création de la nouvelle entité, ainsi que la plus-value de dilution (pour 1,7 milliard d'euros) dégagée en consolidation suite à la diminution du taux de détention du Groupe dans Natixis de 80,87 % à 34,44 %.

Compte de résultat proforma 2005

Les comptes proforma 2005 sont destinés à traduire et à permettre la comparaison de la situation patrimoniale et de la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations suivantes seraient intervenues au 1^{er} janvier 2005, soit principalement :

- apport par la SNC Champion, qui les aura préalablement acquis, du solde des Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses d'Épargne, représentant 13,60 % du capital de ces derniers, de 1,23 % du capital de Ixis CIB et 4,63 % du capital d'Ixis AMG, rémunéré en titres Natixis ;

- souscription par Natixis des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par chacune des Banques Populaires.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés proforma de Natixis sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires clos le 31 décembre 2006 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Le périmètre Natixis est consolidé par intégration proportionnelle à 34,5 % sur l'ensemble de l'exercice 2005.

XI.2 Transition du compte de résultat publié au compte de résultat proforma 2005

En millions d'euros	Impacts Proforma				31/12/2005 Proforma
	31/12/2005 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Épargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	
PRODUIT NET BANCAIRE	8 242	985	(1 981)	35	7 281
Frais Généraux	(5 390)	(702)	1 303	(3)	(4 792)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 852	283	(678)	32	2 489
Coût du risque	(436)	(8)	53	2	(389)
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	2 416	275	(625)	34	2 100
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	15	4	(6)	104	117
Gains ou pertes sur autres actifs	116		(65)	(0)	51
Variation des écarts d'acquisition	3		(1)	(0)	2
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	2 551	279	(697)	137	2 270
Impôts sur les bénéfices	(855)	(84)	224	(35)	(750)
RÉSULTAT NET	1 696	195	(473)	102	1 520
Intérêts minoritaires	(174)	(14)	155	0	(33)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	1 522	181	(318)	102	1 487

Commentaires :

- (1) Impacts, sur le résultat proforma, des apports par le Groupe Caisse d'Épargne à Natixis des titres des filiales de financement, d'investissements et de services : Ixis CIB, Ixis AM Group, CACEIS, Gestitres, Cie 1818, CIFG, GCE Bail, GCE affacturage, GCE Garanties, GCE FS, Foncier Assurance, CEFI.
- (2) Impacts, sur le résultat proforma, du changement de méthode de consolidation de l'ex-sous-Groupe Natixis Banques Populaires, consolidé par intégration globale dans le compte de résultat publié et par intégration proportionnelle à 34,5 % sur l'ensemble de l'exercice 2005.
- (3) Les autres impacts proforma portent, essentiellement, sur les retraitements suivants :
 - sur le poste « Produit Net Bancaire », le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour 66 millions d'euros et, corrélativement, le coût de financement pour Natixis, des Certificats Coopératifs d'Investissement (émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne), pour (33) millions d'euros ;
 - sur le poste « Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalences », la contribution proforma des résultats des Caisses d'Épargne aux comptes du Groupe Banque Populaire, consolidées par mises en équivalence au taux de 6,9 %, soit, 104 millions d'euros ;
 - sur le poste « Impôt sur les bénéfices », pour (11) millions d'euros d'impôt différé constatés sur les retraitements au Produit Net Bancaire (présentés ci-dessus), et, pour (24) millions, l'impôt que verserait Natixis si celle-ci avait perçu, en 2005, les dividendes attachés aux Certificats Coopératifs d'Investissement (émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne).

XI.3 Transition du compte de résultat publié au compte de résultat proforma 2006

En millions d'euros	Impacts Proforma						
	31/12/2006 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Epargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres écritures Proforma			31/12/2006 Proforma
				Pôle Natixis ⁽³⁾	Banques Populaires ⁽⁴⁾	Autres ⁽⁵⁾	
PRODUIT NET BANCAIRE	9 040	1 124	(2 091)	(64)	70	4	8 083
Frais Généraux	(6 008)	(759)	1 382	8		44	(5 333)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 032	365	(709)	(56)	70	48	2 750
Coût du risque	(370)	9	54			(1)	(308)
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	2 662	374	(655)	(56)	70	47	2 442
QP dans le résultat des entreprises mise en équivalence	37	117	(6)			0	148
Gains ou pertes sur autres actifs	1 688	1	(6)			(1 680)	3
Variation des écarts d'acquisition		(1)				0	(1)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	4 387	491	(667)	(56)	70	(1 633)	2 592
Impôts sur les bénéfices	(858)	(111)	194	(4)	(24)	(38)	(841)
RÉSULTAT NET	3 529	380	(473)	(60)	46	(1 671)	1 751
Intérêts minoritaires	(197)	(26)	163	9			(51)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	3 332	354	(310)	(51)	46	(1 671)	1 700

Commentaires :

- (1) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Caisse d'Epargne à Natixis (filiales spécialisées de financement, d'investissement et de services et la contribution des Caisses d'Epargne) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (2) Les produits et les charges du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006 des apports par le Groupe Banque Populaire à Natixis (Novacredit et la contribution des Banques Populaires) sont intégrés au compte de résultat proforma 2006.
- (3) Les autres impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le coût de refinancement en « Produit Net Bancaire » des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires, soit 44 millions d'euros et le reclassement, de « Produit Net Bancaire » aux « Frais généraux » des commissions rétrocedées par Natixis Garanties, soit 8 millions d'euros.
- (4) Les impacts proforma dans le pôle Natixis, portent essentiellement sur le gain du remplacement analytique de la trésorerie générée par les Certificats Coopératifs d'Investissement des Banques Populaires du 1^{er} janvier 2006 au 17 novembre 2006, soit 70 millions d'euros (46 millions d'euros nets d'impôts différés).
- (5) Les autres impacts proforma portent essentiellement sur la neutralisation des produits et charges imputables exclusivement aux opérations de création de Natixis, soit :
 - sur le poste « Frais Généraux », la neutralisation des frais et honoraires liées à la création de Natixis et au placement des titres Natixis sur le marché, pour 43 millions d'euros ;
 - sur le poste « Gains ou pertes sur autres actifs », la neutralisation de la plus-value de dilution, pour 1,741 milliard d'euros, dégagée suite à la perte de taux de détention du Groupe dans Natixis, et, pour (68) millions d'euros, la neutralisation des commissions sur Offre à Prix Ouvert versées par la SNC Champion aux Banques Populaires, aux Caisses d'Epargne et aux Banques de la Place à l'occasion du placement des titres Natixis sur le marché.

XI.4 Transition du bilan publié 2005 au bilan proforma 2005

En millions d'euros	Impacts Proforma				31/12/2005 Proforma
	31/12/2005 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Épargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	
ACTIF CONSOLIDÉ					
Caisse, Banques Centrales, CCP	3 129	36	(142)	-	3 023
Actifs à la juste valeur par le résultat	33 325	42 719	(16 327)	-	59 717
Instruments dérivés de couverture	279	111	(40)	-	350
Actifs financiers disponibles à la vente	29 920	3 877	(12 607)	1	21 193
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 744	26 717	(30 609)	79	51 931
Prêts et créances sur la clientèle	146 604	10 019	(31 841)	(166)	124 616
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	1	-	-	-	1
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 899	-	(4 519)	-	2 380
Actifs d'impôts courant	-	28	-	-	28
Actifs d'impôts différés	682	112	(181)	-	613
Comptes de régularisation et actifs divers	8 152	3 721	1 297	1 733	14 902
Actifs non courants destinés à être cédé	-	-	-	-	0
Participations dans les entreprises mise en équivalence	248	36	(34)	1 561	1 811
Immeubles de placement	1 154	2	(656)	-	500
Immobilisations corporelles	1 702	51	(207)	(10)	1 536
Immobilisations incorporelles	286	30	(98)	5	223
Écart d'acquisition	586	522	905	-	2 013
TOTAL DE L'ACTIF	288 711	87 981	(95 055)	3 201	284 837
PASSIF CONSOLIDÉ					
Banques centrales, CCP	416	-	(270)	-	146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 758	43 827	(3 170)	11	47 426
Instruments dérivés de couverture	474	91	(111)	-	454
Dettes envers les établissements de crédit	61 277	24 243	(30 163)	(86)	55 271
Dettes envers la clientèle	104 483	11 554	(15 318)	(2)	100 717
Dettes représentées par un titre	49 090	2 205	(21 606)	2	29 691
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	22	-	-	22
Passifs d'impôt courant	156	42	(62)	(24)	112
Passifs d'impôts différés	536	20	(265)	-	291
Compte de régularisation et passifs divers	12 517	4 392	(6 123)	543	11 329
Dettes sur actifs destinés à être cédés	-	-	-	-	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	29 677	406	(17 115)	-	12 968
Provisions pour Risques et Charges	1 922	100	(323)	24	1 723
Dettes subordonnées	6 404	956	(1 372)	1	5 989

En millions d'euros	Impacts Proforma				31/12/2005 Proforma
	31/12/2005 Statutaire	Apports Groupe Caisse d'Épargne ⁽¹⁾	Changement de méthode de consolidation ⁽²⁾	Autres ⁽³⁾	
Capitaux propres part du Groupe	13 699	(1)	1 878	2 732	18 308
Capital et réserves liées	8 383			2 732	11 115
Réserves consolidées	3 180	(271)	2 264	(115)	5 058
Gains ou pertes latents ou différés	614	89	(98)	13	618
Résultat de l'exercice	1 522	181	(318)	102	1 487
Intérêts minoritaires	1 301	124	(1 035)	(1)	389
TOTAL DU PASSIF	288 710	87 981	(95 055)	3 200	284 836

Commentaires :

- (1) Impacts, sur le bilan proforma, des apports par le Groupe Caisse d'Épargne à Natixis des titres des filiales de financement, d'investissements et de services : Ixis CIB, Ixis AM Group, CACEIS, Gestires, Cie 1818, ClFG, GCE Bail, GCE affacturage, GCE Garanties, GCE FS, Foncier Assurance, CEFI.
- (2) Impacts, sur le bilan, proforma, du changement de méthode de consolidation de l'ex-sous-Groupe Natexis Banques Populaires, consolidé par intégration globale au bilan publiable et par intégration proportionnelle à 34,5 % au bilan proforma.
- (3) Les autres impacts, sur le bilan proforma, portent essentiellement sur les retraitements suivants :
- à l'actif, sur le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence », la valeur d'équivalence des Certificats Coopératifs d'Investissement détenus par Natixis sur les Caisses d'Épargne ;
 - au passif, sur le poste « Capitaux propres part du Groupe », pour 2,729 milliards d'euros l'impact des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par les Banques Populaires auprès de Natixis, après neutralisation de ces mêmes titres à hauteur du taux de détention du Groupe sur Natixis (34,4 %).

➤ 8.2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Groupe Banque Populaire

Siège social : 5, rue Leblanc - 75511 Paris Cedex 15

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du Groupe Banque Populaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

- Comme indiqué dans la note II.1.1 de l'annexe, votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et par des provisions collectives.
- Votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs et l'appréciation de la pertinence de la qualification des opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe - note IV). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.
Votre Groupe constitue, comme indiqué en note IV.1.4.3 de l'annexe, une provision pour couvrir le risque de déséquilibre des contrats épargne-logement. Les modalités de calcul de cette provision ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005. Nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces modalités.
- Votre Groupe expose, dans les notes VI de l'annexe aux comptes consolidés, le contexte spécifique de la crise financière, ses expositions directes et indirectes et le dispositif mis en place pour les apprécier, ainsi que les changements de modalités de valorisation et les dépréciations de certains instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place relatif au recensement de ces expositions et à leurs valorisations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.

Autres estimations comptables

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (note VII.3 de l'annexe). Nous avons examiné les méthodologies d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres retenus.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (note II.10 de l'annexe). Nous avons pris connaissance de ses conclusions et nous sommes assurés de leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé.

.Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 21 avril 2008

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

Constantin Associés

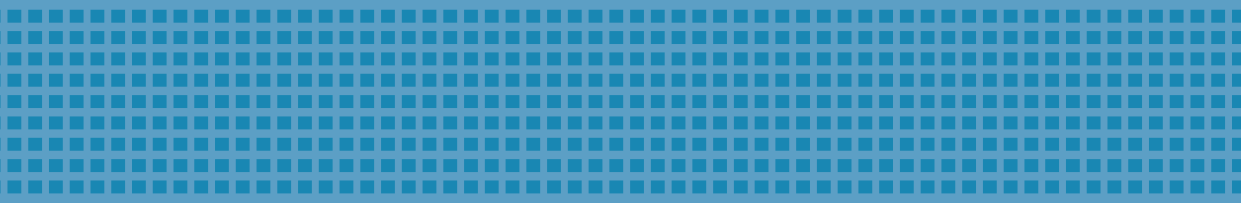
Michel Savioz

Associé

Brigitte Drème

Associée

NOTES



Développement durable



9.1	L'ENGAGEMENT DU GROUPE	492
	9.1.1 Préserver l'environnement	492
	9.1.2 Une démarche Développement Durable inscrite dans les partenariats des Banques Populaires et dans leur management	493
9.2	LES RESSOURCES HUMAINES	495
	9.2.1 La politique Ressources humaines du Groupe	495
	9.2.2 Le personnel de la BFBP	499
9.3	MÉCÉNAT ET SPONSORING	503
	9.3.1 Le mécénat	503
	9.3.2 Le sponsoring	504
9.4	ANNEXES NRE - INFORMATIONS SOCIALES	505
9.5	ANNEXES NRE - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	515

9.1 L'engagement du Groupe

Pour le Groupe Banque Populaire, le développement durable est une réalité depuis longtemps inscrite dans sa démarche de développement. Un engagement qui s'explique par les origines mêmes d'un groupe coopératif où l'Homme occupe une place primordiale.

Promouvoir un modèle économique efficace et qui préserve l'environnement, développer une économie solidaire : tels sont les axes prioritaires de la démarche « Développement Durable » du Groupe Banque Populaire.

➤ 9.1.1 Préserver l'environnement

Promouvoir les financements « verts »

Parce qu'elles financent le développement économique, les banques ont un rôle essentiel à jouer dans la création de nouveaux outils financiers prenant en compte la préservation de l'environnement. Fortement impliquées dans le développement de leur région, les Banques Populaires ont été pionnières dans cette approche « Développement Durable » et prennent quotidiennement une part active dans les enjeux de solidarité intergénération. Suivant l'initiative de la Banque Populaire d'Alsace, qui a développé le produit dès 1999, le Groupe Banque Populaire a lancé au plan national en 2006, le livret d'épargne « CODEVair » et le prêt écologie « PREVair ». Inspiré par l'action du Groupe Banque Populaire, le livret « CODEVair » a été le précurseur du « Livret de Développement Durable », lancé en janvier 2007. Distribué par tous les réseaux bancaires, ce produit permet aux particuliers de bénéficier de conditions attractives pour l'octroi de prêts finançant des systèmes de chauffage alternatif ou des travaux d'isolation.

Le Groupe Banque Populaire a choisi de conserver sa position de pionnier et d'innovateur en proposant à la fois les livrets « CODEVair » et « Livret Développement Durable » (LDD). Ainsi les ressources du « CODEVair » servent désormais à financer à travers le « PREVair Plus » ce qui n'est pas finançable par les ressources du LDD, tels que les équipements écologiques dans l'immobilier neuf ou les équipements hors liste de crédit d'impôt.

La spécificité du « CODEVair » permet une démarche commerciale claire et pédagogique à destination des clients et des parties prenantes.

Ces produits sont d'ailleurs salués par les observateurs : les Banques Populaires occupent les six premières places et obtiennent 14 des 20 meilleures notes du comparateur en ligne dédié aux éco-prêts mis en place par l'ADEME ⁽²⁷⁾ et le magazine *Testé pour vous* ⁽²⁸⁾.

Douze Banques Populaires et le Crédit Coopératif distribuent « CODEVair », « PREVair » et « PREVair Plus ». 60 millions d'euros ont été collectés et déjà 20 millions ont été réutilisés en financement de projets. L'action des Banques Populaires et du Crédit Coopératif est, par ailleurs, renforcée par les solutions proposées par Natixis, entité cotée du Groupe. Première banque européenne dans le financement des projets d'énergie renouvelable, via sa filiale Natixis Energieco, Natixis gère également une large palette de fonds solidaires.

Être solidaire

La 5^e édition du Baromètre des finances solidaires Finansol-La Croix fait toujours la part belle aux banques du Groupe. Les Banques Populaires des Alpes, d'Alsace, Loire et Lyonnais, Occitane, du Sud, du Sud-Ouest ont ainsi obtenu le label Finansol ⁽²⁹⁾ pour le « CODEVair », tout comme le Crédit Coopératif qui propose également 10 autres produits labellisés. Les Banques Populaires, Natixis Interépargne et le Crédit Coopératif réunis ont collecté près de 500 millions d'euros de fonds solidaires sur le 1,14 milliard d'euros collectés par l'ensemble des banques françaises. Pour appuyer ces actions, les Banques Populaires ont été des partenaires privilégiés de l'édition 2007 des Semaines de l'Épargne Solidaire organisées par le collectif Finansol en Île-de-France et en Aquitaine.

(27) ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

(28) *Testé pour vous* est un observatoire dans les domaines de la banque, du crédit, de l'assurance et des placements.

(29) Finansol est le seul collectif en France de labellisation des produits d'épargne solidaire.

Parallèlement, le Groupe Banque Populaire est toujours le 1^{er} refinancier de l'ADIE⁽³⁰⁾ en augmentant sa participation aux lignes de crédits ouverts pour atteindre 9,7 millions d'euros. Ces lignes représentent 24 % de l'activité de l'association⁽³¹⁾ en 2007. Les Banques Populaires Occitane et Provençale et Corse ont, en outre, signé un partenariat local avec l'ADIE pour développer ensemble le crédit solidaire et permettre aux personnes en recherche d'emploi et aux allocataires du RMI de créer, reprendre ou développer leur entreprise.

Ces initiatives complètent les actions du Groupe auprès des autres organismes de l'Entrepreneuriat Solidaire tel France Active, France Initiative Réseau, Réseau Entreprendre, contribuant à faire du

Groupe Banque Populaire le 1^{er} partenaire du réseau de créateurs - repreneurs d'entreprise.

Le mécénat de compétences, lancé il y a plusieurs années, est toujours d'actualité et permet aux sociétaires des Banques Populaires, ainsi qu'aux collaborateurs de Natixis, de soutenir un créateur d'entreprise dans sa démarche. En outre, la Banque Populaire Provençale et Corse a innové dans un domaine complémentaire en se dotant d'une structure nouvelle : l'Agence de Solidarité. Son objectif : apporter un service d'assistance et de conseils personnalisés à ses sociétaires confrontés à des accidents de vie et notamment à des problèmes de règlement de crédit.

9.1.2 Une démarche Développement Durable inscrite dans les partenariats des Banques Populaires et dans leur management

Acteur relais des politiques publiques

Fortement implantées en région, les Banques Populaires ont accompagné les Conseils Régionaux dans la diffusion des prêts bonifiés. Déjà expérimentés en Alsace avec la Banque Populaire d'Alsace et en Picardie avec la BRED Banque Populaire, avec la Banque Populaire Rives de Paris et la Banque Populaire du Nord, d'autres partenariats ont été noués avec les Conseils Régionaux pour élargir l'action des Banques Populaires. Ainsi, la Banque Populaire Val de France a répondu à l'appel d'offres de la Région Centre et distribue le prêt à taux zéro « Isolaris Centre ». La Banque Populaire du Sud-Ouest distribue, en région Aquitaine, le prêt bonifié « Énergie Renouvelable » qu'elle a contribué à créer avec le Conseil Régional d'Aquitaine. Elle entend désormais permettre une ouverture la plus large possible en direction des autres établissements bancaires intéressés. Fort de l'expérience de ses Banques Populaires et de sa gamme de produits adaptés, le Groupe Banque Populaire a déjà répondu avec succès à quatre appels d'offres sur les cinq qui ont été lancés par les régions en 2007.

Les partenariats ne se sont pas limités aux collectivités locales. Le Groupe Banque Populaire a signé avec Euromed Marseille École de Management, un partenariat sur la mise en place d'un Réseau de Management Responsable. Il s'agit de mettre en lien des professionnels engagés dans les problématiques de responsabilité sociétale, des professeurs chercheurs et des étudiants désireux d'échanger, de partager et d'innover. Douze entreprises et ONG, impliquées dans le développement durable, ont été sélectionnées pour constituer les membres fondateurs de ce réseau.

Enfin, le Groupe Banque Populaire, en association avec AIRPARIF⁽³²⁾ et la Ville de Paris, a annoncé l'installation au printemps 2008 dans le Parc André Citroën, d'un ballon qui renseignera les Parisiens sur la qualité de l'air et l'état du trafic sur les grands axes routiers de la capitale. Le Groupe Banque Populaire a également soutenu la parution du

Guide du cycliste urbain édité par la Fédération Française des Usagers de la bicyclette.

Implication des Banques Populaires et de leurs collaborateurs

Protéger l'environnement est bien une des priorités du Groupe Banque Populaire. Chaque Banque Populaire transmet ses valeurs au travers de nombreuses actions phares. La Banque Populaire du Sud-Ouest a décerné le « Prix de l'Aquitain de l'année » à trois entreprises écocitoyennes engagées dans la préservation de l'environnement, dans les économies d'énergie et dans les rapports éthiques. La Banque Populaire Provençale et Corse a convié clients et collaborateurs à participer durant une journée au nettoyage de sites souillés. La CASDEN Banque Populaire a réalisé des expositions de sensibilisation à destination des enseignants et de leurs élèves. Enfin, la Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe Banque Populaire, fait partie depuis 2005 du jury du « Prix Entreprises et Environnement » décerné par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables. À l'international également, le Groupe Banque Populaire se mobilise au travers de l'Agence des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement (ABPCD). Cette agence a ainsi signé un accord avec France Coopération Internationale⁽³³⁾ pour promouvoir et faciliter les projets français de développement dans les pays émergents.

L'engagement du Groupe en faveur du développement durable est relayé au sein du Groupe par la création d'un réseau de Correspondants Développement Durable, plaçant le développement durable au cœur des métiers. La Banque Populaire des Alpes et la Banque Populaire Atlantique ont mis en place des plans de déplacements Entreprises. Les Banques Populaires d'Alsace et du Sud-Ouest favorisent pour leur part la multiplication des bâtiments éco-labelisés. Des groupes de

(30) ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique.

(31) Rapport ADIE 2007.

(32) AIRPARIF est l'organisme agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France.

(33) France Coopération Internationale : structure interministérielle d'appui aux opérateurs nationaux investis dans des projets de coopération internationale.

travail se constituent sur la problématique des achats et les encours solidaires progressent. Parallèlement, les Banques Populaires Occitane, Rives de Paris et Sud ont mobilisé leurs collaborateurs, permettant d'appuyer l'effort de pédagogie. Un intranet Développement Durable Groupe a été créé afin de diffuser les bonnes pratiques, les gestes verts mais aussi d'apporter aux collaborateurs les informations nécessaires pour répondre au mieux aux enjeux du développement durable. Il est aussi un lieu de partage des produits développés dans les Banques Populaires, ainsi qu'une plate-forme de soutien au reporting Développement Durable. Le premier reporting Développement Durable sur le périmètre Groupe Banque Populaire France a été lancé à la fin de l'année 2007. Compatible NRE et GRI, il a permis de produire l'annexe NRE (chapitres 9.5 et 9.6). Cette première expérience va permettre d'augmenter le nombre d'indicateurs et de mettre en place des objectifs d'amélioration.

Acteur de référence dans le financement durable

Fort de son engagement précoce dans le Développement Durable, le Groupe Banque Populaire est référent dans plusieurs chantiers de construction de la finance du développement durable.

Trois événements majeurs de l'année 2007 lui ont permis de présenter ses propositions. Autant d'occasions de promouvoir une approche du financement du développement durable fondée sur la complémentarité des mécanismes, à l'image de celle des métiers existant au sein du Groupe Banque Populaire.

Le Groupe Banque Populaire a eu l'opportunité de participer au groupe de travail sur le réchauffement climatique au Grenelle

de l'environnement et de proposer des solutions pratiques de financement pour lutter contre l'effet de serre. Ces propositions se sont axées autour d'une meilleure utilisation des ressources collectées par les livrets d'épargne, accompagnée d'un recours plus systématique à l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et au Private Equity (capital investissement) pour constituer des fonds de garantie. Le principe des prêts bonifiés a été conservé lors des conclusions du Grenelle.

Le Groupe Banque Populaire a également financé tout au long de l'année 2007, et en association avec la banque coopérative néerlandaise Rabobank, un consortium européen sur le financement de l'éco-innovation : Fundetec. Formé sur une commande de la Commission européenne, ce consortium a présenté un état des lieux des possibilités de financement des entreprises éco-innovantes en Europe, aux États-Unis et au Japon. Constatant la faiblesse de ces solutions, il a pu ainsi proposer des pistes pour soutenir le développement de nouvelles technologies indispensables dans la lutte contre le réchauffement climatique. Le Conseil Régional Rhône-Alpes a initié le 20 avril 2006 avec le soutien de la Banque Populaire des Alpes et de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, une plate-forme d'échange public-privé sur les financements de l'éco-innovation. Soutenue par plusieurs régions européennes dont le Bade-Wurtemberg, l'Andalousie, l'Île-de-France, la Lombardie ou une région polonaise, appelée la Petite Pologne, cette initiative a débouché sur la constitution du réseau ECREIN ⁽³⁴⁾, auquel le Groupe participe et qui a pour rôle de fournir à la Commission européenne des solutions pour le financement de l'éco-innovation. La région Rhône-Alpes est ainsi en cours de réflexion sur la mise en place, en partenariat avec la Banque Populaire des Alpes, de prêts bonifiés grâce au marché du CO₂ domestique. Une expérience qui intéresse au-delà des frontières européennes.

(34) ECREIN : *European Clusters and Regions for Eco-innovation.*

9.2 Les Ressources Humaines

➤ 9.2.1 La politique Ressources humaines du Groupe

Introduction

Dans un Groupe coopératif de plus 40 000 femmes et hommes exerçant une large palette d'activités et de métiers diversifiée avec l'arrivée en 2007 de FONCIA, la gestion des ressources humaines accompagne les grands enjeux de croissance et de développement du Groupe. Elle s'emploie à répondre aux attentes des collaborateurs dans un environnement complexe. Son action contribue également à la mutualisation et à la mise en synergie des pratiques entre les différentes entreprises du Groupe.

Emploi

Évolution des effectifs Groupe en 2007

À périmètre constant (hors croissance externe), les effectifs du Groupe Banque Populaire s'élèvent à 35 132 collaborateurs. Ils sont stables entre 2006 et 2007 (+ 0,17 %). Cette tendance est conforme aux évolutions des effectifs de la profession bancaire.

En tenant compte de l'acquisition de FONCIA, leader en France des services immobiliers résidentiels qui compte 5 723 collaborateurs, les effectifs du Groupe totalisent 40 855 personnes, avec une progression annuelle qui ressort à 16,8 %.

Le poids des Banques Populaires représente 73 % des effectifs en 2007 (FONCIA inclus).

La part de l'effectif du Groupe à l'étranger s'accroît en 2007 (de 2,2 à 3 %) du fait des effectifs de FONCIA en Europe (416 personnes). Ce sont 1 214 collaborateurs qui travaillent désormais hors France.

LE GROUPE BANQUE POPULAIRE EN 2007

Effectif total (CDI/CDD) exprimé en équivalent temps plein	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Banques Populaires régionales + CASDEN Banque Populaire + Crédit Coopératif	31 056	31 446	31 549
Crédit Maritime Mutuel	984	961	912
Banque Fédérale des Banques Populaires	510	541	538
i-BP (Plate-forme informatique du Groupe) ⁽¹⁾	849	914	1 013
FONCIA	-	-	5 723
Autres structures ⁽²⁾	870	1 131	1 120
TOTAL GROUPE BANQUE POPULAIRE (HORS NATIXIS)	34 269	34 994	40 855

(1) i-BP, Priam BP.

(2) BICEC, MA Banque, SBE, Car BP, BCI, autres filiales Banque Populaire (détachés BRED, Click & Trust, Coflease, M+X, Ecofi, BTP banque).

Recrutement

Pour accompagner le développement de ses activités et assurer la relève des départs naturels - un tiers des sorties sont des départs à la retraite - et le renouvellement des compétences, le Groupe Banque Populaire poursuit une politique de recrutement active.

En 2007, le Groupe a embauché plus de 2 600 nouveaux collaborateurs en contrats à durée indéterminée. Un quart de ces embauches sont issues de la transformation de CDD et de contrats en alternance en CDI.

La féminisation du Groupe se poursuit, 56 % des embauches sont des femmes.

La part des moins de 30 ans est importante avec plus de 70 % des entrées. Ces nouveaux recrutements contribuent également à

l'équilibrage de la pyramide des âges. En effet, un nombre significatif de salariés partiront en retraite dans les prochaines années, 12,7 % d'entre eux étant aujourd'hui âgés de plus de 55 ans. D'ores et déjà, les départs en retraite (près de 800 en 2007) sont en nette progression (+ 18 % sur un an).

L'élévation du niveau de formation à l'embauche se confirme. Trois quarts des nouveaux venus sont titulaires d'un bac+2 et plus, dont 30 % de diplômés de l'enseignement supérieur (bac+4/5).

Le réseau commercial absorbe 75 % des nouveaux entrants, principalement sur les métiers d'accueil et de chargés de clientèle Particuliers. Les profils tendent à se diversifier; le Groupe recrute aussi des commerciaux issus d'autres secteurs que ceux de la banque ou la finance.

Communication recrutement

Promouvoir l'image Employeur Groupe

L'année 2007 est marquée par la refonte de la communication institutionnelle de recrutement Groupe.

Lancée le 3 septembre 2007, la nouvelle campagne nationale - « Vos projets ont du sens. Notre engagement employeur aussi » - répond à trois objectifs : promouvoir l'image du Groupe comme acteur majeur sur le marché de l'emploi, faciliter les recrutements de toutes les entités, se différencier des concurrents en mettant l'accent sur la proximité et la contribution au développement régional. Le plan média (presse, affichage gare, présence sur sites de recrutement, salons) s'est déroulé de septembre à la fin décembre.

Dans sa recherche de jeunes talents, le Groupe rénove en parallèle son outil partagé de gestion d'offres d'emploi et des candidatures afin d'en améliorer la convivialité et de mieux répondre aux enjeux de mobilités géographiques et fonctionnelles des années à venir.

Relations établissements d'enseignement supérieurs et partenariats

Le Groupe Banque Populaire mène une politique active d'accueil de jeunes en formation : 892 contrats en alternance (professionnalisation ou apprentissage) sont en cours à fin décembre 2007, en hausse de 22 % par rapport à 2006. Près de 40 % des contrats en alternance présents à fin décembre 2006 sont aujourd'hui en poste en CDI au sein du Groupe.

Il développe également les relations de partenariat avec des établissements d'enseignement. Il a ainsi accueilli 1 450 stagiaires en 2007, issus de 450 écoles et universités, à des titres variés : des stages de découverte aux stages de fin d'études de six mois et plus, ou encore des missions dans le réseau et dans les fonctions « supports » (informatique, analyse financière, contrôle de gestion, audit, RH, marketing, etc.).

À l'initiative des Banques Populaires, les partenariats (200 au total) avec les écoles/universités, les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs ne cessent de s'amplifier. Ils renforcent en région notre image d'employeur et couvrent des actions variées : présence dans les forums (Audencia à Nantes, Dauphine, EM Lyon, Edhec, forum Est Horizon, etc.), présentation métiers, parrainage de promotion, cours de technique bancaire, présentation de l'établissement et de son processus de recrutement, intervention sur des thèmes d'actualité en rapport avec la banque. Des initiatives inédites de certaines banques, comme la journée « Portes Ouvertes » sur la thématique de l'emploi, sont organisées et menées avec l'appui de l'ANPE local.

Le Groupe continue aussi de participer à des actions nationales, telle la « Semaine pour l'emploi des personnes handicapées » organisée par l'ADAPT⁽³⁵⁾ en novembre 2007.

(35) ADAPT : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Renforcement des compétences et anticipation des besoins des métiers

Analyse et prospective RH Groupe

La Direction Ressources Humaines Groupe accompagne le développement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en lien avec les entreprises. En continuité de la démarche déjà engagée, elle entreprend en 2007 la refonte de sa nomenclature des emplois.

Par ailleurs, l'édition du premier « Carnet de Bord Rémunération » des collaborateurs de l'ensemble du Groupe a été l'occasion d'améliorer la cohérence de l'utilisation des rubriques de paye.

Ces nomenclatures communes, ainsi que la mise en place progressive dans les entreprises des référentiels de compétences par métiers, permettent de mieux appréhender les évolutions de la situation du Groupe en matière d'effectifs et de besoins en compétences.

Renforcer les compétences bancaires

Dans un environnement bancaire exigeant, concurrentiel et changeant, l'effort de formation des collaborateurs demeure soutenu. Plus de 30 000 salariés ont suivi au moins une formation en 2006, soit 1,5 million d'heures dispensées. Un budget égal à 6,8 % de la masse salariale du Groupe a été consacré à des actions de formation enrichie, chaque année, pour accompagner et anticiper l'évolution des métiers.

Le Groupe encourage ses collaborateurs dans l'enseignement professionnel bancaire avec pour l'année universitaire 2006/2007, 92 nouveaux diplômés de l'Institut Technique Bancaire (ITB). Il continue ainsi de se distinguer avec un taux de réussite de 69,1 %, de 5 points supérieurs à celui de la profession. Par ailleurs, il compte 255 nouveaux diplômés du Brevet Professionnel banque et 292 collaborateurs ont obtenu le BTS Banque.

Accroître les compétences métiers pour les collaborateurs commerciaux

En cohérence avec les axes du Plan Stratégique Groupe, l'offre fédérale de formation proposée aux entreprises a été complétée. Citons en particulier :

- la gestion de patrimoine avec un cursus de plus de 60 jours de formation et 220 personnes formées en 2007 aux spécificités du marché de la clientèle Privée ;
- l'accompagnement des chargés de clientèle Professionnels avec, entre autres, 140 personnes formées avec le programme « Cible Agri » à la conquête du marché des agriculteurs et la création d'un cursus « Professions Libérales » ;
- la formation de 51 chargés de clientèle Entreprises à l'approche globale avec le programme « CIBLEntreprise » ;
- la qualification à l'international avec 213 spécialistes et commerciaux formés en 2007 issus de dix-huit banques.

Renforcer les connaissances réglementaires

Face à l'évolution constante de la législation et de la réglementation dans le domaine bancaire, l'offre de formation liée à leur application s'est renforcée en 2007 sur différents thèmes :

- l'accompagnement des métiers de l'audit : 103 nouveaux auditeurs formés dans les entreprises du Groupe ;
- la création d'une formation nationale « Lutte anti-blanchiment » qui vise à renforcer la compréhension du rôle des équipes concernées (100 personnes) vis-à-vis des différents acteurs et la connaissance de ces fraudes ;
- en préparation à la mise en place de la directive MIF entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2007, un vaste programme de formation fondé sur une pédagogie interactive et innovante a été élaboré et déployé dans un délai record de 5 semaines, avec plus de 13 000 personnes formées.

Perfectionner l'exercice de la fonction de manager

Le Groupe s'emploie à préparer et à accompagner les managers dans l'exercice de leur fonction et à mieux appréhender les évolutions de leur environnement.

Le programme « Mastership » consacré aux fondamentaux du management s'est poursuivi : 88 nouveaux formés. Un cursus destiné aux nouveaux Directeurs d'agence est créé en 2007 avec une première session de 25 participants.

Des actions partagées

En coordination avec les entreprises du Groupe, l'élaboration des formations fédérales s'appuie sur le partage des moyens et des coûts et développe la mutualisation au sein du Groupe. La création, en 2007, du site intranet des formations fédérales « Fastnet » permet aujourd'hui à chaque entreprise de les connaître et de les utiliser aisément en complément de ses propres formations. La plateforme de formation en e-learning du Groupe, « e-tinéraires », s'enrichit, quant à elle, régulièrement de nouveaux contenus.

Développement de l'encadrement et mobilité

Attentif au développement de carrière des collaborateurs à potentiel, le Groupe veille à la formation des futurs cadres dirigeants et à l'évolution des équipes de direction.

La 17^e promotion du Centre de Perfectionnement au Management (CPM) qui a démarré en octobre 2006 porte à 415 le nombre de cadres ayant suivi ce cycle. En parallèle à la formation reçue sur l'ouverture à des approches culturelles, les participants conduisent des travaux d'études sur des thèmes d'intérêt général pour le Groupe. En décembre 2007, la réunion annuelle « Autres regards » a conclu le cycle en réunissant l'ensemble des promotions autour du thème « la curiosité, colonne vertébrale de l'innovation ».

En concertation avec les banques, la Direction Ressources Humaines Groupe accompagne les collaborateurs exprimant un souhait de mobilité, tant en France qu'à l'étranger, et d'évolution professionnelle au sein du Groupe. Elle les reçoit régulièrement et les suit dans la réalisation de leur projet.

Avec la mise en ligne en octobre 2007 de « Mobiléo », le site d'offres de postes Groupe, tous les collaborateurs ont désormais un accès direct aux offres émanant de toutes les entités.

Un système d'information convergent au service de la fonction RH

En étroite collaboration avec les équipes Ressources Humaines du Groupe, les actions engagées en 2006, dans le cadre de la rénovation du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) Groupe se sont poursuivies en 2007.

L'objectif est de disposer en 2009 d'un système d'information cohérent, fiable et couvrant l'ensemble des activités RH pour doter le Groupe d'un pilotage efficace de ses processus Ressources Humaines à partir d'outils communs.

Déjà en 2007, le SIRH « nouvelle version » s'est enrichi de « briques nouvelles » pour différents métiers de la fonction RH, telle la gestion de la formation avec l'application « Safari » ou la gestion du recrutement avec l'application « Tigre » ou encore la bourse de l'emploi « Mobiléo » ouverte à l'ensemble des collaborateurs. Ces actions contribuent significativement à l'homogénéisation des pratiques, au partage des données, mais aussi à une meilleure connaissance des collaborateurs et de leurs parcours professionnel.

Rémunérations et avantages

Conformément aux décisions du Groupe, une négociation salariale sur l'évolution générale des salaires a été organisée en 2007. Trois réunions de négociation (22 février, 22 mars et 12 avril) ont été l'occasion d'identifier les éléments du contexte : évolution prévisionnelle de la banque de détail, celle des frais généraux des entreprises, la nécessité d'appréhender la politique de rétribution dans sa globalité (niveau de l'intéressement et de la participation, rémunération individuelle...) et son efficacité (enjeux de fidélisation...). De plus, le débat a pris en compte les repères disponibles en terme d'évolution du coût de la vie en 2007 et les tendances observées au sein de la concurrence en matière salariale.

Dans le même temps, cette négociation visait à poursuivre l'amélioration du régime de retraite supplémentaire (RSRC). Enfin, réaffirmant le prix qu'ils attachent à la conclusion d'un accord Groupe en matière salariale, les partenaires sociaux ont défini un accord majoritaire conclu le 24 avril 2007 (CFDT et le SNB) sur la base d'une évolution des salaires de 1 %, une prime de 300 euros au bénéfice des salariés dont le salaire annuel a été inférieur à 24 000 euros et la majoration de la cotisation employeur au RSRC de 0,30 % ; ces mesures prenant effet au 1^{er} mai 2007 pour tous les salariés relevant de la Convention collective de la Banque.

Dès le printemps 2006, à l'occasion de l'annonce de la constitution d'une filiale commune, Natixis, les Présidents du Groupe Banque populaire et du Groupe Caisse d'Épargne se sont engagés à associer l'ensemble des salariés à ce projet. Fin 2006, ils ont décidé de retenir la nouvelle possibilité, offerte par la loi du 30 décembre 2006, d'attribuer dans des conditions égalitaires des actions gratuites de Natixis, à la fin de la première année d'existence de cette filiale cotée (novembre 2007). L'assemblée générale de Natixis, en mai 2007, a autorisé cette attribution et le Schéma d'Attribution Gratuite d'Actions (SAGA) a fait l'objet d'une information des élus des comités d'entreprise et des

collaborateurs des trois Groupes ; Groupe Banque Populaire, Groupe Caisse d'Épargne et Natixis.

Conformément aux annonces, les salariés des trois groupes, soit près de 110 000 personnes, ont été bénéficiaires de l'attribution gratuite de 60 actions de Natixis. La décision d'attribution et celle d'adoption du règlement du Plan ont été prises par le Directoire de Natixis, le 12 novembre 2007. Les bénéficiaires ont reçu, à leur domicile, un dossier complet d'information. À compter du 12 novembre 2007 s'ouvre la période d'indisponibilité (période d'acquisition de 2 ans + période de conservation de 2 ans).

Le plan se déroulera en 3 étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et début de la période d'acquisition ;
- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous condition de présence :
 - les bénéficiaires recevront les actions s'ils sont restés salariés des groupes depuis l'attribution,
 - début de la période de conservation : les bénéficiaires devront garder leurs actions pendant 2 ans. Ils recevront les dividendes versés par Natixis.
- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

Dialogue social

Au niveau national

L'année 2007 a donné lieu à l'examen de plusieurs thèmes identifiés avec les organisations syndicales. Ces négociations ont, chacune, été menées dans un calendrier volontariste afin d'apporter aux entreprises et à leurs salariés les éléments de repères Groupe en matière sociale dans des délais compatibles avec leurs contraintes et leurs attentes.

Formation professionnelle

Prolongeant les travaux entamés en 2006 concernant la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, deux sujets ont fait l'objet d'une négociation de Groupe en matière de formation par alternance. Ainsi, un premier texte définit notamment les axes de politique du Groupe en matière de formation par alternance (contrat de professionnalisation et apprentissage). Il fixe les conditions d'accueil, d'accompagnement et les règles minimales en matière de rémunération et a reçu la signature de la CGT et du SNB, le 6 septembre 2007. Il a ainsi pu être mis en œuvre par les entreprises au début de l'année universitaire.

Par ailleurs, la négociation sur les futures nouvelles dispositions financières en matière d'alternance a été ouverte ce même 6 septembre. Elle a été finalisée le 13 décembre (avec les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT et SNB), ce qui permet de prendre en compte la collecte de la contribution des entreprises du Groupe au titre de l'alternance dès 2008.

Après étude technique des possibilités auprès des différents collecteurs possibles, tant interprofessionnels (AGEFOS et OPCALIA) que de l'Opc-a-Banque, la position collectivement retenue a été de choisir un collecteur unique pour les entreprises du Groupe en maintenant la solution interprofessionnelle. En effet, l'organisation décentralisée

permet aux entreprises de bénéficier, en région, d'une qualité et d'une proximité de relation nécessaire. L'unicité de collecteur autorise une gestion et une utilisation optimisées des fonds collectés. Sur la base de la réponse à un cahier des charges, un groupe de travail composé de DRH et de responsables formation de banques a opté pour le réseau OPCALIA. Le texte traduit ces options dans une perspective triennale (2008 à fin 2010), il prévoit encore des niveaux de prise en charge - financements dont bénéficient les banques - par type de dispositifs par alternance (contrat de professionnalisation, périodes de professionnalisation, DIF...). Enfin, l'accord organise les conditions de la représentation du Groupe au sein d'OPCALIA dans un cadre paritaire.

Démarche Handicap

Sur la base des rapports d'un groupe de travail, réunissant des DRH et des « responsables Handicap » des entreprises, la négociation Groupe sur le thème du handicap a été lancée le 29 mai en vue d'un accord Groupe agréé par l'administration. Cet agrément présente l'avantage d'identifier pour le Groupe, au cours des trois années d'application (2008 à 2010), une enveloppe de dépenses sur laquelle s'imputent les actions qui seront conduites dans les entreprises.

Six grands thèmes ont été retenus visant à développer l'emploi des personnes en situation de handicap : plan d'embauche (120 embauches en CDD ou CDI et 60 stagiaires), formation professionnelle, maintien dans l'emploi, collaboration avec le secteur adapté, sensibilisation et communication, moyens dédiés. La négociation s'est conclue par un accord collectif auquel ont adhéré quatre organisations syndicales : CFTC, CFDT, CGT et SNB. Cette large adhésion traduit, d'une part, le climat positif qui a prévalu tout au long de la négociation et, d'autre part, la cohérence entre démarche et les valeurs du Groupe. Ce texte permet de retrouver sur le sujet du handicap l'avance dont le Groupe bénéficiait par le passé.

Les actions déployées relèveront, autant des acteurs au sein des entreprises que de ceux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, qui a vocation à mener des développements pour le compte commun : campagne de communication recrutement, formation... Pendant ses 3 années d'application, l'accord fera l'objet d'un suivi paritaire avec les organisations syndicales signataires. La procédure d'agrément engagée fin octobre a abouti favorablement le 20 décembre 2007. La mise en œuvre de ce dispositif interviendra dès le début de l'année 2008.

Périmètre Groupe et activités sociales

En 2006, suite à la création de Natixis, de nombreux échanges consécutifs à la sortie de Natixis Banques Populaires et ses filiales du périmètre de dialogue social Groupe ont eu lieu.

Ainsi, les partenaires sociaux du Groupe avaient, à titre transitoire, permis le maintien des entités concernées dans le champ du CIE Banque Populaire pour 2007, afin de laisser aux négociateurs de Natixis le temps d'organiser leur gestion des activités sociales et culturelles. La charge de l'agenda social chez Natixis n'a pas permis de traiter ce sujet en 2007. Aussi, dès l'été 2007, cinq comités d'entreprise de filiales de Natixis ont exprimé le souhait de bénéficier en 2008 des prestations du CIE Banque Populaire. Par un accord conclu le 25 octobre 2007 (CFDT, CFTC, CGT et SNB), cette possibilité leur a été offerte jusqu'au 15 novembre 2008.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

Le thème de la GPEC ⁽³⁶⁾ a fait l'objet de plusieurs échanges avec les organisations syndicales au cours de l'année 2007. Il est ouvert à la négociation depuis le mois d'octobre 2007, ainsi que le prévoit la loi dite de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005.

L'option proposée, à ce jour, vise à définir une méthodologie dont la mise en œuvre effective reviendra à chaque entreprise en fonction de sa situation particulière.

Par ailleurs, certains thèmes ou outils communs aux entreprises du Groupe ont été identifiés : l'Observatoire des métiers du Groupe, l'entretien d'appréciation, la mobilité Groupe, la gestion des seniors. Ils ont vocation à être définis dans un futur accord de Groupe. Ce dernier sujet constituera l'un des principaux thèmes des échanges avec les organisations syndicales en 2008.

Au niveau de la Branche

Membre associé de l'Association française des Banques (AFB), le Groupe Banque Populaire a participé à différentes instances au cours de l'année 2007 : Commission Paritaire de la Banque, Commission Paritaire Nationale de l'Emploi..., groupes de réflexion ou techniques.

Au niveau des entreprises

Pour l'essentiel, les dispositifs conventionnels s'élaborent dans les entreprises. Celles-ci conduisent leur politique en matière de ressources humaines en cohérence avec leur stratégie, leurs contraintes, leurs spécificités et leur calendrier. Les thèmes de négociations y sont donc divers. Outre les négociations obligatoires, l'année 2007 s'est, notamment, caractérisée par le renouvellement d'accords collectifs relatifs à l'intéressement et à la participation ou par celui d'accords en matière d'épargne salariale ou d'égalité professionnelle hommes/femmes. Enfin, les projets d'organisation menés dans les entreprises, sont l'occasion d'échanges fréquents avec les représentants du personnel, élus au comité d'entreprise et délégués syndicaux.

9.2.2 Le personnel de la BFBP

Évolution des effectifs

L'évolution des effectifs de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et de ses filiales au cours des cinq dernières années est la suivante ⁽³⁷⁾ :

	Périmètre avec Natexis Banques Populaires				
	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
BFBP	472	489	510	541	538
Filiales françaises et étrangères	13 219	13 895	14 529	15 461	7 583 ⁽¹⁾
TOTAL	13 691	14 384	15 039	16 002	8 727

(1) Filiales ayant des effectifs : FONCIA, MA Banque, i-BP, BICEC (Cameroun), BCI (Congo-Brazzaville) hors Natexis.

La BFBP, conformément aux décisions prises lors du conseil d'administration de novembre 2005, a poursuivi en 2007 l'accroissement de ses équipes : 78 recrutements ont été effectués en 2007 dont 16 en provenance d'établissements du Groupe. Ont ainsi été renforcées notamment les Directions Financière, Développement

et Technologies. En ce qui concerne la Direction des Risques, des recrutements complémentaires interviendront en 2008. La mobilité vers les entreprises du Groupe s'est accrue : 26 collaborateurs (contre 12 en 2006) ont bénéficié d'une mutation dans le Groupe.

(36) GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences.

(37) Il s'agit de l'effectif sous contrat à durée indéterminée ou sous contrat à durée déterminée, présent en fin de mois et exprimé en équivalent temps plein. Les salariés à temps partiel sont comptés au prorata de leur temps de travail dans le mois. Les chiffres publiés antérieurement à 2006 calculés sur la base de l'effectif « actif » (soit un total, pour 2003 de 13 392, pour 2004 de 14 086 et pour 2005 de 14 661) ont été recalculés sur la base de l'effectif total (CDI et CDD) exprimé en équivalent temps plein.

Schémas d'intéressement du personnel

Intéressement

L'accord d'intéressement de la Banque Fédérale des Banques Populaires étant arrivé à échéance au 31 décembre 2006, la Direction générale a souhaité mettre en place un nouvel accord qui puisse accompagner les orientations de l'entreprise sur les trois prochaines années.

Cet accord a été conclu entre les partenaires sociaux le 29 juin 2007. Il couvrira l'ensemble des salariés de l'entreprise pour les exercices 2007 à 2009.

Le contenu de l'accord

L'accord d'intéressement permettra à tout salarié ayant au moins trois mois d'ancienneté dans le Groupe de bénéficier d'une prime, dont le montant variera en fonction des performances annuelles de l'entreprise (dès lors que le Résultat Net consolidé de la BFBP atteint au moins 100 millions d'euros).

Cette prime sera :

- versée annuellement (au plus tard le 30 juin) ;
- exonérée de charges sociales (hors CSG & CRDS) ;
- exonérée fiscalement pour tout ou partie placée sur le Plan d'Épargne Entreprise (dans les conditions prévues légalement).

OPTIMISATION SOCIALE ET FISCALE POUR LES SALARIÉS

Comparaison entre une prime classique et une prime d'intéressement

Prime classique		Intéressement	
		Perception immédiate	Placement sur le PEE
1 000 €	Prime brute	1 000 €	1 000 €
215 €	Charges salariales	78 €	78 € (CSG & RDS)
	taux 21,5 %		
785 €	Prime nette	922 €	922 € ⁽¹⁾
215 €	Impôt sur le revenu ⁽²⁾	252 €	0
570 €	Revenu net après impôt	670 €	922 € ⁽³⁾

(1) Exonération d'impôt sur la prime.

(2) Taux moyen 27,3 %

(3) Hors abondement.

Le calcul de l'intéressement

Le nouvel accord est marqué par la nécessité de tenir compte des évolutions de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la volonté de construire un accord cohérent avec ses missions.

La Banque Fédérale des Banques Populaires remplit trois grandes missions conjointes : celle de chef de réseau, d'organe central et de holding, en particulier, de Natixis.

Les objectifs associés sont :

- d'accompagner la stratégie de développement du Groupe ;
- de veiller à la rentabilité et à la maîtrise des risques du Groupe ;
- d'assurer, en tant que holding, le contrôle de Natixis avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).

Les critères de mesure

Le calcul de l'intéressement reposera donc sur quatre critères de mesure :

- Critère n°1 : Le niveau d'atteinte des objectifs du Plan Stratégique Groupe (PSG) par les Banques Populaires (BP) avec 6 indicateurs de suivi :
 - taux de croissance du nombre de particuliers actifs,

- taux de croissance du nombre de professionnels actifs,
- évolution de la part des clients actifs dans les clients PME,
- taux d'équipement en bancassurance (IARD ou dépendance),
- montant de la collecte nette d'épargne financière, et
- taux de croissance du nombre de clients patrimoniaux et fortunés.
- Critère n°2 : L'évolution du coefficient d'exploitation des Banques Populaires :
 - frais généraux et amortissements/Produit Net Bancaire.
- Critère n°3 : La réduction du coût du risque du Groupe Banque Populaire (Groupe BP) :
 - provisions nettes sur créances douteuses et pertes/Produit Net Bancaire Groupe Banque Populaire.
- Critère n°4 : L'amélioration du R.O.E. consolidé du Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires (Groupe BFBP) :
 - calcul du R.O.E : Résultat Net de l'exercice/Fonds propres de l'exercice précédent.

Le mode de calcul

4 objectifs	Développement		Rentabilité		Sécurité		Rôle de holding	
4 critères de mesure	Réalisation du PSG des BP	Coefficient d'exploitation des BP	Coût du risque/ PNB du Groupe BP	ROE consolidé Groupe BFBP				
	↓ë		↓ë		↓ë			↓ë
I =	I 1	+	I 2	+	I 3	+		I 4

L'intéressement est donc la somme de quatre enveloppes :
 $I = I 1 + I 2 + I 3 + I 4$.

Le montant de chaque enveloppe pourra évoluer entre 0 et 6 % de la masse salariale, en fonction du degré de réalisation de chacun des critères définis ci-dessus, et dans la limite d'un intéressement total de 18 % de la masse salariale de l'entreprise (3 mois de salaire net en moyenne).

Le degré de réalisation de chacun des critères de performance joue comme un principe de bonus/malus (variant de 0 à 2) appliqué à une enveloppe de base égale à 3 % de la masse salariale.

La répartition entre les collaborateurs

L'intéressement sera réparti à hauteur de :

- 20 % en fonction de la durée de présence de chacun au cours de l'exercice ;

- 80 % en fonction du salaire brut perçu par chacun au cours de l'exercice y compris les primes de performance. Primes et indemnités diverses sont exclues de cette assiette. Les salaires pris en compte sont plafonnés à 4 fois le plafond annuel de la sécurité sociale (128 736 euros pour 2007).

Le suivi de l'accord

Il sera assuré par une commission spécialisée, comprenant notamment des représentants du comité d'entreprise et des syndicats signataires de l'accord.

Historique de l'intéressement de la BFBP

En moyenne, sur les trois dernières années, l'intéressement a représenté l'équivalent de plus de 2 mois de salaire net moyen.

	Intéressement	En % de la masse salariale
Exercice 2006	4 033 000 €	13,2
Exercice 2005	3 362 000 €	12,2
Exercice 2004	2 960 000 €	11,5
Moyenne	3 451 667 €	12,3

Participation

La réserve spéciale de participation (RSP) au titre de l'exercice 2006 est calculée conformément à la formule légale sur la base du bilan de la BFBP stricto sensu, alors que sur les exercices 2001 et 2002, la participation avait été calculée selon une formule dérogatoire et sur la base des résultats de la BFBP consolidés) :

$$RSP = \frac{1}{2} (B - 5 \% C) \times S/VA$$

B = bénéfice net fiscal

C = capitaux propres

S = masse des salaires

VA = valeur ajoutée

Au titre des exercices 2001 et 2002, la RSP s'est élevée à respectivement 724 000 euros et 261 000 euros. Elle est nulle depuis 2003.

Plan d'Épargne Entreprise (PEE)

Des négociations avec les organisations syndicales engagées en mars 2005, ont abouti à la conclusion d'un nouvel accord, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Cet accord fixe le montant de l'abondement maximum par an à 1 900 euros par collaborateur.

Attribution d'actions gratuites Natixis

Le personnel de la Banque Fédérale des Banques Populaires a bénéficié du plan d'attribution gratuite d'actions Natixis. Ce plan s'est appliqué à 549 collaborateurs qui ont bénéficié, chacun, de 60 actions Natixis.

Plans d'options de souscription d'actions

Le Groupe Banque Fédérale des Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscriptions d'actions.

Les options portent sur des titres Natixis et sont exerçables à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

Régime de retraite additif

La Banque Fédérale des Banques Populaires a mis en place à compter du 1^{er} octobre 2007 un régime de retraite supplémentaire concernant les cadres dirigeants des entreprises du Groupe dont ceux de la BFBP.

Ce régime à prestations définies de type additif doit contribuer à compenser la dégradation du taux de remplacement du dernier salaire d'activité par la pension de retraite caractéristique de cette catégorie de salariés.

La mise en œuvre de ce régime a également pour objectif de fidéliser une catégorie identifiée de cadres dirigeants répondant à certains critères de responsabilité, d'autonomie et de niveau de rémunération tels qu'ils résultent du code du travail.

Pour bénéficier du régime, ces cadres dirigeants doivent remplir des conditions d'ancienneté tant dans le Groupe qu'au sein d'un comité de direction ainsi qu'un âge cible de départ en retraite à 65 ans.

La gestion du régime est confiée à Natixis Assurances dans le cadre d'un contrat conclu avec la BFBP pour le compte des entreprises du Groupe.

9.3 Mécénat et sponsoring

➤ 9.3.1 Le mécénat

Illustration de l'engagement du Groupe Banque Populaire aux côtés de ceux qui entreprennent et portent avec enthousiasme des projets de vie, la Fondation d'entreprise Groupe Banque Populaire a poursuivi en 2007 son action en faveur de jeunes musiciens, de jeunes personnes handicapées physiques et de la préservation du patrimoine maritime et aquatique en France. L'année 2007 a été également celle de l'ouverture. Prorogée pour une nouvelle période quinquennale, la Fondation verra son champ d'intervention étendu pour privilégier les projets soutenant l'écologie et la pédagogie de l'eau.

Dotée d'un budget annuel de 1,27 million d'euros, la Fondation inscrit son action dans la durée puisque les lauréats peuvent être aidés trois années consécutives ou non, en fonction du développement de leur projet.

En 2007, 44 projets ont été distingués : 10 dans le domaine musical, 21 dans celui du handicap et 13 pour le patrimoine de l'eau.

Les actions de la Fondation en 2007

En faveur de jeunes musiciens

Dans le domaine musical, 10 jeunes musiciens (4 violonistes, 3 pianistes, 1 percussionniste...) ont été sélectionnés. Avec l'aide de la Fondation, ils pourront ainsi poursuivre leur perfectionnement artistique, en suivant des cours et « masterclass » avec de grands maîtres. Ils participeront à de grands concours internationaux, et pourront aussi enregistrer leur premier disque.

En faveur de jeunes handicapés physiques

Cette année, 21 lauréats handicapés physiques ont été distingués par la qualité de leur projet de vie. Parmi les projets primés, 6 portaient sur des études supérieures et 2 sur des formations professionnelles, 3 sur l'acquisition de matériels adaptés à leur handicap afin de poursuivre leur activité professionnelle, 4 sur la réalisation de leur projet de création d'entreprise, 2 sur l'exercice de leur activité artistique, et enfin, 4 sur la préparation à des compétitions internationales handisport et, notamment, aux Jeux Paralympiques de Pékin.

La Fondation va permettre à ces jeunes personnes handicapées de réaliser leur projet de vie, favorisant leur réinsertion professionnelle et l'exercice d'une activité en milieu ordinaire. Cette sélection illustre l'engagement du Groupe Banque Populaire aux côtés de ceux qui entreprennent et qui portent avec enthousiasme des projets de vie collectifs ou personnels. Plusieurs d'entre eux ont été présentés par des banques du Groupe, qui se mobilisent également pour donner vie à des initiatives locales.

Les partenariats noués depuis plusieurs années avec des festivals de musique ont été poursuivis et développés, en collaboration avec les banques du Groupe : plus de 20 lauréats ont ainsi pu se produire en concert dans des manifestations renommées. De même, la « master class » de Villefavard, dans le Limousin, organisée pour la 7^e année consécutive, a réuni 11 musiciens sous la direction du célèbre pianiste Jean-Claude Pennetier. Avec cette initiative, la Fondation offre à ses lauréats une opportunité exceptionnelle de travailler ensemble et de jouer en musique de chambre.

Enfin, plus de 2 000 personnes ont assisté aux 4 concerts organisés à Paris par la Fondation, dans le cadre de la « Fête des Jardins de Paris » et auxquels ont participé 25 lauréats. Devant ce succès, cette initiative devrait être renouvelée en 2008, mais sous la forme d'un véritable festival.

Dans le domaine du patrimoine de l'eau

Une sélection de 13 projets a été réalisée cette année. Tous visent à soutenir les projets de restauration (4 projets), de rénovation ou d'aménagement (3 projets), de mise en valeur ou d'exposition (3 projets), et enfin de défense du patrimoine de la mer et de l'eau douce (1 projet).

La Fondation étend son action

En 2007, le périmètre des cofondateurs de la Fondation a évolué avec la sortie de Natixis et l'entrée du Crédit Coopératif. En 2008, la Fondation poursuivra son action en faveur des jeunes musiciens et des jeunes personnes handicapées physiques. En revanche, le champ d'intervention dans le domaine du patrimoine de l'eau sera étendu, pour privilégier les projets touchant l'écologie et la pédagogie de l'eau.

Ainsi, la Fondation s'intéressera davantage au parrainage d'expositions, de musées, de chantiers de fouilles et à la réalisation de films et d'ouvrages pédagogiques. En ce qui concerne plus spécifiquement l'écologie, elle pourra intervenir en faveur d'initiatives touchant la protection et la gestion du milieu aquatique et des systèmes fluviaux, la mise en valeur du patrimoine de l'eau douce (restauration des lits et berges des cours d'eau...) ou la préservation du milieu marin et littoral (protection des espaces et des espèces remarquables...).

Par ailleurs, un jury ad hoc sera constitué pour décerner des grands prix nationaux, sélectionnés à partir de projets présentés par les banques du Groupe, qui récompenseront des actions exemplaires et innovantes dans les domaines de la solidarité et de l'intégration et insertion sociale.

↗ 9.3.2 Le sponsoring

Le Groupe Banque Populaire a continué en 2007 à développer son engagement dans la voile, un sport, proche de ses valeurs de performance et d'audace, qui place l'Homme au cœur de l'action.

Une activité forte

L'année 2007 a été marquée par le début de la construction du *Maxi Banque Populaire V*, un trimaran de 40 mètres de long qui se lancera, dès l'hiver 2009, à la conquête des records les plus mythiques de la voile océanique. Bateau d'exception, plus grand multicoque de course océanique jamais construit au monde, le *Maxi Banque Populaire V* réunit dans une formidable aventure humaine tous les métiers de l'artisanat à la haute technologie, représentant près de 275 000 heures de travail jusqu'à sa mise à l'eau en juillet 2008.

Parallèlement, les deux bateaux de la flotte Banque Populaire ont participé aux différentes courses de leur catégorie. Le trimaran de 60 pieds, *Banque Populaire IV*, skipé par Pascal Bidégorry, a notamment remporté le Trophée SNSM Saint-Nazaire Saint-Malo⁽³⁸⁾ et pris la troisième place de la Transat en double Le Havre - Salvador de Bahia, durant laquelle, il a battu le record de la plus importante distance parcourue en 24 heures sur un multicoque de 60 pieds : 666,9 milles (soit 1 235 km). Le *Figaro Banque Populaire*, skipé par Jeanne Grégoire, a pris part à la Transat en solitaire Belle-Île en Mer - Marie Galante et à la Solitaire du Figaro où il figurait en 8^e position avant de démâter et d'abandonner au cours de la dernière étape.

Côté voile olympique, le Groupe Banque Populaire soutient Faustine Merret, une nouvelle fois championne de France qui tentera de remporter une nouvelle médaille d'or en planche à voile aux prochains Jeux Olympiques de Pékin. Il a également renforcé ses liens avec la Fédération Française de Voile dont il est le partenaire, en concevant une offre destinée à développer le nombre de licenciés en France.

Une communication active

En 2007, la promotion des actions de sponsoring a fait l'objet de « temps forts » de communication combinant relations presse, communication publicitaire, partenariat TV, animations internet (web TV, visites en 3D) et communication interne, parmi lesquels on retiendra :

- le lancement du compte à rebours à 400 jours des Jeux Olympiques à l'occasion de la Semaine Olympique Française en avril en partenariat avec l'opérateur de téléphonie Orange (TV et internet) pour valoriser l'excellence de l'Équipe de France ;
- la large couverture presse du transfert spectaculaire de la coque centrale du *Maxi Banque Populaire V* de Cherbourg à Lorient le 3 octobre permettant à chacun de suivre l'évènement et de prendre la mesure du défi que représente la construction de ce navire ;
- enfin, la promotion de la participation à la Transat Jacques Vabre, en novembre, du *Banque Populaire IV*, détenteur du titre de la précédente édition.

(38) Le Trophée SNSM rend hommage aux sauveteurs et aux actions de la Société Nationale de Sauvetage en Mer. Plaisanciers et stars de la course au large, amateurs et professionnels, concourent sur le même parcours, de Saint-Nazaire à Saint-Malo, en 3 jours.

9.4 Annexes NRE - Informations sociales

↗ Indicateurs

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques dite « loi NRE ». La correspondance avec les indicateurs

définis dans le référentiel GRI 3 (Global Reporting Initiative) est indiquée entre parenthèses, suivie du n° de l'article de la loi NRE.

↗ Périmètre

Les données chiffrées - à l'exception de l'effectif total Groupe en ETP qui couvre la France et l'étranger - concernent les entreprises du Groupe Banque Populaire en France (les Banques Populaires régionales, CASDEN Banque Populaire, i-BP, BFBP, MA Banque, Priam BP, SBE, Car BP, Click & Trust, Cofilease, M+X).

L'amélioration en cours du système de reporting permet ainsi de progresser vers la présentation consolidée de l'ensemble du Groupe Banque Populaire, France et étranger.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le bilan social fédéral 2007.

↗ 9.4.1 Effectif total Groupe (GRI 3) (LA I, LA I3) (Art. I.1 a, I.3)

Le périmètre comprend toutes les entreprises du Groupe Banque Populaire, filiales françaises et étrangères hors Natixis (Banques Populaires régionales, CASDEN Banque Populaire, Crédit Coopératif, Crédit Maritime Mutuel, BFBP, i-BP, Priam BP, FONCIA, autres structures ⁽³⁹⁾).

L'effectif total des collaborateurs du Groupe s'élève à 40 855 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2007. Les effectifs des Banques Populaires représentent près des trois quarts des effectifs ETP du Groupe.

L'effectif total est en hausse de 16,8 % par rapport à 2006, suite à l'acquisition de FONCIA par le Groupe Banque Populaire qui s'est finalisée en juin 2007.

À périmètre constant (hors effet FONCIA), l'augmentation des effectifs est ramenée à 0,17 %, confirmant ainsi la stabilisation des effectifs du Groupe sur ses métiers bancaires.

Effectif en ETP	2006	2007	Évolution en %
CDI	34 977	40 832	16,7
CDD	937	1 027	9,6
CDI + CDD en ETP	34 994	40 855	16,8

Le périmètre étudié ci-après comprend uniquement les entreprises du Groupe relevant de la Convention collective de la Banque.

Il correspond au périmètre de référence défini plus haut et représente 85 % des effectifs du Groupe en France métropolitaine et outre-mer.

(39) BICEC, MA Banque, SBE, Car BP, BCI, autres filiales Banque Populaire (détachés BRED, Click & Trust, Cofilease, M+X, Ecofi, BTP banque).

CDI/CDD	2006		2007	
	Nbre	%	Nbre	%
CDI (y compris alternance)	31 549	97,4	31 802	97,6
CDD (hors alternance)	822	2,6	777	2,4
TOTAL	32 371	100,0	32 579	100,0

En nombre de personnes.

Non cadre/cadre	2006		2007	
	Nbre	%	Nbre	%
Effectif non cadre	22 168	70,2	22 053	69,3
Effectif cadre	9 381	29,8	9 749	30,7

CDI inscrits au 31 décembre.

F/H	2006		2007	
	Nbre	%	Nbre	%
Femme	17 545	55,7	17 784	55,9
Homme	14 004	44,3	14 018	44,1

CDI inscrits au 31 décembre.

↗ 9.4.2 Embauches (LA 2) (Art. 1.1 a)

Pour accompagner son développement sur l'année 2007, le Groupe a conduit une politique dynamique de recrutement, marquée notamment par une campagne de communication employeur d'envergure, ce qui a conduit les entreprises à embaucher plus de 2 600 nouveaux collaborateurs en CDI.

Un quart de ces embauches est issu de la transformation de CDD et de contrats en alternance en CDI, confirmant l'attention qui est portée dans la durée, à la mise en adéquation des parcours professionnels avec les besoins d'acquisition de compétences nouvelles qui se font jour dans les entreprises du Groupe.

Ces nouvelles embauches représentent au final plus de 13 % de l'effectif CDI + CDD du périmètre du Groupe relevant de la Convention collective de la Banque.

Enfin, la féminisation du Groupe se confirme, car même si la proportion des femmes dans l'effectif s'est stabilisée à 56 %, l'année 2007 a vu une part légèrement majoritaire (56 %) des embauches se conclure avec la population féminine.

Embauches	2006		2007	
	Nbre	%	Nbre	%
CDI				
Non cadre	2 525	54,7	2 158	50,8
Cadre	555	12,0	544	12,8
CDD				
Non cadre	1 522	33,0	1 519	35,7
Cadre	16	0,3	29	0,7
TOTAL EMBAUCHES	4 618		4 250	
PROPORTION DE CADRES		12,3		13,5

L'élévation du niveau de formation à l'embauche se confirme en 2007. Trois quarts des nouveaux venus sont titulaires d'un bac+2 et plus, dont 30 % de diplômés de l'enseignement supérieur (bac+4/5).

La proportion des embauches de collaborateurs expérimentés continue à croître de manière régulière.

Niveau de recrutement	2006	2007
BAC+2/3	45	47
BAC+4/5	33	30

CDI uniquement.

Il n'a pas été noté de difficultés particulières à l'occasion des recrutements. Outre la mise en ligne des postes à pourvoir sur le site www.banquepopulaire.fr; les principaux sites emplois sur le web sont

couramment utilisés pour la publication des offres et le recueil des candidatures.

↗ 9.4.3 Licenciements (LA 2) (Art. 1.1 b)

Le nombre de licenciements en 2007 est en baisse de 20 % par rapport à l'année 2006 et a concerné 345 ruptures de contrat de travail, ce qui porte à moins de 15 % la proportion des licenciements dans le

total des départs des entreprises du Groupe. Il s'agit essentiellement de licenciements à motifs personnels.

Licenciements	2006		2007	
	Nb	%	Nb	%
Licenciements	432	17,4	345	14,3
Total des départs	2 477	100,0	2 416	100,0

↗ 9.4.4 Heures supplémentaires (Art. 1.2)

Leur nombre s'établit en 2007 à 127 614, soit l'équivalent de 79,42 ETP annuel, en baisse significative par rapport à 2006 (- 24 %).

Heures supplémentaires	2006	2007
En heures	168 274	127 614
En ETP	104,73	79,42

↗ 9.4.5 Main d'œuvre extérieure à l'entreprise (Art. 1.1 a)

Le recours à l'intérim relève des choix et des contraintes de chacune des entreprises du Groupe. Cependant, il est relativement marginal puisque, rapporté en ETP, il demeure inférieur à 1 % de l'effectif

total depuis plusieurs années, signe d'une recherche permanente de l'adéquation entre les postes, la charge de travail et les collaborateurs qui y sont affectés.

↗ 9.4.6 Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi

La rubrique est sans objet pour le Groupe Banque Populaire au sens du droit social.

↗ 9.4.7 Organisation, durée du travail et absentéisme (LA 7) (Art. 1.2)

Au sein du Groupe, la durée du temps de travail relève d'accords propres à chacune des entreprises. C'est ainsi que la moyenne hebdomadaire du temps de travail rapportée à une base annuelle peut être comprise entre 35 et 39 heures, avec des mesures compensatoires éventuelles portant notamment sur l'attribution de jours de RTT complémentaires aux collaborateurs.

De manière générale, les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif, ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. En 2007, 9,8 % des collaborateurs, dont 93 % sont des femmes, ont opté pour l'une de ces formules et ont ainsi travaillé à temps partiel.

Taux d'activité	2006		2007	
	Nbre	%	Nbre	%
moins de 50 %	87	0,3	126	0,4
50 %	518	1,6	478	1,5
de 50 à 80 %	709	2,2	718	2,2
80 %	1 104	3,5	1 169	3,7
plus de 80 %	573	1,8	622	2,0
Collaborateurs à temps plein	28 558	90,5	28 689	90,2
Collaborateurs à temps partiel	2 991	9,5	3 113	9,8

CDI inscrits au 31 décembre - Taux activité au 31 décembre.

Absentéisme	2005	2006	2007
Taux	4,71 %	4,67 %	cf. Bilan Social Juin 2008

➤ 9.4.8 Évolution des rémunérations (LA 13, LA 14) (Art. 1.3)

Les négociations salariales au sein du Groupe Banque Populaire ont permis en mai 2007 une révision de 1 % du salaire brut conventionnel annuel, le versement d'une prime exceptionnelle de 300 euros au bénéfice des collaborateurs dont le salaire annuel a été inférieur à 24 000 euros et une majoration de la cotisation employeur au RSRC (régime de retraite supplémentaire) de 0,30 %.

Ces mesures qui ont fait l'objet d'un accord de Groupe majoritaire conclu le 26 avril 2007, ont pris effet au 1^{er} mai 2007 pour tous les collaborateurs relevant de la Convention collective de la Banque.

Par ailleurs, chacune des entreprises du Groupe met en œuvre chaque année une procédure d'analyse et de révision des rémunérations

individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs partagés avec les collaborateurs.

Intéressement et participation

Au sein du Groupe, le calcul et le versement de la participation et de l'intéressement relèvent d'accords propres à chacune des entreprises.

Sur la base de situations différenciées d'une entreprise à une autre, le montant moyen, versé aux collaborateurs en 2007 au titre de l'année fiscale 2006, représente environ 21 % de la rémunération globale brute annuelle, et se situe à 7 252 euros par collaborateur.

➤ 9.4.9 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Se reporter au sous-chapitre Ressources Humaines - Dialogue social.

Principaux accords signés en 2007 :

- Accord du 8 décembre 2007 sur le financement de la formation professionnelle ;
- Accord du 25 octobre 2007 sur le C.I.E ;

- Accord relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein du Groupe Banque Populaire du 8 octobre 2007 ;
- Accord relatif à la formation professionnelle en alternance du 6 septembre 2007 ;
- Accord relatif aux salaires au titre de l'exercice 2007 du 26 avril 2007.

➤ 9.4.10 Conditions d'hygiène et de sécurité (LA 6) (Art. 1.5)

Au sein du Groupe, les politiques et les budgets associés afférents aux conditions d'hygiène et de sécurité relèvent de chacune des entreprises et des commissions HSCT constituées avec les représentants du personnel.

Outre les dépenses liées à des opérations spécifiques d'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurisation des environnements de travail des collaborateurs, les entreprises mettent en œuvre les dispositifs classiques de suivi et de prévention comme la campagne annuelle de vaccination anti-grippale ou encore une visite médicale obligatoire tous les 2 ans pour chaque collaborateur.

<i>en millions d'euros</i>	2005	2006	2007
Montant des dépenses de santé	3 256	3 317	cf. Bilan Social Juin 2008
Montant total des dépenses de sécurité	33 132	34 059	cf. Bilan Social Juin 2008
Budget d'amélioration des conditions de travail	148 781	112 648	cf. Bilan Social Juin 2008
TOTAL	185 169	150 024	

Source : Bilan Social Groupe.

➤ 9.4.11 Formation (LA 10) (Art. 1.6)

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2006, soit plus de 1 472 603 heures, témoigne de l'effort soutenu du Groupe à former ses collaborateurs à un univers bancaire changeant et exigeant. Plus de 30 000 stagiaires (sur un total de 34 994 collaborateurs) ont suivi au moins 1 formation.

La généralisation des actions de formation via la plate-forme de formation en ligne du Groupe s'est poursuivie avec succès en 2007

puisque ce sont 174 611 heures de formation en ligne qui ont été suivies sur plusieurs programmes essentiellement réglementaires, qui ont totalisé plus de 83 700 apprenants.

Comme en 2005 et 2006, l'effort de formation du Groupe Banque Populaire sera, en 2007, supérieur à 6 % de la masse salariale (obligation légale : 1,6 %).

Formation	2005	2006	2007
Nombre d'heures	1 442 159	1 472 603	cf. Bilan Social Juin 2008
Nombre de stagiaires	28 213	30 424	cf. Bilan Social Juin 2008
Domaines de formation en % du volume horaire ⁽¹⁾	non disponible	non disponible	cf. Bilan Social Juin 2008

Source : Bilan Social Groupe.

(1) informatique, langues, actions métier, management, communication, formations diplômantes, risques et réglementations, etc.

Actions métiers et formation des managers

Se reporter au sous-chapitre Ressources Humaines - Renforcement des compétences et anticipation des besoins des métiers.

➤ 9.4.12 Diversité dans l'entreprise (LA 13, LA 14) (Art. 1.3)

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

PROPORTION DE FEMMES DANS L'EFFECTIF TOTAL

F/H	2006	2007
Femme	55,7 %	55,9 %
Homme	44,3 %	44,1 %

CDI inscrits au 31 décembre.

Au 31 décembre 2007, les femmes représentaient 55,9 % de l'effectif du Groupe Banque Populaire en France, chiffre stable par rapport à celui de l'année précédente.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES RECRUTEMENTS

Recrutements féminins	2006	2007
CDI (cadre et non cadre)	55,6 %	55,6 %
CDD (cadre et non cadre)	70,9 %	70,2 %

Le nombre de femmes recrutées en 2007 par le Groupe est de 2 589, soit 56 % des CDI et CDD confondus, sur l'ensemble des métiers du Groupe.

PROPORTION DE FEMMES REPRÉSENTANT LES COLLABORATEURS À TEMPS PARTIEL

En 2007, 9,8 % des collaborateurs, dont 9,3 % sont des femmes, ont travaillé à temps partiel.

PROPORTION DE FEMMES DANS LA CATÉGORIE « CADRE »

	2006	2007
Proportion de cadres féminins	30,6 %	31,8 %

La proportion des femmes dans la population des cadres du Groupe Banque Populaire s'est positionnée à la hausse en 2007 avec un taux d'encadrement féminin qui atteint quasiment 32 %.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES PROMOTIONS

Promotions	2006	2007
Femme	12,6 %	13,7 %
Homme	11,4 %	10,9 %

% des CDI promus/effectifs CDI au 31 décembre.

La proportion des femmes dans les promotions a été de 13,7 % en 2007 contre 11 % pour les hommes, avec un effet lié à la structure d'effectif du Groupe mais aussi à la vigilance de nos entreprises à concrétiser l'évolution des parcours professionnels de manière indifférenciée.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES AUGMENTATIONS

Augmentation individuelle	2006	2007
Femme	53,0 %	55,6 %
Homme	47,0 %	44,4 %

% des CDI augmentés/effectifs CDI au 31 décembre.

Sur l'ensemble des effectifs France relevant de la Convention collective de la Banque, 55,6 % des augmentations individuelles ont concerné les femmes en 2007, chiffre légèrement inférieur à la proportion des femmes dans l'effectif mais qui connaît une nette progression par rapport à 2006.

PROPORTION DE FEMMES DANS LES PARTICIPANTS À LA FORMATION

Formation	2005	2006	2007
Nombre de stagiaires	28 213	30 424	cf. Bilan Social Juin 2008
Proportion de femmes stagiaires	53,6 %	54,7 %	cf. Bilan Social Juin 2008

Source : Bilan Social Groupe.

Le traitement égalitaire dans l'accès à la formation au sein du Groupe est une volonté forte qui se concrétise par un taux de 54,7 % des femmes dans le total des collaborateurs formés en 2007. Ce taux est très proche de celui de la représentation globale des femmes dans l'effectif du Groupe.

➤ 9.4.13 Répartition de l'effectif par classe d'âge (LA I, LA I3) (Art. I.1 a, I.3)

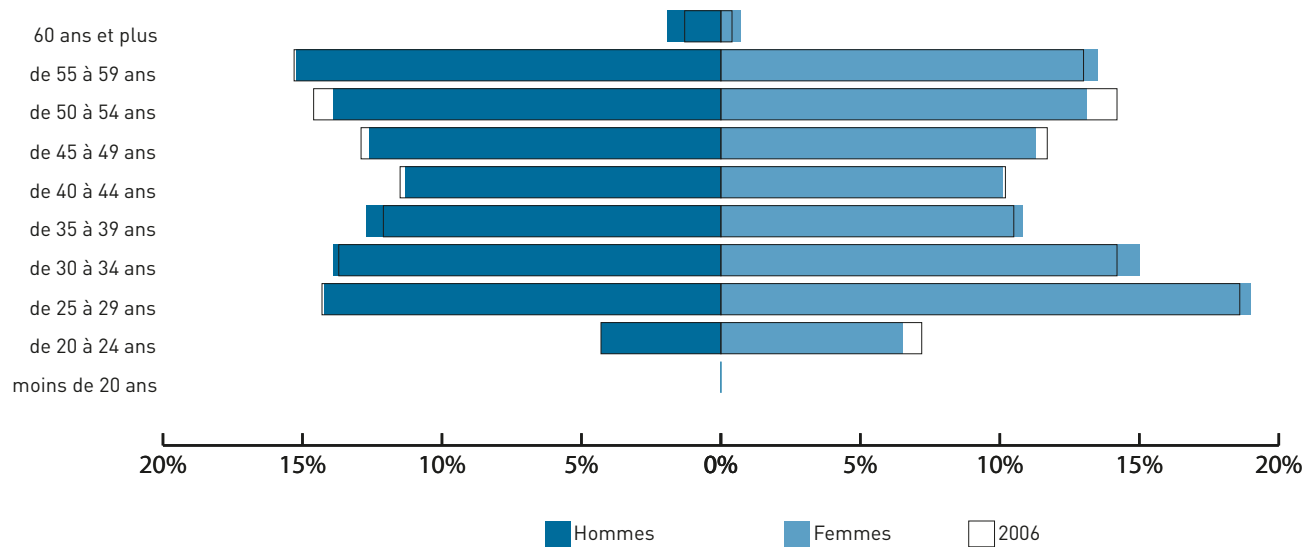
La part des collaborateurs âgés de moins de 35 ans est importante et témoigne de la dynamique de croissance du Groupe Banque Populaire. Ces jeunes collaborateurs contribuent à l'équilibrage global de la pyramide des âges et à préparer le remplacement progressif des

départs naturels à la retraite d'un nombre significatif de collaborateurs de 55 ans et plus dans les prochaines années.

D'ores et déjà, le nombre de départs en retraite est en progression en 2007.

Tranche d'âge	2006		2007	
	Femme	Homme	Femme	Homme
moins de 20 ans	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
de 20 à 24 ans	7,2 %	4,3 %	6,5 %	4,3 %
de 25 à 29 ans	18,6 %	14,3 %	19,0 %	14,2 %
de 30 à 34 ans	14,2 %	13,7 %	15,0 %	13,9 %
de 35 à 39 ans	10,5 %	12,1 %	10,8 %	12,7 %
de 40 à 44 ans	10,2 %	11,5 %	10,1 %	11,3 %
de 45 à 49 ans	11,7 %	12,9 %	11,3 %	12,6 %
de 50 à 54 ans	14,2 %	14,6 %	13,1 %	13,9 %
de 55 à 59 ans	13,0 %	15,3 %	13,5 %	15,2 %
60 ans et plus	0,4 %	1,3 %	0,7 %	1,9 %

CDI inscrits au 31 décembre.



➤ 9.4.14 Emploi et insertion des handicapés (LA 13) (Art. 17)

Le nombre de travailleurs handicapés est en légère inflexion, en 2007, avec 504 collaborateurs consécutive à la poursuite des départs à la retraite de certains d'entre eux. Ce chiffre n'intègre pas le recours aux entreprises adaptées.

L'accord Handicap signé avec les représentants du personnel le 8 octobre 2007 et agréé par la Direction du Travail et de l'Emploi prévoit la mise en œuvre d'un plan visant à développer et promouvoir, au sein du Groupe, l'accueil des travailleurs handicapés et le recours à des prestataires engagés dans l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

À ce titre, la création de la Mission Handicap du Groupe Banque Populaire et l'affectation à temps complet de l'un de ses collaborateurs pour coordonner l'ensemble des actions permettent, dorénavant, de structurer une démarche partagée par l'ensemble des entreprises du Groupe.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à l'information en interne aux travailleurs souffrant d'un handicap moteur, visuel ou auditif, un dispositif de refonte des outils intranet Groupe et d'adaptation des outils informatiques liés à l'emploi, a été initié dans le respect des règles internationales d'accessibilité.

	2005	2006	2007
Nombre de handicapés	736	603	504 (estimation)

Source : Bilan Social Groupe.

➤ 9.4.15 Œuvres sociales (Art. 1.8)

Au sein du Groupe, les contributions liées aux œuvres sociales relèvent d'accords propres à chacune des entreprises, avec une constance des niveaux de contribution aux comités d'entreprise, au comité

interentreprises et aux avantages sociaux qui se situe au-dessus de 220 millions d'euros depuis plusieurs années.

En millions d'euros	2005	2006	2007
Contribution annuelle au budget du CE	16 212	17 223	cf. Bilan Social Juin 2008
Contribution annuelle au budget du CIE	2 209	2 271	cf. Bilan Social Juin 2008
Montant consacré aux avantages sociaux par l'employeur	191 838	210 908	cf. Bilan Social Juin 2008
Montant consacré aux avantages sociaux par le CE	14 318	14 753	cf. Bilan Social Juin 2008
TOTAL	224 577	227 932	

Source : Bilan Social Groupe.

↗ 9.4.16 Prise en compte de l'impact territorial des activités du Groupe en matière d'emploi et de développement régional

Le Groupe Banque Populaire a forgé son histoire sur les valeurs de développement régional et il continue d'accompagner le développement local par sa présence dans les bassins d'emploi des régions et en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat et de proximité dans la durée.

En 2007, les deux tiers des effectifs des Banques Populaires travaillent en dehors de la région parisienne. C'est en province, hors Ile-de-France, que 56,4 % des recrutements de nouveaux collaborateurs se sont effectués.

↗ 9.4.17 Relations entretenues avec les associations d'insertion et les établissements d'enseignement

Au sein du Groupe, les relations tissées avec les organismes d'insertion ou de formation professionnelle sont du ressort de chacune des entreprises, avec la volonté affichée de mettre en avant les valeurs mutualistes et coopératives portées par le Groupe.

↗ 9.4.18 Place de la sous-traitance et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

Le Groupe Banque Populaire veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

La direction des Achats a intégré une mention portant sur les conditions de travail des sous-traitants dans tous les appels d'offres concernant les contrats de prestation de service.

9.5 Annexes NRE - informations environnementales

Indicateurs

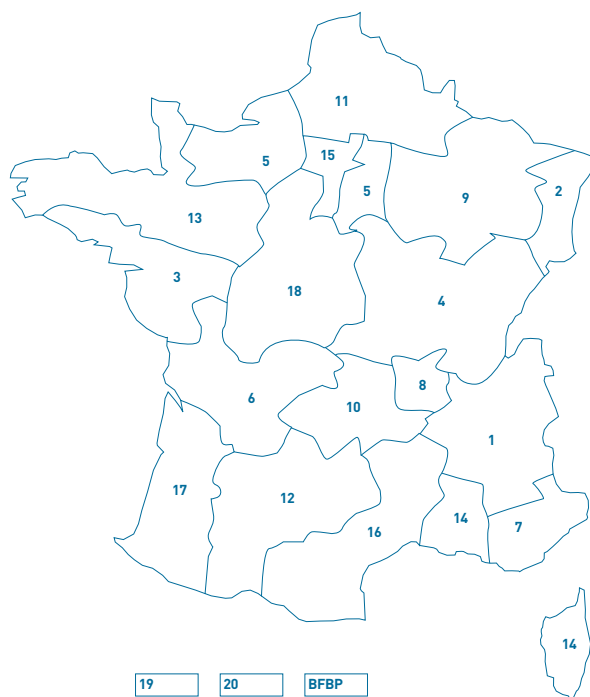
Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques dite « loi NRE ». La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses, suivi de l'article NRE correspondant.

Le Groupe Banque Populaire a choisi de construire son reporting Développement Durable sur un référentiel légal, la loi NRE et sur un référentiel international choisi de façon volontaire, la GRI. La table de concordance des indicateurs NRE - GRI est disponible sur www.developpementdurablebanquepopulaire.ft.

Périmètre

Soumis, pour la première fois, à l'obligation d'une annexe dite « Annexes NRE », le Groupe Banque Populaire a limité le périmètre de reporting aux 18 Banques Populaires régionales, à la CASDEN Banque Populaire, au Crédit Coopératif, et à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) - organe central du Groupe. La CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif sont deux banques à compétences nationales.

Pour cette première édition, toutes les données 2007 n'ont pu être consolidées dans chaque entité. Aussi, des cartes précisent si certaines de ces banques sont ponctuellement à exclure du périmètre. L'étude a été menée en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.



- 1 BANQUE POPULAIRE DES ALPES
- 2 BANQUE POPULAIRE D'ALSACE
- 3 BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE
- 4 BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
- 5 BRED BANQUE POPULAIRE⁽¹⁾
- 6 BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
- 7 BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR
- 8 BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS
- 9 BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE
- 10 BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL
- 11 BANQUE POPULAIRE DU NORD
- 12 BANQUE POPULAIRE OCCITANE
- 13 BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
- 14 BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE
- 15 BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS
- 16 BANQUE POPULAIRE DU SUD
- 17 BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST
- 18 BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
- 19 CASDEN BANQUE POPULAIRE⁽²⁾
- 20 CRÉDIT COOPÉRATIF⁽²⁾

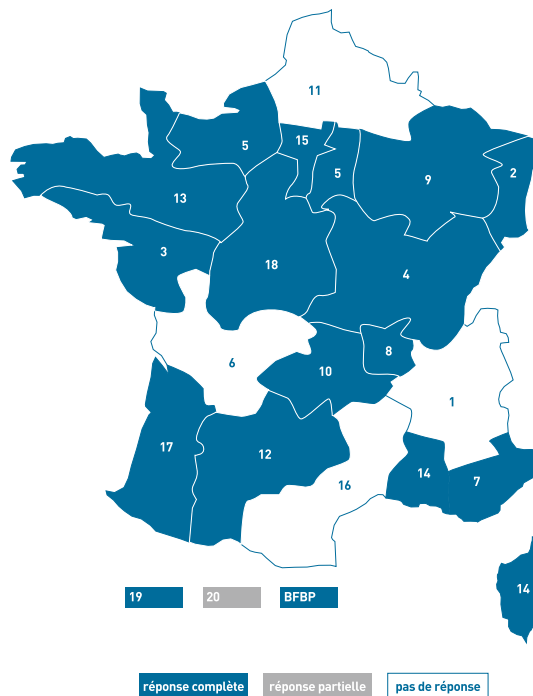
(1) La BRED Banque Populaire est présente également dans les pays, départements et collectivités d'outre-mer : Polynésie française, Nouvelle Calédonie, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, la Réunion, Mayotte.

(2) Banque Populaire à compétence nationale.

9.5.1 Consommation de matières premières (EN 1, EN 2) (Art. 2.1)

La Banque Fédérale des Banques Populaires, organe central du Groupe, consomme uniquement du papier recyclé. Plusieurs autres banques du Groupe l'utilisent également. Les données ci-dessous tiennent compte des consommations d'i-BP.

Papier	2007
Consommation totale de papier - en tonne	3 108,6
Consommation totale de papier - en nombre de ramettes	1 232 131
Consommation par poste de travail, en tonne	0,11
Consommation par poste de travail, en nombre de ramettes.	42,7
Enveloppes	
	2007
Consommation d'enveloppes - en tonne	734,9

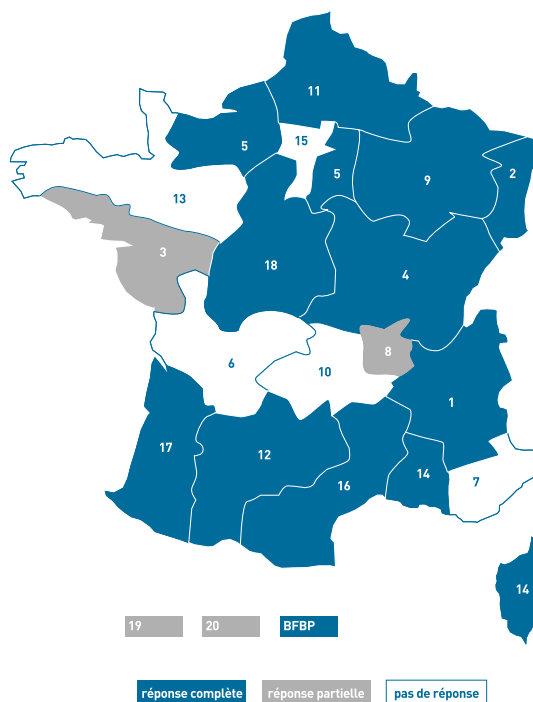


9.5.2 Consommations d'énergie en 2007 (EN 3, EN 4) (Art. 2.1)

CONSOMMATION TOTALE⁽⁴⁰⁾

	2007/ en kWh	2007/ en GJ
Consommation totale d'énergie	122 287 492	440 235
Consommation total d'énergie par poste de travail	5 155,7	18,5
Consommation d'énergie par m ²	161	0,58

Gj : Giga joule.
kWh : kilowatt/heure.



(40) Données basées sur les relevés compteurs, exprimant l'énergie finale consommée et non l'énergie primaire.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ⁽⁴¹⁾

	2007/en kWh	2007/en Gj
Consommation totale d'électricité	118 857 958	427 888,6
Consommation d'électricité par poste de travail	5 011	18
Consommation d'électricité par m ²	156	0,56

CONSOMMATIONS DE GAZ

	2007/en m ³	2007/en kWh	2007/en Gj
Consommation totale de gaz	25 990 164	2 466 466	8 879,2
Consommation de gaz par poste de travail en m ³	1 095,8	104	0,37
Consommation de gaz par m ²	34,2	3,25	0,01

CONSOMMATIONS DE FUEL

	2007/en kWh	2007/en Gj
Consommation totale de fuel	963 068	3 467,04
Consommation de fuel par poste de travail	40,6	0,15
Consommation de fuel par m ²	1,27	0,004

➤ 9.5.3 Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique, recours aux énergies renouvelables (EN 6, EN 7) (Art. 2.1, 2.5)

En 2007, le Groupe Banque Populaire a mis en place un intranet Développement Durable visant à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux économies d'énergie, sur le lieu de travail comme au domicile. Des conseils et bonnes pratiques sont diffusés peu à peu. Ce premier reporting constitue un état des lieux des consommations d'énergie des différentes entreprises du Groupe. Les données collectées contribueront à définir en partie de futurs objectifs de réduction.

Certaines entités ont, d'ores et déjà, entamé ce travail. Les Banques Populaires d'Alsace, Atlantique, et du Sud-Ouest se sont dotées de sièges sociaux aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale). La Banque Populaire Occitane prévoit la livraison d'un immeuble au label BBC-Effinergie⁽⁴²⁾ pour 2008. Enfin, les Banques Populaires des Alpes et Atlantique ont mis en place des plans d'action interne visant à réduire leurs consommations d'énergie.

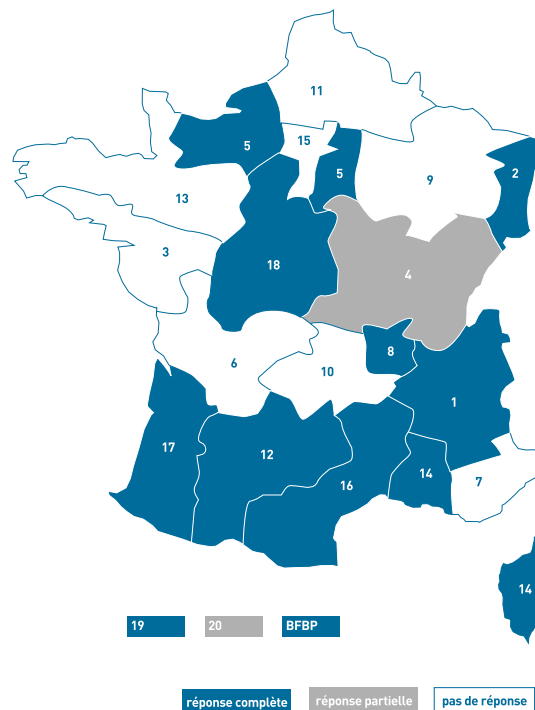
(41) Données basées sur les relevés compteurs, exprimant l'énergie finale consommée et non l'énergie primaire.

(42) BBC - Effinergie (Bâtiment Basse Consommation - Effinergie) - Le label Effinergie devient la référence française des bâtiments à très faible consommation d'énergie.

➤ 9.5.4 Consommation de ressources en eau (EN 8, EN 10) (Art. 2.1)

La Banque Populaire Atlantique s'est dotée d'un plan de gestion de l'eau, consommée dans les locaux de son siège social. Cette gestion a permis une réduction de la consommation d'eau de 25 à 40 %. Les méthodes, des Banques Populaires qui ont mis en place un reporting de l'ensemble de leurs consommations, vont être appliquées aux Banques Populaires ne réalisant pas, pour le moment, cette remontée d'informations.

	2007
Consommation totale d'eau potable en m ³	159 338
Consommation en m ³ par poste de travail	7,9
Consommation en m ³ par m ² de surface utile brute	0,23
Consommation d'eau récupérée en m ³	4 000



➤ 9.5.5 Habitats protégés ou restaurés au titre de la biodiversité (EN 13) (Art. 2.2)

La Fondation Banque Populaire a notamment pour mission de soutenir des dossiers de protection ou de restauration de biotopes. Cinq projets ont été distingués en 2007 :

- la renaturation d'une gravière en mare pédagogique à Andolsheim (Alsace), avec une aide de 14 700 euros sur un budget de 20 000 euros ;
- l'aménagement de la mare et de l'étang de Moraypré (Ardennes) dans un centre de loisirs et d'initiation permanent, avec une aide de 6 300 euros sur un budget de 28 300 euros ;
- le soutien à la section d'aménagement végétal d'Alsace dans la lutte contre une plante invasive, la Renouée du Japon. Aide : 30 000 euros sur un budget de 64 700 euros (sur une période de 3 ans) ;

- la restauration de la zone humide du Thierenheimerfeld (Alsace), avec un soutien de 8 000 euros sur un budget de 24 000 euros.

Par ailleurs, les Banques Populaires décernent des prix Initiatives Région ou des prix Patrimoine. L'objectif est de valoriser des actions solidaires au titre desquelles des actions de protection de la biodiversité.

Ainsi, la Banque Populaire Centre Atlantique a financé cette année, à hauteur de 100 000 euros, puis récompensé un projet de sauvegarde des chèvres poitevines par la construction d'une « chèvrerie » et d'un point de vente des produits fabriqués.

↗ 9.5.6 Émissions de CO₂ (EN 16, EN 17)

La Banque Populaire d'Alsace a été le premier établissement bancaire à produire en 2002 un bilan Carbone de son siège social. Natixis a réalisé le sien en 2006. Le Groupe Banque Populaire a choisi de

donner la priorité pour le reste de ses entités à un état des lieux de leurs consommations puis à la définition d'objectifs de réduction avant d'étendre le procédé du Bilan Carbone.

↗ 9.5.7 Émissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs (EN 19, EN 20)

La nature des activités du Groupe Banque Populaire n'implique pas de rejets spécifiques de gaz polluants autres que le CO₂ (voir 9.5.6).

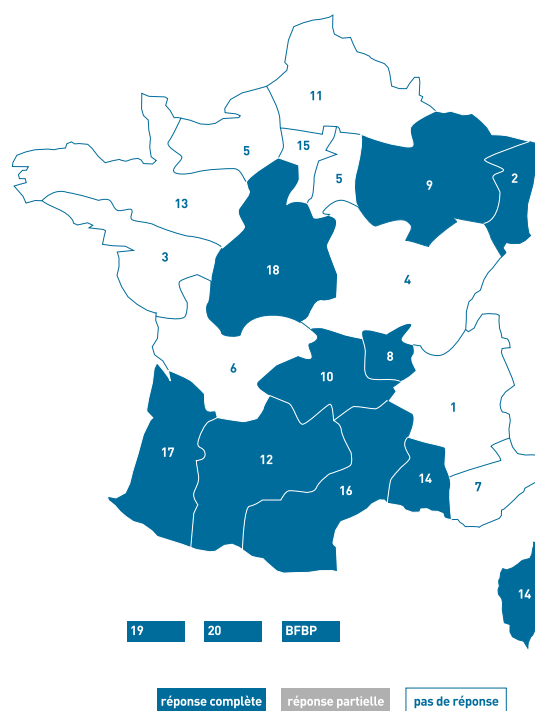
↗ 9.5.8 Rejets dans l'eau (EN 21)

Le Groupe Banque Populaire n'a pas vérifié pour le moment la qualité de l'eau rejetée. Cependant, la nature de ses activités limite le risque de pollution de l'eau.

↗ 9.5.9 Déchets, émissions de CO₂ (EN 22) (Art. 2.1)

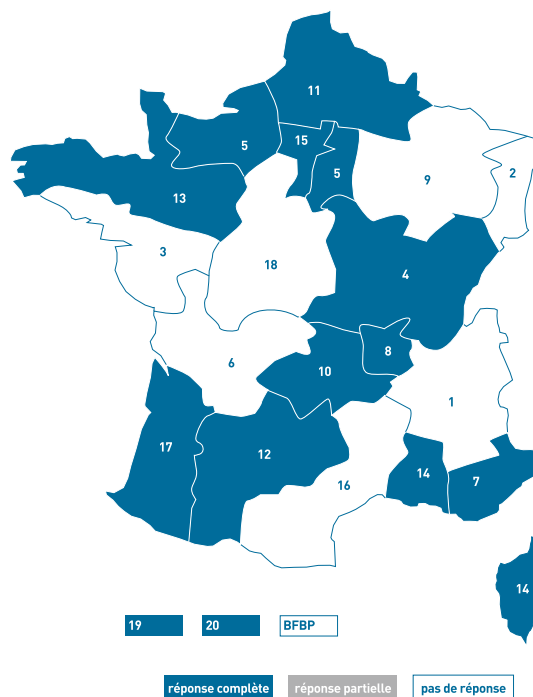
En 2006, le Groupe a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion des déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place de filières spécifiques permettant le recyclage du papier; la collecte et le traitement des piles et des cartouches d'encre usagées.

Déchets	Quantité en tonnes	Traitement
Déchets industriels banals	1 991,6	Une partie du papier est recyclée.
Déchets industriels spéciaux	28,3	
Déchets recyclés	871,3	



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTES

	2007/ en nombre
Calculatrices	9 936
Piles	9 178
Cartouches d'encre	45 955



➤ 9.5.10 Rejets significatifs (EN 23)

Cette rubrique définit le nombre total et le volume des déversements accidentels (hydrocarbures, carburants, produits chimiques...) et significatifs. Cet indicateur ne s'applique pas aux activités du Groupe Banque Populaire.

➤ 9.5.11 Initiatives pour réduire les impacts des services vendus (EN 26)(Art. 2.5)

Une large gamme de produits bancaires orientés vers le financement de projet écologiques et solidaires a été mise en place au sein du Groupe Banque Populaire. CODEVair et PREVair ont été les premiers livrets d'épargne et prêts spécifiquement écologiques sur le marché en France.

Aujourd'hui diffusés au niveau national, ils se sont imposés comme la référence des produits environnementaux grand public et ont servi de modèle au lancement du Livret Développement Durable. Les

Banques Populaires sont également très actives dans le microcrédit personnel et professionnel aux côtés de l'ADIE⁽⁴³⁾.

Le Crédit Coopératif propose, pour sa part, toute une gamme de produits solidaires, éthiques ou de partage, sur plusieurs thèmes différents. Les épargnants peuvent selon leur sensibilité choisir de privilégier une dimension de la solidarité (santé, microcrédit, environnement...). Natixis propose une gamme de produits d'épargne ISR⁽⁴⁴⁾ orientés vers la solidarité ou le développement durable.

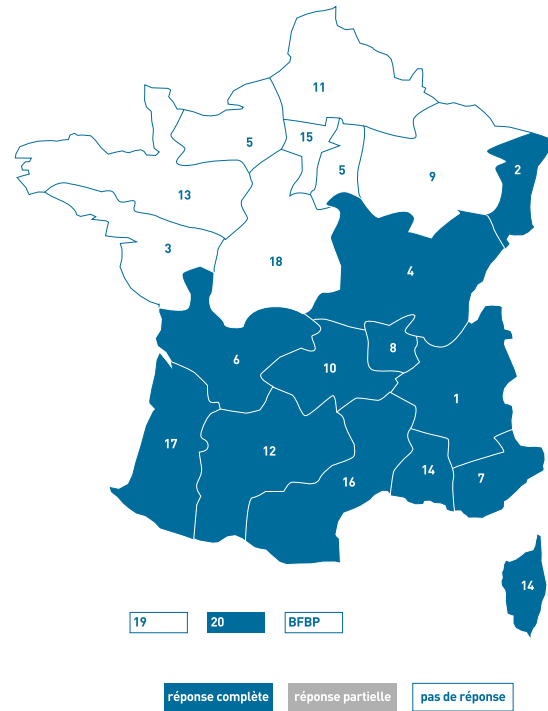
(43) ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Économique.

(44) ISR : Investissement Socialement Responsable.

ENCOURS DES PRODUITS SOLIDAIRES ENVIRONNEMENTAUX ET ISR⁽⁴⁵⁾ (F 12)

Encours des produits environnementaux spécifiques

Nombre de PREVair sur fonds CODEVair	2 451
Encours des PREVair sur fonds CODEVair	28 102 615 euros
Nombre de CODEVair	15 477
Encours des CODEVair	63 994 474 euros

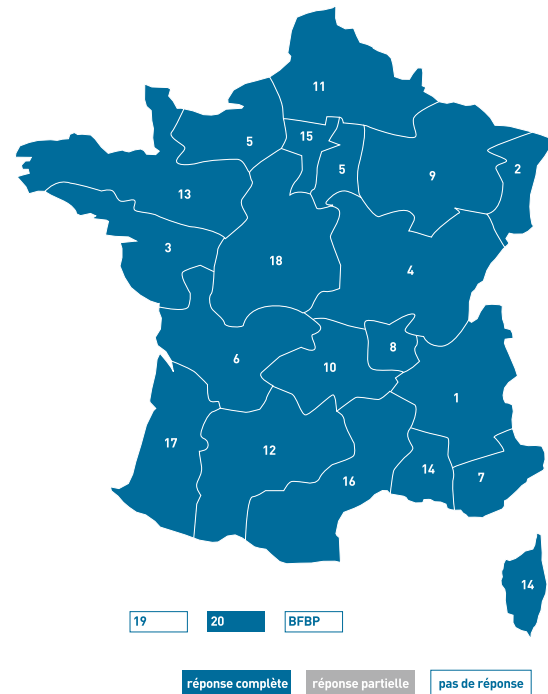


Financements solidaires du Crédit Coopératif⁽⁴⁶⁾

Encours de financements d'entreprises agréées solidaires via les OPCVM solidaires	4 222 000 euros
Épargne solidaire de portage collectée en 2007	162 000 000 euros
Investissement solidaire	90 000 000 euros

Encours des produits ISR⁽⁴⁶⁾ distribués par les Banques Populaires

Encours des fonds ISR (hors épargne salariale)	943 360 183 euros
Encours d'épargne salariale ISR	65 502 124 euros

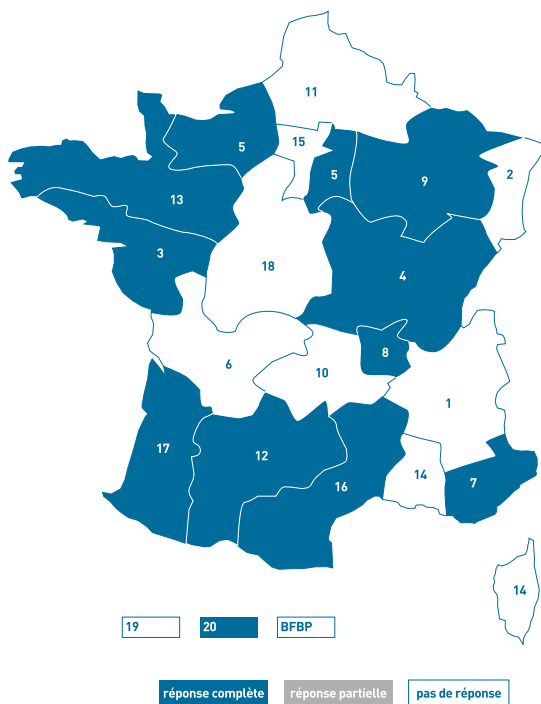


(45) ISR (Investissement Socialement Responsable)

(46) Baromètre des Finances solidaires Finansol - La Croix 5^e édition (Sept. 2007)

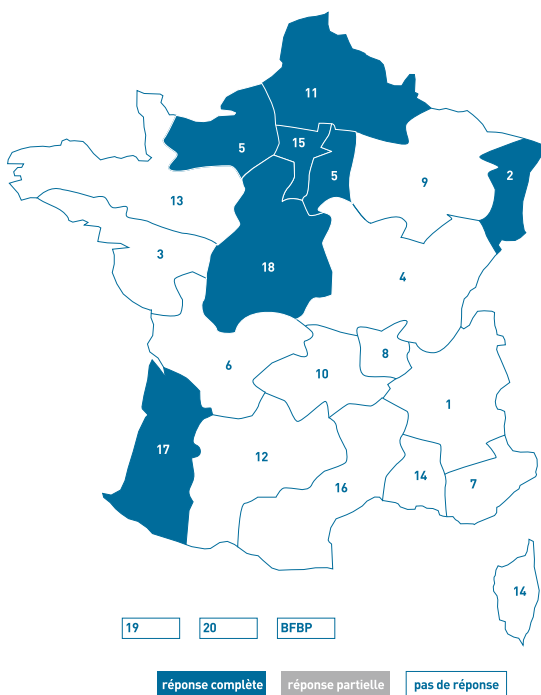
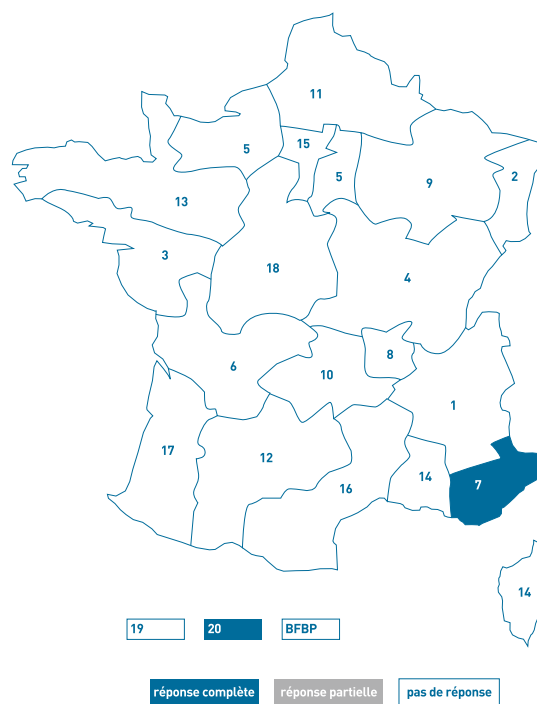
Encours des microcrédits

Encours des microcrédits professionnels ADIE 6 287 850 euros



Encours des microcrédits particuliers

1 799 688 euros



Prêts bonifiés environnementaux

Les Banques Populaires distribuent des prêts bonifiés environnementaux en partenariat avec des Conseils Régionaux :

- Banque Populaire d'Alsace (Conseil Régional d'Alsace)
- Banque Populaire du Nord (Conseil Régional de Picardie)
- Banque Populaire Rives de Paris (Conseil Régional de Picardie)
- BRED Banque Populaire (Conseil Régional de Picardie)
- Banque Populaire du Sud-Ouest (Conseil Régional d'Aquitaine)
- Banque Populaire Val de France (Conseil Régional du Centre)

➤ 9.5.12 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés (EN 28)

Le Groupe Banque Populaire n'a pas été confronté à une décision judiciaire en matière d'environnement.

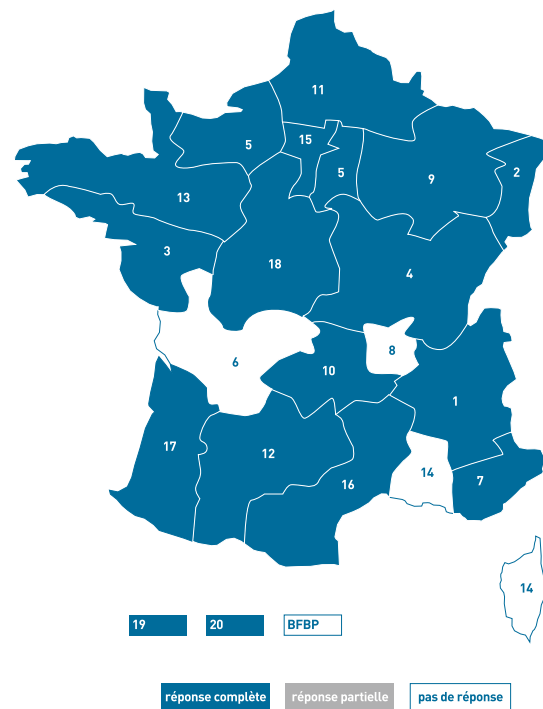
➤ 9.5.13 Impacts environnementaux dus au transport du personnel (EN 29)

Véhicules achetés et loués Longue Durée 2007 : 941

Total des indemnités kilométriques 2007 : 11 115 942 euros

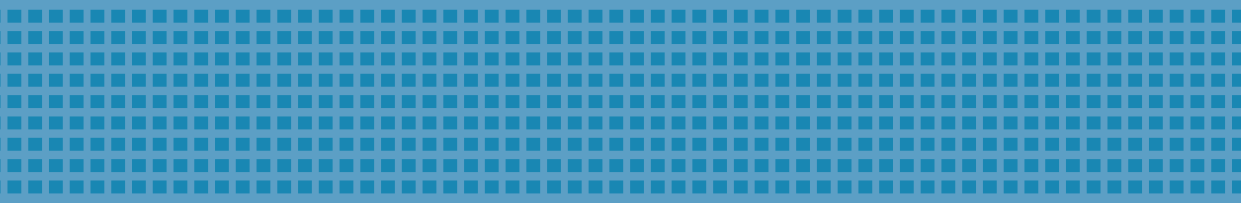
Nombre de sites bénéficiant d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) : 62

Nombre d'employés concernés par ces PDE : 1 046



➤ 9.5.14 Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de l'entreprise sur l'environnement (EN 30)

Le Groupe Banque Populaire n'a pas pour le moment recensé l'intégralité des dépenses engagées dans le cadre de ses actions de protection de l'environnement.



Informations générales



10.1	CONTRATS IMPORTANTS	526
10.2	INVESTISSEMENTS	526
10.3	SITUATION DE DÉPENDANCE	526
10.4	TENDANCES	527
10.5	CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS	527
10.6	PROCÉDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGE	527
10.7	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	528
	10.8.1 Groupe Banque Populaire	528
	10.8.2 Banque Fédérale des Banques Populaires	530
10.8	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	532
10.9	COMMUNICATION FINANCIÈRE	534
	Agenda	534
	Responsable de l'information	534
10.10	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	534

10.1 Contrats importants

Le Groupe Banque Populaire ainsi que la Banque Fédérale des Banques Populaires n'ont pas conclu de contrats importants conduisant à une obligation forte pour les deux entités, hormis ceux conclus pour leurs activités courantes.

10.2 Investissements

Transactions				
Pays	Annonce	Société	Montant	Commentaires
France	13 janvier 2007	Foncia	1,2 Md€	Acquisition de 60,93 % du capital suivie d'une période garantie de cours conduisant à un taux de détention de 96,59 % et terminée par une offre de retrait obligatoire
États-Unis	22 novembre 2007	CIFG	1 \$ symbolique avec un apport de 648 M\$ en capital complété par un engagement de consolidation supplémentaire des fonds propres de 100 M\$	Reprise à Natixis, et conjointement avec la CNCE, de sa filiale de rehaussement de crédit

10.3 Situation de dépendance

Le Groupe Banque Populaire comme la Banque Fédérale des Banques Populaires ne sont pas dépendants à l'égard de brevet ou licence, ni de contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

10.4 Tendances

Aucune détérioration significative affecte les perspectives de développement du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis le 31 décembre 2007, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

10.5 Changements significatifs

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe Banque Populaire et de la Banque Fédérale des Banques Populaires s'est produit depuis le 31 décembre 2007.

10.6 Procédures judiciaires et arbitrage

Le Groupe Banque Populaire fait actuellement l'objet d'actions en responsabilité, en nombre limité.

Après examen et en fonction des connaissances qu'il a des procédures en cours et de leurs éléments, le Groupe considère que ces lignes ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, ainsi que sa structure financière ; leurs conséquences éventuelles qui ont

donné lieu à un provisionnement raisonnable ont été intégrées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Il en va de même en matière fiscale.

La Banque Fédérale des Banques Populaires ne fait pas l'objet de procédure judiciaire ou d'arbitrage ayant un impact significatif sur ses comptes.

10.7 Responsables du contrôle des comptes

↗ 10.8.1 Groupe Banque Populaire

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires ont été nommés pour une durée de six exercices par l'assemblée générale mixte de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires le 21 mai 1996.

Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale mixte de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 22 mai 2002.

Le 15 novembre 2006 le cabinet Ernst&Young ainsi que Monsieur Pascal Macioce ont présenté leur démission des fonctions respectives de commissaires aux comptes titulaire et suppléant avec effet au 15 décembre 2006. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires du 6 décembre 2006 en a pris acte, a décidé de ne pas proposer leur remplacement et a élargi la mission du cabinet Constantin, commissaire aux comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires à la certification du Groupe Banque Populaire.

↗ Commissaires aux comptes titulaires

Constantin Associés

26, rue de Marignan

75008 Paris

Représenté par Mme Brigitte Dreme

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

1, cours Valmy

92923 Paris la Défense Cedex

Représenté par M. Michel Savioz

↗ Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean-Claude Sauce

66, rue Caumartin

75009 Paris

M. François Chevreux

8, avenue Delcassé

75008 Paris.

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en 2006 et 2007 par le Groupe Banque Populaire et ses filiales intégrées globalement et proportionnellement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Réseau KPMG				Réseau Constantin				Réseau Ernst&Young ⁽⁴⁾	
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)	%
	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2006	12.2006
Audit										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 755	2 611	77,9 %	81,4 %	528	534	97,4 %	94,9 %	380	54,5 %
Émetteur	1 159	1 152	32,8 %	35,9 %	352	304	65,0 %	54,0 %	63	9,0 %
Filiales intégrées globalement	931	503	26,3 %	15,7 %	78	58	14,4 %	10,3 %	28	4,0 %
Filiales intégrées proportionnellement ⁽¹⁾	943	956	26,7 %	29,8 %	98	172	18,0 %	30,5 %	289	41,4 %
Missions accessoires et autres missions d'audit	607	464	17,2 %	14,5 %	14	21	2,6 %	3,7 %	36	5,2 %
Émetteur	90	415	2,5 %	12,9 %	14	21	2,6 %	3,7 %	-	-
Filiales intégrées globalement	3	20	0,1 %	0,6 %	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées proportionnellement ⁽²⁾	514	29	14,5 %	0,9 %	-	-	-	-	36	5,2 %
Sous-total	3 362	3 076	95,1 %	95,9 %	542	555	100,0 %	98,6 %	417	59,7 %
Autres prestations										
• Juridique, fiscal, social	-	118	0 %	3,7 %	-	-	-	-	62	8,9 %
• Technologies de l'information ⁽³⁾	174	-	4,9 %	-	-	-	-	-	-	-
• Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-	162	23,3 %
• Autres	-	14	0 %	0,4 %	-	8	-	1,4 %	57	8,1 %
Sous-total	174	131	4,9 %	4,1 %	-	8	-	1,4 %	281	40,3 %
TOTAL DES HONORAIRES	3 536	3 207	100,0 %	100,0 %	542	563	100,0 %	100,0 %	698	100,0 %

(1) Leurs honoraires des filiales de Natixis sont, suite à la fusion intervenue en novembre 2006, repris dans le compte de résultat du Groupe Banque populaire à proportion de sa détention du capital de Natixis.

(2) En 2006, les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux n'ont pas été renseignés dans les filiales consolidées proportionnellement en raison de leur non matérialité.

Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de missions de revue des processus de clôture de Natixis (245 milliers d'euros) et Caceis (291 milliers d'euros).

(3) Il s'agit principalement de frais d'assistance sur système de notation interne auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

(4) Ernst&Young a démissionné du collège des commissaires aux comptes du Groupe Banque Populaire. Il a été remplacé par le cabinet Constantin Associés à compter du 15/12/2006, date de sa prise de fonction.

➤ 10.8.2 Banque Fédérale des Banques Populaires

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés en application des articles 27 à 33 du décret 84-709 du 24 juillet 1984 relatif à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés pour une durée de six exercices par l'assemblée générale mixte de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires le 21 mai 1996.

Ils ont été renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale mixte de la Banque Fédérale des Banques Populaires (ex-CCBP) du 22 mai 2002.

Le 15 novembre 2006 le cabinet Ernst & Young ainsi que Monsieur Jean Autissier ont présenté leur démission des fonctions respectives de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant avec effet au 15 décembre 2006. Le conseil d'administration de la Banque Fédérale en date du 6 décembre 2006 en a pris acte et a décidé de ne pas proposer leur remplacement.

➤ Commissaires aux Comptes titulaires

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

1, cours Valmy

92923 Paris la Défense Cedex

Représenté par M. Michel Savioz

Constantin Associés

26, rue de Marignan

75008 Paris

Représenté par Mme Brigitte Dreme

➤ Commissaires aux Comptes suppléants

M. François Chevreux

8, avenue Delcassé

75008 Paris

M. Jean-Claude Sauce

66, rue Caumartin

75009 Paris

Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en 2006 et 2007 par le groupe Banque Fédérale des Banques Populaires et ses filiales intégrées globalement et proportionnellement pour les missions confiées au collège des commissaires aux comptes et à leur réseau respectif se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Réseau KPMG				Réseau Constantin				Réseau Ernst&Young	
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)	%
	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2007	12.2006	12.2006	12.2006
Audit										
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 261	1 360	64,7 %	75,1 %	370	389	100,0 %	98,0 %	339	30,3 %
Émetteur	278	414	14,3 %	22,9 %	266	190	71,9 %	47,9 %	63	5,6 %
Filiales intégrées globalement	35	28	1,8 %	1,5 %	6	-	1,6 %	-	5	0,4 %
Filiales intégrées proportionnellement ⁽¹⁾	948	918	48,6 %	50,7 %	98	199	26,4 %	50,1 %	271	24,2 %
• Missions accessoires et autres missions d'audit	514	330	26,4 %	18,2 %	-	-	-	-	260	23,2 %
Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées proportionnellement ⁽²⁾	514	330	26,4 %	18,2 %	-	-	-	-	260	23,2 %
Sous-total	1 775	1 690	91,1 %	93,3 %	370	389	100,0 %	98,0 %	599	53,5 %
Autres prestations										
• Juridique, fiscal, social	-	112	0 %	6,2 %	-	-	-	-	85	7,6 %
• Technologies de l'information ⁽³⁾	174	-	8,9 %	-	-	-	-	-	-	-
• Audit interne	-	-	-	-	-	-	-	-	165	14,7 %
• Autres	-	10	0 %	0,6 %	-	8	-	2,0 %	270	24,1 %
Sous-total	174	121	8,9 %	6,7 %	-	8	-	2,0 %	520	46,5 %
TOTAL DES HONORAIRES	1 949	1 811	100,0 %	100,0 %	370	397	100,0 %	100,0 %	1 119	100,0 %

(1) Leurs honoraires des filiales de Natixis sont, suite à la fusion intervenue en novembre 2006, repris dans le compte de résultat du groupe Banque Fédérale des Banques Populaires à proportion de sa détention du capital de Natixis.

(2) En 2006, les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux n'ont pas été renseignés dans les filiales consolidées proportionnellement en raison de leur non matérialité.

Au 31 décembre 2007, il s'agit principalement de missions de revue des processus de clôture de Natixis (245 milliers d'euros) et Caceis (291 milliers d'euros).

(3) Il s'agit principalement de frais d'assistance sur système de notation interne auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Ernst&Young a démissionné du collège des Commissaires aux Comptes du Groupe Banque Populaire. Il a été remplacé par le Cabinet Constantin Associés à compter du 15 décembre 2006, date de sa prise de fonction.

10.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Banque Fédérale des Banques Populaires SA

« Le Ponant de Paris »

5, rue Leblanc - 75511 Paris Cedex 15

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice et soumises à votre approbation

- Votre société a conclu une convention de compte courant non rémunéré avec sa filiale SARL Bateau Banque Populaire dont elle est l'associé unique.

Au 31 décembre 2007, l'avance non rémunérée accordée à la SARL Bateau Banque Populaire s'élève à 7 100 000 euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 24 janvier 2007.

- Votre société a conclu une convention tripartite de facturation avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et Natixis relative à l'affiliation de Natixis aux Organes Centraux.

Pour l'exercice 2007, en application de cette convention, votre société a perçu de Natixis une rémunération forfaitaire de 5 millions d'euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 30 mai 2007.

Les dirigeants concernés sont : MM. Philippe Dupont, Philippe Queuille, Bruno Mettling, Jean-Louis Tourret, Yvan de La Porte du Theil, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin.

- Votre société a conclu avec sa filiale, nouvellement créée, Banque Populaire Covered Bonds, dont elle est elle-même membre du conseil de surveillance :
 - un contrat de prêts subordonnés (25 millions d'euros pour 2008, puis 20 millions d'euros supplémentaires en 2009 et 20 millions d'euros supplémentaires en 2010) ;
 - dans le cadre du programme d'obligations sécurisées :
 - une convention cadre de crédit et de garantie financière de 25 milliards d'euros,
 - un contrat de nantissement des soldes de comptes bancaires et de nantissement de comptes d'instruments financiers,
 - un contrat de surveillance des actifs et du contrat d'agent de listing,

- en encadrement des fonctions et prestations assurées par la Banque Fédérale des Banques Populaires au profit de sa filiale :
 - un contrat de banque teneuse de comptes et gestionnaire de trésorerie,
 - un contrat d'agent administratif,
 - un contrat d'agent de calcul,
 - un contrat d'agent payeur,
- une convention d'intégration fiscale,
- une lettre de contrats de couverture,
- une lettre d'engagements.

Ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 24 octobre 2007.

Signées en fin d'exercice, ces conventions n'ont pas impacté les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de l'exercice 2007.

Les personnes concernées sont : MM. Michel Goudard et Richard Nalpas.

- Votre société a signé avec Natixis et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne un contrat de cession par lequel Natixis cède à parité à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne la totalité des actions (à l'exception de deux) de CIFG Holding pour un prix global de 2 dollars.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 20 décembre 2007.

Les dirigeants concernés sont : MM. Philippe Dupont, Philippe Queuille, Bruno Mettling, Jean-Louis Tourret, Yvan de La Porte du Theil, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin.

- Votre société a conclu avec Natixis un mandat de contrôle des risques et d'assistance du Groupe CIFG jusqu'au 31 décembre 2009.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 20 décembre 2007.

Signée en fin d'exercice, cette convention n'a pas impacté les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires au titre de l'exercice 2007.

Les dirigeants concernés sont : MM. Philippe Dupont, Philippe Queuille, Bruno Mettling, Jean-Louis Tourret, Yvan de La Porte du Theil, Jean Clochet, Stève Gentili, Bernard Jeannin.

- Votre société s'est engagée à faire bénéficier sa filiale la société M.A. BANQUE (anciennement dénommée SBE) d'une subvention à caractère financier au titre de l'exercice 2007. Cet engagement est limité à un montant maximal de 9,2 millions d'euros pour l'ensemble des actionnaires de M.A. BANQUE, ramené pour votre société à due proportion de sa part détenue dans le capital de sa filiale.

Au titre de cette convention, une provision pour subvention à payer a été enregistrée dans les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires clos au 31 décembre 2007 pour un montant de 5 933 683 euros.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable par votre conseil d'administration en date du 20 décembre 2007.

Les dirigeants concernés sont MM. Yvan de La Porte du Theil et Michel Goudard.

Paris-La Défense et Paris, le 21 avril 2008

Salustro Reydel
Membre de KPMG International

Constantin Associés

Michel Savioz
Associé

Brigitte Drème
Associée

10.9 Communication financière

➤ Agenda

6 mars 2008 : publication des résultats de l'année 2007
28 août 2008 : publication des résultats du 1^{er} semestre 2008
15 mai 2008 : Assemblée générale des actionnaires de la Banque

➤ Responsable de l'information

Annie de Paillette
Directeur de la Communication Corporate
Banque Fédérale des Banques Populaires
Tél. : 01 40 39 68 27
Fax : 01 53 78 79 45
E-mail : annie.depaillette@bfbp.banquepopulaire.fr

10.10 Documents accessibles au public

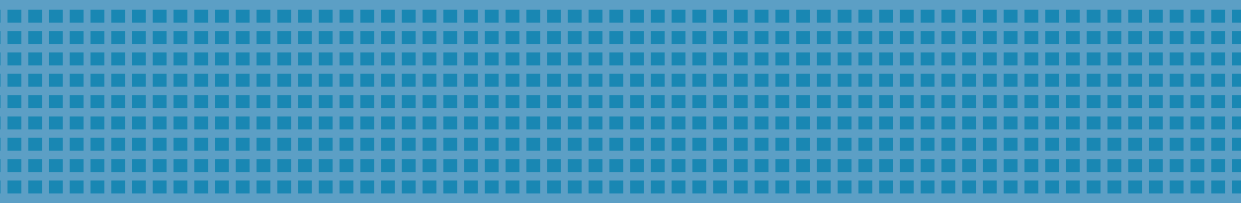
Un Document de référence comprenant notamment le rapport d'activité, les éléments financiers consolidés et sociaux, l'actionnariat, le gouvernement d'entreprise et les renseignements à caractère général concernant le Groupe Banque Populaire a été déposé auprès de l'autorité des marchés financiers (AMF) le 24 avril 2008.

Ce Document est disponible sur le site du Groupe Banque Populaire dédié à la communication financière (www.ir.banquepopulaire.fr) dans la rubrique information réglementée et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe Banque Populaire, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier :
Banque Fédérale des Banques Populaires
Direction de la Communication Corporate
Département Relations Investisseurs
Le Ponant de Paris
5, rue Leblanc
75511 Paris Cedex 15
- par courriel à l'adresse :
communicationfinanciere@bfbp.banquepopulaire.fr

NOTES



Responsable du document de référence

11.1	PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	538
11.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE	539

II.1 Personne responsable du document de référence

Mr Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire et Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

11.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de la Banque Fédérale des Banques Populaires et que ceux du Groupe Banque Populaire sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat respectifs ainsi que de ceux de l'ensemble des entreprises comprises dans leur périmètre de consolidation, et que les informations relevant du rapport de gestion de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de celui du Groupe Banque Populaire présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, de leurs résultats et de leur situation financière respectifs et de ceux de l'ensemble des entreprises comprises dans leur périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes Salustro Reydel, membre de KPMG International et Constantin Associés pour le Groupe Banque Populaire et la Banque Fédérale des Banques Populaires, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes de la Banque Fédérale de Banques Populaires et du Groupe Banque Populaire données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Document.

Fait à Paris, le 24 avril 2008

Philippe Dupont
Président du Groupe Banque Populaire
Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		N° de page
1	Personnes responsables	537
2	Contrôleurs légaux des comptes	528 - 531
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées par l'émetteur pour chaque exercice	8 - 9
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4	Facteurs de risque	156 - 163 ; 179 - 196 ; 336 - 351 - 352
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	10 - 11
5.2	Investissements	526
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	28 - 29 ; 131 - 145
6.2	Principaux marchés	131 - 145
6.3	Événements exceptionnels	NA
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	526
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	131 - 145
7	Organigramme du Groupe	
7.1	Description sommaire du Groupe	13 - 14
7.2	Liste des filiales importantes	29 - 46
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante, existante ou planifiée	279 - 282 ; 435 - 438
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	517
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	203 - 205 ; 358 - 360
9.2	Résultat d'exploitation	205 ; 360
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	206 - 209 ; 362 - 365
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	210 ; 366
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	261 - 270 ; 417 - 425
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	261 - 270 ; 417 - 425
11	Recherche et développement, brevets et licences	NA
12	Information sur les tendances	527
13	Prévisions et estimations du bénéfice	NA

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004		N° de page
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1	Organes administration	98 - 114
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	99
15	Rémunération et avantages	
15.1	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	197 - 199 ; 352 - 354
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	198 ; 353
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel	98
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	99
16.3	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	121 - 122
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	115
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	495 - 499
17.2	Participations et stock-options des administrateurs	321 ; 480
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	NA
18	Principaux actionnaires	
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	55
18.2	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	55
18.3	Contrôle de l'émetteur	55 - 56
18.4	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	56
19	Opérations avec des apparentés	322 - 323 ; 480 - 482
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	64 ; 203 - 210 ; 358 - 366
20.2	Informations financières pro forma	323 - 326 ; 482 - 486
20.3	États financiers	203 - 210 ; 358 - 366
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	327 - 328 ; 487 - 488
20.5	Date des dernières informations financières	203 ; 358
20.6	Informations financières intermédiaires	NA
20.7	Politique de distribution des dividendes	59
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	193 ; 527
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	527
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	54
21.2	Acte constitutif et statuts	52 - 53
22	Contrats importants	526
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	NA
24	Documents accessibles au public	534
25	Informations sur les participations	225 - 260 ; 382 - 416

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- pour le Groupe Banque Populaire, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 sont présentés respectivement en pages 103 à 244 et en pages 245 à 246 du Document de référence N° D.07-0383 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 25 avril 2007.

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, ces éléments correspondant à la période énoncée ci-dessus sont présentés respectivement en pages 114 à 232 et en pages 233 à 236 du Document de référence N° D.07-0384 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 25 avril 2007 ;

- pour le Groupe Banque Populaire, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et le rapport des commissaires

aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont présentés respectivement en pages 78 à 216 et en pages 217 à 218 du Document de référence N° D.06-0153 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 23 mars 2006.

Pour la Banque Fédérale des Banques Populaires, ces éléments correspondant à la période énoncée ci-dessus sont présentés respectivement en pages 75 à 296 et en pages 297 à 299 du Document de référence N° D.06-0186 déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 30 mars 2006.

Les chapitres des Documents de référence n° D.07-0383, n° D.06-0153 du Groupe Banque Populaire et n° D.07-0384, n° D.06-0186 de la Banque Fédérale des Banques Populaires non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du Document de référence.

↗ **Contacts**

Banque Fédérale des Banques Populaires

Le Ponant de Paris

5, rue Leblanc

75511 Paris Cedex 15

Tel. : (33) 01 40 39 60 00

Fax : (33) 01 40 39 60 01

Direction Communication Corporate

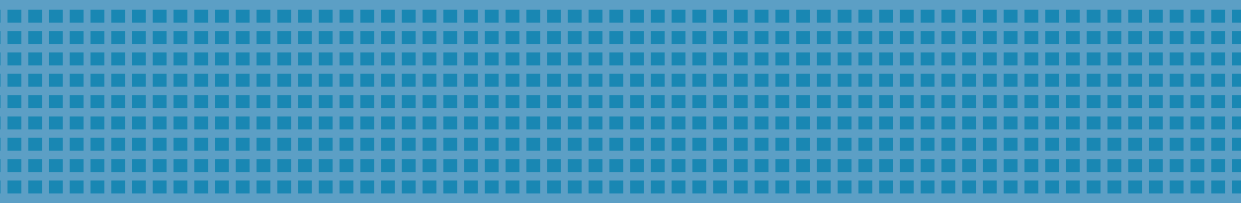
Annie de Paillette

Département Communication financière

Pierre Jouffrey

communicationfinanciere@bfbp.banquepopulaire.fr

NOTES





Le Groupe Banque Populaire a souhaité produire ce document dans le respect de l'environnement. Ainsi, l'impression a été réalisée à partir d'encre végétale sur les presses de IMP Graphic (Cosne-sur-Loire, France), imprimeur Imprim'vert (charte de respect de l'environnement : gestion et sécurisation des déchets dangereux et non utilisation de produits toxiques) et certifié ISO 14001 (certification environnementale).

Le papier sélectionné pour la couverture est de L'Invercote Créato produit par Iggesund Paperboards (Suède) qui possède la certification ISO 14001. Le papier intérieur sélectionné pour ce document est de l'Era Pure Offset produit par l'usine PSM, Pont-Sainte-Maxence (France), certifiée ISO 14001. Ce dernier est composé de 100 % de fibres recyclées certifiées FSC Sources Mixtes (Forest Stewardship Council).

audace
coopération
homme

performance
partenariat
conquête

proximité
innovation
développement

engagement
mécénat
sponsoring

coopérative
fédérale
internationale

